



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



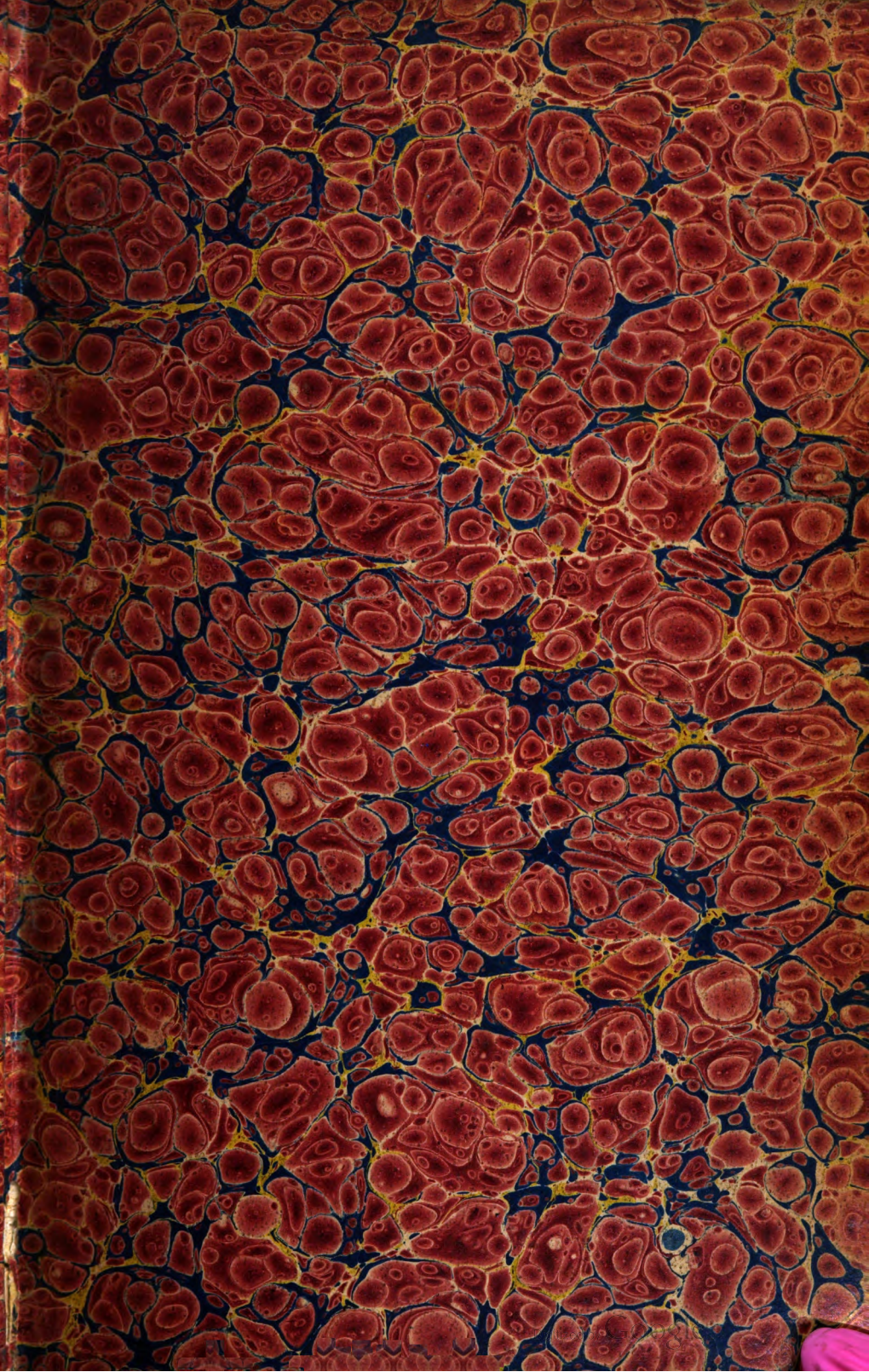
BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

BIBLIOTHEQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHATELAIN





S 29 / 257

ŒUVRES

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE POITIERS



C. B.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

OEUVRES
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LÉTTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

HUITIÈME ÉDITION

TOME III



RECEIVED POITIERS
1868
60 - CHATELAIN

PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1886

I

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DES NOUVELLES MACHINES HYDRAULIQUES

POUR LA DISTRIBUTION DES EAUX DE LA FONTAINE DU VIVIER

DANS LA VILLE DE NIORT,

LE DIMANCHE VIII MARS MDCCLVII.

*Benedicite, fontes, Domino.
Fontaines, bénissez le Seigneur.
(Cantique des trois Enfants.)*

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. La religion, fille du ciel, se mêle volontiers aux réjouissances de la terre. Et si sa présence les sanctifie, on peut dire aussi qu'elle les embellit. Chez un peuple chrétien, les fêtes ne semblent pas des fêtes, du moins elles ont quelque chose d'incomplet, si l'Église, tendre mère des hommes, n'y montre son front aimable et n'y fait entendre sa douce voix. Aujourd'hui donc, comme toujours, la religion répond à votre appel, et nous venons invoquer la protection divine sur l'une des œuvres qui feront le plus d'honneur à l'édilité niortaise, en particulier à son premier magistrat. Tout à l'heure, sa modestie, occupée à distribuer l'éloge à ses de-

vanciers et à ses coopérateurs, n'a oublié que la part qui devait lui revenir à lui-même. Mais, comme il arrive toujours au sein de notre nation généreuse, d'autres voix se sont empressées de lui payer le large tribut qui lui appartient, et son mérite a recueilli d'autant plus de louanges qu'il s'était appliqué davantage à s'y dérober.

La liturgie chrétienne, mes très-chers Frères, contient des prières qui s'accommodent à tous les genres de solennités. Nous vous l'avons dit déjà, Jésus est à la fois le roi de la terre et du ciel, le Verbe créateur par qui toutes choses ont été faites, et le Christ rédempteur par qui toutes choses ont été amplifiées et restaurées. Or, notre sacerdoce n'est pas au service d'une fraction seulement de Jésus-Christ. Nous sommes les ministres du Verbe créateur comme du Christ rédempteur; et l'Homme-Dieu n'est pas plus divisé en nous qu'en lui-même : *Numquid divisus est Christus* ¹ ? Le Pontife universel a donc mis entre nos mains des dons de plus d'une sorte; et, plus riches même qu'Isaac, après avoir versé les bénédictions plus hautes qui se rapportent à l'ordre surnaturel, nous tenons encore en réserve les bénédictions secondaires qui se rapportent à l'ordre de la nature ². Les premières ont pour effet de soustraire à l'usage commun de la vie, et d'appliquer d'une façon permanente au service de Dieu et des âmes, les objets sensibles sur lesquels elles sont proférées. Les autres laissent aux objets leur destination propre et usuelle; mais le Seigneur est invoqué afin qu'il daigne en bénir l'emploi. Telle est la cérémonie solennelle que nous allons accomplir.

II. Mais, si notre bénédiction ne se répand aujourd'hui sur l'eau que pour sanctifier l'usage naturel que vous en ferez dans vos maisons, le prêtre, le chrétien ne sauraient pourtant se trouver en regard de cet élément sans être émus

¹ Corinth., 1, 13. — ² Gen., xxvii, 39.

à la pensée des ineffables propriétés dont il a été investi par l'auteur de tous les biens. « Car ; que dirai-je de l'eau ? » s'écrie saint Ambroise, dans un discours dont la sainte Église a composé l'une de ses plus belles prières. « C'est sur l'eau qu'avant la naissance même du monde l'Esprit-Saint était porté pour la féconder. Quand la terre eut été rougie d'un sang fratricide et souillée par les impuretés des hommes, c'est toi, ô élément humide, qui as purifié l'univers, afin que la figure du baptême en devançât la réalité. O noble substance ! tu as mérité d'être le principal sacrement du Christ ; car, après l'avoir lavé de tes ondes, tu as conçu la vertu baptismale par laquelle tu donnes une seconde vie aux mortels. Tu es le principe des choses naturelles, puisque tu as précédé la création des six jours ; tu en es le terme, puisque tu nous introduis dans la sphère des phénomènes surnaturels ; ou plutôt, par la toute-puissance de Dieu, tes attributs ainsi que nos destinées n'ont plus de bornes finies. C'est par ta propriété médicinale que toute chair malade est guérie ; par ta vertu purifiante que toute souillure est effacée ; par ta liqueur bienfaisante que les corps altérés sont rafraîchis, créés, vivifiés. Quand le peuple des Hébreux fuyait ses persécuteurs, tu contractas la dureté du cristal pour lui livrer passage ; puis, reprenant ta nature fluide, tu refusas une mer guéable à la race ennemie, et tu engloutis dans tes flots les fiers enfants du Nil : opérant ainsi, par un double miracle, le salut des bons et la ruine des méchants. C'est toi qui as donné leur nom aux prophètes, aux apôtres et au Sauveur lui-même. Ceux-là sont appelés les nuées du ciel et le sel de la terre, celui-ci est nommé la fontaine de vie. Onde bienheureuse, tu as été foulée par les pas du Christ. Portée dans les nues, tu fécondes les sillons par une pluie désirée. Resserrée aux flancs des montagnes, tu n'y es pas emprisonnée ; jetée avec violence sur les rochers écumants, tu n'y es pas brisée ; répandue dans toutes les veines du

globe, tu n'y es pas perdue; mais pénétrant, circulant, jaillissant par des artères invisibles, c'est toi qui communique l'esprit vital, qui enfantes les sucres fertiles, qui produis les arrosements salutaires, sans lesquels la terre desséchée et comme inanimée refuserait ses plus nécessaires produits. Substance de tous les éléments, si l'on analyse le ciel, l'air, la mer et la terre, on te trouve partout. Sous l'attouchement de la verge prophétique, le rocher t'a vomie de ses flancs; et tu as jailli du côté du Sauveur au contact de la lance des bourreaux, qui t'ont vue et qui ont cru: aussi es-tu l'un des trois témoins de notre régénération... Par toi commencent, par toi finissent les mystères... Mais, ô Dieu tout-puissant, loin de nous de méconnaître ce qui procède de vous seul, et d'oublier que quand nous célébrons ainsi les mérites de l'eau, ce sont les merveilles de vos œuvres que nous préconisons ! »

Voilà, mes Frères, comment la religion parle de cet élément dont l'industrie humaine vient de faire une si heureuse application à tous les besoins de votre cité. Et ne vous étonnez pas que l'Église, dans ce sublime et poétique langage, semble mêler et confondre l'ordre physique et l'ordre spirituel, et qu'elle fasse allusion indistinctement à l'histoire naturelle et à l'histoire religieuse: ainsi a-t-elle coutume de faire dans ses formules saintes, parce que tout est soumis à son sceptre et à son empire. Le Verbe de Dieu incarné a ouvert à son Épouse tous ses trésors, ceux du ciel et ceux de la terre, ceux de la nature et ceux de la grâce; elle peut donc, en un certain sens, faire acte de juridiction et de souveraineté par rapport aux uns et aux autres, par rapport aux choses de la science comme par rapport aux choses de la foi. S'il est, dans les domaines du souverain, des encein-

* S. Ambros., lib. x in Evang. Luc., c. 22. — Pontific. Rom. de Ecclesiæ consecrat. Oratio: *Sanctificare per verbum Dei.*

tes réservées où les profanes n'ont pas accès et où l'épouse seule a le privilège de pénétrer, l'épouse n'est pas pour cela exclue des autres quartiers qui sont accessibles au vulgaire ; et, quand elle s'y montre, c'est toujours en reine.

L'Église, mes très-chers Frères, a donc droit à être exaucée du Seigneur quand tout à l'heure elle demandera que cette eau, qui va se répandre par d'innombrables conduits dans toutes les parties de votre cité, y porte longtemps la salubrité, la santé, l'agrément, la vie.

Oui, que tous ces avantages, obtenus au moyen d'une science et d'un art qui se perfectionnent chaque jour sous le souffle divin, et dont nous sommes justement fiers, augmentent de plus en plus le bien-être des créatures de Dieu : l'Église, tendre mère des hommes, en jouira comme jouissent les mères du bien-être de leurs enfants.

III. Mais, mes très-chers Frères, donnez en même temps un plus noble essor à vos pensées. Souvenez-vous que, dans l'ordre de la grâce, vous êtes nés de l'eau et de l'esprit, et ne perdez jamais de vue le point élevé où cette régénération, sous l'impulsion continue de l'Esprit-Saint, doit vous faire parvenir. Cette riche source qui est à nos pieds et qui prend naissance dans la vallée, elle y coulerait humblement et n'atteindrait jamais à la hauteur de la cité, si la pression puissante de la vapeur ne lui communiquait une force d'ascension qu'elle ne possède pas naturellement. Il n'y a que les eaux descendant de la montagne qui remontent d'elles-mêmes à un niveau aussi élevé. Eh bien ! mes Frères, cette loi de la nature est l'image d'une loi fondamentale de l'ordre surnaturel. Écoutez Notre-Seigneur Jésus-Christ : « L'eau « que je donnerai, celui en qui je la verserai possédera en « lui-même une fontaine d'eau vive qui rejaillira jusque « dans la vie éternelle » : *Aqua quam ego dabo, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam*¹. Les vertus humaines

¹ Joann., iv, 14.

les actions naturelles, ce sont les eaux de la plaine, de la vallée; elles ont leur beauté, leur utilité, sans doute; mais elles n'ont pas en elles la puissance de s'élever plus haut; trop souvent elles séjournent, elles croupissent dans le lieu qui les voit naître, et, dans tous les cas, par leur pente naturelle, elles ne savent que descendre. Les œuvres, les vertus qui peuvent porter l'âme jusqu'à la hauteur du ciel, ce sont celles qui viennent du ciel, qui reçoivent leur impulsion de l'Esprit céleste, en un mot, ce sont les vertus chrétiennes; descendues des montagnes éternelles, elles retournent, elles remontent comme d'elles-mêmes à leur point de départ. Ainsi, l'eau que verse Jésus-Christ du sein de son Père, crée au cœur de celui qui la reçoit une fontaine d'eau vive qui rejaillit jusque dans l'éternité : *Aqua quam ego dabo, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam*. Veillez donc, mes Frères, à ce que l'opération de la grâce accomplisse incessamment en vous, sous la force motrice de l'Esprit divin, une merveille analogue et supérieure à celle qu'un agent naturel opérera ici sous vos yeux. Encore un mot.

IV. Dans le langage ordinaire des saintes Écritures, mes Frères, notre âme est comparée à une cité. Eh bien! vous le savez, la ville la plus opulente, la plus magnifique d'ailleurs, comme la campagne la plus élégante, offre un aspect triste et désenchanté, si une eau limpide et jaillissante ne vient l'animer, la vivifier. Bossuet a parlé quelque part de l'air de fête que donnait à l'habitation d'un grand prince *le bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit*. Désormais, votre ville possédera cet agrément suprême. Ah! mes Frères, puisse votre âme le posséder toujours aussi! La grâce divine, c'est l'eau qui purifie, l'eau qui désaltère, l'eau qui féconde, l'eau qui réjouit la cité intérieure de l'esprit. Quand la source de la grâce se ferme pour une âme, quand les canaux qui la distribuent viennent à s'obstruer, à se rompre, il y a dans cette âme souillure, soif, stérilité, tristesse et ma-

laise profond, comme dans les rues d'une ville où l'eau ne circule plus et où les fontaines viennent de s'arrêter. Fasse le Seigneur, mes Frères, que désormais pour la cité de vos cœurs comme pour celle du corps, vous soyez à l'abri de ces vicissitudes, autant du moins qu'on peut y être ici-bas; jusqu'à ce que vous parveniez à cette cité immuable que parcourt, qu'inonde, que fertilise, qu'embellit une eau toujours impétueuse et toujours jaillissante : *Fluminis impetus iustificat civitatem Dei* ⁴ ! Ainsi soit-il.

⁴ Ps. XLV, 5.

II

EXHORTATION

ADRESSÉE AUX ENFANTS DE MARIE, DANS L'ÉGLISE DES FILLES-DE-NOTRE-DAME

A POITIERS, SUR L'ŒUVRE DES ÉGLISES PAUVRES¹.

(AVRIL MDCCCLVII.)

*Domine, dilexi decorem domus tuæ, et
locum habitationis gloriæ tuæ.*

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre
maison et le lieu de votre glorieuse résidence.

Ps. xxv, 8.

MESDAMES,

I. Un des titres les plus puissants que le saint roi David faisait valoir auprès du Seigneur pour obtenir de n'être point confondu avec les impies, c'était celui-ci : « Seigneur, « j'ai aimé la splendeur de votre maison et l'éclat du séjour « terrestre de votre gloire ». Vous donc, Mesdames, qui avez travaillé avec tant de zèle à l'embellissement de nos églises, vous pouvez dire aussi au divin Maître : « Seigneur, ne me confondez pas, ni avec les impies (le ciel m'en garde !) ni même avec les femmes du siècle qui n'ont d'adoration que pour elles-mêmes, qui ne songent qu'à se parer avec infiniment plus de luxe que ne sont parés vos

¹ Cette exhortation est reproduite d'après les notes de la secrétaire de l'Œuvre.

temples, qui sont indifférentes à tout ce qui intéresse votre culte et votre nom. Seigneur, vous le savez, j'ai aimé la beauté de votre maison, j'ai voulu que le lieu de votre habitation fût orné, et j'y ai consacré l'emploi de mon temps et le travail de mes mains. D'autres ont leur main droite chargée des présents qu'on leur prodigue : quand la mienne s'est ouverte, ç'a été pour donner, et non pour recevoir. O Dieu, faites la différence entre elles et moi ¹. »

Du reste, Mesdames, vous avez toute sorte de motifs d'être affectionnées à l'œuvre au sujet de laquelle nous sommes assemblés aujourd'hui. Vous portez le nom d'Enfants de Marie. Or, quand vous travaillez à l'embellissement des saints autels, quand vous nous procurez les ornements et les linges du sacrifice, vous ne faites que marcher sur les traces de votre mère. Selon la tradition, la Vierge Marie préparait de ses mains virginales les vêtements adorables de son Fils. Les langes dont elle l'enveloppait dans son berceau étaient l'œuvre de ses doigts. La sainte tunique dont les bourreaux le dépouillèrent et que les soldats tirèrent au sort, c'était elle encore qui l'avait tissée. Ainsi, la mère de Samuel, qui fut une des figures de la Mère de Jésus, avait coutume de faire chaque année une petite tunique pour son fils ; et, à certains jours marqués, elle la lui apportait elle-même dans le temple : *Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus* ². Tels sont les exemples que vous imitez. Dans le temple, à l'autel, c'est toujours Jésus. Ces palles, ces purificatoires, ces corporaux, ces linges bénits, ce sont toujours les vêtements de Jésus. En les confectionnant, ce sont ses langes, c'est sa tunique que vous tissez, que vous brodez. Et les ornements que revêt le sacrificeur, c'est encore à Jésus, en la personne des Samuels de la

¹ Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam,.... in quorum manibus iniquitates sunt : dextera eorum repleta est muneribus. Ps. xxv, 9, 10.

² I Reg., II, 19.

loi nouvelle, que vous venez les apporter chaque année à des jours marqués : *quam afferebat statutis diebus*. Car, le prêtre à l'autel n'est plus un homme, c'est le sacrificateur ; et le sacrificateur n'est autre que Jésus-Christ lui-même, continuant son immolation.

II. Ce que vous faites, pieuses Enfants de Marie, continuez donc de le faire avec zèle, en esprit de foi et de religion. Jésus-Christ vous dira un jour : *Nudus eram, et cooperuistis me* : « J'étais nu, et vous m'avez couvert¹ ». Il vous dira cela à propos des indigents ; mais lui-même, dans ses temples, n'en est-il pas un ? Présent dans les pauvres, il est plus présent encore dans l'Eucharistie, et là aussi il est trop souvent pauvre. Ce sera votre mérite d'être venues en aide à son dénûment. « Seigneur, direz-vous, quand est-ce donc que nous vous avons trouvé nu et que nous vous avons couvert » : *Quando autem te vidimus nudum, et cooperuimus te*² ? Et le Sauveur vous répondra : « En vérité, ce que vous avez fait en faveur de ces autels nus et dépouillés, de ces églises pauvres et abandonnées, c'est à moi que vous l'avez fait. Voilà votre titre à la possession de ce royaume que je vous ai préparé dès la constitution du monde³ ».

N'en doutez point, Mesdames, le même Jésus qui a voulu que Madeleine fût louée partout où l'Évangile serait annoncé, parce qu'elle avait versé sur sa tête un baume de grand prix dans la maison de Simon de Béthanie, le même Jésus n'est pas moins sensible à votre don, et il vous récompensera avec magnificence de votre libéralité et de votre piété. « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, disait-il, mais moi, vous ne m'aurez pas toujours⁴ ». Heureusement, il s'est donné à lui-même une sorte de démenti : nous l'avons encore avec nous dans le sacrement des autels, nous l'y aurons jusqu'à la fin ; et toujours il nous sera permis de lui apporter

¹ Matth., xxv, 36. — ² *Ibid.*, 38. — ³ *Ibid.*, 34. — ⁴ *Ibid.*, xxvi, 11.

là , avec nos actes intérieurs de foi et d'amour , le travail de nos mains et le tribut de nos offrandes.

III. Du reste , Mesdames , ce travail extérieur n'est que l'emblème d'un autre travail plus intime qui doit nous occuper sans cesse. La maison de Dieu , c'est notre âme : c'est elle dont il faut surtout aimer la beauté. Le lieu de l'habitation de Jésus-Christ , c'est notre cœur : c'est lui qu'il faut orner sans cesse. Vous donnez au Seigneur des vêtements faits de lin et de soie ; il vous rendra en échange le vêtement de l'innocence , la parure de toutes les vertus. Que dis-je ? pour vous récompenser de l'avoir vêtu , il deviendra lui-même votre vêtement : *Induimini Dominum Jesum Christum* : vêtement de grâce en ce monde , vêtement de gloire pendant l'éternité.

Pour vous conduire plus sûrement à ce bienheureux terme , Mesdames , le vicaire de Jésus-Christ en terre a étendu vers nous ses mains chargées de grâces spirituelles. Tandis que nous lui exposons de vive voix et par écrit tout le détail de nos œuvres diocésaines , celle à laquelle vous contribuez avec une ardeur et une persévérance si louables n'a point été oubliée. Le suprême dispensateur du trésor de l'Église a daigné l'ouvrir en votre faveur. Désormais , une Indulgence plénière sera attachée annuellement à cette bienheureuse journée en laquelle je viens , au nom du Dieu des autels , recevoir vos pieux présents ; et une seconde Indulgence semblable pourra être gagnée , au dernier jour de chaque année , par vous et par tous ceux qui , sous une forme ou sous une autre , auront participé à l'œuvre des églises pauvres. En faisant votre aumône aux temples de la terre , vous vous fraierez ainsi un chemin plus large et plus facile vers les richesses infinies du temple des cieux. Ainsi soit-il.

¹ Rom., XIII, 14.

III

ALLOCUTION

PRONONCÉE DURANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE

ET DU QUATRIÈME SYNODE DIOCÉSAIN :

SUR LES HABITUDES DE RÉGULARITÉ ET DE RESPECT

DANS LE CORPS ECCLÉSIASTIQUE ¹.

(VIII JUILLET MDCCCLVII.)

I. J'attends beaucoup de fruits de cette retraite, Messieurs et chers Coopérateurs. Dieu nous a donné des enseignements dont il nous importe de profiter.

La société temporelle au sein de laquelle nous vivons, et qui avait paru un moment rentrer dans l'ordre et se rapprocher des principes de la vérité, manifeste chaque jour un éloignement plus marqué pour la religion et pour les doctrines qui sauvent à la fois les âmes et les sociétés.

Ce n'est pas que tous nos efforts aient été perdus, et que l'œuvre de la grâce divine soit restée sans résultats. Nos campagnes, nos petites villes, nos grandes cités, contiennent une phalange compacte de vrais et solides chrétiens, d'hommes revenus franchement à la foi et à la pratique religieuse. La station quadragésimale, la communion générale du jeudi

¹ Cette rédaction est empruntée aux procès-verbaux des notaires du synode.

saint dans notre église cathédrale, les détails quotidiens de nos tournées diocésaines, nous démontrent que nos travaux précédents ont laissé des fruits après eux et qu'il subsiste toujours de précieux éléments de bien. A la stérilité matérielle des trois ou quatre dernières années n'a pas correspondu une stérilité spirituelle aussi rigoureuse et aussi générale.

Cependant il est impossible de se le dissimuler : la fécondité de notre ministère a été amoindrie. La société, comme société, est entrée dans une phase rétrograde ; l'esprit public s'altère de jour en jour. Des gages inconcevables ayant été accordés aux aspirations révolutionnaires, celles-ci attendent avec assurance la réalisation du programme énoncé, l'accomplissement des espérances données. La situation de l'Europe s'empire à vue d'œil. Les hommes de mal et de désordre se posent en maîtres de l'avenir. Leur attitude est à la fois celle de la confiance et de la menace. Ce qu'ils n'obtiendraient pas par la marche désormais fatale des choses et par l'effet des engagements pris, ils se déclarent résolus à l'obtenir par l'intimidation ou même par le crime. Ils savent d'ailleurs qu'ils ont des complices et des auxiliaires dans cette masse d'hommes tièdes, flottants, dénués de doctrine, qu'un peu d'ordre matériel rassure, et que les remèdes du mal effraient encore plus que le mal lui-même.

II. En de telles conjonctures, Messieurs et chers Coopérateurs, il faut plus que jamais, dans les prêtres, la sainteté. Il faut du zèle, des efforts, de la prudence : oui, mais tout cela n'a de vie et de force que par la sainteté. Or, mes vénérables Frères, une seule retraite peut suffire à nous rendre saints. Il ne tient qu'à nous de sortir tous d'ici, non-seulement avec une conscience pure, mais avec des résolutions de vie nouvelle et des dispositions de ferveur apostolique.

Plus que jamais surtout, Messieurs et chers Coopérateurs, les scandales du sanctuaire seraient formidables. Le ciel a

permis que le clergé français subît une grande humiliation au commencement de cette année. Au sein de la capitale de l'empire, le sang du premier pasteur a été versé par la main d'un prêtre. Ce prêtre était un monstre, un monstre d'orgueil stupide et de jalousie infernale, dont l'ambition et les exigences, ainsi qu'il en est de presque tous les mauvais prêtres, se proportionnaient à son incapacité et à son indignité. Je le répète, c'était un monstre, par conséquent une exception, et ce crime a été un crime isolé. Je ne souffre pas, pour ma part, qu'il soit dit que ce forfait a le moindre rapport avec les défauts regrettables et les tendances affligeantes d'une partie quelconque du corps sacerdotal. S'il est arrivé parfois aux prêtres français de s'attribuer une supériorité contestable, et de juger trop légèrement le clergé des autres nations d'après quelques faits individuels, ce n'est point une raison pour qu'on tire de l'attentat du trois janvier aucune conclusion légitime contre la grande et noble Église de France.

Mais, cela dit, mes bien vénérés Frères, il ne faut pourtant point perdre de vue que presque tous nos diocèses ont à gémir de la présence de plus d'un mauvais prêtre, et qu'il n'est pas sans exemple que vos évêques aient dû braver les injures et les menaces pour accomplir ou maintenir des mesures de juste et nécessaire sévérité. Disons plus : les circonstances et les détails du procès de Verger offrent des leçons utiles à recueillir. Ce meurtrier sacrilège, si la justice humaine ne s'était pas, et avec raison, refusée à favoriser le scandale, était muni de toutes pièces pour compromettre un bon nombre de prêtres. Dans ses pérégrinations de diocèse en diocèse et de cure en cure, il avait recueilli tous les propos de dénigrement et de désobéissance qu'il avait entendus de la bouche de ses confrères ; et, avant de porter sa tête sur l'échafaud, il voulait s'accorder à lui-même le triste plaisir de révéler au public les intempé-

rances de langage trop familières sous certains toits de presbytères. Personne ne pensera que je veuille être blessant envers vous, Messieurs, quand je prends texte de ce crime atroce pour vous recommander une plus grande attention sur vous-mêmes, soit en ce qui concerne votre conduite personnelle, soit en ce qui regarde les habitudes de respect envers vos chefs hiérarchiques.

III. Je n'ometts aucune occasion de le dire au loin comme auprès : Dieu m'a fait la grâce de me confier un des clergés les plus estimables qu'on puisse trouver dans l'Église. Malgré cela, Messieurs, plus d'une douloureuse révélation est venue affliger les hommes de bien, et compromettre dans l'esprit de nos adversaires votre juste renommée de vertu et de sainteté. Et si aux désordres qui ont eu du retentissement, nous ajoutons les désordres secrets dont nous avons à porter la triste confidence, ne sommes-nous pas forcés d'avouer que la tribu ecclésiastique n'est point exempte de plaies et de blessures ? Non, Messieurs, je ne connais pas d'expressions dans les langues humaines pour vous dire les amertumes dont plusieurs fois, dans le cours de cette année, j'ai été abreuvé. Quand un évêque a imposé les mains à de jeunes lévites sur qui il fondait des espérances, de qui il attendait beaucoup, et quand, après quelques années de sacerdoce, il vient à constater que ses espérances ont été cruellement trompées, c'est pour lui une douleur qui ne peut se rendre. Et s'il arrive que le coupable, dépourvu de franchise comme de repentir, s'obstine à la fois dans la négation absolue et dans la continuation criminelle de ses fautes ; s'il arrive que l'indulgence doive couvrir un indigne, par la crainte de perdre sa réputation et de porter préjudice à des intérêts de diverse sorte ; s'il arrive que des négociations doivent être entamées, des correspondances entretenues avec les pouvoirs séculiers dans le but de prévenir une publicité non moins funeste à la société qu'à la religion : ah !

que d'angoisses, que de tourments, que d'insomnies ! et combien le sceptre pastoral devient lourd aux mains qui le portent ! Seigneur Jésus, vos peurs, vos tristesses, vos abattements, vos ennuis du jardin des Oliviers sont entrés dans mon âme : *Cœpit pavere et tædere, contristari et mæstus esse*¹. Je la connais cette sueur qui coule jusqu'à terre, semblable à des gouttes de sang : *et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram*². « Mes Frères, disait « saint Paul, nous ne voulons pas que vous ignoriez « l'épreuve qui nous est survenue, et dont nous avons été « écrasé par-delà nos forces, au point que la vie nous était « devenue un fardeau » : *Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere*³.

De grâce, mes vénérés Coopérateurs, que ceux qui sont plus anciens parmi vous donnent l'exemple de la prudence, de l'éloignement du monde, de la fuite des occasions dangereuses. Que, par leurs représentations paternelles et bienveillantes, ils agissent sur le cœur de leurs frères plus jeunes, et qu'ils les détournent de ces relations, de ces liaisons qui ne sont presque jamais brisées à temps, si elles n'ont pas été arrêtées à leur naissance. « Celui qui aime le péril, y périra⁴ », a dit l'Ecclésiastique. Combien de naufrages sont venus vérifier cette sentence ! O vous, qui êtes plus avancés dans la vie, et qui, nochers émérites, en naviguant sur toutes les mers du monde, en avez reconnu les dangers, ah ! veuillez instruire ces matelots novices dont l'inexpérience va se heurter inconsidérément à tous les écueils : *Qui navigant mare, enarrent pericula ejus*⁵.

IV. Vous me dites peut-être, mes vénérables Frères, que la jeunesse sacerdotale de ce temps accorde peu d'attention

¹ Matth., xxvi, 37. — Marc., xiv, 33. — ² Luc., xxii, 44.

³ II Corinth., i, 8. — ⁴ Eccli., iii, 27. — ⁵ *Ibid.*, xliiii, 26.

et de respect à la parole des aînés du sanctuaire. Je ne veux pas chercher si cette accusation est plus méritée que par le passé. Mais permettez que je m'adresse aux aînés eux-mêmes, et que je leur dise à mon tour :

Vous êtes respectueux envers les saintes règles de la discipline, envers la personne de votre évêque et de ses auxiliaires dans le gouvernement du diocèse : je vous en félicite et vous en loue. Peut-être cependant n'êtes-vous pas vous-mêmes à l'abri de tout reproche en ce point. Un protestant célèbre a dit que l'Église est « la plus grande école de respect » qui se soit vue sur la terre. C'est le devoir des prêtres catholiques de figurer toujours au premier rang des disciples de cette école ; ou plutôt ils n'y doivent pas seulement être des disciples, mais des précepteurs et des modèles. L'ancien sacerdoce avait généralement conservé cette note distinctive : il était réservé, courtois, prévenant, respectueux envers ses chefs hiérarchiques ; il comprenait qu'il s'honorait et se grandissait lui-même en honorant ceux qui avaient reçu mission de lui commander ; il savait que les coups portés à la tête affaiblissent les membres et nuisent au corps entier. Cette disposition et ces habitudes révérencieuses envers l'autorité, présente ou absente, n'ont-elles pas baissé dans le corps ecclésiastique ? Outre le sans-gêne démocratique de nos façons modernes, l'esprit d'opposition qui fait partie des mœurs politiques actuelles ne s'est-il pas aussi acclimaté dans le sanctuaire ? Où sont les actes de l'administration épiscopale qui échappent au contrôle des subordonnés ? Quels sont les points de la législation ecclésiastique dont l'application n'est pas discutée, censurée ? Enfin est-il une mesure de quelque importance qui ne soit l'objet des appréciations les plus aventurées, à ce point que, dans l'ignorance des raisons qui ont fait agir le supérieur, on le suppose toujours dirigé par des motifs tels qu'on puisse s'accorder la satisfaction de les critiquer et de les condamner ?

De là les conséquences les plus fâcheuses. Je parle surtout aux ecclésiastiques qui ont droit à la considération dans l'opinion générale, à cause de leur âge, de leurs talents, de leurs vertus, de leurs postes plus élevés, et je n'hésite point à leur dire : Prenez-y garde, Messieurs, vous vous pardonnez trop facilement à vous-mêmes et aux autres des paroles qui ne devraient point être prononcées. Le premier résultat de cette licence de langage, c'est que vos frères plus jeunes s'accordent tout naturellement le droit d'en user de même envers vous, et que, par là, votre légitime influence sur vos collègues est fâcheusement affaiblie. Vous en prenez à votre aise par rapport à tout ce qui est au-dessus de vous; vous serez payés de la même monnaie par ce qui est au-dessous. Et quand, plus tard, pressés par votre conscience, témoins des effets et des suites lamentables de l'insubordination, comprenant d'ailleurs que c'est mal répondre à la confiance de votre évêque que de battre en brèche une autorité dont il vous a rendus participants dans une certaine mesure, quand vous voudrez prendre une attitude plus conforme à vos devoirs, vous ne trouverez plus autour de vous qu'opposition et défiance. Alors se réalisera l'oracle d'Isaïe : *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris?* Et il arrivera que « quand vous serez las de mépriser, c'est vous qui tomberez sous le mépris » : *et cum fatigatus desieris contemnere, contemneris*¹.

V. D'ailleurs, Messieurs et chers Coopérateurs, est-il arrivé souvent qu'un examen plus approfondi des choses ait donné raison aux jugements hasardeux où vous aviez pu vous laisser d'abord emporter? Que de fois, après vous êtes exprimés avec vivacité sur tel ou tel acte de l'autorité ecclésiastique, celle-ci trouvant une occasion de vous révéler une partie des motifs qui l'ont fait agir, vous avez été les

¹ Isa., xxiii, 4.

premiers à reconnaître des trésors de bénignité et de patience là où vous aviez cru voir un excès de rigueur et de sévérité ! Que de fois, après avoir opposé hautement au choix épiscopal tel ou tel candidat de votre goût, les bénédictions attachées au ministère de l'élu de l'évêque, les fruits et les succès provenant d'un ensemble de qualités et d'avantages dont il est doué, ne vous ont-ils pas démontré le côté providentiel de cette nomination si amèrement blâmée, tandis que l'homme de vos préférences, placé dans des conditions moins difficiles, n'a justifié peut-être aucune de vos prévisions ! Enfin, que de fois, après avoir épousé la cause et reproduit les récriminations de quelques prêtres mécontents, n'avez-vous pas eu à regretter votre injustice envers vos supérieurs, victimes de la discrétion qui les empêchait de publier des torts venus plus tard à votre connaissance ! Assurément, Messieurs, les dépositaires de la puissance spirituelle ne sont pas infallibles dans la conduite des affaires, ni dans le maniement des hommes ; non-seulement ils peuvent se tromper innocemment et de bonne foi, mais ils ne sont pas à l'abri des fautes provenant de la faiblesse ou de la passion ; et, dans ces cas mêmes, le respect doit encore être gardé envers eux. Toutefois, outre que la présomption est en leur faveur parce qu'ils ont mission et grâce d'état, ne peut-on pas dire que jamais l'autorité ecclésiastique n'a été moins portée à abuser que de nos jours, et qu'elle est bien plus exposée à pécher par défaut que par excès, attentive qu'elle est à s'affirmer le moins possible et à dissimuler tout ce qui peut offusquer l'esprit de notre temps ? Nul autre régime n'est doux et paternel autant que le nôtre. Au terme de sa carrière, plus d'un Samuel de la loi nouvelle pourrait, comme cet ancien juge d'Israël, adjurer ses sujets de lui rendre témoignage devant Dieu et devant son Christ : *Loquimini de me coram Domino et coram Christo ejus* ; et ils répondraient : « Non, vous ne nous avez pas maltraités en paroles,

« ni opprimés dans vos actes; vous n'avez pris le bien
« d'aucun de nous, et vous ne vous êtes point enrichi de
« nos présents » : *Et dixerunt : non es calumniatus nos,
neque oppressisti, neque tulisti de manu alicujus quippiam*¹.
L'esprit d'opposition et de dénigrement vis-à-vis d'un pou-
voir qui use de ses droits avec tant de modération, et qui
applique les règles avec tant de ménagement, serait donc
d'autant plus répréhensible qu'il serait plus gratuit. Et les
laïcs, comparant la sujétion rigide que leur imposent les ad-
ministrations dont ils relèvent avec le sort facile que l'Église
fait à ses ministres, seraient portés à dire, comme il est
arrivé quelquefois, que les prêtres, chargés par état de
prêcher l'ordre et la soumission, ne forment pas la classe la
plus soumise et la mieux disciplinée de la société.

VI. Et pourtant, Messieurs et chers Coopérateurs, outre
que l'autorité sous laquelle vous êtes rangés est la plus ac-
ceptable de toutes, parce qu'elle est d'institution plus posi-
tivement divine et qu'elle ne s'exerce nullement au nom de
l'homme, vous êtes en outre engagés envers elle par ce lien
de religion et d'honneur qui se nomme le serment. Souffrez
que je rectifie l'idée que quelques-uns se font de cet engage-
ment.

Moi, dit quelquefois ce prêtre, je sais à quoi m'oblige ma
parole donnée. J'ai promis d'obéir. Que l'autorité com-
mande, et j'obéirai. Mais, en dehors de mon *promitto*, on
n'a rien à exiger de moi. — Ce langage ne pèche que par un
endroit, c'est qu'il suppose l'oubli des termes mêmes de la
formule dont il s'agit. L'Église, qui sait que l'autorité est plus
infirmée par l'absence du respect que par le manque d'o-
béissance, vous a demandé le respect d'abord et l'obéis-
sance ensuite. Veuillez avoir un souvenir plus exact. *Pro-
mittis mihi et successoribus meis reverentiam et obedientiam?*

¹ 1 Reg., XII, 3, 4.

*Promitto*¹. Telle est la teneur véritable de la promesse de votre ordination. *Reverentiam et obedientiam* : voilà la gradation dans votre engagement.

C'est qu'en effet le respect importe encore plus, s'il est possible, que l'obéissance elle-même. Le respect est de tous les jours et de tous les instants; l'obéissance ne se réfère qu'à quelques occasions assez rares. Combien de fois, dans le cours de votre vie, la volonté de votre évêque vous mettra-t-elle à l'épreuve en ce qui est de lui obéir? Les postes auxquels il vous destinera étant peut-être tels que vous pouviez les désirer, il arrivera que vous compterez à peine, durant toute votre carrière sacerdotale, quelques actes de soumission méritoire. Au contraire, la loi du respect trouve son application à peu près quotidienne. Et, à cause de cela, si cette loi est méconnue, le mal est plus étendu, et la répression en est moins facile. Que, sous l'empire d'une violente répugnance, un prêtre oppose des objections, des représentations, peut-être des résistances au commandement de son évêque, c'est un accident regrettable, dont l'évêque peut toujours triompher s'il a de justes raisons de maintenir sa première résolution. Dans tous les cas, il n'y a là qu'un fait particulier, personnel, pour lequel on peut souvent admettre des circonstances atténuantes, et qui ne met point en péril l'autorité et la considération du supérieur ecclésiastique. Au contraire, l'oubli du respect s'étend à tout pour tout dénaturer, tout envenimer; et comme il constitue un état et une habitude plutôt qu'un acte spécial, ce mal est pour ainsi dire insaisissable, et il s'enhardit et se fortifie dans l'impunité. Par cela même, il en devient plus haïssable devant Dieu et devant les hommes; d'autant qu'il porte avec lui un caractère de parjure et de déloyauté. La promesse a été faite au pied des autels dans un moment à jamais mémorable : *Promittis mihi*

¹ Pontific. Roman. de ordinat. presbyteri.

reverentiam? Promitto. On ne s'honore point en manquant à une parole d'honneur aussi sacrée et aussi solennelle.

VII. Concluons, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'il y a là pour la conscience sacerdotale matière à un sérieux examen, attendu que de graves intérêts sont en jeu, tant pour le bien de la religion et des âmes que pour l'honneur de notre saint état. On a remarqué plus d'une fois qu'un des éléments qui font la force du peuple britannique, c'est le respect du souverain et le respect de la loi. Cette nation, qui a retenu du catholicisme tant d'autres avantages, a gardé un vif sentiment de la solidarité des individus avec le prince, et du profit que trouvent les particuliers à maintenir dans un haut degré d'estime le pouvoir qui les gouverne et la législation qui les régit. Puisque notre génération se flatte d'avoir emprunté beaucoup au régime anglais, efforçons-nous d'imiter surtout nos voisins en ce point. Le corps sacerdotal tout entier y gagnera en influence et en considération, et l'œuvre de Dieu s'accomplira avec plus de fruit et de succès.

Encore une fois, Messieurs et chers Coopérateurs, si je me suis senti pressé d'avoir avec vous cet entretien paternel au commencement de nos saints exercices, ç'a été bien moins pour réprimer le mal que pour le prévenir. J'aurai à vous donner quelques explications, les jours suivants, sur plusieurs actes récents du siège apostolique qui doivent être portés à votre connaissance¹; et je devrai aussi reprendre la suite de mes instructions précédentes sur les erreurs de ce temps². Puis nous consacrerons toute la durée du synode à l'examen et à l'étude du projet de statuts diocésains qui va vous être distribué, et qui sera librement discuté dans le sein de vos

¹ Voir plus loin n° VI: *Lettre synodale portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique.*

² Voir plus loin n° XI, *Seconde Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent*

congrégations particulières et des congrégations générales. Ainsi sera préparé à loisir le code des règlements synodaux que nous nous réservons de publier en temps convenable, conformément aux termes de notre lettre d'indiction ¹.

¹ Le programme de ce quatrième synode diocésain a été tracé dans la lettre de convocation qui suit :

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Pastoralis nostra visitatione hucusque præpediti, ecce quartam vobis nostram synodum diutius forsan indicere distulimus, mediante proximo mense celebrandam. Hi sane utilissimi vobisque ac nobis gratissimi singulis annis redeunt conventus, per quos magis ac magis *ad hoc pervenimus ut idem sapiamus et in eadem permaneamus regula* ¹.

Noveritis itaque annuam synodum post pia secessus ecclesiastici exercitia in seminario nostro Pictaviensi die tredecima mensis julii summo mane inchoandam esse, die decima quinta ejusdem mensis pariter mane absolvendam....

Id autem in hac nostra synodali actione nobis præcipue incumbet, ut, juxta mandatum præcedentis synodi, diœcesana statuta in unum corpus redacta a nobis promulgari possint.

Aliqua etiam sanctæ sedis acta aut sacrarum urbis congregationum generalia decreta vobis notificanda curabimus.

Quoniam vero *sufficientes non sumus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est, qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti* ², propterea solitas fieri preces et orationes præcipimus, quibus muniti, *fiduciam talem habemus per Christum ad Deum* ³ nihil nisi ad Ecclesiæ ædificationem salutemque animarum a nobis esse statuendum.

Datum in domo nostra de Mala-Rupe, sub signo sigilloque nostris ac secretarii episcopatus nostri subscriptione anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo septimo, die vero undecima Junii, in festo Corporis Christi.

¹ Philipp. III, 16. — ² II Corinth., III, 5, 6. — ³ *Ibid.*, 4.

IV

DISCOURS

PRONONCÉ A LA FÊTE DU RÉTABLISSEMENT DE LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE
DANS LA CRYPTÉ DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES
LE XV SEPTEMBRE MDCCCLVII.

Nolo vacuum te reverti.
Je ne veux pas que tu retournes
vers les tiens les mains vides.
Ruth., III, 17.

MONSEIGNEUR ¹,

I. Quand Esdras venait de dédier le nouveau temple après soixante-dix ans d'émigration, quand Judas Machabée venait de rétablir l'autel après une longue et horrible profanation, c'étaient dans tout Israël des acclamations, des transports, c'était une ivresse de bonheur, c'étaient des cris et des larmes de joie, c'était un attendrissement universel. Et la multitude, chantant des psaumes, des hymnes et des cantiques, louait et bénissait le Seigneur qui est compatissant, et dont la miséricorde met un terme aux plus douloureuses épreuves ².

¹ Monseigneur l'évêque de Chartres. — ² I Esdr., III. — I Mach., IV.

Quelque chose d'analogue, M. F., va s'accomplir aujourd'hui. Ce beau temple, sans doute, avait retrouvé depuis plus d'un demi-siècle son sacrifice, son autel, ses solennités, ses pompes. La Vierge Marie y avait repris possession de sa puissance et de sa gloire. Mais dans cette grotte sacrée, qui est plus ancienne, et, en un certain sens, plus auguste que le temple lui-même, puisqu'elle a donné naissance au temple; dans cette grotte sans laquelle le temple, si vaste qu'il soit, est néanmoins insuffisant et incomplet, parce que la construction, la composition de la basilique supérieure ont présupposé l'existence de la basilique inférieure; dans cette grotte, récemment rouverte à notre piété¹, nos yeux cherchaient encore vainement l'image de Marie, telle que nos ancêtres l'avaient vue, l'avaient aimée, l'avaient invoquée pendant tant de siècles. Désormais cette absence regrettable va cesser.

Ah! qu'il sera beau, ce soir, de contempler la Fille du Roi rentrant enfin dans sa demeure favorite, dans son domaine séculaire! Qu'ils seront beaux vos pas, ô sainte Dame de Chartres, alors qu'escortée de toute cette foule et comme portée en triomphe sur ces milliers d'épaules, vous retourneriez vous asseoir là où nos pères vous ont tant louée. *ubi laudaverunt te patres nostri*², là où ils ont si souvent mis votre puissance à l'épreuve, là où ils ont tant de fois vu vos œuvres, constaté vos prodiges et senti votre intercession : *probaverunt et viderunt opera mea*³!

II. Pour moi, M. F., j'ai désiré d'un grand désir de voir ce jour et de célébrer cette fête du retour de Marie dans son église souterraine de Chartres. Que de fois, au soir des grandes solennités, après les saints offices terminés, je suis allé m'agenouiller dans cette crypte obscure et abandonnée!

¹ Voir Tom. II, p. 272, 273, 293, 294.

² Is., LXIV, 11. — ³ Ps. XCIV, 9.

Que de fois, après avoir appuyé mon front à la colonne vénérée sur laquelle repose notre mère, je suis allé le coller à la poussière de l'ancienne place que ses pieds ont sanctifiée : *in loco ubi steterunt pedes ejus* !¹ J'entendais au-dessus de ma tête la foule s'écouler, heureuse et attendrie du spectacle des grandes pompes religieuses auxquelles elle venait d'assister. Mais, à mon sens, les plus belles de ces fêtes étaient encore incomplètes ; il restait au fond de mon cœur un désir, un regret. Seul, au milieu des ténèbres et du silence, je me demandais si ce désert ne retrouverait pas un jour la vie ; si cette solitude n'était pas destinée à reflorir ; si ces vieilles nef, enveloppées du linceul de la nuit, ne reverraient plus jamais les longues files de vierges aux robes blanches, les anciennes et célèbres processions des lévites en vêtements sacrés ; si ces voûtes assombries ne s'illumineraient pas encore de ces milliers de cierges portés aux mains des fidèles et des prêtres ; en un mot, si ce lieu tant aimé et fréquenté des âges précédents, ce lieu qui a été le rendez-vous de tous les saints, ne reconquerrait pas sa sainteté et sa gloire.

M. F., mille fois béni soit le Seigneur qui a mis au cœur de votre vénéré pontife l'heureuse inspiration, la sainte et forte résolution d'opérer la restauration de ce sanctuaire souterrain et d'y rétablir enfin l'image de Notre-Dame de Chartres ! D'aujourd'hui va se renouer la chaîne des merveilles primitives, d'aujourd'hui va recommencer l'ère des miracles. Nous tous qui appartenons à cette génération qui a déjà vieilli, plus d'une fois, en comparant l'état actuel du pèlerinage de Chartres avec son ancienne splendeur, son ancienne célébrité, nous nous étions écriés tristement comme le prophète Daniel : *Domine, imminuti sumus* : « Seigneur, nous avons été « diminués, amoindris »². Quoique l'action intérieure de la

¹ Ps. CXXXI, 7.—² Dan., III, 37.

grâce ait toujours été sensible dans ce temple, quoique la puissance de Marie n'ait jamais cessé de s'y révéler, même par des miracles éclatants, toutefois les prodiges étaient moins multipliés, les signes moins manifestes qu'aux anciens jours : *in illis diebus, non erat visio manifesta*¹. La vertu de ce sanctuaire s'était-elle donc affaiblie? Non, assurément. Mais, si richement pourvue que soit cette église des dons et des trésors divins, il ne se pouvait faire qu'elle en négligeât impunément la mine la plus abondante et la plus féconde. Vous le savez, M. F., il n'est pas au pouvoir de l'homme qui ferme une source, d'en faire jaillir une autre à côté. La fontaine que vous auriez refoulée, vous en pourriez recueillir peut-être encore quelque suintement, quelque infiltration dans le bassin contigu; mais l'onde vive et bouillonnante, vous ne la ferez jamais sourdre d'une autre veine que de celle que Dieu a ouverte : on ne déplace pas une source. Et s'il en est ainsi dans la nature, il en est de même dans l'ordre surnaturel. Le Dieu de la rédemption, comme le Dieu de la création, a placé ses eaux thermales là où son bon plaisir l'a voulu. La grâce divine est souveraine et indépendante dans le choix qu'elle fait des lieux, comme dans celui qu'elle fait des temps et des personnes². Or, en ce qui est de l'influence de Marie à Chartres, la source est là : elle est sous cette grotte taillée dans le rocher. Si vous comparez la basilique de Chartres et tout ce qui s'y rattache à un grand fleuve dont les eaux se sont répandues au loin, je vous dirai que dans cette grotte est la petite fontaine qui s'est accrue, qui s'est enflée et qui a produit le grand fleuve : *fons parvus crevit in fluvium maximum et in aquas plurimas redundavit*³. Assurément, le temple tout entier est rempli de la majesté et de la puissance de Marie; la source s'est épanchée en mille nappes d'eau, elle s'écoule, elle se communique par mille conduits.

¹ I Reg., III, 1.—² Bulla *Auctorem fidei*, LXX.—³ Esth., XI, 10.

Mais au moins faut-il que la source ne soit pas négligée, ne soit pas profanée, ne soit pas fermée; et son onde possédera toujours une vertu plus efficace et plus active que celle des ruisseaux qui en dérivent. Que votre piété donc, chrétiens mes Frères, sans rien diminuer de son zèle à fréquenter cette grande basilique, où le culte divin se solennise avec plus de pompe et de splendeur qu'en aucun autre lieu du monde, aille néanmoins désormais avec une certaine préférence chercher les grâces toutes spéciales de Marie là où il lui plaît surtout de les répandre; qu'elle aille à certains jours, à certaines heures, se désaltérer, s'abreuver à cette fontaine si riche et si précieuse.

III. Vous m'arrêtez peut-être et vous me dites: « La sainte crypte est rouverte; mais la statue qu'on y va replacer n'est plus la statue antique et miraculeuse qu'ont vénérée nos pères. Qui nous garantit que le ciel lui conférera la même puissance? » Non, M. F., il est vrai, cette statue n'est plus celle qu'ont vénérée nos pères. Ne rappelons pas ce qui sera toujours un douloureux sujet de larmes; réjouissons-nous bien plutôt de l'acte réparateur qui s'accomplit en ce moment, et qui se confond dans mon esprit avec une autre réparation mille fois heureuse et désirable qui, m'a-t-on dit, va se consommer dans ce même jour¹. Non, cette statue n'est pas la même qu'autrefois; mais, reproduite d'après les principales données de la tradition chartraine, en allant reprendre la place de sa devancière, elle héritera de toute sa vertu. Déjà la prière puissante et authentique de l'Église a séparé, discerné ce bois inanimé du domaine des choses profanes: l'eau sainte l'a non-seulement purifié, mais sanctifié et consacré pour être à jamais la représentation de la Vierge qui était l'attente des Gentils aussi bien que celle

¹ L'acquisition de l'ancienne église de Sainte-Foy qui servait de théâtre depuis la révolution.

d'Israël, la fidèle image de la Vierge qui devait enfanter le Sauveur. A cette bénédiction de l'Église va se joindre, sinon la consécration des temps à venir que nous ne saurions devancer, du moins la consécration des siècles passés. Cette image sacrée n'aura pas été plus tôt inaugurée sur son emplacement antique et traditionnel, que tous les souvenirs des âges écoulés, des anciens prodiges opérés, viendront tout à coup l'investir et la pénétrer, se grouperont au-dessus de sa tête comme le nuage qui planait sur l'arche d'alliance et qui révélait la présence de la divinité. Puis, tant de larmes dont le pavé du temple a été mouillé; tant de vœux, tant de soupirs, tant de prières qui, comme une vapeur d'encens, se sont attachés aux parois des murailles et des voûtes; en un mot, tout ce qu'il y a de sainteté répandue dans toutes les parties de l'édifice, viendra se réunir, se ramasser dans cette image bénie, l'imprégner et la vivifier. Et toutes ces générations de saints pontifes, de saints prêtres, de saints rois, de saints confesseurs, de saintes vierges, de saintes veuves, qui sont venues invoquer la puissance de Marie en ce lieu, toutes ces légions de fidèles serviteurs de Notre-Dame de Chartres qui sont présentement dans la gloire, étendront de concert leurs mains pour faire descendre d'en haut dans cette statue la même vertu divine qui découla de la statue antique pour leur sanctification.

Enfin, outre la bénédiction de l'Église, outre la consécration des souvenirs du passé, cette statue possédera bientôt la consécration qui résultera des prodiges et des miracles dont elle-même sera le canal et l'instrument. Et ici je reviens aux paroles de mon texte que j'ai trop longtemps perdues de vue.

IV. Au moment où Ruth s'apprêtait à retourner vers les siens, dont elle s'était momentanément éloignée, Booz lui dit : Étends ton manteau et tiens-le des deux mains. Et Ruth tenant ainsi son manteau ouvert, Booz y versa six mesures de froment. Ruth alors entra dans la cité. Et comme

on lui demandait : Que s'est-il passé ? elle répondit : Voici les provisions dont le seigneur Booz a rempli mon manteau et mes mains , et il m'a dit : Je ne veux pas que tu retournes vers les tiens les mains vides : *Nolo vacuum te reverti.*

Mes Frères , le Seigneur Jésus n'est pas moins généreux que son ancêtre Booz. Il a vu notre nouvelle Ruth qui s'apprête à rentrer dans sa demeure, à retourner vers sa famille, et il lui a dit : Tiens ton manteau ouvert et élargi, tiens-le à deux mains : *Expande pallium et tene utraque manu.* Et il y a versé six grandes mesures de froment , c'est-à-dire , il y a mis une abondante provision de ses grâces les plus exquises. Car le Seigneur ne veut pas que Marie revienne vers nous les mains vides : *Nolo vacuum te reverti.*

Vierge sainte, donnez-nous donc , donnez-nous de votre plénitude. Renouvelez vos prodiges d'autrefois, et faites succéder de nouvelles merveilles aux merveilles anciennes : *Innova signa, immuta mirabilia.* Glorifiez toujours en ce lieu votre main et votre bras droit : *Glorifica manum et brachium dextrum.* Ayez pitié de cette cité de Chartres, dont le nom ne peut être prononcé dans aucune partie de l'univers sans rappeler aussitôt le vôtre avec lequel il est comme identifié : *Miserere plebi tuæ super quam invocatum est nomen tuum ;* et conservez toujours votre prédilection à ce peuple qui se glorifie d'être votre premier-né : *et Israël quem coæquasti primogenito tuo.* Remplissez cette autre Sion de l'effet de vos assurances et de vos promesses. Vous vous êtes vous-même qualifiée Reine et Dame de Chartres ; que cette inénarrable parole ne soit jamais privée de son accomplissement : *Reple Sion inenarrabilibus verbis.* Donnez un témoignage à ceux qui se flattent d'être, depuis l'origine, vos créatures et vos clients : *Da testimonium his qui ab initio creaturæ tuæ sunt.* Vérifiez les prédictions que les anciens augures ont prononcées ici à votre gloire : ils vous ont appelée la Vierge qui devait enfanter ; justifiez et rajeunissez cette appellation en

enfantant toujours ici Jésus-Christ dans les âmes : *Suscita prædicationes quas locuti sunt in nomine tuo prophetæ priores.* Enfin, accordez une récompense particulière à ceux qui ne se sont pas lassés, qui ne se sont pas découragés, et qui n'ont jamais désespéré de la cause de votre sanctuaire souterrain : *Da mercedem sustinentibus te.* Et afin que la confiance qu'ils nourrissent dans leur cœur et qu'ils cherchent à communiquer à leurs frères ne soit pas vaine, afin qu'ils soient trouvés des prophètes fidèles, ne permettez pas que personne aille jamais vous présenter ses requêtes au pied de votre image de sous-terre sans être aussitôt exaucé : *Ut prophetæ tui fideles inveniantur, exaudi orationes servorum tuorum*¹. Ainsi soit-il.

¹ Eccli., xxxvi, 6-18.

V

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE DU VIII^e ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCLVII.)

I. C'est pour la huitième fois, mes vénérables Frères dans le sacerdoce et mes bien-aimés Fils en Jésus-Christ, que nous célébrons aujourd'hui cette solennité anniversaire. Ah ! sans doute, disait saint Augustin au jour natal de son épiscopat, « c'est tous les jours et c'est à toute heure du jour que l'évêque doit songer à la terrible responsabilité qui pèse sur lui, afin d'être toujours prêt à rendre compte de sa charge. Mais quand revient le jour anniversaire de notre ordination, alors nous nous mettons à considérer le fardeau comme s'il nous était imposé pour la première fois » : avec cette différence pourtant que, quand nous l'avons reçu d'abord, nous n'avions à penser qu'à la manière de le bien porter ; tandis que plus tard, principalement au jour de cette solennité, nos yeux ne se tournent plus seulement vers l'avenir, pour bien faire, mais encore vers le passé, pour examiner comment nous avons fait.

D'ailleurs, mes bien chers Frères, je sens qu'avec le temps le fardeau s'appesantit au lieu de s'alléger. « Plus les années s'avancent, disait encore le saint évêque d'Hippone, ou mieux, plus les années s'en vont et nous rapprochent de ce

¹ Sermo cccxl, in die Ordinationis suæ II, E. J. Gaume, T. v, p. 1936.

dernier jour qui viendra infailliblement : *et quanto anni accedunt, imo decedunt, nosque propinquiores faciunt diei ultimo, utique quandoque venturo*, « et plus je sens le tourment de l'anxiété et l'aiguillon de la crainte » : *tanto mihi est acrior cogitatio et stimulus plenior*¹.

Cette huitième année qui vient de s'achever, elle devait être pour nous et pour nos œuvres une année de perfection². L'octave, observent les saints docteurs, est le complément de toute solennité. Le créateur ayant résumé tout l'espace de la vie présente dans le cycle hebdomadaire de sept jours, le huitième jour est une sorte de retour vers le premier, dont il montre et témoigne l'entreprise consommée et parfaite : *Octava tanquam ad caput redit, quia consummatum perfectumque ostendit ac probat*³. Voilà pourquoi, soit qu'il s'agisse de la justice parfaite des saints, ou de la perfection consommée de quelque grand mystère, notre mère la sainte Église poursuit son culte pendant huit jours : *Hinc perfectam justitiam sanctorum, vel consummatam sublimioris cujusque mysterii perfectionem, octo dierum numero sancta mater Ecclesia veneratur*. Et un célèbre liturgiste a dit aussi quelque part : « Que l'on célèbre pendant sept jours l'œuvre surnaturelle et septénaire des dons de l'Esprit-Saint, et, le jour octave, la consommation et la glorification de cette même œuvre » : *Celebretur per septem dies opus septiformis Spiritus, et octava die consummatio et glorificatio ejusdem operis*⁴.

II. Si je considère, mes vénérables Frères, que j'ai fourni déjà parmi vous toute une octave non pas de jours, mais d'années, la justice m'oblige d'avouer que, ni dans moi-même, ni dans les œuvres de mon épiscopat, je n'ai rien à

¹ Sermo cccix, in die Ordinationis suæ I. Ed. Gaume, T. v, p. 1932.

² Pro octava multi inscribuntur psalmi;... sicut enim spei nostræ octava perfectio est, ita octava summa virtutum est. S. Ambros., L. v in Luc., 49.

³ S. Aug., De Serm. Domin. in monte, L. I, 10. Ed. Gaume, T. III, p. 1496. — ⁴ Amalar. Fortunat.

offrir aux regards de Dieu ou aux vôtres qui soit consommé et parfait. Nos entreprises cheminent lentement ; quelques-unes ont reçu l'évidente bénédiction du Seigneur ; d'autres se développent plus péniblement en attendant un accroissement que nos péchés retardent. Voilà pourquoi le Seigneur voudra peut-être m'accorder des jours et des années de grâce au delà de cette huitième année, afin que dans cette nouvelle carrière il me soit donné de réparer les négligences passées et de conduire à un heureux terme l'œuvre de ma sanctification et de la vôtre.

Mais si cette année huitième n'a rien produit de parfait entre nos mains, nous avons la confiance pourtant qu'elle n'aura pas été absolument stérile. Dans l'ordre de la grâce, comme dans l'ordre de la nature, la douleur est la condition de la fécondité. Or cette année nous a été douloureuse, elle nous l'a été beaucoup. A ce titre encore, elle n'est point pour nous l'octave ; car l'octave, c'est l'emblème de la finale et éternelle béatitude¹, et cette année a été pour nous le signal des grandes souffrances.

Pourquoi prononcé-je ce mot au milieu de cette fête ! Ah ! c'est que la bouche parle de l'abondance du cœur, et que tout sentiment vif et profond ne peut rester contenu au fond de l'âme. Et quel sentiment plus vif et plus profond que celui qu'un père éprouve de l'égarement et de la perte de quelques-uns de ses enfants ! Je m'arrêterai cependant, et je me contendrai. Car il y aurait injustice à vous contrister, vous, mes vénérables frères, qui avez gardé sans tache la robe de votre sacerdoce, et vous, mes chers enfants dont la ferveur et la piété répandent ici cette odeur que Jacob compare à l'odeur d'un champ rempli de fruits et que le Seigneur a comblé de bénédictions².

¹ Nam octava clarificat, etc. S. Aug., De Serm. Domin., *loc. cit.*

² Ecce odor filii mei, sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus. Gen. XXVII, 27.

Et c'est là, mes vénérables Frères, un des torts dont je sens le besoin de me faire absoudre. Tout prêtre qui exerce avec sainteté le ministère sacré sous les yeux de Dieu, au milieu d'obstacles et de difficultés de tout genre, attend, et avec raison, un regard encourageant et approuvateur de son évêque. L'évêque est tenu d'avoir pour tous cet aspect de fête sous lequel nous demandons à Jésus-Christ de se montrer au chrétien qui va quitter cette terre : *Mitis atque festivus tibi aspectus Jesu Christi appareat*¹. « Or, dit encore saint Augustin, pour un homme tirailé par tant de soins pénibles, initié à tant de secrets douloureux, cet air de fête, ce visage toujours souriant est sinon impossible, au moins difficile » : *homini tam multis et tam molestis actibus occupato atque distento, ne dicam impossibile, certe difficile est*. Donc, ajoute le pontife, « si au milieu de ces préoccupations et de ces soucis, il m'est arrivé de ne pas entendre quelqu'un comme il le désirait » : *si quem forte non ut poscebat audivi*; « si j'ai regardé quelqu'un avec plus de tristesse qu'il ne fallait » : *si quem tristius quam opus erat aspexi*; « si j'ai laissé tomber une parole plus dure qu'il ne convenait » : *si in quem verbum durius quam oportebat emisi*; « vous, envers qui je m'avoue débiteur pour ces genres d'offenses, croyez pourtant que le fond de mon cœur ne contient pour vous qu'affection et qu'amour » : *vos quibus pro his esse me fateor debitorem, simul me vestrum credite dilectorem*. « La mère poule elle-même, qui couve et qui choie ses petits sous son aile, il lui arrive, dans un moment d'émoi et d'agitation, de les froisser légèrement de son pied, sans que pour cela elle cesse d'être mère » : *nam pullos, quos fovet, sæpe in angustiis, non tamen toto pedis pondere, calcat et mater, nec ideo desinit esse mater*. Ainsi a-t-il pu nous arriver, en des instants de préoccupation et de vive sollicitude, de ne pas accorder toujours à chacun de vous une suffisante attention, peut-être même d'en fouler quelques-

Rit. Roman. Ordo commendat. animæ.

uns en passant, quoique jamais de tout le poids de notre pied : *non tamen tote pedis pondere* ; mais, dans ces accidents involontaires, notre cœur demeurerait toujours le cœur de la mère : *nec ideo desinit esse mater*. Pardonnez-nous cependant, et, par les joies que nous apportera la ferveur et la solidité de votre vertu, écarterez et dissipez de notre front les nuages que de trop justes tristesses y auraient fait naître, les rides précoces qu'y auraient creusées les soucis de notre charge.

III. Et vous, pieux élèves du sanctuaire, observez avec fidélité et délicatesse les recommandations de vos guides et de vos pères. Il nous appartient de veiller sur vous, et nous rendrons compte de vos âmes. Tâchez que nous fassions cela avec joie, et non en gémissant, car cela ne vous est pas avantageux : *ut gaudio hoc faciant, et non gementes : hoc enim non expedit vobis*¹. Oui, il y a une joie, une liberté d'esprit, une allégresse du cœur dont il vous est expédient que nous ne soyons pas privés, et qui ne nous est jamais ravie qu'à votre détriment.

Tous tant que nous sommes, évêque, prêtres, lévites, ayons incessamment devant les yeux l'admonition du grand apôtre à Tite, son disciple. Montrons-nous en toutes choses des modèles de bien, par la sûreté de notre doctrine par l'intégrité de notre vie, par la gravité de nos mœurs ne prononçant jamais que des paroles saines et irrépréhensibles : de telle sorte que l'adversaire, qui nous observe, soit forcé de nous respecter, n'ayant aucun mal à dire de nous : *ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*² ; et de telle sorte aussi que tout le vénérable clergé de ce diocèse fasse honneur en toutes manières à la doctrine de notre divin Sauveur : *ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus*³. Amen.

¹ Hebr. XIII, 17. — ² Tit., II, 7, 8. — ³ *Ibid.*, 10.

VI

LETTRE SYNODALE

DU CLERGÉ DIOCÉSAIN PORTANT COMMUNICATION DE PLUSIEURS ACTES ET DÉCRETS
DE L'AUTORITÉ APOSTOLIQUE.

(DÉCEMBRE MDCCCLVII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Pendant la durée de notre dernière assemblée synodale, nous vous avons adressé plusieurs entretiens dont nos occupations ne nous ont pas encore permis de livrer le texte à l'impression. En dérochant chaque jour quelques instants aux sollicitudes si nombreuses de notre charge, nous parviendrons, avec l'aide du Seigneur, cette année comme les années précédentes, à vous donner par écrit ce que nous vous avons d'abord exprimé de vive voix. De leur côté, les consultants synodaux s'appliquent à mettre la dernière main aux statuts réglementaires qui ont été discutés dans ces séances si utiles et si édifiantes, où nous avons vu se produire, comme toujours, l'excellent esprit dont le clergé de ce diocèse n'a jamais cessé d'être animé. Les rapports des congrégations particulières et les procès-verbaux des congrégations générales contiennent des observations impor-

tantes dont aucune ne sera perdue de vue dans la rédaction définitive de notre code diocésain.

Un des principaux avantages que Benoît XIV fait ressortir, et que nous avons tiré déjà de la célébration de nos synodes diocésains comme de nos conciles provinciaux, c'est la facilité d'y donner au clergé une notification prompte et authentique des diverses lettres apostoliques ou des décrets généraux émanés du saint-siège et des congrégations romaines depuis la précédente assemblée.

Sans doute, Messieurs et chers Coopérateurs, l'évêque est investi de l'autorité législative par rapport à son diocèse. Sa qualité de législateur est fondée sur les titres les plus solides, et elle repose à la fois sur le droit divin et sur le droit humain¹. Toutefois, comme il ne préside qu'à une des tribus de la grande communauté chrétienne, non-seulement les lois qu'il porte n'ont point une autorité universelle, mais encore elles ne peuvent déroger ni à l'autorité des lois générales qui régissent l'Église entière, ni à l'autorité des indults apostoliques et des concordats qui ont déterminé le droit public ecclésiastique d'une nation, ni enfin aux décrets des conciles provinciaux. Or, à vrai dire, tous les points disciplinaires de quelque importance trouvent leur règle et leur sanction dans cette législation plus élevée et plus étendue. C'est pourquoi, les lois diocésaines et les statuts synodaux que l'évêque est en droit de porter de sa propre autorité, le langage ecclésiastique a coutume de les appeler du nom plus modeste de règlements. Ces sortes de prescriptions ont pour objet d'assurer le plus parfait accomplissement de la discipline universelle, et de préciser par des injonctions pratiques et détaillées, assorties à l'esprit et aux besoins des temps et des lieux, ce que le droit commun n'établit qu'en principe plus général. L'évêque, en tant que législateur et

¹ SUAREZ, *De legibus*, L. IV, c. 4.

juge emploie donc le plus souvent son autorité à promulguer et à développer les lois et les décisions d'une autorité qui lui est supérieure. Aucune question tant soit peu grave, aucune nécessité nouvelle, aucun abus considérable ne se produisent sur un point quelconque de la chrétienté, sans que bientôt la lumière et la direction ne viennent de l'autorité suprême. Qu'il s'agisse de la règle de la foi ou de celle de la discipline, de la règle des mœurs ou de celle du culte divin, Rome parle et la cause est finie ; les controverses s'arrêtent ; les diversités d'opinions ou d'observances sont ramenées à l'unité. C'est là l'immense avantage qui résulte de la constitution monarchique donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Église.

Nous venons donc aujourd'hui, Messieurs et chers Coopérateurs, vous notifier plusieurs actes provenant de la chaire apostolique, dont nous vous avons fait un commentaire plus explicite dans notre assemblée synodale. Mais, avant tout, nous vous parlerons d'un décret émané plus récemment de la sacrée congrégation des Rites et qui intéresse tout l'empire français.

I. Les chrétiens n'ont jamais omis d'obéir à la voix du grand apôtre qui les exhorte à faire des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour les rois et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que, Dieu leur accordant la grâce de bien user de l'autorité qu'il leur a confiée, la vie de leurs sujets s'écoule plus paisible et plus tranquille dans la pratique de toutes les œuvres de piété et de sainteté¹. Ce n'est pas seulement envers les princes chrétiens, c'est envers les princes infidèles et persécuteurs que les disciples de Jésus-Christ ont toujours accompli ce devoir. Comme le préfet de l'empire objectait à saint Cyprien que sa qualité de chrétien l'enrôlait naturellement dans la

¹ 1 Timoth. II, 1, 2.

conjuraton contre César, le saint évêque répondit avec assurance : « Nous ne sommes point exposés à commettre de semblables fautes, nous autres chrétiens, qui, bien que César sacrifie sur d'autres autels et qu'il adore d'autres dieux que le nôtre, toutefois, par cela seul qu'il est notre prince, n'avons pour lui que des souhaits de prospérité et de bonheur, et conjurons notre Dieu de le conduire à la connaissance des véritables biens ¹ ». « Les mains et les yeux levés vers le ciel, disait Tertullien, nous ne manquons jamais de prier pour les empereurs, et nous demandons pour eux de tous nos vœux une longue vie, un règne tranquille, une maison solidement établie, des armées intrépides, un sénat fidèle, un peuple honnête, la paix avec le reste du monde, en un mot, tout ce que peut désirer l'homme et le César ² ». Les plus anciens apologistes ne nous permettent pas de douter que ces prières n'accompagnassent la célébration même des saints mystères et qu'elles ne fissent partie de la liturgie de ces temps primitifs ³.

Toutefois, si la prière publique pour les princes, même païens ou hérétiques, s'est toujours pratiquée dans l'Église, il est certaines formes liturgiques qui ne sont autorisées qu'en faveur des princes orthodoxes. Telle est l'insertion du nom des souverain dans le canon de la messe. Le siège apostolique, nous dit le pape Clément XIII, n'a jamais approuvé la coutume de réciter les noms de certains souverains dans les sacrés diptyques et dans la célébration des

¹ Longissime absumus nos christiani ab ista culpa, qui Cæsari, etiamsi alia sacra, alios Deos colenti, tamen quia princeps noster est, bene cupimus et precamur, et rogamus Deum nostrum ut ad cogitationem verorum bonorum adducat. Act. S. Cyprian.

² Precantes semper pro omnibus imperatoribus, vitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, et quæcumque hominis et Cæsaris vota sunt. Apologet. xxx.

³ Vide Cornel a Lapid. in I Timoth., c. ii.

saints mystères, pourvu qu'il soit constant que cette pratique repose sur un usage très-ancien, et que d'ailleurs il s'agisse de princes en communion avec l'Église romaine⁴.

L'antiquité et l'universalité de l'usage laissant au moins des doutes dans un certain nombre d'esprits, on a vu, dans le passé, plusieurs souverains catholiques recourir à la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ pour obtenir la ratification et l'extension du privilège que le temps semblait leur conférer. C'est ce que le chef actuel du gouvernement français vient de faire en ces derniers temps. Outre la diversité des pratiques et des formules plus anciennes, le mode de prières indiqué par le concordat de 1801, et modifié plus tard lors de la proclamation du premier empire, n'avait point assez précisé le détail des choses pour procurer une observance uniforme dans tous les diocèses. L'Église, qui est une, aime à ramener toutes choses à l'unité. Et comme l'Église possède à son sommet une autorité toujours vivante, toujours souveraine, elle offre toujours un moyen prompt et assuré d'en finir avec l'incertitude et avec l'anarchie. Si quelquefois des situations mal définies se prolongent dans son sein, la faute en est à ceux qui, s'attachant à des traditions contestées, se font un point d'honneur et un système d'éviter tout nouveau recours à l'autorité du siège suprême et perpétuent ainsi les occasions de controverses et de scandales. Nous serions injustes envers le pouvoir qui nous régit, si nous ne le félicitons du soin qu'il a pris d'obvier à d'anciennes difficultés et de mettre un terme à un état de choses anormal en ce qui concerne la grande aumônerie et le chapitre de Saint-Denis. Les gouvernements temporels s'honorent toutes les fois qu'ils vont franchement et résolument chercher à la source même de toute juridiction spirituelle des solutions qu'ils ne sauraient trouver ailleurs.

⁴ Breve *Flagitavit jam pridem*, 5 Maii 1761. et *Epistola encycl. Quod Apostolus*, 6 Maii.

C'est ainsi que, moyennant l'acte apostolique qui vient d'intervenir, toute divergence cessera désormais dans la forme et le mode de la prière pour le chef de l'État.

Il n'échappera pas à votre attention, Messieurs et chers Coopérateurs, que le décret de la sacrée congrégation est obligatoire dans toutes ses parties. Le saint-père observe que, « d'après le précepte de l'apôtre, tout ce qui se fait dans l'Église, doit se faire selon l'ordre et la règle ». C'est pourquoi il ordonne que les prières pour le souverain soient récitées d'une façon uniforme dans toutes les églises de France, et il exige que ses prescriptions soient observées à la lettre. En faisant connaître à tous les évêques de l'empire français sa volonté apostolique, il leur enjoint, comme un devoir de leur charge, de procurer et d'urger la pleine exécution de son décret¹. Tous les prêtres du diocèse, nonobstant des exceptions que la prudence avait commandé longtemps de tolérer dans quelques lieux de cette province, devront donc désormais se soumettre, dans l'office public comme dans les parties secrètes et privées de la messe et du bréviaire, aux intentions formelles du chef de l'Église. Nous ne connaissons pas deux manières d'entendre la subordination et l'obéissance envers le vicaire de Jésus-Christ; et d'ailleurs l'Esprit-Saint nous a dit qu'il n'y a de triomphes et de victoires que pour l'homme obéissant².

II. Un autre décret de la congrégation des Rites, rendu antérieurement à notre synode, mérite aussi, Messieurs, d'être signalé à votre attention et ne doit pas passer inaperçu³.

Personne n'ignore la part qu'a eue la France à l'établissement et à la propagation du culte des Sacrés-Cœurs de Notre-

¹ Décret du 14 septembre 1857, et réponse du 17 décembre.

² Prov., xxi, 28.

³ Tout le reste de cette Lettre est la substance de nos entretiens synodaux des 9 et 10 juillet 1857.

Seigneur Jésus-Christ et de la très-sainte Vierge. Les premiers préludes de cette dévotion se mêlent à l'histoire d'une modeste congrégation dont le Père Eudes a été le fondateur ; et le fait capital qui a donné naissance à la fête du Cœur de Jésus appartient à la vie de la vénérable sœur Marguerite-Marie , religieuse de la Visitation. C'est à cette humble servante de Dieu que le divin Sauveur a daigné révéler ses desseins. On lit dans la *Vie de sainte Gertrude* que saint Jean l'Évangéliste lui ayant apparu un jour , elle lui demanda comment il se faisait que lui , dont la tête s'était reposée sur le sein de Jésus pendant la dernière cène , n'eût rien écrit pour notre instruction sur les battements du Cœur de son divin Maître. Le saint lui répondit par ces remarquables paroles : « J'étais chargé d'annoncer à l'Église naissante la doctrine du Verbe fait chair ; mais , quant à l'amour immense du Cœur sacré de l'Homme-Dieu , la providence s'est réservé de le manifester dans les derniers temps , quand le monde commencera à tomber dans la décrépitude , afin de ranimer la flamme de sa charité qui se sera alors refroidie ¹ ». Or voici maintenant ce qu'on lit dans l'histoire de l'humble Visitandine du monastère de Paray-le-Monial : « Un jour qu'elle était devant le Saint-Sacrement , elle fut vivement pénétrée de la présence de Dieu. En ce moment , Jésus se fit voir à elle sous une forme sensible , et attira doucement la tête de sa servante sur sa poitrine , où il la fit reposer. Ce fut en ce précieux instant que , pour la première fois , il lui découvrit les mystères inexplicables de son Cœur divin et les trésors de cet amour dont il brûle pour les hommes. Puis remplissant le cœur de sa servante d'un amour en quelque sorte proportionné au sien , il lui dit : « Voici mon Cœur , qui est embrasé d'un amour si vif pour les hommes , et en particulier pour toi ,

¹ *Vie de sainte Gertrude*, par Lanspergius , traduct. ital. , l. iv, c. 4.

« qu'il ne peut plus contenir les flammes de sa charité , et
« qu'il est obligé de les répandre par tes mains. Il désire se
« manifester aux hommes , afin qu'ils s'enrichissent de ce
« précieux trésor que je te découvre , et qui renferme des
« grâces sanctifiantes capables de les arracher à la perdition.
« Je t'ai choisie , ajouta-t-il , comme un abîme d'indignité
« et d'ignorance , pour l'accomplissement d'un si grand
« dessein , afin que tout soit fait par moi. » On sait tout le
zèle déployé pour le triomphe de cette sainte et difficile
cause par d'illustres prélats français , par de savants reli-
gieux , par la pieuse reine Marie Leczinska , enfin par le
clergé de France réuni en assemblée générale ; et l'on peut
dire , sans rien exagérer , que la dévotion au Sacré-Cœur est
d'origine française.

Toutefois , la France chrétienne n'avait pas encore , jus-
qu'à ces derniers temps , accompli toute sa mission provi-
dentielle en ce qui est de la fête du Cœur adorable de Jésus.
Sans doute , cette fête avait été introduite dans la presque
totalité des diocèses depuis que le pape Clément XIII l'avait
autorisée et en avait concédé l'office aux Églises particulières
qui le demandaient. Sans doute , le pape Pie VI avait
authentiquement vengé cette dévotion contre ses détract-
teurs , auxquels la bulle *Auctorem fidei* a infligé une con-
damnation solennelle ¹. Néanmoins la fête du Cœur de Jésus
n'avait pas reçu jusqu'à présent cette sanction suprême qui
résulte du précepte de l'Église , et l'autorité plénière du
saint-siège n'était pas encore venue consacrer cette dévotion
en la rendant obligatoire pour toute la chrétienté. Or , le
caractère simplement facultatif de cette solennité devenait
d'autant moins explicable qu'une autre fête qui n'est qu'une
dérivation de celle du Sacré-Cœur , la fête du Précieux Sang
de Notre-Seigneur , venait d'être introduite par l'auto-

¹ Propos. 51, 52 et 53.

rité apostolique dans le calendrier de l'année chrétienne.

Les choses en étaient là, lorsque les évêques de France, convoqués l'an dernier dans la capitale du royaume pour assister à une cérémonie nationale présidée par un légat apostolique, profitèrent de cette occasion pour reprendre et continuer l'œuvre à laquelle leurs devanciers s'étaient employés avec tant de zèle dans les dernières assemblées générales qui avaient précédé la révolution. Au milieu des pompes et des réjouissances politiques, ils montrèrent qu'à l'exemple de leur divin Maître, ils ne perdaient jamais de vue l'objet de leur auguste mission, et qu'ils demeuraient toujours occupés des choses qui concernent le service de leur Père ¹. Ils exprimèrent donc le vœu que la fête du Sacré-Cœur de Jésus, usitée en fait dans presque tout l'univers chrétien, devint désormais partie intégrante et nécessaire de la liturgie catholique; et ils prièrent le cardinal-légat de se faire l'organe de ce désir auprès du saint-père, en même temps que l'interprète des sentiments de pleine obéissance et de profond et intime dévouement qui attachent l'épiscopat français à la personne du pontife romain comme au centre de l'unité catholique et au vicaire de Jésus-Christ en terre.

Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis cette manifestation, lorsqu'un décret apostolique, motivé sur cette démarche du très-florissant et très-fidèle épiscopat des Gaules, vint prescrire au monde entier la célébration annuelle de la messe et de l'office de la solennité du Cœur adorable de Jésus ². L'inauguration officielle de la fête du Sacré-Cœur dans le cycle de la liturgie romaine et universelle est donc un fait désormais accompli et consommé, et les annales de l'Église apprendront à toutes les générations que ce résultat est dû à l'initiative de la France.

¹ Nesciebatis quia in his quæ Patria meis sunt oportet me esse? Luc., II, 49. — ² Décret du 23 août 1856.

Disons-le à cette occasion, Messieurs : s'il est vrai que Dieu s'est plu dans tous les siècles à accomplir ses plus nobles exploits par le bras des Francs : *gesta Dei per Francos*, l'Église de Dieu a daigné aussi accepter et ratifier en mille occasions les inspirations religieuses qui avaient pris naissance sur notre sol. En vérité, quand la France revient à la sainte unité de la prière romaine, ne pouvons-nous pas dire à beaucoup d'égards qu'elle revient à sa propre prière, à ses propres formules ? N'est-il pas vrai que l'Église mère et maîtresse de toutes les autres Églises a toujours accueilli avec une sorte de prédilection et de complaisance maternelle tout ce qui émanait de sa fille bien-aimée, l'Église des Gaules ? Sans parler des anciens sacramentaires romains, où les emprunts et les mélanges de la liturgie gallicane sont si faciles à constater, le formulaire catholique n'a pas cessé de s'enrichir de nos productions et de les populariser dans le monde entier. L'Église universelle veut-elle chanter les louanges et les gloires de la croix, ou bien les admirables transformations du baume et du jus de l'olivier ? elle a reçu de notre Église de Poitiers les hymnes qui saluèrent aux abords de notre cité l'arrivée du bois adorable envoyé par l'empereur d'Orient à sainte Radegonde, et les strophes ineffables dont Fortunat fit retentir notre basilique, tandis que Pientius ou Mérovée y accomplissaient la fonction auguste du saint jeudi. Veut-elle célébrer l'entrée triomphante de Jésus dans Jérusalem au jour des Rameaux ? c'est un évêque d'Orléans, captif à Angers, qui lui fournit son hosanna poétique. Un saint évêque de Vienne institue des processions et des expiations de trois jours pour écarter les fléaux qui désolent son peuple : bientôt, par l'autorité de l'Église romaine, les Rogations ou moindres Litanies deviennent une institution générale. Le monastère de Cluny se sent épris d'une dévotion spéciale pour le culte des morts : la commémoration des fidèles trépassés ne tarde pas à être

inscrite par Rome dans l'ordre des divins offices. Parlerai-je de la Fête-Dieu ? C'est une ville française qui conçoit cette protestation puissante et populaire contre l'hérésie qui s'attaque au sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur ; puis, c'est un Français qui est conduit, par la main de la providence divine, à Liège d'abord, où l'attendent des lumières surnaturelles sur sa mission, et ensuite à Rome, d'où il doit donner à l'univers la magnifique solennité du Corps de Notre-Seigneur, avec ces chants d'amour que soupira l'ange de l'école. — Je n'exagère rien, Messieurs, en disant qu'il faudrait un volume entier pour épuiser cette matière, et pour explorer en détail tout ce qui, dans la liturgie romaine, est d'appartenance française. C'est ainsi que, naguère encore, le successeur de Pierre, héritier des admirables condescendances de ses devanciers envers notre patrie, accédait au désir des Pères du concile de notre province, et déclarait au monde entier qu'il voulait procurer une gloire nouvelle à la fidèle Église des Gaules et une consolation spéciale à l'épiscopat français, en décrétant et confirmant à saint Hilaire le titre de docteur de l'Église, avec les distinctions liturgiques qui sont la conséquence de ce titre. Enfin, le décret qui généralise la fête du Sacré-Cœur est un dernier témoignage de la disposition de Rome à exaucer toujours les vœux de la France. Ne craignons donc pas de le dire, Messieurs : ils sont hors de la vérité et de l'équité, ceux qui s'obstinent à parler de la liturgie romaine comme d'une liturgie nouvelle et anti-nationale. Le préjugé et l'ignorance peuvent leur servir d'excuse ; mais, en soi, il y a injustice et ingratitude à traiter en ennemie et à taxer d'esprit de domination et d'exclusion cette autorité liturgique de Rome qui, à tout instant, se prête à faire observer de tout le reste de l'univers chrétien ce qui est dans les désirs ou dans les pratiques de la France. Un pouvoir qui se montre si large et si accueillant, enlève tout pré-

texte au sentiment d'hostilité que quelques-uns s'obstinent à lui supposer et qu'ils se croient autorisés à lui rendre.

Pour nous, Messieurs, réjouissons-nous sincèrement du surcroît de glorification procuré par la France au Cœur adorable de Jésus. Les sages de ce monde, les habiles, les politiques souriraient de pitié, s'ils nous entendaient dire que c'est là le plus grand résultat national de la venue d'un représentant du pape dans la capitale de l'empire, et de la convocation de tout l'épiscopat autour de lui. Nous ne cherchons point à amoindrir l'importance humaine des grands événements de l'ordre temporel. Mais tout ce qui touche à l'ordre religieux a une portée et des proportions auxquelles rien de ce qui est purement humain ne se peut comparer. Le culte du Cœur sacré de Jésus, vous le savez, Messieurs, c'est la quintessence même du christianisme, c'est l'abrégé et le sommaire substantiel de toute la religion. Le christianisme, œuvre d'amour dans son début, dans son progrès et dans sa consommation ; le christianisme, dont l'histoire est tout entière dans ce mot sublime : « Dieu a aimé le monde ¹ » ; le christianisme dont tout le symbole se réduit à ces trois paroles du disciple bien-aimé : « Nous croyons à l'amour de Dieu pour nous ² », c'est-à-dire, nous croyons que, dans l'œuvre divine, le Cœur a tout fait ; enfin, le christianisme dont toute la morale est renfermée dans ce seul mot : *Diliges* : « Tu aimeras ³ », c'est-à-dire, tu me rendras amour pour amour, tu me donneras ton cœur en échange de tout ce que le mien a fait pour toi ; le christianisme, disons-nous, ne saurait être identifié aussi absolument avec aucune autre dévotion comme avec celle du Sacré-Cœur. Avoir procuré le triomphe de cette dévotion, c'est donc, pour la France, avoir bien mérité de Dieu et de

¹ Joann., III, 16.

² Et nos cognovimus et credidimus charitati quam habet Deus in nobis. I Joann. IV, 16. — ³ Deut., VI, 5 ; Matth., XXII, 37, 39.

l'Église. Et si l'on songe que le culte du Sacré-Cœur de Jésus a été réservé à ces derniers âges comme un gage de l'amour divin qui veut se produire par de plus riches effusions à mesure que le monde approche de son terme ; si l'on songe que ce culte a été le bouclier de la foi, l'aliment de la piété, le spécifique contre la contagion du souffle desséchant de l'erreur et contre l'influence hérétique des deux siècles précédents ; si l'on songe que c'est devant les autels du Sacré-Cœur que toutes les âmes ferventes n'ont cessé de demander grâce et d'offrir leurs actes d'expiation et de réparation, durant ces jours lamentables qui devaient naturellement entraîner la ruine absolue de notre patrie ; si l'on songe à l'immense besoin qu'a toujours notre société de la miséricorde surabondante de cette fournaise de charité : ah ! Messieurs, comment ne pas se réjouir du nouveau titre que la France vient d'acquérir aux bontés de ce Cœur adorable ? N'est-il pas vrai qu'au milieu de tant de sinistres appréhensions, on est heureux de trouver là l'indice rassurant d'une providence qui veut encore nous protéger et nous sauver ?

Aussi, Messieurs et chers Coopérateurs, à la bénédiction du Saint-Sacrement qui termine chacune de nos journées durant ces saints exercices, nous ajouterons ce soir aux prières accoutumées une triple invocation au Cœur sacré de Jésus ; et, pour remercier Dieu du décret rendu le vingt-trois août dernier, nous entonnerons avec transport ce bel hymne d'action de grâces que notre Église de Poitiers est en possession de considérer comme l'un des présents faits par elle à la liturgie universelle. Enfin, rentrés dans vos paroisses, vous vous appliquerez plus que jamais à inspirer à vos peuples l'amour et le culte du Cœur adorable de Notre-Seigneur ; car, dit notre saint père le pape, « c'est là le fruit qui doit sur-
« tout résulter de cette prescription apostolique : les fidèles
« en seront plus excités à offrir leurs adorations, et à rendre

« tendresse pour tendresse à ce Cœur qui a été blessé pour
« nous, au Cœur du Rédempteur qui nous a aimés et qu'on
« lavé nos péchés dans son sang ». Pour ma part, Messieurs,
n'ayant pas trouvé jusqu'ici l'occasion d'entretenir vos peuples de la dévotion au Cœur sacré de Jésus, je bénis la divine miséricorde qui m'a donné lieu de vous exhorter aujourd'hui à ne pas laisser s'affaiblir dans vos paroisses une dévotion si précieuse et si salutaire, mais au contraire à la ranimer de plus en plus dans les âmes ¹.

III. Si le saint-siège ne néglige jamais de donner son attention à tout ce qui concerne le culte public et le service divin, il se montre encore plus préoccupé des grandes lois de la morale, soit naturelle, soit révélée, que les mauvaises inclinations des hommes tendent sans cesse à enfreindre ou à dénaturer. Il est des questions morales, parfaitement élucidées par la sainte théologie, qui présentent néanmoins de nouvelles et sérieuses difficultés dans la pratique, à cause des circonstances nouvelles et des formes différentes de leur application. Par exemple, rien de mieux éclairci que ce qui a rapport à la *divination* et à la *vaine observance*. La *divination* qui consiste dans le recours au démon pour la découverte des choses cachées; la *vaine observance* qui emploie pour obtenir un effet quelconque des moyens dépourvus de toute proportion avec cet effet, et qui implique par conséquent aussi l'intervention du démon : ce sont là des matières que l'école a depuis longtemps approfondies, des sujets qu'elle a épuisés. Mais l'esprit de ténèbres, qui est fécond en inventions de tout genre, a ouvert un champ nouveau à la superstition.

¹ Nous recommandons aux prêtres et aux fidèles la lecture du beau livre de B. D. Dalgairns, sur *La dévotion du sacré Cœur de Jésus*, traduit par M. l'abbé Poulide. C'est un des heureux produits théologiques de cette jeune et savante école catholique d'Angleterre dont le cardinal Wiseman est le plus noble représentant. Un vol. in-18. Paris, chez Bray.

Il n'est aucun de vous, Messieurs et chers Coopérateurs, qui n'ait entendu parler des *tables tournantes*, des *esprits frappeurs*, des divers phénomènes magnétiques aboutissant au *somnambulisme* factice et à la *claire intuition*. Nous n'avons pas cru devoir vous entretenir publiquement jusqu'ici de ces choses qui, grâce à Dieu, n'ont pas été dans cette province l'objet d'un engouement aussi général et aussi frénétique que dans quelques autres contrées. Nous nous sommes contenté de répondre à ceux d'entre vous qui nous ont interrogé sur des cas particuliers, et nous les avons renvoyés aux sages avertissements donnés par plusieurs évêques, en particulier par l'illustre métropolitain du Canada ¹. Nous n'ignorons pas que, dans ces derniers temps, des pratiques tout à fait abusives et condamnables se sont introduites dans quelques maisons, et nous avons eu le regret d'apprendre que quelques ecclésiastiques n'y étaient pas demeurés entièrement étrangers. Nous ne voulons donc pas omettre, Messieurs, de porter aujourd'hui à votre connaissance une encyclique récente de la congrégation du Saint-Office, dirigée contre ces observances coupables et adressée à tous les évêques, avec injonction formelle de « mettre en œuvre tous les moyens que leur suggérera la sollicitude pastorale pour arrêter et extirper ces abus, de telle sorte que le troupeau du Seigneur soit défendu des incursions de l'homme ennemi, que le dépôt de la foi soit conservé pur et intact, et que les fidèles soient préservés de la corruption des mœurs ² ».

Vous remarquerez, Messieurs, que ce nouveau décret de la sainte Inquisition ne condamne pas plus que les précédents l'usage du magnétisme en lui-même, et l'emploi naturel qui peut en être fait par la médecine, sous toute réserve de prudence et de convenance. Mais il répète ce

¹ La lettre pastorale de M. l'archevêque de Québec sur les tables tournantes a été insérée dans la théologie morale du R. P. Gury, 9^e édit., 1857, T. 1, p. 228-230. — ² Décret du 30 juillet 1856.

qu'avait dit le décret du 28 juillet 1847, « que l'application des principes et des moyens purement physiques à des objets et à des effets vraiment surnaturels pour les expliquer physiquement, n'est qu'une tromperie tout à fait condamnable et une pratique hérétique ». Il flétrit, en outre, « la prétention qu'ont certaines personnes, au grand détriment du salut des âmes et même au préjudice de la société humaine, d'avoir trouvé un moyen de prédire et de deviner, et d'être parvenues, par ce qu'on appelle la *claire intuition*, à voir les choses les plus invisibles » ; il signale « l'audace téméraire avec laquelle ces personnes s'arrogent la faculté de disserter sur les choses de la religion, d'évoquer les morts, de recevoir leurs réponses, de découvrir des choses inconnues et éloignées, et se livrent à d'autres superstitions de ce genre » ; enfin, il déclare que « quels que soient l'art ou l'illusion qui entrent dans tous ces actes, comme on y emploie des moyens physiques pour obtenir des effets qui ne sont pas naturels, il y a fourberie tout à fait défendue, manœuvre hérétique, et scandale contre l'honnêteté des mœurs ».

Cette décision, rapprochée de plusieurs autres principes qui sont certains par l'Écriture et par la tradition, vous fournira, Messieurs, des principes de solution par rapport à l'une des pratiques les plus dangereuses et les plus coupables, je veux dire *la communication avec les esprits*. La foi ne permet pas de douter que le recours aux morts pour apprendre d'eux la vérité, ne soit un crime abominable devant Dieu et digne des châtimens les plus terribles ¹. Or, s'il n'est pas permis d'interroger les morts, et, par conséquent, si Dieu refuse aux morts la faculté de répondre aux questions que les vivants ne peuvent leur adresser licitement, de

¹... Nec quærat a mortuis veritatem : omnia enim hæc abominatur Dominus, et propter istiusmodi scelera delebit eos. Deuter., XVIII, 11, 12.

quelle source peuvent donc émaner ces réponses que l'on se flatte d'obtenir et que l'on obtient quelquefois? Manifestement, nul autre esprit que l'esprit d'erreur et de ténèbres ne peut obéir à ces interpellations coupables. La communication avec les esprits, c'est donc, ni plus ni moins, le commerce avec les démons; et c'est, par conséquent, le retour à ces monstrueux désordres et à ces superstitions damnables qui ont placé pendant tant de siècles et qui placent encore les nations païennes sous la honteuse servitude des puissances infernales.

Vous vous garderez donc bien, Messieurs, de conniver jamais en aucune façon à une faute aussi grave, à un mal aussi affreux, et vous ne négligerez aucune occasion de manifester votre horreur pour ces machinations diaboliques. Vous trouverez, je le sais, des personnes honnêtes, vertueuses, croyantes, qui assurent avoir reçu par cette voie des conseils et des renseignements utiles à leur salut. Mais vous savez, comme moi, qu'il arrive quelquefois à Satan de se transfigurer en ange de lumière¹. Et quand il serait vrai d'ailleurs que, dans certains cas particuliers, la toute-puissance divine aurait forcé cette bouche infernale, qui ne sait ordinairement que mentir et souiller, à rendre des oracles de vérité et de vertu, tout en admirant la conduite miséricordieuse de la providence qui aurait tourné en occasion de salut ce qui était en soi une occasion de ruine, nous n'en devrions pas moins affirmer la culpabilité de quiconque recourt à cette évocation, parce que cette évocation est intrinsèquement illicite et formellement prohibée. S'il était encore vrai que cette manifestation des esprits eût été utile, en fait, à quelques incrédules, à quelques athées ou déistes, qui auraient été amenés par ces phénomènes évidemment

¹ Et non mirum : ipse enim *Satanas* transfiguratur se in Angelum lucis. II Corinth., XI, 14.

surnaturels à reconnaître l'existence de tout un autre monde qu'ils avaient nié jusque-là, ou avec lequel ils croyaient tout rapport impossible, nous en concluons, ce que nous savions déjà par la sainte Écriture, que le démon ne prévoit pas toujours les effets de ses actes ¹. Enfin, notre condescendance pastorale pourra étendre ses ménagements jusqu'à s'abstenir de troubler dans des persuasions qui leur sont chères quelques âmes pour lesquelles il semblerait réellement que le mystère de la conversion ait été mêlé à celui de ces curiosités téméraires qu'une certaine bonne foi pouvait absoudre de faute formelle; mais il n'en demeurera pas moins acquis qu'aucune conscience éclairée ne peut se permettre ni cette évocation des morts, ni ce recours aux esprits quelconques, ni ces questions sur les secrets les plus impénétrables de la vie présente et sur les mystères de la vie future; il demeurera acquis que la fréquentation des sacrements est inconciliable avec ces observances, réprouvées par la loi de Dieu et de l'Église; et nous proclamerons que les seuls rapports qui nous soient permis avec les esprits, ce sont les rapports surnaturels qui consistent dans la prière, dans l'invocation des anges et des élus, dans la méditation de leurs vertus, dans le souvenir et l'imitation de leurs exemples, dans la docilité à suivre les inspirations intérieures que leur intercession auprès de Dieu peut faire arriver dans nos cœurs. De plus, il demeurera constaté qu'au XIX^e siècle, comme aux âges les plus reculés et les plus ignorants, l'espèce humaine, qui est naturellement portée vers le merveilleux, ne se détourne des merveilleuses réalités de la religion révélée que pour se jeter dans les bras de la superstition et de la magie.

A ceux qui allégueraient pour excuse que ces choses sont faites par forme de jeu et de divertissement ou par simple esprit de curiosité, la réponse serait facile. Hélas! la curio-

¹ I Corinth., II, 8.

sité eut une grande part dans le péché qui a perdu nos premiers parents avec toute leur descendance. Et quant au divertissement, c'est le cas de citer la parole énergique de saint Pierre Chrysologue : « Celui qui aura trouvé son plaisir à jouer avec le diable, ne sera pas admis à se réjouir avec Jésus-Christ » : *Qui jocari voluerit cum diabolo, non poterit gaudere cum Christo*¹.

IV. Il est une autre matière plus difficile à aborder, et sur laquelle notre conscience nous interdit cependant de garder un complet silence. Trois propositions condamnées par un décret du Saint-Office vont vous être communiquées² ; mais il est nécessaire d'y ajouter quelques explications.

Un fait effrayant se produit sous nos yeux et vient d'être constaté officiellement à propos de l'établissement des circonscriptions pour la dernière élection des membres du corps législatif : c'est la diminution progressive des naissances, et par suite, la diminution de la population.

La cause de ce fait, quelle est-elle ? Faut-il l'attribuer à la guerre, à une mortalité extraordinaire ? Non, le phénomène dont il s'agit se présente en pleine paix, au sein d'un état sanitaire suffisamment satisfaisant. L'effectif de l'armée a été plutôt abaissé qu'augmenté dans ces derniers temps, et la moyenne des décès ne s'est pas accrue. Enfin, quant aux vieilles diatribes contre le célibat ecclésiastique et religieux, il ne viendrait à l'esprit de personne de les reproduire aujourd'hui.

La cause de ce fait si grave aux yeux de la saine morale et de la saine politique, hélas ! tout le monde la connaît : c'est un crime dont la contagion s'étend de proche en proche, et ne peut manquer d'appeler les foudres du ciel sur nos sociétés. A part quelques contrées privilégiées, rien désormais de plus commun, dans nos campagnes comme

¹ Serm. clv, de Kalendis Januarii.

² Décret du 21 mai 1851.

dans nos villes , que le forfait détestable qui a été si énergiquement flétri par l'Écriture ¹.

Que pouvons-nous contre cet abominable désordre ? Peu de chose, me direz-vous. Le vice est dans la décroissance de la foi et dans l'affaiblissement de l'obéissance à la loi de Dieu et aux enseignements de l'Église ; il est dans le progrès toujours croissant du matérialisme , dans le désir effréné de jouir , de posséder , que sais-je ? il est dans les institutions peut-être.... La loi du partage égal se simplifie dans son application : le fils aîné d'autrefois est souvent aujourd'hui un fils unique. Sans doute, chaque fait isolé ne prouve rien, mais la généralisation du fait a une signification trop évidente... « Que les choses continuent de marcher comme elles vont dans telle et telle paroisse, m'écrivait naguère un des doyens du diocèse dans son rapport semestriel, et bientôt les doux noms de frère et de sœur disparaîtront de nos contrées. » On s'est apitoyé sur le sort des cadets ; et voici que les cadets n'existent presque plus. Je me trompe : tous ne rentrent pas dans le néant ; mais, le plus souvent, ils naissent en dehors du mariage légitime et sont jetés à l'hôpital , où ils sont nourris sur l'impôt toujours croissant du département et de l'État, et d'où ils ne sortent que pour maudire et combattre la société : ce qui a pu faire penser avec fondement à quelques observateurs que, tout bien considéré, beaucoup de cadets de ce siècle sont plus à plaindre que ceux d'autrefois, et que, dans tous les cas, ils sont assurément plus à craindre...

Mais quittons cet ordre de considérations, qui ne sont pas du domaine nécessaire de notre sujet. Toute la question pour nous, c'est que les interprètes de la loi divine ne fassent pas les complices et même les auxiliaires du désordre. Et ici, nous sommes sur un terrain difficile.

De sages réponses de la sacrée Pénitencerie ont tranché le

¹ Gen., xxxviii, 9, 10.

cas de concours passif et de coaction morale de l'une des parties. Ces décisions font loi dans la pratique; il importe seulement de ne pas perdre de vue les restrictions et les conditions indiquées. Mais le désir de se débarrasser des obstacles et de faciliter l'accès des sacrements, a conduit certains casuistes modernes sur les frontières d'un laxisme inexcusable. Quelques-uns d'entre eux ont sérieusement interrogé le saint-siège sur le caractère moral et sur le degré de culpabilité de l'acte en lui-même. La sacrée Pénitencerie, qui aurait cru faire injure à ses interrogateurs en répondant directement à leur consultation, l'a ramenée aux termes du cas particulier et pratique qui avait été précédemment décidé. Et plus tard, de faux principes menaçant de s'accréditer, le Saint-Office a condamné comme scandaleuses, erronées, contraires à la nature de l'union conjugale et déjà implicitement réprochées par Innocent XI, les propositions qui tendaient à excuser ce hideux abus du mariage ou à jeter quelque doute sur son opposition avec le droit naturel. Enfin, elle a condamné comme fausse, relâchée et pratiquement dangereuse cette assertion : « qu'il n'est jamais expédient d'interroger les pénitents sur cette matière, lors même qu'il y a sujet fondé de craindre que l'abus n'existe ». Il est à remarquer que la contradictoire de cette dernière proposition est celle-ci : « Il y a au moins quelquefois lieu d'interroger sur cette matière, surtout quand on est fondé à croire à l'existence de l'abus. » Il importe de ne pas se méprendre sur le sens et la portée des décisions que nous venons de faire connaître.

Le péché dont il s'agit est contraire à la loi naturelle; et, commis volontairement, il est toujours mortel en lui-même : voilà ce qui est hors de tout doute, Mais la bonne foi ne peut-elle pas intervenir en cette matière? N'existe-t-il pas certains principes, fondés sur la nature, et que la seule lumière naturelle ne fait pas ressortir cependant avec une

évidence si claire qu'elle exclue toujours l'ignorance actuellement involontaire et relativement invincible ? Ce sont là, vous le savez, Messieurs, de hautes et difficiles questions. Que l'ignorance plus ou moins absolue puisse parfois atténuer la faute dont il s'agit ; qu'une certaine bonne foi soit possible, soit à cause d'une extrême innocence d'un côté ou d'une extrême grossièreté de l'autre, c'est ce que la pratique du saint ministère et le sentiment de graves théologiens me permettent de ne pas nier entièrement. Que cette bonne foi, quand elle est supposée exister, puisse et doive, en certains cas, être respectée par le confesseur qui prévoit qu'à cause d'une disposition personnelle ou de la disposition d'autrui, cette bonne foi ne cesserait que pour faire naître le péché formel à la place du péché matériel, je veux encore le concéder. En tous cas, que le confesseur ne doive point s'engager dans des interrogations précipitées et téméraires ; qu'il puisse et qu'il doive souvent abandonner la chose à Dieu, attendre l'initiative du pénitent et s'en remettre à sa conscience ; qu'après une question prudente et indirecte, il se fasse une loi de s'arrêter : non-seulement je comprends, mais je proclame qu'il en doit être ainsi, et je ne saurais assez blâmer les prêtres qui, par une pratique contraire, compromettent, sans aucun fruit, la sainteté et l'honneur de leur ministère.

Mais qu'il devienne notoire dans une paroisse, dans une contrée, que ce point de la morale révélée et de la morale naturelle est désormais abandonné par les confesseurs et par les directeurs des consciences ; que des prêtres disent tout haut : « Autrefois, ce cas nous embarrassait, aujourd'hui nous ne nous en occupons plus » ; que des pénitents se trouvent directement ou indirectement inclinés vers l'erreur, vers le mal, par l'attitude et la conduite de celui qui a pour mission de diriger les âmes dans le sentier de la vérité et de la vertu ; que l'homme qui est authentiquement

constitué gardien et vengeur des lois de la nature et de l'Évangile mette sa principale sollicitude à prolonger et à entretenir l'ignorance de ces lois : voilà ce qui n'est pas tolérable et ce qui ne peut en aucune façon être justifié. Qu'un curé de paroisse dise : « J'ai interrogé autrefois ; je soupçonnais l'existence du mal , et aux premières ouvertures que j'ai faites , le mal s'est montré , il a été avoué ; il n'a pas voulu entendre à se réformer ; j'ai été amené à refuser les sacrements. Mais, depuis telle époque, depuis tel jubilé, telle mission , où les principes communément et justement reçus m'ont permis , à moi et à mes auxiliaires , d'exercer plus largement la miséricorde , à cause des grâces de conversion que nous pouvions espérer de cette occasion extraordinaire ; depuis cette époque, dis-je , j'ai pris le parti de ne plus interroger jamais , quoique je sois moralement certain que le péché existe comme autrefois , et que l'aveu en serait sur les lèvres du pénitent au moindre signe que je ferais pour l'y appeler » : voilà , Messieurs, ce qui serait une trahison de la loi de Dieu et de l'intérêt des âmes, une profanation manifeste du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et non-seulement Dieu aurait le droit de se plaindre de sa loi outragée , de sa grâce foulée aux pieds ; mais la société elle-même pourrait justement accuser notre ministère d'être devenu le complice et le fauteur d'un grave désordre social ; et les yeux attachés sur les quarante mille confessionnaux qui sont dressés en France , elle pourrait se demander avec fondement : « Que font les prêtres et à quoi sert la confession ? » Non, Messieurs, il n'est pas permis à notre sacerdoce de se dessaisir d'une action et d'une influence qui n'appartiennent qu'à lui , et qu'un grand philosophe de ce siècle a su bien faire ressortir ¹.

Vous me dites : « Il est pénible pour un pasteur de rendre

¹ J. de Maistre, *Du pape*, L. III, c. 3, § 3.

la table sainte inaccessible à la plupart des hommes de sa paroisse ». Oui, cela est pénible, cela est infiniment douloureux, et il faut employer toutes les industries de sa charité, toutes les ressources de son zèle à éloigner ce malheur. Mais enfin, Messieurs, ou il faut déchirer toute la théologie, ou les sacrements ne peuvent pas, ne doivent pas être sciemment donnés aux indignes. Jésus-Christ a déclaré qu'il n'était pas bon de prendre le pain des enfants pour le jeter aux chiens ¹. Vous le dirai-je, Messieurs? Il y a, en ce temps, je ne sais quelle disposition à mettre la religion au rabais, et à considérer l'Épouse de Jésus-Christ comme trop heureuse qu'on veuille encore venir vers elle, pour qu'elle ait le droit de se montrer difficile envers ceux qui lui font la grâce de ne pas l'abandonner. Messieurs, l'Église est et elle sera toujours une mère pleine de tendresse et de condescendance; mais elle n'oubliera jamais cependant sa dignité ni la dignité de son divin Époux. Elle ne se laissera donc pas marchander ses bienfaits; et elle dira, comme Jésus, avec une noble fierté : Quiconque ne veut pas rompre avec l'iniquité, n'est pas digne de moi ; *Non est me dignus* ². Si on lui objecte que ce qu'elle exige va, dans certains cas, jusqu'à l'héroïsme, elle répondra qu'en effet le royaume des cieux souffre violence, et qu'il n'y a que les violents qui le ravissent ³. Puis elle ajoutera qu'après tout, ce qu'elle demande de plus difficile, la nature elle-même le prescrit, et que la loi de grâce n'intervient guère que pour offrir aux hommes des secours et des moyens, des antidotes et des remèdes que la nature n'offrait pas. Enfin elle dira que le ciel ne peut être imposé à ceux qui ne veulent pas entrer dans la voie qui y mène, ni l'enfer évité à ceux qui s'obstinent dans la route qui y aboutit. Il est écrit que les impurs n'entreront pas dans le royaume des cieux ; or, l'impureté dont il s'agit ici est une des plus

¹ Matth., xv, 26. — ² Matth., x, 37. — ³ Matth., xi, 12.

graves entre toutes celles que signale le grand apôtre¹.

D'ailleurs, **Messieurs**, croyez-vous que les intérêts de la religion gagnent quelque chose à cette tendance de quelques-uns de ses ministres vers une facilité excessive et jusque-là inouïe? N'est-il pas vrai que l'estime du christianisme décroît au sein des populations à mesure qu'elles sont témoins de ce déplorable abandon des principes? Une juste et nécessaire rigueur, en relevant la sainteté de la morale chrétienne dans les esprits, aurait préparé, pour l'avenir, des conversions solides et mille fois préférables à cette trompeuse persévérance qui endort les âmes dans des habitudes religieuses plus qu'équivoques. Soyez tranquilles, **Messieurs**, dès là que la vérité chrétienne sera annoncée avec tous les ménagements qu'inspire la charité, il lui restera toujours des âmes fidèles et dociles en nombre suffisant pour que la société visible des chrétiens ne disparaisse pas du milieu de nous. Leur ferveur et leur générosité feront notre consolation; leurs prières et leurs exemples aideront au retour de ceux que nous aurions eu le regret de tenir quelque temps éloignés.

Vous comprenez, **Messieurs**, que cet entretien est tout intime, et qu'il n'était guère possible que de vive voix. Cependant l'absence de toute une moitié de clergé, et le désir qui vient de m'être exprimé hautement par plusieurs d'entre vous, pourront me déterminer à vous rendre par écrit à peu près tout ce que je viens de dire. S'il arrivait que ces communications tombassent sous les yeux des gens du monde, c'est un inconvénient auquel nous pouvons nous résigner. Le monde saurait que nous ne sommes pas des pharisiens, qui ne se préoccupent que de purifier le dehors de la coupe, mais que notre ministère tend à nettoyer l'intérieur et le fond². Il était grandement temps, **Messieurs**, d'appeler votre attention sur ce sujet. Du train que vont les choses, il est des populations

¹ Neque molles regnum Dei possidebunt. I Corinth., vi, 10.

² Matth., xxiii, 26.

qui ignorent encore certains vices, ou qui les ont en horreur et qui ne tarderaient pas à s'y abandonner s'il passait en règle que ces actes ne sont pas incompatibles avec les sacrements. Or, du jour où le sens moral serait oblitéré chez nos chrétiens, c'est-à-dire, chez ceux qui sont le sel de la terre, bientôt leur christianisme perverti s'en irait en dissolution. Au premier souffle de la tempête, ces âmes appauvries et dénuées de la séve chrétienne tomberaient, comme les fruits piqués des vers se détachent de l'arbre que le vent agite. Pour nous punir d'avoir désobéi à Jésus-Christ en dispensant les saints mystères sans discernement et en jetant nos perles devant les pourceaux, ceux-ci, selon la prédiction du Sauveur, finiraient par fouler nos perles aux pieds, et ils se retourneraient contre nous pour nous déchirer¹. Et, après que nous nous serions longtemps rassurés nous-mêmes et que nous aurions fatalement rassuré les autres par les dehors trompeurs et par le simulacre mensonger d'une société chrétienne toujours subsistante, le moment de l'épreuve survenant, il serait trop manifeste qu'il n'en existe plus la réalité. Dieu ne permettra pas que ce malheur arrive dans notre patrie ; c'est au clergé français de le conjurer.

V. Le saint-siège, de qui nous recevons la règle du culte divin et la règle des mœurs, est encore notre oracle et notre guide par rapport aux œuvres nouvelles de charité et de religion et aux pieuses institutions qui surgissent au sein de l'Église. Vous savez, Messieurs, que l'œuvre de la Sainte-Enfance, malgré l'intérêt si vif qui s'y rattache, avait trouvé dès son origine de nombreux et puissants contradicteurs. Leur opposition se fondait sur des raisons assez spécieuses. Cette institution, disait-on, se proposait un but déjà atteint par celle de la Propagation de la Foi, à laquelle elle allait créer une concurrence inopportune et dangereuse. Combat-

tre l'œuvre nouvelle était donc, aux yeux de quelques-uns, faire un acte de zèle et de dévouement envers l'autre œuvre plus ancienne et assurément plus capitale.

Toutefois, les encouragements et les bienfaits spirituels déjà accordés par deux papes à l'œuvre de la Sainte-Enfance, dont le but spécial est de procurer le baptême à des milliers de pauvres petites créatures qu'il faut, pour cela, acheter à leurs parents infidèles; le respect dû à la mémoire du prélat généreux qui avait consacré les dernières années de sa vie et la plus grande partie de sa fortune à cette création; le succès rapide et le merveilleux développement de cette entreprise; la protection qu'elle avait obtenue d'un grand nombre d'évêques; la sympathie et l'enthousiasme qu'elle excitait dans les fidèles, principalement dans les mères de famille et dans les enfants; la sanction dont elle avait été honorée par le concile d'Amiens et par notre concile de La Rochelle ¹, plaçaient déjà cette institution naissante au nombre de celles que l'Église approuve et qu'elle bénit. Enfin le souverain pontife, après un mûr examen, a mis un terme aux appréciations diverses qui pouvaient encore se produire : par un bref solennel, il a donné rang à cette œuvre parmi les institutions canoniques qui ont reçu la consécration authentique du saint-siège; il en a relevé les avantages et les fruits, démontré la compatibilité avec l'œuvre de la Propagation de la Foi, indiqué l'opportunité providentielle et fait ressortir l'actualité à un point de vue que nous aurons occasion de vous rappeler demain; enfin il a donné à la Sainte-Enfance un membre du sacré-collège pour patron et pour protecteur, et il a demandé à tous ses vénérables frères, les évêques du monde chrétien, « d'accueillir cette institution dans leurs diocèses, et de cultiver avec soin ce jeune arbuste déjà vigoureux qui vient de naître dans la

¹ Cap. II, n. 11.

vigne du Seigneur, et qui est destiné à porter des fruits très-abondants ».

Après ces paroles du vicaire de Jésus-Christ, je ne puis douter, Messieurs, que le zèle de tous ceux qui ont accueilli avec faveur, dès le principe, l'œuvre de la Sainte-Enfance, ne soit ranimé et fortifié, et que l'indifférence ou l'opposition de ceux qui avaient surtout été frappés des inconvénients de la chose ne fasse place à la sympathie et au dévouement. La constitution apostolique du 18 juillet dernier le dit avec raison : « Pour que les institutions de tout genre qui fleurissent dans le champ du Seigneur s'étendent davantage et se propagent plus fructueusement, elles doivent être vivifiées et nourries par cet esprit d'obéissance et d'unité qui est la note particulière de la religion catholique. Mais cette unité ne peut exister qu'autant que ces œuvres sont placées sous l'autorité et la dépendance du pontife romain, lequel, assis sur la chaire suprême du prince des apôtres comme sur un point culminant, embrasse tout de son regard, aperçoit toutes les nécessités de la religion, et tout en laissant à chaque œuvre le soin de son administration intime et la faculté de veiller aux intérêts qu'elle représente, conserve cependant la haute direction de toutes les institutions diverses, et leur signale les entreprises qui doivent le plus contribuer au bien général de l'Église dont le gouvernement lui a été divinement confié¹ ».

Nous apprendrons donc avec plaisir, Messieurs, que l'œuvre de la Sainte-Enfance se développe dans vos paroisses parallèlement à celle de la Propagation de la Foi, de telle sorte cependant que celle-ci soit toujours considérée comme l'œuvre principale, et que celle-là ne soit que secondaire. Nous recevons avec intérêt le compte rendu de ces délicieu-

¹ Le texte du bref apostolique : *Quum ætate qualibet*, et de la lettre encyclique de S. E. le cardinal protecteur de l'Œuvre : *Quæcumque ad christianum*, se trouvent dans le n° 52 des Annales de la Sainte-Enfance.

ses fêtes, qui réunissent quelquefois plusieurs milliers d'enfants sous les voûtes d'une même église, et qui font naître, dans leurs âmes, avec les douces émotions de la charité, celles de la foi et de la piété. Enfin, nous applaudirons d'autant plus aux libéralités de notre diocèse envers cette œuvre, qu'elles seront en partie dispensées par plusieurs de nos bien-aimés fils dans le sacerdoce, engagés dans les missions de la Chine et des royaumes voisins, et qu'elles leur serviront non-seulement à acheter des enfants pour le baptême, mais encore à les élever pour le sacerdoce, si Dieu les y appelle. C'est surtout au moyen de cette œuvre que la question si capitale du clergé indigène pourra obtenir une solution pratique. Faire germer les chrétiens et les prêtres sur ce sol infidèle, y a-t-il rien qui puisse passionner davantage des cœurs vraiment catholiques ?

VI. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, nous avons reçu, dans ces derniers mois, une lettre de la sacrée congrégation de la Propagande, adressée à tous les évêques de l'univers, et dont l'objet intéressera vivement votre piété et votre amour pour l'Église. C'est un appel fait à la générosité des prêtres et des fidèles pour la restauration de la basilique et de la catacombe de Saint-Alexandre, dont la providence a permis que la découverte concordât avec la présence de près de deux cents évêques, venus à Rome de toutes les parties du monde pour la solennité de la proclamation du dogme de l'immaculée Conception.

Les travaux ordonnés par le saint-père et repris avec plus de zèle et d'intelligence que jamais dans les catacombes, ont une importance très-grande au point de vue de la science chrétienne comme au point de vue de la piété. Il faut le dire, parmi les titres trop contestables sur lesquels notre époque veut établir quelquefois sa supériorité, il en est un qu'il nous est doux de pouvoir lui reconnaître. Notre siècle, si pauvre à beaucoup d'autres égards, est en droit de revendi-

quel comme un mérite sérieux celui d'avoir tenté de reconstituer l'histoire sur une base plus exacte en recourant aux sources et aux origines. Je sais que quelques écrivains n'ont remonté aux monuments primitifs que pour les faire mentir et les altérer, sinon par mauvaise foi, du moins par préjugé ou par ignorance; mais leurs travaux même auront moins profité encore à l'erreur qu'à la vérité, qui finira bientôt par se dégager des travestissements dont on l'a affublée. Or, c'est au moment où l'esprit humain s'est mis en quête des pièces originales et des documents authentiques de l'histoire, qu'il plaît au Seigneur de nous rouvrir les feuillets d'un livre qui n'aura peut-être jamais été étudié avec plus de succès et de fruit.

Les catacombes, vous le savez, occupent une grande place dans les annales du christianisme. Le christianisme n'a encore que dix-huit siècles d'existence; or, pendant trois siècles entiers, il a eu les catacombes pour demeure: c'est la sixième partie de sa durée. Trois siècles, Messieurs, nous figurons-nous bien ce que c'est? Nous qui sommes en possession de faire les révolutions en trois jours, concevons-nous une persécution de trois cents ans, une résistance de trois cents ans, un duel de trois cents ans? Eh bien! ce duel de trois siècles entre l'empire romain et le christianisme, c'est aux catacombes que l'on en trouve les preuves vivantes, les témoignages palpitants: là est, si j'ose ainsi parler, l'acte de naissance et le registre du baptistère du peuple chrétien. Pour moi, Messieurs, la vue des catacombes me produit une impression analogue à celle dont je me sens pénétré en présence de la crèche du Sauveur, conservée dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. La crèche a servi de berceau au corps réel du Christ enfant; les catacombes sont le berceau de son corps mystique; c'est la crèche de l'Église naissante, crèche et sépulcre tout à la fois, où les langes et le linceul se confondent, où la vie et la mort se touchent. Là gît le dépôt de la

tradition chrétienne, de la tradition des premiers âges de la foi, consignée dans des inscriptions, dans des monuments de tout genre, qui, rapprochés de la tradition vivante et des écritures, conduisent à des démonstrations aussi précises que saisissantes.

Nous avons vu déjà, en ce siècle, la science du géologue retrouver comme une édition originale des premières pages de la Genèse dans les entrailles de la terre, dans les couches du globe. Nous assistons à un spectacle plus émouvant encore, puisque les origines historiques, dogmatiques, hiérarchiques, liturgiques de l'Église chrétienne semblent sortir en ce moment des souterrains de Rome, de leurs bancs de tuf et de pouzzolane. De savants travaux se préparent, qui seront une mine précieuse pour la science sacrée, et ce sera l'une des plus pures gloires du pontificat actuel d'avoir encouragé ces travaux, et d'avoir ouvert au théologien, par les mains de l'antiquaire, une des sources les plus importantes de la tradition. Ce nouveau *lieu théologique*, exploré avec sagacité, deviendra un riche arsenal contre les négations du protestantisme et les prétentions du rationalisme contemporain. C'est ainsi que Dieu augmente la lumière dans son Église et qu'il lui multiplie les secours en temps opportun.

L'encyclique du cardinal préfet, ainsi que la lettre du cardinal économe de la Propagande et celle du souverain-pontife vont vous être lues, Messieurs ¹. Vous en conclurez que l'œuvre de Saint-Alexandre, placée sous de tels auspices et appuyée sur de si hautes recommandations, est digne de toutes nos sympathies. Rome nous a trop donné dans tous les temps, pour que nous soyons sourds à l'appel qu'elle nous fait en ce moment. Mon intention n'est pas cependant d'ordonner une quête générale dans les églises du diocèse

¹ Encyclique du préfet de la Propagande, 12 avril 1857. — Lettre du cardinal Marini au pape, et Réponse du saint-père. Juin 1856.

pour cet objet ; mais , après que je vous aurai adressé par écrit les pièces qui vont vous être communiquées, vous voudrez bien les faire passer entre les mains des fidèles que vous connaîtrez vraiment animés de l'esprit chrétien , et que leurs sentiments élevés rendent susceptibles de comprendre la haute portée de cette œuvre. Moyennant leurs dons et l'obole que chacun de vous voudra peut-être y joindre, ainsi que l'offrande que je réserve moi-même à cette destination, le diocèse de Poitiers ne demeurera pas tout à fait étranger à la restauration de la basilique de Saint-Alexandre , non plus qu'à la création de l'établissement à la fois monastique et agricole qu'on parle d'y annexer. En échange des libéralités que vous obtiendrez des meilleurs chrétiens de vos paroisses , je vous engage , Messieurs , à leur indiquer quelques lectures qui leur feront sentir tout le prix de leur aumône , et qui seront pour eux pleines de jouissances en même temps que d'instruction et d'édification. Les annales du moyen-âge sont fécondes sans doute en exemples et en leçons de foi et de vertu : il importe de persévérer dans l'étude de ces siècles si longtemps et si injustement décriés ; mais rien n'égalera jamais cette époque primitive, cette ère des persécutions et des martyrs , toute vivante encore dans les monuments des catacombes , dont les plus beaux épisodes et les plus touchants récits viennent d'être présentés avec tant de charme et de talent par des écrivains chers à l'Église ¹.

A ces causes , etc.

¹ On lira avec intérêt et avec fruit , dans les familles chrétiennes .

1° *L'Histoire de sainte Cécile*, par le T. R. P. D. Guéranger (2^e édition) ;

2° *Fabiola, ou l'Église des Catacombes*, par S. E. le cardinal Wiseman ;

3° *Callista, ou une histoire du ve siècle*, par le R. P. Newman.

VII

INSTRUCTION PASTORALE

SUR LES INDULGENCES,
A L'OCCASION DES PRIÈRES PUBLIQUES INDIQUÉES PAR N. S. P. LE PAPE,
AVEC INDULGENCE EN FORME DE JUBILÉ,
A LA SUITE DE SON VOYAGE DANS SES ÉTATS.

(CARÈME MDCCCLVIII.)

I. Le successeur de Pierre, Nos Très-Chers Frères, vient d'user encore une fois de deux des plus grandes prérogatives de sa charge souveraine, celle de mettre le monde entier en prière, et celle d'ouvrir au monde entier les trésors de l'indulgence divine : double exercice de cette juridiction plénière et universelle qui n'est échue en partage qu'au vicaire de Celui auquel toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre.

La prière, nous vous l'avons dit dans une circonstance semblable, c'est la plus active et la plus énergique de toutes les forces qui résident au sein de l'humanité. Lors donc que le pasteur suprême de l'Église, laissant tomber une de ses paroles dans toutes les âmes régénérées par le baptême et vivifiées par l'Esprit-Saint, fait jaillir de toutes les parties de l'univers chrétien un concert de supplications dirigées

vers les fins qu'il se propose, on peut dire qu'il met en jeu les ressorts d'une puissance qui n'a point d'égale ici-bas, et qui n'a au-dessus d'elle que la toute-puissance de Dieu, sur laquelle elle exerce même un empire et une pression irrésistibles. N'est-il pas écrit, en effet, que Dieu fait la volonté de ceux qui l'invoquent, et qu'il obéit à la voix de l'homme qui le prie ? Et, cela étant, n'est-ce pas une des attributions les plus considérables du roi de nos âmes d'avoir dans son domaine la prière du monde entier, et de pouvoir mettre en mouvement, par la seule impulsion de ses lèvres, l'instrument mystérieux qui meut toutes choses au ciel et sur la terre ? Ah ! malgré la faiblesse apparente de son pouvoir humain, le monarque qui pèse d'un pareil poids sur le gouvernement du globe terrestre et sur l'équilibre social, demeurera toujours le plus haut négociateur de tous les grands intérêts de l'humanité. Car, nous le répétons, la prière est la reine du monde, attendu que sa voix prévaut jusque dans les conseils célestes ; or, c'est du pape que, dans toutes les grandes conjonctures, la prière catholique reçoit son mot d'ordre et sa direction d'intention. Les néophytes des pays barbares disent, sans s'en douter, un mot profond quand ils appellent le pontife romain *le grand chef de la prière*. Le recours à la prière de toute l'Église, c'est pour l'héritier de Pierre une des façons d'exercer le pouvoir souverain des clefs. Par l'emploi opportun de ce moyen, tout ce qu'il juge utile ou désirable d'obtenir pour la terre, est promptement résolu et accordé dans les cieux.

Mais le vicaire de Jésus-Christ jouit encore d'un autre attribut qui est le privilège exclusif de sa suprématie spirituelle. S'il n'appartient qu'à lui de convoquer à une même croisade toutes les phalanges de l'Église militante pour

* Ps. CXLIV, 19.

livrer au ciel l'assaut général et toujours victorieux de la prière, lui aussi possède le pouvoir d'exciter effioacement toutes les âmes fidèles à s'engager dans ces généreuses entreprises. Le trésor des Indulgences, dont il a la dispensation souveraine, contient un appât spirituel qui n'a jamais été présenté en vain aux enfants de l'Église. Nous croyons utile, N. T.-C. F., de vous rappeler ce que la doctrine chrétienne enseigne sur cette matière.

II. Le Fils de Dieu fait homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a consommé par une oblation unique le rachat de tous les hommes ses frères¹. Dans la valeur de ses œuvres et de ses souffrances, dans le fruit de sa vie et de sa mort, est le prix général de notre rédemption; là est pour chacun de nous le principe de la grâce et de la gloire, là est la source de la sanctification et la vertu des sacrements. Mais une goutte du sang de Jésus-Christ, que dis-je ? un soupir de son cœur eût suffi à produire tous ces effets. A quoi servira donc ce surplus immense de sacrifice que s'est imposé avec tant de générosité et d'amour le Verbe fait chair ? Car, assurément, l'ordre divin demande que rien de ce qui est bon ne demeure sans résultat. Il est vrai, toutes les œuvres du Fils de Dieu, considérées sous le rapport de leur bonté et de leur mérite, ont obtenu ou obtiendront leur récompense sublime, dans le séjour éternel. Dieu a exalté son Christ, il lui a donné un nom au-dessus de tout nom, et il a commandé à tout ce qui respire au ciel, sur la terre et dans les enfers de lui rendre hommage dans la proportion de tous les mérites acquis pendant sa vie mortelle². Et si la théologie peut dire, dans un certain sens, que cette béatification et cette glorification du Christ ressuscité n'attei-

¹ Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos. Hebr. x, 14.

² Philipp., II, 9.

gnent pas encore toute la mesure exacte et adéquate de ses mérites, au moins est-il certain que quand l'humanité sainte, qui est la tête, possédera le développement et la plénitude de son être mystique par l'adjonction et le complément de tous ses membres qui sont les élus, à partir de cette consommation et de cet achèvement du corps de Jésus-Christ, tous les mérites personnels de sa vie et de sa mort, et tous les mérites subséquents des élus qui sont nés de ses propres mérites, jouiront de leur total et éternel épanouissement de félicité et de gloire. Sous ce rapport donc, on peut dire qu'il n'existe pas d'excédant et de superflu dans les mérites du Sauveur. Mais dans les actes du Fils de Dieu fait homme, comme dans les œuvres surnaturelles de tous les hommes régénérés en J.-C., la théologie discerne une autre valeur distincte de celle de la bonté et du mérite ; c'est une valeur de pénalité et de satisfaction. Ces deux valeurs ont cela de divers, que le mérite est une monnaie qui vaut pour acquérir, tandis que la satisfaction ne vaut que pour acquitter. Devant le mérite, la carrière qui s'ouvre est infinie, parce que l'échelle des ascensions dans la gloire n'a pas de terme : le rémunérateur ne sera jamais vaincu ni dépassé par les droits acquis de sa créature. La satisfaction, au contraire, trouve des bornes dans celles de la dette qu'elle est destinée à acquitter : le Dieu vengeur n'a pas des exigences illimitées.

Cette distinction étant établie, il est à remarquer que notre divin Sauveur n'a pas été seulement le Saint par excellence, mais qu'il a été aussi le type achevé du pénitent. La souffrance a occupé une place immense dans la vie du Verbe incarné, et cette vie s'est terminée par la mort la plus douloureuse, la plus cruelle qu'aucun fils d'Adam ait jamais librement voulue et acceptée. Que dans les saintes douleurs du Christ il y ait eu tout un côté de vertu et de mérite auquel correspond une rémunération magnifique dans la gloire

cela n'est pas douteux : les plaies de Jésus seront éternellement la partie la plus radieuse de son humanité glorifiée. Mais enfin, si le mérite se mêle et s'assimile volontiers à la souffrance, néanmoins la valeur propre et intrinsèque de la souffrance, c'est une valeur pénale, une valeur expiatoire et satisfaisante; et, par conséquent, les souffrances infinies du Sauveur ont été une source d'infinies satisfactions, d'infinies expiations. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'ayant jamais connu le péché, n'avait rien à expier et n'avait aucun besoin de satisfaire pour lui-même : l'innocence n'a rien à démêler avec la peine. De plus, nous l'avons dit, la rançon du monde entier n'exigeait pas de lui cet excès de tourments. Un seul pleur de ses yeux suffisait pour laver toutes nos fautes et éteindre les flammes éternelles. Quel sera donc le fruit de tout ce surcroît de satisfaction ? Est-ce pour rien que l'adorable victime aura outrepassé toutes les bornes ordinaires de la douleur, et mis dans le plateau de la balance divine des prix si grands ?

La même question se présente, jusqu'à un certain point, en ce qui concerne les satisfactions des saints. Nul n'a mieux dit en cette matière qu'un de nos vénérables Frères, dont la rare doctrine s'est étendue sur ce sujet avec son éclat et sa profondeur accoutumés. Nous emprunterons plus d'une fois son langage. Si nous aimons à vous alléguer, en toute circonstance, la parole des anciens Pères, instruments vénérés de la tradition divine, nous nous souvenons que les plus illustres d'entre eux se complurent souvent à invoquer l'autorité contemporaine des beaux génies que le roi des siècles avait fait naître autour d'eux pour l'instruction des fidèles et la gloire de l'Église.

« Parmi les saints, soit ceux du ciel, soit ceux de la terre, il en est beaucoup qui ont enduré et souffert par delà l'obligation qui les atteignait. Que le fils de la race humaine, si vous en exceptez la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu,

ne soit libre d'engagements à la douleur à cause du péché, nous en convenons. Mais enfin, Dieu est juste, et l'essence même des rapports nous assure que la peine est toujours proportionnelle à la faute. Qui osera dire que les supplices de la radieuse époque des martyrs n'étaient que l'exacte application des peines que ceux-ci avaient encourues ? La violence des tourments était-elle donc une conséquence de l'état moral antérieur des glorieux suppliciés ? Qui endurait plus de combats, avait donc été jadis plus coupable ? Et combien de vierges pures, de saints vieillards, de solitaires innocents, de fidèles en un mot de toute condition, chez lesquels la pratique des souffrances fut une tradition sainte, cultivée non à cause de la nécessité, mais sous les dictées de l'amour ! Voudrait-on que cette prodigalité fût en pure perte ? Il faut nécessairement qu'un pareil luxe de pénitences ait son motif quelque part. Ce qui dans le corps naturel est surchargeant, devient un obstacle à la force, un empêchement à la beauté : dans le corps mystique il en serait de même. Dieu n'a pas mis dans l'essence de son Église un inexplicable génie de la douleur ¹. » Pour les élus, il est vrai, comme pour Jésus leur chef, les richesses infiniment diversifiées de la demeure céleste contiennent de quoi récompenser tous les actes de vertu sous quelque forme qu'ils aient été accomplis. Si la mesure de la charité, ainsi qu'il arrive toujours, s'est accrue dans la pratique du sacrifice et de l'immolation ; si cette mesure a été comble, si elle a été pressée et entassée, si elle s'est répandue par-dessus les bords, il y aura en retour une mesure pleine, surabondante et débordante de gloire ². Si même la charité atteint le degré suprême de l'héroïsme, qui est le martyre, le front de l'écu sera ceint d'une auréole par-

¹ Mgr l'évêque de Tulle, Instruction pastorale pour le Jubilé (1847), p. 1.

² *Mensuram bonam, et confertam et coagitatam, et superfuentem dabunt in sinum vestrum ; eadem enim mensura qua mensi fueritis remetietur et vobis.* Luc. vi, 38.

ticulière correspondant à ce mérite incomparable. Mais, encore une fois, les satisfactions en elles-mêmes et par elles-mêmes ne sont pas des mérites; et tandis que les mérites peuvent croître indéfiniment au profit de celui qui les amasse, les satisfactions ne peuvent, comme telles, profiter à leurs auteurs que jusqu'à concurrence de la dette personnelle contractée par eux envers la justice divine. Ces valeurs spirituelles seront-elles alors stériles et improductives? Et le Christ, qui a promis à ses disciples persécutés que pas un cheveu de leur tête ne serait perdu ¹, laissera-t-il perdre un des fruits les plus précieux de leurs épreuves? Ou bien, Dieu devra-t-il avertir l'homme prodiguant ainsi sa fatigue, et lui dire : Arrête-toi; ma créance est payée. Je ne saurais que te rendre pour tes excédants de pénitence.

C'est ici, N. T.-C. F., que la notion catholique de l'Indulgence intervient comme une réponse et une solution merveilleuse. Définissons d'abord l'Indulgence; puis, abordons ensuite quelques considérations générales, qui touchent à tous les fondements du christianisme, et qui nous prépareront à bien comprendre la nature et les effets de l'Indulgence.

III. *L'Indulgence*, disent nos théologiens les plus exacts, *est un acte de juridiction spirituelle, par lequel le pécheur est libéré, en dehors du sacrement, de la dette temporelle contractée envers Dieu par le péché* ². L'Indulgence étant ainsi définie, il est manifeste qu'elle présuppose d'autres points très-importants de la doctrine chrétienne, sans la connaissance desquels elle ne peut en aucune façon exister, ni par conséquent être comprise.

¹ Luc., **xxi**, 18.

² Suarez, De Sacram. pars II, Disput. 49. Sect. 4. — Nous avons habituellement suivi, dans cette Instruction, la doctrine de ce grand théologien; en quelques points cependant, nous avons préféré à son sentiment celui de théologiens non moins autorisés.

L'homme, par un coupable abus de la liberté et de la grâce, qui lui avaient été données, à des titres divers, comme les deux instruments nécessaires du mérite, s'était séparé de Dieu, le bien suprême, et s'était tourné vers les faux biens d'ici-bas. Par suite de ce mouvement de révolte contre son auteur et de cette fatale conversion vers la créature, il gisait à terre, couché hors de la voie, dépouillé de la grâce, blessé dans ses facultés naturelles, condamné à la privation éternelle du bien souverain qu'il avait méprisé, et aussi au tourment éternel des sens qu'il avait voulu satisfaire par des jouissances désordonnées. Les caractères de la peine, dit saint Augustin, correspondent aux caractères mêmes du péché, et la forme du châtement s'approprie à la forme de la prévarication : *In quo quis peccat, in hoc et torquetur*. L'homme s'est violemment détourné de Dieu : voici que, par la peine du dam, il est éternellement privé de voir Dieu, et cette séparation qu'il a librement voulue devient l'essence même de son supplice éternel. L'homme s'est laissé prendre au charme des choses sensibles : voici que, par la peine du sens, la création, vers laquelle il s'est réfugié, s'arme contre lui de pointes acérées, de flammes vengeresses ; et l'éternelle étreinte du feu devient le complément de son éternel tourment. Ainsi le péché, envisagé dans sa double malice, a pour conséquence l'enfer éternel avec son double supplice : je dis l'enfer éternel, puisque l'homme pécheur laissé à lui-même, à plus forte raison le damné, est éternellement impuissant à produire aucun acte capable d'opérer son rapprochement de Dieu et de l'arracher au châtement qu'il a mérité.

En soi donc, et à ne considérer que les ressources intrinsèques de l'homme, le mal était irrémédiable, et l'enfer revendiquait pour toujours sa proie immense. « Si nous n'avons pas été engloutis et consumés, c'est l'effet de la miséricorde du Seigneur, c'est parce que nous avons trouvé en

« lui une pitié inépuisable » . Le Fils de Dieu , prenant en compassion l'humanité déchue , résolut de la relever et de la sauver. Pour cela , il prit lui-même la nature humaine ; il devint membre , je me trompe , il devint chef de l'humanité. En sa personne furent suréminemment rétablis les rapports légitimes de l'homme à Dieu et de l'homme à la création. Car le Verbe , en se faisant chair , ne se sépara point , ne se détourna point de Dieu : l'humanité fut hypos-tatiquement unie au Verbe , qui est consubstantiel au Père. Et , par l'incarnation , le Verbe ne fit pas non plus un mouvement illégitime de conversion vers la créature ; car au lieu que l'homme s'était abaissé vers les choses sensibles pour satisfaire une convoitise égoïste et déréglée , le Verbe ne descendit dans la chair que pour épouser la souffrance et pratiquer la charité.

L'incarnation , en effet , ne fut pas seulement un terme , mais encore un moyen. Si l'ordre des rapports entre l'humanité et Dieu n'avait été rétabli que dans la personne du Verbe incarné , assurément , c'eût été déjà un grand , un immense triomphe du bien sur le mal. La nature humaine replacée individuellement en Jésus-Christ dans des conditions infiniment plus hautes que celle d'où elle était déchue dans Adam et dans toute sa race , c'eût été pour les anges le sujet d'un hymne éternel à la gloire de Dieu. Mais aussi , si cette glorification de l'humanité du Christ fût demeurée un fait purement personnel , le reste de l'humanité n'en eût conçu peut-être qu'un plus profond désespoir. Il n'en fut point ainsi. Le Christ apparut comme un second Adam , chef de toute la race humaine. La réconciliation de la terre avec le ciel , opérée en lui et par lui , prit les proportions d'un fait universel , et s'étendit à tout le corps dont il était la tête. Quel fut le mode de cette extension et de cette diffu-

• Misericordiae Domini quia non sumus consumpti : quia non defecerunt miserationes ejus. Thren., III , 2^o.

sion ? C'est ce qu'il importe surtout de bien concevoir

IV. Jésus-Christ ayant été constitué le chef de toute l'humanité et le premier-né de toute la création, a porté dans tous ses actes ce caractère d'universalité. Ses mérites, c'est-à-dire les œuvres libres et saintes qu'il accomplit en tant qu'homme, et qui, à cause de l'union de l'humanité sainte avec le Verbe, possédaient une valeur divine et infinie ; ses mérites, dis-je, ne constituèrent pas seulement pour lui, mais encore pour nous tous, un droit rigoureux à la gloire éternelle. Et ses satisfactions, c'est-à-dire les souffrances qu'il endura librement dans sa vie et dans sa mort, et qui, pour la même raison, contenaient une valeur infinie d'expiation ; ses satisfactions, inutiles pour lui-même, qui n'avait encouru aucune peine, furent l'acquittement total et surabondant de la dette du genre humain. Donc, par ses mérites et ses satisfactions, le Christ nous a, en principe, délivrés de la peine du dam et de la peine du sens, il a ouvert pour nous les portes du ciel et fermé celles de l'enfer.

Nous voici donc tous sauvés éternellement, me dites-vous ? Non ; mais tous ceux-là seulement seront sauvés qui se seront appliqué à eux-mêmes le remède du salut qui est offert, qui est acquis à tous. Il y a en Jésus-Christ une source universelle de vie ; mais la source, ouverte à tous, ne donne pourtant ses eaux qu'à ceux qui viennent les y puiser. Cette tête divine contient des influences vitales pour tout le corps, à la condition toutefois que le corps lui sera conjoint ; car, si énergiques que soient les émissions de la tête, elles ne peuvent vivifier des membres épars et séparés. « Le Verbe, qui est la vie des hommes, étant venu en ce monde, nous dit saint Jean, plusieurs des siens ne l'ont pas reçu ; mais, à tous ceux qui l'ont reçu, il a donné la puissance de devenir les enfants de Dieu » . Cette union, cette

1 Joan., 12.

adjonction des hommes au Christ, des membres au chef, elle ne s'opère d'abord, en règle générale, que moyennant le sacrement. Les mérites, les satisfactions du Sauveur ne coulent dans les âmes pour les purifier, les élever, les diviniser, qu'en passant par les conduits et les vaisseaux destinés divinement à cette transmission. Mais tous les sacrements n'opèrent pas de la même façon et ne transmettent pas la grâce dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets. Et, pour ne parler que de ce qui a trait à notre sujet, autre est la grâce du baptême, autre la grâce de la pénitence. Par le baptême, qui est la porte de l'Église et le sceau de l'adoption divine, la vertu du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ se communique si pleinement et si miséricordieusement à l'âme pécheresse, que cette âme est aussitôt, non-seulement purifiée de la tache originelle et de toutes les fautes qui ont pu la suivre, non-seulement délivrée de la peine éternelle dont la rémission est une conséquence nécessaire de la rémission même des fautes, mais encore exonérée de toute redevance partielle et temporelle envers la justice divine, tenue quitte de toute satisfaction et de toute expiation personnelle, soit en ce monde, soit dans l'autre. Voilà pourquoi ce serait, au jugement de la sainte Église, une injure très-grave envers le sacrement de baptême, que de prescrire des pénitences ou satisfactions à celui qui le reçoit ¹. Il est de foi que si le baptisé mourait avec l'intégrité de la grâce baptismale, il entrerait immédiatement dans la gloire; et les épreuves douloureuses de la vie présente, auxquelles la volonté divine continue de l'assujettir pour des fins qu'il n'y a pas lieu d'expliquer ici, n'ont en lui aucun caractère de pénalité par rapport aux fautes qui ont précédé le baptême. Le baptême donc enlève toute matière à l'Indulgence; l'âme étant en état de parfaite union

¹ Catech. Concil. Trid. P. II, 45.

et conformité avec Dieu, le juge ne sera pas indulgent, mais il sera seulement juste ¹, en lui ouvrant l'entrée de la félicité suprême. L'homme qui quitte cette terre avec son baptême intact, est mis aussitôt et de plein droit en jouissance de l'héritage éternel.

Mais il en va autrement de la pénitence, et le saint concile de Trente en donne la raison. « Assurément l'ordre de la justice divine demandait qu'autre fût la mesure du pardon envers ceux qui ont péché dans l'ignorance et l'infidélité avant le baptême, autre envers ceux qui, une fois délivrés de l'esclavage du péché et du démon, et enrichis du don de l'Esprit-Saint, ne craignent pas de violer sciemment le temple de Dieu et de contrister le Saint-Esprit ². » La pénitence est donc un baptême laborieux. Au lieu que le ministre de la première régénération baptismale n'a aucune fonction de juge à remplir, la seconde réconciliation au contraire se fait par voie de jugement; le coupable est cité devant un tribunal où la cause doit s'instruire selon toutes les formes avant que la sentence soit portée. Sans parler de la foi et de la contrition, que le baptême lui-même suppose dans les adultes, la pénitence exige en outre l'accusation des fautes; et enfin, même après l'absolution prononcée par le prêtre et ratifiée dans le ciel, il reste ordinairement encore à acquitter, soit en cette vie, soit en l'autre, des satisfactions proportionnées au nombre, à la gravité et à l'étendue des iniquités commises. Le péché, en tant qu'il établissait une barrière éternelle et infranchissable entre l'homme et Dieu, a été aboli par la sentence du pardon; mais ce second baptême, où la justice se mêle à la miséricorde, a laissé subsister dans l'âme des traces de mal à détruire, une difformité à guérir. La flèche meurtrière ayant été arrachée, il demeure une plaie à soigner, une cic-

¹ M Timoth., IV, 8. — ² Sess. XIV, c. 8.

trice à fermer. L'offense a été pardonnée ; mais des restitutions sont à faire, des réparations à offrir. Les peines canoniques infligées par l'Église, les pratiques de pénitence enjointes au pécheur dans le sacrement, les tribulations de tout genre que la providence sème pour lui sur le chemin de la vie, les mortifications qu'il s'impose volontairement lui-même : telles sont les œuvres satisfactoires au moyen desquelles le pénitent doit s'efforcer d'achever en ce monde l'acquittement et l'expiation de son péché.

Ces œuvres, accomplies dans l'état de grâce et de justice, et vivifiées par les satisfactions de N.-S. J.-C., deviennent, selon la parole de saint Cyprien ¹, des œuvres rédemptrices qui complètent la vertu du sacrement de pénitence. Ces œuvres, N. T.-C. F., ne sont pas seulement des œuvres médicinales ; elles sont et doivent être des œuvres pénitentielles, des œuvres pleines de difficulté et de labeur. Comme elles ont pour objet d'offrir à Dieu une juste compensation des coupables délectations du péché, il est nécessaire qu'elles renferment de l'amertume et contrarient le penchant de la nature. Pour corriger la déviation de l'esprit qui s'est trop incliné vers les sens, il faut que l'esprit, par un effort contraire, entraîne les sens avec lui jusqu'à la pratique de l'immolation. L'essence des choses le veut ainsi, et l'entière épuration de l'âme est à ce prix. Que si l'homme n'achève pas cette expiation ici-bas, s'il embrasse mollement la pénitence, si la volonté ou le temps de satisfaire lui manquent, s'il est emporté du théâtre des luttes libres avant la tâche terminée, d'autres expiations plus terribles, plus douloureuses, lui sont réservées à l'entrée de l'autre vie. Le purgatoire est le séjour où se poursuivront les rigueurs de l'exigence divine. En vérité, je vous le dis, l'âme n'en sor-

¹ Lib. I. Epist. 3.

tira point qu'elle n'ait payé jusqu'à la dernière obole ¹, et qu'elle n'ait subi des délais et des souffrances dont Dieu seul connaît l'équation et la proportion avec les droits de sa justice. Elle est jetée dans le creuset ; et le Dieu de toute sainteté, dont le regard sévère trouve des taches même dans les anges, combien plus dans ceux qui ont habité ici-bas des maisons de boue ², est assis auprès du fourneau, commandant au feu d'éprouver l'or et de l'épurer jusqu'à ce qu'il ait dévoré les dernières traces d'imperfection et d'alliage³. Ainsi, N. T.-C. F., soit dans ce monde, soit dans l'autre, et le plus ordinairement dans l'un et dans l'autre, le pécheur, même pénitent et réconcilié, est poursuivi par les conséquences et les restes de son péché. Des satisfactions, des expiations formidables sont exigées de lui. A moins qu'en dehors de la vertu du sacrement, des ressources d'un autre genre ne lui soient offertes, à moins qu'une remise ou commutation bénévole de sa peine ne lui soit octroyée, à moins qu'une amnistie royale n'intervienne, il est condamné à souffrir, à souffrir longtemps peut-être, et assurément beaucoup, avant d'être mis en possession du bonheur qui lui est destiné.

Or, N. T.-C. F., cette ressource extra-sacramentelle, cette remise totale ou partielle de la peine temporelle, cette amnistie royale, c'est précisément l'Indulgence. Tous les principes et les éléments de la doctrine chrétienne que nous venons de rappeler nous rendront facile maintenant l'intelligence de la matière.

V. Il existe en effet, comme nous l'avons vu plus haut, un surcroît de satisfactions provenant des souffrances de

¹ Amen dico tibi, non exies inde donec reddas novissimum quadrantem. Matth., v, 26.

² Et in angelis suis reperit pravitatem, quanto magis hi qui habitant domos luteas et terrenum habent fundamentum, etc. Job. iv, 18, 19.

³ Et sedebit conflans et emundans argentum ; et purgabit filios Levi. ⁴ colabit eos quasi aurum. Malach., iii, 3.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aussi de celles de sa très-sainte Mère et des saints. Les satisfactions du Sauveur sont surabondantes, non-seulement quant à lui-même qui n'en avait aucun besoin, mais encore quant à notre rédemption générale et particulière, attendu qu'une seule goutte du sang rédempteur eût formé une source suffisante pour alimenter les sacrements et pourvoir à la dispensation des grâces de tout genre jusqu'à la fin des siècles. Pareillement, les satisfactions des saints sont surabondantes par rapport à eux-mêmes, puisque nous supposons qu'ils n'avaient pas à satisfaire personnellement dans d'aussi grandes proportions; et elles sont superflues par rapport à nous dans l'ordre de notre justification, puisqu'elles n'ont pas la vertu de nous racheter du péché, non plus que de produire ni d'augmenter en nous la grâce : la grâce ne procède et ne peut procéder que de Dieu et de son Fils incarné. Quel sera donc l'emploi, l'usage de ces valeurs si grandes, de ces richesses si précieuses? Soyez tranquilles, N. T.-C. F.; Dieu, qui compte tous les soupirs de ses élus, qui ordonne à ses anges de recueillir toutes leurs larmes, ne laissera pas périr le fruit de tant de saints labeurs. Et puisqu'après le péché pardonné avec sa conséquence éternelle, il nous reste le plus souvent des dettes temporelles à payer, voici que tous ces excédants de notre Chef et de nos frères vont nous être libéralement offerts, et qu'il ne tiendra qu'à nous d'en user à notre décharge.

Jésus-Christ n'a-t-il pas donné absolument à son Église le pouvoir de lier et de délier, de pardonner et de retenir? Si donc l'Église a reçu le droit et le commandement de puiser indéfiniment dans le trésor des mérites et des satisfactions du Sauveur pour effacer les souillures et pour remettre les peines éternelles des âmes par les sacrements, qui osera dire qu'elle n'a pas reçu l'autorisation et la faculté d'étendre sa main vers le trop-plein des satisfactions de Jésus-Christ

et des élus pour le reverser et l'étendre, quand elle le juge bon et convenable, aux pénitents encore grevés d'obligations et de redevances? Celui qui serait assez osé pour contester à l'Épouse de Jésus-Christ cette autorité, tomberait sous le coup de ses rigueurs, et de plus il nierait une des lois fondamentales de la constitution chrétienne.

Le concile de Trente s'exprime ainsi : « La puissance de conférer les Indulgences ayant été donnée à l'Église par Jésus-Christ, et l'Église ayant usé de cette puissance dès les premiers temps, le saint concile enseigne que l'usage des Indulgences, très-salutaire au peuple chrétien, et approuvé par l'autorité des conciles, doit être conservé; et il frappe d'anathème tous ceux qui prétendent, ou qu'elles sont inutiles, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'Église ¹. » Après cette définition, le chrétien n'a plus à discuter : il ne reste que la douce obligation de croire à cette prérogative si importante de l'Église.

D'ailleurs un des douze articles de notre symbole ne nous enseigne-t-il pas le dogme consolant de la communion des saints? Or cet article de foi, qui s'entend d'une communication, d'une participation mutuelle des bonnes œuvres de tout genre entre les membres de la sainte Église, implique principalement la doctrine de l'Indulgence, laquelle consiste dans l'application faite à l'un d'une valeur qui est de surrogation dans un autre. Car, encore bien que les mérites de chaque fidèle, les fruits des sacrements, des bonnes œuvres et des pratiques pieuses, ne soient pas si exclusivement personnels que, par une certaine convenance et moyennant l'intervention de la prière, ils ne puissent profiter simultanément au prochain; toutefois les mérites en eux-mêmes sont inaliénables, et nul ne peut se déposséder au profit de personne d'un seul atome de la gloire qui leur

¹ Sess. xxv. Continuatio Session.

correspond. Au moyen de la grâce qui nous a été gratuitement rendue par Jésus-Christ, chacun de nous peut mériter rigoureusement l'accroissement de la grâce pour soi-même; nul ne peut mériter rigoureusement la grâce pour autrui : tout l'effort de la charité se borne à intervenir par la voie de l'impétration et du suffrage, comme parle la théologie. La communion des saints, en ce qui est de leurs mérites proprement dits, ne comporte donc pas l'échange libre, encore moins la donation ou cession absolue. Mais s'il s'agit des satisfactions, la communauté de cette sorte de valeurs ne rencontre aucun obstacle. Entendons l'explication la plus authentique de la doctrine du concile de Trente : « On ne saurait assez bénir, assez remercier la souveraine bonté et clémence de Dieu, qui, par égard pour l'infirmité humaine, a voulu qu'un chrétien constitué en grâce pût satisfaire à la place d'un autre chrétien également justifié. Cette prérogative est particulière à la satisfaction : car personne ne peut substituer sa contrition et sa confession personnelle à la contrition et à la confession d'autrui; mais les justes peuvent solder à Dieu au nom de leurs frères ce qui lui est dû par eux, et c'est ainsi qu'il nous est donné de porter les fardeaux les uns des autres. Le symbole des apôtres, en nous faisant professer la croyance à la communion des saints, ne laisse aucun doute à cet égard. En effet, étant tous nés à Jésus-Christ par la vertu purifiante d'un même baptême, étant admis aux mêmes sacrements, et surtout étant nourris et abreuvés par le corps et le sang de Jésus-Christ d'une même nourriture et d'un même breuvage, il est manifeste que nous sommes tous les membres d'un même corps. Or, de même que le pied ne se meut pas seulement à son usage, mais aussi à l'usage des yeux, et que les yeux pareillement ne voient pas seulement pour leur propre utilité, mais pour celle de tous les membres; ainsi toutes les œuvres pénitentielles et satisfactives peuvent être

considérées comme profitables à tous les membres nécessaires de la communauté chrétienne ¹. »

Et que les hérétiques modernes, dont le patriarche a engagé tout d'abord le combat sur ce terrain des Indulgences, n'aillent pas dire que la doctrine catholique affirme à la fois et supprime la nécessité de la satisfaction, attendu qu'au chapitre de l'Indulgence elle réduit à néant ce qu'elle exige au chapitre de la pénitence. Cette contradiction n'existe pas. C'est un dogme inflexible de notre foi que la satisfaction est un complément nécessaire de la pénitence; et la satisfaction ne peut pas être et ne sera jamais supprimée. Mais la communion des saints est aussi un dogme de notre symbole, et ce dogme, comme celui de la satisfaction, porte avec lui ses conséquences légitimes. « L'Église est un corps; et la loi des corps vivants, c'est que du sommet de la tête à la plante des pieds, il y ait communion et réciprocité. Or, dans le corps de l'Église, la tête et beaucoup d'entre les membres sont enrichis de satisfactions surabondantes: cette opulence suffit, et par delà, aux détresses générales. Si la justice et l'ordre exigent des réparations de la part de quelqu'un, celui-ci n'existe pas solitaire et détaché: il est partie intégrante d'un vaste corps; sa gêne particulière peut être suppléée par la richesse commune. Tout est à lui dans la communauté, selon des mesures équitables. » Sans doute, N. T.-C. F., cette faculté de pouvoir ainsi satisfaire autrement que par les satisfactions propres et personnelles, est un immense privilège. Qu'en conclure, sinon que c'est un incomparable bonheur pour l'homme d'être membre vivant de la sainte Église, et que, quand on a cet avantage, ce serait être singulièrement cruel envers soi-même que de ne pas accomplir les actes moyennant lesquels cette précieuse reversibilité des satisfactions peut s'opérer en notre faveur ?

¹ Catech. Conc. Trid. P. II. 89-91.

VI. Car, vous ne l'ignorez pas, N. T.-C. F., encore que les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints nous soient en principe applicables pour l'acquiescement de la peine temporelle due à nos péchés déjà pardonnés, elles ne nous sont appliquées en fait que par la concession de ceux qui ont juridiction à cet effet, et que moyennant l'accomplissement des conditions stipulées dans l'acte de cette concession libérale. La rémission de la peine, tout comme la rémission de la faute, s'opère d'après un mode divinement établi. Et de même que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne nous communique la vertu de son sang pour la réconciliation de nos âmes que par l'organe de ceux qu'il a constitués ministres des sacrements, de même il ne nous fait participer au bienfait des satisfactions surabondantes que par l'autorité de ceux qui sont préposés à la dispensation de ce trésor. Ces derniers mots demandent à être expliqués.

Le dépôt divin dont l'Église a l'administration, si on le considère en tant qu'il est la source de l'efficacité des sacrements et le réservoir de la grâce avec toutes ses applications et sous toutes ses formes, contient une somme précise des mérites et des satisfactions de notre divin Sauveur et Rédempteur. Chacun des sacrements ne renferme et n'applique à nos âmes que la vertu du sang de Jésus-Christ. « Les saints ne mettent rien du leur sous cet admirable signe. Comme c'est par lui que l'âme est rédimée et constituée à l'état divin, comme c'est par lui qu'elle reçoit la grâce et par conséquent la gloire, il est clair que la simple créature ne peut apporter aucun élément à une cause d'où doivent venir des effets pareils. » Et parce que le sacrement est indispensable, il entrerait dans l'économie de l'ordre surnaturel que le ministre du sacrement fût d'un accès facile. Aussi y a-t-il des prêtres répandus sur tous les points du globe, toujours prêts à nous ouvrir le trésor de la grâce. S'il s'agit même du premier des

sacrements, de celui qui est de nécessité de moyen, le Christ a voulu qu'en cas d'urgence tout être intelligent fût apte à le conférer. Encore une fois, comme la grâce est nécessaire pour le salut, et que c'est le sacrement qui donne, ou qui rend, ou qui augmente la grâce, le ministre du sacrement est multiplié en proportion de la nécessité plus ou moins rigoureuse de chaque sacrement, et l'on peut dire que le dispensateur humain et ministériel de la grâce se trouve partout.

Mais il en est autrement de l'Indulgence : elle n'a ni le même objet, ni les mêmes fins, ni la même nécessité que le sacrement; c'est pourquoi l'organe et le mode de sa dispensation sont différents. Simple remise de la peine temporelle, elle suppose le péché pardonné et ne le pardonne pas; elle suppose la grâce acquise et ne la confère pas. Ce n'est donc pas précisément dans le dépôt de la grâce que se puise l'Indulgence. Ce que nous nommons proprement le trésor de l'Église, se compose d'abord du reliquat infini des satisfactions de Notre-Seigneur Jésus-Christ, considérées après le prélèvement fait de ce qui en a été nécessaire pour suffire à la rédemption générale et à la sanctification particulière de tous les hommes. Ce trésor se compose en outre des satisfactions immenses de la bienheureuse Vierge Marie, et de toutes les satisfactions des Saints qui n'ont pas été nécessaires à l'acquittement de leurs propres dettes et dont ils n'ont pas disposé eux-mêmes en faveur de leur prochain pendant qu'ils étaient sur cette terre. La foi nous enseigne que toutes ces valeurs « qui ne peuvent demeurer infructueuses, inutiles et superflues, Jésus-Christ, comme un père prévoyant et miséricordieux qui thésaurise pour ses enfants, en a formé le trésor de l'Église militante, ressource inépuisable dont ceux-là seuls peuvent profiter qui sont en possession de l'amitié de Dieu. Et ce trésor, il n'a pas voulu que, comme le marc d'argent du méchant serviteur, il demeu-

« rât enveloppé dans un mouchoir, ni enfoui dans un champ,
« mais il l'a remis à ses vicaires en terre, c'est-à-dire au
« bienheureux apôtre Pierre, le porte-clefs du ciel, et à ses
« successeurs, pour être salutairement dispensé par eux aux
« fidèles, et employé à la remise totale ou partielle de leurs
« peines temporelles, par une concession générale et spé-
« ciale, faite pour des causes justes et raisonnables et selon
« qu'ils le jugeront expédient devant le Seigneur ¹. » Ce sont
les propres paroles de la célèbre constitution jubilaire de
Clément VI.

VII. Maintenant, N. T.-C. F., ne comprenez-vous pas ce que nous avons avancé dès le début de cette Instruction, à savoir, que la faculté de publier une Indulgence plénière pour tout le monde chrétien est l'un des plus glorieux attributs du monarque spirituel qui représente Dieu ici-bas? Dans les royaumes de la terre, le droit de commuer ou de remettre les châtimens n'appartient qu'au souverain. Des juges sont constitués par lui sur tous les points du territoire, qui rendent la justice aux citoyens, qui absolvent ou qui condamnent, qui infligent des peines proportionnées aux fautes, qui fixent les restitutions et les indemnités, qui imposent les taxes et les amendes. Cette magistrature est grande et honorable; mais, l'office de la stricte équité étant rempli, son ministère s'arrête. La clémence n'appartient qu'au Prince; c'est le plus beau fleuron de sa couronne; c'est la prérogative royale par excellence, et le monarque ne s'en dessaisit en faveur de personne. Aucune puissance de ce genre n'est dévolue par lui aux magistrats et aux gouverneurs des provinces. Tout au plus si, pour la meilleure administration des diverses parties de son vaste empire, quelques princes du sang y exercent une royauté subordonnée, le roi reconnaîtra-t-il parmi leurs privilèges régaliens un certain droit de pardon, mais toujours

¹ Bulla *Unigenitus Dei Filius*.

avec restriction et en se réservant la plénitude de cette grande attribution de la miséricorde qui fait du Prince l'image vivante de Dieu sur la terre.

Eh bien ! N. T.-C. F., ce qui existe dans les empires terrestres, c'est, à quelques différences près, ce que N.-S. J.-C. a institué dans son Église. Ainsi que vous l'avez appris tout à l'heure de cette décrétale qui est insérée au corps du droit, et qui est le principal monument de la tradition ecclésiastique en cette matière, c'est à Pierre seulement et à ses successeurs que le trésor des satisfactions surabondantes a été confié; lui seul en a la dispensation plénière et universelle : c'est la royale prérogative de sa dignité souveraine. Sur tous les points du monde, des prêtres médiatement ou immédiatement investis par lui de la juridiction et revêtus d'un caractère sacré, exercent la magistrature divine des âmes, absolvant ou retenant les péchés, mais, dans tous les cas, imposant de justes pénitences, enseignant la nécessité d'œuvres satisfactoires qu'aucun d'eux n'a le pouvoir de remettre, et se reconnaissant obligés de laisser aux règles de la justice leur cours ordinaire. Au-dessus d'eux, se trouvent les évêques qui sont établis par le Saint-Esprit pour régir, chacun en ce qui les concerne, l'Église de Dieu, et qui, une fois investis de la juridiction par le pontife romain, exercent sur un territoire déterminé une royauté participée et subordonnée. Il est vrai, une si haute dignité demandait quelque participation de la prérogative souveraine; c'est aussi pourquoi les saints canons et les sanctions apostoliques reconnaissent aux évêques le droit ordinaire et non délégué de concéder l'Indulgence dans une mesure restreinte. Mais la limitation extrême de leur puissance à cet égard n'en fait que mieux ressortir l'institution divine qui attribue seulement au chef suprême de l'Église cette sorte de juridiction toute gracieuse. Pierre seul a reçu un pouvoir absolu de délier comme de lier, un pouvoir absolu de gouverner; et la tradition nous

enseigne que la faculté de puiser à pleines mains dans le trésor spirituel de l'Église, et d'absoudre les pénitents des peines temporelles en substituant à leurs propres satisfactions celles du Sauveur et des saints, n'est comprise que dans l'absolu pouvoir de délier et de gouverner qui a été dévolu à Pierre.

Disons avec les théologiens qu'il en devait être ainsi pour de très-hautes convenances. C'est au chef de la communauté, observe saint Thomas, qu'il appartient de régir les biens de la communauté, c'est à lui seul qu'il appartient d'en disposer. C'est à l'époux qu'est dévolu le droit d'administrer les biens de l'épouse, de présider aux transactions, aux échanges et aux remplois des diverses valeurs. Or, les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Saints, ce sont les biens de toute la communauté chrétienne; ce sont, comme parle le concile de Trente, les célestes richesses de l'Église. Le pape, et le pape seul, est le chef et l'époux visible de l'Église universelle : à lui donc et à lui seul il devait appartenir d'administrer et de régir ce riche fonds de réserve; à lui de subvenir à la détresse de quelques-uns des membres de la communauté au moyen des épargnes et des richesses surabondantes des autres; à lui de transporter miséricordieusement aux nécessiteux le superflu des riches; à lui enfin le droit de faire grâce au débiteur en acquittant sa dette devant Dieu sur une autre provenance. « En donnant à son vicaire en terre ce grand attribut de la clémence, dit Suarès, Jésus-Christ a voulu lui rattacher tous les cœurs par un lien plus étroit de dépendance, de gratitude et d'amour. Et c'est là, ajoute l'illustre théologien, une convenance morale très-sérieuse, qui suffirait à expliquer le haut pouvoir du pape en cette matière ¹. »

VIII. Mais, N. T.-C. F., de même que le souverain use

¹ *Loc. cit.* Sect. 1.

avec discernement de son droit de grâce et de pardon , de même que l'époux administre les biens de la communauté d'après certaines lois établies , ainsi le pontife suprême n'accorde les amnisties spirituelles et ne dispose des valeurs de l'Épouse que moyennant de justes conditions et pour des causes légitimes. Il est vrai, l'appréciation souveraine de ces causes n'appartient en définitive qu'à lui ; mais il nous est facile de reconnaître qu'il n'use jamais de sa prérogative contrairement aux desseins de Dieu. La concession des Indulgences se pratiquant, dans la discipline actuelle, d'une façon plus large et plus fréquente que dans la discipline antique, nous avons entendu exprimer parfois quelques doutes sur l'opportunité de ces saintes libéralités, et surtout sur la convenance de la fréquente répétition de ces Indulgences plus solennelles auxquelles s'attache plus ou moins rigoureusement le grand nom de Jubilé. Nous ne croyons pas inutile de présenter ici quelques considérations générales et particulières à cet égard.

Et d'abord, on semble oublier trop souvent ce que l'Indulgence exige et suppose dans ceux qui aspirent à la gagner : on ne cueille le fruit de l'Indulgence qu'à la condition d'avoir rompu avec le péché ; nul ne moissonne dans ce champ qu'il ne soit renouvelé jusque dans le fond de son âme. Les impurs, les violents, les hommes injustes, les mauvais riches, les pauvres haineux n'ont pas de gerbe à prendre ici. Qui veut y faire la récolte doit commencer par être juste. Représentez-vous le monde entier épris d'enthousiasme pour l'Indulgence plénière : vous seriez sûr que la contrition a broyé le mal dans toutes les consciences, que d'innombrables serments ont été proférés, qu'une foule d'injustices ont été réparées. Non-seulement les vertus morales reflourissent en ceux qui convoitent l'Indulgence, la foi s'anime dans leur cœur de lumières plus vives. Il est donc vrai que Dieu a magnifiquement racheté le monde ; que le

péché est le pire des maux ; que ses joies sont perfides ; qu'une hostie divine les a expiées ? Voilà, certes, N. T.-C. F., des préliminaires et des résultats de l'Indulgence qui peuvent nous faire comprendre pourquoi, en ces siècles plus froids, plus indifférents, elle nous est offerte plus souvent.

Mais n'êtes-vous pas frappés, N. T.-C. F., d'une autre considération ? Nous avons vu que le sacrement de pénitence n'a pas en lui-même une vertu égale à celle du baptême, et qu'il laisse après lui de rigoureuses satisfactions à subir en ce monde ou dans l'autre. Voilà pourquoi la sainte Église, dans les siècles primitifs, imposait aux pécheurs réconciliés des peines canoniques dont la gravité et la durée semblent effrayantes. Voilà pourquoi les anciens chrétiens étaient animés d'une ardeur prodigieuse pour l'exercice volontaire de la pénitence ; voilà pourquoi ils prolongeaient les veilles et les jeûnes, multipliaient les abstinences, s'infligeaient des flagellations et des macérations de toutes sortes. Enfin, voilà pourquoi les saints conciles, même dans les temps les plus rapprochés de nous, ont voulu prémunir les confesseurs contre une facilité excessive en matière de satisfaction. Entendez le concile de Trente : « Il faut que les prêtres du Seigneur, autant que le Saint-Esprit et la prudence le suggéreront, infligent des pénitences salutaires et convenables, selon la qualité des crimes et les forces des pénitents ; de peur qu'en connivant au mal par un excès d'indulgence, et en imposant pour de très-grièves péchés des peines et des œuvres très-légères, ils ne participent aux fautes d'autrui et ne s'en rendent complices. Qu'ils aient donc levant les yeux la nécessité de prescrire une satisfaction qui ne serve pas seulement de précaution contre les péchés à venir ou de remède à la faiblesse, mais encore de vengeance et de châtement aux péchés passés, puisque les anciens Pères croient et enseignent que les clefs qui sont mises entre les mains des ministres de Jésus-Christ, ne leur sont pas seule-

ment données pour absoudre, mais encore pour Her¹. • Tels sont les principes de l'Église. Or, N. T.-C. F., quand nous considérons l'état actuel des choses, n'est-il pas évident que, sous le rapport de la satisfaction, nous sommes bien en deçà de la ferveur de nos pères? Loin de moi de méconnaître tout ce qui reste encore d'esprit de pénitence et de sacrifice au sein de la tribu monastique et dans un bon nombre d'âmes fidèles! Mais, pour ce qui est des chrétiens du siècle, non-seulement la plupart sont étrangers à toute initiative de mortification spontanée; non-seulement ils ignorent ces saintes austérités de la vie privée que les générations précédentes savaient encore comprendre; mais ils demandent grâce à tout instant pour les prescriptions les plus bénignes de la loi ecclésiastique : en sorte que l'Église, mère attentive et compatissante, après s'être relâchée envers les particuliers de ses anciens canons pénitentiels, adoucit chaque jour de plus en plus sa discipline générale et multiplie ses dispenses en ce qui est des abstinences et des jeûnes. Enfin, cette même facilité s'est étendue jusqu'au tribunal de la pénitence, où le ministre du Seigneur, par la crainte d'effrayer et de rebuter notre faiblesse, n'impose presque plus d'œuvres tant soit peu onéreuses et difficiles. Il y a donc, on peut le dire, sinon défaillance complète, du moins affaiblissement considérable dans la pratique de la satisfaction personnelle. Cela étant, N. T.-C. F., ou bien il faut que l'Église, en nous déchargeant de presque toutes les sévérités de la pénitence en ce monde, se résigne à nous livrer à tous les supplices du purgatoire, supplices en comparaison desquels saint Augustin nous dit que ceux de cette vie ne sont presque rien²; ou bien il faut que cette tendre mère s'absolve elle-même du juste reproche qu'on pourrait lui faire d'une condescendance cruelle et inhumaine, et qu'elle présente à ses enfants

¹ Sess. XIV, c. 8. — ² Aug. in Ps. xxxvii.

d'autres moyens plus doux de satisfaire aux exigences inflexibles de la justice divine. C'est ce qu'elle fait en nous offrant plus largement l'Indulgence.

Enfin, disons que la loi chrétienne étant une loi de grâce et d'amour, les effusions de la miséricorde et du pardon devaient naturellement y devenir de plus en plus abondantes jusqu'à la fin des siècles. Voici encore de belles paroles : « Sans doute, l'Indulgence fut dispensée dans l'Église dès les premiers jours : les lignes traditionnelles de cette pratique se montrent vivement aux regards non prévenus. Il faut avouer néanmoins qu'il en fut fait un moindre usage dans les commencements. C'est que l'Indulgence n'est pas tant une nécessité des âmes, qu'un allègement octroyé par la miséricorde. Dès lors, l'application en doit être ordonnée d'une manière intelligente. Aux époques primitives du christianisme, en face de ces gentils dégradés, et plus tard au milieu des barbares, il était d'une sage souveraineté de distribuer parcimonieusement de pareils trésors. Il fallait refaire la nature humaine, dompter ce qui était rude, rassainir ce qui était flétri. Les travaux pénitentiels étaient un vaste procédé de restauration, auquel les hommes d'alors devaient s'employer personnellement. Par là, le sang, la chair, l'esprit, les mœurs, tout s'épurait, se fortifiait, se redressait. Et quand l'homme, repétri en quelque sorte, se produisit sous des aspects meilleurs, il fut possible de le relever de son long labeur des satisfactions, en le conviant plus que jamais à des travaux entrepris par amour, dignes de son caractère éminemment surnaturalisé ¹. »

IX. Il est temps, N. T.-C. F., de conclure cette Instruction, et d'appliquer tout ce que nous venons de dire à la nouvelle Indulgence en forme de Jubilé qui nous a été or

¹ Instruct. past. de Mgr de Tulle, p. 19, 20.

troyée par notre très-saint père le pape dans son allocution du vingt-cinq septembre dernier. Cette faveur extraordinaire est destinée à consacrer le souvenir d'un des faits les plus mémorables de notre époque.

Le souverain pontife, vous le savez, outre qu'il a accompli un pieux pèlerinage et donné une nouvelle preuve de sa tendre dévotion envers la bienheureuse Vierge Marie en visitant la sainte maison de Lorette, a consacré plusieurs mois à la visite des principales villes de ses États. Le monde entier a suivi, avec un œil d'intérêt et d'amour, chacun des pas du vicaire de Jésus-Christ. On l'a observé avant moi, le chef de l'Église n'a pas coutume de se mouvoir, sinon pour de graves motifs. Pierre est assis : témoin ce mot de *saint-siège*, ou de *chaire apostolique*. C'est le repos sublime de la royauté et du gouvernement suprême. Le prêtre, le missionnaire, comme Paul, apôtre des gentils, il est debout, le bâton du voyageur évangélique à la main, courant d'un pôle à l'autre. Mais Pierre, ainsi que tous les grands centres de vie, de chaleur, de lumière, ne se déplace pas : du sein de sa majestueuse immobilité, il meut toutes choses. C'est le cœur qui reste à la noble place que lui assigna la main créatrice, et qui envoie, avec le sang renouvelé, la vie et la chaleur jusqu'aux extrémités du corps. C'est le soleil qui, selon le langage sacré, demeure fixé dans son tabernacle radieux, et qui, de cette hauteur, jette sur le monde ses riches clartés et sa chaleur féconde. En principe donc et en fait, le pape est sédentaire. Cependant, aucune règle écrite, ni divine ni humaine, ne fait obstacle à ce que, dans des circonstances et par des motifs dont il est le juge et dont il a coutume de conférer avec ses frères du sacré collège, le pape n'entreprenne quelquefois un voyage commandé ou par les besoins généraux de l'Église, ou par l'utilité même temporelle de ses propres sujets. Nous avons donc vu Pie IX, nouveau pèlerin apostolique, parcourir la plus grande partie de

son royaume; il a voulu connaître par lui-même l'état des provinces et des cités; rien n'a échappé à son regard pénétrant; son concours et ses encouragements ont été prodigués à toutes les entreprises utiles; l'industrie, l'agriculture ont été l'objet particulier de son attention. En un mot, à l'impiété qui aspire à ébranler l'œuvre divine du christianisme en refusant aux guides de nos âmes le droit de siéger souverainement sur une terre indépendante, et qui ne cesse de répéter que le dépositaire de la puissance spirituelle est impuissant à tenir convenablement un sceptre humain, Pie IX a répondu en donnant au peuple d'Italie une des plus touchantes preuves d'intérêt et de dévouement qu'aient jamais donnée à leurs peuples les monarques les plus vantés par l'histoire. Ce voyage du pontife et du souverain a été comme un solennel et perpétuel triomphe de notre sainte religion. Les princes voisins se sont unis à leurs sujets, et les pasteurs à leurs troupeaux, pour fêter dans Pie IX le représentant de Dieu et le monarque plein de zèle et de clémence. Non-seulement l'attachement au saint-siège, mais la confiance envers le prince, se sont manifestés de toutes parts. Un grand bien spirituel et temporel sera le fruit de cette touchante pérégrination.

X. Toutefois, N. T.-C. F., à ses accents de reconnaissance le chef de l'Église a mêlé des paroles qui prouvent toute la perspicacité de son regard. Si le monde actuel renferme beaucoup d'éléments de bien, qui s'accroissent, qui se développent chaque jour, il reste aussi beaucoup d'éléments de mal qui fermentent et qui s'agitent avec fureur : efforts impuissants ou tout au moins contenus jusqu'à cette heure, mais auxquels il importe que les fidèles opposent incessamment l'arme de la foi et du courage, et les évêques celle de la parole évangélique et de la fermeté pastorale. C'est pourquoi le pasteur des agneaux et des brebis demande à l'univers chrétien des prières publiques et solennelles « afin que

le Seigneur, par sa grâce divine, conserve, excite et augmente dans les peuples l'esprit et l'amour de la religion, et qu'il aide, soutienne et confirme tous ceux qui, étant appelés à partager les sollicitudes de l'apostolat, ont besoin de travailler avec plus de vigilance, de zèle et de dévouement que jamais à procurer le salut éternel des hommes ¹ ».

Nous priérons donc, N. T.-C. F., et nous priérons avec ferveur afin que, sur tous les points du monde, le bien triomphe du mal; nous priérons afin que la vérité s'affermisse, se dégage, se tranche de plus en plus nettement, et se sépare de tout ce qui tend à la corrompre, à l'altérer, à l'amoinrir. Nous priérons afin que le mal lui-même se corrige, s'amende, se transforme, ou du moins, afin que le Dieu tout-puissant déjoue les horribles complots des méchants et fasse avorter leurs projets infernaux. Nous demanderons aussi que les pusillanimes s'arrêtent dans la voie des transactions et des complaisances où ils ne sauraient désormais avancer davantage sans se rendre coupables de trahison. Enfin nous supplierons le Seigneur « d'étendre sa miséricordieuse protection sur toute la sainte Église, et d'assister de ses lumières et de ses grâces tous les ordres de la sainte hiérarchie, de telle sorte que la religion et la doctrine chrétienne, débarrassées de tous les obstacles et de toutes les difficultés, prospèrent, fleurissent et dominent partout, et que tous les peuples se rencontrent dans l'unité de la foi ² ».

En même temps que nous priérons, N. T.-C. F., nous profiterons de la faveur qui nous est faite dans le but même de rendre notre prière plus pure et plus agréable à Dieu, et nous nous efforcerons de gagner l'Indulgence du Jubilé. La théologie enseigne que l'Indulgence doit être publiée ordinairement pour des motifs qui se rapportent au bien général

¹ Allocution du 25 septembre 1857. — ² *Ibid.*

de l'Église. Quoi de plus utile à l'Église que ce concours universel de prières qui est réclamé de nous en vue des dangers de tout genre que la société renferme dans son sein ? Nous dirons donc, comme autrefois Bossuet : « Ce Jubilé est une Indulgence plénière d'autant plus certaine et d'autant plus efficace, qu'elle est accordée par notre saint-père le pape pour cause publique, et avec une réflexion plus particulière sur les besoins de la chrétienté ¹ ».

XI. « Mais, me dites-vous, c'est la quatrième fois que le Jubilé est proclamé en moins de dix ans ». Oui, N. T.-C. F., depuis cette grande leçon donnée à la France et à tous les peuples, depuis cette leçon mémorable qui s'appelle 1848, l'Église vous aura offert quatre fois son pardon le plus rare, le plus complet, le plus solennel. D'après la règle commune, chaque siècle n'a droit qu'à quatre Jubilés; or, voici quatre Indulgences jubilaires dans une période décennale. Qu'en conclure, sinon que là où les besoins abondent, l'Église a voulu faire abonder les grâces, et que là où les périls se suivent et se pressent, elle a daigné multiplier et entasser les secours ?

Oui, mon très-cher frère, c'est la quatrième Indulgence en forme de Jubilé depuis cette époque sinistre dont les symptômes menaçants vous avaient tant effrayé. Oseriez-vous dire que ce Jubilé est superflu pour vous, vous peut-être qui n'avez encore rien fait de ce qui dispose une âme à la grâce du Jubilé ? Ah ! quand je considère dans les divers rangs de la société tant d'hommes d'ailleurs estimables qui vivent loin de Dieu, qui n'accomplissent que très-imparfaitement le devoir de la prière privée et publique, qui s'abstiennent pour les moindres prétextes de l'assistance commandée au saint sacrifice, qui ne s'approchent jamais du tribunal de la réconciliation ni de la table sainte; quand je réfléchis sur

¹ Edit. Lebel, T. VI, p. 612.

cette profanation obstinée du saint dimanche, sur cette violation patente des saintes lois du mariage et des devoirs les plus sacrés de la famille; quand je vois cette indifférence pour le salut, cette absorption dans la matière, ce débordement de luxe et de sensualisme, ce courant d'idées et d'habitudes de moins en moins chrétiennes, de plus en plus païennes; ah! loin de murmurer et de m'alarmer des invitations et des libéralités si répétées du vicaire de Jésus-Christ, je bénis au contraire l'Esprit-Saint qui a mis une si précieuse inspiration au cœur du pontife; je me réjouis du stimulant nouveau qui va être donné au zèle des pasteurs, des nouveaux coups qui vont être portés au péché et des nouvelles conquêtes qui seront infailliblement faites à la grâce. Tel qui n'avait pas cédé à la première invitation, a été vu obéir à la seconde; il en est d'autres qui ne se sont pas rendus même à la troisième sommation de la miséricorde, pécheurs attardés dont l'âme est inquiète, travaillée, et que le Seigneur veut enfin tirer à lui en leur adressant cette quatrième provocation.

C'est le quatrième Jubilé depuis moins de dix ans; oui, encore une fois. Mais quand je tourne mes regards en arrière, et que je passe en revue toutes les calamités accumulées durant cet espace de temps, je n'ai garde de me plaindre du procédé moins dur et moins amer qui nous est donné pour satisfaire à la justice divine, et pour prévenir ainsi le retour de nouvelles épreuves. Car, entendez la doctrine de l'Église : « La foi nous enseigne que nous pouvons satisfaire à Dieu le Père par Jésus-Christ, non-seulement au moyen des peines que nous nous infligeons à nous-mêmes, ou par celles que les prêtres nous enjoignent selon la proportion de nos fautes, mais encore, ce qui est un dernier trait de miséricorde, par les fléaux temporels que Dieu nous envoie, si nous les endurons avec patience ¹ ». Nous l'avons dit, et

¹ Concil. Trid. Sess. xiv, c. 9.

vous le reconnaissez, N. T.-C. F. : notre siècle ne connaît presque plus l'amour et la pratique de la pénitence volontaire. Que reste-t-il donc à Dieu, sinon de nous infliger lui-même, dans sa miséricorde autant que dans son équité, les rudes expiations qui nous sont nécessaires? Certes, elles ne nous ont pas été épargnées. Rien n'y a manqué depuis dix ans : ni les séditions et les guerres civiles, ni la longue pénurie du froment et du vin et la cherté de tous les aliments, ni la guerre étrangère avec tous ses sujets de armes, ni les tremblements du sol et l'éruption des volcans, ni les débordements des fleuves, ni les ravages des incendies, ni la perturbation de l'air et des saisons, ni les maladies épidémiques et pestilentielles, ni l'altération des substances, ni les catastrophes commerciales et les crises financières, que sais-je? Comme nous abusons de tout, nous sommes frappés dans tout : *et qui in cunctis delinquimus, in cunctis ferimur* ¹. Dans toutes ces rigueurs de la providence, je le sais, la foi nous montre une pensée miséricordieuse du Seigneur, qui veut, en nous affligeant ici-bas, nous purifier pour l'autre vie. Mais combien ne nous serait-il pas plus doux et plus avantageux d'apaiser la justice de Dieu par des tributs moins douloureux, par des moyens moins tragiques? Or, le Jubilé, largement compris, largement pratiqué dans l'univers chrétien, c'est l'acquittement le plus considérable qui puisse être fait à la décharge de la grande famille catholique sur les provenances satisfaites de son divin Chef et de ses membres glorifiés. Un Jubilé, c'est, dans un certain sens, une assurance contre de nouveaux désastres, une garantie contre de nouvelles catastrophes, puisque c'est une immense satisfaction offerte à cette justice suprême qui nous châtie par les fléaux temporels. Certes, l'horizon est encore assez chargé de nuages pour que nous ne repoussions pas

¹ S. Greg. homil. 35 in Evangel.

avec dédain l'instrument qui neutralise la foudre et qui en prévient les éclats.

Enfin, N. T.-C. F., nous nous adressons à vous qui n'avez omis de profiter d'aucune des libéralités précédentes du successeur de Pierre. N'est-il pas vrai que nos rechutes sont si fréquentes, nos satisfactions personnelles si légères, notre résignation aux souffrances forcées si imparfaite, que nous ne saurions assez souvent recourir au trésor de l'Église pour y puiser, dans les richesses surabondantes de la communauté, l'allégement, l'acquittement que réclame notre faiblesse ? Si la barrière qui nous sépare de l'entrée des célestes parvis ne pouvait être brisée que par nos propres efforts, qui sait combien de temps nous serions privés de ce bien suprême, et pendant quelle durée nous aurions à gémir captifs dans la prison des expiations ? N'est-il pas vrai d'ailleurs qu'au lieu d'anéantir en nous la sainte ardeur de l'immolation, l'Indulgence, en nous rendant plus purs, plus précautionnés, plus fervents, nous a toujours donné de nouvelles forces pour la pratique volontaire de la mortification ? Les conditions mêmes auxquelles se gagne l'Indulgence ne nous remettent-elles pas déjà sur la voie des œuvres satisfaites par l'observance du jeûne, de l'aumône, de la visite des églises, enfin par l'acquittement de la pénitence qui nous est imposée dans la confession ? Ah ! loin que la vigueur évangélique soit énermée par ces rémissions gracieuses de la miséricorde, l'énergie chrétienne au contraire ne se ranime jamais mieux que dans ces rencontres. A mesure qu'il peut leur sembler que les flammes du purgatoire s'éteignent devant eux, les enfants de Dieu sentent s'allumer plus vivement au dedans d'eux le feu de l'amour, les ardeurs de la charité. Moins occupés peut-être alors de satisfaire pour eux-mêmes, ils deviennent saintement jaloux d'apporter, eux aussi, leur obole satisfait dans le trésor de l'Église. Ils savent, en outre, que le séjour des expiations

est rempli d'âmes qui doivent leur être chères, et dont ils peuvent avancer la délivrance en leur appliquant, par voie de suffrage, soit leurs propres satisfactions, soit les Indulgences que l'Église permet de gagner à l'intention des fidèles défunts. Enfin, ils n'ont plus qu'une ambition, celle de devenir plus conformes à Jésus-Christ en participant davantage au calice de ses douleurs, à l'amertume de sa croix.

XII. Courage donc, N. T.-C. F., ne perdez pas l'occasion qui vous est encore une fois offerte durant votre pèlerinage mortel, et qui sera peut-être la dernière. Cette faveur, du reste, pour la plupart de vous, coïncidera et pourra se fondre avec l'obligation de la confession et de la communion pascalle. Combien ce serait être ennemi de soi-même, de sa propre béatitude, de négliger un bienfait si grand à la fois et si facile ! Car, soyez-en bien convaincus, N. T.-C. F., le gain de l'Indulgence plénière n'est pas au-dessus de nos forces. A la suite de tous les saints exercices du Jubilé, est-il donc impossible au fervent chrétien de concevoir une douleur sincère de toutes ses fautes même vénielles, et de prendre la résolution de travailler désormais à les éviter ? Or, ce repentir universel, joint à la vertu des sacrements et à l'accomplissement fidèle des conditions marquées par l'Église, c'est tout ce qui est exigé de nous. Ne nous exagérons donc pas la difficulté, et mettons-nous en devoir de recouvrer entièrement cette bienheureuse intégrité de notre baptême que le Jubilé peut nous rendre.

Il est écrit au second livre d'Esdras qu'à la suite des longues épreuves de la nation, la lecture du volume de la loi ayant été faite quatre fois à l'assemblée des vrais enfants d'Israël, quatre fois ils répondirent à cette lecture par des accents de religion et de piété, par l'aveu de leurs fautes et des iniquités de leurs pères : *Et legerunt in volumine legis Dei sui quater in die, et quater confitebantur et adorabant Dominum Deum suum;... et confitebantur peccata sua et ini-*

quitates patrum suorum ¹. Il en est beaucoup d'entre vous, N. T.-C. F., qui, comme ces pieux Israélites qui s'étaient séparés de la race des étrangers et des impies, ont répondu fidèlement déjà aux trois premières proclamations de la miséricorde apostolique, et qui s'apprêtent à répondre non moins fidèlement à la quatrième : pour la quatrième fois, ils loueront et adoreront le Seigneur, et ils confesseront leurs péchés, et ils s'écarteront des voies coupables dans lesquelles les générations précédentes les avaient engagés : *Et quater confitebantur et adorabant Dominum, et confitebantur peccata sua et iniquitates patrum suorum*. Puisse-t-il en être ainsi de vous tous, N. T.-C. F., et puisse surtout la grâce de ce quatrième Jubilé ramener au Seigneur, ramener à la foi, ramener à la vertu, ramener à une vie juste et chrétienne tous ceux dont les grâces précédentes n'avaient pas encore vaincu la résistance ! Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

¹ Nehem., ix. 2. 3.

VIII

LETTRE CIRCULAIRE

AUX CURES DE LA VILLE

AU SUJET D'UN NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA PERSONNE DE L'EMPEREUR.

(XVI JANVIER MDCCCLVIII.)

MONSIEUR LE CURÉ,

La vie de l'empereur vient d'être mise de nouveau en péril par un crime exécrable.

Pour atteindre plus sûrement la tête du souverain, les assassins n'ont pas reculé devant des moyens de destruction qui ne pouvaient manquer de multiplier autour de lui les victimes, et de jeter le deuil au sein d'une foule de familles.

Par un nouveau bienfait de la providence, les ravages incalculables que devaient causer ces projectiles meurtriers ont été en partie détournés. Le bras de Dieu a paré les coups qui portaient de ces engins de mort. Le quatorze janvier, jour que consacrent dans tous les calendriers le nom et la fête du plus grand évêque des Gaules, ne passera pas à la postérité comme une des dates néfastes de l'histoire.

Remercions le Seigneur qui, en conservant le chef de la nation, a déjoué les plans et trompé l'espérance d'une secte de plus en plus impatiente d'arriver à ses fins.

Puissent les aveugles ouvrir enfin leurs yeux à la lumière, et reconnaître ce qu'il faut penser de ce prétendu patriotisme italien qui recourt à de tels instruments ! Une cause servie par le poignard et par les bombes pourrait-elle jamais obtenir les sympathies et le concours qu'elle sollicite, et dont elle se flatte d'avoir déjà reçu plus d'un gage ?

En adressant au ciel nos actions de grâces, conjurons Dieu d'écarter de notre pays l'esprit de vertige et d'erreur si funeste aux nations, et de communiquer aux conducteurs des peuples l'esprit de sagesse et de discernement qui fait le salut des empires.

A ces fins, etc.



IX

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA CÉRÉMONIE DE LA BÉNÉDICTION ET DE LA POSE
DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU COLLÈGE
DES PÈRES JÉSUITES, A POITIERS,
LE XV JUIN MDCCCLVIII.

*Ecclesia quidem per totam Judæam
habebat pacem, et ædificabatur in pace,
ambulans in timore Domini, et conso-
latione sancti Spiritus replebatur.*

Act. IX, 31.

Ces paroles ~~des actes~~ des Apôtres nous apprennent, M. T.-C. F., qu'à la suite des persécutions qui avaient déjà assailli le christianisme, et dans l'une desquelles le diacre Étienne avait été lapidé, l'Église était entrée momentanément dans une phase meilleure : *Ecclesia quidem per totam Judæam habebat pacem*; et que, durant ce précieux intervalle de paix, dû à un ensemble de circonstances, et notamment à la disposition plus bienveillante du chef de l'empire romain¹, la religion utilisait tous les instants pour avancer son œuvre; marchant à petit bruit, marchant même avec crainte, mais avec une crainte tempérée par la confiance,

¹ Vide Cornel. à Lapid. in hunc locum.

parce qu'elle savait que tous les événements sont dans la main de Dieu : *ædificabatur in pace, ambulans in timore Domini*. Enfin l'historien sacré ajoute qu'au milieu de ce travail mêlé d'appréhensions et d'espérances, l'Église était remplie de la consolation intérieure de l'Esprit-Saint : *et consolatione sancti Spiritus replebatur*.

Ai-je besoin, mes Frères, de faire le commentaire et l'application de ces paroles ?

L'Église retrouvant un peu de paix après de longues épreuves, un peu de paix due avant tout à Dieu, mais due aussi à un sentiment plus équitable des esprits et à une veine plus favorable de la politique du moment : *Ecclesia quidem habebat pacem* ; l'Église mettant à profit ces jours de grâce et de répit, pour reprendre des œuvres longtemps suspendues, pour jeter sous terre de nouvelles fondations, pour élever de nouvelles assises : *et ædificabatur in pace* ; l'Église toutefois marchant avec crainte et tremblement, parce qu'elle voit, d'une part, que la société compte toujours de nombreux et de violents adversaires, et que d'autre part les soutiens et les défenseurs de cette société n'offrent encore que des garanties incertaines et ne paraissent pas comprendre pleinement les vrais principes de la régénération et du salut ; l'Église donc, ballottée déjà par de si fréquentes alternatives, posant silencieusement pierre sur pierre, et se demandant jour par jour avec anxiété s'il lui sera donné de poursuivre et d'achever l'édifice : *Ecclesia ædificabatur ambulans in timore* ; nonobstant ces justes sujets d'alarme, l'Église n'hésitant point cependant à se mettre à l'œuvre, parce que l'Esprit-Saint a dit que celui qui observe trop minutieusement les vents ne sème point, et que celui qui considère les nuées ne moissonnera jamais ¹, et parce qu'elle

¹ Qui observat ventum, non seminat, et qui considerat nubes nunquam metet. Eccle. xi, 4.

sait d'ailleurs qu'il en est de nos sociétés agitées et tourmentées comme de ces jours équivoques d'automne dans lesquels le voyageur n'arrive au terme de sa course qu'à la condition de se confier à chaque rayon de soleil qui brille entre deux averses ; l'Église d'ailleurs modérant ses craintes les plus légitimes par le sentiment de la confiance, attendu que le bras de Dieu est plus puissant que celui des hommes, et que, s'il permet l'épreuve, il sait lui marquer une limite : *ambulans in timore Domini* ; l'Église enfin, au milieu de ses travaux et de ses inquiétudes, goûtant dès à présent la joie et la consolation de l'Esprit-Saint, et savourant par avance une partie des consolations et des joies réservées à l'accomplissement final de son œuvre : *et consolatione sancti Spiritus replebatur* : en vérité, mes Frères, ce récit ne se rapporte-t-il pas, syllabe par syllabe, à la situation présente des choses et à l'entreprise que nous commençons aujourd'hui ?

Entreprise de dévouement et de sacrifice, entreprise dont le succès n'est possible que moyennant le zèle et le désintéressement des particuliers, parce que c'est une entreprise de liberté. Cette liberté, nous l'avons longtemps demandée, péniblement et imparfaitement obtenue ; mais, l'ayant obtenue dans une certaine mesure, elle nous oblige au sacrifice, au dévouement. Ni l'un ni l'autre ne fera défaut. Sur notre terre de Poitou, toute œuvre généreuse, toute œuvre chrétienne, toute œuvre véritablement française est assurée d'arriver à son terme. D'autres contrées ont des élans plus prompts, plus vifs : nos élans calmes et réfléchis finissent toujours par égaler, quelquefois par dépasser ceux de nos voisins.

Du reste, la charité que vous exercerez en cette occasion, mes Frères, c'est envers vous-mêmes que vous l'exercerez. Prêter à Dieu en donnant au prochain, dit la sainte Écriture.

c'est prêter à gros intérêt ¹. Mais prêter à Dieu et au prochain, en ne donnant en définitive qu'à soi-même, c'est recevoir des intérêts de toute main.

L'Esprit-Saint l'a déclaré : on ne peut récolter qu'à la condition de semer ². Or, toute semence est une dépense. La racine des œuvres saintes est nécessairement arrosée de sacrifice. Au départ, dit le psalmiste, ils allaient tristes et pleurants, jetant en terre leurs semences : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua*. Mais quand ils reviendront, ce sera avec tressaillement, portant des gerbes entre leurs bras : *Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos* ³. Pour vous, M. T.-C. F., qui n'avez point de larmes en ce moment dans les yeux, et qui êtes ces bienfaiteurs de bonne humeur et de bonne grâce que Dieu aime : *Hilarem enim datorem diligit Deus* ⁴, après avoir semé dans l'allégresse, quel bonheur n'éprouverez-vous pas à contempler vos gerbes ⁵ ! Ces riches gerbes, ce seront ces générations successives d'enfants élevés dans la plus pure foi du Christ, dans la pratique franche de la loi chrétienne. Oui, ces gerbes joyeuses que remporteront les familles et que moissonnera la société, ce seront de nouvelles générations de vrais chrétiens et de vrais français : deux qualités qui s'associent si bien, et dont l'heureux assemblage a placé notre nation au premier rang entre tous les peuples de la terre.

Unissez-vous donc tous à moi, mes Révérends Pères et mes Frères, tandis que je vais prononcer tout à l'heure ces belles paroles dont je veux vous donner la traduction :

« En la foi de Jésus-Christ, nous posons cette première pierre dans ce fondement, au nom du Père, du Fils et du

¹ *Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis, et vicissitudinem suam reddet ei. Prov. xix, 17.*

² *Galat. vi, 8.* — ³ *Ps. cxxv, 6.* — ⁴ *II Corinth. ix, 7.*

⁵ *Ut et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit. Joann. iv, 36.*

Saint-Esprit, afin que la véritable foi soit ici cultivée, qu'elle y croisse avec vigueur, unie à la crainte du Seigneur et à la dilection fraternelle : Pour la plus grande gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, Dieu lui-même, vit et règne avec Dieu le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles¹ ». Amen.

¹ Pontific. Roman. *Ritus Benedictionis primarii lapidis, etc.*

X

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE LA TRANSLATION

DES RELIQUES DE SAINT LATUIN, A SÉEZ,

LE MARDI XXII JUI N MDCCCLVIII.

*Mementote præpositorum vestrorum
qui vobis locuti sunt verbum Dei.*

Souvenez-vous de vos premiers pères
dans la foi qui vous ont apporté la parole
de Dieu.

(HEBR., c. XIII, v. 7.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. Le commandement écrit en tête de la seconde table de la loi enjoint à l'homme d'honorer ses parents : obligation si considérable que le divin législateur, qui n'a pas coutume d'exprimer le motif de ses lois ni de les appuyer d'une sanction temporelle, a voulu nous donner la raison de celle-ci et y rattacher une promesse pour la vie présente. • Honorez « votre père et votre mère, dit le Seigneur, parce que vous « leur devez la vie, et que sans eux vous ne seriez pas nés ². « Honorez-les afin que toutes choses vous soient prospères, « et que vous viviez longtemps sur la terre ³. » Ainsi, Mes

¹ Mgr l'évêque de Sééz. — Était présent Mgr l'évêque de Chartres.

² Quoniam nisi per illos natus non fuisses. Eccli. vii, 30.

³ Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione : ut bene tibi sit et sis longævus super terram. Ephes. vi, 2, 3.

Très-Chers Frères , pratiquer le culte des parents selon l'esprit du commandement divin , c'est remonter avec un sentiment religieux de respect et d'amour vers la source où notre vie humaine a pris naissance , et c'est mériter par là que le cours de cette vie se continue aussi longtemps et aussi heureusement qu'on peut le désirer ici-bas.

Mais les saintes lettres nous montrent tout un autre ordre d'application de ce même précepte.

Il est pour nous une vie plus haute et plus divine que celle de la nature , c'est la vie de la foi , c'est la vie de la grâce. Autant l'âme est au-dessus du corps et l'éternité au-dessus du temps , ou plutôt , autant le ciel est au-dessus de la terre , autant cette seconde vie l'emporte sur la première. Et quoique cette vie , plus rigoureusement encore que la vie naturelle , ait son principe en Dieu comme dans sa cause générale , néanmoins c'est un ordre surnaturellement établi que cette vie divine a ici-bas ses auteurs humains. Or , la paternité qui nous a engendrés à cette vie , elle aussi , a droit à notre amour , à notre reconnaissance ; elle réclame même un souvenir plus durable , un culte plus élevé , que le souvenir et le culte dus à nos aïeux selon la chair. Les hommages doivent être proportionnés à l'excellence des bienfaits reçus. Si ceux-là nous sont chers , qui nous ont appris à balbutier les premiers mots de la langue humaine que nous parlons , que ne devons-nous pas à ceux qui , les premiers , nous ont enseigné à parler la langue de Dieu : *præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei* ? Que ne devons-nous pas à ceux sans lesquels nous ne serions pas nés à la vie de la grâce et de l'éternité : *quoniam nisi per illos natus non fuisses* ?

Vous commencez à comprendre où j'en veux venir , mes Frères , et comment les principes que je viens d'établir se rapportent à la solennité qui nous rassemble. Cette solennité a pour objet de glorifier le premier prédicateur de la foi et

le premier ministre de la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans cette contrée; celui par la bouche duquel le Verbe de Dieu a été révélé à vos pères; celui qui est le premier anneau de la longue et glorieuse chaîne de pontifes qui vous rattache au Pontife éternel, Notre-Seigneur Jésus-Christ; enfin celui que son titre d'apôtre et de fondateur de votre Église unit à vos âmes par un rapport unique de paternité qu'aucune succession des siècles ou des hommes ne peut affaiblir ni remplacer. Écoutez saint Paul écrivant aux Corinthiens : « Lors même que vous auriez dix mille autres précepteurs de la vie chrétienne, leur dit-il, vous n'avez pas pour cela plusieurs pères, puisque je vous ai enfantés moi, par l'Évangile, à Jésus-Christ ». Or, ce que saint Paul fut aux Corinthiens, saint Lain ou Latuin l'a été pour les habitants de cette portion du Perche et de la Neustrie. La tradition, mes Frères, nous a transmis peu de chose sur la vie et sur la mort de votre apôtre; mais dans une si haute antiquité, les syllabes ont un poids qui vaut des discours. Notre éloge, pour être bref, n'en sera donc pas moins substantiel.

II. Latuin fut envoyé de Rome vers la fin du premier siècle et il fit partie de cette seconde et célèbre mission que les Gaules durent au grand pape saint Clément. Je le dis ainsi sans hésiter, Messieurs. Car à Dieu ne plaise que, sur les arguments faibles et ruineux d'une science attardée, je donne le démenti à la tradition constante et universelle de nos Églises! A Dieu ne plaise que je suppose dans les apôtres et dans le siège apostolique tant de dédain et d'indifférence pour la grande nation des Gaules, reliée de mille façons à la métropole de l'empire, qu'ils aient négligé de faire pour elle ce qu'ils faisaient pour des nations infiniment

* Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui. I Corinth., iv, 15.

moins civilisées et moins accessibles ! A Dieu ne plaise enfin que , rejetant des titres d'antiquité que Rome elle-même nous reconnaît , mon patriotisme se glorifie , comme d'une conquête nationale , de l'opinion qui n'amène à Jésus-Christ la plupart de nos provinces que plusieurs siècles après les peuplés de l'Afrique et des Indes ! J'aime mieux dire , avec un homme qui fut la principale gloire de notre grand siècle , et dont l'érudition égala l'éloquence , qu'à la suite de Rome et par elle , tout l'occident est venu à Jésus-Christ , et que nous y sommes venus des premiers ; et je veux vous bénir avec lui , ô Seigneur , de ce que ce fut vous qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer dès les premiers temps les évêques qui ont fondé nos Églises¹. C'est Bossuet, Messieurs, que vous venez d'entendre. Ce beau génie , à qui toutes les manières de l'aigle vont si bien , ayant entrepris de raconter les origines et les gloires de l'Église gallicane , et trouvant sur son chemin des écrivains fâcheux qui commençaient à balbutier leurs doutes et leurs objections , choque ainsi de l'aile une critique téméraire , et l'ayant étourdie et réduite au silence , reprend son vol vers des hauteurs où il n'est donné à personne de le suivre.

Quel fut le procédé de saint Latuin pour tirer vos pères de la nuit de l'idolâtrie et les transporter dans l'admirable lumière de Jésus-Christ ? Mes Frères , les hommes apostoliques n'ont pas eu deux manières d'annoncer la parole de Dieu. Ils ont affirmé ce que Jésus-Christ lui-même avait affirmé , ce que les apôtres avaient affirmé ; ils ont affirmé , et , comme Jésus , comme les apôtres , ils ont prouvé leur affirmation , non par des raisonnements , mais par des miracles. « Dieu , dit Bossuet , a le droit de se faire croire , et il a aussi le moyen de se faire entendre². » Dès lors que c'est lui qui

¹ BOSSUET , *Discours sur l'unité de l'Église*, 2^e partie.

² *Discours sur la vérité de la religion*.

parle, que c'est lui qui commande, et que l'accent de sa parole, le timbre de sa voix ne peuvent être méconnus, il ne reste qu'à croire, il ne reste qu'à obéir : cela est vrai, parce qu'il l'a dit; cela est juste, parce qu'il l'a commandé. Oui, quand une affirmation est signée de ces deux mots : *Moi le Seigneur : Ego Dominus*, et quand cette signature de Dieu est authentiquée, et, si j'ose ainsi le dire, légalisée par son cachet unique et inimitable qui est le miracle, encore un coup, il n'y a plus qu'à croire, il n'y a plus qu'à obéir. Voilà pourquoi l'impiété rationaliste s'acharne si fortement à prononcer l'impossibilité du miracle : elle ne veut pas que Dieu ait gardé aucun moyen de faire reconnaître sa parole. Mais les oracles de l'impiété n'enchaînent pas le bras de Dieu, et il poursuit d'agir selon les lois qu'il s'est marquées.

Ainsi faisait votre grand saint. Il n'avancait que muni de ses lettres de créance. A chaque pas, le thaumaturge garantissait l'apôtre, le miracle certifiait la parole. A son entrée dans cette ville, son premier ouvrage, c'est de payer l'hospitalité qu'il y reçoit en rondant la vue à une aveugle, à la fille d'une pauvre veuve qui lui a ouvert sa maison. Après un tel prodige, comment refuser de croire l'homme de Dieu lorsqu'il se dit envoyé du ciel pour guérir de la cécité spirituelle cette province tout entière assise dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort? Aux messagers de ceux qui lui feraient demander les preuves de sa mission, il peut répondre comme son Maître : « Allez et reportez ce dont vous êtes témoins : Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les muets parlent¹ ». Une vertu s'échappe de lui, même à son insu; il suffit qu'il passe auprès des malades : son ombre, comme celle du prince des apôtres, opère la guérison de ceux qu'elle atteint, et les infidèles, délivrés eux-mêmes de leurs infirmités par ce miraculeux contact, viennent en foule au baptême. C'est ainsi, M. F.,

¹ Matth., xi, 5.

que s'est formée cette chrétienté dont vous faites partie.

L'enfer, il est vrai, souleva des obstacles et des tempêtes : il n'en souleva point assez au gré du serviteur de Jésus-Christ. Le disciple se plaignait amoureusement d'être trop épargné en comparaison de son Maître ; et, considérant ses épreuves comme légères, il répétait souvent ces paroles qui rappellent celles de l'apôtre saint André : « O bon Jésus, qui me donnera de mourir pour vous » : *O bone Jesu, quis mihi det ut pro te moriar ?*

Ce vœu ne fut pas entièrement exaucé. Le vieil athlète, épuisé de travaux et de souffrances, s'endormit doucement entre les bras de ses disciples, dans la bienheureuse solitude de Clairé. Mais aucun caractère divin n'avait manqué à son apostolat ; et sa doctrine, autorisée par le sceau du miracle, avait été marquée aussi du sceau de la persécution. Son histoire donc, si laconique qu'elle soit, nous montre en lui tous les caractères des hommes apostoliques, et elle me donne le droit de reprendre les paroles de mon texte et de vous dire : Souvenez-vous de votre premier père dans la foi, de celui qui vous a apporté la parole de Dieu. Souvenez-vous de lui en lui rendant un culte : la solennité de ce jour a pour but de le ranimer parmi vous. Souvenez-vous de lui en gardant pure et intacte la foi qu'il vous a annoncée : s'il reparait aujourd'hui parmi vous, c'est principalement pour vous adresser cette recommandation.

III. Je le sais, M. F., votre Église a toujours conservé précieusement la mémoire de son premier apôtre, et cette fidélité de souvenir est d'autant plus digne d'éloges qu'elle a été soumise à une plus longue épreuve ; car, par une secrète permission de Dieu, vous avez été privés de bonne heure des restes sacrés de celui qui vous avait engendrés à la foi. Ici, M. F., j'ai à vous dévoiler un plan merveilleux du Dieu que l'Écriture appelle « admirable dans ses saints¹ » ; et comme je

¹ Ps. LXVII, 36.

ne veux rien dire en cette matière qui ne soit appuyé du témoignage de la vénérable antiquité, c'est au saint évêque de Nole, Paulin, à ce docte et poétique enfant de notre Aquitaine dont l'Église célèbre aujourd'hui la mémoire, que je vais emprunter une **belle doctrine**.

Le Seigneur Jésus, qui a dit à ses disciples : « Allez et enseignez » : *Euntes ergo, docete*¹, se plaît souvent à les mettre encore en mouvement après leur mort, et il se sert de leur apostolat d'outre-tombe pour porter le bienfait de la grâce à d'autres peuples qu'à ceux qu'ils ont évangélisés de leur vivant. « Je vous ai établis, leur a-t-il dit, afin que vous alliez et que vous portiez des fruits » : *Posui vos ut eatis, et fructum afferatis*². Conformément à ce mot d'ordre, les saints, même après qu'ils sont arrivés au terme bienheureux de leur pèlerinage mortel, se résignent encore à redevenir voyageurs. Si j'avais le loisir de vous raconter les pérégrinations posthumes de nos illustres pontifes et thaumaturges, par exemple, les courses réitérées, les allées et les venues, les marches et les contre-marches de notre Hilaire et de notre Martin durant plus de dix siècles, et les fruits incroyables de ces étranges déplacements, tout en captivant votre attention par des récits pleins d'intérêt, je risquerais de vous fatiguer par ma longueur. Ne parlons donc que de votre saint. Après un repos sept ou huit fois séculaire, voici que tout à coup, devant des hordes barbares qui ne soupçonnaient pas le dessein auquel Dieu les employait, Latuin se releva de sa couche funèbre ; il reprit le bâton de missionnaire que lui avait donné le saint pape Clément, et il s'en alla vers une autre frontière de la Neustrie, à Anet, dans le pays chartrain. Quelle providence particulière le conduisait là ? La doctrine de saint Paulin nous aidera peut-être à le comprendre.

« Il ne suffit pas au Seigneur, dit ce grand évêque, que

¹ Matth. xxviii, 19. — ² Joann. xv, 16.

ses glorieux martyrs et confesseurs illustrent de leur nom et de leurs faveurs les lieux qu'ils ont habités. Il est des contrées moins avantagées qui n'ont jamais été foulées par les pas d'aucun apôtre vivant : c'est pour les dédommager, je pense, que le Christ ordonne à ses saints d'aller y prendre un tardif domicile, et d'y signaler par mille bienfaits leur nouvelle habitation. Là où son œil divin découvre une nuit plus ténébreuse, une foi plus chancelante, des âmes plus livrées à la séduction des sens, aux folles joies de la vie et aux pompes dangereuses du monde, là il transporte le sépulcre miraculeux de ses serviteurs ; là il destine leurs saintes reliques, source intarissable de lumières, de grâces et de remèdes ¹. » M. F., ne vous semble-t-il pas que le saint docteur de Nole soit venu au-devant de notre question ? Anet, séjour des enchantements et des séductions ; Anet, si longtemps paré des fleurs de la poésie comme de celles de tes vallées, si longtemps couronné des festons de la littérature et du diadème des beaux-arts, comme du dôme verdoyant de tes grands arbres ; Anet, si lent à sortir de la vieille idolâtrie, si prompt et si ardent à embrasser les errements du paganisme nouveau ; Anet, rendez-vous trop célèbre des amours impudiques et des intrigues criminelles des cours ; Anet, ah ! qu'il était besoin d'un saint dans tes murs ² ! Mais parce qu'il en était besoin, Dieu l'y a envoyé ; il y est depuis dix siècles, et sa présence n'a jamais cessé d'y être féconde ; oui, féconde dans ce palais princier où l'on vit souvent croître le lis au milieu des épines, et fleurir les plus pures vertus et l'orthodoxie la plus sincère auprès de tous les débordements de la luxure ; féconde surtout au sein de cette population où se sont conservées toujours des familles si franchement chrétiennes, dont la foi a triomphé de tant de scandales durant le cours des âges, et dont les mœurs

¹ - Paulini Poem., XIX, 45 et seq., 911 et seq. Edit. de Migne.

² Voir Tom. I. p. 370 et suiv.

ont gardé leur gravité à côté de tant de dissipation... Anet, en apercevant ici tes nobles et pieux châtelains d'aujourd'hui, ton excellent pasteur et plusieurs de tes enfants, je ne saurais écarter de mon esprit le souvenir de ces foules qui remplissaient ton temple, quand aux premiers jours de mon sacerdoce, après avoir adressé ma prière au saint évêque Latuin, je montais dans la chaire sacrée pour t'annoncer la parole divine, et j'aime à me rappeler l'ardeur infatigable avec laquelle ces mêmes foules, et toute une jeunesse cultivée avec un soin si paternel, revenaient encore le soir entendre célébrer les louanges de la Mère de Dieu. Ce sont là, mes Frères, les œuvres lointaines, ce sont les secondes conquêtes de votre apôtre. C'est de la châsse vénérée dans laquelle la princesse de Mercœur, Françoise de Lorraine, a renfermé les restes glorieux de votre pontife¹, qu'il continue de répandre ainsi chaque jour ses bénédictions sur ceux qui peuvent se dire les enfants de sa mort, comme vous êtes les enfants de sa vie.

Aussi, M. T.-C. F., Anet a toujours été le gardien singulièrement jaloux, j'allais dire excessivement avare, d'un si grand trésor. On s'en est aperçu en diverses rencontres. Une première fois, c'était vers le milieu du XI^e siècle, la piété d'un de vos plus illustres évêques lui inspira d'aller en personne réclamer quelque partie de ce saint dépôt. Ce prince de l'Église, qui était prince aussi dans le siècle, ce diplomate que les chroniques nous représentent si exercé dans l'art de la parole, dans la conduite des affaires et dans le maniement des esprits, faillit échouer dans son entreprise. Toutefois, comme Ives de Bellême faisait valoir avec éloquence les droits de son Église dont Latuin avait été le premier époux,

¹ Outre la châsse en bois doré, ornée de la représentation des douze apôtres, qui subsiste encore à Anet, cette princesse avait donné un bras d'argent qui contenait le bras du saint évêque.—V. *l'Histoire ms. des saints évêques de Séz*, par l'abbé de Courteilles.

les habitants d'Anet trouvèrent le secret de se montrer délicats sans être trop généreux, et ils cédèrent au prélat la portion de ce corps sacré qu'ils pouvaient le moins s'attribuer : c'était le quatrième doigt de la main droite du pontife, celui où chaque évêque a coutume de porter l'anneau de son alliance avec l'Église dont il est le pasteur. Peu considérable en elle-même, cette relique avait un prix particulier pour l'église de Séez, et vos pères versèrent bien des larmes quand elle leur fut arrachée par la fureur hérétique. Aujourd'hui, mes Frères, il vous est enfin donné de sécher vos pleurs. Que nos frères d'Anet se consolent d'avoir été vaincus dans leur résistance, et qu'ils pardonnent à ceux d'entre nous qui s'étaient faits depuis longtemps les complices de vos désirs. En vous enrichissant, nous ne les avons pas dépouillés, puisque le dépôt qu'ils ont défendu avec tant d'ardeur leur reste dans son intégrité morale. Et, de votre côté, mes Frères, vous n'avez plus rien désormais à leur envier ; car saint Paulin, à qui la parole appartient en ce jour, vient encore ici très-à propos pour vous dire que « la bienheureuse présence des saints ne se fait pas sentir seulement là où repose leur corps entier : *neque tantum quajacet ora totum corpus, ibi positorum gratia vivit* ; mais que partout où réside une part quelconque de leur corps, leur main s'y trouve avec toute sa puissance : *sed quacumque pii est pars corporis, et manus exstat* : Dieu voulant nous montrer ainsi ce qu'il accorde de crédit au mérite de ses serviteurs : *Contestante Deo meriti documenta beati* * ». Vous tous donc, pieux habitants de ce diocèse, qui avez fêté aujourd'hui avec tant de transport le retour de votre premier apôtre dans sa cité, apportez désormais devant ce saint reliquaire une confiance sans réserve ; et, par l'abondance et la plénitude des grâces que vous recevrez, vous

* Poem., xxvii, 40 et seq. Ed. de Migne.

ne tarderez pas, selon le vœu qu'exprime l'Église dans la formule solennelle de la bénédiction des vases destinés à renfermer les reliques des saints, vous ne tarderez pas à ne faire aucune distinction entre cette relique partielle et le corps entier de votre père : *Quatenus fideles tui, magnitudine sive universitate beneficiorum tuorum, in parte modica reliquiarum integra sanctorum corpora se percepisse gloriantur* ¹.

IV. Mais le culte que vous rendrez surtout à celui qui vous apporta le bienfait de la foi, consistera dans le soin que vous prendrez de conserver cette foi intacte et vigoureuse dans vos âmes.

Mes Frères, c'est le grand malheur des chrétiens de ce temps de ne plus estimer assez la foi qui est en eux, de ne plus se souvenir assez de quel abîme d'erreurs elle nous a tirés, de quels biens et de quelles espérances elle nous a enrichis. Oui, en ce siècle, on fait trop bon marché de son baptême, et l'on abaisse trop aisément les dons de la grâce devant les dons de la nature. Ne l'oubliez cependant jamais, ô chrétiens : un seul atome de grâce vaut infiniment plus que tous les plus riches attributs de la nature, si la nature est isolée de la grâce ; un seul atome de foi vaut infiniment mieux que toutes les conquêtes de la science, si la science est séparée de la foi. Saint Paul l'a dit dans son grand et incomparable langage : *Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus ; et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus* ². D'ailleurs, dans les dons de la grâce, le chrétien possède aussi ceux de la nature : la grâce n'est pas une seconde substance qui élimine la nature et qui se substitue à elle ; c'est une addition, c'est un surcroît divin qui l'élève, qui l'ennoblit, qui la couronne et la perfectionne. Loin d'être l'anéantissement de la raison, la foi en est l'exercice le plus sublime, puisque c'est la raison de l'homme adhérant à la

¹ Pontif. Roman., *Form. Benedict. Capsarum*.

² I Corinth., I, 25.

raison de Dieu. Loin d'être la dépression de la nature, la grâce, au contraire, en est plus que l'apogée, puisque c'est la nature élevée au-dessus d'elle-même. Aussi les âmes sanctifiées par la grâce sont-elles appelées dans les saintes Écritures « les montagnes de Dieu ». C'est qu'en effet, vous dira Tertullien, « rien n'est plus haut, rien n'est plus grand que le chrétien » : *Nemo major, nisi christianus*¹. « Vous êtes « d'une grande race », répondait le vieux Tobie à l'archange Raphaël, qui venait de lui révéler le nom sous lequel il devait se faire connaître à lui : *Ex magno genere es tu*². Chrétiens, mes Frères, nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous sommes de la plus grande race du monde, nous sommes de race divine, car nous sommes de la race du Christ qui est le Fils de Dieu.

Donc, mes Frères, une sainte fierté sied bien au chrétien. Au nom de Dieu, pas de prostration devant ce qui vous est inférieur. Abaissez-vous par humilité, abaissez-vous par charité ; faites-vous petits par condescendance pour gagner et pour ramener vos frères : oui. Mais n'abaissez jamais avec vous votre foi, n'abaissez jamais votre caractère de chrétien. S'il s'agit de questions purement humaines, de sciences purement humaines, de qualités purement humaines, que la palme de la supériorité soit adjugée aux profanes lorsqu'elle appartient aux profanes : cela est justice, et le chrétien, en pareil cas, ne doit pas seulement être juste, il doit être généreux. Mais s'il s'agit de questions qui touchent par un côté ou par un autre à la doctrine de Jésus-Christ et à la tradition de son Église, de grâce, ne laissez jamais transporter la cause de Dieu devant le tribunal des mondains. « C'est à l'homme spirituel, dit saint Paul, qu'il « appartient de juger toutes choses ; et, quant à lui, il a le droit de n'être jugé par personne » : *Spiritualis autem judi-*

¹ *De præscript.* III.—² Tob. v, 19.

*cat omnia, et ipse a nemine judicatur*¹... « Ne savez-vous pas que les saints, c'est-à-dire tous les vrais chrétiens, doivent juger ce monde ? » Chrétien, mon Frère, vous acceptez le banc des accusés : vous vous trompez de place ; ce n'est pas la sellette du prévenu, c'est le tribunal du juge qui vous convient. Le régulateur est entre vos mains : n'allez pas vous laisser toiser et mesurer à la mesure de l'homme, vous qui tenez le mètre divin. Non, vous dirai-je avec le grand apôtre, n'allez pas vous laisser redresser et réformer selon les doctrines variables de ce siècle², vous qui devez redresser et réformer ce siècle selon la règle invariable qui vous a été donnée, la parole de Dieu et l'enseignement de son Église. N'allez pas vous laisser juger dans ce demi-jour incertain que le même apôtre appelle le jour de l'homme³, et qui est tout au plus la lumière pâle et vacillante de l'astre des nuits, vous qui pouvez et qui devez juger de toutes choses dans la pleine lumière du soleil de la révélation divine. Aux hommes de son temps qui hasardaient des appréciations sur sa personne, Jésus-Christ répondait : « Ce que mon Père m'a donné est plus grand que vous tous et que toutes choses » : *Pater meus, quod dedit mihi, majus omnibus est*⁴. Quand le chrétien est cité devant l'opinion du monde, qu'il se souvienne d'une parole analogue qui nous a été dite par saint Jean : « Celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde » : *Major est qui in vobis, quam qui in mundo*⁵. Le monde ? Mais, depuis que les principes qu'il professe l'ont davantage séparé de Dieu, il ne sait plus se tenir debout, il ne sait plus durer ; ses institutions croulent chaque matin ; il chancelle comme un homme ivre ; sa sagesse n'a jamais été plus courte, son habileté plus impuissante. Franchement, le moment

¹ I Corinth., II, 15.

² An nescitis quia sancti de hoc mundo judicabunt ? I Corinth., VI, 2.

³ Rom., XII, 2. — ⁴ I Corinth., IV, 3. — ⁵ Joann., X, 29. — ⁶ I Joann., IV, 4.

serait mal choisi au chrétien pour humilier sa foi, sa doctrine devant les doctrines du monde. Ce qui est fort, ce qui est vivant n'a pas d'appui ni de conseil à recevoir de ce qui meurt, de ce qui succombe. La voix de saint Cyprien, faisant écho sur les rivages d'Afrique à la voix du prêtre de Carthage, s'élève pour nous dire que « celui-là n'a rien à demander au siècle qui est plus grand que le siècle » : *Nihil appetere de sæculo potest qui sæculo major est*¹.

Habitants de cette province, vous avez offert depuis huit jours à votre premier évêque, à votre premier apôtre, mille témoignages de votre respect, de votre affection, de votre culte : de la frontière du diocèse jusqu'à l'entrée de ce temple, ç'a été une ovation perpétuelle sur une route semée de fleurs et couronnée d'arceaux de verdure. Mais, je veux vous le dire en finissant, votre plus belle manifestation en l'honneur de celui qui revient aujourd'hui vers vous, ce sera de lui montrer dans votre cœur, dans votre vie, dans vos paroles, dans vos œuvres, ce sera, dis-je, de lui montrer, de lui représenter en vous la foi qu'il apporta jadis à vos pères, toujours jeune, toujours florissante, toujours complète, toujours intacte. La colonne triomphale que ses yeux cherchent en arrivant parmi vous, c'est la colonne de votre foi, colonne toujours debout, toujours entière, jamais renversée, jamais mutilée. Votre piété, je l'ai dit, devra se tenir pour satisfaite de la modeste portion du corps de votre apôtre qui vous est rendue ; mais votre apôtre ne saurait se contenter, lui, de retrouver chez vous une simple portion de la foi qu'il vous avait léguée, parce que cette foi est une, parce qu'elle est indivisible, parce qu'elle ne peut jamais être fractionnée, jamais amoindrie. Soyez donc, mes Frères, soyez les chrétiens des premiers jours, les chrétiens des anciens temps. Que Latuin reconnaisse dans votre christianisme le christianisme vigoureux qu'il prêchait alors que le sang

¹ Lib. II, ep. 2.

de Jésus fumait pour ainsi dire encore sur le Calvaire. De la sorte, l'événement de ce jour, qui doit occuper une grande place dans l'histoire de votre Église, n'aura point consisté dans un vain appareil. Rien ne manquera à cette solennité si belle et si touchante, à cette solennité si longtemps désirée et qui laissera de si doux souvenirs au cœur de cette multitude de prêtres et de fidèles, au cœur de ces deux vénérables pontifes, dont l'un n'est pas moins heureux d'apporter que l'autre de recevoir. Cette fête deviendra un principe de longévité et de prospérité nouvelle pour cette Église de Sées; pour cette Église toujours fidèle et souvent illustrée depuis l'origine des temps; pour cette Église où abondent la vie chrétienne, la séve religieuse, l'étude des lettres, l'amour de la science et l'esprit du ministère ecclésiastique. Oui, du sein de cette tranquille et religieuse cité que son bienheureux éloignement des grands centres de population abrite contre de fatales influences, l'illustre protecteur qui vous est rendu entretiendra, fécondera, multipliera désormais tous ces biens. Et ainsi s'accomplira pour ce diocèse la promesse du Seigneur qui a dit : « Honorez votre père, afin que tout vous réussisse, que tout vous prospère, et que vous soyez comblé de bénédictions prolongées dès ici-bas », gage et prélude des bénédictions éternelles. Ainsi soit-il.

XI

SECONDE INSTRUCTION SYNODALE

SUR LES PRINCIPALES ERREURS DU TEMPS PRÉSENT,
ADRESSÉE AU CLERGÉ DIOCÉSAIN ASSEMBLÉ POUR LA RETRAITE ET LE SYNODE.

(JUILLET MDCCCLVII ET JUILLET MDCCCLVIII¹.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. L'apôtre saint Paul, écrivant aux deux évêques Timothée et Tite, insiste sur l'obligation qui leur est imposée de *conserver intact le dépôt de la saine doctrine, et de le défendre contre tous ceux qui porteraient atteinte à son intégrité.* Ce grand docteur, qui a tracé avec une sagesse toute divine les devoirs propres aux divers états, est particulièrement l'oracle et le précepteur des évêques : aussi ne cessons-nous de méditer ses écrits, et principalement les trois lettres apostoliques dont saint Augustin a dit qu'elles devaient toujours être devant les yeux de quiconque a reçu dans l'Église le

¹ Cette Instruction, prononcée à la suite du synode de 1857, n'avait pas été publiée jusqu'ici par la raison qu'elle reproduit et commente plusieurs chapitres du concile de Périgueux, lequel n'a été promulgué dans nos diocèses que depuis quelque temps. Nous avons profité de ce retard pour compléter cette Instruction par quelques nouvelles considérations présentées à notre clergé à la suite du synode de cette année 1858.

ministère de l'enseignement et le rôle de docteur¹. Les passages si célèbres du quatrième chapitre de la seconde épître à Timothée², et du chapitre premier de l'épître à Tite³, sont trop présents à votre esprit, Messieurs, pour qu'il soit utile de vous les rapporter.

Après de telles paroles, n'est-il pas vrai que nous ne serions autorisés à nous taire qu'autant que l'erreur se tairait ? Mais voici que l'erreur ne se tait pas ; elle parle, elle lève le front, elle se glisse partout et se présente sous toutes les⁴ formes ; elle attaque, elle nie, elle défigure, elle amoindrit toutes les vérités ; elle multiplie les sophismes, elle entasse des montagnes de mensonges, elle affirme mille faussetés. « Et, en présence de ce déluge d'impiétés, on vient nous dire : Taisez-vous : *An vero ista illi faciunt, et mihi dicitur : Tace?* Dieu me garde d'une si grande déraison, poursuit saint Augustin, que lorsqu'il me fait lui-même un commandement par son apôtre, et qu'il déclare que l'évêque doit contredire quiconque enseigne l'erreur, je me laisse impressionner par des allégations ou des colères méprisables, et je prenne le parti du silence⁴ ! » De tout temps, Messieurs,

¹ Quas tres apostolicas epistolas ante oculos habere debet cui est in Ecclesia doctoris persona imposita. *De doctrina Christ.* L. IV, c. 33 (*antea* 16).

² Testificor coram Deo, et Jesu Christo qui judicaturus est vivos et mortuos per adventum ipsius, et regnum ejus : prædica verbum, insta opportune importune ; argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria cocervabunt sibi magistros prurientes auribus : Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple. II *Timoth.*, IV, 1-5.

³ Oportet enim episcopum... amplectentem eum qui secundam doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui et seductores : quos oportet redargui, docentes quæ non oportet... Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide. *Tit.*, I, 9-13.

⁴ An vero ista illi faciunt, et mihi dicitur. Tace ? Avertat a me Dominus hanc amentiam, ut cum ipse mihi imperet per apostolum suum, et dicat

il y a eu des esprits ainsi faits, qu'ils n'envisagent jamais la défense que comme un scandale ajouté à celui de l'attaque. et qu'ils unissent volontiers leur indignation à celle de l'ennemi, quand les apôtres de la vérité s'efforcent de rendre leur voix aussi retentissante que celle des apôtres du mensonge. Saint Augustin pensait autrement, et, s'appuyant sur la doctrine évangélique, il considérait comme un devoir de notre apostolat d'user de tous les moyens d'action que le temps et les institutions publiques mettent à sa disposition. « A défaut d'autre procédé efficace, disait-il dans une circonstance, nul ne se plaindra de moi si j'ai recours aux organes habituels de la publicité, d'après un droit qu'on ne voudra pas, je pense, contester à un évêque dans une cité de l'empire. Car, puisque le Seigneur, comme je le prouve par l'Évangile et par les Lettres apostoliques, ordonne que nous parlions, que nous annonçons sa doctrine, que nous réfutions ceux qui annoncent une doctrine contraire, que nous insistions à temps et à contre-temps, personne au monde ne me persuadera jamais que je doive me taire sur les énormités dont nous sommes témoins. Si ma parole suscite des tempêtes et de criminelles violences, le Seigneur ne fera pas défaut à son Église, lui qui a soumis à son joug tous les royaumes terrestres répandus sur la face de l'univers ». La peur, Messieurs ? S'il en est une à laquelle un évêque

ab episcopo refelli oportere docentes quæ non oportet, ego illorum indignationibus territus taceam. Aug., Epist. xxxiv, 4.

« De me nullus queratur si hæc illi perferri in notitiam per codices publicos fecero qui mihi negari, ut arbitror, in romana civitate non possunt. Nam cum Deus imperet ut loquamur et prædicemus verbum et docentes quæ non oportet refellamus, et instemus opportune atque importune, sicut dominicis et apostolicis litteris probò, nullus hominum mihi silentium de his rebus persuadendum arbitretur. Violenter autem vel latrocinanter si quid audendum putaverint, non deerit Dominus ad tuendam Ecclesiam suam, qui jugo suo in gremio ejus toto orbe diffuso omnia terrena regna subjecit. Epist. xxxv, 3.

T. III.

9

d'où se montrer accessible, c'est celle que manifestait saint Hilaire quand il disait : « J'ai peur, moi, des dangers que court le monde, du crime de complicité qui résulterait de mon silence, du compte qu'il me faudra rendre à Dieu » : *Mihi metus est de periculo mundi, de silentii mei reatu, de iudicio Dei*¹.

Nous étions sous l'impression de ces sentiments, Messieurs et chers Coopérateurs, lorsque nous vous avons adressé ici, il y a deux ans, une première Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent. Notre parole, qui n'était guère que l'écho d'une allocution apostolique, n'a pas été sans retentissement; et, par la miséricorde de Dieu, elle n'a pas été non plus sans fruits. Elle a eu des censeurs emportés et violents, là où elle devait les avoir; elle en a eu quelques autres prudents et cauteleux, là où l'erreur ne devait pas trouver ses renforts. Mais, en retour, elle a excité les sympathies et reçu les encouragements dans une proportion à laquelle nous ne pouvions nous attendre. S'il est des secrets que nous devons garder dans notre cœur, vous nous reprocheriez de vous taire les marques d'assentiment qui nous sont venues de la presque unanimité de nos vénérables frères dans l'épiscopat. Mais ce qui est beaucoup plus important, c'est qu'un grand nombre d'entre eux ont continué, avec infiniment plus de doctrine, d'autorité et d'éloquence, ce que nous avons si faiblement commencé. Aussi, Messieurs, ne nous sommes-nous pas hâté de redescendre dans la lice où combattaient des athlètes plus forts, des champions plus exercés que nous. Il nous répugnerait de nous laisser entraîner à une polémique ardente et suivie, qui n'est pas compatible avec nos obligations multipliées, qui ne sied pas à notre caractère, et que d'autres soutiennent avec tant de zèle et d'éclat. De plus, nous aurions

¹ Ad Constant. Aug., L. II.

craint de passionner le débat, et de lui donner un caractère persennel, si nous nous étions trop pressé de revenir sur une matière où nous avons à répondre à des contradicteurs. C'est pourquoi nous nous sommes fait une loi de n'aborder ces questions qu'en votre présence, à la fin de ces réunions annuelles. Or, à l'époque de notre dernier synode, nous arrivions de Rome, où nous avons fait un séjour prolongé; nous ne devons pas garder pour nous seul ce que nous avons vu, ce que nous avons senti; et, comme nous étions « plein de paroles ¹ », notre bouche n'a eu qu'à s'ouvrir pour vous parler de l'abondance de notre cœur ². Enfin nous étions appelé, à cette même époque, au troisième concile de notre province; et c'était là principalement que nous devions, avec nos vénérables et bien-aimés frères, examiner les nouvelles tendances de l'impiété et censurer ses productions les plus dangereuses et les plus coupables.

Notre entretien d'aujourd'hui, Messieurs, consistera surtout dans le développement des décrets doctrinaux de cette assemblée provinciale. Outre que nous y trouverons la confirmation et la sanction des principaux points de notre précédente Instruction synodale ³, ces décrets nous guideront dans l'appréciation de plusieurs nouveaux écrits, très-funestes et très-spécieux, dont quelques exemplaires circulent dans diverses parties de notre diocèse. Mais, avant tout, les doctrines du concile nous aideront à réfuter les arguments au moyen desquels les adversaires que nous avons en vue s'efforcent d'établir leur inviolabilité et notre incompetence, et tâchent ainsi de se constituer sur un terrain où il nous soit interdit de les chercher et de les atteindre.

Car, nous l'avons dit, Messieurs, l'erreur en ce moment joue double jeu : c'est un mouvement alternatif et continu

¹ Job, xxxii, 18. — ² Matth., xii, 34.

³ Voir particulièrement le chapitre intitulé : *De rationalismo quorundam librorum recentiorum aut iterum editorum*. Concil. Petroc., Tit. I, c. III.

en avant et en arrière. Avancer et reculer, se montrer et se cacher, tel est le manège quotidien auquel nous assistons. L'erreur avance, elle se montre : les livres que nous vous signalerons en peu de mots dans la seconde partie de cet entretien vous diront avec quelle audace. Elle recule, elle se cache : vous allez le voir par tous les faux-fuyants que nous devons d'abord démasquer.

II. Saint Paul écrivait aux premiers fidèles : « Que personne de vous ne se laisse séduire par de vaines paroles ; car c'est par elles que tous les maux et tous les fléaux entrent dans les sociétés devenues incroyables ¹. » Et l'un des penseurs et des historiens les plus remarquables de notre temps a dit avec raison : « Peu philosophique et paresseux, notre siècle se pare de cinq ou six mots qu'il prend pour des idées et sur lesquels il vit. Tout ce qui circule d'idées fausses, tout ce qu'il y a de lieux communs, menteurs et pernicieux, tout cela originairement n'était que des phrases, des périodes sonores, qui sont passées en idées, quelquefois en actions ². » Oui, Messieurs, il est de ces mots mal définis, sous l'enveloppe trompeuse desquels toute une génération accepte, comme des axiomes certains, les choses les plus dépourvues de sens et de vérité. Par exemple, le défenseur de l'orthodoxie presse-t-il par des arguments rigoureux et démonstratifs les écrivains de ce temps qui donnent les gages les moins équivoques à l'erreur, ces écrivains se croient à l'abri de toute instance ultérieure quand ils nous ont opposé trois ou quatre déclinatoires de nouvelle invention, tels que ceux-ci : « Nous sommes laïques, disent-ils, et nous ne sommes pas évêques ni prêtres ; nous sommes philosophes, et nous ne sommes pas théologiens ; nous vivons au XIX^e siècle, dans un pays et sous des institutions libres, et nous ne

¹ Nemo vos seducat inanibus verbis ; propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiae. Ephes., v, 6.

² *Les Césars*, par M. de Champagny, T. I, p. 397.

vivons pas sous l'ancien régime; enfin, nous sommes hommes publics, et, l'État ne professant aucun culte, les fonctionnaires qui enseignent en son nom ne peuvent et ne doivent professer que les principes généraux de la morale naturelle commune à toutes les religions ». Quand ils ont dit cela, Messieurs, ces hommes demeurent convaincus qu'ils ont dit quelque chose. Or, il suffit d'un peu de réflexion pour s'apercevoir qu'ils n'ont rien dit. C'est ce que nous allons reconnaître en examinant, l'une après l'autre, ces prétentions qui ne visent à rien de moins qu'à l'impossible, puisqu'elles visent à mettre des bornes à un empire qui n'en connaît point, et à restreindre le règne de Celui à qui Dieu a soumis sans exception toutes choses, c'est-à-dire, tous les hommes et tous les siècles, toutes les conditions et toutes les institutions ¹. Vous me pardonnerez, Messieurs, si j'emprunte quelquefois mes principaux raisonnements aux plus simples réponses du catéchisme, ou aux définitions des dictionnaires : c'est qu'en effet tout cet échafaudage mal assuré s'écroule au premier contact des éléments de la doctrine chrétienne; toute cette vaine fantasmagorie se dissipe au flambeau des plus vulgaires notions de la langue comme du bon sens.

III. Il vous en souvient, Messieurs, dans notre premier entretien nous avons cru devoir répondre à un journal qui occupe un rang distingué dans la presse quotidienne, et qui, sous des formes souvent très-recherchées et très-littéraires, reproduit en raccourci dans le miroir mobile de ses colonnes tour à tour enjouées et sérieuses, graves et légères, la physionomie fidèle de tout cet ensemble d'idées contemporaines qu'on retrouve avec plus de détail, et quelquefois aussi avec moins de grâce et de séduction, dans les livres, dans les revues et dans les cours publics. La puissance mystérieuse

¹ In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei Hebr., II, 8.

et toujours vivante que la sainte Écriture appelle *le monde, le siècle*, par opposition à Jésus-Christ, à sa loi et à sa doctrine, n'a pas en Europe d'organe plus souple, plus habile, et par suite, plus accepté que celui-ci. Aussi, met-il du prix à garder d'ordinaire cette convenance qui sied à un caractère officiel. Ce journal donc avait affirmé à diverses reprises, ce qui est le dogme principal de la philosophie actuelle, la suffisance de la raison et de la nature pour conduire l'homme au terme de sa destinée. L'un des publicistes qui s'efforcent de maintenir la vieille renommée de cette feuille par le prestige de leur style, s'était rangé hautement parmi *ces incrédules honnêtes et convaincus qui croient trouver dans la raison humaine une lumière assez éclatante pour diriger leur conduite, une discipline assez forte pour suffire à tous leurs devoirs; parmi ces incrédules qui répètent souvent que si on leur démontrait qu'ils se trompent, que leur lumière est une fausse lumière, que leur règle de conduite est une règle fragile, que leur morale n'a pas de sanction, ils éprouveraient une reconnaissance singulière et n'opposeraient à cette démonstration aucun entêtement d'orgueil*. Cette démonstration, Messieurs, nous l'avons entreprise, elle a été l'objet de notre publication pastorale tout entière ¹. Et comme elle n'était pas entièrement dépourvue de la qualité que nos adversaires ont principalement tenu à lui refuser, l'opportunité; comme elle répondait à un besoin trop général, hélas! et trop incontestable; malgré l'indignité de notre personne et l'insuffisance de notre talent, elle a contribué à éclaircir la question et à faire triompher la saine doctrine dans plusieurs esprits. Mais la feuille publique qui avait comme provoqué cette exposition, cette démonstration de l'existence et de l'obligation de la loi révélée, que nous a-t-elle répondu?

¹ Première Instruction synodale sur les erreurs du temps, T. II, p. 375 et suiv.

Des phrases, très-polies d'ailleurs, qui seront mises sous vos yeux, et qui se réduisent à ceci : « L'évêque oublie qu'il est évêque et que nous sommes laïques; que les choses de l'ordre surnaturel et révélé le regardent et ne nous regardent pas ¹ ». Et cette fin de non-recevoir, objectée par le publiciste, n'allez pas croire, Messieurs, que ce soit seulement un subterfuge du moment et un échappatoire de circonstance; non, c'est l'arme défensive à la mode chez le monde lettré de ce temps, c'est la ressource usitée de laquelle veut éluder pour soi l'obligation de croire, de parler

¹ Voici toute la fin de l'article :

« Sur le fond même des choses, nous nous bornerons à des explications bien simples. Nous ne voulons ni ne pouvons engager une controverse en règle avec le savant prélat qui semble nous y provoquer. Nous l'avons dit : Nous sommes des hommes de lettres, nous ne sommes pas des docteurs en théologie. Nous examinons les questions de morale, de politique, de littérature et de philosophie que soulève le libre mouvement de la pensée et des opinions dans notre siècle : nous les examinons et nous les décidons au point de vue moral, politique, littéraire et philosophique; nous n'avons pas la prétention de les trancher au point de vue strictement et rigoureusement orthodoxe. Nous vivons dans le monde et nous parlons pour le monde; nous ne parlons pas en chaire ni dans un confessionnal. Nous sommes des laïques; à ce titre nous sommes juges des vertus purement humaines, purement naturelles, des vertus qui font les hommes d'honneur et les bons citoyens, nous ne sommes pas juges de celles qui font les saints. Le savant auteur de l'instruction se place à un autre point de vue; il examine les questions de l'ordre moral, philosophique et religieux au point de vue exclusivement dogmatique et catholique. En le faisant, il exerce son droit, il remplit son devoir d'évêque. A ce titre, il peut examiner et trancher la question de savoir si les seules lumières de la raison naturelle, si la seule pratique des vertus humaines, si la seule croyance aux grandes vérités de la philosophie spiritualiste, si la croyance à Dieu, par exemple, et la croyance à l'immortalité de l'âme, sont des mérites suffisants pour assurer la vie éternelle. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, où il a su déployer un talent que nous apprécions infiniment, et faire un si puissant usage de la raison contre la raison elle-même. Nous respectons profondément son rôle, et nous gardons le nôtre en nous y renfermant, c'est notre seule prétention. » *Journal des Débats*, 27 novembre 1855.

et d'agir conformément à la religion révélée : on répond gravement que l'on est laïque, et tout est fini. Puis, la confusion d'idées s'étendant du particulier au général, de l'individu à la nation, vous rencontrez des hommes, d'ailleurs sérieux, qui s'imaginent avoir résolu les problèmes les plus graves des temps modernes, tranché les cas de conscience les plus délicats de la société et du pouvoir, quand ils ont fait cette remarque magistrale : « Aujourd'hui, l'État est laïque, le législateur est laïque, la morale est laïque, l'enseignement est laïque ». Nous dirons brièvement et discrètement notre pensée un peu plus loin concernant la valeur de cette allégation et de quelques autres semblables en ce qui est de la chose publique. Examinons d'abord l'argument en tant qu'il est à l'usage des particuliers.

Pour que cet argument eût une force probante quelconque, il faudrait, ce semble, qu'on pût établir deux choses : la première, c'est que la qualité de laïque équivaut à celle de païen ou d'infidèle ; la seconde, c'est que le païen, l'infidèle n'a pas à s'enquérir de l'existence et de l'obligation de l'ordre surnaturel et révélé. Mais ces deux assertions ont-elles le moindre fondement ?

Et d'abord *laïque* et *païen* sont-ils synonymes ? L'utilité de cette excursion dans le domaine lexicographique n'est pas douteuse ; car si l'on peut être à la fois laïque et chrétien, il ne restera qu'à examiner si le laïque baptisé doit ou non subir les conséquences et observer les engagements de son baptême. Or, sans avoir fait des études très-spéciales de linguistique, il n'est personne de nous, Messieurs, qui ne sache non-seulement que *laïque* ne veut pas dire *païen*, mais que *laïque* est un nom de création et d'origine chrétienne. Je ne crois pas être démenti des érudits si j'affirme que le mot *laicus* était inusité dans l'idiome des anciens Romains. Cette expression a été introduite dans la latinité par les premiers historiens et apologistes du christianisme, qui

l'ont formée d'après une racine grecque pour exprimer une idée inconnue de la Rome antique et de la Grèce elle-même. En effet, le sacerdoce de la gentilité étant ordinairement héréditaire et circonscrit dans une caste, comme celui des Juifs l'était dans une tribu, le seul fait de la naissance établissait presque toujours une distinction notoire et une séparation permanente entre le reste des citoyens et les ministres du temple. Notre divin Sauveur Jésus-Christ a renversé tout cet ordre de succession charnelle; il a voulu que la hiérarchie sacerdotale de la nouvelle alliance se recrutât incessamment et indistinctement dans tous les rangs et dans toutes les conditions, par la libre correspondance de chacun aux signes intérieurs et quelquefois extérieurs de la vocation et de l'élection divine. Dès lors, l'Église chrétienne, reprenant pour ses ministres une qualification glorieuse de l'ancienne loi, a nommé *cleres* tous ceux qui choisissent le Seigneur pour héritage, et se vouent par état au service de Dieu et des âmes; puis ne trouvant à sa disposition, dans le vocabulaire antique, que la qualification de *profanes* qu'elle ne pouvait accepter pour aucun de ses enfants, attendu que le baptême les rend tous *saints*, elle a fait un mot jusqu'alors inusité, et elle a appelé le reste du peuple chrétien du nom de *laïques*. Je ne me tromperais donc pas si je disais que, d'après la pensée qui a présidé à sa formation, le nom de *laïque* équivaut à celui de *simple fidèle*, par opposition au nom de *clerc* ou de *moine*, et qu'il n'est pas même susceptible de comprendre dans son acception, du moins dans son acception primitive, ni le juif ni le païen. Mais, dans tous les cas, Messieurs, si la dénomination de laïque n'implique pas nécessairement la qualité de chrétien, toujours reste-t-il solidement établi qu'elle ne l'exclut pas. Et, en fait, il est de notoriété publique que presque tous ceux des écrivains qui s'autorisent de leur condition laïque pour établir leur immunité par rapport à l'ordre surnaturel,

sont des hommes baptisés, qui ne toléreraient pas même qu'on les soupçonnât d'avoir renoncé à leur baptême.

Or, cela étant, Messieurs, la question se réduit à savoir jusqu'où s'étend, dans l'Église chrétienne, la distinction réelle entre le clergé et les fidèles, entre les prêtres et les laïques; où s'arrêtent les privilèges et les engagements particuliers des uns; quels sont les avantages et les devoirs communs aux uns et aux autres.

Commençons par rappeler une vérité connue des enfants, mais que des hommes très-doctes de ce siècle ont complètement perdue de vue : c'est que l'Église ne se compose pas seulement du clergé, mais encore des fidèles. Saint Cyprien définit l'Église : « Le peuple joint au prêtre et le troupeau uni à son pasteur¹ »; et le catéchisme nous dit : « L'Église est l'assemblée de tous les fidèles chrétiens gouvernés par N. S. P. le Pape, vicaire de J.-C. sur la terre, et par les évêques ». Les laïques forment donc une partie considérable et essentielle de l'Église. La hiérarchie de chefs et de ministres, qui existe dans l'Église, n'a sa raison d'être que parce qu'il y a dans l'Église des sujets à gouverner et à administrer. Il est vrai, on appelle spécialement *ecclésiastiques* ou *hommes d'Église* tous ceux qui sont engagés dans la cléricature, à peu près comme on appelle *hommes d'État* les fonctionnaires qui président aux intérêts de la société². Mais de même que cette dernière qualification, donnée à ceux qui ont un caractère public dans l'État, n'empêche pas que tous les simples citoyens ne soient membres et sujets de l'État; de même la dénomination d'*ecclésiastiques*, attribuée aux ministres de l'Église, n'empêche pas que tous les simples chrétiens ne soient membres et sujets de l'Église, investis de tous les droits et soumis à tous les devoirs qu'entraîne cette qualité³.

¹ Plebs sacerdoti adunata et pastori suo grex adhærens. *Enst.* LXIX.

² HALLIER, *De sacris electionibus et ordinationibus*. Prolex., cap. 1, De nominibus clericorum.

Mais quels sont ces droits et ces devoirs de laïques dans l'Église? Serait-il vrai que le laïque, pour s'en tenir à son rôle, dût se restreindre exclusivement dans la sphère de l'ordre naturel; et que, *juge compétent des vertus purement humaines, des vertus qui font les hommes d'honneur et les bons citoyens*, il n'eût pas grâce et qualité pour s'enquérir et pour juger de celles qui font les saints? Serait-il vrai que le laïque ne pût, sans usurper un droit et assumer un devoir qui son propres à l'évêque, *examiner et trancher la question de savoir si les seules lumières de la raison naturelle, si la seule pratique des vertus humaines, si la seule croyance aux grandes vérités de la philosophie spiritualiste, si la croyance à Dieu, par exemple, et la croyance à l'immortalité de l'âme, sont des mérites suffisants pour assurer la vie éternelle?* Serait-il vrai que c'est là un terrain sur lequel il n'appartient pas aux laïques de suivre les hommes d'Église?

Ce qui est certain, Messieurs, c'est que depuis dix-huit cents ans que la société chrétienne existe, jamais personne, au sein de l'Église, n'avait ainsi posé la ligne de démarcation entre les hommes du sanctuaire et les hommes de la condition laïque. Non pas assurément qu'il n'y ait eu des controverses très-vives sur les attributions respectives des uns et des autres. Non pas que l'erreur n'ait envahi cette question comme elle les a toutes envahies successivement. Mais, chose remarquable! l'erreur, en cette matière, avait pris jusqu'ici une direction tout opposée à celle qu'elle suit aujourd'hui. C'est ainsi que Luther et Calvin, adoptant la thèse qu'avaient effleurée les Montanistes, puis les Cathares, et qu'avaient reprise ensuite Wiclef et Jean Huss, nient et rejettent toute distinction radicale entre les laïques et les clercs. Grossissant outre mesure les prérogatives inséparables du baptême, ils attribuent résolument à tous ceux qui l'ont reçu la qualité de prêtres et de ministres de l'évangile. Les textes qu'ils allèguent à ce sujet montreront du moins

aux écrivains libres-penseurs de notre temps, qui se donnent quelquefois les chefs de la réforme pour ancêtres, tout le chemin qu'ils ont franchi depuis eux. Entendez, disent les patriarches du protestantisme, entendez la parole de saint Paul : « Vous êtes tous également enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus-Christ ; il n'y a en Jésus-Christ ni juif, ni grec, ni serviteur, ni homme libre, ni mâle, ni femme ; vous êtes tous une seule chose en Jésus-Christ » ; d'où Luther conclut que « le peuple chrétien est un, et qu'il n'admet aucune distinction hiérarchique, aucune différence de personnes, ni clerc, ni laïque, ni moine » . Et comment, ajoute-t-il, chacun des membres du peuple chrétien ne pourrait-il pas revendiquer pour soi la dignité du sacerdoce, quand saint Pierre dit à tous les fidèles : « Vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte » ? quand saint Jean, dans son Apocalypse, rend hommage à Jésus-Christ « de ce qu'il nous a aimés, et lavés de nos péchés dans son sang, et constitués rois et prêtres devant Dieu » ? Ainsi raisonnent les hérésiarques même de ces derniers temps. Sans doute les défenseurs de la vérité catholique n'ont pas de peine à combattre et à repousser victorieusement cette identification du simple fidèle avec le prêtre, cette absorption

¹ Omnes enim filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Jesu. Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis; non est Judæus neque Græcus, non est servus neque liber, non est masculus neque femina : omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. Galat., III, 26-28.

² Hoc dixisse contenti simus, christianum populum esse simplicem in quo prorsus nulla secta est, nulla differentia personarum, nullus clericus, nullus laicus, nullus unctus, nullus rasmus, nullus monachus esse debet. LUTHER, *De abroganda missa privata*, p. 1. — CALVIN, *Institut.*, c. 5, § 9.

³ Vos genus electum, regale sacerdotium, gens sancta. I Petr., II, 9.

⁴ Qui dilexit nos et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo et fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo. Apoc., I, 5, 6.

du sacrement de l'ordre dans celui du Baptême. Il leur est facile de rétablir par les Écritures et par la tradition l'existence de la hiérarchie, la nécessité de l'ordination, et de prouver que l'imposition sacramentelle des mains de l'évêque est l'acte générateur, le mode divinement établi de la propagation sacerdotale, le canal unique de la transmission du caractère sacré et des pouvoirs attachés à ce caractère ¹. Mais cette position étant reconquise, ils ne font pas de difficulté de reconnaître aux laïques une somme immense de privilèges qui leur sont communs avec les prêtres, et ils disent : Oui, vraiment, quiconque a été baptisé en Jésus-Christ, à quelque nation, à quelque condition, à quelque sexe qu'il appartienne, ne fait qu'un avec nous en Jésus-Christ. Oui, sous plus d'un rapport, la dignité du nom sacerdotal peut et doit être attribuée à tout le peuple chrétien. Car, outre que c'est exclusivement et nécessairement dans les rangs du peuple chrétien que se recrute quotidiennement le sacerdoce de l'Église chrétienne, il est encore vrai de dire que tous les chrétiens, par l'onction du saint chrême qui leur est faite dans le baptême et dans la confirmation, sont réellement associés à la royauté et au sacerdoce du Christ; qu'ils deviennent les membres de Celui qui a été oint Roi et Prêtre par excellence. « Chacun de vous, disait Ambroise à son peuple, reçoit l'onction du sacerdoce et de la royauté »; sans doute, ce n'est pas la royauté temporelle ni le sacerdoce hiérarchique; mais c'est une royauté spirituelle et un sacerdoce mystique². « Par la grâce de Dieu, dit saint Léon, au jour anniversaire de son ordination pontificale, le sacerdoce est devenu l'apanage commun de tous; et si le baume de la consécration divine, épanché de la tête du Christ, s'est arrêté avec plus d'abondance et de prodigalité sur les membres

¹ HALLIER, *loc. cit.*, c. XI, De distinctione et discretione clericorum a laicis.

² Unusquisque ungitur in sacerdotium, in regnum; sed spirituale regnum est et sacerdotium. AMBROS., *De Sacram.*, L. IV. c. 1.

les plus élevés de son corps », c'est-à-dire les évêques et les prêtres, « il n'a pas été épargné non plus jusqu'aux membres les plus extrêmes », c'est-à-dire jusqu'aux simples baptisés¹. Saint Jérôme résume la même pensée en deux mots quand il dit que « le baptême est le sacerdoce du laïque² ». Toute la tradition donc, Messieurs, proteste contre cette tendance moderne à isoler les laïques de l'Église, à les tenir en dehors de tout l'ordre surnaturel. Nous venons de le voir : d'une part, loin de restreindre et d'annihiler le rôle du laïque dans le christianisme, l'hérésie avait entrepris au contraire de l'exagérer et de l'égaliser au rôle du prêtre et du pontife ; d'autre part, tout en réduisant à ses justes proportions le sacerdoce du laïque, les controversistes catholiques n'ont cessé de proclamer la haute dignité et la divine exaltation de quiconque a été incorporé par le baptême à Jésus-Christ.

Et comme, dans l'Église, les droits et les devoirs se correspondent, ni les dissidents des âges précédents n'avaient jamais enseigné, ni les théologiens par conséquent n'avaient songé à combattre la théorie de l'abstention et de l'immunité des laïques au regard de l'ordre surnaturel et révélé. Quand nous interrogeons les canonistes au chapitre *de laicis*, nous les trouvons occupés d'examiner et d'établir jusqu'à quel point les simples baptisés, dont le devoir est d'obéir, et non pas de commander et de gouverner³, peuvent néanmoins être admis à participer à la gestion de quelques-uns des intérêts les plus délicats de l'Église, par exemple, par

¹ Cum sacerdotium per Dei gratiam omnibus commune sit factum, religiosum tamen nobis est atque laudabile de die provectionis nostræ quasi de proprio honore gaudere ; ut unum celebretur in toto Ecclesiæ corpore pontificii sacramentum, quod effuso benedictionis unguento, copiosius quidem in superiora profluxit, sed non parce etiam in inferiora descendit. Sermon. III in die assumpt. suæ ad pontificat.

² Dialog. advers. Lucif.

³ Quos (laicos) obsequendi manet necessitas, non auctoritas imperandi. *Corpus juris*, c. Cum laicis, 12, De rebus Ecclesiæ.

l'élection de ses ministres, par le droit de patronage, par la collation des bénéfices¹ ; ils examinent même s'il n'existe pas dans les laïques une aptitude radicale à exercer, sinon les fonctions d'ordre, qui leur sont complètement étrangères, du moins le ministère de juridiction dont le seul baptême pourrait, à ne considérer que le droit divin, les rendre susceptibles d'être investis en certains cas² ; mais, encore un coup, rien, absolument rien sur le point trop évident de l'incorporation de ces mêmes laïques à la société surnaturelle, et de l'obligation qui leur est imposée de connaître les premiers principes et les lois fondamentales de cette société

Et, de fait, Messieurs, la première ligne du catéchisme tranche toute controverse sur cette matière. *Qu'est-ce qu'un chrétien ?* Réponse : *C'est celui qui, étant baptisé, croit et professe la doctrine chrétienne.* Ces seuls mots renversent la barrière qu'on veut poser entre la condition du laïque et la condition du prêtre, et ils ne laissent qu'au païen ou à l'apostat le rôle de l'abstention et du silence concernant les grandes vérités du christianisme dogmatique et pratique.

L'homme du monde, me dira-t-on, a donc toutes les mêmes obligations que le prêtre ? — Oui ; en tout ce qui est des conséquences directes du baptême, et par suite en ce qui touche l'obligation de croire et de professer la doctrine inséparable du baptême. Le sacrement de l'ordre n'est pas précisément conféré au prêtre pour sa sanctification et son élévation personnelle ; c'est un sacrement qui se rapporte à un service public et au bien de la société. Le prêtre, comme tel, est incontestablement chargé d'obligations particulières à son état ; il a des devoirs à remplir envers Dieu au nom de tous ses frères. des devoirs à remplir envers ses frères au

¹ BELLARMIN, II Controv. gener., De membris Ecclesiæ militantis ; L. 1, c. 1, De nomine clerici et laici.

² SUARES, THOMASSIN, FAGNAN, FERRARIS, etc.

nom de Dieu ; enfin, la sainteté de sa charge demande de lui une plus grande pureté, une plus grande perfection de vie. Mais à part ces devoirs d'état et de ministère, le christianisme des laïques ne diffère aucunement du christianisme des prêtres. Il est beau d'entendre le grand et admirable évêque d'Hippone s'expliquant sur ce point dans une des homélies adressées à son peuple au jour anniversaire de sa consécration épiscopale : « Mes frères, disait-il, mon sujet d'effroi, c'est la considération de ce que je suis pour vous ; mon sujet de consolation, c'est la pensée de ce que je suis avec vous. Pour vous, je suis évêque ; avec vous je suis chrétien. La première qualité, en m'élevant au-dessus de vous, m'impose une charge et un péril ; la seconde, qui m'égalie à vous, est pour moi, comme pour vous, le principe de la grâce et du salut. Et certes, il m'est plus doux et plus avantageux d'avoir été racheté avec vous, que d'avoir été préposé sur vous ¹ ». Messieurs, saint Louis est touchant, il est admirable, quand il place si haut la royauté spirituelle de son baptême, qu'il aime à s'appeler Louis de Poissy plutôt que Louis de France. Mais saint Augustin ne vous semble-t-il pas plus sublime encore, et ne vous donne-t-il pas une idée encore plus magnifique de la régénération baptismale, quand, sans déroger en rien à la vertu de l'onction pontificale qui a surajouté en lui le caractère le plus élevé du sacerdoce à celui du christianisme, déposant en quelque sorte devant son peuple la mitre qui sied si bien à sa noble tête, il veut ne se complaire que dans sa qualité de chrétien, et ne trouve de consolation et de sécurité que dans ce titre commun aux brebis et aux pasteurs ? J'insiste à des-

¹ Ubi me terret, quod vobis sum; ibi me consolatur, quod vobiscum sum. Vobis enim sum episcopus, vobiscum sum christianus. Illud est nomen suscepti officii, hoc gratiæ; illud periculi est, hoc salutis. Plus ergo me del-etat quod vobiscum emptus sum, quam quod vobis præpositus sum. Serm. CCCXLI. In die ordinationis suæ, II, n. 1.

sein sur ce sujet, parce que vous connaissez comme moi, Messieurs, beaucoup d'hommes de ce temps, même parmi ceux qui font profession de christianisme, qui ne paraissent plus soupçonner ce que sont les chrétiens dans l'Église, et qui, acceptant sans trop de réflexion les manières de dire du camp adverse, vont jusqu'à s'autoriser de leur titre de *laïques* ou d'*hommes du monde* pour prendre vis-à-vis de la vérité catholique des licences qu'ils savent interdites aux hommes du sanctuaire. Comme si aucun baptisé pouvait licitement s'écarter des engagements de son baptême ! Comme si toute atteinte portée à l'intégrité de la foi, tout acte de désobéissance et d'indiscipline envers l'autorité de l'Église, n'avaient pas la même culpabilité dans le simple chrétien que dans le prêtre !

Mais, m'objectera-t-on, cette doctrine ne va-t-elle pas jusqu'à faire à l'homme du siècle un rôle qui ne lui sied pas et que personne ne lui a jamais imposé ? Ne transformez-vous pas le laïque en un prédicateur perpétuel et importun ? Ne changez-vous pas toutes les conditions de la vie mondaine ? Messieurs, vous le savez, la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ est à l'abri de tous les excès et de toutes les exagérations. Dans l'enseignement de l'Église, tout est précis, tout est contenu dans de sages limites. *Le chrétien*, disons-nous *c'est celui qui, étant baptisé, croit et professe la doctrine chrétienne*. Il y a là deux choses également indispensables, la foi dans le cœur et la profession par les lèvres : l'une qui est le premier pas vers la justification, l'autre qui est nécessaire pour le salut ¹. Il est vrai, la simple obligation de croire exige rigoureusement que le laïque connaisse au moins les articles les plus élémentaires du catéchisme chrétien, par

¹ Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris, salvus eris. Corde enim creditur ad justitiam; ore autem confessio fit ad salutem. Rom., x, 9, 10.

conséquent, qu'il soit suffisamment instruit sur l'existence de l'ordre surnaturel et révélé, sur l'obligation de se soumettre à cet ordre, enfin, sur l'insuffisance de la raison naturelle et des vertus humaines pour l'obtention du salut et de la vie éternelle. Tout doute, toute indifférence sur cette question capitale, c'est la destruction de la racine même de la foi. Mais assurément, parce que l'homme du monde sera intérieurement fidèle aux doctrines de son baptême, la nature de ses relations extérieures n'en sera pas renversée. Et quant à la nécessité de professer extérieurement et ouvertement cette même foi, les chrétiens du siècle peuvent encore se rassurer : les principes que pose l'Église ne les obligent point à se considérer comme des prêtres qui seraient *en chaire* ou *dans un confessionnal*. Ce précepte, comme tout précepte affirmatif, disent les théologiens, doit être envisagé à deux points de vue. En tant qu'il implique une prohibition, son obligation est de tous les jours, de tous les instants et de toutes les situations de la vie : il n'est jamais permis au chrétien de rien faire, ni de rien dire, ni de rien écrire, qui soit une négation de sa croyance. Au contraire, en tant qu'il commande un acte positif, le précepte, quoique permanent et continu, n'oblige pas à toute heure et à tout moment. « Il n'est pas de nécessité de salut, dit saint Thomas, de professer sa foi partout et toujours ; mais ce qui est de nécessité de salut, c'est de la professer à son heure et en son lieu, à savoir quand, par l'omission de cette déclaration de sa croyance, on préjudicierait à l'honneur dû à Dieu ou à l'utilité religieuse et morale du prochain. Par exemple, si quelqu'un, étant interrogé sur sa foi, se taisait, et qu'on pût en conclure qu'il n'a pas la foi, ou que la foi n'est pas vraie, ou qu'il pût résulter de ce silence que le prochain fût détourné d'embrasser la foi ou exposé à la perdre ; alors l'honneur de Dieu et l'utilité du prochain demandent que l'homme ne se contente pas de l'adhésion intérieure de son âme à la vérité

divine, mais il doit la confesser extérieurement ¹ ». Il le doit; car enfin, ou il y est tenu dans ces circonstances, ou il faut dire qu'il n'y est tenu jamais. Or, l'enseignement du catéchisme, comme celui de saint Thomas et celui de saint Paul, n'est que l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même qui a dit : « Je vous déclare que quiconque me confessa devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnaîtra aussi au dernier jour devant les anges de Dieu. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, il sera renié devant les anges de Dieu » ». Après cela, Messieurs, s'il arrivait que des écrivains, des publicistes, parlant en leur nom et au nom de toute une catégorie de lettrés et de savants de leur époque, se glorifiasent de *se tenir entre le scepticisme et l'orthodoxie, dans un juste milieu philosophique et paisible, où ils croient trouver le repos de leur conscience et la règle de vie*; s'il arrivait que la négation de l'existence et surtout de l'obligation de tout l'ordre surnaturel et révélé formât le fond et la substance la plus ordinaire de leurs productions littéraires et philosophiques; s'il arrivait que leur langage quotidien fût une profession formelle de rationalisme et de naturalisme, et, par conséquent une répudiation expresse de la foi de leur baptême; pensez-vous, Messieurs,

¹ Præcepta affirmativa, ad quæ pertinet confessio fidei cum sit quoddam affirmativum, non obligant ad semper, etsi semper obligent, sed pro tempore et loco.—Sic ergo confiteri fidem, non semper neque in quolibet loco est de necessitate salutis: sed in aliquo loco et tempore, quando scilicet per omissionem hujus confessionis subtraheretur honor debitus Deo et etiam utilitas proximo impendenda: puta si aliquis, interrogatus de fide, taceret, et ex hoc crederetur vel quod non haberet fidem, vel quod fides non esset vera, vel alii per ejus taciturnitatem averterentur a fide: in hujusmodi enim casibus confessio fidei est de necessitate salutis. S. THOM., 2-2, q. 3, art. 2. Quando honor Dei vel utilitas proximi hoc exposcit, non debet esse contentus homo ut per fidem suam ipsi veritati divinæ conjungatur, sed debet fidem exterius confiteri. *Ibid.*, Resp. ad. 1.

² Matth., x, 32, 33.— Luc, xii, 8, 9.

que ces écrivains, ces publicistes eussent droit à être absous devant Dieu et devant les hommes, par cela seul qu'ils viendraient dire : *A chacun son rôle, nous sommes laïques et nous ne sommes pas prêtres ?* Encore un coup, leur dirai-je, ne faussez pas la langue, vous peut-être qui siégez dans les aréopages chargés de veiller à sa conservation ; le nom de laïque, dans son acception vraie et originelle, n'équivaut pas au nom de païen : ne lui faites pas l'outrage de le rendre synonyme d'apostat.

Et d'ailleurs, Messieurs, eussions-nous affaire à des païens, le devoir de s'enquérir si Dieu a parlé, si Dieu s'est révélé, subsisterait encore ; la nécessité d'examiner les preuves, de vérifier les titres d'une religion qui se donne pour surnaturelle demeurerait tout entière. Nous l'avons établi dans notre premier entretien synodal, et nos adversaires nous autorisent à considérer ce point comme acquis aussi longtemps qu'ils ne lui opposeront que leur silence. La suite de ce discours va nous donner lieu d'exposer la doctrine de notre concile de Périgueux sur la même matière. Après avoir parlé à ceux qui se retranchent derrière leur condition de laïques, allons vers ceux qui se font un rempart de leur qualité de philosophes.

IV. « Vous ne voulez pas, nous disent-ils, que notre condition de laïques suffise à nous tenir quittes envers l'ordre surnaturel et révélé : soit ; mais vous ne pouvez nier ni les privilèges que nous confère, ni les devoirs que nous impose notre qualité de philosophes. La révélation, de votre aveu, n'a pas détruit ni absorbé la raison. D'après l'enseignement et la pratique même de l'Église, la coexistence de la philosophie et du christianisme est non-seulement possible, mais réelle et subsistante. Or, ces deux puissances ne peuvent coexister qu'à la condition de rester chacune dans leur domaine séparé et indépendant. La philosophie ne relève que de la raison ; et dès là qu'elle cesse d'être souverain-

dans son ordre, dès là qu'elle accepte la suprématie d'une puissance étrangère, elle descend du rang qui lui appartient, elle s'abaisse, elle se mutile, ou plutôt, elle perd sa personnalité et sa raison d'être, elle s'anéantit. Il est vrai, la scolastique entendait faire à la philosophie ce rôle subalterne; et quoiqu'elle la plaçât à la tête de toutes les autres sciences humaines, sa bienveillance se bornait à lui assigner le premier rang entre les autres servantes de la théologie. Mais c'est là dorénavant pour la philosophie une condition inacceptable. La raison a droit aujourd'hui à se croire autre chose que la préface de la révélation et le marchepied de la foi : la fonction d'escabeau ne va pas à celle qui peut et qui doit siéger sur un trône, et la maîtresse du logis n'entend pas y demeurer à l'antichambre. C'est pourquoi, il importe d'écarter désormais toute équivoque, et de ne pas s'engager dans une voie qui mènerait à tout autre chose qu'à la conciliation. « La religion chrétienne, qui donne de son côté « et à sa manière une solution très-satisfaisante et même « très-parfaite de tous les problèmes de la destinée humaine, « admet-elle ou n'admet-elle pas que la philosophie, sa « sœur immortelle, offre également et par elle-même à ses « disciples une lumière suffisante et complète sur toutes les « grandes questions doctrinales et pratiques qui intéressent « l'homme et l'humanité? » Si le christianisme n'accorde pas cela, il n'accorde rien, et tous les égards dont il lui plaira d'entourer l'esprit humain sont des hommages dérisoires. Assurément nous accueillerons toujours avec sympathie toute tentative d'accord et de rapprochement. La philosophie ne demande pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec le christianisme, mais à la condition que chacun restera souverain chez soi et que l'on traitera de puissance à puissance, de couronne à couronne. Les hommages mutuels, les égards, les ambassades, les salutations, les présents réciproques, tant qu'on voudra, pourvu qu'on

demeure sur un pied d'égalité et d'indépendance. Mais tout entremetteur, tout négociateur qui sortira de ce programme et qui stipulera pour la religion une suzeraineté, qui acceptera pour la philosophie une vassalité quelconque, nous le désavouons d'avance. Il serait un peu naïf aux scolastiques d'aujourd'hui d'imaginer que la raison va se déclarer satisfaite parce qu'ils auront décrété dans un même titre sa dignité et son insuffisance, et qu'ils l'auront représentée au frontispice même de leurs livres la couronne en tête et la scabbelle en main. Nous ne sommes pas des enfants qu'on puisse distraire par un lambeau de pourpre et consoler avec des hochets. Faites-nous grâce d'une majesté qui mendie, et n'ajoutez pas l'ironie à l'humiliation. Nous aimons mieux le langage franc de nos pères : appelez rondement la philosophie servante si vous ne voulez pas la saluer souveraine. Pour nous, nous nous en tenons à ce mot d'un de nos maîtres : *Ou la philosophie n'est pas, ou elle est la dernière explication de toutes choses.*

Vous voyez, Messieurs, que, selon notre habitude, nous avons conservé au langage de ceux que nous voulons réfuter toute son énergie et tout son éclat. Les paroles que vous venez d'entendre sont le résumé fidèle de leur pensée telle qu'elle nous est revenue cent fois par écrit et de vive voix. Lisez leurs journaux, leurs livres, leurs rapports, leurs mémoires académiques; entendez leurs thèses, leurs entretiens¹, et partout vous retrouverez ces deux aphorismes qui n'en font qu'un : la vraie philosophie ne peut avoir son complément en dehors d'elle-même; toute philosophie qui reconnaît une autre

¹ Voir en particulier *Fragments philosophiques*, par M. Cousin, 3^e édit. T. 1, p. 36 et suiv.; *Journal général de l'Instruction publique et des Cultes*, 20 juin 1855, p. 338; *La Revue des Deux-Mondes*, T. XI, 1855, article de M. Saisset, intitulé : *Une logique nouvelle à l'Oratoire*; le *Journal des Débat*s, 12 janvier 1856, etc., etc.

autorité que celle de la raison, abdique et se déshonore.

Or, Messieurs et chers Coopérateurs, à ces affirmations gratuites et absolument dénuées de preuves, vous opposerez hardiment ces autres assertions qu'il vous sera facile de justifier par les arguments et les développements les plus solides et les plus péremptoires : la philosophie qui repousse le complément de la révélation est une philosophie anti-rationnelle, une philosophie impossible, une philosophie impie ; la philosophie qui accepte l'autorité de la foi, loin de se restreindre et de s'abaisser, s'agrandit et se relève.

V. Et d'abord, nous dirons à la philosophie qui récuse toute étude, tout examen, toute acceptation de la vérité révélée, que son premier tort est d'être anti-philosophique. Vous voulez que votre philosophie ne relève que de la raison : et plutôt à Dieu qu'elle en relevât toujours ! Car ce que notre concile reproche à votre philosophie, c'est d'être en insurrection flagrante contre les enseignements et les préceptes de la raison même. Assurément, Dieu a donné la raison à l'homme pour le conduire, pour le gouverner. Mais si le premier usage que la raison fait d'elle-même a pour résultat de l'éclairer sur sa propre faiblesse, si le plus noble effort et le plus légitime triomphe de la raison est de remettre l'homme entre les bras de la foi, appellera-t-on rationnelle une philosophie qui refusera obstinément de prêter l'oreille aux conclusions les plus impérieuses de la raison¹ ? Or, parmi les principes les plus élémentaires et les plus évidents dans l'ordre même de la raison, nul ne contestera raisonnablement que l'on puisse et que l'on doive ranger ceux-ci : « Dieu sait beaucoup de choses que nous ne savons pas,

¹ *Viderint igitur annon ipsi rationi, quam solam ducem volunt, adversentur? Initium quippe humanæ sapientiæ est ut, sibi non præsumens nec sui inscia, statim profiteatur rationem ad intimiora Dei arcana liberisque ejus voluntates, et exinde obvenientia homini munia, cognoscenda ac implenda imparem esse prorsus, etc. Concil. Petroc., Tit. I, c. III, n. 4.*

et il sait mieux que nous les choses que nous savons. Dieu, qui sait plus que nous, peut nous révéler ce qu'il sait et que nous ne pouvons pas savoir par nous-mêmes ; Dieu, qui sait mieux que nous, peut nous certifier ce que par nous-mêmes nous ne saurions qu'imparfaitement et péniblement ». Ces principes ne souffrent pas de contradiction. Car enfin, quelque magnifique idée que l'on conçoive de notre nature, on est bien forcé de reconnaître qu'elle est finie et bornée. Dieu, sans doute, doit à chacune des créatures qui sortent de ses mains les éléments essentiels qui la constituent dans son ordre d'existence. Mais si élevé que soit l'homme dans l'échelle de la création terrestre, il reste néanmoins un être créé ; et, par conséquent, la sphère intellectuelle et morale dans laquelle il se meut est nécessairement limitée, tout comme la sphère physique qu'il habite. De quelques dons transcendants qu'on la suppose douée, la nature rencontrera toujours ses frontières extrêmes qu'elle ne peut dépasser ; il y a pour elle des colonnes d'Hercule au delà desquelles il ne lui est pas possible d'avancer.

Mais ce que le Dieu créateur ne doit pas à l'homme, ce que l'homme n'est pas même susceptible de recevoir de lui, ni comme portion intégrante de sa nature, ni comme appendice naturel de ses facultés, Dieu peut le lui départir à titre d'ajouté surnaturel. Alors, ce n'est pas à sa justice, ce n'est pas même seulement à sa sagesse, à sa providence ordinaire que Dieu obéit : c'est un acte pur de sa bonté et de sa miséricorde, ou plutôt, comme parlent les saints Livres, c'est un transport, c'est un excès de son amour¹ ; c'est en quelque sorte le trop plein de sa propre nature qui déborde dans la nôtre, et qui, par un accident divin et permanent, fait entrer ainsi notre nature en participation de la sienne².

¹ Ephes., II, 4. — ² Il Petr., I, 4.

Tel est l'ordre surnaturel, l'ordre de la révélation et de la grâce, dont, par une suite adorable des divines dispensations, le mystère du Fils de Dieu fait homme est le principe et le fondement, le centre et le nœud, et dont la vision béatifique du ciel est pour nous le terme et le résultat final. Jamais la raison humaine ne pourra établir l'impossibilité, encore moins la non-existence de cet ordre. La plus vulgaire logique enseigne que la toute-puissance étant un des attributs certains de Dieu, il n'est permis de marquer à cette toute-puissance d'autre barrière que celle de l'impossible et de l'absurde. Or, non-seulement le fait de l'incarnation et de tout l'ordre surnaturel qui en découle ne saurait être taxé d'absurdité et de contradiction dans les termes ; mais, l'hypothèse nous en étant divinement présentée, notre esprit en conçoit aisément la convenance et l'avantage.

La question se réduit donc à ceci : Étant supposé que Dieu se mette directement en rapport avec l'homme pour l'instruire de vérités plus hautes que celles qui sont accessibles à sa raison naturelle, pour le guider par des préceptes positifs et des secours gratuits vers une destinée supérieure à sa destinée naturelle, l'homme fera-t-il acte de raison et de saine philosophie en disant à Dieu : « Votre parole révélée, votre loi positive ne me regardent pas. Je cesserais d'être philosophe si je vous écoutais, si je vous obéissais. Adressez-vous tout au plus à mon cœur, à mon sentiment, à mon imagination, à ma spontanéité irréfléchie, dont je veux bien ne pas vous disputer tout à fait l'empire ; mais à ma raison, à mon intelligence, à ma volonté éclairée, jamais. Ma raison est une puissance qui ne relève que d'elle-même, et qui ne peut accepter d'aucune puissance supérieure ni lumières, ni commandements quelconques » ?

Eh bien ! non, Messieurs, ce langage n'est pas, ne peut pas être rationnel. Évidemment, quand la philosophie parle ainsi, elle pose en axiome ce qui est en question. Par une

manceuvre qui lui est familière, elle espère placer son idée favorite au-dessus de toute discussion ; elle veut lui conférer le privilège de l'inviolabilité en l'enveloppant sous l'habit majestueux d'une sentence, à peu près comme certaines dignités et certains costumes mettent ceux qui en sont investis à l'abri de toute poursuite et de toute saisie. Mais il serait par trop inconséquent à la philosophie moderne, qui s'arrogé le droit de citer au tribunal du libre examen les affirmations divines, de vouloir nous faire accepter sans examen et sans contrôle ses affirmations les plus arbitraires. La vieille philosophie a dit : *Quod gratis asseritur, gratis negatur*, et cet axiome nous suffirait à lui seul pour éconduire le principe de la souveraineté de la raison. Mais par combien d'autres arguments philosophiques ce principe n'est-il pas directement contredit et renversé ?

Par exemple, s'il est philosophique d'avoir un maître ici-bas, comment serait-il anti-philosophique d'accepter un maître là-haut, et en quoi peut-il être rationnel de renvoyer ce maître dans les profondeurs de sa demeure céleste, s'il daigne en descendre pour nous instruire ? Tous les jours un homme de génie, par sa parole, par ses leçons, élève une intelligence au-dessus de son niveau naturel, lui imprime un élan, lui donne un essor que cette intelligence abandonnée à elle-même n'aurait jamais su prendre. S'avise-t-on de regarder comme un outrage à la raison indépendante du disciple, ce profit qu'elle tire des lumières et de l'expérience du maître ? N'a-t-on pas toujours considéré au contraire comme un juste sujet de gloire d'avoir été élevé à l'école d'un Socrate, d'un Platon ou des autres philosophes célèbres ? Or, en quoi le maître divin, qui daigne nous communiquer surnaturellement une partie de sa science divine et inaccessible, porte-t-il une atteinte plus sérieuse à la dignité de nos facultés personnelles, que le maître humain dout l'enseignement nous ôte le mérite de découvrir par nous-mêmes

des vérités auxquelles notre intelligence aurait rigoureusement pu parvenir par ses propres efforts ?

Et ce n'est pas seulement envers le maître qui enseigne, c'est encore envers le maître qui commande, que la voix de la raison nous ordonne la docilité et la soumission. Il n'est pas un livre sérieux de philosophie et de morale naturelle qui n'enseigne le principe nécessaire de l'obéissance et de la subordination de l'homme envers l'homme, par exemple, du fils envers le père, du sujet envers le prince, du serviteur envers le maître, en un mot, de l'inférieur envers le supérieur. Et le droit du supérieur, de l'aveu de tous les moralistes, ne consiste pas uniquement et ne consiste pas même toujours nécessairement à pourvoir à l'observation des lois naturelles écrites dans la conscience de chacun : le droit du maître, c'est d'intimer ses volontés personnelles, c'est de faire des commandements positifs ; et le devoir de l'inférieur, c'est d'obéir à ces commandements, c'est d'accomplir ces volontés, tant qu'il ne s'y trouve rien d'injuste et de déraisonnable. Or, si la dignité de la nature humaine n'est pas offensée par cette soumission de l'homme aux volontés libres d'un autre homme, en quoi la raison peut-elle protester contre la glorieuse sujétion de l'homme aux libres volontés de Dieu, volontés toujours justes en elles-mêmes et toujours avantageuses à ceux auxquels elles sont imposées ? En un mot, s'il est philosophique d'aller à l'école et d'obéir aux ordres d'un homme, comment établir qu'il n'est pas philosophique d'aller à l'école et d'obéir aux ordres d'un Dieu ?

Il n'est pas jusqu'à son propre nom qui n'oblige le philosophe d'accepter les lumières de la révélation, dès là que Dieu daigne les lui départir. La philosophie, c'est *l'amour de la sagesse*, c'est *la recherche de la vérité*. De quelque côté donc que la sagesse et la vérité viennent vers l'homme, l'homme ne peut les repousser sans repousser le titre même

de philosophe. Or, voici que le philosophe rationaliste se fait précisément un point d'honneur de demeurer dans son ignorance et dans son erreur, plutôt que de prêter l'oreille à la parole directe de Dieu; voici que le naturalisme revendique pour la raison le droit de rester abandonnée à sa faiblesse native, et qu'il défend opiniâtrément, comme un apanage inaliénable de l'humanité, la faculté d'ignorer et de se tromper. « C'est être trop exigeant, disent-ils, que de demander à la philosophie de tout savoir et d'être infaillible. La philosophie doit se contenter modestement de la dose de science et de vérité qui est à sa portée. » Oui, sans doute; mais à la condition que la philosophie considérera comme étant à la portée de l'homme toute science et toute sagesse qu'il plaira à Dieu de lui rendre accessibles à un titre ou à un autre, et qu'elle ne formulera pas une proposition aussi insensée que le sera celle-ci : « Plutôt les ténèbres et l'erreur sans l'intervention surnaturelle de Dieu, que la lumière et la vérité au moyen de cette intervention ». Car, alors, il faudrait dire au philosophe qu'il porte un nom menteur, et que, tout en se proclamant homme de progrès, c'est lui-même qui emprisonne l'esprit humain dans un cercle infranchissable. Eh quoi! vous ne voulez pas que la raison soit limitée par la foi, et vous limitez la raison par elle-même! La foi, loin de restreindre le territoire et de resserrer les limites de l'ordre rationnel, recule les frontières de cet ordre, ainsi que nous le dirons bientôt; ou plutôt, en maintenant les limites et les frontières naturelles de la raison, elle confère à la raison le privilège de les franchir et de s'exercer dans la seconde sphère où elle l'introduit. Et la philosophie est d'autant moins admise à considérer cette extension merveilleuse du domaine de la raison comme une dérogation à sa dignité qu'elle est bien forcée de reconnaître que la raison individuelle de l'homme n'est pas la source première et l'instru-

ment unique de toutes ses connaissances même purement naturelles. Il n'est aucune philosophie acceptable qui ne proclame l'autorité et la nécessité du témoignage extérieur, l'autorité et la nécessité de la tradition naturelle et de l'éducation; et lors même qu'elle fait tout jaillir du *moi*, assurément elle reconnaît ce *moi* comme éclairé d'une lumière communiquée : hormis pour quelques nouveaux frénétiques qui ne feront jamais autorité chez nous, ce *moi* n'est pas *Dieu*. Si donc le témoignage divin, si la tradition révélée et l'éducation surnaturelle, si une communication nouvelle et supérieure de la lumière d'en haut, apportent à l'homme des vérités et des certitudes que ni l'évidence intime, ni le témoignage de la nature et de l'humanité ne lui présentaient, évidemment il ne saurait être philosophique à l'homme de rejeter ces vérités, de rejeter ces certitudes, sous prétexte que la cause extérieure d'où elles procèdent n'est pas humaine, mais divine.

N'oublions pas qu'il est un autre axiome familier à la philosophie, soit ancienne, soit moderne : c'est que le philosophe ne peut pas et ne doit pas négliger les faits, attendu que « l'histoire est le flambeau de la philosophie ». En effet, si la philosophie se sépare des faits, si elle met de côté l'histoire réelle de l'humanité, elle risque de n'avoir rien de positif et de séjourner éternellement dans la région nuageuse des hypothèses, très-voisine de celle des chimères. Or, cela étant, comment peut-il être philosophique d'interdire à la raison du philosophe d'aborder ces grandes questions historiques qui touchent à tous les points culminants des affaires humaines : « L'homme a-t-il été laissé, a-t-il même été créé dans l'état de pure nature? Dieu a-t-il parlé aux hommes? Dieu est-il venu sur la terre? Dieu a-t-il fondé ici-bas une société surnaturelle? Quand le Très-Haut a parlé par des envoyés, quand il est venu en personne, a-t-il prouvé par des signes décisifs la divinité de sa parole, la divinité

de sa personne? Dans cette société surnaturelle qu'il a fondée au sein de l'humanité, a-t-il laissé des marques manifestes de son assistance continue? On comprend l'importance immense de ces questions historiques pour le philosophe. Car enfin, il est encore un axiome capital dans les écoles philosophiques, c'est celui-ci : *Nosce teipsum : connais-toi toi-même*. Or, quoi de plus intime et de plus personnel pour l'humanité que de savoir si son état actuel et réel est ou n'est pas l'état de pure raison et de pure nature? si, en la personne d'un Dieu, notre nature humaine a été hypostatiquement unie à la nature divine? et, dans ce cas, quelles conséquences ont découlé de là pour toute l'espèce humaine? quels devoirs, quels privilèges, quelles espérances d'avenir cette alliance divine et cette parenté incomparable ont dû apporter à toute notre race? Encore un coup, ou l'histoire n'a aucune connexion avec la philosophie, ou l'examen des faits dont il s'agit ici doit exciter au souverain degré l'intérêt du philosophe. Eh bien ! non. Le philosophe fera un tour agile sur lui-même, et il en sera quitte pour vous dire : *Nous sommes philosophes, et nous ne sommes pas théologiens*. Et la philosophie persistera opiniâtrément à ne pas même aborder comme une hypothèse ce que la voix du genre humain tout entier et de tous les siècles lui présente non-seulement comme une possibilité, mais comme un fait certain, je veux dire la révélation surnaturelle; et cette même philosophie se retranchera éternellement dans ce qui n'est point, dans ce qui n'a historiquement jamais été un fait réel, mais dans ce qui est simplement une hypothèse et une possibilité, je veux dire, l'état de raison pure ou de pure nature. En vérité, la philosophie peut-elle s'anéantir et s'exterminer plus radicalement elle-même, à moins qu'elle ne prétende qu'il est de son essence de demeurer dans les hypothèses et de n'avoir rien de commun avec les choses positives?

Mais la philosophie n'a pas le droit de se dénigrer à ce

point elle-même. Qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, c'est sa gloire comme c'est son devoir de rester une science positive, une science pratique, une science morale, dont la principale mission est d'acheminer l'homme vers ce qui est le but de sa vie. Au besoin, je m'armerais ici encore contre la philosophie d'un autre vieil adage philosophique qu'elle ne peut récuser : *In omnibus respice finem : en toutes choses considérez la fin*. Or, s'il est un fait qui domine toute l'histoire de l'humanité et des siècles, un fait d'où tout relève, auquel tout aboutit, un fait dont la conséquence nécessaire est de marquer à l'homme une destinée à laquelle il est tenu d'aspirer, une fin dont il ne peut se détourner sans crime et par conséquent sans péril de châtement, assurément la philosophie humaine a quelque autre chose à faire que de branler la tête et de dire : Ceci ne me regarde pas. Permis à l'écrivain philosophe¹ de se railler plus ou moins agréablement de cette sentence de l'auteur de *l'Imitation* : « A quoi sert de savoir des choses sur lesquelles nous ne serons point examinés au jour du jugement ? » Mais je ne sache pas que ce soit non plus un rôle très-glorieux pour la philosophie de nous mettre en rapport avec toutes choses, excepté celles sur lesquelles nous serons examinés et jugés. Arrière la philosophie humaine qui se déclarerait complètement étrangère à la question de la fin dernière et du bonheur éternel de l'homme !

Disons-le donc, en empruntant la pensée et le plus souvent même les expressions de notre concile : « Sans doute la philosophie et la théologie sont des sciences distinctes ; mais, autre chose est la distinction, autre chose est la séparation, l'opposition, l'incompatibilité. La philosophie diffère de la théologie, comme la raison diffère de la foi, comme la nature diffère de la grâce. De même que la foi ne s'impose

¹ *Etudes d'histoire religieuse* par M. E. RENAN, 1857, p. 334.

pas partout à la raison et qu'il y a un certain exercice possible et réel des facultés naturelles sans l'intervention de la grâce, de même, il y a un certain ordre de sciences humaines qui peuvent exister et se développer sans le secours direct de la doctrine révélée. Ce principe n'a rien d'étonnant et il doit être accepté de tout le monde. Mais d'imaginer et de construire un système général, un cours complet de philosophie qui se tienne si exclusivement dans la sphère de la nature et si rigoureusement en dehors de toute relation avec l'ordre surnaturel qu'il ne soit pas même un achèvement vers les doctrines plus hautes d'une religion divine qu'il ne laisse pas même soupçonner que Dieu a pu converser avec les hommes, et que réellement le Verbe fait chair a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité : ce procédé quel qu'il soit et quelques autres qualifications qu'on doive lui donner, non-seulement n'est pas chrétien, n'est pas religieux, comme nous le dirons bientôt, mais il n'est pas même philosophique, parce qu'il n'est pas conforme à la raison même naturelle de l'homme¹. Saint Thomas d'Aquin l'a dit avec un à-propos merveilleux : « La foi, il est vrai, n'est pas un apanage de la nature humaine, mais il est dans la

¹ Nolumus interea res per se diversas tumultuario commisceri, ut nec theologiæ partes philosophi temere invadant, nec philosophos ex ipsorum finibus theologia immerito jure exterminet. Utramque enim scientiam, theologicam nempe et philosophicam, ab alterutra differre, ut a fide rationem, gratiam a natura, omnibus in aperto est. Multa in scientiis humanis sine revelatæ doctrinæ directo subsidio ab hominibus evolvi non mirandum profecto, sed nec improbandum. Instrui vero universæ philosophiæ systema, quod ita suapte mole stet, ut nullum jam habeat cum ordine supernaturali commercium, ut nulla omnino indagine ducat ad sublimiorem religionis divinæ sapientiam, ut ne suspicari quidem patiatur Deum potuisse inter homines conversari, et re omnino vera nobiscum habitavisse, Verbum quod caro factum est, et vidimus gloriam ejus, plenum gratiæ et veritatis (Joan., 1, 14), illud quodcumque est, nedum christianum, imo nec philosophicum, quia nec naturali hominis rationi est consentaneum. *Concil. Petroc., loc. cit.*

nature humaine que l'âme de l'homme ne répugne pas à l'action intérieure de la grâce, ni à la prédication extérieure de la vérité; c'est pourquoi, sous ce rapport, l'infidélité est contre nature. » Et Tertullien a exprimé la même pensée d'une façon plus concise, quand il a dit : « Nul n'est philosophe, si ce n'est le croyant » : *nemo sapiens est nisi fidelis*¹. Saint Augustin, ce philosophe si éminent, fait également observer que « ceux qui se proclament les champions de la science, et qui méprisent la foi, ne possèdent pas même la science, puisqu'ils ignorent ce qui est un progrès si utile et un complément nécessaire de la science »². Enfin, Messieurs, notre concile, attentif à ne négliger aucune autorité propre à faire ressortir les torts que la philosophie séparée se donne contre la raison elle-même, n'a pas fait difficulté de citer au bas d'un de ses chapitres les paroles suivantes d'un homme qui fut, à divers égards, l'une des gloires de l'ancienne université de Paris : « Le grand, l'important service que la bonne philosophie rend à l'homme », dit Charles Rollin dans son *Traité des Études*, « c'est de le disposer à recevoir tout ce que lui

¹ Preclare enim Aquinas : « Habere quidem fidem non est in natura humana ; sed in natura humana est ut mens hominis non repugnet interiori instinctui , et exteriori veritatis prædicationi ; unde infidelitas secundum hoc est contra naturam. (S THOM. 2-2æ, q. 10, art. 1, ad 1.) » Quod breviori stylo Tertullianus : « Nemo sapiens est nisi fidelis ». (TERTUL. *De præscr.* III.) *Ibid.*

² Voici le texte entier, tel qu'il est rapporté par le concile :

Succurrit quoque summus ille Hipponensium magister et philosophus : « Inimicos, ait, huic dispensationi quæ facta est per Jesum Christum et hunc crucifixum, generaliter accipere debemus, qui vetant incognita credere et certam scientiam pollicentur, sicut faciunt illi qui in superstitione gentilium philosophi nominantur. Non quod scientiæ pollicitatio reprehendenda sit, sed quod gradum saluberrimum et necessarium fidei negligendum putant, per quem in aliquid certum, quod esse nisi æternum non potest, oportet ascendere. Hinc eos apparet nec ipsam scientiam habere quam contempta fide pollicentur, quia tam utilem ac necessarium gradum ejus ignorant (*Enarr. in ps. VIII*) ». *Ibid.*

inseigne la révélation. Elle s'applique surtout à lui faire bien comprendre que devant Dieu tout doit se taire, la raison aussi bien que les sens, parce que rien n'est plus raisonnable que de n'écouter que lui, quand il parle : *Ipsi de se Deo credendum est*¹ : que la raison ne doit pas trouver étrange qu'on la soumette à l'autorité dans des sciences qui, en traitant des choses qui sont au-dessus de la raison, doivent suivre une autre lumière qui ne peut être que celle de l'autorité divine. Voilà la leçon que donne la philosophie aux jeunes gens, non une philosophie inquiète, hardie, téméraire, dont saint Paul avertit les fidèles de se donner de garde, et qui pour expliquer ce qu'elle croit, anéantit ce qu'elle devrait croire, mais une philosophie sage, solide et fondée sur les principes mêmes et sur les lumières les plus pures de la raison naturelle². » Concluons donc, Messieurs, que loin que toute entente soit impossible entre la religion et la philosophie, ainsi qu'on se plaît à le dire, attendu que *les philosophes partent des droits de la raison et leurs adversaires de la négation de la raison*³, c'est au contraire du côté de nos prétendus philosophes que se trouve cette négation.

VI. Mais si la philosophie séparée est anti-rationnelle, nous avons ajouté en outre qu'elle est impossible et purement imaginaire. Cette philosophie en effet n'est qu'une fiction si on la considère dans sa double prétention d'être une philosophie complète qui résout tous les problèmes de l'homme et de l'humanité pour la vie présente et future, et d'être en même temps une philosophie indépendante de toute autre autorité que de la pure raison. Chaque fois qu'on vous présentera, Messieurs, un livre quelconque s'annonçant comme un *Cours complet de philosophie d'après les seules lumières naturelles*, soyez assurés de constater bientôt deux

¹ S. HILAR., *De Trinit.* IV, 14 — ² *Traité des Etudes*, L. VII, art. 5.

³ *La liberté de conscience*, par M. Jules SIMON. 1857. Introduction, p. 12.

choses : premièrement d'immenses lacunes dans ce cours complet, et secondement des traces manifestes de religion révélée dans ce livre de pure raison. Pour ma part, j'ai lu avec la plus grande patience un volume intitulé : *De la Religion naturelle*. Ma conscience m'oblige de dire que je n'y ai pas trouvé une religion, et que, dans le peu de religion qu'il contient, j'ai trouvé beaucoup de *surnaturel*. Eh quoi, mon frère ! vous avez joui et vous jouissez encore de la vue du soleil ; vous avez arrêté vos regards sur toutes les parties de l'univers, illuminées et vivifiées par ce grand flambeau ; vous avez admiré la campagne baignée de sa lumière et inondée de ses feux, et vous croyez pouvoir parler de la nature comme si vous aviez été toujours aveugle ! Vous vous imaginez qu'il vous suffira de vous retirer dans votre cabinet et de fermer les yeux pour réussir à faire absolument abstraction de toutes les images, de toutes les impressions gravées dans votre esprit et jusque dans vos sens ! Ah ! sachez-le bien, le christianisme nous a trop pénétrés, trop investis de toutes parts, il a jeté trop de lumières sur toutes les questions spéculatives et pratiques de la vie, pour qu'il nous soit désormais possible de séparer entièrement les choses de l'éclat qu'il a versé sur elles, du jour sous lequel il nous les a présentées. Tournez le dos à cet astre tant que vous voudrez ; votre stature ne sera jamais un obstacle suffisant à la diffusion de ses rayons ; au-dessus de vous, à côté de vous, ils s'avancent, se prolongent, ils se croisent, se rejoignent, et, nonobstant le petit espace d'ombre et d'obscurité que vous avez pu conquérir sur eux, voici que, malgré vous, ils éclairent encore votre marche. Entendez notre concile réfutant ce dessein qu'ont certains philosophes modernes de construire sans la religion révélée tout l'édifice de la philosophie et de la morale naturelle : « Outre que cette prétention est impie, disent les Pères de Périgueux, elle est très-vaine. Car tandis que ces hommes, par une fraude indigne,

omettent et suppriment Jésus-Christ, tandis qu'ils l'étouffent en quelque sorte dans leur perfide silence, l'œil le moins exercé ne tarde pas à reconnaître que la philosophie qu'ils produisent devant nous est sottement habillée de lambeaux çà et là détachés de l'Évangile. A la vérité, si, avant les jours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous eussions entendu ces mêmes hommes s'exprimer si convenablement et si affirmativement sur le Dieu créateur, sur son souverain domaine et sa providence, sur l'immortalité de l'âme et sur ses devoirs, peut-être eût-il fallu les admirer comme des génies supérieurs aux Platon et aux Cicéron. Mais voici que ce qu'ils nous offrent pompeusement comme le produit laborieux de leur raison, c'est à l'Église qu'ils l'ont dérobé, et tout leur mérite consiste à nous le rendre fraudé et mutilé; ce qu'ils nous donnent pour du pur philosophique, n'est autre chose que du christianisme tronqué et altéré¹. » N'est-ce pas de ces plagiaires que Tertullien disait : « Quel est celui de leurs poètes, celui de leurs sophistes, qui n'ait puisé dans nos prophètes ? C'est à ces sources sacrées que leurs philosophes ont étanché la soif de leur génie. Et parce qu'ils ont usurpé quelque chose de ce qui nous appartient, à cause de cela on établit une comparaison entre eux et nous !... Or, dans l'effort que font ces hommes, uniquement avides de gloire et d'éloquence,

¹ Neque impium illum tantummodo, sed vanissimum est. Dum enim Christum indigna fraude omittunt, dum illum suo male premunt silentio, et veritatem Dei in injustitia detinent (Rom., I, 18), philosophiam nobis inducunt corrasis hinc inde ab Evangelio spoliis inepte vestitam. At enim, si ante Christum eosdem tum de Deo rerum omnium creatore, deque supremo dominio ac provido numine, tum de immortali anima ejusque officiis, tam alta dicere et usque adeo affirmare audissemus, forsitan illos ut Platone et Tullio præstantiores suscipere oportuisset. Ecce autem quæ isti tanquam sua ratione quæsitæ ventitant, ab Ecclesia suffurati sunt, imo nec sincera nec integra reddunt. « Si quid enim, ut ait de ejusmodi philosophis Tertullianus, etc. » *Concil. Petroc.* Tit. I, c. 3, n. 3.

pour atteindre jusqu'à l'élévation de nos dogmes, s'ils rencontrent dans les pages divines quelque chose qui puisse servir à leurs vues, ils l'en extraient et ils l'accommodent à leurs vains caprices, sans se faire aucun scrupule de l'altérer ; ils corrompent ce que nous leur offrons de certain par le mélange des doctrines les plus incertaines ¹... Au reste, continue Tertullien, il ne faut pas s'étonner que les philosophes anciens aient défiguré de la sorte le vieux Testament, puisque certains hommes qui sont nés de leur race viennent prendre encore chaque jour leurs armes dans l'arsenal plus récent du christianisme ; ils détournent arbitrairement nos Évangiles dans le sens de leurs opinions philosophiques ; et par de sacrilèges découpures, d'un seul chemin droit ils ont fait mille sentiers obliques et un labyrinthe inextricable ² ». En vérité, Messieurs, pouvait-on mieux caractériser, dès le second siècle, l'impuissance de la philosophie non chrétienne à se passer réellement du christianisme ? Pouvait-on mieux démontrer que, nonobstant tout ce que la doctrine des philosophes a d'incomplet, elle n'est le plus souvent, dans ses parties tant soit peu solides et sérieuses, qu'un emprunt et un plagiat, lorsqu'elle n'est pas une parodie et une falsification ?

VII. Enfin, Messieurs, le tort beaucoup plus grave de la

¹ Voici le texte de Tertullien, plus complet que ne l'a donné le concile de Périgueux : *Quis poetarum, quis sophistarum, qui non de prophetarum fonte potaverit? Inde igitur et philosophi sitim ingenii sui rigaverunt. Nam quia quædam de nostris habent, ea propter nos comparant illis... Dum ad nos conantur, et homines gloriæ et eloquentiæ solius libidinosi, si quid in sanctis offenderunt digestis, exinde regestum pro instituto curiositatis ad propria verterunt... per quod in incertum miscuerunt quod etiam quod iavenerunt certum. *Apologet.*, 47.*

² *Nec mirum si vetus instrumentum ingenia philosophorum interveterunt. Ex horum semine, etiam nostram hanc novitiolam paraturam viri quidam suis opinionibus ad philosophicas sententias adulteraverunt, et de una via obliquos multos et inexplicabiles tramites sciderunt. *Ibid.**

philosophie souveraine et séparée, c'est d'être impie. Nous touchons ici au point principal de la question.

La grâce est nécessaire à l'homme pour le salut ; l'ordre surnaturel lui est non-seulement proposé, mais imposé, et lorsqu'il le repousse par un coupable abus de sa liberté, il ne peut encore s'y soustraire entièrement : il reste enchaîné à cet ordre par le décret divin qui l'y appelle, et par la pénalité qui atteint tous ceux qui refusent de s'y conformer. Jésus-Christ est venu en terre et il est mort en croix pour le salut de tous les hommes ; tous sont appelés en lui, et ceux qui ne seront pas introduits dans le ciel par la vertu acceptée de son sang, seront précipités dans l'enfer pour avoir résisté à ce sang qui criera contre eux plus haut et plus fort que le sang d'Abel contre le fratricide Caïn : telle est la doctrine fondamentale du christianisme, tel est le clair enseignement de Jésus-Christ, de ses apôtres, de toutes les Écritures, de toute l'Église.

Le philosophe s'avance, et il dit : « Je ne veux rien examiner, par conséquent, je ne veux rien affirmer ni rien nier de tout cela. Tout cela, c'est de la théologie, et cela s'enseigne par les prêtres. Le domaine du philosophe, c'est la raison, c'est la nature : là il est souverain et indépendant ».

Qu'est-ce à dire : le philosophe est indépendant sur le terrain de la raison et de la nature ? Quelque nouveau glaive de Salomon a-t-il donc coupé l'homme en deux parts, pour donner la part de l'homme raisonnable et naturel à la philosophie, et celle de l'homme croyant et surnaturel à l'Église ? Mais ce partage est purement et simplement impossible ; car l'homme croyant ne peut exister sans l'homme raisonnable, et l'ordre *surnaturel* cesse d'être un fait si on lui soutire la *nature sur* laquelle il demande à s'ajouter. La foi n'est pas un être subsistant en lui-même ; c'est un accident divin qui se produit dans un être capable de le recevoir : or, si vous commencez par adjuger à la philosophie le mo-

nopole de la raison de l'homme, vous ne présentez plus à l'élément révélé qu'une matière aveugle sur laquelle il n'a pas de prise et avec laquelle il ne peut s'assimiler et se combiner. C'est dans l'homme tout entier, et, par conséquent, c'est avant tout dans la raison, qui est la première et la plus indispensable des facultés constitutives de l'homme, que la foi veut et doit pousser ses racines. La religion surnaturelle ne sera qu'un pont jeté en l'air et perdu dans les nuages, si l'une de ses piles n'est pas solidement assise dans notre nature raisonnable; c'est un navire lancé du ciel, qui flotte dans l'espace, et à qui tout abordage vers nos rives est impossible, parce qu'il n'a aucun moyen de jeter l'ancre sur la terre ferme de l'humanité. Ne dirait-on pas que les philosophes de ces derniers temps, profitant de leurs accointances avec les politiques, ont inventé le secret de *faire le vide* autour de Jésus-Christ? On ne l'attaquera pas, on ne contestera pas son droit de commander; mais toutes les forces vives de la nature humaine seront tenues tellement à l'écart et en dehors de lui, qu'il sera sur la terre un roi sans ministres, ou plutôt sans sujets. Petite manœuvre, mot d'ordre impuisant, quand il s'agit du Roi immortel des siècles, qui a reçu toutes les nations en héritage¹, et à qui son Père a donné toute puissance au ciel et sur la terre²! On ne se moque pas de Dieu³. Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux, et le Seigneur les convaincra de folie comme d'impiété⁴.

Oui, Messieurs, l'homme à qui la religion chrétienne s'adresse, c'est l'homme tel que Dieu l'a fait, c'est l'homme réel et positif, l'homme entier et complet, jouissant de toutes ses facultés, de l'intelligence comme de la volonté, de la raison comme du sentiment, de la réflexion comme de la spontanéité. La nature n'est point admise à faire ses réserves, et à s'attribuer à elle-même la raison, comme par pré-

¹ Ps. II, 8. — ² Matth., XXVIII, 18. — ³ Galat., VI, 7. — ⁴ Ps. II, 4.

ciput et hors part, avant de partager le reste de l'homme avec la grâce. Pour porter ainsi le glaive de la séparation dans l'homme et dans l'humanité, il faudrait atteindre plus haut, et consommer le grand attentat dont parle saint Jean, l'attentat que l'enfer ne cesse de souffler au cœur des hommes pervers, l'attentat qui consiste à « dissoudre Jésus-Christ » : *solvere Jesum*¹, à briser ce nœud de l'incarnation, ce nœud du Verbe fait chair, ce nœud vivant et éternel où s'unissent indissolublement, sans jamais se confondre, la nature divine et la nature humaine, le Dieu parfait et l'homme parfait. Là est le type et le principe de l'ordre surnaturel, c'est-à-dire de l'union directe de Dieu avec chacun de nous, ici-bas par la grâce, là-haut par la gloire, union qui est le fruit et le terme de l'incarnation, son extension et son prolongement dans toute la race humaine. Vous donc qui prétendez ne jeter à la grâce que l'homme mutilé, qu'une sorte d'eunuque ou plutôt qu'un véritable fantôme, portez, portez plus haut l'effort de votre impiété : niez que le Verbe soit venu dans la chair, dénouez et dissolvez le Christ, arrachez-lui sa nature humaine, réduisez-le à l'état fantastique; vos premiers pères les Ébionistes, les Cérinthiens, les Gnostiques, etc., ont compris tout d'abord qu'il fallait aller jusque-là, parce que, si le dogme du Dieu fait homme est accepté, le droit acquis du Christ sur toute créature humaine ne peut plus être ébranié, l'inévitable trait d'union entre la grâce et la nature ne peut plus être supprimé. Impossible que le Dieu fait homme, apparaissant sur notre horizon, y soit un astre sans satellites, un soleil sans constellations, tournant sur lui-même dans le vide, et ne rencontrant rien dans sa sphère d'attraction. Si le Christ est le Dieu fait homme, l'humanité tout entière fait partie du système dont il est le centre; elle est tenue de se laisser emporter dans sa loi, dans son mouvement, et de graviter vers lui.

¹ I Joann., IV, 3.

Aussi, verrez-vous dans quelques instants, Messieurs, qu'en fait la philosophie qui voudrait s'en tenir à la séparation a été forcément et logiquement entraînée au rôle de l'agression, de la négation; vos oreilles seront épouvantées des blasphèmes que le naturalisme contemporain n'hésite plus à prononcer. Mais avançons, et développons davantage notre pensée concernant le caractère impie de la philosophie même simplement séparée.

La réalité nous place en présence de deux hypothèses. Ou il s'agit d'hommes baptisés, ou il s'agit de non baptisés. Or, pour les hommes baptisés, la philosophie telle qu'on l'entend, c'est l'apostasie plus ou moins formelle; pour les non baptisés, cette même philosophie, c'est la permanence dans l'infidélité.

L'Église enseigne que, par suite du baptême, l'homme est tenu pour tout le reste de sa vie à croire et à professer la doctrine chrétienne. Pas la moindre place n'est laissée chez lui au doute volontaire, à l'hésitation, à l'abstention, à la neutralité. Dès que l'enfant baptisé devient adulte, dès que sa raison s'éveille, si l'éducation de ce néophyte s'accomplit dans les conditions régulières de la famille et de la société chrétienne, aussitôt, par un procédé aussi doux que fort, l'acte de foi s'élançe et fleurit sur la racine préexistante de l'habitude infuse de cette même vertu. Et depuis cet instant jusqu'à la fin de sa vie, il ne peut sans crime remettre sa foi en question; il ne peut céder un seul instant au doute sérieux et pratique en matière de religion, sans violer l'engagement sacré et obligatoire de son initiation baptismale¹.

Or, comment s'exprime la philosophie séparée par la bouche de cet homme baptisé, de cet enfant de l'Église, de ce membre du corps mystique de Jésus-Christ? Elle ose bien lui faire dire qu'il porte en lui une raison *indépendante et*

¹ Voir plus loin tout un chapitre du concile de Périgueux sur cette matière.

souveraine, une raison dont les forces naturelles suffisent pour atteindre à toute la vérité, une raison qui doit être tout, une raison relevée de l'ancienne subordination que lui infligeait le moyen âge, etc., etc. Non-seulement elle lui attribue le droit, mais elle lui enjoint le devoir de ne soumettre son esprit à aucune autorité, à aucun dogme, sous peine d'outrager sa propre raison et de se reléguer lui-même parmi les parties incultes de l'humanité qui sont régies par l'entraînement aveugle du sentiment, et qui sont incapables de s'élever à la hauteur de la philosophie. En un mot, le baptême avait fait cet homme chrétien : la philosophie lui déclare qu'il ne méritera jamais le nom de philosophe, s'il est fidèle à son baptême, s'il s'en rapporte à la doctrine de Jésus-Christ. « Oui, dit un écrivain ecclésiastique qui s'assure chaque jour un rang plus distingué parmi les philosophes chrétiens de ce siècle¹ ; oui, il y a une conspiration pour exclure de la philosophie tout homme qui s'élève avec elle à la foi du Christ », à plus forte raison, tout homme qui s'en tient à cette foi en vertu de son baptême. Comme les Juifs anciens, « ils sont convenus que si quelqu'un le confesse comme Christ, celui-là sera mis hors de la synagogue » : *Jam enim conspiraverant Judæi ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret*².

Or, être baptisé, et, nonobstant les motifs de crédibilité qui sont toujours offerts au chrétien en proportion des justes exigences de sa raison, ne pas accepter, dans la pleine lumière de son intelligence et dans le libre assentiment de sa volonté et de son cœur, le fait de la divinité de Jésus-Christ, et, par une suite nécessaire, la vérité de toute sa doctrine et l'obligation de toute sa loi ; être baptisé, et se tenir pour libre et indépendant dans ses pensées en pré-

¹ Le P. GRATRY, de l'Oratoire, *De la connaissance de l'âme*. Préface, p. xxv.

² Joann., ix, 22.

sence de toutes les questions tranchées par l'autorité des Écritures et de la tradition, pour libre et indépendant dans ses actes en présence des préceptes positifs de Jésus-Christ et de l'Église; être baptisé, et penser et dire qu'on peut obtenir le terme heureux de sa destinée finale par le seul exercice de ses facultés naturelles, par la seule pratique des vertus naturelles; en un mot, être baptisé, et faire profession pure et simple de philosophie humaine, s'en remettre sur tous les points au libre examen et au doute philosophique, et cela non pas seulement par méthode, par abstraction, par hypothèse, par procédé scientifique et sous toute réserve de la foi religieuse, mais d'une façon pratique et absolue: disons-le sans détour, ce n'est là rien moins qu'être apostat de son baptême; c'est tomber au-dessous des païens. L'apostasie de l'empereur Julien l'entraîna, je le sais, jusqu'aux pratiques idolâtriques; mais cette apostasie était consommée par cela seul qu'il en avait appelé de la foi au tribunal de la philosophie humaine. Or, jamais empereur païen ne fut pour les chrétiens de son époque un objet de répulsion et d'horreur comme ce déserteur de la foi. C'est qu'en effet, si grave que soit en lui-même le péché d'infidélité volontaire, comme nous allons le dire tout à l'heure, ce péché prend encore un caractère plus odieux chez celui qui abandonne la foi après l'avoir reçue. « Leur seconde condition, dit le prince des apôtres et le docteur suprême de la foi, est pire que la première: car il leur eût été meilleur de ne point connaître la voie de la justice que de retourner en arrière après l'avoir connue, et de se retirer de la loi sainte qui leur avait été notifiée¹ ». Je dirai le reste du texte malgré sa crudité; il est bien fait pour inspirer à tous les relaps de notre époque une juste horreur de leur état.

¹ Facta sunt eis posteriora deteriora prioribus. Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum converti ab eo quod illis traditum est sancto mandato. II Petr., II, 20.

« Car, poursuit saint Pierre, ils ont vérifié en eux ce pro-
 « verbe : Le chien est revenu à son vomissement, et le pour-
 « ceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans
 « la fange¹ ». Aussi le supplice de ces baptisés, redevenus
 infidèles par le rejet de la doctrine de leur baptême, sera-t-
 il plus rigoureux. « Le serviteur qui connaît la volonté de
 « son maître et qui ne l'accomplit pas, a dit Jésus-Christ,
 « sera châtié davantage; tandis que celui qui ne l'aura pas con-
 « nue et qui aura fait des choses répréhensibles, sera moins
 « châtié² ». « A ceux qui abandonnent volontairement la
 « foi après qu'ils l'ont connue, écrit saint Paul aux Hébreux,
 « il ne reste plus d'hostie pour leurs péchés, mais une attente
 « effroyable du jugement et l'ardeur d'un feu jaloux qui doit
 « consumer les adversaires du Christ. Car si celui qui abju-
 « rait la loi de Moïse était impitoyablement condamné à mort
 « sur la déposition de deux ou trois témoins, de quel plus
 « grand supplice ne sera pas jugé digne celui qui aura foulé
 « aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile
 « et profane le sang de l'alliance par lequel il avait été sanc-
 « tifié, et qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce³ ? »

Et que la philosophie séparée ne défende pas ses adeptes
 du crime d'apostasie et de rechute dans l'infidélité, en allé-
 guant qu'elle ne combat pas l'ordre religieux et surnaturel,

¹ Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; et sus lotus in volutabro luti. Ibid., 22.

² Servus sciens voluntatem domini sui et non faciens, vapulabit plagis multis ; qui autem non cognovit et plagis digna fecit, vapulabit et paucis. Luc., XII, 47, 48.

³ Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis jam non relinquitur pro peccatis hostia, terribilis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio quæ consumptura est adversarios. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur. Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit ? Hebr., x, 26-29.

mais que seulement elle se dispense de l'aborder. Les théologiens lui répondront que l'infidélité volontaire et coupable peut consister dans la simple abstention aussi bien que dans l'agression. « L'infidélité positive, dit saint Thomas, est celle qui combat les enseignements de la foi, *ou qui les méprise et les dédaigne* ¹. » Et, franchement, quoi de plus positivement contraire à la foi que de lui contester son droit rigoureux à être acceptée de notre esprit? Rejeter toute obligation de connaître une chose qui est pratique de sa nature, n'est-ce pas nier la notion même et l'essence de cette chose? Quelle trahison du baptême plus complète et plus absolue, que de s'attribuer théoriquement et pratiquement la pleine liberté de penser, de parler, de vivre, d'agir comme si l'on n'avait pas été baptisé? Il y a sans doute une sorte d'abjuration plus formelle et plus expresse, par conséquent plus retentissante et plus scandaleuse; mais, au fond, il n'en est pas de plus entière et de plus radicale que celle-ci, parce que celle-ci repousse non-seulement la doctrine imposée par le baptême, mais le droit même du baptême à imposer une doctrine.

Je viens, Messieurs, de prononcer un mot très-grave : le droit du baptême à imposer une doctrine. Eh! oui, c'est précisément ce droit que le naturalisme philosophique de notre siècle ne tolère pas, surtout quand il s'agit de l'enfant qui n'a encore ni la plénitude, ni même l'usage commencé de sa raison et de sa libre volonté. « Comment admettre, nous dit-il, que l'homme, l'être intelligent et libre, puisse être ainsi, préalablement à tout exercice de son intelligence et de sa liberté individuelle, lié, enchaîné, irrévocablement et sous peine d'apostasie, envers une doctrine et une loi positives? Comment admettre que l'homme, par le fait d'une volonté étrangère, par le fait de sa famille naturelle et de la société religieuse au sein de laquelle il est né, soit ainsi

¹ 2-2^e, q. 10.

livré, dévolu pour toujours à tout un ordre de choses qu'il ignore, à tout un ordre d'obligations qu'il n'a pas personnellement acceptées et consenties ? » Le catéchisme du saint concile de Trente, Messieurs, nous recommande d'expliquer souvent au peuple la doctrine chrétienne sur ce point, et il nous fournit d'excellents arguments pour établir comment, par le saint baptême, nous sommes en effet adjugés à Jésus-Christ, dont nous devenons la propriété inviolable⁴. Quant à nous, il est un raisonnement tiré de l'ordre même de la nature, auquel il nous semble que le naturalisme ne pourra jamais rien opposer de sérieux.

L'enfant qui naît en ce monde n'a pas demandé la vie à ses auteurs ; cependant cette vie reçue l'oblige moralement. Il est tenu de se la conserver, et il ne se l'ôterait pas sans crime. De plus, il reste soumis à toute sorte de devoirs envers ses parents, bien qu'il n'ait pas choisi spontanément tels parents plutôt que tels autres ; et ses intérêts **sont** régis par la loi du pays où il est né, quoiqu'il n'ait pas fait élection de telle ou telle patrie natale. Tant qu'il est mineur, une tutelle légale prend soin de ses affaires et préside pour lui à tous les actes qu'il devrait raisonnablement accomplir lui-même s'il avait l'âge requis. Les choses de la vie temporelle se passent ainsi, et aucun philosophe n'en murmure, aucun n'y voit un attentat contre la raison et la liberté de l'homme. Et si le jeune homme, parvenu à l'âge de discrétion ou de majorité, allait s'aviser de dire : « Je suis blessé dans tous
« mes droits, violenté dans toutes mes aspirations ; j'ai reçu
« l'être sans l'avoir demandé ; le nom honorable qui m'est
« transmis, me commande une retenue et des devoirs qui
« me déplaisent ; la fortune considérable qui m'est remise et
« qui peut me procurer tant de jouissances, m'impose aussi

⁴ Homo christianus Christi Domini vere nancipium est. In baptismo Christo devovetur. Catech. Conc. Trident. P. 1, III, 19, 20.

« des charges qui me contrarient ; la société a outrepassé son pouvoir en préjugant ainsi mes intentions et mes vœux ; il m'aurait plu, à moi, d'être obscur, d'être pauvre : pourquoi m'avoir infligé la rude tâche de porter un nom illustre et de gouverner de grandes richesses ? Mais plutôt, pourquoi m'avoir infligé la vie ? Elle me pèse , et, à mes yeux, elle ne vaut pas le néant... » Si, dis-je, le jeune homme des intérêts duquel la société a pris un soin tout maternel jusqu'au jour de son émancipation, allait se livrer à ces plaintes insensées, à ces récriminations impies, ces plaintes et ces récriminations trouveraient-elles écho chez un seul homme raisonnable ? Le genre humain tout entier ne serait-il pas d'accord pour lui crier qu'il blasphème contre Dieu et contre la société ; que la vie, que la noblesse, que la fortune, sont autant de bienfaits dont il ne tient qu'à lui de bien user ; et que si désormais , abandonné dans la main de son propre conseil, il fait un criminel emploi de tous ces avantages qui lui ont été soigneusement acquis ou conservés, il n'aura à se plaindre que de lui-même, et il portera devant Dieu et devant les hommes la honte de sa félonie et de son crime.

Or, on comprend tout d'abord que, s'il existe une naissance, une génération spirituelle, elle doit entraîner des conséquences analogues à celles de la naissance naturelle. Le baptême est la naissance, la génération surnaturelle de l'homme. L'enfant ne demande pas à naître ainsi divinement ; mais, outre que, s'il pouvait le demander, il y serait rigoureusement tenu ¹, il demeure précisément obligé, par rapport à sa naissance divine, aux mêmes devoirs que lui impose sa naissance humaine. Et d'abord, il demeure obligé envers la vie reçue. Cette vie, c'est la grâce, dont le premier et le plus indispensable élément est la foi. Le baptisé doit

¹ Catech. Conc. Trid. P. II, c. II, 30, 31

conserver cette vie; s'il la perd, il se suicide, et le crime est d'autant plus grand que la vie détruite est plus précieuse. L'infidélité volontaire est plus qu'un homicide assurément; elle tient de la nature du déicide, car elle détruit une vie divine. C'est surtout de celui qui tue la foi dans son âme qu'on doit dire qu'il crucifie de nouveau Jésus-Christ en lui-même¹. De plus, Jésus-Christ étant son père et l'Église étant sa mère, le baptisé devra toujours à ses parents divins la soumission, le respect, la reconnaissance, l'amour. Et quand ce chrétien, parvenu à la plénitude de ses facultés intellectuelles, a l'audace de dire à l'Église, à la société surnaturelle qui a géré ses intérêts spirituels avec tant de sollicitude et de succès : « Tout ceci me déplaît; de quel droit a-t-on
« présumé que je voulais de cette vie divine? Ma propre
« nature me suffisait, et je trouve que tout surcroît, si glo-
« rieux qu'il soit, est un outrage pour elle. Et puis, cette
« noblesse surnaturelle du christianisme, qui tend à me
« placer si haut dans la hiérarchie des êtres, m'expose à
« une déchéance plus grave, à une forfaiture plus humi-
« liante, si je ne sais pas me tenir à cette hauteur : cette
« richesse surnaturelle de la foi et de la grâce, qui peut
« devenir pour moi le principe d'une félicité transcendante
« et éternelle, peut devenir aussi l'occasion d'un châtement
« plus terrible et d'une éternelle damnation; les charges
« m'effraient plus que les bénéfices ne me sourient; c'est un
« axiome humain qu'on n'impose pas la faveur à celui qui
« n'en veut pas : *favor non fit invito*; il me plaît de rester
« dans une région plus modeste et de garder le droit de
« faillir sans être exposé à tant de honte et de supplice... ».

Quand, dis-je, le chrétien adulte a l'injustice et la déraison de s'exprimer ainsi, la réponse de la religion comme du bon sens ne se fait pas attendre : « Ingrat, Dieu t'associe à

¹ Hebr., vi, 6.

sa propre nature, il te fait participer à sa propre vie, et toute ta reconnaissance est un cri de révolte et de blasphème ! Il te couvre, il t'accable d'avantages et de privilèges pour la vie présente et pour la vie future, et tu t'insurges contre ses bienfaits. Mais sache donc qu'il appartient à Dieu d'appeler qui il lui plaît à la vie, à la vie surnaturelle comme à la vie naturelle; que s'il ne t'a pas consulté pour le fait et pour les conditions de ta naissance humaine, et s'il lécoule néanmoins de là des devoirs comme des avantages que tu ne peux méconnaître et rejeter sans crime, jamais tu ne pourras revendiquer non plus le droit de te soustraire aux faveurs qui te sont faites et aux conditions qui y sont mises par le même Dieu dans l'ordre surnaturel. Tu peux abuser de la liberté que sa providence doit te laisser durant le temps de l'épreuve; tu peux déshonorer ton nom, désavouer ta qualité de chrétien, tu peux dissiper l'héritage de la grâce et de la foi, engager et perdre dans un fol enjeu le patrimoine éternel dont les titres ont été remis entre tes mains; tu peux même, par un attentat décisif, par une apostasie formelle ou équivalente, détruire jusqu'au dernier germe de ta vie surnaturelle; mais le caractère de noblesse imprimé dans ton âme y restera ineffaçablement pour ton opprobre; mais l'éternité entière sera témoin de la juste peine infligée à ta forfaiture. Et comme tous les gens de bien, ici-bas, murmurent des paroles de dégoût et d'horreur en voyant passer au milieu d'une populace ignoble l'héritier dégénéré d'un grand nom, le coupable dissipateur d'une grande fortune; ainsi les anges et les élus, au milieu desquels ta place était marquée pour toujours, contempleront éternellement avec douleur et avec effroi le sceau de ton baptême devenu le stigmate de ta honte, le cercle brûlant de la flamme qui t'investira au lieu de l'auréole de la félicité et de la gloire, enfin l'affreux cortège des démons et des damnés devenus ta société. »

Non, mille fois non, Messieurs : on n'échappe pas licitement ni impunément à sa destinée naturelle ou surnaturelle. La philosophie naturaliste raisonne toujours comme si la créature naissait dans l'indépendance ; mais ces deux idées s'excluent, ces deux mots hurlent d'être accouplés. Être créé, c'est dépendre ; qui reçoit l'être, reçoit la loi ; naître hors de toute loi est métaphysiquement impossible. La loi fondamentale de la naissance surnaturelle, c'est la foi. Je n'ai donc rien avancé de trop : la philosophie séparée fait du baptisé un apostat, puisqu'elle entend lui constituer le droit et même le devoir de parler, d'agir et de vivre dans une abstraction réelle et pratique de l'ordre surnaturel et des enseignements de la foi.

Par conséquent aussi, Messieurs, le philosophe séparé qui n'aurait pas reçu dans son bas-âge le bienfait du baptême, se trouve cloué et lié dans l'infidélité. L'homme ne peut devenir chrétien que par la régénération baptismale, et l'adulte ne peut être baptisé qu'autant qu'il commence par donner l'adhésion de son esprit et de sa volonté aux vérités révélées qui lui sont proposées par l'Église. « Voici de l'eau », dit le riche Éthiopien au diacre Philippe ; « qu'est-ce qui s'oppose à ce que je sois baptisé ? — Si tu crois de tout ton cœur, lui dit le catéchiste, cela se peut. — L'Éthiopien lui répond : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu ». Aussitôt le diacre fait arrêter le char sur lequel ils étaient montés ; il descend dans l'eau avec son catéchumène et il le baptise ¹. La préparation au baptême peut donc être très-courte et très-rapide. Oui, sans doute. Mais comment le philosophe naturaliste, s'il reste fidèle à son programme, pourra-t-il dire jamais le mot indispensable : « Je crois » ? Comment pourra-t-il se laisser catéchiser par l'Église, lui qui ne veut rien de commun entre la raison humaine et la révélation

¹ Act VIII, 36, 38.

divine, lui dont la philosophie n'entend avoir aucun point de contact avec la théologie ?

Écoutez l'un des écrivains rationalistes de ce temps qui a le plus travaillé à établir la suffisance de la religion naturelle. « C'est une question de savoir, dit-il, si l'on peut et si l'on doit se mêler aux exercices d'un culte positif quand on n'a pas d'autre croyance que la religion naturelle. D'un côté, la religion naturelle nous enseigne l'utilité et la nécessité d'un culte extérieur ; de l'autre, il est évident qu'elle nous laisse bien peu de moyens de rendre témoignage de notre foi, et qu'elle nous met dans une impossibilité presque absolue de nous associer pour prier. Dans cet embarras, ne pouvons-nous, comme les philosophes de l'antiquité, entrer dans les temples et prendre part aux prières sans en accepter entièrement le dogme ?... Mais il y a, dans la pratique de la religion catholique, des fonctions qui supposent nécessairement une foi absolue : par exemple, la récitation du symbole, la confession, la communion (à plus forte raison le baptême). Pour celles-là et pour toutes les fonctions qui portent le même caractère, le doute n'est pas permis. On ne peut sans hypocrisie criminelle exprimer par des actes, devant Dieu et devant les hommes, une foi que l'on n'a pas... En fait, nous voyons dans les pays catholiques un très-grand nombre d'hommes qui n'ont pas la foi, et qui pourtant font baptiser leurs enfants et bénir leur mariage, et réclament pour eux-mêmes à l'heure de la mort les prières de l'Église.... Si l'on peut être doux et indulgent pour les hommes qui agissent ainsi, il n'y a pas à se tromper sur les principes... D'abord, cette conduite équivoque n'est pas exemple de mensonge. Puis, une autre raison qui la condamne, c'est qu'elle constitue une désertion formelle de nos propres principes... L'habitude nous bouche les yeux et nous empêche de sentir la suite d'une conduite sans franchise et sans

« dignité. Il n'y a pas un honnête homme qui voulût laisser
« une équivoque dans l'esprit de ses amis sur sa manière
« de penser en fait de politique : par quel oubli de sens
« commun est-on plus facile en ce qui concerne la reli-
« gion ?¹ »

Ces réflexions, Messieurs, sont pleines de sens et de vérité, et il n'y peut être rien objecté logiquement. Les philosophes naturalistes ne peuvent, *sans désertier formellement leurs propres principes*, faire un acte décisif d'adhésion à la vérité révélée ; par conséquent, ils ne peuvent jamais et à aucun prix demander au christianisme le sacrement de son initiation ; toute avenue vers la fontaine baptismale leur est fermée. S'il arrivait donc que cette philosophie prévalût au sein de la société, son résultat inévitable serait le retour du genre humain à l'infidélité, c'est-à-dire, comme s'exprime saint Thomas, au péché « qui résume en lui tous les autres », au péché, « qui sépare formellement l'homme de Dieu, puisqu'il tient l'homme éloigné de la vraie connaissance de Dieu », au péché enfin « dont la perversité dépasse la plus grande perversité morale² ». Le triomphe de la philosophie, après dix-huit siècles de christianisme, serait de replonger le monde dans le paganisme. Si ce vœu n'est exprimé que timidement par quelques-uns des apôtres de la libre pensée, il est formulé par d'autres avec une franchise farouche. Voici ce qu'écrivit un ancien professeur de nos sociétés savantes, qui n'a eu besoin que d'abandonner la ligne de la modération politique pour se montrer si effroyablement conséquent avec les principes de la doctrine naturaliste :

« Pour moi, c'est un spectacle auquel je ne m'accoutumais pas de voir un ami de la liberté donner son enfant à l'Église, qu'il ne cesse de proclamer l'ennemie de toute

¹ *La Religion naturelle*, par M. J. SIMON, 2^e édit. 1856, p. 439, 441.

² 2-2^e, q. 10, art. 2.

« liberté. Et ce n'est pas l'exception, c'est la règle. La dé-
« mocratie parmi nous est ainsi faite, que tout enfant qui
« vient au monde reçoit en naissant le baptême et le sceau
« de l'ennemie de la démocratie. La jeunesse arrive, l'ado-
« lescent est confirmé par la même puissance hostile. Dans
« la communion, il jure de demeurer fidèle à ce même ad-
« versaire, qui, de son côté, lui jure une inimitié implacable.
« Après cela le mariage, puis la mort. Et cet ami de la li-
« berté, depuis sa naissance jusqu'à son dernier jour, est à
« toutes les circonstances solennelles le témoin, le gage,
« le disciple, le client, la proie et le jouet de l'Église en-
« nemie....

« La démocratie, la liberté ne seront que des mots aussi
« longtemps que vous les servirez du bout des lèvres, et que
« vous les renierez, que vous les livrerez, dès que l'occasion
« solennelle s'en présentera dans la vie ou dans la mort.
« Car il faut savoir pour qui vous êtes et avec qui vous êtes.
« Voulez-vous l'absolutisme, le despotisme intellectuel et
« civil? Croyez-vous que la servitude de l'intelligence soit
« un bien?... Dans ce cas, donnez vos enfants à l'Église...
« Voulez-vous au contraire, la liberté, le développement de
« la raison? Dans ce cas, il est monstrueux de donner vos
« enfants à l'Église qui maudit ce que vous croyez. Quand je
« songe que de votre plein gré vous livrez, vous abandon-
« nez ces intelligences naissantes, qui ne peuvent se défen-
« dre, à l'Église que vous condamnez, que vous maudissez
« vous-mêmes, de quel mot me servirai-je? Le mot que je
« vais prononcer est dur, mais il est nécessaire : C'est une
« sorte d'infanticide moral que vous consommez, le sachant
« ou l'ignorant¹. »

Oui, assurément, ce langage d'un des hérauts de la raison
indépendante et souveraine, est dur, très-dur ; mais il n'est

¹ Lettre de M. EDGAR QUINET au *National belge* (*Univers*, 20 avril 1857).

que la traduction plus brutale de l'affirmation favorite de toute l'école naturaliste. La philosophie naturaliste, pour être conséquente avec elle-même, doit rétrograder jusqu'à l'infidélité. Et l'infidélité, je le répète avec saint Thomas, l'infidélité volontaire, c'est le dernier degré de la perversité morale, puisque c'est le crime de la créature disant à Dieu : « Parle si tu veux, je ne t'écouterai pas ; enseigne si tu veux, je ne te croirai pas ; commande si tu veux, je ne t'obéirai pas ». En un mot, c'est le cri suprême de l'impiété : *Non serviam*.

Nous croyons donc, Messieurs, avoir prouvé les trois membres de notre proposition, et il reste établi que la philosophie séparée, la philosophie indépendante et souveraine, est une philosophie anti-rationnelle, impossible et impie. Mais nous avons ajouté que la philosophie qui accepte l'autorité de la révélation, loin de se restreindre et de s'avilir, s'agrandit au contraire et se rehausse. On a démontré cela cent fois, et nous en indiquerons seulement les principales preuves

VIII. Et d'abord, Messieurs, la preuve irréfragable que la théologie n'est pas la supplantation absolue et l'anéantissement de la philosophie, c'est que dans toutes les écoles catholiques il existe, comme complément des études classiques et comme préparation au cours de théologie, un cours très-sérieux de philosophie. La logique, la métaphysique dans toutes ses parties, l'ontologie, la théodicée, la psychologie, enfin l'éthique ou morale et la physique même, vous savez par votre propre expérience que nos professeurs ecclésiastiques n'ont jamais négligé aucune de ces parties intégrantes du cours de philosophie. Et si l'on compare sur ce point l'enseignement de nos séminaires avec celui de la plupart des écoles séculières, pourrait-il venir à la pensée d'aucun homme tant soit peu renseigné sur les faits de nous contester la supériorité pratique en cette matière ? Enfin, si l'on entreprend de compter les philosophes illustres et les

grands penseurs produits par toutes les sociétés anciennes et modernes qui ont fait quelque figure en ce monde, quelle autre école, soit que l'on considère la quantité ou la qualité, pourra soutenir la moindre comparaison avec l'école chrétienne, dût-elle ne commencer qu'avec saint Augustin et finir avec Bossuet ?

Mais, nous dira-t-on, à quoi bon la philosophie pour le disciple soumis de la révélation ? Est-ce qu'il reste une place tant soit peu importante à la philosophie dans le système chrétien ? Oui, sans doute, répondons-nous, une place très-importante, soit qu'il s'agisse de la philosophie humaine en elle-même, soit qu'on la considère dans ses rapports avec la foi divine.

Avant tout, la philosophie humaine conserve dans ses attributions l'art si utile, si indispensable de la dialectique, les procédés de la méthode, les règles du raisonnement, les notions abstraites de l'être, les premiers principes de la nature, les vérités évidentes de la raison et leurs conséquences naturelles plus ou moins prochaines ou éloignées ; enfin, elle reste profondément et sérieusement appliquée à l'étude des facultés intérieures de l'homme, à cette étude si grave, si intime, souvent si arbitraire, dont l'enseignement moderne a fait sa question favorite, et que nos grands hommes chrétiens ont éclaircie avec plus de bonheur et de succès peut-être que qui que ce soit. Il est vrai que le philosophe chrétien, dans la plupart de ces investigations rationnelles si délicates et si difficiles, s'aide souvent très-utilement de la boussole de la foi pour diriger plus sûrement sa voie, pour éviter les écarts et cingler entre des écueils contre lesquels tant d'autres intelligences viennent se briser ; mais pourtant le navire sur lequel il est monté, les mers qu'il traverse, les étoiles qu'il interroge, tout cela appartient à l'ordre de la raison et de la science.

Enfin, si on l'envisage dans ses rapports avec la révéla-

tion, la philosophie garde encore un rôle très-considérable. « La raison, dit saint Thomas, ne croirait pas, si elle ne voyait pas qu'il faut croire ¹. » L'usage de la raison se trouve donc nécessairement à la base de tout acte de foi. Sans doute cet exercice de la raison, qui doit accompagner l'acte de foi, n'a rien de compliqué et de difficile. Dieu, comme parle le prophète, a donné aux témoignages et aux faits sur lesquels repose sa religion une si excessive évidence de crédibilité ², que le plus simple emploi du bon sens suffit ordinairement comme condition d'une foi raisonnable. Toutefois, non-seulement il n'est pas coupable, mais il est louable au chrétien de vouloir rendre sa foi de plus en plus rationnelle, même quant aux préliminaires et aux motifs sur lesquels elle se fonde. Reste donc ici tout un ordre philosophique, tout un ordre scientifique et historique, dans la sphère duquel la raison du chrétien, sans préjudice de la foi qui vit dans son esprit et dans son cœur, peut toujours s'exercer noblement et utilement : travail d'autant plus digne d'éloge, qu'il peut fournir des armes nécessaires pour atteindre ceux de nos frères que leur incrédulité aurait placés sur le terrain de l'athéisme ou du naturalisme, où ils ne peuvent être abordés, humainement du moins, qu'au moyen d'arguments philosophiques et rationnels. Puis, si des préliminaires de la foi nous passons aux vérités mêmes de la foi, tout un nouveau monde se présente ; des cieux nouveaux et une terre nouvelle s'ouvrent devant l'intelligence de l'homme. La raison, aidée et soutenue par la grâce, dérobe alors en quelque sorte par anticipation au séjour de la gloire quelque ébauche, quelque commencement de la vision intuitive ; elle saisit jusque dans les plus incompréhensibles mystères des convenances, des beautés, elle découvre des aperçus, elle entrevoit des merveilles qui la plongent dans l'extase et le

¹ 2-2^o, q. 1, art. ad. 1.

² Testimonia tua, Domine, credibilia facta sunt nimis. Ps. xcii, 5.

ravissement. C'est ici tout un nouvel ordre de science où la raison effleure les plus hauts sommets intellectuels auxquels il soit donné à l'homme de s'élever. Quand il est parvenu à la cime de ces montagnes, si le penseur chrétien, absorbé dans sa méditation divine, touche encore la terre du bout de ses pieds, on peut dire qu'il a le front déjà dans le ciel : encore un effort, une secousse qui détache l'esprit de la matière, l'âme du corps, et il sera en possession du face à face de la vérité.

« A la bonne heure, poursuit le philosophe naturaliste ; mais toujours est-il que vous donnez à la foi le pas sur la raison, à la théologie l'autorité sur la philosophie. » Eh ! oui sans doute, nous donnons à la foi la prééminence sur la raison, parce que la foi est divine et la raison humaine, et que nous ne pouvons refuser à Dieu la prééminence sur l'homme. Prétendre que la raison est souverain au même titre que la foi, c'est prétendre que l'homme est souverain au même titre que Dieu : c'est-à-dire, c'est prétendre l'absurde. Tâchons donc d'éclaircir cette question, trop souvent embrouillée par des mots mal entendus et par des notions mal définies.

La lumière naturelle elle-même, nous l'avouons, peut être appelée divine en un certain sens : l'évangéliste saint Jean nous l'a dit : « Le Verbe est la lumière véritable qui illumine tout homme venant en ce monde ¹ ». Mais enfin, la raison naturelle qui réside dans l'homme, c'est-à-dire, la faculté de connaître, la faculté de raisonner, de comparer, de conclure, est une faculté créée. En tant qu'il a été allumé par Dieu lui-même et que Dieu en est la cause première, ce flambeau est bon, il est brillant, il est parfait en son genre : *vidit Deus, quod esset bonum* ². Mais en tant que ce flambeau est au service d'une créature, c'est-à-dire d'un être néces-

¹ Joan., 1, 9. — ² Gen., 1.

sairement borné, d'un être libre et placé dans les conditions de l'épreuve, d'un être même fragile et déchu, en un mot, en tant que l'emploi de cette lumière dépend de l'action d'une cause seconde, il reste nécessairement placé à la défaillance et à l'erreur, à l'erreur volontaire et à l'erreur involontaire, à la défaillance coupable et à la défaillance innocente. Dans l'usage que la créature fait de ses facultés les plus excellentes, *l'humain*, comme parle Bossuet, se montre toujours par quelque endroit. « La lumière de la raison, dit le savant évêque de Tulle, court tous les risques d'une cause seconde. Elle cherche, elle trouve quelquefois, quelquefois elle se méprend, puis se relève. Tout ce qu'elle a de Dieu est bon; l'usage qu'elle en a fait est à sa charge. Dieu n'est pas compromis pour cela dans sa véracité, il n'est pas responsable des abus ». Au contraire, la révélation, c'est la parole même de Dieu, par conséquent c'est la pensée de Dieu, c'est la vérité de Dieu, exprimée à nos oreilles par Dieu lui-même, et certifiée, expliquée, défendue au besoin par l'Église son épouse qu'il remplit de son esprit. Nos facultés naturelles d'intellect et de volonté n'interviennent que comme libre récipient de cette lumière surnaturelle; elles peuvent la repousser, mais elles ne peuvent pas la dénaturer, parce qu'elle est doublement placée hors de leur atteinte : dans le sein de Dieu, d'où nul mortel ne pourra arracher ce flambeau toujours brillant et pur en lui-même, et dans la main de l'Église qui le protège contre toutes nos tentatives criminelles. La lumière de la foi ne peut donc pas nous tromper; elle éclaire infailliblement, parce que, quoique voilée encore, elle est la pure et directe lumière de Dieu. La véracité même de Dieu est ici en cause; s'il y avait erreur, elle procéderait de Dieu, ce qui est impossible. Voilà pourquoi la vertu de foi est une vertu théologale, c'est que Dieu

lui-même en est, non-seulement le principe et la source, mais encore le motif et l'objet.

Or, ces notions de la foi et de la raison étant données, tant que l'homme n'aura pas la pensée d'être égal à Dieu, d'être indépendant de Dieu; tant qu'il saura comprendre au contraire que « servir Dieu, c'est régner »; non-seulement la raison humaine ne se placera ni au-dessus ni au niveau de la foi divine, mais elle ne fera aucune difficulté de se proclamer la servante de la foi; et, dans cette soumission à la raison divine, elle trouvera sa préservation, son appui, son accroissement, sa vraie dignité, sa seule royauté. Ainsi placée au-dessous de la seule théologie, la philosophie ne sera plus simplement la première des sciences humaines, elle sera la plus noble auxiliaire et la compagne assidue de la science divine. Désormais plus sûre d'elle-même lorsqu'elle parcourra ses propres domaines, elle en verra les bornes se reculer à l'infini, parce que les barrières divines s'abaisseront pour lui livrer passage à travers les mondes qu'elles ne connaissait pas. Le grand mot de Tertullien deviendra alors sa devise: « Il n'y a de sage que le fidèle, il n'y a de philosophe que le croyant »: *Nemo sapiens est nisi fidelis*. Et cet axiome vaudra mieux que la mauvaise parole qu'il nous a fallu réfuter si longuement et si laborieusement: « Nous sommes philosophes, et nous ne sommes pas théologiens ¹ ».

¹ *Journal des Débats*, cité plus haut.—Le même journal, 12 janvier 1856, a fait au sujet des quatre propositions émises par la congrégation de l'Index sur les rapports de la raison et de la foi, un article qui se termine ainsi: « On disait au moyen âge: La philosophie est la servante de la théologie. Aujourd'hui, grâce à Dieu, la philosophie n'est plus la servante de la maison; et quand elle n'aurait pas conquis elle-même depuis longtemps la place qui lui appartient au foyer, la dernière déclaration du saint-siège la relèverait de son ancienne subordination. Qu'elle partage donc avec la religion l'honneur de servir la cause de Dieu, que toutes deux s'unissent sincèrement pour hâter nos pas vers le but marqué par la providence, le perfectionnement religieux et moral de l'humanité. C'est le

IX. « Vous n'y pensez pas, nous disent certains autres hommes, vous raisonnez comme si rien n'avait été changé au milieu de nous depuis soixante-dix ans bientôt. Mais enfin, nous ne vivons plus sous l'ancien régime; nous sommes les hommes du XIX^e siècle, les enfants de 89; nos pères ont versé des flots de sang pour conquérir la liberté de la pensée, la liberté des croyances, etc. »

N'est-ce pas là, Messieurs, ce que vous avez entendu mille fois? N'est-ce pas ce qu'une feuille quotidienne a

« vœu du saint-siège, c'est celui de tous les esprits sages. » L'auteur de cet article oublie que la première de ces propositions *émancipatrices* (un catholique les a appelées *libérales*) affirme nettement la supériorité de la foi sur la raison, et par conséquent la dépendance de la raison envers la foi, de la philosophie envers la théologie.

L'interprétation sacrilège donnée à diverses reprises au premier membre de phrase de la troisième de ces propositions, les inductions fausses qu'en ont tirées quelques catholiques dépourvus d'une instruction religieuse suffisante, ont nécessité le chapitre du concile de Périgueux que nous transcrivons ici tout entier; il nous déchargera du devoir de développer nous-même plusieurs notions essentielles en matière de foi, qui devaient trouver place dans cette Instruction.

CHAPITRE IV^e DU TITRE I^{er} DU CONCILE DE PÉRIGUEUX.

Quel est le vrai sens de cette proposition : *L'usage de la raison précède la foi*?

I. Les mêmes paroles qui sont lumière aux enfants de la lumière et du jour deviennent souvent ténèbres aux fils de la nuit et des ténèbres¹.

Aussi l'Église, mère commune et tendrement dévouée, toujours prête à enseigner, ne l'est pas moins à entourer ses enseignements des explications et des commentaires jugés nécessaires.

La raison naturelle précède la foi précisément comme la nature précède la grâce et comme ce qui est perfectible précède ce qui le perfectionne².

Si l'on parle en effet de la foi habituelle, qui, en même temps que la grâce sanctifiante, est divinement infuse dans l'âme de l'enfant par le sacrement de baptême, la raison habituelle, c'est-à-dire la nature raisonnable elle-même, la précède nécessairement: car la créature raisonnable est seule

¹ I Thessal., v, 5. —² S. Thom., *Summ.*, *passim*.

opposé avec le plus de violence à notre enseignement pastoral dans deux circonstances différentes ? Pauvres esprits saisis de vertige, il faut bien le leur dire : Eh ! non, en ma-

capable du baptême, et si d'abord il n'est né d'Adam, nul ne peut renaitre ensuite en Jésus-Christ.

Que s'il est question de l'acte de foi tel qu'il est produit par les adultes, ce n'est pas seulement la raison habituelle, c'est l'usage et l'acte de la raison qu'un tel acte présuppose nécessairement. En effet quand l'adulte non baptisé a le bonheur d'arriver, par l'enseignement extérieur de l'Église et l'impulsion intérieure de la grâce, à quitter les ténèbres de l'infidélité pour l'admirable lumière de l'Évangile¹, il s'en faut qu'il rende à la raison éternelle, c'est-à-dire au Christ, un hommage déraisonnable. Se rappelant cette doctrine du Saint-Esprit : *Qui est prompt à croire, montre un cœur léger*², il n'a garde de donner sa foi sans un jugement mûrement réfléchi, sans un examen sérieux et une démonstration certaine des raisons qui engagent à croire, ou plutôt y obligent. « Car personne ne croit, dit saint Thomas, s'il ne voit qu'il faut croire³. » Autrement, il est vrai qu'il croit, mais non comme il convient. Il croit en fanatique, et non point en fidèle. Or, qu'une chose doive être crue, ce n'est pas la foi qui le voit, c'est la raison. C'est pourquoi l'Église provoque tous les infidèles au légitime exercice de leur raison naturelle, leur proposant les nombreux et graves motifs qu'il y a de croire ce qu'elle-même enseigne ; motifs de crédibilité, dit l'École, incapables par eux-mêmes de produire la foi chrétienne, qui est un don de Dieu⁴ ; mais qui mènent la raison à former sur la révélation ce jugement droit qui est de sa compétence et de son devoir ; et qui, par là, préparent pour ainsi dire la place à cette immense grâce de la foi, que Dieu tirera des trésors de sa bonté, à l'heure et en la manière qu'il lui plaira de la répandre.

Quant à celui qui dès l'enfance a été baptisé, il a reçu dans le baptême les oreilles qui savent entendre, c'est-à-dire la foi habituelle, laquelle, comme parlent les théologiens, dispose l'âme à produire l'acte de foi quand le temps en sera venu. Aussi dès que ce baptisé entend et conçoit l'objet de la foi, c'est-à-dire la vérité révélée que l'Église lui propose par son enseignement (enseignement auquel il adhère par un jugement non pas aveugle, mais prudent et vraiment aussi raisonnable que le comporte la faiblesse de son âge) ; aussitôt, sans doute aucun et sans hésitation, il

¹ 1 Petr., II, 9. — ² Eccli., XIX, 4. — ³ 2-2æ, q. 1, art. 4, ad 1.

⁴ Ephes., II, 8. — Conc. Arausic., II, cap. 5.

tière de religion, ils n'ont rien conquis du tout. Après *les flots de sang versés par leurs pères*, ils demeurent obligés, comme avant de garder la foi et d'observer les engage-

accède pleinement à la vérité proposée ; et c'est ainsi que, moyennant l'aide de Dieu, qui seul donne l'accroissement, cette racine de la foi habituelle produit l'acte de foi par une sorte d'épanouissement aussi suave qu'il est vigoureux

C'est en ce sens et non dans un autre que la foi suppose vraiment et nécessairement la raison, à savoir, la foi habituelle suppose la raison habituelle, et la foi actuelle suppose la raison actuelle ; c'est en ce sens et non dans un autre que la raison précède la foi.

II. Mais si (comme, à notre connaissance, on l'a fait plus d'une fois soit de vive voix soit par écrit), si l'on veut conclure de ces paroles que la raison précède la foi, comme la sentence du juge précède le renvoi de l'accusé, comme les prémisses précèdent la conclusion, et comme la cause précède l'effet, on viole et on altère la sainte parole de l'Église qui est celle de Dieu, et l'on tombe dans l'une des plus graves erreurs qu'on puisse imaginer.

En effet, quand la sainte Église notre mère propose, selon son droit et sur sa garantie, la vérité surnaturelle à la foi de l'adolescent déjà baptisé, non-seulement il ne peut pas refuser absolument d'y adhérer, mais il ne peut pas même différer un instant de le faire, sans aller contre la lumière infuse qu'il a surnaturellement reçue par le baptême¹. C'est ce que déclare suffisamment le saint concile de Trente dans cette définition : Si quelqu'un dit que les enfants baptisés, une fois parvenus à l'adolescence, doivent être interrogés pour savoir s'ils ratifient ce que, dans leur baptême, les parrains ont promis en leur nom; et que, dans le cas où ils déclarent ne le point ratifier, ils doivent être laissés à leur libre arbitre, qu'il soit anathème². De là sort rigoureusement cette conclusion : que la promesse faite par les parrains et la dette contractée par les baptisés, par conséquent que la foi qui est la matière nécessaire et principale de cette dette³, ne peut ni se refuser, ni se différer, ni devenir l'objet d'un doute et d'une hésitation volontaire; mais qu'il y a stricte obligation d'y satisfaire promptement, spontanément, totalement et pendant tout le cours de la vie.

III. Et quand une fois l'adulte a sciemment et volontairement payé au Seigneur Jésus cette dette sacrée de son baptême en faisant l'acte de foi,

¹ BOSSUET, *Confér. avec Claude*. — LEFRANC DE POMPIGNAN, *Conf. pacifique*.
Conc. Trident., Sess. VII, can. 14. — ³ *Ib.*, Sess. VII, can. 7.

ments de leur baptême, de croire et d'obéir à Jésus-Christ et à l'Église; et ils encourent, comme avant, les peines de l'enfer éternel s'ils ne sont pas orthodoxes dans leur

combien moins lui sera-t-il donc permis de soumettre les vérités divines qu'il a crues sur l'infaillible et immuable autorité du Sauveur lui-même, ou même les motifs raisonnables qui justifient sa croyance, à un examen et à une critique tels, que l'issue de cette investigation décide désormais de sa foi; de telle sorte que, si la raison l'approuve, il croie; qu'il ne croie plus, si elle l'improve; ou bien qu'il retienne de la doctrine de la foi ce à quoi la raison souscrit, et qu'il en rejette ce qu'elle refuse d'admettre.

Assurément, examiner les motifs de crédibilité après qu'on a conçu et professé la foi et sans que la foi en soit aucunement atteinte; peser leur force, et même, si Dieu en fait la grâce, les éclairer de jours nouveaux et les munir de nouvelles preuves: rien de plus licite, ou plutôt, rien de plus expédient. Qu'est-ce faire en effet sinon suivre le conseil de l'apôtre qui veut que nous soyons prêts à donner de notre espérance des raisons qui puissent satisfaire quiconque nous questionne ¹? Bien plus, considérer les vérités très-saintes et les très-profonds mystères qui sont l'objet de notre foi, les méditer, les approfondir avec cette liberté pieuse qui sied à des fils ²; s'efforcer d'en obtenir l'intelligence autant que la foi peut nous en rendre dignes; y tendre avec une ardeur d'autant plus vive qu'elle est plus respectueuse, avec une sécurité d'autant plus ferme qu'elle est plus humble: qu'est-ce, sinon fouiller la sagesse comme un trésor ³, et chercher sans cesse la face de Dieu ⁴? Quoi de plus légitime?

Mais c'est là la pieuse interrogation de la foi, et non le doute inquiet de la défiance. C'est (si l'on nous force à user de ce mot) un doute improprement dit, artificiel, hypothétique; ce n'est ni un doute pratique ni un doute vrai. C'est un examen qui ne va qu'à enraciner et à confirmer la croyance ⁵; ce n'est point une critique, ce n'est point un procès. La foi est maintenue hors de cause: bien plus, elle est la lampe qui éclaire les recherches ⁶; elle est la raison souveraine de cette raison qui étudie; elle la guérit; elle l'illumine, et elle la protège souvent contre elle-même et la préserve de ses propres écarts.

Mais si quelqu'un, ayant reçu le baptême, à quelque âge que ce soit, se dit que la raison devant précéder la foi, il peut en conséquence véritable-

¹ I Petr., III, 15. — ² AUGUST., *Epist. ad Consent.* I, et de *Trinit.* lib. IX, cap. 1. — ³ Prov., II, 3. — ⁴ Psalm. CIV, 4. — ⁵ PERRONE, *De locis theolog.*, pars III, cap. 2, art. 2, propos. 1, Ex diffic. — ⁶ Psalm. CXVIII, 105.

croyance et chrétiens dans leur conduite. Après 89 comme avant 89, le Calvaire subsiste, l'Évangile demeure intact, le sacerdoce reste investi de sa mission divine. Après 89 comme avant 89, les successeurs des apôtres « ne peuvent pas ne pas parler ¹ », ne peuvent pas ne pas enseigner la voie qui, à l'exclusion de toutes les autres, est la voie de la vérité et du salut.

¹ Act. IV, 20.

ment douter dans son cœur si sa croyance a été autrefois et sera désormais raisonnable; si, par suite, il laisse sa raison, qu'il croit maintenant plus mûre, discuter et juger cette foi catholique qu'il a gardée jusqu'ici; s'il demande à cette raison de l'autoriser à croire; s'il la prend pour principe, pour règle et pour mesure de sa foi: qu'il sache qu'un tel procédé n'est ni la préparation, ni la condition de la foi chrétienne, mais bien sa ruine, et que, s'il y a seulement consenti, il a perdu la foi, rompu l'alliance de son baptême, répudié le Christ, outragé la Trinité entière et donné la mort à son âme.

IV. Que faire cependant si celui que l'initiation chrétienne avait rendu le disciple de la Sagesse éternelle, son frère et son membre, a cessé de comprendre le degré d'honneur auquel il avait été élevé ¹, et que s'exilant lui-même, il ait quitté la vérité du Christ pour la vanité de son propre sens? Infidèle par choix, qu'il se souvienne que, pour être devenue mauvaise, sa condition n'est pas pourtant désespérée; que s'il est mort par le péché, grâce cependant au caractère indélébile de son baptême, il a encore en soi le nom de Celui qui donne la vie et qui est lui-même la vie. Qu'il se souvienne surtout que la miséricorde de Dieu est innombrable ²; que Dieu fait lever son soleil sur les justes et sur les injustes ³; que son soleil n'est pas seulement celui des corps, mais aussi celui des âmes. à savoir, Jésus-Christ, son fils; et que ce Jésus lui-même peut toujours sauver ceux qui se servent de sa médiation pour avoir accès près du Père ⁴. Qu'il invoque donc Celui dont la grâce prévient les vœux de tous ⁵; qu'aidé par lui, il use bien de ses puissances naturelles; qu'il exerce comme il faut sa raison; qu'il s'efforce de bien régler ses mœurs; qu'il se fasse humble d'esprit, et qu'il ait bon espoir de rencontrer quelque jour cette sagesse aimante qui prévient ceux qui la désirent ⁶, et qui (elle-même le

¹ Psalm. XLVIII, 13. — ² Orat. Eccles. — ³ Matth., V, 45. — ⁴ Hebr., VII, 25.

⁵ Orat. Eccles. — ⁶ Sap., VI, 14.

« Nous avons conquis, disent-ils, la liberté de penser, la liberté de parler, la liberté d'écrire. » Mais il importe de distinguer quelle est cette liberté. La liberté civile et politique n'est pas la liberté religieuse et morale. Devant Dieu et devant son Église, dans le for de la conscience et dans le for du tribunal devant lequel vous serez jugés sans appel et pour l'éternité, vous êtes liés toujours par les lois de Dieu et par celles de son Église. La répression matérielle des erreurs religieuses, même les plus extrêmes, a été supprimée par un nouveau droit public. Cela est vrai, jusqu'à un certain point. Mais précisément parce que, dans les rapports de la société temporelle avec la société spirituelle, un nouvel ordre de choses, que nous n'avons pas à apprécier ici et que l'expérience achèvera de juger, a été substitué à l'ancien; précisément parce que le rempart extérieur et légal de la vérité et de la loi révélée n'existe plus parmi nous; c'est le devoir plus impérieux que jamais du pontife et du prêtre de parler, de parler bien haut, et de rappeler publiquement aux principes de la foi et de la loi divine ceux qui s'en écartent publiquement, ceux surtout dont la parole écrite devient un piège et un danger pour des milliers de lecteurs. Sinon, ils encourraient le reproche que le Seigneur adresse par le prophète Ézéchiël aux pasteurs négligents: « Vous n'avez pas rappelé ceux qui erraient, vous n'avez pas

Jit) laisse quatre-vingt dix-neuf brebis sur les montagnes pour quérir celle qui s'est égarée¹. Qu'il crie alors: j'ai péché; qu'il ramène la raison; cette servante fugitive, à sa légitime maîtresse, la foi; et alors quel obstacle à ce qu'avec la foi de son baptême, il recouvre l'intégrité de la première robe qui est la grâce de Dieu? Non qu'il puisse jamais devoir cela à sa philosophie; non pas même à sa volonté; non pas même aux pas nombreux et empressés qu'il aura faits pour revenir; mais parce que le Seigneur est miséricordieux et compatissant² et qu'il fait miséricorde à qui lui plaît³.

¹ Matth., XVIII, 12. — ² Psa'm. cx. 14. — ³ Rom., ix, 10, 18.

« cherché ceux qui se perdaient ». Entendons le commentaire de ces paroles dans la bouche de saint Augustin.

Une secte s'était établie en Afrique, qui revendiquait pour elle le droit public, et, en quelque sorte, l'immunité de l'erreur. Comme les libres penseurs de notre temps, les donatistes prétendaient avoir conquis le privilège de se faire leur croyance et de suivre leur religion à leurs risques et périls; et parce que la puissance temporelle tolérait alors leur schisme, ils accusaient les évêques d'empiétement et d'usurpation d'autorité lorsque ceux-ci, par des discours ou des écrits retentissants, entreprenaient de les ramener à la saine doctrine ou de prémunir les fidèles contre leurs faux principes. La parole lumineuse et hardie de l'évêque d'Hippone, qui ne leur laissait aucune trêve, les importunait extrêmement; c'est à lui surtout qu'ils reprochaient d'attenter à leurs droits individuels et à leurs droits civiques. Il est intéressant d'entendre le dialogue qu'à propos de cette accusation le grand évêque, dans son homélie sur le trente-quatrième chapitre d'Ézéchiël, institue entre lui et ces rebelles qui arguaient du fait de leur erreur et de leur perte pour se dérober à sa poursuite. « Pourquoi vous occupez-vous de nous? pourquoi nous cherchez-vous? disent ces déserteurs de la vérité. — Comme si notre raison même de nous occuper d'eux et de les chercher, ce n'était pas parce qu'ils errent et qu'ils se perdent! — Si je suis dans l'erreur, si je suis dans la perte, cela ne vous regarde pas: je veux ainsi errer, je veux ainsi me perdre. — Tu veux ainsi errer, tu veux ainsi te perdre! Je n'en ai que plus de raison de ne pas le vouloir, moi. — Vous êtes importun, vous méconnaissiez l'esprit de votre temps. — Je suis importun, il est vrai; mais j'entends l'apôtre qui me dit: *Prêche la vérité; insiste à temps, à contre-temps: Prædica verbum, insta opportune, importune.* Qu'est-ce à dire à temps, qu'est-ce à dire à contre-temps?

A temps, pour ceux qui veulent bien recevoir ta parole ; *à contre-temps*, pour ceux qui n'en veulent pas. Donc je dois savoir être importun, je dois savoir être intempestif. Tu veux errer, tu veux périr : je ne le veux pas. Et si mes frères et moi nous avons le malheur de le vouloir, entendis le blâme que nous adresserait le seul juge que nous puissions redouter : *Ce qui s'égarait, vous ne l'avez pas rappelé ; ce qui se perdait, vous n'avez pas été à sa poursuite* Puis-je craindre ton reproche plus que celui-là ? — Mais la loi ne condamne pas mon erreur, et je pourrais vous citer devant son tribunal. — Tous, nous serons cités devant le tribunal du Christ. Je ne redoute point ta citation, car tu ne peux pas renverser le tribunal du Christ pour y substituer le tribunal de Donat. Donc, tant que tu seras dans l'erreur, je te rappellerai : tant que tu courras à ta perte, je te poursuivrai. Veuille-le, ne le veuille pas, ainsi ferai-je. Et dussent toutes les ronces de la forêt me déchirer, je me glisserai à travers les sentiers les plus étroits, je battraï tous les buissons ; tant qu'il me restera la crainte de Dieu et un atome de force, je ne m'arrêterai pas, je crierais, je marcherais. Si mes poursuites te fatiguent, tu n'as qu'une ressource : cesse de t'égarer et de te perdre ¹.

¹ *Et quod errabat, non revocastis; et quod perit, non inquisistis* (Ezech. xxxiv, 4) contumaces sunt oves ; quia quæruntur errantes, alienas se a nobis dicunt errore suo et perditione sua. Quid nos vultis ? Quid nos quæritis ? Quasi non ipsa causa sit quare eas velimus, et quare quæramus, quia errant et pereunt. Si in errore, inquit, sum, si in interitu, quid me vis ? quid me quæris ? Quia in errore es, revocare volo : quia periisti, invenire volo. Sic volo errare, sic volo perire. Sic vis errare, sic vis perire ! Quanto melius ego nolo ? Prorsus audeo dicere, importunus sum. Audio enim dicentem apostolum : *Prædica verbum, insta opportune, importune* (II Tim., iv, 2). Quibus *opportune* ? quibus *importune* ? *Opportune* utique volentibus, *importune* nolentibus. Prorsus importunus sum, audeo dicere : Tu vis errare, tu vis perire : ego nolo. Non vult postremo ille qui me terret. Si volueris, vide quid dicat, vide quid increpet : *Quod errabat, non revocasti ; et quod*

Ainsi répondait l'immortel évêque à ceux qui accusaient la parole épiscopale d'être une attaque à la liberté individuelle ou même légale des croyances. Ainsi se posait-il en face des infortunés qui voulaient suivre le sentier de l'erreur à leurs *risques et périls*, sans être troublés par aucune voix importune. — Mais la suite de cette homélie n'offre pas un intérêt moins actuel ni un enseignement moins profitable. Elle nous montre que si l'évêque doit parler à cause des indociles qui se perdent, il le doit encore plus à cause des fidèles pour qui son silence serait bientôt une occasion de perdition.

« A vrai dire, poursuit le pontife, ma commisération n'est pas seulement pour toi, qui es dans le sentier du mensonge et de la perdition; je craindrais, en négligeant de te combattre, de te donner pour complice celui qui était jusqu'ici dans la bonne voie. Car l'Écriture ajoute : *Et ainsi, tu as tué celui qui était fort*. En effet, si je semblais ne pas prendre souci de tes écarts, lui aussi, à la première occasion, s'y laisserait entraîner. Qu'on le sache donc : quand je parle contre l'erreur, je suis mû sans doute par le désir d'une conversion au dehors, d'une conquête extérieure; mais je suis mû davantage encore par la crainte d'une défaillance domestique, d'un dommage intérieur. Témoin de ma froideur, le fidèle ne tarderait pas à s'imaginer que c'est chose indifférente de passer à l'hérésie. Que le siècle fasse briller à ses yeux quelque grand avantage dont la

perit non inquisisti. Te magis timebo quam ipsum? Oportet nos omnes exhiberi ante tribunal Christi (II Cor., v, 10). Non te timeo : non enim potes evertere tribunal Christi, et constituere tribunal Donati. Revocabo errantem, requiram perditam : velis, nolis, id agam. Et si me inquirentem lanient vepres silvarum, per omnia angusta me coarctabo; omnes sepes excutiam; quantum mihi virium terrenis Dominus donat, omnia peragrabo : revocabo errantem, requiram pereuntem. Si me pati non vis, noli errare, noli perire. Serm. XLVI, n. 14.

condition soit un changement de croyance, cet homme, voyant mon peu d'ardeur contre les sectes séparées, se dira tout d'un coup : *Dieu est d'un côté comme de l'autre : le choix n'importe pas. Ce sont des querelles humaines qui ont établi cette diversité : Dieu peut être honoré dans tous les camps.* Je suppose, par exemple, qu'un très-riche donatiste lui dise : *Je te donnerai volontiers ma fille, mais pourvu que tu sois de notre parti.* Pour résister à cette tentation si forte, il faut absolument que cet homme puisse aussitôt se faire à lui-même cette réflexion : *Mais, s'il n'y avait aucun mal à être de leur parti, nos pasteurs ne parleraient pas tant contre eux et ne prendraient pas tant de peine pour les en retirer.* Au contraire, si nous nous tenions tranquilles, si nous demeurions muets, il ne manquerait pas de faire aussitôt le raisonnement opposé : *Assurément, si c'était un crime d'être dans le parti de Donat, nos pasteurs parleraient contre, ils attaqueraient ses adeptes, ils s'efforceraient de les convaincre et de les gagner; et à la faveur de ce raisonnement, il imiterait leur apostasie.* Le prophète a donc eu raison de compléter sa sentence et de dire : *Vous n'avez pas rappelé celui qui s'égarait, vous n'avez pas cherché celui qui se perdait, et, ainsi faisant, vous avez tué celui qui était fort, renversé celui qui était debout* ¹.

¹ Parum est quod doleo te errantem atque pereuntem : timeo ne negligens te, etiam quod forte est occidam. Vide enim quid sequitur : *Et quod forte fuit, confecistis.* Si neglexero errantem atque pereuntem, et eum qui fortis est delectabit errare atque perire. Cupio lucra exteriora, sed timeo plus damna interiora. Si indifferentem habuero errorem tuum, attendit qui fortis est, putat nihil esse ire in hæresim. Quando aliquod commodum de sæculo reluxerit unde mutetur, statim dicit mihi fortis ille periturus, cum te perditum non requiro : et hac et hac Deus est ; quid interest ? Homines inter se litigantes hoc fecerunt, ubicumque colendus est Deus. Si forte illi dixerit aliquis Donatista : non tibi dabo filiam meam, nisi fueris de parte mea ; illi opus est ut attendat, et dicat : si nihil mali esset esse de parte sorum, non contra illos tanta dicerent pastores nostri, non pro illorum

Quelle opportunité, Messieurs, après un laps de quatorze siècles, dans cette magnifique et profonde causerie de saint Augustin avec son peuple ! Ne les rencontrons-nous pas à chaque instant autour de nous, ces chrétiens jusqu'ici fidèles en fait à la vérité, mais que la première séduction pourrait entraîner hors de ses rangs ? Vivant au sein d'une nation dont le droit public accorde une protection égale à la religion et aux hérésies, au culte véritable et aux cultes dissidents ; mêlés par conséquent à une société où l'opinion ne pouvait manquer de se mettre insensiblement d'accord avec les institutions et d'imiter leur tolérance ; quel danger n'y a-t-il pas que, par un raisonnement plus ou moins fautif, ces chrétiens peu instruits dans la foi ne soient entraînés peu à peu à regarder comme indifférent devant la loi et devant l'opinion de Dieu ce qui est indifférent devant la loi et devant l'opinion humaine ? Avec quelle facilité ils confondraient la liberté légale et la liberté morale ! Et, dans de telles conditions, quelle chance n'ont pas d'être écoutés ces écrivains, attentifs à saisir le côté faible des esprits, qui répètent à tout propos dans leurs livres, dans leurs publications quotidiennes : « Dieu est d'un côté comme de l'autre. Ce sont des querelles purement humaines qui ont établi ces diversités : on peut également honorer Dieu partout » : *Et hac et hac Deus est ; quid interest ? Homines inter se litigantes hoc fecerunt ; ubicumque colendus est Deus*¹.

A nous donc, Messieurs, à nous d'apporter notre concours et de témoigner notre soumission aux institutions de

errore satagerent. Si ergo cessemus et taceamus, contraria locuturus est : utique si malum esset esse in parti Donati, loquerentur contra, redarguerent eos, satagerent lucrari illos ; si errant, revocarent illos ; si pereunt, quærerent illos. Non frustra ergo hic in novissimo posuit : *Et quod forte fuit, confecistis. Ipsa est enim repetita sententia : Quod errabat, non revocastis ; et quod periit, non requisistis : et, hoc faciendo, quod forte est, interfecistis. Ibid., n. 15.*

¹ August. *ut supra*

notre temps et de notre pays par le soin même que nous prendrons d'y joindre le correctif nécessaire d'un enseignement religieux de plus en plus ferme et accentué. A nous de revendiquer et d'exercer sans relâche le droit inaliénable que nous tenons de Jésus-Christ, le droit d'enseigner spirituellement tous les peuples, dans quelque pays et à quelque époque que ce soit. A nous de promulguer plus haut que jamais qu'il n'y a qu'un seul nom sous le ciel dans lequel les hommes puissent être sauvés, le nom de Jésus¹ ; qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, qu'une seule foi, qu'un seul baptême² ; à nous enfin de proclamer que le christianisme est immuable, et que la révolution qui a changé la face sociale de la France et d'une partie de l'univers, n'a rien changé à l'obligation positive où sont tous les hommes de connaître et de pratiquer la religion surnaturelle et divine qui peut seule opérer le salut des âmes³.

X. Enfin, il est un autre raisonnement par lequel la philosophie séparée espère justifier quelques-uns du moins de ses principaux défenseurs. Elle nous pose en quelque sorte leur cas de conscience, et elle nous dit : « L'enseignement philosophique, surtout s'il est donné au nom de l'État et par des professeurs et des écrivains rétribués de l'État, doit se conformer aux lois et aux doctrines de l'État. Or, le principe fondamental de la société moderne, la grande conquête de la révolution, c'est la liberté des cultes, la liberté des croyances. L'enseignement philosophique doit donc respecter la liberté individuelle des intelligences, et, pour cela, il doit faire abstraction de toutes les religions positives et proclamer seulement les principes généraux de la loi et de la morale naturelle qui sont communs à toutes les religions. Ainsi l'exige le respect des consciences et l'esprit de nos institutions. En cela, du reste, le rôle imposé à l'enseigne-

¹ Act., iv, 12. — ² Ephes., iv, 5. — ³ Concil. Petroc. Tit. I, c. v, n. 6.

ment philosophique n'a rien qui puisse offusquer les esprits les plus chatouilleux sur le chapitre de l'orthodoxie. De grands exemples sont là pour nous rassurer. Bossuet, Fénelon, et tant d'autres qu'on ne saurait accuser d'irréligion, n'ont-ils pas composé des ouvrages philosophiques dans lesquels ils n'ont pas une seule fois prononcé le nom de Jésus-Christ, pas une seule fois abordé l'hypothèse de la révélation et de la grâce? N'ont-ils pas reconnu et proclamé l'existence d'une philosophie pratique absolument indépendante de la religion révélée et capable de démontrer, par les seules forces naturelles de l'intelligence, non-seulement l'existence de Dieu, l'immortalité et la spiritualité de l'âme, mais encore la loi du devoir dans ses applications les plus étendues et les plus sévères et dans ses rapports avec la destinée finale de l'homme? Si ces chrétiens illustres ont failli en cela, l'enseignement philosophique du XIX^e siècle se résigne à faillir avec eux, ... etc., etc. »

Tout ce que nous venons de dire, Messieurs, se compose de citations absolument textuelles, et si nous ne prononçons pas de noms propres, c'est par pur ménagement. Ainsi, la philosophie séparée prétend appuyer son enseignement sur des lois et sur des exemples. Examinons d'abord les exemples; et puisque le premier de tous les noms que l'on invoque est celui de Bossuet, vérifions soigneusement l'allégation en ce qui le concerne. J'avoue bien volontiers que si les hommes de la philosophie indépendante et souveraine réussissaient à se donner pour complice un tel disciple et défenseur de la foi, ils auraient quelque droit de nous accuser d'une rigueur peu éclairée et d'une intolérance ignare.

Mais d'abord, comment croire que le grand évêque, qui a lancé des traits si amers contre la philosophie profane et mondaine, se soit tout à coup transformé lui-même en philosophe libre penseur? S'il tient la plume pour commenter l'Apocalypse, il montre, au temps de Julien l'Apostat, la

philosophie se constituant l'héritière de l'idolâtrie et ramenant le monde au paganisme ¹. « Je vis, dit saint Jean, une autre bête s'élever de la terre, ayant deux cornes semblables à celle de l'Agneau. Elle exerçait toute la puissance de la première bête; et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent recommencèrent d'adorer la première bête ². » — « Cette seconde bête, c'est la philosophie, dit Bossuet, et en particulier la philosophie pythagoricienne, qui vint au secours de la première bête, c'est-à-dire l'idolâtrie romaine, avec des paroles et des raisonnements pompeux, avec des prestiges et des faux miracles : ce qui fait aussi que saint Jean, parlant ailleurs de cette bête, l'appelle le faux prophète ³. » Le prédicateur n'est pas moins dur à la philosophie que le commentateur du texte sacré. « Et comment puis-je me fier à toi, s'écrie-t-il, ô pauvre philosophie! Que vois-je dans tes écoles, que des contentions inutiles qui ne seront jamais terminées? On y forme des doutes, mais on n'y prononce point de décisions. Remarque, s'il vous plaît, chrétiens, que depuis qu'on se mêle de philosopher dans le monde, la principale des questions a été des devoirs essentiels de l'homme, et quelle était la fin de la vie humaine. Ce que les uns ont posé pour certain, les autres l'ont rejeté comme faux. Dans une telle variété d'opinions, qu'on mette au milieu d'une assemblée de philosophes un homme ignorant ce qu'il aurait à faire en ce monde; qu'on ramasse, s'il se peut, en un même lieu, tous ceux qui ont jamais eu la réputation de sagesse : quand est-ce que ce pauvre homme se résoudra, s'il attend que de leurs conférences il en résulte enfin quelque conclusion arrêtée? Plutôt on verra le froid et le chaud cesser de se faire la guerre, que les philosophes convenir

¹ Explic. de l'Apocalypse, ch. XIII.

² Apocal., XIII, 11, 12. — ³ *Ibid.*, XVI, 13.— XVII 20.— XX, 10.

entre eux de la vérité de leurs dogmes ¹. » Un autre jour, le même pontife dira du haut de la chaire sacrée : « La vérité divine de la foi s'est établie ici-bas en souveraine, et en souveraine toute puissante; et la marque assurée que je vous en donne, c'est que sans se croire obligée d'alléguer aucune raison, et sans être jamais réduite à emprunter aucun secours, par sa propre autorité, par sa propre force, elle a fait ce qu'elle a voulu, et a régné dans le monde : c'est agir, si je ne me trompe, assez souverainement... Elle a prêché une Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur; elle a annoncé un Dieu-homme, un Dieu anéanti jusques à la croix, abîme impénétrable par sa bassesse. Comment a-t-elle prouvé? Elle a dit pour toute raison qu'il faut que la raison lui cède, parce qu'elle est née sa sujette ². » Voilà qui est clair : *La philosophie est impuissante à déterminer les devoirs essentiels et la fin de la vie humaine; la foi est souveraine et la raison est sujette*. On ne saurait rien dire de plus absolu. Jusqu'ici, il est vrai, c'est l'évêque, c'est l'écrivain et l'orateur sacré que nous avons entendu. Le philosophe va-t-il donner le démenti au théologien? Pour qui connaît la parfaite cohésion d'idées de ce grand génie, pour qui sait combien la religion fut toute d'une seule pièce dans cette âme si fortement chrétienne, une telle contradiction ne semble guère probable. Prenons donc en main les œuvres philosophiques de Bossuet.

Une question préalable se présente : quelles sont, au jugement de la philosophie séparée, les œuvres philosophiques de ce grand homme? Nous accordera-t-on que le *Discours sur l'Histoire universelle* soit un livre philosophique? Sans doute il peut y prétendre, autant et peut-être plus qu'aucune autre production du génie humain. Mais Jésus-Christ y est montré partout comme la fin de tout, la

¹ Sermon sur la *loi de Dieu*, 2^e pour le Dimanche de Quinquagésime.

² Sermon sur la *divinité de la religion*, 2^e pour le 2^e Dimanche d'Avent.

raison de tout , le centre de tout. J'y lis bien quelque part ces paroles : *Si Dieu vous a faits raisonnables, vous devez savoir la raison de tout* ; mais cette formule parfaite de la doctrine rationaliste , Bossuet nous la montre sur les lèvres mêmes du démon , comme le point de départ de la révolte de l'esprit humain contre Dieu. Fermons donc ce livre où la philosophie séparée ne peut trouver d'arguments que contre elle. La *Politique sacrée* est-elle un ouvrage philosophique ? Il est vrai , l'art profond avec lequel y sont découverts les secrets ressorts de la politique , les maximes du gouvernement et les sources du droit , assigneraient à ce livre une grande place parmi les produits de la sagesse humaine. Cependant nos adversaires se diront en droit de le récuser , ne fût-ce qu'à cause de son seul titre. Le *Traité de la concupiscence* sera-t-il plus heureux ? Quelle connaissance profonde de notre nature ! Quel regard d'aigle plongé jusque dans les plus intimes replis de notre être ! Toutefois , outre qu'il roule tout entier sur l'explication de quelques versets d'une épître de saint Jean , et que le nom de Jésus-Christ s'y rencontre à tout instant , ce traité a le tort de contenir un certain chapitre dix-huitième , intitulé : *Un bel esprit , un philosophe* , chapitre très-dur , très-ironique , et qui se termine par ces paroles : « Voilà ce que fait dans l'homme la philosophie , quand elle n'est pas soumise à la sagesse de Dieu ; elle n'engendre que des superbes et des incrédules ». Enfin , puisque Bossuet est revendiqué par la philosophie , ce doit être du moins à cause de son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*. Voyons donc si l'évêque s'y enferme tellement dans la philosophie , qu'on puisse en inférer la légitimité d'un enseignement philosophique absolument indépendant de la révélation.

Le chapitre premier de ce traité est intitulé : *De l'âme*. Or , voici ce qu'à livre ouvert j'ai trouvé tout d'abord au paragraphe quatorzième , qui a pour objet les diverses disposi-

tions de l'entendement : « Lorsqu'on croit quelque chose sur le témoignage d'autrui, ou c'est Dieu qu'on en croit, et alors c'est la foi divine; ou c'est l'homme, et alors c'est la foi humaine. La foi divine n'est sujette à aucune erreur, parce qu'elle s'appuie sur le témoignage de Dieu, qui ne peut ni tromper ni être trompé. La foi humaine, en certains cas, peut aussi être indubitable, quand ce que les hommes rapportent passe pour constant dans tout le genre humain, sans que personne le contredise,... ou quand nous sommes très-assurés que ceux qui nous rapportent quelque chose qu'ils ont vu, n'ont aucune raison de nous tromper : tels que sont, par exemple, les apôtres qui, dans les maux que leur attirait le témoignage qu'ils rendaient à Jésus-Christ ressuscité, ne pouvaient être portés à le rendre constamment jusqu'à la mort que par l'amour de la vérité¹. » Voici donc, Messieurs, non-seulement le nom de Jésus-Christ écrit en toutes lettres dans ce traité philosophique; mais voici, en passant, une notion exacte de la foi divine, et une notion non moins précieuse de la certitude humaine appliquée aux motifs de crédibilité qui sont les préambules de la foi divine.

Poursuivons notre lecture. Bossuet ne traite pas seulement de la connaissance de l'âme, mais aussi de la connaissance du corps. Après avoir démontré, dans un langage qui n'appartient qu'à lui, que le corps humain est l'ouvrage d'un dessein profond et admirable, il ajoute : « Il ne reste donc à désirer, dans une si belle machine, sinon qu'elle aille toujours, sans être jamais troublée et sans finir. Mais qui l'a bien entendue, en voit assez pour juger que son auteur ne pouvait pas manquer de moyens pour la réparer toujours, et enfin la rendre immortelle : et que, maître de lui donner l'immortalité, il a voulu que nous connaissions qu'il la peut

¹ *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, c. I, § 14.

donner par grâce , l'ôter par châtement , et la rendre par récompense. La religion, qui vient là-dessus , nous apprend qu'en effet c'est ainsi qu'il en a usé , et nous apprend , tout ensemble , à le louer et à le craindre. » Un peu plus loin , je trouve ces autres paroles : « Que si ce corps pèse si fort à mon esprit , si ses besoins m'embarrassent et me gênent ; si les plaisirs et les douleurs qui viennent de son côté me captivent et m'accablent ; si les sens , qui dépendent tout à fait des organes corporels , prennent le dessus sur la raison même avec tant de facilité , enfin , si je suis captif de ce corps que je devais gouverner , ma religion m'apprend , et ma raison me confirme , que cet état malheureux ne peut être qu'une peine envoyée à l'homme , pour la punition de quelque péché et de quelque désobéissance. Mais je nais dans ce malheur ; c'est au moment de ma naissance , et dans tout le cours de mon enfance ignorante , que les sens prennent cet empire que la raison , qui vient et trop tardive et trop faible , trouve établi. Tous les hommes naissent comme moi dans cette servitude ; et ce nous est à tous un sujet de croire , ce que d'ailleurs la foi nous a enseigné , qu'il y a quelque chose de dépravé dans la source commune de notre naissance ¹. » Ainsi , Messieurs , dans cet ouvrage de philosophie , nous voyons se présenter incidemment la doctrine de la chute originelle , la doctrine de la grâce , la doctrine de la résurrection des corps ; en un mot , nous voyons le chrétien se montrer partout à côté du philosophe. Et afin que son lecteur ne pût jamais s'y méprendre , le grand homme termine tout son écrit par ces mémorables paroles : « Ces raisons sont solides et inébranlables à qui les sait pénétrer ; mais le chrétien a d'autres raisons qui sont le vrai fondement de son espérance : c'est la parole de Dieu et ses promesses immuables. Il promet la vie éternelle à ceux qui le servent , et condamne les rebelles au supplice

¹ *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, c. vi, § 2.

éternel. Il est fidèle à sa parole et ne change point ; et comme il a accompli aux yeux de toute la terre ce qu'il a promis de son Fils et de son Église, l'accomplissement de ces promesses nous assure la vérité de celle de la vie future¹. »

Au reste, le même Bossuet nous apprend que, pour enseigner méthodiquement la philosophie à son royal élève, déjà préalablement affermi dans la foi chrétienne par un enseignement religieux très-approfondi, il avait formé tout le plan de son traité sur ce précepte de l'Évangile : « Considérez-vous attentivement vous-mêmes² », et sur cette parole de David : « O Seigneur, j'ai tiré de moi-même une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes³ », posant ainsi l'enseignement révélé au frontispice même de toute sa psychologie. Et quant à la morale, entendons les propres paroles du grand évêque : « Pour la doctrine des mœurs, nous avons cru qu'elle ne se devait pas tirer d'une autre source que de l'Écriture et des maximes de l'Évangile, et qu'il ne fallait pas, quand on peut puiser au milieu d'un fleuve, aller chercher des ruisseaux bourbeux. Nous n'avons pas néanmoins laissé d'expliquer la morale d'Aristote : à quoi nous avons ajouté cette doctrine admirable de Socrate, vraiment sublime pour son temps, qui peut servir à donner de la foi aux incrédules et à faire rougir les plus endurcis. Nous marquions en même temps ce que la philosophie chrétienne y condamnait, ce qu'elle y ajoutait, ce qu'elle y approuvait ; avec quelle autorité elle en confirmait les dogmes véritables, et combien elle s'élevait au-dessus : en sorte qu'on fût obligé de convenir que la philosophie, toute grave qu'elle parût, comparée à la sagesse de l'Évangile, n'était qu'une pure enfance⁴. »

¹ *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, c. v, § 14.

² Luc., xxi, 34. — ³ Ps. cxxxviii, 6.

⁴ *Lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin*, §§ 7, 8.

En est-ce assez, Messieurs, et le dessein qu'a conçu la philosophie séparée de disculper son enseignement par l'exemple et la doctrine de Bossuet n'est-il pas renversé de fond en comble par les passages que vous venez d'entendre? Jugez maintenant ce qu'il faut penser de l'aplomb avec lequel nos adversaires avancent leurs affirmations. Si nous voulions faire le même examen par rapport à Fénelon, à Malebranche, à Arnauld, et même par rapport à Descartes, nous arriverions toujours au même résultat : nous verrions que ces grands hommes, dans des traités particuliers et spéciaux de philosophie, ont procédé philosophiquement, ainsi qu'ils le devaient faire; mais nous verrions aussi qu'ils n'ont jamais pensé résoudre par la seule philosophie *les devoirs essentiels de l'homme et la fin de la vie humaine*; nous verrions qu'ils ont toujours subordonné leurs investigations rationnelles à l'autorité suprême de la foi. L'enseignement rationaliste ne peut donc s'appuyer avec le moindre fondement sur l'autorité d'aucun des philosophes chrétiens; c'est là une position usurpée qu'il doit absolument abandonner. Est-il plus fondé à s'autoriser des lois et des institutions existantes? Il ne nous le semble pas. Disons ici ce que la prudence peut permettre de dire.

C'est la grande ambition des libres penseurs, qui s'indigneraient à la seule idée d'une religion d'État, de donner à leur rationalisme l'autorité d'une doctrine de l'État, de présenter leur philosophie comme la philosophie de l'État. Partant de ce principe, que la proclamation des droits de l'homme, inaugurée en 89, est et doit être la pierre angulaire de tout l'édifice social des temps modernes, ils ne veulent pas même supposer que le droit public et les institutions politiques aient pu décliner une seule des conséquences doctrinales ou pratiques qu'il leur plaît de déduire de cette déclaration célèbre. Ils paraissent oublier, en cela, que les institutions et les lois, comme toutes les choses pratiques et

positives, ne se laissent pas aisément entraîner aussi loin dans la région de l'inconnu et surtout dans la région de l'impossible, que les spéculations et les théories. Dès qu'on se place en dehors des traditions constantes de la société, l'homme d'État se trouve nécessairement bientôt attardé par rapport au théoricien, les lois se tiennent à distance des idées, et un dissentiment inévitable s'établit entre les maximes et les choses. En voici la preuve :

Je vous ai cité autrefois, Messieurs, les paroles d'un professeur de philosophie qui jouit d'une position élevée dans l'enseignement public; je veux les répéter, parce qu'elles expriment la pensée formulée chaque jour par la philosophie indépendante. Selon lui, « depuis que l'autorité laïque s'est substituée à l'autorité ecclésiastique dans l'enseignement, depuis que nous possédons la liberté de conscience, cette précieuse conquête de notre révolution; depuis l'abolition d'une religion dominante, les principes de la société ne permettent pas qu'une religion positive puisse aujourd'hui diriger l'éducation nationale. Cela ne veut pas dire que l'éducation donnée par une autorité laïque sera purement morale sans être religieuse : elle comprendra les vérités communes à toutes les religions. L'État ne peut pas omettre de faire enseigner en son nom les principes de la morale et de la religion universelle, etc., etc.¹ ». Voici donc le fonctionnaire professeur qui établit crûment que l'État enseignant veut et doit demeurer étranger à toute religion positive, et que l'enseignement national ne peut être que naturaliste.

Il n'y a qu'une objection à cela, c'est que la loi de l'État s'exprime formellement et absolument dans un autre sens. Car enfin, tandis qu'il plait à l'écrivain philosophe d'avancer gravement cette sentence : *L'éducation du pays ne peut*

¹ Voir notre Instruction synodale de 1855. T. II, p. 340 et suiv.

pas reposer sur un culte particulier, j'ouvre le *Bulletin des Lois*, et, dans l'ordonnance impériale qui institue et qui organise l'université actuelle de France, je trouve cet article qui n'a jamais été légalement et qui ne sera jamais légitimement révoqué : *Toutes les écoles de l'université impériale prendront pour base de leur enseignement : 1^o les préceptes de la religion catholique* ¹... Et si l'on m'objecte que l'éclectisme préposé longtemps à l'enseignement supérieur et même à l'administration suprême de l'institution universitaire, avait prévalu en fait sur la loi, je demeure en droit de dire que c'est là un désordre toujours condamné par la loi. Assurément, je ne recevrai pas de démenti de l'autorité qui préside actuellement à la direction de l'instruction publique. Tous les hommes sensés ont applaudi à cette parole prononcée naguère dans une circonstance solennelle : *L'enseignement de l'État doit être et veut être profondément chrétien* ². Ce programme, nous le savons, n'a jamais cessé d'être celui de plusieurs hommes de grand mérite au sein du corps enseignant, et nous n'avons pas appris que le christianisme sincère et avéré de leur enseignement philosophique ait été considéré par personne comme une contravention au texte ni à l'esprit de la constitution organique de l'enseignement public. La philosophie naturaliste aurait donc mauvaise grâce à vouloir rejeter ses torts sur une prétendue exigence des institutions et des doctrines nationales ; elle pourra parfois, grâce aux préjugés de l'opinion régnante et aux vicissitudes du pouvoir, jouir d'une certaine tolérance ou même d'une certaine faveur ; mais le législateur n'imaginera jamais d'ériger en système obligatoire d'éducation nationale, un mode d'enseignement qui, sous prétexte de respecter tous les cultes, les outrage et les blesse nécessairement tous, tant dans la per-

¹ Décret impérial du 17 mars 1808, tit. v, art. 38.

² Discours de M. le Ministre de l'instruction publique à la distribution des prix du concours général, 1857.

sonne de ceux qui sont enseignés que dans la personne de ceux qui enseignent.

Car enfin, c'est bien vite dit : *les principes de morale et de religion communs à tous les peuples* ; la pratique est un peu plus difficile qu'on ne pense. Voici une école de philosophie fréquentée par des élèves de toutes les nations, de toutes les religions, de toutes les sectes. Le programme consiste à n'offenser personne dans ses convictions, à ne détourner personne de son culte. Mais, en matière de religion naturelle, que direz-vous de la polygamie ? En matière de morale naturelle, que direz-vous de l'idolâtrie ? Qu'enseignerez-vous sur l'unité de Dieu, sur la sainteté du lien conjugal ? — Les idolâtres, les infidèles, les musulmans sont rares parmi nous, me dites-vous : il n'y a pas lieu d'en tenir compte. — Toujours est-il que voici des centaines de millions d'individus, parmi lesquels la conquête de l'Algérie nous fait compter un assez grand nombre de citoyens français, forcément exclus de votre enseignement ou forcément blessés par votre enseignement, qui affiche cependant la prétention de s'accommoder à toutes les religions. Toutefois, consentons à ne parler que des chrétiens. Qu'enseignerez-vous sur le fatalisme, si clairement professé par Luther et par Calvin ? sur le libre arbitre audacieusement nié par ceux-ci, sur l'inutilité des bonnes œuvres professée par ceux-là, sur les châtiments éternels de l'autre vie rejetés par le plus grand nombre ? Ou vous allez offenser des croyances, ou vous allez laisser vivre des erreurs aussi contraires à la raison naturelle et à la tradition historique du genre humain, qu'opposées à la révélation. Mais que parlé-je de révélation ? Les chrétiens sincères de toutes les diverses communions et les Juifs eux-mêmes sont d'accord en ce point : ils croient, non-seulement à l'existence, mais à l'obligation d'une doctrine et d'une morale révélées ; pas un d'eux ne suppose que l'on puisse refuser à Dieu le pouvoir de se mettre en rapport

direct avec sa créature, de lui enseigner des vérités inaccessibles à la raison, de lui intimer des préceptes surajoutés aux préceptes intérieurs de la conscience, de lui assigner une fin supérieure à sa fin propre et naturelle, de lui communiquer des grâces surnaturelles et proportionnées à cette fin, de lui envoyer un réparateur après sa chute, d'instituer une société divine sur la terre. Toucher à cela, c'est toucher à toute la substance de la religion juive ou chrétienne. Or, le principe même de la philosophie séparée renverse l'existence, ou à tout le moins l'obligation de tout l'ordre révélé; dans ses plus grandes condescendances, il laisse tout au plus subsister comme un complément facultatif, réel ou imaginaire, ce que la foi présente comme la condition positive et le fondement rigoureux du salut. La philosophie souveraine et indépendante ne peut donc s'affirmer elle-même qu'en blessant la première et la plus élémentaire croyance de tout disciple de la révélation; et, dès qu'elle se montre à lui, tout en lui parlant de conciliation universelle, elle laisse clairement apercevoir une incompatibilité radicale entre elle et lui. Cette incompatibilité est surtout flagrante s'il s'agit de la religion catholique; la philosophie séparée n'est acceptable ni pour la conscience du maître ni pour celle du disciple.

En effet, parmi toutes ces sociétés que l'on daigne honorer du nom de religions, il en est une (et ce n'est pas assurément la plus obscure, si l'on considère l'antiquité de son origine, la perpétuité de sa durée, le nombre et la qualité de ses adeptes, la valeur et la portée de ses enseignements), il en est une qui se pose et qui s'affirme exclusivement vraie et absolument nécessaire; qui n'exige pas seulement l'adhésion intime, mais la profession extérieure et publique; qui considère la dissimulation comme une trahison, le silence comme une apostasie, et qui, conformément à la doctrine de son auteur, place au nombre de ses adversaires quiconque ne se

déclare pas pour elle¹, à plus forte raison, quiconque vit doctrinalement en paix avec toutes les autres religions. Cette religion, c'est la nôtre, religion seule véritable, seule divine, et, à cause de cela, la plus positive, la plus immuable, la plus exclusive, et sous le rapport dogmatique, la plus intolérante de toutes les religions.

Or, comment un catholique, qui accepte le soin de donner l'enseignement oral ou écrit à d'autres catholiques, pourrat-il jamais concilier les maximes *séparatistes* de la prétendue philosophie officielle avec les exigences intimes de sa foi et de la foi de ses auditeurs? Qu'on se rappelle les principes de saint Thomas que nous avons posés plus haut, et qui déterminent les occasions dans lesquelles tout homme baptisé est tenu de professer sa croyance. Qu'on dise si l'honneur de Dieu, la cause de la foi, l'utilité du prochain peuvent s'accommoder du système de réticences et du faisceau de principes erronés dont se compose la philosophie naturaliste? « Celui qui m'aura avoué et confessé devant les hommes, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, je l'avouerai et le confesserai devant mon Père céleste². » Or, le chrétien dont il s'agit, aura passé sa vie à traiter de la science qui a les points de contact les plus multipliés et les plus inévitables avec la religion, avec son dogme, avec sa morale, avec son culte, avec son histoire. Il avait pour auditeurs, pour lecteurs, des hommes baptisés comme lui, vivant dans un milieu trop souvent indifférent ou sceptique, des jeunes hommes dont le jugement déjà plus mûr, les passions plus ardentes, réclamaient une doctrine forte et solide qui les aidât à retenir et peut-être à recouvrer la foi baptismale. Mille occasions naturelles se présentaient à lui de se déclarer chrétien et de laisser apercevoir, sous son manteau de pli-

¹ Qui non est mecum, contra me est, et qui non congregat mecum, spargit. Matth., xii, 30.

² Math., x, 32.

losophe, la robe de son baptême. Eh bien ! non ; il a parlé de tout, de Dieu, de l'âme, du corps, de l'origine de l'homme, de ses facultés, de sa destinée, de la vie présente, de la vie future, et pas une fois il n'a prononcé, avec l'accent d'un croyant, le nom du Dieu fait homme ; pas une fois il n'a présenté à son disciple les caractères raisonnables et rationnels de la foi chrétienne ; il a disserté toute sa vie en païen, en infidèle ; et tandis que la religion demande à régler et à sanctifier tous les états, il a rempli le plus noble, le plus auguste, le plus divin de tous les états humains sans jamais y faire acte positif de religion ; ou plutôt il a tenu toujours la vérité captive, il l'a opprimée dans son injuste silence ¹ ; toute sa philosophie, loin de conduire à Jésus-Christ, n'a semblé tendre et n'a réussi qu'à supprimer Jésus-Christ, à le rendre inutile ; toute sa sagesse humaine a eu pour résultat d'anéantir et, comme parle saint Paul, d'évacuer la croix du Sauveur ² ; en faisant les hommes justes par la seule loi de leur nature, son enseignement les a détachés de Jésus-Christ et fait déchoir de sa grâce ³. Ah ! si « tous ceux qui « auront dit Seigneur, Seigneur, ne seront pas admis pour « cela dans le royaume des cieux ⁴ », combien ceux-là sont assurés d'entendre la terrible parole : *Nescio vos* : « Je ne « vous connais pas ⁵ », qui n'auront pas même voulu invoquer, qui n'auront pas même voulu prononcer le nom du Seigneur Jésus ! « Celui qui ne m'aura pas confessé devant les « hommes, dit Jésus-Christ, moi aussi je ne le reconnaitrai « pas devant mon Père céleste. Celui qui m'aura renié devant « les hommes, je le renierai devant les anges et les élus ⁶. » Sur la terre, cet homme apostat, quoiqu'il n'y fût bon à rien ⁷ qu'à corrompre l'esprit public et à perdre les âmes, a pu être supporté, il a pu être admiré, il a pu être encouragé

¹ Rom., I, 18.—² I Corinth., I, 17.—³ Galat., v, 4.—⁴ Matth., vii, 21.—

⁵ Luc., xiii, 25.—⁶ Luc., xii, 8, 9.

⁷ Homo apostata, vir inutilis est. Proverb., vi, 12.

dans sa profession funeste, il a pu être richement payé sur le budget de la nation à laquelle ses doctrines préparaient tous les dix ou quinze ans de nouveaux renversements; mais ce triomphe aura un terme. « Que celui qui nuit, nuise encore; que celui qui est souillé, se souille encore, dit le Seigneur; car voici que je vais venir bientôt, et j'ai ma récompense avec moi pour rendre à chacun selon ses œuvres. Dehors les préparateurs et les distributeurs de poisons, dehors les homicides des âmes, dehors tous ceux qui ont aimé et fait aimer le mensonge ¹ ». « Un jugement très-dur, nous dit l'Écriture, est réservé à ceux qui président aux autres » : *Judicium durissimum his qui præsumunt* ². Quel sera donc le jugement réservé à ceux qui n'auront usurpé la direction intellectuelle des âmes que pour creuser un abîme infranchissable entre la raison et la foi, c'est-à-dire entre les hommes et le salut éternel! Toutes leurs excuses seront trouvées vaines; car, nous l'avons prouvé, ni aucun des exemples qu'ils invoquent ne les justifie, ni aucune loi ou aucune institution du pays ne leur fait une nécessité de dissimuler et d'abdiquer leur croyance.

Nous avons successivement examiné, Messieurs et chers Coopérateurs, les quatre principales fins de non recevoir que nous objecte la philosophie pour demeurer en dehors et à l'écart de la religion révélée. Toutes les fois que je lis les ouvrages de ces philosophes séparés qui voudraient se tenir à distance du christianisme, ou plutôt tenir le christianisme à distance d'eux-mêmes, mon esprit se représente involontairement ces Geraséniens dont il est question dans le chapitre huitième de saint Matthieu. Ailleurs, les Juifs s'étaient déjà portés plus d'une fois à des actes de violence

¹ Qui nocet, noceat adhuc; et qui in sordibus est, sordescat adhuc;.. Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua... Foris venefici, homicidæ, et omnis qui amat et facit mendacium. Apoc., xxii, 11-15. — ² Sap., vi, 6.

contre Jésus, et ils avaient cherché à le lapider. Ceux-ci, plus sages et plus modérés, ayant vu les prodiges opérés par le Christ, venaient le prier doucement de passer au delà de leurs frontières : *Et rogabant eum ut transiret a finibus eorum*¹. Les organes les plus bénins de la philosophie naturaliste voudraient n'en demander pas davantage à Jésus-Christ. Mais parce que Jésus-Christ a été constitué roi de toutes choses, parce que son empire ne connaît pas de frontières, parce que la raison et la nature sont précisément le domaine au centre duquel il entend établir le règne de la foi et de la grâce; en un mot, parce que la philosophie ne peut éliminer Jésus-Christ comme elle le voudrait, elle est conduite forcément à le nier, à le poursuivre, à le lapider. C'est ce dont j'ai promis de vous dire quelques mots en vous signalant les agressions ouvertes dont nous sommes témoins.

XI. Je vous ai parlé plus haut, Messieurs, d'un livre intitulé : *La Religion naturelle*, qu'on peut considérer comme le tome second de cet autre livre intitulé : *Du Devoir*, dont nous nous sommes occupés dans l'un de nos précédents entretiens synodaux². Loin de moi la pensée de mettre cet écrit au même rang que d'autres publications qui jettent une insulte grossière à tout principe de religion et de morale ! Il m'est bien plus doux de redire une seconde fois que cet ouvrage, émané d'un esprit et d'un cœur très-imprégnés de christianisme, contient des pages où quelques-unes des grandes vérités de l'ordre naturel sont présentées avec une force et une précision qu'elles empruntent le plus souvent à des arguments d'origine révélée, à des arguments qui n'ont été philosophiques qu'après avoir été chrétiens. Je veux reconnaître aussi dans l'écrivain un désir de modération et d'équité qui le porte à faire du christianisme un exposé ordinairement exact et impartial. Si, dans l'édition déjà corri-

¹ Matth. viii, 34. — ² Voir T. II p. 375 et suiv.

gée que nous avons entre les mains, l'auteur nous attribue encore des principes que nous rejetons ; s'il suppose, par exemple, que *les dogmes révélés qu'il nous faut croire peuvent avoir contre eux les lumières de la raison*¹ ; s'il définit l'Eucharistie *un sacrement mystérieux dans lequel le catholique, en mangeant du pain, reçoit le corps même de Jésus-Christ*, reproduisant en cela le système d'*impanation* de Luther. et non la doctrine de la *transubstantiation* enseignée par l'Église² ; si, par sa façon de s'exprimer sur la prière, sur la grâce, sur la providence spéciale de Dieu, il taxe nos croyances d'incompatibilité avec la dignité et la liberté humaines, ou avec l'immutabilité et les autres attributs de Dieu³ ; enfin, si de notables méprises se rencontrent çà et là dans les diverses appréciations qu'il donne de l'ordre surnaturel et révélé, l'ensemble du livre nous autorise à croire que ce sont là des erreurs involontaires, résultat d'un savoir trop incomplet et trop superficiel en matière religieuse.

Mais, nonobstant la douceur des formes et le mode parlementaire des discussions⁴, ce livre n'est-il pas un livre

¹ *La religion naturelle*, par M. Jules SIMON (2^e édit. 1856), p. 392. —

² *Ibid.*, p. 411. — ³ *Ibid.*, 2^e et 4^e parties.

⁴ Nous ne saurions rendre le même témoignage à un livre plus récent dans lequel le même auteur a publié les leçons prononcées par lui en Belgique sur *la Liberté de conscience*. Ce volume, qui n'offre rien que de vulgaire et de ressassé, est un tissu de contradictions palpables et de violentes déclamations. Le *Journal des Débats* (17 avril et 8 mai 1857), par la même plume qui s'était si tristement signalée à propos de l'immaculée Conception, a prodigué à cet écrit les éloges les plus sympathiques, avec accompagnement de sophismes non moins grossiers et de jugements non moins offensants pour le christianisme que ceux de l'écrivain lui-même. Le saint-siège, par l'organe de la sacrée congrégation de l'Index, a condamné le livre de *la Liberté de conscience*. Il n'en pouvait être autrement ; car, selon la remarque des éminents publicistes de la *Civiltà cattolica*, ce livre est un perpétuel démenti donné à la définition doctrinale de l'Encyclique du pape Grégoire XVI, contre laquelle ont été dirigées expressément par le sophiste français les *quatre Leçons sur la Liberté de conscience*.

antichrétien, un livre de négation et d'agression par rapport à l'existence, à l'obligation et à l'excellence de la religion surnaturelle et révélée?... Entendez, Messieurs, ce qu'on y lit dès la première page :

« La religion chrétienne a une réponse pour toutes les questions. Elle enseigne à l'homme son origine, sa règle et sa fin : c'est-à-dire, tout ce qui lui est nécessaire pour la direction et la consolation de la vie. Il y a des esprits, en grand nombre, qui se reposent avec bonheur dans cette clarté, dans cette sécurité de la foi révélée; mais il en est d'autres, qui ne sauraient admettre le principe de la révélation, ou qui, ne pouvant croire à toutes les vérités enseignées par l'Église, et comprenant qu'on ne fait pas la part à la parole de Dieu, et qu'il faut l'accepter ou la rejeter tout entière, se sentent obligés de renoncer à la religion positive, et se livrent sans réserve à la philosophie. Ces esprits religieux, mais qui ne reconnaissent d'autre autorité que la raison, ne trouveront-ils pas en elle ce qu'ils lui demandent?... N'y a-t-il rien en dehors de la foi révélée, qui puisse rattacher l'homme au ciel¹ ? » Et la question étant ainsi posée dans la préface du livre, le livre tout entier a pour objet de la résoudre dans le sens affirmatif, c'est-à-dire, de montrer dans les principes et les ressources de la seule raison, de la seule nature, le moyen de connaître et de servir Dieu, comme nous sommes tenus de le connaître et de le servir ici-bas, pour arriver à le voir face à face et à l'aimer de tout notre cœur pendant l'éternité².

A cela, Messieurs, voici la réponse de notre concile provincial : « Parmi les ennemis de l'Église, ceux-là lui font la plus pernicieuse de toutes les guerres, qui, parés du manteau de la philosophie, se composant un visage bénin et

¹ Préface, p. 1 et 2. — ² Voir en particulier la fin du second chapitre de la troisième partie.

n'employant qu'un langage poli, affichent un certain zèle pour la cause de Dieu et un grand dévouement pour celle des hommes, et cachent sous des fleurs leurs discours pleins de poisons. Ces hommes ont entrepris de nous importer une religion qu'ils appellent purement naturelle, supprimant frauduleusement toute mention de la religion révélée, ou la condamnant ouvertement à céder place à une philosophie exclusive. A les entendre, il est toute une classe d'esprits nombreux et distingués pour qui le divorce avec la foi est devenu tellement nécessaire, qu'ils sont obligés de mettre de côté toute religion positive, et de se confier à la direction de leur seule raison; d'autre part, il est une philosophie, uniquement composée de doctrines humaines et fondée sur la seule raison, qui offre un asile et un refuge tout à fait sûrs à cette trempe d'esprits ainsi affectés ou découragés, et qui, les conduisant au port aussi efficacement que s'ils avaient fait la traversée dans le navire de l'Église, leur procurera la tranquillité de l'âme dans la vie présente, et la paix avec Dieu dans la vie future.

« Mais, poursuit le concile, préférer une telle doctrine dans la pleine lumière de l'Évangile, qu'est-ce autre chose que ramener sur la terre la nuit de l'infidélité, laquelle, au témoignage du Docteur angélique, est le comble de la perversité morale¹. En effet, puisqu'il est certain que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité, c'est-à-dire à la connaissance de Jésus-Christ, tous ceux-là se retirent de Dieu², et de la vérité et du salut, qui ne veulent pas connaître Jésus-Christ et croire en lui. Car, « il existe un seul médiateur de Dieu et « des hommes, le Christ Jésus³; et il n'y a de salut en aucun « autre, car il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux « hommes par lequel nous puissions être sauvés⁴ ». C'est

¹ S. Thom., 2-2^e, q. 10, art. 3. — ² I Tim., II, 4. — ³ *Ibid.*, 5 — ⁴ Act., IV 12.

pourquoi le Christ lui-même a prononcé cette sentence : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ; et celui qui ne recueille pas avec moi , dissipe ¹ » ; et lorsqu'il envoie ses apôtres pour prêcher l'Évangile : « Celui qui ne croira pas, leur dit-il, sera damné ² ». C'est de ces docteurs de mensonge que le disciple de l'amour disait avec douleur : « Il y a déjà plusieurs antechrists... Celui-là est un antechrist qui nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils, n'a plus avec lui le Père; quiconque confesse le Fils, possède aussi le Père ³ ». Et ailleurs, saint Jean le précurseur a dit : « Celui qui est incrédule au Fils, ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui ⁴ ». La doctrine de ces hommes est donc une doctrine impie ⁵ . »

Du reste, Messieurs, tous les principes par lesquels nous avons établi que la philosophie séparée n'est pas seulement anti-rationnelle et chimérique, mais qu'elle est formellement impie, s'appliquent dans leur plus extrême rigueur à un livre dont l'objet direct est de fonder sur cette philosophie séparée une religion suffisante au salut éternel des hommes.

Mais il est un point de vue sous lequel cet écrit nous paraît surtout devoir attirer l'attention. Quand j'ai dit que l'écrivain présentait avec assez d'impartialité l'exposé de la religion catholique en regard de celui de la religion naturelle, je n'ai pas voulu dire qu'il daignât honorer celle-là de la même estime ni lui reconnaître la même excellence qu'il accorde à celle-ci. Manifestement le parallèle est toujours en faveur de la religion naturelle; à chaque instant sa supériorité est insinuée. « La religion naturelle, nous dit-on, guide la raison en la respectant, tandis que la religion positive dédaigne la raison et la remplace ⁶ . » Ailleurs on nous citera cette parole de Kant : « Les religions

¹ Luc., XI, 23.—² Marc., XVI, 16.—³ I Joan., II, 18-23.—⁴ Joan., III, 36.
—⁵ *Concil. Petroc.*, T. I, c. III, 1^{re} ⁶

⁶ *De la Relig. natur.*, p. 399.

positives tendent à absorber la morale dans le culte, et la religion naturelle à absorber le culte dans la morale¹. J'aurais à citer ici plusieurs pages entières dans lesquelles le panégyrique de la religion naturelle se retourne en blâme passablement direct contre la religion chrétienne. « La religion naturelle est ennemie de la superstition : comme elle s'appuie toujours sur la raison, elle n'admet rien en sa croyance dont elle ne se soit pleinement rendu compte. Il n'y a rien en elle qui ne soit conforme au sens commun. Elle se rend intelligible aux esprits médiocres, et elle suffit aux besoins des esprits cultivés... Le Dieu de la religion naturelle n'est pas un Dieu humain, que nous puissions rabaisser à notre niveau et mesurer à notre petitesse... La religion naturelle nous fait suivre avec amour et respect le développement des vues de la providence, sans nous représenter Dieu comme un ouvrier malhabile et incertain, qui change d'avis et raccommode son œuvre, ou comme un père faible, tantôt irrité, plus souvent attendri, qui s'abandonne à sa colère, en rougit, et s'efforce de la faire oublier par sa tendresse. Un tel Dieu n'est pas l'idéal qui respandit au fond de la nature humaine et dont la science nous montre la glorieuse et féconde immutabilité. Le vrai Dieu n'a rien de l'homme²... » Je m'arrête, Messieurs, car l'émotion gagne ma voix et la parole se glace sur mes lèvres. Ou tout ce que je viens de dire est un non-sens, ou cela signifie que le Dieu qui s'est révélé à nous par les saintes Écritures, le Dieu irrité par le péché, calmé par le châtement et touché par le repentir, le Dieu apaisé et attendri par la rédemption, est un Dieu rapetissé et imparfait ; mais surtout, que le gage suprême de l'amour de Dieu, le dernier effort de sa tendresse, le mystère suréminent de sa miséricorde, en un mot, que l'incarnation de son Fils,

¹ *De la Relig. nat.*, p. 402. — ² *Ibid.*, p. 416-418.

c'est le ravalement, c'est la dégradation de la divinité! Le Dieu de la religion naturelle est plus grand, nous dit-on, parce qu'il *n'est pas un Dieu humain*; il est *le vrai Dieu*, parce qu'il *n'a rien de l'homme!* !... Seigneur Jésus, ô le Dieu-homme, ô l'Emmanuel venu en ce monde pour procurer la gloire de votre Père, serait-il donc vrai que vous n'eussiez réussi qu'à rabaisser le Dieu de l'Évangile au-dessous du Dieu idéal qui respandit au fond de notre raison et dont les attributs sont démontrés par la science?... Mais, non, Messieurs; je ne veux pas croire à ce blasphème, et je me persuade volontiers, que, quoi qu'on puisse penser des paroles écrites dans vingt endroits du livre, cette criminelle dépréciation du Dieu des saintes Écritures, ce dénigrement impie du mystère de l'incarnation, fondement de tout le christianisme, ne peuvent pas avoir été dans l'intention de l'écrivain. J'aime mieux m'emparer moi-même de la thèse de la religion naturelle, pour faire ressortir l'excellence de la religion révélée. Cette face de la question demande à n'être pas négligée.

Les écrivains rationalistes qui se sont faits depuis quelque temps les défenseurs, je dirai presque les chevaliers de la religion naturelle, s'appliquent soigneusement à dissimuler une chose aussi essentielle qu'elle est incontestable : c'est que la religion naturelle existe tout entière dans le christianisme et n'existe spéculativement et pratiquement tout entière que là. A les en croire, le sectateur de la simple religion naturelle trouverait en elle le fond de toutes choses, le fond de toute vérité, de toute morale; et la religion surnaturelle ne surviendrait que pour offrir à ses disciples des formes de culte et des pratiques de vertu plus ou moins surrogatoires, plus ou moins respectables, mais, dans tous les cas, nullement indispensables pour l'accomplissement des préceptes de la religion naturelle. Malheureusement, ici encore, la philosophie moderne affirme et ne prouve pas, ou plutôt, son affirmation est la contre-vérité morale et historique la

plus flagrante. Qu'on nous la montre quelque part dans l'histoire, qu'on nous la montre dans l'humanité, à une époque et sous un ciel quelconque, cette religion naturelle vivant pleinement de sa propre vie, se réalisant et se formulant dans une société gouvernée par ses seules maximes, fournissant un code suffisamment complet de vérités et de préceptes, et surtout procurant le respect et le maintien de ces vérités dans les esprits, l'accomplissement et la pratique de ces préceptes dans les mœurs. Soixante siècles sont là pour le dire : ce phénomène n'existe pas ; c'est une hypothèse, ce n'est pas un fait. Le fait, c'est que notre nature est si faible de son propre fonds, et qu'elle a été en outre tellement affaiblie par le péché, qu'elle est impuissante par elle seule à connaître, à retenir toutes les vérités de la religion naturelle, et plus impuissante encore à observer par ses propres forces tous les préceptes religieux et moraux de cette même loi naturelle. Le fait enfin, c'est que le christianisme, indépendamment de sa portée plus haute, réalise seul ici-bas toute la religion naturelle.

Écoutons la doctrine de saint Paul, telle que l'Église nous la fait entendre au jour de la naissance du Christ : « Mes
« Très-Chers, la grâce de Jésus-Christ, notre Sauveur, a ap-
« paru sur la terre, elle est venue instruire tous les hom-
« mes, afin que, renonçant à l'impiété et aux passions gros-
« sières du siècle, nous apprenions à vivre dans ce siècle
« avec tempérance, avec justice, avec piété ¹ ». Sans doute, Messieurs, Jésus-Christ est venu nous relever de notre chute, il est venu nous rendre à la destinée sublime qu'il avait plu à son Père de nous marquer dès l'origine ; mais, en résumé, l'Écriture nous dit qu'il est venu nous instruire de nos devoirs naturels par sa parole, nous donner la force de les

¹ Charissimi, apparuit gratia Dei et Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie et iuste et pie vivamus in hoc sæculo. Tit. II, 11. 12.

remplir par sa grâce. Observer la chasteté, pratiquer la justice, honorer la divinité : tout cela, en soi, est de l'ordre naturel ; or, Jésus-Christ s'est révélé à nous pour nous apprendre à vivre chastement, justement, religieusement. Il est vrai, le même Jésus, par sa doctrine et par sa grâce, donne à ces vertus une valeur et une portée nouvelles. Il a fait une chasteté qui dépasse celle que la morale du siècle avait pu louer, une justice qui se complète par des héroïsmes d'abnégation et de charité que le paganisme n'avait pas connus, une piété dont les transports étaient ignorés de la froide raison et de la simple nature ; et il réserve à ces vertus ainsi amplifiées des récompenses auxquelles la nature seule n'aurait aucun droit. Le christianisme complète donc, il augmente, il perfectionne, mais il n'exclut pas, il contient essentiellement, éminemment toute la religion naturelle, tous les devoirs et toutes les vertus de l'ordre naturel. Jésus-Christ n'a pas créé un nouveau décalogue ; il a maintenu le décalogue antique, qui n'est lui-même que le code révélé de la morale naturelle¹. — Un riche jeune homme s'approcha un jour de ce divin Sauveur et lui demanda : « Maître, quelles œuvres faut-il accomplir pour obtenir la vie éternelle ? » Jésus-Christ lui répondit : Vous connaissez les commandements ; observez-les. Lesquels, répartit le jeune homme ? « Les commandements de la loi sont ceux-ci, lui dit Jésus . « Vous ne tuerez point ; vous ne commetrez point l'adultère « ni l'impureté ; vous ne déroberez point ; vous ne direz « point le faux témoignage : honorez votre père et votre « mère ; et vous aimerez votre prochain comme vous- « même². » Ce n'est qu'après avoir rappelé ces devoirs essentiels que Jésus-Christ indique à ce jeune homme les œuvres d'une perfection plus grande. — En dernière analyse,

¹ Le troisième commandement, ainsi que l'observent les théologiens, n'est lui-même que la détermination positive d'un précepte naturel.

² Matth., XIX, 16-20 ; Luc., XVIII, 18-21.

un homme qui est chaste, qui est juste, qui honore Dieu, n'est qu'un honnête homme ; or, je le répète avec saint Paul et avec l'Église, Jésus-Christ est venu apporter sa lumière et sa grâce afin que nous soyons cela, et que nous le soyons avec une valeur et un mérite qui nous élèvent au-dessus de l'honnête homme et qui nous rendent les fils adoptifs de Dieu.

La religion naturelle, Messieurs, mais c'est précisément elle que les hommes livrés à eux-mêmes n'observent pas, et qui, dans son ensemble, est au-dessus de leurs forces naturelles. Lisez la longue histoire de l'humanité en dehors de la révélation : depuis les pieds jusqu'à la tête, depuis les classes incultes jusqu'aux esprits les plus cultivés, elle est couverte de plaies et de souillures ; devant le Dieu qui l'a créée, elle n'est plus acceptable, elle n'est plus supportable ; elle avait besoin d'être lavée, d'être restaurée, renouvelée. Or, poursuit saint Paul : « Jésus-Christ s'est livré lui-même
« pour nous, afin de nous racheter de toutes nos iniquités,
« et de se faire, en le purifiant, en le nettoyant, un peuple
« digne de lui appartenir, un peuple présentable, un peuple
« adonné désormais aux bonnes œuvres, aux œuvres de la
« religion, de la chasteté et de la justice ¹ ». La religion naturelle, eh ! qui donc, si ce n'est Jésus-Christ, l'a ramenée à toute sa pureté, à toute son intégrité primitive ? Qui donc si ce n'est lui, l'a fait entrer dans les mœurs et dans la pratique de la vie ? Si ce divin maître a pu dire qu'il n'était pas venu détruire, mais accomplir la loi judaïque ², à combien plus forte raison faut-il dire qu'il est venu opérer l'accomplissement et la restauration de la loi naturelle ! Cette loi, beaucoup moins encore que la loi mosaïque, n'avait jamais

¹ Qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum. Tit., II, 14. — ² Matth., V, 17.

rien conduit à la perfection ¹. L'Évangile lui est venu en aide. Il n'est pas une vertu de l'ordre naturel que l'Évangile ne maintienne à la base de ses autres préceptes et de ses conseils plus sublimes. Mais surtout, il n'est pas une des observances, pas un des sacrements de l'Église qui n'ait pour objet de fournir à l'homme le moyen pratique d'accomplir des devoirs naturels qui, sans secours divins, seraient trop souvent au-dessus de ses forces. Quand j'étudie dans toutes ses parties l'économie du christianisme, je le trouve partout tendant la main à la nature qui n'en peut mais, et lui donnant le pouvoir de réaliser habituellement dans ses actes ce qui serait tout au plus çà et là dans ses aspirations et ses désirs. La morale naturelle, dans la totalité de ses préceptes et de ses exigences, n'est une morale en action que chez les vrais chrétiens. Ah ! Messieurs, nous ne saurions trop rappeler cette vérité aux hommes de notre temps. Oui, la loi de Jésus-Christ est très-légitimement nommée la loi de grâce, la loi d'amour, et c'est dénaturer entièrement les choses que de vouloir la considérer, par rapport à la loi naturelle, comme une aggravation et une surcharge. Nous vous le disions dans notre entretien d'hier, et nous voulons le répéter ici : Après tout, ce que l'Église interdit ou demande de plus rigoureux et de plus difficile à ses enfants, c'est la nature elle-même qui le défend ou qui le prescrit, et la loi de grâce n'intervient guère que pour offrir aux hommes des secours et des moyens, des antidotes et des remèdes, des exemples et des récompenses que la nature n'offrait pas ².

La religion naturelle, ah ! disons le mot, c'est parce que Jésus-Christ nous en a faits les gardiens, les interprètes, les ministres, les zéloteurs, les vengeurs, tout aussi bien que de la religion surnaturelle, que notre sacerdoce rencontre tant

¹ Nihil enim ad perfectum adduxit lex. Hebr., VII, 19.

² Voir plus haut, p. 60.

d'opposition et d'hostilité. S'il ne s'agissait que de ce petit nombre de devoirs que la religion révélée surajoute aux devoirs de la nature, on saurait s'y résigner. A vrai dire, les préceptes positifs de Jésus-Christ et de son Église sont très-supportables, et si le ciel était au bout de ces pratiques, on les accepterait. On admire tous les jours chez certains peuples hérétiques et païens cette forte discipline religieuse qui est comme une police de l'État; et l'on sent que l'on serait de force à accomplir ces observances extérieures, qui donnent à la société un certain dehors religieux sans qu'il en coûte trop à chacun des citoyens. D'ailleurs, la douceur du régime ecclésiastique est si grande que ses lois disciplinaires s'adoucissent, se modifient et souvent s'effacent devant une gêne tant soit peu notable. En réalité, on n'a donc peur de nous, prêtres de la religion surnaturelle, que parce nous sommes en même temps les prêtres de la religion naturelle. C'est en cette qualité seulement que nous offusquons les hommes. Et véritablement, Messieurs, à quoi faisons-nous une guerre incessante dans notre ministère des âmes, à quels désordres sommes-nous dans le cas de dire le plus souvent : *Non licet*, si ce n'est aux désordres contre la loi et la religion naturelle ? Toutes les colères qui fondent sur nos têtes viennent de là. Otez de la confession elle-même tout ce qui concerne les préceptes de la nature, ôtez les questions de probité, de chasteté, l'observation du décalogue, des devoirs d'état, et l'on ira volontiers demander le pardon divin au ministre de la religion surnaturelle. Il est donc essentiel, Messieurs, de ne pas laisser les philosophes naturalistes donner le change plus longtemps aux esprits sur cette matière. Eux-mêmes avouent que la religion naturelle n'a pas et n'est pas susceptible d'avoir ses représentants à part, son corps sacerdotal à part¹; et cette religion ne pa-

¹ *De la Religion naturelle*, p. 402.

rait si commode à ses prôneurs que parce qu'ils entendent bien ne relever que du sacerdoce assez complaisant de leur propre arbitre et n'avoir à rendre cômpte de rien à personne. Mais ils ne parviendront jamais à prouver que Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant à la fois le Verbe éternel qui a créé la raison et la nature, et le Verbe incarné qui a produit la révélation et la grâce, ne joigne pas dans sa personne divine le sacerdoce de l'ordre naturel à celui de l'ordre surnaturel ; ils ne prouveront jamais que le Christ soit divisé, et qu'il y ait en lui séparation du principe humain et du principe divin ; enfin, ils ne prouveront jamais que le sacerdoce entier du Christ ne soit pas devenu le nôtre, et que notre ministère n'ait pas autorité et puissance pour prêcher et pour demander partout et toujours l'accomplissement du devoir naturel aussi bien que du devoir surnaturel.

C'est pourquoi, à tout philosophe épris d'amour et de zèle pour la religion naturelle, je dirai : Mon frère, prosternez-vous à deux genoux devant le christianisme ; car lui seul est le conservateur, le restaurateur, le promoteur de la religion naturelle ; lui seul en maintient toute l'intégrité doctrinale au moyen de ses enseignements précis et inflexibles ; lui seul en obtient toute l'observation pratique au moyen des secours et des grâces qu'il procure. Philosophe, qui faites un livre dont tout le résultat est de séparer la religion naturelle de son auxiliaire pratiquement indispensable, vous avez péché non-seulement contre la loi de grâce, mais contre la loi de nature elle-même ; abandonnez une thèse si mal posée ; sinon, défenseur apparent de la religion naturelle, vous en seriez, dans la réalité, l'ennemi le plus perfide et le plus acharné démolisseur.

XII. Un autre livre, portant le titre de *Terre et Ciel*, a attiré sur lui les regards de notre concile. Sous prétexte de travailler au renouvellement des études théologiques, l'au-

teur de cet ouvrage y expose d'abord des considérations scientifiques sur la condition astronomique et sur la condition économique du globe terrestre, et il en déduit des conjectures assez vagues sur la perfectibilité future de notre planète et de la race qui doit l'habiter¹. Développant ensuite un système particulier sur la division de l'histoire de l'univers, de la terre et du genre humain, qu'il veut qu'on partage en quatre âges et non pas en sept, il annonce pour l'humanité l'avènement déjà commencé du quatrième âge, ère majestueuse dont celle du christianisme n'a été que l'introduction, et qui se fonde sur la réhabilitation complète de la race humaine dans sa résidence terrestre. Là, entre autres choses, il affirme que c'est l'homme qui, avec les inspirations les plus erronées de son enfance, a créé la division du temps en semaines ou périodes de sept jours; il se demande pourquoi le christianisme, qui n'a reçu que sous bénéfice d'inventaire l'héritage de tant d'autres institutions du droit mosaïque, se croirait moins libre à l'égard du cycle hebdomadaire; et pourquoi les amis de Dieu et des hommes refuseraient de se réjouir, comme d'un progrès social et religieux, de la réduction du septénaire au quaternaire, lequel multiplierait davantage les jours consacrés aux choses du ciel, sans préjudice des intérêts de la terre qu'une quantité moindre de travail procurerait suffisamment en vertu du perfectionnement progressif des rapports entre les ressources du globe et les besoins du genre humain². Abordant, après cela, la question de l'origine du premier homme, il se refuse à reconnaître dans Adam innocent les qualités surnaturelles que les Écritures et l'Église

¹ *Philosophie religieuse. Terre et Ciel*, par M. J. REYNAUD, 2^e édition, § 1 : *La Terre*. Voir particulièrement les pages 101-112.

² *Ibid.* § II : *Les Âges*. Voir les pages 159-171.

lui attribuent ¹, de même qu'un peu plus loin il réformera tout l'enseignement révélé concernant la nature et la condition des anges ². Expliquant à sa façon le phénomène de l'*embryologie primordiale*, l'histoire de la chute de l'homme et de l'introduction du mal sur la terre ³, enfin, posant en principe la préexistence des âmes et leur complicité active dans la faute du premier père, il ne craint pas d'affirmer la supériorité de l'état de péché sur l'état d'innocence ⁴, et il prélude ainsi aux affreux blasphèmes dont il doit remplir bientôt les deux chapitres dans lesquels il traite plus directement du ciel et de l'enfer. Car, Messieurs, de tout ce que vous venez d'entendre jusqu'ici, vous avez pu être tentés de conclure que le livre dont il est question est un livre trop scientifique, trop abstrait, trop systématique pour qu'on en doive redouter beaucoup le danger, et que l'ennui qu'il exhale nécessairement est un préservatif suffisant contre les erreurs qu'il contient ; que serait-ce si je vous avais dit que l'auteur s'y attache fortement à la doctrine des anciens gaulois, et qu'il fonde ses principales espérances sur le prochain retour du génie français vers les traditions et les croyances druidiques d'après lesquelles l'immortalité des âmes n'est autre chose que leur perpétuelle transmigration ⁵? Toutefois, détrompez-vous, Messieurs ; cette publication est une de celles que les mauvaises passions ont accueillies et qu'elles devaient, en effet, accueillir avec le plus de faveur, parce qu'elle tend à renverser la barrière la plus forte que le christianisme oppose à toutes les mauvaises passions. Le dernier

¹ *Ibid.*, § III : *Le premier homme*. Voir page 208.

² *Ibid.*, § IV : *Les Anges*. Voir pages 350 et suiv.

³ *Ibid.*, § III : Voir pages 209 et suiv.

⁴ *Ibid.*, p. 219 et suiv. Il est facile de voir, du reste, que l'écrivain n'a pas la première notion de l'enseignement de l'Église sur l'état d'innocence de nos premiers pères dans le lieu et pendant la durée de l'épreuve.

⁵ *Ibid.* Introduction, p. 12; III, p. 185, § VI, p. 414.

mot de cet écrit, c'est la négation de l'enfer, c'est la négation du supplice éternel; l'auteur lui-même avoue que son travail « conclut à la suppression du terme imaginaire de l'enfer, attendu qu'il ne saurait exister dans l'ordre de la providence d'autres pénitenciers que des purgatoires, et que la terre en est un; par où l'ancienne trilogie *Terre, Ciel et Enfer* se trouve donc finalement réduite à la dualité druidique *Terre et Ciel*, titre du livre ¹ ». Croyez-le bien, Messieurs, on est toujours écouté des hommes quand on leur parle ce langage. Comme il n'est aucun dogme qui les gêne autant que l'enfer, il n'en est aucun dont ils cherchent davantage à douter. Aussi, les gardiens de la foi ont-ils considéré comme un devoir rigoureux de réfuter et de condamner cet ouvrage. Nous n'aurons que peu de mots à ajouter à la lecture qui va vous être faite de tout un chapitre du concile provincial.

« DE QUELQUES ERREURS, PARTICULIÈREMENT TOUCHANT LA
CONDITION FUTURE DES BONS ET DES MÉCHANTS ».

« 1. Parmi les ouvrages hostiles à la religion, publiés dans ces derniers temps, l'un surtout nous a paru digne d'être signalé; c'est un livre qui traite de la terre, du ciel, du temps et de l'éternité, du monde, des anges et de Dieu, et plus particulièrement de l'état de l'homme après la vie présente. On ne saurait croire combien, dans un seul volume d'une médiocre étendue, on a pu accumuler d'absurdes rêveries et de monstrueux blasphèmes.

« Des docteurs catholiques ne manqueront pas, sans doute, d'en donner une réfutation méthodique et complète sur tous les points; peut-être même ce travail est-il déjà accompli. Mais, pour détruire toute hauteur qui s'élève con-

¹ *Ibid.*, Introduction, p. 13, 14.

² *Concil Petrocor.*, Tit. 1 : De fide et doctrina Ecclesiae, cap. v.

tre la science du Christ ¹, c'est plus qu'assez de l'autorité de l'Église si généralement niée par les incrédules. C'est pourquoi nous avons résolu de rassembler, de noter et de condamner quelques-uns des principaux chefs d'erreur que ce livre renferme, ceux-là surtout qui sont en opposition avec la foi catholique sur le sort final des bons et des méchants.

« 2. Nous déclarons avant tout condamnable et tout à fait inadmissible la doctrine enseignée çà et là dans cet ouvrage : que la créature angélique ou humaine, à raison de la liberté et de l'activité dont elle est douée par l'essentielle et immuable condition de sa nature, est et sera toujours dans un état d'épreuve sans pouvoir parvenir jamais au terme de sa destinée ; de telle sorte que, si, en vertu des mérites de sa vie précédente, cette créature était mise en possession du ciel, elle pourrait encore et toujours par l'abus de sa liberté se précipiter dans l'enfer ; de même que, reléguée pour ses démérites aux lieux des châtiments, elle pourrait de nouveau, après avoir satisfait à la justice divine par une expiation égale à ses offenses, remonter au ciel, sans être toutefois assurée de n'en pas déchoir encore. Une telle doctrine est la contradiction formelle de notre foi, puisque le Christ a dit en parlant de l'état des morts : « Voici venir la nuit où personne ne peut plus travailler ² », c'est-à-dire ne peut plus mériter ni démériter ; et ailleurs, par la bouche de saint Jean : « Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort n'aura plus d'empire ; il n'y aura plus ni deuil, ni plainte, ni douleur, parce que leur première condition sera passée ³ » ; et encore, au sujet des damnés : « Ils seront tourmentés dans le feu et le soufre... pour les siècles des siècles ⁴ » ; puis enfin, touchant l'état de l'univers après le jugement : « Il n'y aura plus de temps ⁵ ». Du reste, cette

¹ II Cor., x, 5. — ² Joann., ix, 4. — ³ Apocal., xxi, 4. — ⁴ *Ibid.*, xiv, 10. — ⁵ Apocal., x, 6.

« monstrueuse réhabilitation des démons et des impies ¹ » a été condamnée dans Origène et les Origénistes par le Concile d'Alexandrie (l'an 400) avec l'approbation du pape Anastase, également par le V^e Concile œcuménique qui est le second de Constantinople (l'an 553), de nouveau par le VI^e Concile œcuménique ou le III^e de Constantinople², et enfin par le IV^e Concile général de Latran³.

« 3. Nous condamnons également les autres blasphèmes de l'auteur sur l'état des bienheureux. Ainsi le dogme de la résurrection de la chair, l'un des articles de notre symbole appuyé sur les témoignages les plus évidents des saintes Écritures et sur les paroles expresses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ose le rejeter comme un produit de l'ignorance et de l'irréflexion, et le traite en conséquence de faux, de ridicule et d'absurde. Quant au sort des élus dans le ciel, où « ils jouissent de la claire vision de Dieu tel qu'il est, un en « trois personnes ⁴ », et où ils sont devenus semblables à lui⁵ après être entrés dans sa joie⁶, loin de le considérer comme le comble de la félicité et de la sainteté, il en vient, ce qui est à peine croyable, jusqu'à dire que, sous ce double rapport, cet état est même inférieur à notre condition présente. Or, rien n'est plus éloigné de la vérité. Il est écrit, en effet : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le « cœur de l'homme n'a pas compris ce que Dieu a préparé « à ceux qui le craignent⁷ ». Par ces paroles, saint Paul, après Isaïe, nous montre clairement que tous les biens que nous pouvons goûter ou concevoir ici-bas sont infiniment au-dessous du bien céleste, qui est le bien souverain et vraiment Dieu lui-même. Et d'ailleurs, où trouver une sainteté plus consommée que dans ces bienheureux qui, « pour n'avoir « pas transgressé la loi, quand ils pouvaient la transgresser⁸,

¹ *Concil. Constantinop.*, II, Can. 1. adv. Orig.—² Act., XVIII. —³ Cap. I, Firmiter. —⁴ *Concil. Florent.*, Decret. unionis. —⁵ I Joan., III. —⁶ Matth., XXI, 23. —⁷ I Cor., II, 9. —⁸ Eccli., XXXI, 10.

« sont parvenus » par la grâce de la persévérance « à cette perfection de liberté qui rend le péché impossible..., et dont la volonté, délivrée de tout mal, est remplie de tout bien¹ » ?

« 4. Quant à la doctrine que l'auteur met principalement en relief dans son livre touchant les peines des méchants après la mort, nous la condamnons pareillement, nous la repoussons et nous l'avons particulièrement en horreur parce qu'elle est infiniment pernicieuse. Certes, l'amour divin n'est que trop souvent étouffé dans le cœur de l'homme sous le poids des passions ; qu'arrivera-t-il si une doctrine hypocritement flatteuse vient y détruire même la crainte, et offrir à la génération des pervers un Dieu « sous le gouvernement duquel les vices affranchis se mettraient à l'aise² » ?

« Ces châtimens des méchants après la mort, que Jésus-Christ, la vérité même, et avec lui l'Église, son organe, nous présente comme éternels, l'auteur les repousse avec indignation, il les déteste, et il déploie pour les combattre toutes les ressources de son esprit et de sa plume. Après avoir tiré de la raison, des sentiments du cœur, de l'état actuel des sociétés humaines, bien plus, de l'Évangile lui-même, sinon pris à la lettre, du moins entendu selon l'essence même de son esprit, la matière de nombreux sophismes qu'il expose d'un style ému, il finit par arriver à une conclusion vraiment étonnante. Plein de bons sentiments pour l'Église, il l'engage à effacer de son symbole cette croyance funeste, qui n'est au surplus qu'une pure création de la scolastique, affirmant que, pour quiconque lit la Bible et les conciles, il est évident que ce dogme impie de l'éternité des peines n'a jamais été défini comme de foi.

¹ Aug., *De civit. Dei*, lib. xxii, cap. ult. — ² Tertull. adv. Marcion., Lib. ii, 13.

« Pour nous, jugeant et condamnant de nouveau toutes ces assertions comme fausses, contraires de tout point à la foi catholique, impies, très-scandaleuses, et depuis longtemps jugées et condamnées par l'Église, nous professons avec les Pères : que la doctrine touchant les peines éternelles des réprouvés dans l'enfer, nous ne l'avons pas reçue de la bouche des hommes, mais qu'elle nous est venue de Jésus-Christ lui-même, Fils unique et éternel de Dieu, par le ministère de ses apôtres¹; dans ce passage surtout où le même adorable Jésus, s'annonçant à l'avance et se montrant déjà comme le juge des vivants et des morts, nous rapporte la sentence qu'il doit prononcer contre les réprouvés au jour du dernier jugement : « Retirez-vous de moi, maudits ; allez « au feu éternel » ; et il ajoute : « Ceux-ci iront à l'éternel « supplice, et les justes dans la vie éternelle »². Or, qu'il s'agisse ici d'une éternité véritable et prise à la rigueur, soit pour les bienheureux, soit pour les réprouvés, c'est ce qui ressort évidemment de la clarté du texte ; c'est d'ailleurs ce que viennent confirmer mille passages du nouveau ou de l'ancien Testament. Bien plus, la sainte mère Église « à qui « il appartient de juger du véritable sens et de l'interprétation des saintes Écritures »³, ne l'a jamais entendu autrement. Nous en avons une preuve manifeste dans la profession de foi formulée et souscrite par les Pères du quatrième concile de Latran : « Tous (c'est-à-dire les réprouvés et les élus) « ressusciteront avec les corps dont ils sont maintenant re- « vêtus, afin de recevoir selon leurs mérites, les méchants « un châtement éternel avec le démon, et les bons une gloire « sans fin avec Jésus-Christ »⁴. Le concile de Trente et le Symbole de saint Athanase sont en parfait accord avec cet enseignement.

¹ Gal., 1, 12. — ² Matth., xxv, 41, 46. — ³ *Concil. Trident.*, Sess. 4. Decret. de edit. et usu S. Libr. — ⁴ *Concil. Latran.* iv., Cap. 1, Firmiter.

5. « Nous déclarons de plus que ce serait un vain subterfuge de dire avec l'auteur précité : que l'enfer à la vérité est éternel, mais que nul n'y doit éternellement demeurer. Car il est écrit : « Si l'arbre tombe au midi ou au septentrion, en quelque lieu qu'il soit tombé, il y demeurera¹ ». Sur quoi saint Bernard : « Il y sera, dis-je, immuablement et irrévocablement fixé. Jamais il ne pourra se relever, jamais même changer de place². » Avant lui saint Augustin avait réfuté des rêveries semblables : « Que l'on n'apporte point ici, dit-il, l'opinion erronée d'après laquelle quelques-uns cherchent à se faire illusion : à savoir, que c'est le feu qui est appelé éternel et non le châtement. Ils croient en effet que ce feu éternel ne sera qu'un lieu de passage pour ceux à qui ils promettent le salut par le feu, en sorte que ce feu serait bien allumé pour l'éternité, mais que son action sur les coupables ne serait pas éternelle. Prévoyant ces vaines pensées, le Seigneur, avec l'autorité souveraine qui lui appartient, conclut ainsi la sentence prononcée contre les méchants : « ceux-ci iront au supplice éternel du feu, et les justes dans la vie éternelle. Le supplice du feu sera donc éternel comme le feu³. »

6. Et pour ce qui est des opinions diverses des sociétés humaines, de leurs lois, de leurs institutions, nous déclarons hautement ne jamais les prendre pour règle de notre croyance, de notre conduite et de notre enseignement dans l'ordre des choses divines; car c'est à nous qu'il a été dit : « Prenez garde de ne pas vous conformer aux maximes du siècle⁴ ». Notre fondement à nous, notre loi, notre règle, c'est la parole de Celui qui a dit : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point⁵ ».

« C'est pourquoi nous conjurons de tout notre pouvoir,

¹ Eccle., xi, 3. — ² S. Bernard., Serm. 85 (Alias 49 inter parvos). — ³ Aug. Lib. de fid. et oper. Cap. 25. — ⁴ Rom., xii, 2. — ⁵ Matth., xxiv, 35.

et nous avertissons les pasteurs des âmes et les prédicateurs de l'Évangile de ne pas négliger d'entretenir de temps en temps les fidèles de la suprême et inamissible félicité des bienheureux dans le ciel, ainsi que de la grandeur et de l'éternité des peines réservées aux damnés dans l'enfer ; qu'ils aient soin d'exposer, selon la saine doctrine des Pères, ces dogmes d'un si haut intérêt, et de les venger des vains sophismes d'une sagesse mondaine et d'une science qui ne mérite pas ce nom.

« 7. Et toute cette doctrine que nous venons d'exposer sur les châtimens éternels des réprouvés dans l'enfer, nous la tenons et nous l'embrassons comme entièrement révélée de Dieu, transmise par les saints Pères, admise par les catholiques en tout temps et en tout lieu, dépassant, il est vrai, notre portée, et impénétrable à la raison de l'homme, mais très-véritable et absolument certaine ; nous tenons de plus qu'elle est très-sainte, très-pieuse, conforme à la miséricorde, loin d'être opposée à la justice ; nous la croyons de cœur et nous la professons de bouche ¹, et nous l'enseignons avec autorité, selon le pouvoir qui nous en a été divinement donné ; enfin nous déclarons que, quand bien même non-seulement un homme ou le monde entier, mais, par impossible, un ange du ciel enseignerait une doctrine contraire ², la nôtre doit demeurer pour tous les chrétiens l'objet d'une foi très-ferme et tout à fait immuable. Si quelqu'un agit autrement, qu'il sache qu'il s'est exclu lui-même de la foi catholique ³, et qu'il a encouru ces mêmes peines éternelles dont il nie l'existence. »

Vous relirez avec attention, Messieurs et chers Coopérateurs, vous méditez dans le silence de l'étude ce grave enseignement de vos évêques ; vous le développerez aux peuples qui vous sont confiés, en appropriant votre langage à

¹ Rom., x, 10. — ² Gal., 1, 8. — ³ Il Tim., III, 8

la nature de votre auditoire. Il y a de toutes parts, à cette heure, une sorte de conspiration contre le dogme de la damnation éternelle des pécheurs. Par exemple, si nous aimons à reconnaître que l'auteur du livre de la *Religion naturelle* a opposé de solides raisons aux hypothèses de l'auteur de *Terre et Ciel* en ce qui est de la métempsycose, et surtout en ce qui est de la doctrine d'un ciel temporaire et transitoire, « doctrine qui aime la lutte pour elle-même, qui nous récompense d'une victoire par la promesse d'un nouvel effort à tenter, et qui fait de la vie éternelle un mouvement éternel ¹ », nous sommes forcé d'ajouter que, sur la question de l'enfer éternel, ce même écrivain accède au sentiment de celui qu'il vient de réfuter. « Aucun principe de la raison, dit-il, ne conduit à l'éternité des peines, et ne permet de l'admettre ². » A la vérité, il fait observer ensuite que « ce dogme de l'éternité des peines est exclusivement du domaine de la révélation » ; mais la révélation ne pouvant jamais enseigner ce qu'aucun principe de la raison ne permet d'admettre, ce qu'elle repousse même formellement ³, c'est dire équivalement que l'enseignement catholique n'est pas recevable sur ce point. Aussi, l'adversaire acharné de ce dogme a-t-il l'audace d'affirmer « qu'il ne serait pas canoniquement impossible que la question fût soumise aujourd'hui à un concile, et résolue par ce concile dans un sens contraire aux préjugés de la vieille scolastique ⁴ ». Et il ajoute ailleurs « qu'il est évident, pour quiconque observe et réfléchit, que le dogme de l'éternité des peines touche à sa fin, et que les prêtres eux-mêmes faiblissent sur ce point ⁵ ». Enfin, un autre écrivain dont nous parlerons tout à l'heure, et qui a écrit sur la réhabilitation de Satan, cet *ennemi désarmé*, et sur les modifica-

¹ De la *Religion naturelle*, p. 338. — ² *Ibid.*, p. 349 et suiv.

³ Il n'y a pas de faute temporelle qui appelle une punition éternelle, etc. *Ibid.*

⁴ *Terre et Ciel*, p. 402. — ⁵ *Terre et Ciel*, p. 413.

tions apportées désormais à la croyance de l'enfer, des pages que nous avons fait passer autrefois sous vos yeux ¹, n'a-t-il pas laissé déplorablement errer sa plume sur la tombe d'un de nos frères déchus, pour lequel il veut du moins espérer un enfer, si sa gloire a dû être achetée à ce prix, une place *dans le cercle de ces nobles réprouvés dignes de faire envie aux élus* ² ! Jeux sacrilèges d'esprit, libertinage de pensée, qui confinent à d'autres blasphèmes dont les tribunaux séculiers eux-mêmes se sont crus obligés de faire justice ³.

Pour nous, Messieurs, prédicateurs de la ville ou de la campagne, nous annoncerons aux hommes de toutes les conditions, selon toute l'exactitude de la saine doctrine catholique, le dogme capital de la réprobation éternelle, considérée soit dans la peine du dam, soit dans la peine du sens. Assurément, nous éviterons toute amplification, toute exagération, et nous nous en tiendrons aux points définis de cette croyance; mais il ne sera jamais dit que, par de vains ménagements inconnus à nos pères, nous avons dissimulé quoi que ce soit des saintes et nécessaires rigueurs de la justice éternelle ⁴.

¹ Voir *Instruction synodale*, 1855, T. II, p. 406.

² *Revue des Deux-Mondes*, T. X, p. 795.

³ Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'Église*, T. II, p. 450.

⁴ Dans un article récent du *Journal des Débats* (6 avril 1858), qui contient d'ailleurs des observations fines et spirituelles sur *un certain christianisme à la mode du jour, qui n'est pas précisément le christianisme de l'Évangile* et qui remplit le monde de païens baptisés qui se croient chrétiens, l'auteur parle de *cet enfer moderne et philosophique où l'âme seule pâtit, privée pour toujours de la vue de Dieu*, qui n'est plus l'antique Géhenne, l'enfer où le corps brûle, et tel qu'on ne le décrit plus que dans les départements. La belle et mémorable conférence du P. de Ravignan sur l'enfer, et les fortes paroles que le R. P. Félix a fait descendre cette année du haut de la chaire de Notre-Dame, démontrent l'injustice de cette accusation et de plusieurs autres portées contre le clergé de la capitale.

XIII. Mais l'impiété a franchi toutes les bornes devant lesquelles s'étaient encore arrêtés les écrivains dont nous venons de parler; d'autres jouteurs sont entrés dans la lice, qui n'ont plus gardé aucune mesure. Vous parlerai-je d'abord d'une compilation, imprimée dans le cours de cette année, et qui reproduit, sous le titre d'*Études d'histoire religieuse*, une série d'articles publiés à diverses époques dans le journal politique et littéraire que nous avons souvent mentionné ¹? Ce livre, à sa première apparition, avait semblé produire une émotion assez vive. La jeune école de la libre pensée, fatiguée de marcher à la suite de maîtres déjà vieillies, aspirait à se créer quelque nouveau chef et n'attendait qu'une occasion pour jeter un adieu dédaigneux à des réputations surannées. Des cris de joie et d'espérance accueillirent donc le champion de la critique moderne, honoré tout aussitôt des palmes de l'Institut. La seconde période du dix-neuvième siècle se flatta d'avoir trouvé enfin une personnalité illustre qu'elle pourrait présenter avec éclat comme une démonstration vivante des triomphes incessants de l'esprit humain sur le christianisme. Précédées de l'*Histoire générale des langues sémitiques*, les *Études d'histoire religieuse* furent à tous les yeux un nouveau plan d'attaque parfaitement concerté contre la religion révélée.

Il n'entre pas dans ma pensée, Messieurs, d'analyser ici cet écrit, ni de le réfuter en détail; ce sera l'affaire de notre prochain concile d'examiner jusqu'à quel point de telles productions peuvent être susceptibles d'appeler son attention. Ce que je puis vous dire aujourd'hui, c'est que l'auteur de ces *Études* n'a rien produit de neuf, et qu'il n'a fait autre chose que d'habiller de formes rajeunies les arguments déjà fanés du philosophisme germanique et de l'éclectisme

¹ *Études d'histoire religieuse*, par M. RENAN, de l'Institut. 1857.

français : c'est le vieux thème rationaliste légèrement rafraîchi, ce n'est point autre chose. Parce que le rationalisme se fardera d'un certain vernis scientifique, très-superficiel d'ailleurs, et qu'il s'adjugera à lui seul le don de *la critique*, je ne vois pas que ce changement de visage ait déterminé un pas si considérable dans le monde de la science, ni que le fondateur d'une nouvelle école soit apparu ; pas plus qu'un autre écrivain, en faisant bon marché de *la critique* pour y substituer le procédé de *la méthode* par voie d'*analyse* ou par voie de *déduction*, ne me paraît avoir pourfendu tous les autres *philosophes français du XIX^e siècle*, et créé une philosophie nouvelle¹. Qu'ils le veuillent ou non, ces ingénieux rhapsodes restent, à beaucoup d'égards, les disciples des maîtres qu'ils renient ou qu'ils bafouent, et personne ne leur délivrera de brevet d'invention. Les maîtres, parce qu'ils ont été les maîtres, laisseront leurs noms à l'histoire qui les enregistrera parmi les adversaires plus ou moins célèbres de la vérité ; les disciples, parce qu'ils ne sont que disciples, nonobstant leur esprit plus fin et plus délié, nonobstant même quelques aptitudes littéraires ou scientifiques plus développées peut-être, seront inconnus dans vingt ans ; et je doute que les futurs professeurs de l'histoire de la philosophie songent à démêler la nuance qui sépare de leurs pères ces fils rebelles et irrespectueux.

Est-ce donc à dire, Messieurs, qu'il n'y ait aucun fondement à la renommée passagère de l'auteur qui nous occupe ? Disons-le sans détour : son principal titre à la renommée, c'est l'audace de son irréligion. Nous n'avons aucun intérêt à lui disputer un seul de ses mérites comme écrivain. L'excellence de l'enseignement classique de nos

¹ *Les Philosophes français du XIX^e siècle*, par H. TAINÉ, 1856. V. ch. 13 et 14. — Cet écrit semble se résumer dans ces trois mots : scepticisme, matérialisme, athéisme.

séminaires, si elle n'est pas incontestée, nous semble trop incontestable pour que ces établissements éprouvent le besoin de revendiquer quelque part dans l'instruction littéraire et dans l'éducation intellectuelle ou même scientifique de plusieurs jeunes contradicteurs de la cause chrétienne. Il est pourtant une chose digne de remarque : c'est qu'il se trouve un assez bon nombre de transfuges du sanctuaire parmi les écrivains en qui le monde lettré s'accorde en ce moment à louer cette originalité d'idées, cette finesse de goût, cette justesse d'expression, cet heureux emploi des grandes images, cet élan, cette fraîcheur de poésie, en un mot, ces qualités du style qui forment le cachet des bons écrivains, et dont l'absence n'est que médiocrement compensée par ce mirage, ces souplesses et tous ces effets pittoresques de la phraséologie moderne. Plaise au ciel que l'Église, qui est demeurée en ce siècle la seule gardienne de tant d'autres choses, conserve religieusement dans ses écoles, à côté du dépôt inviolable de la doctrine, le dépôt si compromis de la langue qu'ont parlée et que nous ont léguée nos pères ! Si, comme il est arrivé dans tous les âges, elle se prépare parfois ainsi plus d'un dangereux adversaire, elle n'en sera pas effrayée ; elle se souviendra d'ailleurs que la saine croyance maintient toujours dans les bons esprits qui lui demeurent fidèles, cette plénitude de doctrine et cette rectitude de sens d'où naît la véritable prééminence de l'écrivain. L'alliance entre le christianisme et notre idiome national date de trop loin, elle est trop intime et elle a été consacrée par des noms et des talents trop illustres pour qu'on puisse la briser impunément. L'habile maniement de la langue française, je l'avoue, n'est le monopole absolu d'aucune doctrine, d'aucune école ; pourtant cette langue n'a toute sa vraie grandeur que quand elle est parlée chrétiennement.

Mais oublions la question accessoire du style et ne son-

geons qu'à la question fondamentale de la doctrine. Le point de départ de ces prétendues *Études d'histoire religieuse*, c'est que le *surnaturel* n'existe pas et ne peut pas exister¹. Cette assertion, vieille comme le déisme, vieille comme le rationalisme, est-elle appuyée sur une démonstration nouvelle, sur une preuve quelconque ? Nullement ; c'est un principe qu'il faut admettre sans raisonner, parce que « c'est le premier principe de la critique » ; de sorte que, comme on l'a spirituellement fait observer, le grand promoteur de la critique indépendante commence par imposer à son lecteur un article de foi. Ses devanciers, nous l'avons vu, avaient toujours procédé de la même manière, et il ne fait que marcher sur leurs traces.

De ce principe premier, il résulte que toutes les religions positives, se donnant pour surnaturelles, sont toutes également fausses en elles-mêmes. Le rationalisme nous avait accoutumés depuis longtemps à cette conclusion. L'auteur ajoute que néanmoins, sous un autre rapport, ces mêmes religions sont toutes également vraies et acceptables, en tant qu'elles correspondent aux besoins des âmes qui les adoptent ou même qui les créent. Et bien que ce soit encore ici le langage familier de l'éclectisme², notre écrivain cependant exagère assez l'erreur de ses maîtres pour qu'elle devienne jusqu'à un certain point son erreur propre et originale. Dans sa doctrine, l'homme est véritablement le créateur de toute religion ; il y a plus, il est le créateur de Dieu, car Dieu n'est autre chose que la bonté et la beauté que l'humanité trouve en elle-même, qu'elle idéalise, et qu'elle adore. Il n'y a de divin, dans le personnage historique de Jésus-Christ, que ce que l'humanité y a mis. Il faut laisser au peuple sa croyance en un Dieu substantiel et

¹ *Préface*, p. vii.

² Voir surtout *Fragments philosophiques*, par M. COUSIN, 3^e édit., T. I, pages 37, 79, etc.

déterminé, en une religion établie ; mais c'est le privilège des classes lettrées, c'est le culte des parfaits de savoir que Dieu n'est en réalité que tout ce qui sort de bon des profondeurs de notre être, et que Jésus-Christ n'est qu'un des noms sublimes que l'humanité a choisis pour se rappeler ce qu'elle est et s'enivrer de sa propre image. On va vous lire, Messieurs, quelques-unes des pages qui contiennent ces assertions : vous direz si la divinité, si Jésus-Christ, si le bon sens, si le peuple chrétien et le genre humain ont jamais été plus cruellement outragés, et vous jugerez ce qu'il faut penser d'un siècle où les corps savants semblent encourager de telles impiétés et de telles extravagances. Pour nous, nous n'y voyons que l'athéisme, le panthéisme, l'idolâtrie, ou, si vous voulez, l'anthropolâtrie, et que le culte replâtré de la Déesse-Raison ou de la Déesse-Humanité ¹.

Après cela, Messieurs, que l'écrivain fasse étalage de mo-

¹ Voici quelques extraits qui donneront une idée du livre :

« Que si vos facultés, vibrant simultanément, n'ont jamais rendu ce grand son unique que nous appelons Dieu, je n'ai plus rien à dire; vous manquez de l'élément essentiel et caractéristique de notre nature. A ceux qui, se plaçant au point de vue de la substance, me demanderont : Ce Dieu est-il ou n'est-il pas ? Oh ! Dieu ! répondrai-je, c'est lui qui est, et tout le reste qui paraît être. Supposé même que, pour nous philosophes, un autre mot fût préférable, outre que les mots abstraits n'expriment pas assez clairement la réelle existence, il y aurait un immense inconvénient à nous couper ainsi toutes les sources poétiques du passé, et à nous séparer par notre langage des simples qui adorent si bien à leur manière. Le mot DIEU étant en possession des respects de l'humanité, ce mot ayant pour lui une longue prescription et ayant été employé dans les belles poésies, ce serait renverser toutes les habitudes du langage que de l'abandonner. Dites aux simples de vivre d'aspiration à la vérité, à la beauté, à la bonté morale : ces mots n'auront pour eux aucun sens. Dites-leur d'aimer Dieu, de ne pas offenser Dieu, ils vous comprendront à merveille. Dieu, Providence, immortalité, autant de bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie interprétera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne remplacera jamais avec avantage. Sous une forme ou sous une autre,

dération et d'abnégation ; qu'il nous rassure en affirmant qu'il ne se propose qu'un but spéculatif, sans aucune application directe à l'ordre des faits contemporains ; qu'il affecte de poser

Dieu sera toujours le résumé de nos besoins supra-sensibles, la *catégorie de l'idéal* (c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons l'idéal), comme l'espace et le temps sont les *catégories des corps* (c'est-à-dire les formes sous lesquelles nous concevons les corps). En d'autres termes, l'homme, placé devant les choses belles, bonnes ou vraies, sort de lui-même, et, suspendu par un charme céleste, anéantit sa chétive personnalité, s'exalte, s'absorbe. Qu'est-ce que cela, si ce n'est adorer? » Pages 118, 419.

« Tandis qu'un noble cœur aspirera à la beauté morale, tandis qu'une âme élevée tressaillera de joie devant la réalisation du divin, le Christ aura des adorateurs par la partie vraiment immortelle de son être. Car ne nous y trompons pas, et n'étendons pas trop les limites de l'impérissable. Dans le Christ évangélique lui-même, une partie mourra : c'est la forme locale et nationale, c'est le juif, c'est le galiléen ; mais une part restera : c'est le grand maître de la morale, c'est le juste persécuté, c'est celui qui a dit aux hommes : Vous êtes fils d'un même père céleste. Le thaumaturge et le prophète mourront ; l'homme et le sage resteront ; ou plutôt l'éternelle beauté vivra à jamais dans ce nom sublime, comme dans tous ceux que l'humanité a choisis pour se rappeler ce qu'elle est et s'enivrer de sa propre image. Voilà le Dieu vivant, voilà celui qu'il faut adorer. » Pages 214, 215.

« Pour l'immense majorité des hommes, la religion établie est toute la part faite dans la vie au culte de l'idéal. Supprimer ou affaiblir dans les classes privées des autres moyens d'éducation ce grand et unique souvenir de noblesse, c'est rabaisser la nature humaine, et lui enlever le signe qui la distingue essentiellement de l'animal. La conscience populaire, dans sa grande et haute spontanéité, ne s'attachant qu'à l'esprit et ne discernant point les scories mêlées à l'or pur, sanctifie le symbole le plus imparfait. La religion est toujours vraie dans la croyance du peuple : car le peuple n'étant pas théologien et entrant fort peu dans le détail des dogmes, n'en prend que ce qui est vrai, je veux dire le souffle et l'inspiration élevée. En ce sens, le philosophe est bien plus près de s'entendre avec l'homme simple de cœur qu'avec l'homme à demi-cultivé, qui porte dans les choses religieuses une sorte de gauche réflexion. Quel charme de voir dans les chaumières et dans les maisons vulgaires, où tout est écrasé sous la préoccupation de l'utile, des figures idéales, des images qui ne représentent rien de réel ! Quelle douceur pour l'homme courbé sous un travail de six journées

en principe que le gouvernement des choses d'ici-bas appartient en fait à de tout autres forces qu'à la science et à la raison, que le penseur ne se croit qu'un bien faible droit à la direction des affaires de la planète, enfin que, spectateur dans l'univers, il sait que le monde lui appartient seulement comme sujet d'étude, et que, lors même qu'il pourrait le réformer, peut-être le trouverait-il si curieux tel qu'il est qu'il n'en aurait pas le courage¹; qu'il déclare ailleurs qu'il serait inconsolable s'il savait que ses écrits dussent jamais scandaliser une de ces âmes naïves qui adorent si bien en esprit². Malgré ces vaines protestations et ces étranges sophismes, comme il est impossible de nier la corrélation qui ne manque jamais de s'établir ici-bas, et surtout en France, entre les courants d'idées et les faits, de tels écrits, salués comme un événement par une portion considérable du jeune professorat, ne sont pas seulement une attaque violente contre Dieu et contre le christianisme, mais ils sont gros de conséquences sociales et politiques. Assurément, il est à cent lieues de mon esprit de vouloir, dans les conjonctures actuelles, dénoncer ces publications à une autre

de venir le septième se reposer à genoux, contempler de hautes colonnes, une voûte, des arceaux, un autel, entendre et savourer des chants, écouter une parole morale et consolante! L'aliment que la science, l'art, l'exercice élevé de toutes les facultés fournissent à l'homme cultivé, la religion est chargée à elle seule de le donner à l'homme illettré. Cette éducation élémentaire, naturellement portée à se croire supérieure, a souvent pour effet, je le sais, de rapetisser les esprits qui s'y emprisonnent. Mais la plupart de ceux que la religion rapetisse étaient déjà petits avant de s'y livrer: étroits et bornés avec la religion, peut-être eussent-ils été méchants sans elle. L'élévation intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre: pourvu que ce petit nombre puisse se développer librement, il s'occupera peu de la manière dont le reste proportionne Dieu à sa hauteur. Ce qu'il y a dans un dogme établi de mesquin ou même de dangereux n'existe pas pour le peuple, dont la vocation n'est pas la critique; et voilà pourquoi des superstitions qui nous déplairaient chez l'homme cultivé ont du charme chez le peuple, etc. » Pages xv-xvii.

¹ *Etudes*, etc., p. xxi. — ² *Ibid.*, page xxii.

autorité qu'à celle de l'opinion publique ; si cette interprétation pouvait être donnée à ma parole, je la supprimerais à l'instant ; mais au public je n'hésite pas à dire avec un grave magistrat : « La menace de l'avenir est là ».

Oui, Messieurs, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, les hommes du grand parti de l'ordre donnent la main aux artisans de notre ruine quand ils patronnent et quand ils propagent de si horribles erreurs. S'imaginer, en plein dix-neuvième siècle, que l'on établira une religion idéale et philosophique à l'usage de *la petite aristocratie des lettrés, des parfaits, de ceux dont la civilisation est le culte, etc.*, et que l'on fera accepter à *l'immense majorité du genre humain*, à l'ignoble vulgaire *les symboles grossiers et les préceptes d'une foi qui matérialise son objet, etc.*, c'est se tromper étrangement. La multitude ne subira point ce rôle honteux et humiliant ; elle a des bras pour traduire à son profit les idées des aristocrates de l'intelligence. Le jeune membre de l'institut ne s'est-il pas fait prophète de cet avenir quand il écrivait autrefois ces lignes : *Les temples matériels du Jésus réel s'écrouleront, les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son sang seront brisés ; déjà le toit est percé à jour, et l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé*¹. Aujourd'hui encore, ne ressuscite-t-il pas contre nous le spectre de Voltaire, quand il dit que *la nouvelle édition qu'on prépare des œuvres de ce grand homme satisfera au besoin que le moment actuel semble éprouver de faire une réponse aux envahissements de la théologie ; réponse mauvaise en soi, ajoute-t-il, mais accommodée à ce qu'il s'agit de combattre*². Qu'est-ce là autre chose qu'un écho anticipé de ces paroles qui nous arrivent de la Belgique : « La lutte est sérieuse et à outrance. Il s'agit non-seulement de réfuter le papisme, mais de l'extirper ; non-seulement de l'extirper,

¹ Voir *Revue des Deux-Mondes*, T. XI, sept. et octobr. 1857, p. 242.

² *Études*, p. XII.

mais de le déshonorer ; non-seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germanique contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue. » C'est un ancien professeur du Collège de France qui s'exprime ainsi, et il ajoute : « Pour moi, je crois qu'il n'est pas encore trop tard pour couronner cette fin de siècle par quelque grand et mémorable changement dont la postérité garderait la mémoire. Si le *xvi^e* siècle a arraché la moitié de l'Europe aux chaînes de la papauté, est-ce trop exiger du *xix^e* siècle qu'il achève l'œuvre à moitié consommée !... Que faut-il donc faire ?.. Le despotisme religieux ne peut être extirpé sans que l'on sorte de la légalité : aveugle, il appelle contre soi la force aveugle... Sortez de la vieille Église, vous, vos femmes, vos enfants. Sortez par toutes les voies ouvertes : sortez, et si par des événements que j'ignore, la providence vous tend encore une fois la main, sachez la saisir. Ne donnez pas au monde le spectacle d'hommes qui, ne pouvant s'accoutumer à la défaite, ne veulent pourtant jamais profiter de la victoire ¹. »

Me suis-je trompé, Messieurs et chers Coopérateurs, en vous disant que la philosophie ne s'en tenait pas simplement au rôle d'abstention et de séparation par rapport au christianisme, mais qu'elle avait jeté le masque et pris le rôle le moins déguisé de l'agression et de la démolition ? Elle ne s'arrêtera plus désormais, et la parole du divin Sauveur est à la veille de se vérifier de plus en plus : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi ». Soutenez votre attention quelques instants encore. Je n'ai que peu de paroles à ajouter pour terminer cette longue et importante Instruction.

XIV. En présence de ces nouvelles attaques si violentes, si passionnées, quelques bons esprits se sont demandé si ce n'était pas le cas de fermer désormais les yeux sur les an-

¹ Introduction de M. Quinet aux œuvres de Marnix.

ciennes erreurs des chefs du rationalisme, et de dissimuler, en faveur de ce qu'on appelle leur spiritualisme sincère et généreux, le côté philosophique de leurs doctrines qui paraîtrait peu conciliable avec la doctrine chrétienne. On a été plus loin ; et nous avons rencontré dans le cours de nos visites pastorales des hommes de bonne foi qui, rassurés par d'imprudents éloges, lisaient avec confiance les éditions remaniées de certains ouvrages combattus autrefois par l'épiscopat et condamnés par le saint-siège. Une lecture attentive de ces volumes nous ayant démontré qu'ils reproduisaient, sous des formules légèrement modifiées, toutes les erreurs capitales qu'on avait justement reprochées à leurs auteurs, nous n'hésitâmes point à remplir le devoir que nous imposaient notre qualité de gardien de la foi et les récentes exhortations de notre très-saint-père le pape à ses frères dans l'épiscopat. Comme rien de ce qui nous touche ne vous est indifférent, Messieurs et chers Coopérateurs, nous avons consenti à ce qu'on vous donnât connaissance des adhésions si positives et si détaillées qui nous ont été adressées de toutes les parties du monde catholique par les membres les plus élevés de la sainte hiérarchie ; et il n'est pas hors de propos de faire observer que les plus notables de ces documents sont postérieurs à un écrit qui a été dirigé contre notre première Instruction synodale. Nous n'avons pas dû répondre à cette agression. Des publicistes chrétiens ont parfaitement rétabli la vérité de nos appréciations¹, et les pièces qui vous ont été communiquées vous ont fait connaître le jugement porté par les plus hautes autorités sur la convenance de cet écrit quant au fond et quant à la forme. Jusqu'à ce jour, en effet, il n'avait pas été ordinaire dans l'Église que l'enseignement direct d'un évêque à son clergé et à son peuple, en matière doctrinale, fût discuté et redressé

¹ Voir surtout l'excellent article de la *Bibliographie catholique*, T. xv, p. 449.

publiquement par une autre autorité que celle de l'épiscopat et du saint-siège. Je ne signalerai ici que deux points qui montreront de quel côté s'est trouvée la méprise.

Le principal créateur du rationalisme français venait de réimprimer plusieurs de ses anciennes leçons. Le célèbre écrivain se glorifiait de n'avoir point varié « dans ses pensées, ses sentiments, son langage public et privé ¹, et d'être demeuré fidèle à la doctrine développée dans tous ses cours et dans tous ses ouvrages ² ». Or, dans le plus important de ces ouvrages, le philosophe avait écrit : *La raison est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, ce Λόγος de Pythagore et de Platon, ce Verbe fait chair qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme à la fois et Dieu tout ensemble. La raison, avait-il dit plus crûment encore, c'est la manifestation de Dieu en esprit et en vérité, c'est le Dieu du genre humain* ³. Enfin, dans plusieurs écrits, il avait posé les principes les plus incompatibles avec la foi chrétienne ⁴.

Nos plus vénérables évêques s'étaient empressés de flétrir cette transformation philosophique et ce monstrueux travestissement des dogmes les plus élevés du christianisme; Rome, de son côté, n'avait pas tardé à mettre le philosophe à l'*Index* ⁵. Les écrits nouvellement publiés ou réimprimés du même auteur, qui affirme si souvent l'invariabilité de ses principes et qui renvoie perpétuellement à ses publications précédentes, émettaient les mêmes pensées à peu près dans les mêmes termes. Une partie de la leçon la plus répréhen-

¹ *Premiers essais de philosophie*, par M. V. Cousin.—3^e édition revue et corrigée, 1855.

² *Du Vrai, du Beau et du Bien*. — Avant-propos des éditions de 1854 et de 1855, p. 11.

³ *Fragments philosophiques*. Troisième édition, p. 78.

⁴ *Histoire de la philosophie moderne*, T. II, 9^e leçon.

⁵ Décret du 8 août 1844.

sible du livre qui avait été nommément condamné, était rentrée textuellement dans le livre *du Vrai, du Beau et du Bien*. S'attaquant de nouveau à un mysticisme qu'il ne définit jamais, et dont la notion générale, telle qu'elle résulte de l'ensemble de ses livres, s'étend aux données les plus élémentaires de la révélation chrétienne, l'écrivain avait dit à la suite de longues et laborieuses périodes : *Le seul moyen qui nous soit donné de nous élever jusqu'à l'Être des êtres sans éprouver d'éblouissement ni de vertige, c'est de nous en rapprocher à l'aide du divin intermédiaire, c'est-à-dire de nous consacrer à l'étude et à l'amour de la vérité, à la contemplation et à la reproduction du beau, surtout à la pratique du bien*. Nous l'avouons avec candeur : quand il est question du *divin intermédiaire destiné à rapprocher l'homme de l'Être des êtres*, tout comme quand il est question du *médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, du Verbe fait chair, homme à la fois et Dieu tout ensemble*, nous ne nous résignons point à nous entendre dire que le nom de Jésus-Christ n'a aucun droit à être prononcé là, et qu'il s'agit purement de l'intermédiaire rationnel à l'aide duquel l'homme peut s'élever jusqu'à Dieu dans l'ordre naturel. Nous pouvons admirer le bon vouloir du prêtre envers le philosophe, et son désir de lui donner raison contre un évêque par les interprétations les plus bénignes comme les plus gratuites ; nous pouvons même nous laisser accuser contre toute justice d'avoir dénaturé la pensée de l'écrivain en donnant de nous-même le mot *médiateur* comme variante et commentaire du mot *intermédiaire* ¹ ; mais outre que nous ne comprendrons jamais, pas plus que notre contradicteur lui-même ne le comprend, comment la raison naturelle, qui est une faculté de l'homme, est un intermédiaire entre l'homme et Dieu ; nous ne com-

¹ On vient de voir plus haut l'emploi textuel du mot *médiateur* par le philosophe, et son adjonction aux mots de *Verbe fait chair, de Dieu et homme tout à la fois*, etc.

prendrons pas davantage que, pour tout lecteur qui entend la langue française. et à qui le jargon philosophique de l'école éclectique n'est pas étranger, ces divers passages n'expriment point une exclusion absolue de la possibilité ou du moins de la réalité de la révélation entendue catholiquement. Des théologiens très-éminents et très-autorités, consultés officiellement sur cette partie du livre, ont répondu littéralement comme nous; et, en corroborant leur jugement par l'examen du contexte de ce même livre et par son rapprochement avec l'ensemble des ouvrages et des doctrines de l'auteur, ils y ont joint une censure de tant d'autres propositions condamnables, qu'il nous serait impossible de dire ce qui reste d'acceptable dans ce volume, objet de sympathies si tardives et si peu explicables. Mon intention n'étant point d'aggraver le blâme que j'ai fait peser sur ce philosophe, ses apologistes trouveront bon que je n'insiste pas davantage.

Il est pourtant un détail qui montrera avec quelle légèreté certains hommes peuvent s'inscrire en faux contre l'enseignement épiscopal. Le chef de l'éclectisme avait dit : *La philosophie et la religion ne diffèrent que par les formes qui les distinguent sans les séparer. Un autre auditoire, d'autres formes et un autre langage.* Ces paroles, qui ne se trouvaient pas dans la première édition du *Vrai, du Beau et du Bien*, et qui furent introduites dans la seconde, furent un sujet de tristesse et de désappointement pour ceux qui s'étaient crus autorisés à mieux espérer du philosophe. Un religieux qui lui avait montré la plus grande bienveillance, et qui a beaucoup écrit sur les rapports de la raison et de la foi, fit observer qu'à ce compte « la religion ne posséderait d'autres vérités que celles que possède la philosophie : ce qui est du rationalisme pur ¹ ». Nous dénonçâmes nous-même cette

¹ Le P. Chastel, *De la valeur de la raison humaine*, etc., page 460 et suiv.

phrase significative, qui n'exprimait du reste que la pensée la plus constante et la plus invariable du célèbre professeur. — Vous ne saviez donc pas, nous dit-on, que l'auteur s'était rétracté l'année suivante? — Non ; nous avons en effet dans nos mains une publication de l'année suivante, la troisième édition des *Premiers essais de philosophie* : nous y avons trouvé que l'auteur n'entend se rétracter sur rien, que ce n'est pas lui qui reviendra à l'Église, mais que c'est l'Église qui est en chemin de revenir à lui ; et nous avons extrait particulièrement des chapitres sur *le souverain bien* et sur *les religions de la nature*, de nouvelles propositions anti-chrétiennes ¹. — Il est vrai, reprend-on ; mais cette publication date du 1^{er} février, tandis que vous auriez trouvé la rétractation dont nous parlons dans une publication du 1^{er} mai. — Plaisante philosophie, disons-le en passant, Messieurs, celle qui change ainsi selon les ans et selon les mois ! Notre saint Hilaire n'eût pas manqué d'adresser ici aux rationalistes l'ironie qu'il jetait aux ariens à propos de leurs symboles annuels et mensuels : *annuas atque menstruas fides* ² ; et il se serait plaint qu'en de telles matières la vérité dépendit désormais des dates : *et facta est fides temporum potius quam Evangeliorum* ³. Il est bien un peu étonnant, en effet, qu'on ne puisse jamais raisonner d'après une édition quelconque des œuvres philosophiques de certains hommes illustres sans devoir s'enquérir préalablement si depuis l'année précédente ils n'ont pas changé d'avis, s'ils n'ont pas énoncé une nouvelle doctrine, ou repris une doctrine plus ancienne qu'ils avaient abandonnée. Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous avons prononcé notre allocution synodale au mois de juillet ; il existait depuis le 1^{er} mai une édition nouvelle, que nous avons eu le tort de ne pas connaître ; notre redresseur nous assurait que la phrase hétéro-

¹ *Premiers essais de philosophie*, par M. Cousin. 1^{er} février 1855.

² Ad Constat. Aug., L. II. n. 5. — ³ *Ibid.*, n. 4.

doxe y avait fait place à une phrase très-orthodoxe, et il ajoutait : « Monseigneur l'évêque de Poitiers regrettera le premier de n'avoir pas eu sous les yeux la troisième édition du livre, puisque alors il se fût gardé d'ajouter à ses autres griefs une phrase supprimée et remplacée ». Cette assertion si formelle nous fit concevoir un sérieux regret, et nous nous empressâmes d'acheter l'édition plus récente qu'on nous indiquait, disposé à rendre hommage sur ce point à la rétractation du philosophe. Mais grande fut notre déconvenue en lisant ceci au lieu indiqué : *La philosophie et la religion diffèrent sans se contredire. Un autre auditoire, d'autres formes et un autre langage*¹. L'erreur, il est vrai, avait disparu entièrement de la première phrase, ou plutôt du premier membre de la phrase ; elle subsistait tout entière par l'explication que fournissait le second membre, qu'on avait habilement pris soin de passer sous silence. Qu'y avait-il donc de réel dans ce changement opéré depuis l'année précédente et annoncé avec tant d'emphase : *Jamvero proximi anni fides, quid jam de immutatione in se habet ?*² En définitive, rien n'était corrigé, sinon une répétition peu littéraire du même mot. Il demeurerait, comme avant, que ce qui distingue la religion de la philosophie, c'est la différence *d'auditoire, de formes et de langage*. Après avoir lu cela, Messieurs, notre regret s'est adouci, et, pour notre part, nous nous sommes cru quitte de toute amende honorable. La seule chose que nous regrettions sincèrement, c'est la nécessité désobligeante qu'on nous a faite de revenir sur ce thème. On assure de divers côtés que le philosophe dont il s'agit est en voie d'un certain retour, et que, nonobstant le caractère de plus en plus frivole de ses écrits histo-

¹ *Du Vrai, du Beau et du Bien*, par M. V. Cousin, 4^e édition, 1^{er} mai 1855, p. 431. — L'auteur explique, p. 11, pourquoi cette édition, qui paraît après la 2^e, devra être appelée la 5^e.

² *Ad Constant. Aug.*, L. II, n. 5.

riques, et la réimpression persistante de ses anciennes leçons pseudo-philosophiques, il nourrit des pensées plus sérieuses. Nul ne demande avec plus d'instance que nous à Dieu d'éclairer son esprit et de toucher son cœur. Notre vœu sincère est celui qu'exprimait naguère un illustre cardinal qui occupe le premier siège des Gaules : « Hélas ! s'écriait-il, beaucoup de grands esprits aujourd'hui contemplant les merveilles du christianisme, ils les admirent, les célèbrent ; mais, comme s'ils avaient à rougir du nom immortel du créateur de ce nouvel ordre de choses, ils ne le laissent pas tomber de leur plume une seule fois. Ils se retranchent sur les hauteurs de la philosophie, au milieu des nuages de toutes les opinions humaines ; et là, croyant pouvoir garder une sorte de neutralité entre la croyance à la divinité de Jésus-Christ et la négation de ce dogme divin, ils tendent une main au rationalisme et l'autre au catholicisme. Ils vont de l'un à l'autre, disant à celui-ci que leurs hommages, pour être secrets, n'en sont pas moins sincères ; à celui-là, qu'il ne peut pas douter de leur fidèle dévouement. Ils s'applaudissent de cette conduite, et regardent comme le comble de la modération de ne pas se prononcer... Si, par des études sérieuses, par la prière et la pureté du cœur, ces savants ont fait des progrès dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ, et s'ils sont assez heureux pour être convaincus de la divinité du fondateur du christianisme, qu'ils abandonnent ce système de ménagements et de tergiversations, et qu'ils répètent avec nous et avec les Pères de Nicée : « Que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père, qui, à cause de nous et pour notre salut, est descendu des cieux et s'est fait homme »¹. A ce langage, nous recon-

¹ Symbol. Nicæn.

naîtrons des chrétiens qui veulent être ouvertement pour Jésus, afin de n'être pas comptés au nombre de ceux qui sont contre lui ¹. Cette profession de foi, claire et sans nuage, sera à nos yeux l'abjuration sincère du rationalisme ² ».

XV. Quant à la nécessité et à l'opportunité de diriger tous nos efforts contre le rationalisme, nous serions à la fois aveugles et indociles si nous pouvions avoir le moindre doute à cet égard ³. Nous serions aveugles, car, d'une part, le rationalisme qui est en lui-même la négation la plus

¹ Luc., xi, 23.

² Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon, 1856. — Dans la Préface d'un nouveau volume : PHILOSOPHIE SENSUALISTE AU XVIII^e SIÈCLE (3^e édition revue et corrigée), M. Cousin, après s'être fait un mérite de demeurer toujours ce qu'il fut, tout en tâchant de se perfectionner, se glorifie de marcher depuis quarante ans entre deux sortes d'adversaires qui s'imaginent lui nuire, et qui le servent en le maintenant par leurs accusations opposées dans la ligne droite et la juste mesure, entre les excès d'une liberté extravagante et d'une soumission pusillanime. Le philosophe oublie-t-il que, dans une de ces deux sortes d'adversaires, figurent le saint-siège qui l'a condamné et l'épiscopat qui l'a combattu ? Est-ce la soumission à l'Église, qu'il appelle une soumission pusillanime ? — Enfin l'illustre écrivain proteste qu'il continuera, n'en déplaise à Mgr l'évêque de Poitiers, en dépit de ses mandements d'aujourd'hui et de ses mandements d'autrefois, à prêcher l'accord si naturel, si désirable, et qui, grâce à Dieu, se répand chaque jour davantage, du christianisme et de la philosophie. Il ne suffit pas de prêcher cet accord ; il faut encore le rendre possible, et le volume qui suit cette préface ne tend nullement à ce rapprochement. Quant à nos mandements d'autrefois, et à l'allusion tout à fait transparente qui se cache sous ces mots, nous pouvons certifier à M. Cousin qu'ayant eu l'honneur de passer les dix années de notre sacerdoce auprès de Mgr l'ancien évêque de Chartres, nous n'avons jamais contribué pour une seule syllabe, ni nous, ni personne, à la rédaction des spirituelles et vigoureuses lettres par lesquelles cet intrépide vieillard a dénoncé au monde les redoutables excès d'une philosophie impie et subversive. Jamais cette âme si loyale et si élevée n'eût consenti à faire paraître sous son nom des écrits de polémique qui n'eussent pas été son œuvre.

³ Concil. Petroc., Tit. I, c. III, n^o 1.

vaste et la plus complète de tout le système révélé, est d'autant plus séduisant qu'il se pique souvent de respecter le principe du spiritualisme; et, d'autre part, l'organisation du rationalisme est le fait le plus patent et le plus formidable de notre époque. Une ligue européenne s'est formée, une association universelle s'est établie dans le but avoué de *composer un corps d'armée qui puisse résister glorieusement aux doctrines qu'on veut imposer à l'esprit humain de par la révélation*¹; au sein de notre propre nation, les corps savants, l'histoire, la politique, la littérature, le théâtre, la chanson, le roman, les journaux, les revues, que sais-je? tout est entré dans cette conspiration immense contre l'ordre surnaturel². Nier que l'ennemi soit là, et diriger les batteries dans un autre sens, évidemment c'est vouloir méconnaître le véritable péril du temps, et ménager complaisamment, sinon perfidement, des diversions au profit de l'ennemi lui-même. C'est en outre violer la consigne donnée par celui qui exerce ici-bas le suprême commandement. Sentinelle placée au sommet de la montagne, le successeur de Pierre ne cesse d'exciter notre zèle contre le rationalisme, principe général dont toutes les autres erreurs contemporaines ne sont que des applications diverses. Le pape vigilant qui préside actuellement aux intérêts de l'Église, a-t-il omis une seule occasion de nous signaler ce grand et mortel adversaire de la cause chrétienne? Depuis sa première encyclique et sa première allocution, ne profite-t-il pas des moindres conjonctures, comme des circonstances les plus solennelles, pour nous répéter toujours le même langage? S'il définit *ex cathedra*, par une constitution dogmatique, le privilège de l'im-

¹ Sur la dernière réunion et les ramifications de la société hollandaise du *Dageraad*, voir d'importantes révélations dans *le Spectateur*, 23 décembre 1857.

² Voir l'excellent article de la *Revue du monde païen*, qui a pour titre *Du rationalisme organisé*, n° 5, p. 339 et suiv.

maculée Conception de Marie, l'illustre pontife a soin de nous apprendre qu'il fonde en grande partie l'opportunité de cette grave définition sur le contre-coup qu'en recevra l'impiété-rationaliste. S'il s'adresse aux deux cents évêques réunis une seconde fois autour de lui le lendemain de cette incomparable solennité, c'est pour leur dénoncer principalement le rationalisme; et il terminera son allocution par ces belles et mémorables paroles : « Fasse le Dieu très-bon et très-grand que, par l'intercession puissante de cette Vierge immaculée qui, à elle seule, a tué toutes les hérésies sur la surface de la terre, cette très-pernicieuse erreur du rationalisme soit à son tour extirpée et totalement anéantie! ¹ » Ecrit-il aux évêques d'Autriche à l'occasion de ce grand concordat qui sera la plus consolante page de l'histoire ecclésiastique moderne : c'est encore sur le rationalisme qu'il appelle leur attention. Enfin, dans les documents que nous vous faisons connaître hier ², le même pasteur universel, en recommandant aux fidèles l'œuvre si modeste de la *Sainte-Enfance*, trouve encore le moyen de dire son mot contre l'erreur dominante de notre siècle ³. Après cela, Messieurs, que certains écri-

¹ *Allocution pontificale* du 9 décembre 1854.

² Voir plus haut, p. 63, 64.

³ Cette association, dit le pape, a pour objet de procurer le baptême et la foi chrétienne aux enfants abandonnés des infidèles : *Quod sane beneficium despici hoc tempore per summum nefas solet a rationalismi sectatoribus* (Breve *Quod ætate qualibet*, 18 juillet 1856). Et l'illustre cardinal à qui a été confié le patronage de cette institution, développe la pensée du saint-père en faisant observer que cette œuvre est une de celles qui procèdent directement de la foi, et qu'à ce titre elle est diamétralement opposée à cette bienfaisance utilitaire ou humanitaire si en vogue auprès des hommes sans religion, qu'elle est par conséquent un réactif contre cette indifférence religieuse qui est l'horrible conséquence d'un rationalisme de jour en jour plus envahisseur, et qui est le plus déplorable symptôme des temps où nous vivons : *quæque, grassantis ubique rationalismi horrendum plane consecrarium, temporum in quæ incidimus miserandam maxime efficit conditionem*. Epist. EE. card. de Reisach., Jul. 1856.

vains ou orateurs , à l'aide de procédés devenus trop communs, entreprennent de donner le change sur l'enseignement de la papauté même contemporaine ; que , substituant la phrase accessoire ou incidente au discours entier , et détachant de chacune des constitutions ou des allocutions pontificales les paroles par lesquelles le pontife proteste, comme il doit le faire , qu'il ne confond pas la saine raison avec le rationalisme, ni les restes de la bonne nature avec le naturalisme , ils en concluent qu'aux yeux du chef de l'Église , le grand péril des sociétés est désormais dans l'oubli des droits de la nature et de la raison ; qu'il devienne de bon goût, dans une certaine école, de ne voir chez les adversaires du rationalisme et du naturalisme que des maniaques dominés par une idée fixe et acharnés contre un fantôme : nous serons peu touchés de ces ironies et de ces manœuvres. Assurément toute erreur est dangereuse ; toute erreur doit donc être combattue promptement et résolûment, mais avec des armes proportionnées à son importance et à sa diffusion. Autre est l'appareil qu'on applique à une plaie locale et restreinte , autre est la médication qu'on emploie contre un principe de mort qui s'est insinué dans toutes les parties du corps et qui a envahi et vicié la masse du sang. Pour nous , nous avons admiré la sagesse exquise et le sens pratique du saint-siège dans le remède apporté prudemment et sans bruit à un mal qui semblait survivre encore dans quelques esprits. Nous avons reconnu là l'Esprit de Dieu; tandis qu'il ne nous paraît pas être dans cette stratégie qui cherche à déplacer le champ de bataille, et à retourner d'un autre côté tout un appareil de guerre qui doit être employé seulement contre les superbes et les rebelles ¹.

¹ Les prêtres de notre diocèse savent que notre enseignement a toujours été opposé au traditionalisme. L'équité nous oblige toutefois de faire observer qu'en ce moment ceux qui se plaignent le plus de ce qu'on enveloppe trop souvent les droits de la raison et de la nature dans le blâme dû au

XVI. Enfin, Messieurs, à la vue de toutes les défaillances intellectuelles et morales de la génération présente, de l'affaiblissement de la raison individuelle et de la raison publique, quelques hommes du siècle, chrétiens respectables et bien intentionnés, se sont pris à croire et à dire que l'Église catholique n'aurait pas l'intelligence des besoins du temps, que le clergé se montrerait profondément ignorant de l'état actuel de la société laïque, si le christianisme se refusait trop absolument à quelqu'un de ces accommodements, de ces adoucissements, à quelqu'une de ces transactions, de ces complaisances que la disposition générale des esprits réclame. Ai-je besoin de vous le dire, Messieurs, et l'histoire de dix-huit siècles n'est-elle pas là pour nous l'apprendre ? Toutes les condescendances conciliables avec la conservation pleine et entière du dépôt de la foi et des mœurs, l'Église s'y est prêtée partout et toujours dans la proportion où, toutes choses bien considérées, elle l'a jugé plus utile que nuisible à la société chrétienne. Mais s'il s'agit du christianisme envisagé dans sa doctrine, dans l'affirmation de ses dogmes, dans l'inviolabilité de sa morale naturelle ou révélée, dans les conditions miraculeuses de son établissement divin, dans la sagesse de ses principes de discipline et de gouvernement, dans les règles fondamentales de ses rapports avec les sociétés temporelles, le christianisme, en toutes ces choses, ne pourrait se laisser amoindrir qu'au détriment de l'humanité elle-même. Le roi-prophète nous apprend qu'il n'y a pas de plus grand malheur pour les hommes et pour les sociétés que « la diminution des vérités »¹. Si les vérités sont

rationalisme et au naturalisme, s'emparent eux-mêmes, avec une âpreté et une intolérance sans égales, de la censure portée contre le fidéisme ou des avertissements donnés à quelques défenseurs du système traditionaliste, et les font peser injustement sur les doctrines les plus libres et les plus autorisées concernant le caractère traditionnel de la vraie et saine philosophie.

¹ Ps. xi, 2.

sauves , les mœurs même les plus dégradées ne peuvent manquer de se relever bientôt ; mais si les vérités fléchissent avec les mœurs , celles-ci ne se relèveront plus. Prenons-y garde, Messieurs, et tâchons de déjouer la tactique présente de l'esprit d'erreur et de ténèbres. Les convulsions violentes, les révolutions profondes qu'ont subies les nations depuis plus de soixante ans , les menaces plus effrayantes encore qu'elles ont entendues , leur ont enfin révélé la provenance du mal et indiqué la nature du remède. Le remède, qui ne le voit désormais ? c'est la religion. Aussi le mot de religion est-il partout. L'éternel ennemi de Dieu et de l'homme l'a compris : empêcher la génération actuelle de se porter vers le christianisme comme vers l'unique moyen de guérison , c'est impossible ; il n'y réussirait pas. Que faire donc ? Eh bien ! il s'efforcera d'affaiblir, de corrompre ce spécifique et d'en neutraliser ainsi la force et la vertu. Quel triomphe , quel succès pour lui si les mains du malade, si celles même du médecin allaient devenir ses complices pour opérer ce mélange et cette falsification ! Supposons qu'en temps d'épidémie le pharmacien de la cité eût la barbarie de couper de moitié eau l'antidote qui aurait besoin de toute sa puissance pour triompher du fléau mortel, cet homme serait-il moins criminel qu'un empoisonneur public ? Or, Messieurs, la société moderne est en proie à un mal terrible qui lui ronge les entrailles et qui peut la précipiter au tombeau. Le contre-poison ne sera efficace que s'il garde toute son énergie ; il sera impuissant s'il est atténué. Ne commettons pas le crime d'obéir aux fantaisies, aux sollicitations même du malade. Le miel aux bords de la coupe, à la bonne heure ; mais que le breuvage conserve toute sa force : sinon , la société périra par cette funeste condescendance.

Et puisque je viens de prononcer ce mot de condescendance, permettez, Messieurs et chers Coopérateurs, que je mette fin à ce long discours par un beau passage du pape

saint Gélase. Certains hérétiques avaient demandé à ce pontife qu'il daignât condescendre un peu avec eux, c'est-à-dire qu'il voulût bien, par amour de la paix, par égard pour leur faiblesse, abandonner quelque chose de la rigidité de la doctrine catholique. Or voici comment ce grand homme leur répond dans sa lettre à Euphémien ⁴ : « Quand vous prétendez, leur dit-il, que nous devons condescendre avec vous, vous avouez par là même que vous êtes, vous, en train de descendre ou même que vous êtes descendus : *Cum autem dicitis condescendere nos debere vobiscum, interim jam vos aut descendere aut descendisse monstratis*. Mais, je vous prie, d'où êtes-vous descendus et où êtes-vous descendus : *unde, quæso, vel quo ista descensio est ?* Sans nul doute, vous êtes descendus d'un rang plus élevé à une situation plus basse, vous avez été ravalés de la communion catholique et apostolique à une communion hérétique et condamnée ; vous le voyez, vous le reconnaissez, et vous ne le niez pas : *Utique ex superiore quodam loco ad inferiora quæque depositos, a catholica apostolicaque communione ad hæreticam damnatamque prolapsos videtis, cognoscitis, non negatis*. Or il ne vous suffit pas d'être ainsi tombés et avilis ; mais voyant que nous nous sommes maintenus à un niveau supérieur, vous avez la prétention de nous en faire déchoir, et vous nous invitez à *descendre avec* vous du sommet où nous sommes au lieu infime où vous êtes : *Et non solum vos in infimis jacere delectat ; sed etiam in superiore manentes sede vultis impelli, condescendere nos vobiscum invitatis, ad ima de summis*. Pour nous, nous croyons plus sensé et plus généreux de vous conjurer de *remonter avec* nous de bas en haut : *Nos conscen-*

⁴ ... Adnectis condescendibilem me et optima dispositione revocare posse concordiam. Proinde quoniam isto verbo frequenter utimini, quid sibi velit, explorem. Optima enim illa est Ecclesiæ catholicæ atque apostolicæ dispositio, ad meliora proficiendo conscendere, non ad inferiora descendendo deficere. *Epist. I. Patrol. Migne, T. LIX, p. 15.*

*dere vos nobiscum rogamus, ad summa de imis*¹. » Messieurs, l'abaissement de toutes choses parmi nous depuis que nous avons quitté les hauteurs où le christianisme nous avait placés, l'abaissement des esprits, l'abaissement des cœurs, l'abaissement des caractères, l'abaissement de la famille, l'abaissement du pouvoir, l'abaissement des sociétés, en deux mots, l'abaissement des hommes et l'abaissement des institutions : c'est ce que tout le monde voit et reconnaît, c'est ce que personne ne nie : *videtis, cognoscitis, non negatis*. Or comment le terme à tant d'abaissements pourrait-il être dans l'abaissement de la vérité, c'est-à-dire du principe qui peut seul imprimer aux hommes et aux institutions un mouvement de réascension ? Ah ! conjurons bien plutôt à mains jointes, s'il en était besoin, les oracles de la doctrine, de n'avoir jamais la faiblesse de se prêter à aucune complaisance, à aucune réticence ; conjurons-les de nous dire à l'avenir « toute la vérité »², la vérité qui sauve les individus et la vérité qui sauve les nations. La *condescendance* serait désormais la consommation de notre ruine. Loin donc de demander à l'Église de Jésus-Christ de *descendre avec nous, ad ima de summis*, demandons-lui de rester où elle est, et de nous tendre la main afin que nous *remontions avec elle, ad summa de imis*, de la région basse et agitée où nous sommes descendus et où nous sommes en voie de descendre encore davantage, à la région haute et sereine où elle fait habiter les âmes et les peuples qui lui sont fidèles. Ainsi soit-il.

¹ S. Gelas. Epist. I. *Patrol. Migne*. T. LIX, p. 15.

² Joann. XVI, 13.

XII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE
ET DU V^e SYNODE DIOCÉSAIN ,
SUR PLUSIEURS DÉCRETS DU CONCILE DE PÉRIGUEUX ,
ET SUR L'ENCYCLIQUE CONCERNANT LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE, ETC.

(VII-X JUILLET MDCCCLVIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Avant d'aborder les questions qui font la matière de notre programme, j'épancherai quelques instants mon cœur dans le vôtre. Ces réunions du clergé me deviennent plus douces à mesure que le temps nous unit plus étroitement les uns aux autres. La visite régulière de cet immense diocèse ne me conduit personnellement dans chaque canton que tous les six ans ; et comme l'église stationale est ordinairement le rendez-vous de deux autres paroisses, il s'en suit que je n'ai chance de voir la plupart de vous dans votre propre presbytère qu'une fois tous les dix-huit ans, ce qui veut dire peut-être une fois dans ma vie. D'autre part, les distances qui nous séparent, les difficultés et les frais des déplacements, les obligations de votre charge, enfin les prescriptions de l'Église concernant la résidence ecclésiastique, vous permettent rarement de visiter la cité

épiscopale. De mon côté, les devoirs multipliés de ma vie, le besoin de loisir pour l'étude de quelques questions et la composition de quelques écrits, la sollicitude des divers établissements diocésains, m'obligent à m'éloigner souvent de la ville. D'où il résulte que, si je vous visite rarement chez vous, la force des choses vous condamne à me visiter rarement chez moi. La retraite est donc réciproquement pour nous une occasion annuelle ou bisannuelle de nous retrouver, et je ne saurais vous dire ce que je goûte de consolation intérieure à me sentir ainsi entouré de vous durant toute une semaine.

Il est ici un grand nombre de prêtres qui ont toujours honoré leur sacerdoce par une vie irréprochable, par une régularité exemplaire, par une vertu à toute épreuve, qui ont fait connaître Jésus-Christ, qui ont fait aimer et pratiquer sa religion tout autour d'eux partout où ils ont été ; la présence de ces prêtres exhale un parfum que nous aimons à sentir comme un parfum du ciel.

Il y a d'autres prêtres qui ont été pour nous, à certains jours, un sujet d'appréhension et quelquefois de douleur profonde. Mais de les apercevoir près de nous à la retraite, de les considérer au milieu de cette assistance, nous est un immense soulagement. Certes, leur erreur serait grande s'ils fuyaient notre regard comme un reproche. Bien au contraire, nos yeux et notre cœur passent par-dessus la tête de quatre-vingt dix-neuf autres, pour se porter avec un sentiment particulier d'intérêt et de dévouement vers celui que nous savons être revenu franchement et énergiquement à l'esprit de son saint état.

Dieu sait, Messieurs, combien j'ai foi en sa miséricorde et son pardon pour le prêtre repentant. Lorsque, dans mes tournées, je vois fructifier les travaux d'un pasteur que j'avais connu malheureux, abattu, découragé, hélas ! et qui avait fait une terrible expérience de sa faiblesse, lorsque je

vois autour de lui tout se relever avec lui, et qu'il aperçoit lui-même dans les bénédictions dont le Seigneur daigne combler son ministère, un gage sensible de la réconciliation qui lui a été octroyée; quand ensuite, aux retraites, je retrouve ce frère en Jésus-Christ touché évidemment par la grâce, goûtant les pures joies de la foi, de la piété, de la ferveur, croyez-le, Messieurs, il y a autant et plus de bonheur dans mon âme que dans celle de ce prêtre.

Les hommes du monde, qui ont si peu souci du péché, et qui n'ont pas même l'idée des exigences de la justice divine quant aux satisfactions dues par le péché, deviennent d'un rigorisme extrême quand il s'agit des fautes sacerdotales. Cette sévérité nous honore, puisqu'elle témoigne la haute idée que le monde se fait de la sainteté requise dans le ministre des autels. Toutefois, Messieurs et chers Coopérateurs, le monde cesse d'être juste s'il ferme la porte du pardon à celui qui la lui ouvre si largement et si miséricordieusement. Bien que le péché de l'homme du sanctuaire ait une gravité particulière, il n'est cependant pas irrémissible; et quand son repentir est sincère, quand sa componction est profonde, Dieu accorde quelquefois au ministre du prêtre pénitent des fruits que n'avait pas portés la première phase de sa carrière pastorale.

Admirons, Messieurs, les bontés et les miséricordes de notre grand Dieu. On dit de la santé physique que le mal vient vite, et la guérison lentement. Eh bien! quand il s'agit des maladies de l'âme, dans le prêtre surtout, le mal tient ordinairement à des causes prolongées, à des imprudences répétées, à des négligences multipliées. Au contraire, un instant suffit pour décider la guérison radicale. Jésus regarde Pierre, et Pierre, qui comprend toute la signification de ce regard, sort aussitôt et pleure amèrement¹. Désormais

¹ Luc., xxii, 61, 62.

sa fidélité, comme son repentir, ne se démentira plus. « Fils
« de l'homme, dis aux fils de ton peuple : La justice du juste
« ne le sauvera pas le jour où il viendra à pécher ; et le
« crime du pécheur ne le damnera pas, en quelque jour
« qu'il se convertisse de son impiété. Après que j'aurai dit
« au juste qu'il vivra, si ce juste, trop confiant dans sa jus-
« tice, vient à commettre le mal, toutes ses justices antérieu-
« res seront livrées à l'oubli, et il mourra dans l'iniquité qu'il
« aura opérée. Et quand j'aurai dit au pécheur : tu mourras
« de mort, s'il fait pénitence de son péché, et qu'il pratique la
« justice, et qu'il pleure son iniquité, et qu'il marche dans la
« voie des commandements, il ne mourra point, mais il vi-
« vra ; aucun des péchés qu'il a commis ne lui sera imputé ; il
« a observé le jugement et la justice, il héritera de la vie éter-
« nelle. Et que les fils de mon peuple ne disent point qu'il
« n'y a pas d'équité dans les poids du Seigneur : je jugerai
« chacun de vous selon ses voies, maison d'Israël¹ ». Ces
oracles, Messieurs et chers Coopérateurs, en même temps
qu'ils apprennent aux justes à se défier toujours d'eux-
mêmes, enseignent aux pécheurs avec quel avantage ils peu-
vent se relever et se guérir de leurs chutes les plus mor-
telles. L'expérience m'autorise à le dire : il n'y a pas
de si grands ravages dans l'âme d'un prêtre, qu'un jour
de retraite bien employé ne puisse réparer. Faites donc
tous, ô mes dignes frères, faites bien, faites à fond ce que
chacun de vous reconnaît avoir à faire durant ces saints
exercices.

En dehors de la seconde lecture du projet de statuts dio-
césains, le double objet de ce cinquième synode, Mes-
sieurs et chers Coopérateurs, c'est la publication des actes
du concile de Périgueux, et la promulgation de l'Encyclique
concernant les jours auxquels l'intention du saint sacrifice

¹ Ezech., xxxiii, 12-20.

est due aux paroissiens de la part des pasteurs¹. Nous nous étendrons peu sur ces questions.

II. DÉCRETS DU CONCILE DE PÉRIGUEUX. — Nous n'avons point à revenir sur les chapitres dogmatiques de ce troisième concile provincial : l'Instruction synodale qui vient d'être livrée à l'impression en offre un commentaire trop explicite pour que nous y devions rien ajouter.

¹ Le mandement pour l'indiction de ce cinquième synode est ainsi conçu :

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ex monitis nostris jamdiu ad vos directis nemini ignotum est quintam nostram diœcesanam synodum præsentî anno celebrandam fore in majori nostro seminario Pictaviensi post assueta secessus ecclesiastici exercitia ; quæ quidem synodus, die duodecima mensis julii summo mane incipienda, postera die circa decimam horam matutinam absolvetur, iisdemque membris ac juxta easdem regulas quæ præcedentibus annis viguerunt constabit.

Tria autem præsertim in hac synodo tractanda nobis erunt.

Primo quidem promulgabuntur solemniter decreta tertii concilii provincialis, Petrocoræ celebrati, a sancta sede rite recognita et multa laude decorata.

Secundo promulgabitur etiam, et quoad practicas conclusiones explicabitur SS. DD. Nostri Pii Papæ IX epistola encyclica de excellentia sacrosancti sacrificii missæ, et regulis debitæ ipsius applicationis ad intentionem fidelium ex parte parochorum.

Denique, peragetur in respectivis congregationibus particularibus secunda lectio singulorum capitum codicis Statuta diœcesana continentis ; quæ nempe Statuta, sic denuo dilectorum nostrorum compresbyterorum conventui proposita, et juxta mentem ipsorum semel et iterum attemperata, audito posthac venerabilium fratrum nostrorum canonicorum ecclesiæ cathedralis consilio, obligatoria tandem auctoritate nostra decernentur et suo tempore promulgabuntur.

Datum Pictavii, in palatio nostro episcopali, sub signo sigilloque nostris ac secretarii nostri subscriptione, die quarta julii, in festo Ordinationis et Translationis sancti Martini episcopi, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo.

Il n'échappera pas à votre observation, mes dignes collaborateurs, qu'au point de vue pratique et moral nos réunions épiscopales entrent de plus en plus avant dans les choses de ce temps. Je vous recommande une lecture attentive de tout le titre troisième, intitulé : « De certains maux de la religion et des remèdes à y apporter » : *De quibusdam malis religionis eorumque remediis*¹. Plus que jamais, en effet, la terre se partage entre deux cités ou deux sociétés : celle des enfants des hommes et celle des enfants de Dieu, celle des gentils qui n'espèrent qu'en ce monde et celle des fidèles qui aspirent à l'éternité. Les mœurs opposées de ces deux sociétés demandent à être étudiées ; c'est le devoir des pasteurs de les signaler, et c'est le devoir des hommes de bien de former entre eux une sorte de ligue et de conjuration pour résister aux entraînements de la cité du mal, et faire prévaloir les tendances meilleures de l'autre cité. Vous développerez très-utilement à vos peuples le premier chapitre ainsi conçu : *De necessaria piorum omnium in bonum conspiratione* : « De la conspiration nécessaire des vrais chrétiens pour le triomphe du bien »².

Mais, comme il serait absolument stérile de se borner à de vagues généralités, les Pères du concile n'ont pas craint d'aborder les détails les plus intimes. Par exemple, ils ont dénoncé avec autant de hardiesse que de modération les côtés mauvais de ces réunions d'hommes, connues sous le nom de *cercles*; et, sans condamner la chose, ils en ont montré les abus et les excès³. Vous ne sauriez assez insister,

¹ Concil. Petrocor., Tit. III, p. 40 et seq. — ² *Ibid.*, c. 1, 1-5.

³ Voici le texte de ce décret, qu'une certaine presse s'est plu à travestir sans le connaître :

1. In civitatibus vel oppidis, optimo exemplo civibus suis proderunt, qui domui suæ bene præpositi, in pace et dilectione familiam regentes, uxoris et filiorum cum delectis amicis societatem in deliciis habebunt, nec, suis derelictis, potiores delicias quærent in andronibus seu circulis virorum, in

respectables pasteurs des âmes, sur l'utilité de resserrer les liens de la famille. Ne craignez point de combattre, tant à la ville qu'à la campagne, ces habitudes de jeu et de faïnéantise, qui entraînent la ruine des maisons comme la ruine des mœurs. Ne faites pas une guerre moins déclarée à ce luxe domestique, dont les conséquences déplorables ont été exposées par le concile¹. La moins effrayante n'est pas assurément cette fureur de spéculations, au moyen desquelles nos contemporains cherchent, et parfois réussissent à s'enrichir avec une rapidité scandaleuse. Sous le nom complaisant de *théorie du crédit public*, nous entendons absoudre journellement des pratiques et des manœuvres qui auraient été stigmatisées par nos pères comme des iniquités flagrantes². Quelques formes qu'elles revêtent, les usures et les fraudes ne changent point de caractère devant Dieu, et la déclaration énergique de l'apôtre conserve toute son autorité : « Les voleurs n'entreront point dans le royaume des cieux³ ». Développez souvent ces doctrines dans ces réunions d'hommes qu'il est si désirable de voir s'établir sous votre direction⁴ : précieuses associations qui sont le correctif de tant d'autres assemblées malsaines, et qui vous permettent

quibus nimia sæpe sermonum libertas, ludorum allectatio, diariorum quorumlibet lectio, indeque ortæ controversiæ, nec pauca nec minima sæpe religioni, moribus, et rei ac paci domesticæ creant pericula.

2. Gravia quidem in urbibus, etiam inter cultiores viros, horum andronum seu circularum mala. Sed iis cumulus accessit in pagis et vicis, ubi ad urbis exemplar inferiores circuli instituti sunt. Hic pater, illic filius familias, domo deserta, cum æqualibus liberiores sermones miscent, aleæ res suas committunt, nec tam vino quam venenatorum diariorum fœce inebriantur. Concil. Petrocor., Tit. III, c. II, p. 42.

¹ Concil. Petrocor., Tit. III, c. III, *De luxu domestico*, 1-3, p. 43.

² *Ibid.*, c. IV, *De usura et fraudibus*, p. 44-45. — ³ I Corinth., VI, 10.

⁴ Concil. Petroc., Tit. III, c. V. *De zelo et speciali sollicitudine erga viros*, p. 46-47.

d'exposer plus librement, devant un auditoire exclusivement masculin, les inviolables devoirs de la vie conjugale, aussi bien que ceux de l'éducation domestique et publique des enfants. Le chapitre sixième qui a pour titre : *De christiana patrum familias disciplina restituenda*¹, vous offre l programme d'un cours complet d'instructions sur cette matière.

Du reste, mes vénérés Frères, si vous avez des exhortations et quelquefois des objurgations à adresser à vos ouailles, vous ne serez que justes en leur adressant aussi des félicitations et des encouragements. D'importantes règles ont été tracées par nos deux précédents conciles dans le but de poser une limite à certains divertissements, toujours dangereux par eux-mêmes, mais indubitablement coupables et pernicieux quand ils franchissent les barrières de la décence et de la retenue. Or, si notre assemblée de Périgueux a dû déplorer de trop nombreuses infractions², dénoncer à l'autorité des magistrats et à la vigilance des parents des réunions populaires manifestement immorales, enfin enjoindre aux confesseurs séculiers et réguliers de tenir compte des salutaires prescriptions de notre discipline provinciale³, ce même concile a pu aussi avec vérité honorer de ses louanges bon nombre de familles chrétiennes qui, obéissant à nos prohibitions sanctionnées par le siège apostolique, ont entièrement banni de leurs maisons ces nouveautés déshonnêtes et ces usages corrupteurs⁴. Nous aimons à le proclamer : la société la plus

¹ Concil. Petroc., Tit. III, c. vi, p. 47-50. — ² *Ibid.*, Tit. II, c. v, 1-3, p. 37-38.

³ Caveant ergo magistratus, patres et matres familias : intelligant et vigilant ! Et sacerdotes cujuslibet ordinis, secularisve aut regularis, sacramentorum dispensatores, non domini, meminerint ea esse deneganda decretorum nostrorum contemptoribus : alioquin, *cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* (Matth., xv, 14.) *Ibid.*, 4.

⁴ Debitis laudibus prosequimur christianas familias quæ, præcedentium

distinguée de notre ville épiscopale et d'une grande partie de notre diocèse, par sa docilité respectueuse et sa soumission persévérante aux injonctions de l'autorité spirituelle, a mérité sa large part dans ces congratulations et ces éloges.

III. ENCYCLIQUE CONCERNANT LES INTENTIONS DE MESSES DUES PAR LES PASTEURS A LEURS PEUPLES. — Il s'était élevé à cet égard, Messieurs et chers Coopérateurs, une variété d'opinions, et, par suite, il s'était établi une diversité de pratiques qui avaient éveillé depuis quelque temps l'attention de l'épiscopat et du saint-siège. La question ayant été mûrement étudiée, le pontife romain vient de la trancher par la publication d'une lettre apostolique adressée à toute la hiérarchie du monde catholique. Nous n'entrerons pas ici dans le développement des hautes considérations par lesquelles le docteur suprême de l'Église relève les grandeurs du mystère eucharistique. La matière du saint sacrifice de la messe se présentera dans le cours régulier de nos instructions pastorales, et ce sera le cas de recourir alors au précieux document que la tradition vient d'enregistrer. Qu'il nous suffise de l'envisager aujourd'hui sous le rapport de sa conclusion et de sa décision pratique.

Rappelons avant tout qu'indépendamment du fruit général du sacrifice qui appartient à toute l'Église, et du fruit personnel qui appartient à la personne du sacrificateur, le sacrifice possède un fruit propre et spécial qui doit être appliqué par l'intention du prêtre à celui ou à ceux pour qui le sacrifice est proprement et spécialement offert. C'est principalement à celui-ci ou à ceux-ci que se rapportent les deux prières du canon de la messe, avant et après la consécration : *Memento etiam Domine, etc.* Et c'est de la dette de ce

conciliorum a summo pontifice probatorum prohibitionibus obsequentes, a suis domibus hos inhonestos et voluptatis incentivos usus prorsus avertent. *Ibid.*, 2.

fruit propre et spécial qu'il est question dans ce que nous allons dire.

Que ce soit le devoir du prêtre d'offrir le sacrifice à Dieu pour le peuple qui lui est confié, l'autorité des saintes Écritures ne permet pas d'en douter. « Tout pontife, dit saint Paul, est pris d'entre les hommes et constitué pour les hommes en ce qui a rapport à Dieu, à l'effet d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés, ... pour ceux du peuple et pour les siens ¹. » Le saint concile œcuménique de Trente déduit de ces paroles le précepte divin qui oblige les pasteurs à appliquer le saint sacrifice aux âmes qui leur sont confiées : *Cum præcepto divino mandatum sit omnibus quibus animarum cura commissa est, oves suas dignoscere, PRO HIS SACRIFICIUM OFFERRE* ². Quelques théologiens ayant voulu nier ou amoindrir ce devoir, le pape Benoît XIV les réfute par les paroles si claires du concile et par les réponses invariables de la sacrée congrégation ³. Dans tous les cas, le droit ecclésiastique est formel en ce point. Sans adopter le sentiment de quelques auteurs qui ont cru que cette nécessité était quotidienne ⁴, ou du moins s'étendait à toutes les messes célébrées par les prêtres ayant charge d'âmes, le même pape Benoît XIV, après Urbain VIII, limite l'obligation aux dimanches et fêtes de précepte. En ces jours-là, la puissance que le prêtre a reçue dans son ordination sacerdotale doit se traduire en acte ; parce qu'il est pasteur, il est tenu d'offrir

¹ *Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis ;... et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. Hebr., v, 1, 3.*

² *Sess., XXIII. De Reform., c. I.*

³ *Bened. XIV., Encyclic. Cum semper oblatas, XIX Aug. MDCCXLIV.*

⁴ Conformément à ce texte de saint Paul : *Qui non habet necessitatem QUOTIDIE, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi. Hebr., VII, 27.*

le sacrifice à Dieu et de célébrer la messe pour ses paroissiens, tant vivants que défunts : *Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, missasque celebrare, tam pro vivis quam pro defunctis* ¹. Étant établi pour offrir des présents et des hosties, il est nécessaire qu'il acquitte en cette circonstance sa dette de sacrificateur ². C'est cet article de la législation ecclésiastique que Pie IX vient d'expliquer et de confirmer

L'origine du doute et du dissentiment provenait d'un fait nouveau qui semblait entraîner avec lui un nouveau droit. Par un ensemble de motifs qu'il est superflu de rappeler de-rechef ³, le saint-siège a été amené à supprimer l'obligation qui s'attachait à un assez grand nombre de fêtes. Tant que la concession apostolique, en autorisant les fidèles à accomplir en ces jours-là les œuvres serviles, avait réservé néanmoins le précepte d'assister le matin au sacrifice, les pasteurs des âmes ne se crurent point déchargés de leur dette : la raison indiquait et l'enseignement formel de l'autorité régulière confirmait le maintien de la constitution d'Urbain VIII dans sa pleine vigueur ⁴. Mais plus tard les pontifes romains durent consentir à une nouvelle réduction des fêtes obligatoires ; et cette réduction, plus radicale que par le passé, s'étendit à l'audition de la messe aussi bien qu'à l'abstention des œuvres serviles. Comme le précepte d'appliquer le saint sacrifice aux fidèles avait toujours été jusque-là corrélatif à l'obligation des fidèles d'y assister, on comprend que les opinions aient varié, en l'absence d'une décision absolue, et que beaucoup de pasteurs aient pu se croire dégagés envers leurs ouailles par le même acte d'autorité qui dispensait celles-ci de leur devoir précédent. Cependant, outre que les rescrits apostoliques doivent être

¹ Pontif. roman., *De ordinat. presbyteri*.

² *Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur : unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat.* Hebr., VIII, 3.

³ Voir T. I, p. 536 et suiv. — ⁴ Bened. XIV, *Encycl. Cum semper oblatas*.

interprétés selon leur stricte teneur, et que rien n'y autorisait positivement cette persuasion, des décisions contraires étaient plus d'une fois intervenues. Chaque fois qu'il avait été interrogé à cet égard, le saint-siège, par l'organe des diverses congrégations, soit du Concile, soit de la Propagande, soit des Rites sacrés, soit enfin par la sacrée Pénitencerie, avait toujours tenu pour l'affirmative quant à l'obligation des pasteurs.

Cette jurisprudence des congrégations romaines vient enfin de passer en loi absolue. Notre saint-père le pape Pie IX, dans son Encyclique du trois mai de cette année, en accordant une pleine et entière condonation pour le passé, a vidé la question en ces termes : *Hiscæ litteris declaramus, statuimus atque decernimus parochos, aliosque omnes animarum curam actu gerentes, sacrosanctum missæ sacrificium pro populo sibi commisso celebrare et applicare debere, tum omnibus dominicis aliisque diebus qui ex præcepto adhuc servantur, tum illis etiam qui, ex hujus apostolicæ sedis indulgentia, ex diebus de præcepto festorum numero sublatis ac translatis sunt, quemadmodum ipsi animarum curatores debebant antequam festivi de præcepto dies imminuerentur et transferrentur* ¹.

C'est ici le lieu de dire avec saint Augustin : « Les rescrits sont venus de Rome : la cause est finie » : *Rescripta Roma venerunt : causa finita est*. Et nous n'ajouterons pas avec le même docteur : *utinam error finiatur!* Pas un seul de vous, Messieurs et chers Coopérateurs, ne songerait à prolonger le procès après que la sentence a été rendue. Chacun de vous, au contraire, répondra avec empressement aux espérances qu'a conçues le chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique.

« En posant cette règle pour l'avenir, et en accordant cette remise pour le passé, dit le vicaire de Jésus-Christ,

¹ Encycl. *Amantissimi*.

nous avons confiance que les curés, animés d'un zèle nouveau et d'un vif amour des âmes, se feront une gloire de satisfaire exactement et religieusement à cette obligation de célébrer à l'intention de leur peuple, considérant avec réflexion la surabondance de biens de tout genre et surtout de dons célestes qui découle pour chaque chrétienté de cette application qui lui est faite du sacrifice adorable et non sanglant des autels : *Dum autem hæc statuimus et indulgemus, in eam profecto spem erigimur fore ut parochi, majore usque animarum studio et amore incensi, huic obligationi applicandi missam pro populo diligentissime ac religiosissime satisfacere gloriantur, serio considerantes uberrimam cælestium præsertim munerum ac bonorum copiam quæ ex incruenti divinique sacrificii applicatione in christianam plebem eorum curæ commissam abunde redundat* ¹.

Cette solution, Messieurs, est tout à fait conforme aux habitudes généreuses de notre ordre, aux sentiments élevés qui distinguent les âmes sacerdotales. Les dons de l'Église, comme ceux de Dieu, sont sans repentance : *Sine penitentia enim sunt dona Dei* ². En déchargeant les peuples d'une obligation, la tendre mère des chrétiens ne se résigne pas à les priver d'un bienfait; son indulgence est désintéressée, elle n'entend pas y trouver un profit pour ses ministres. Parce que les fidèles subissent déjà un notable détriment par suite d'une assistance moins fréquente aux saints mystères, et aussi parce que le zèle de faire offrir pour eux-mêmes et pour les leurs le sacrifice eucharistique va s'affaiblissant de jour en jour, ils n'en ont que plus besoin de n'être pas frustrés de la part très-ample et très-large que leur avaient faite les siècles de toi dans la répartition des fruits de cette oblation divine. Volontiers le prêtre de la loi nouvelle s'écriera, comme le grand-prêtre Samuel : « Loin de moi que je com-

« mette ce péché envers Dieu, de cesser de prier pour

¹ Encycl. *Amantissimi*. — ² Rom., XI, 29.

« vous » : *Absit a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis* ¹ ! A mesure que Dieu est plus offensé, que l'esprit chrétien est plus rare, que la vertu est exposée à plus de périls, que les âmes sont sujettes à de plus longues expiations après cette vie, nous regarderons comme un devoir plus urgent, n'est-il pas vrai ? d'imiter le patriarche de l'Idumée, et de faire pour notre famille spirituelle, à des jours marqués, ce que le saint homme Job faisait chaque jour pour ses fils : *Consurgensque diluculo offerebat holocausta pro singulis. Dicebat enim : ne forte peccaverint filii mei... in cordibus suis. Sic faciebat Job cunctis diebus* ². Cette pratique nous donnera d'ailleurs plus d'autorité et d'éloquence pour recommander aux fidèles l'observation pieuse et volontaire de ces diverses fêtes de dévotion, dans lesquelles le saint sacrifice continuera d'être offert pour eux. Enfin, si quelques-uns de vous se croyaient dans le cas exceptionnel de légitime dispense, ils nous trouveront prêt à appuyer leurs requêtes auprès de la sacrée congrégation.

IV. Les solennités synodales, mes vénérables Frères, se terminent par ces paroles du divin Sauveur : « Je vous le dis de nouveau : si deux d'entre vous prient de concert sur la terre, toute chose qu'ils demanderont à mon Père, mon Père, qui est aux cieux, la leur accordera : car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, j'y suis au milieu d'eux ³ ». Cette promesse, Messieurs et chers Coopérateurs, peut-elle nous laisser douter que le divin Sauveur ait habité ici au milieu de nous durant cette bienheureuse semaine ? Peut-elle nous laisser douter que nos prières, adressées à son Père avec tant d'unanimité, aient été exaucées de lui ? Peut-elle nous laisser douter que les inspirations de sa grâce aient présidé à nos réunions et à nos délibérations ? Ah ! ce n'est pas seulement au nombre de deux

¹ I Reg., XII, 23. — ² Job, I, 5. — ³ Matth., XVIII, 19, 20.

ou trois, c'est au nombre de deux ou trois cents que nous avons été rassemblés ; rassemblés dans la plus parfaite union de tous les esprits et de tous les cœurs, rassemblés dans un même sentiment des besoins de l'Église, dans un même désir de la gloire de Dieu et du salut des âmes, dans une même ferveur d'oraison, dans une même ardeur à purifier nos âmes et à nous rendre moins indignes d'être les instruments et les canaux de la grâce divine. Et nous étions bien réellement réunis « dans le nom de Jésus » ; car ce n'étaient point des intérêts terrestres, mais bien les choses du ciel, l'honneur de Dieu, le progrès des âmes qu'avaient en vue tous les membres de ce synode. Donc Jésus-Christ a été au milieu de nous : j'ose dire que sa présence y était sensible et manifeste.

Et maintenant, mes dignes collaborateurs, retournez vers vos peuples, et portez-leur les fruits de cette retraite ; faites-les participer aux bénédictions qui se sont répandues sur vous ; versez à pleines mains sur eux les trésors de cette miséricorde inépuisable du Sauveur qui s'est épanchée dans vos âmes. Soyez indulgents, soyez miséricordieux ; pardonnez, pardonnez, et pardonnez encore de la part de Celui qui nous a pardonné tant de fautes, de négligences, d'imperfections à nous-mêmes. Vous avez entendu la conclusion de cet évangile : « Pierre s'étant approché de son Maître, lui dit : Seigneur, combien de fois mon frère pourra-t-il pécher contre moi, et devrai-je lui pardonner ? » « faudra-t-il aller jusqu'à sept fois ? Et Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas sept fois, mais soixante-dix fois sept fois¹ ». Ainsi, mes Frères bien-aimés, le dernier mot de cette semaine passée au pied des saints autels, c'est un mot de miséricorde, de miséricorde sans nombre et sans fin. Si on vous demande, quand vous serez de retour au milieu de

¹ Matth., xviii, 21, 22.

vos troupeaux, pourquoi vous êtes venus ici, et ce que vous y avez fait, dites que vous êtes venus dans une assemblée présidée par Jésus lui-même, et que vous arrivez les mains pleines de pardon et de miséricorde.

Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, priez pour moi afin que le Seigneur m'aide toujours dans le gouvernement et le soin du peuple qu'il m'a confié ; priez afin que, moyennant nos efforts réunis, nous puissions conduire un plus grand nombre d'âmes au ciel, et nous y retrouver tous un jour dans ce synode plénier et éternel, dont la sainte Église demande que celui-ci soit pour nous l'acheminement et le prélude : *Ut excitati de temporali synodo proficiamus ad æternæ felicitatis augmentum*¹. Amen.

¹ Pontif. Rom., *Ord. ad Synod.*

XIII

SERMON

PRÊCHÉ DANS LA CATHÉDRALE DE TOURS

LE DIMANCHE DE LA SOLENNITÉ PATRONALE DE SAINT MARTIN.

(XIV NOVEMBRE MDCCLVIII.)

Et non est inventus similis illi in gloria sanctorum.

Et il ne s'en est point trouvé de semblable à lui dans la glorieuse lignée des saints.

ECCLI., XLIV, 20.

MONSEIGNEUR ¹,

Venir s'agenouiller devant les autels du saint évêque Martin, et célébrer les augustes mystères dans sa propre basilique au jour de sa principale solennité; venir baiser la terre qui porte l'empreinte de ses pas, évoquer auprès de ses restes glorieux le souvenir de sa vie et de ses prodiges, implorer le secours de sa puissance là où tant de générations ont reçu des gages sensibles de sa protection: c'est, pour un évêque de Poitiers, observer la tradition immémoriale de ses devanciers, c'est acquitter la dette de son siège, c'est renouer

¹ M^r l'archevêque de Tours. — Était présent M^r l'évêque de Moulins

les liens d'une parenté toute divine, c'est continuer un commerce et un échange dont les titres sont écrits dans les plus beaux monuments de l'antiquité ecclésiastique. Et j'ajouterai, M. T.-C. F., accomplir ce pèlerinage sous l'épiscopat d'un si digne successeur de Martin, retrouver l'image vivante du saint pontife au-dessus de sa tombe vide, contempler ses traits dans ceux de l'héritier de sa simplicité apostolique et de l'imitateur de ses mâles vertus, c'est pour moi la jouissance la plus douce comme la plus profitable.

Toutefois, Messieurs, je m'approprierais ici les paroles que prononça saint Bernard un jour de fête de saint Martin, et je me plaindrai de ce que, vous et le docte clergé qui vous entoure, vous m'avez fait la part mauvaise aujourd'hui, en vous montrant plus disposés à écouter qu'à parler, lorsque c'était véritablement nous qui devions recueillir votre doctrine : *Vos quoque, reverendissimi patres, deteriorem nobis facitis partem nostram; ad audiendum quippe quam ad loquendum velociores etiam inter ipsos qui vestro magis egerant documento* ¹. Et qui suis-je pour annoncer les louanges de Martin à ceux qui ont scruté tous les détails de son histoire, étudié toutes les merveilles de ses œuvres, qui vivent en quelque sorte de sa vie, et qui habitent dans sa familière société ? Je venais ici pour prier, mes Frères, je ne venais pas pour parler. L'unique rôle qui me convint en ce jour, c'était de prêter l'oreille au discours de votre évêque ou de quelqu'un des orateurs distingués de cette cité : *Sane audirem eos libentius*. Mais puisqu'ils préfèrent, ou plutôt, puisqu'ils exigent que je parle, n'ayant pas la consolation de les écouter, j'accepte le devoir de leur obéir : *Sed quoniam eligunt, imo et exigunt magis ut loquar, mihi si non licet audire eos, eis necesse est obaudire* ². De leur côté ils me pardonneront si, n'ayant pas la coutume d'entreprendre le discours solennel du soir aux jours

¹ Opp. Bernard., Sermo in festo S. Martini, n. 1.— ² *Ibid.*

où j'ai porté la fatigue de la célébration solennelle des saints mystères, je me contente d'adresser à cet immense auditoire quelques-unes de ces paroles familières et sans art, qui tombent ordinairement de la bouche des évêques.

Deux pensées, deux impressions diverses me dominent, et je voudrais, mes Frères, les faire passer dans vos esprits et dans vos cœurs.

Martin a été, par toute sa vie et par toutes ses œuvres, l'un des plus stricts et des plus fervents observateurs de l'Évangile, l'un des chrétiens les plus fermes et les plus complets qui aient été vus sur la terre : il y a donc opportunité à faire revivre le culte de Martin dans un siècle qui semble n'avoir plus hérité que d'un christianisme appauvri et dégénéré. Martin a été, par sa prédication et par ses miracles, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort, l'un des fondateurs et des protecteurs de notre nation très-chrétienne, il a été l'un des pères et des patrons de la monarchie française : il y a donc opportunité à faire revivre le culte de Martin dans un siècle où tous les liens de la société tendent à se relâcher et à se rompre.

En d'autres termes, le sens chrétien a été émoussé, obli-téré dans beaucoup d'entre nous : un moyen de revenir au vrai et sincère et total christianisme des premiers jours, c'est d'étudier, c'est d'imiter, c'est d'invoquer saint Martin. Mais l'esprit chrétien, affaibli dans les individus, s'est plus complètement encore retiré de la chose publique; il a été plus formellement exilé de la société, du pouvoir, des institutions, des lois; et la société, le pouvoir, les lois, les institutions, disons le mot, et la France a trouvé le châtimement de sa défection dans une multiplicité et une périodicité de révolutions et de catastrophes qui ont profondément ébranlé la nation et compromis à plusieurs reprises son existence même : un moyen de rappeler sur la France toutes les bénédictions, les prospérités, les gloires des anciens jours, ce serait de recon-

quérir la protection décisive de saint Martin par une grande et publique manifestation de notre piété et de notre confiance en lui.

Vierge Marie, vous qui apparûtes plus d'une fois à Martin, escortée de vos deux suivantes, Thècle et Agnès, vous dont il a décrit le visage et le maintien à ses disciples ¹, venez à mon aide, et donnez tant d'efficace à ma parole que cet entretien, dicté par un sentiment à la fois religieux et national, tourne au profit spirituel des âmes et contribue, s'il est possible, au bien public. *Ave Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; renoncer au monde en tant qu'il est animé de l'esprit de Satan, qu'il aime les pompes de Satan et qu'il fait les œuvres de Satan; croire en Jésus-Christ, suivre sa loi et ses exemples; par conséquent, adhérer intérieurement et publiquement, de cœur et de bouche, à toute la doctrine révélée par Jésus-Christ et enseignée par la sainte Église, vivre de la vie de pénitence, d'humilité, de chasteté dont Jésus-Christ a donné le précepte et le modèle, aimer Dieu de tout son esprit, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces à cause de lui-même, et aimer le prochain comme soi-même à cause de Dieu: voilà, mes Frères, non pas les conseils, mais les préceptes de l'Évangile, voilà les engagements de notre baptême, voilà les conditions rigoureuses de la vie chrétienne. *Hoc fac et vives*: « Faites cela et vous vivrez ² ». Si vous le faites avec une perfection et dans une mesure suréminente, si à l'accomplissement magnanime du précepte vous avez la générosité d'ajouter même l'observation du

¹ Sulp. Sever., Dialog. II, 13. *Patrolog. Migne*, T. XX. — ² Luc., X, 28.

conseil, vous pourrez être placés au nombre des héros du christianisme, au nombre de ceux dont il plait au Seigneur d'illustrer la vie et la mort par l'éclat des prodiges et des miracles, au nombre de ceux dont les noms, inscrits par les anges sur le livre de l'éternité, méritent d'être écrits ici-bas par l'Église sur le registre des élus qu'elle propose à l'imitation comme à la vénération de ses enfants. Ceci est le sommet des choses; il n'est pas donné à tous d'y parvenir. Mais faire ce que j'ai dit plus haut, le faire dans une mesure suffisante, voilà ce qui est prescrit, ce qui est la condition indispensable de la vie, ce en dehors de quoi il ne reste plus que des contrefaçons et des simulacres de christianisme ici-bas, hélas ! et que des pleurs et des grincements de dents durant toute l'éternité.

Or, mes Frères, Martin a été l'un des plus grands et des plus vrais chrétiens que le monde ait vus. Sa vie tout entière a été une parfaite observation de l'Évangile, une reproduction constante de l'exemplaire divin.

Renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et renoncer au monde en tant qu'il est animé de l'esprit de Satan, qu'il aime les pompes et qu'il fait les œuvres de Satan, ç'a été la première et la plus constante préoccupation de Martin. Né de parents païens, dès ses premières années, il voulut rompre avec l'enfer ; et, malgré leur résistance, il s'engagea bientôt dans le catéchuménat¹. Il prononça donc la formule dès lors usitée dans la cérémonie de cette initiation : *Abrenuntio* : « Anathème à Satan ; je le renonce, je le renie ». Or jamais anathème ne fut plus irrévocable, jamais serment ne fut gardé plus exactement et plus méritoirement. Car que ne tenta pas Satan pour faire tomber Martin dans ses pièges ? « Où que tu ailles, lui dit un jour cet esprit mauvais, tu me trouveras toujours à ta traverse² ». Et il en fut

¹ Sulp. Sev., *De vita B. Martini*, 4, n. — ² *Ibid.*, vi.

ainsi. Toute la phalange des esprits infernaux s'acharna contre Martin; entr'eux et lui, ce fut une guerre à mort. Martin résista toujours et fut toujours victorieux. Satan prit toutes les formes, il essaya de la flatterie et de l'insulte; il se fit le démon de la cruauté, le démon de la gloire, le démon de la luxure, le démon du désespoir : Martin découvrit tous ses artifices, déjoua toutes ses ruses. Que dis-je ? les rôles changèrent : Martin devint l'effroi de Satan et de toutes ses légions. Depuis le jour où Hilaire lui avait conféré l'ordre d'exorciste, il commanda en maître aux démons; l'imposition de ses mains délivrait les possédés, guérissait les énergumènes. Grand adversaire et destructeur des idoles, comme nous le dirons bientôt, Martin avait le privilège singulier d'arracher à chacun des esprits impurs le nom sous lequel ils avaient reçu les adorations du genre humain ¹. Le psalmiste nous l'avait appris : *Dii gentium dæmonia* : « les dieux des nations, c'étaient les démons ² ». Mais entendez cette révélation inattendue qui jette un nouveau jour sur la mythologie des peuples les plus vantés et les plus civilisés. Par une moquerie de ce Dieu tout-puissant qui avait livré la sagesse antique au sens réprouvé ³, le maître de l'Olympe, celui que les Grecs et les Romains vénéraient comme le père des hommes et des dieux, n'était qu'un démon subalterne et vulgaire; Martin répéta souvent que Jupiter était un esprit épais, un stupide et un maladroit : *Jovem brutum atque hebetem esse dicebat*. Quant à Mercure, le démon salué comme dieu de l'éloquence et des beaux-arts, Martin avait expérimenté qu'il était plus subtil, plus redoutable, et que, pour triompher de lui, il était besoin de plus de circonspection : *Mercurium maxime infestum patiebatur* ⁴.

Vous comprenez, mes Frères, que celui qui avait acquis

¹ Sulp. Sev., De vita B. Martini, XXI, XXII. — ² Ps. xcvi, 5.

³ Rom., I, 28. — ⁴ Sulp. Sev., Dialog II, 13.

ces lumières et qui exerçait cet empire sur la personne même des démons, ne se laissait point séduire par les maximes, par les pratiques que les démons avaient accréditées dans le siècle. Il est un monde que Notre-Seigneur Jésus-Christ a maudit, pour lequel il n'a pas voulu prier¹, et ce monde n'est autre chose que le règne de Satan introduit dans la société humaine. Or Martin, encore enfant, regardant autour de lui, et apercevant partout la prédominance de ce monde corrompu et corrupteur, aurait voulu s'arracher à cette atmosphère de péché et s'enfoncer au désert pour y vivre de la vie des solitaires de l'orient². Jusqu'à sa mort, l'air qu'on respire dans les villes lui parut chargé des miasmes de l'enfer ; il redoutait les pompes de Satan qui s'y étalent, les trames et les machinations de Satan qui s'y ourdissent. Le croiriez-vous ? Il craignit les exhalaisons de la mondanité jusque dans la cité de Poitiers, jusque dans la maison épiscopale d'Hilaire, et il alla chercher une cellule à Ligugé³. Je n'ai pas dit assez ; il craignit les pompes du monde jusque dans les pompes même de la religion ; évêque, il conserva ses habits de moine, et, les saintes règles de la liturgie n'étant pas alors aussi formelles qu'elles le devinrent plus tard, il ne consentit point à s'asseoir sur un trône, même en célébrant les fonctions sacrées dans sa propre église⁴. Un jour, un personnage richement vêtu se présenta devant lui ; il avait une robe de pourpre comme celle des empereurs ; sa tête était ceinte d'une couronne étincelante d'or et de pierreries, ses pieds revêtus de chaussures brillantes ; son air était serein, son visage riant. Cet être tout éblouissant de clarté prit la parole et dit : « Martin, reconnais celui que tu vois ; je suis le Christ ; avant de descendre sur la terre pour juger le monde, j'ai voulu me

¹ Joann., xvii, 9. — ² Sulp. Sev., De vita B. Martini, II. — ³ *Ibid.*, VII. —

⁴ Sulp. Sev., Dialog. II, 1.

manifeste à toi ». Martin reste quelque temps dans le silence ; puis, ayant imploré la lumière d'en haut, il répond : « Jésus-Christ ne nous a point annoncé qu'il dût descendre du ciel en terre couvert de pourpre ni couronné d'un brillant diadème. Pour moi, si je ne vois le Christ sous la figure dans laquelle il a souffert et avec les stigmates de sa croix, je n'y croirai pas. » Le fantôme disparut, c'était un démon transfiguré ainsi en ange de lumière ¹. Martin fut donc inexpugnable à toutes les puissances de l'enfer. Aussi quand, à l'instant de sa mort, l'esprit infernal vint essayer un dernier assaut : « Que fais-tu là, bête cruelle, lui dit Martin : *Quid hic astas, cruenta bestia ?* Oiseau de mauvais augure, tu ne trouveras rien en moi : *Nihil in me, funeste, reperies* ². » Il avait bien rempli, n'est-ce pas, le premier engagement de son baptême ; il avait renoncé à Satan, aux pompes et aux œuvres de Satan, et il avait renoncé au monde en tant que le monde est l'agent de Satan.

Mais ce n'est pas assez. La seconde partie du programme chrétien est celle-ci : croire en Jésus-Christ, suivre sa loi et ses exemples ; par conséquent, adhérer de cœur et de bouche à toute la doctrine révélée par Jésus-Christ et enseignée par la sainte Église ; vivre de la vie de pénitence, d'humilité, de chasteté dont Jésus-Christ a donné le précepte et le modèle ; aimer Dieu de tout son esprit, de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces à cause de lui-même, et aimer le prochain comme soi-même à cause de Dieu. Or, mes Frères, tandis que j'exprime devant vous ces diverses conditions de la vie chrétienne, toutes les particularités de l'histoire de saint Martin viennent se présenter en foule à mon esprit comme autant de pièces justificatives de son christianisme robuste et vigoureux.

La croyance en Jésus-Christ ? Mais, mes Frères, c'est là

¹ Sulp. Sev., De vita B. Mart., xxiv. — ² Sulp. Sev., Epist. II.

le son que rendent toutes les fibres de Martin, c'est la réponse que donnent toutes ses paroles et toutes ses œuvres. La foi, par une prévenance singulière de la lumière divine, Martin l'a conçue dans son âme longtemps avant qu'elle y fût répandue par la grâce baptismale. Je l'ai dit, Martin, contre la volonté de ses parents, s'est fait catéchumène à dix ans. Contre la volonté de ses parents, me dites-vous peut-être ? Et que devient la loi naturelle ? La loi naturelle et la loi révélée elle-même ne disent-elles pas au fils d'obéir à ses parents ¹ ? Oui, mes Frères ; mais l'Évangile dit aussi : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me non est me dignus* : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ² ». Or, observe saint Grégoire, « si nous pesons la nature du précepte divin, nous pouvons, par un sage discernement, obéir à la fois et désobéir : de telle sorte qu'honorant nos parents à cause du lien de la nature, nous sachions nous séparer d'eux et les fuir si nous les rencontrons pour adversaires sur la route qui mène à Dieu » : *et quos proximos novimus, diligamus ; et quos adversarios in via Dei patimur, odiendo et fugiendo nesciamus* ³. Vous vous armez d'un autre principe, et vous me dites : « La chose crie à son maître : *Res clamat Domino* ; par conséquent le fils crie à son père ⁴ ». La chose crie à son maître, cela est vrai, mille fois vrai. Mais ici, quel est le maître de la chose ? A qui appartient l'ouvrage, si ce n'est à l'ouvrier ? Or, c'est Dieu par son Verbe créateur, que dis-je, par son Christ Jésus, qui crée notre âme à l'instant où elle est unie à notre corps. Cette âme crie donc à son maître Jésus : *Res clamat Domino*. Et, d'ailleurs, il est encore un second titre de pro-

¹ On comprend ici l'allusion à l'affaire alors récente du jeune juif Mortara.

² Matth., x, 37. — ³ S. Gregor. Pap., Homil. xxxvii in Evangel.

⁴ Lettre de l'abbé Delacouture au journal des *Débats*.

priété. Le maître d'une chose, c'est celui qui l'a achetée, qui l'a payée. Or celui-là même à qui cette âme appartenait par sa nature, par son origine, parce que l'œuvre appartient à l'ouvrier, il se trouve qu'après qu'elle lui avait été frauduleusement arrachée par le péché, dérobée par le démon, il l'a rachetée à grand prix et payée de tout son sang. Vous avez raison : la chose crie à son maître. En conséquence, Martin passe par-dessus l'injuste opposition de ses parents ; il va à l'Église, il va à Jésus-Christ, il va à son Maître qui l'a fait et qui l'a racheté.

Ainsi conquis à la foi, Martin, qui en sera l'organe par sa prédication, le témoin et la preuve vivante par ses miracles, en est avant tout l'humble disciple par la docile adhésion de son intelligence et de sa volonté. Il a été à l'école d'Hilaire, et il répète après Hilaire que c'est Dieu lui-même qu'il en faut croire sur les attributs de Dieu et sur toutes les vérités divines ¹. « Que toute la science des rhéteurs et des philosophes se taise, dit notre saint évêque de Tours, parce que le discours n'est pas de saison par rapport à ce qui est ineffable ; la parole fait défaut à propos de ce qui est indicible » : *Sileat lingua oratoria, quia deficit sermo de indicibili* ². Dieu, qui a parlé, a su donner à sa propre voix le témoignage de l'authenticité : *dedit voci suæ vocem virtutis* ³ ; cela étant, il ne s'agit pas de discuter, il ne s'agit que de croire. « Que la prudence des habiles se tourne donc vers les Écritures, et qu'appuyée sur l'autorité du Seigneur, l'éloquence s'écrie : J'ai cru et voilà pourquoi j'ai parlé ⁴ ». Voilà la théologie de Martin.

Aussi sa foi n'a-t-elle jamais heurté contre aucun des écueils de son siècle. L'arianisme avait séduit de hautes

¹ Cum hoc solum de Deo bene credi intelligamus, ad quod de se credendum ipse sibi nobiscum et testis et auctor existat. De Trinit. L. III, 26.

² S. Martini confessio, apud *Migne*, T. XVIII, p. 2. — ³ Ps. LXVII, 34.

⁴ S. Martini confess., *ibid.*

et belles intelligences; les prêtres, les évêques de l'Illyrie avaient bu et ils disséminaient le poison de l'erreur : Martin, presque seul, *pene solus*, s'élève contre ces pasteurs coupables, contre ces docteurs perfides; il se laisse outrager, il se laisse fouetter, il se laisse bannir de sa propre patrie, plutôt que de conniver à l'arianisme, même par son silence ¹. Priscillien, cachant la corruption sous le masque de l'austérité, enseigne les abominations du gnosticisme; et Ithace, donnant à ses antipathies haineuses et à sa basse servilité la couleur du zèle, compromet l'indépendance de l'autorité doctrinale et s'écarte de la mansuétude de l'Église en déférant la cause de Priscillien au tribunal incompetent et terrible de l'empereur : Martin déteste la doctrine de Priscillien et il réprovoque le faux zèle d'Ithace ². Il s'élève des moralistes exagérés qui assimilent le mariage à la fornication; puis les contradicteurs de ceux-ci, par l'exagération contraire, placent le mariage à la même hauteur que la continence : Martin, dans une comparaison célèbre, restitue au mariage sa sainteté, à la virginité sa prééminence ³. La rectitude de sa foi ne décline ni à droite ni à gauche; il n'est ni de l'école d'Apollon, ni de l'école de Céphas : il est de l'école de Jésus-Christ et de l'Église.

Et parce qu'il a toute la pureté, toute l'intégrité de la foi, il en a aussi toute l'autorité, je dirai toute la fierté. La puissance qui subjugue toutes choses, a dit saint Jean, c'est la foi : *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra* ⁴. La foi de Martin le rend supérieur au monde. Cet homme si humble a tellement la conscience de la dignité de son baptême, qu'on chercherait vainement ailleurs un plus fier chrétien. Il avait combattu vingt ans et plus sous les drapeaux de l'empire, lorsqu'il demanda à Julien César ia

¹ Sulp. Sev., De vita. B. Mart., vi. — ² Sulp. Sev., Hist. Sacr., L. II, 56. — Dialog. III, 11 et seq. — ³ Dialog. II, 10. — ⁴ I Joann., v, 4.

faculté d'entrer désormais au service de Jésus-Christ. « Ce n'est pas ta religion, c'est la peur qui te fait demander ton congé », lui répondit brutalement Julien. « Si l'on attribue ma détermination à la peur et non pas à la foi, reprit Martin, je me placerai demain à la tête de la colonne; et, au nom de Jésus-Christ, avec le seul signe de la croix, sans armes, sans bouclier et sans casque, je me jetterai dans les escadrons ennemis ¹. » — « Qui es-tu, lui demanda un jour un brigand qui tenait une hache suspendue sur sa tête? — Je suis chrétien, répond Martin. — N'as-tu pas peur? — Je n'ai jamais été plus tranquille, parce que ma foi m'apprend que Dieu vient en aide aux siens dans le moment du danger ². » Tout le monde connaît, mes Frères, l'attitude de Martin à la cour de Valentinien et à celle de Maxime. Martin n'y paraît que pour implorer la clémence des empereurs en faveur des condamnés. Son attitude contraste noblement avec la servile courtoisie de presque tout le reste de l'épiscopat. Autant et plus que les autres, les empereurs subissent l'ascendant de la foi de Martin. Ce que l'évêque demande, il serait plus vrai de dire qu'il l'ordonne : *Potius imperavit quam rogavit* ³. Par un phénomène alors inouï, ce sont les maîtres du monde qui cherchent la faveur de ce fier client. *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra* : Voilà la puissance de la foi de notre saint.

Ah ! c'est qu'on savait que cette foi n'était pas une foi stérile, qu'elle ne consistait pas dans de simples dehors. Le chrétien ne s'engage pas seulement à croire en Jésus-Christ, il s'engage à suivre sa loi et ses exemples. Toute la vie de Martin est une vie d'abnégation, d'expiation, de pénitence. Dans son métier de soldat comme dans sa carrière monastique ou dans ses fonctions pastorales, il porte constamment

¹ Sulp. Sev., De vita B. Mart., III.—² *Ibid.*, IV.—³ *Ibid.*, XX.— Dialog. II, 5, 6, 7.

dans son corps la mortification de Jésus-Christ. Devenu évêque, il se considère comme une victime; ses jeûnes étaient continuels, ses veilles assidues, ses larmes coulaient avec ses sueurs. Martin va mourir; ses disciples lui proposent une couche moins dure, ils veulent introduire un peu de paille sous son cilice : « Mes enfants, leur dit-il, il ne sied pas à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre; si je vous laissais un autre exemple, je serais un prévaricateur ¹ ». Que dire de son humilité? Officier de l'armée romaine, il se fait le serviteur du soldat qu'on a mis à son service ². Évêque, il se laisse impunément outrager même par les plus obscurs d'entre ses clercs ³. Quant à la chasteté, elle est sa compagne assidue au camp comme au désert. Sa délicatesse est celle d'une vierge. Aussi, à peine eut-il rendu le dernier soupir que ce visage exténué par les jeûnes devint tout radieux, et que ce corps vieilli sous le cilice retrouva la blancheur, la souplesse et la grâce de celui d'un enfant de sept ans ⁴.

Enfin, la loi fondamentale du christianisme, le précepte de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, et de l'amour du prochain à l'égal de l'amour de soi-même, qui l'a mieux observé que Martin? Là où est votre trésor, là est votre cœur. Le trésor de Martin était au ciel, son cœur y était aussi et n'était que là. C'était l'union la plus assidue et la plus parfaite avec Dieu. Ses actions extérieures, dit Sulpice-Sévère, peuvent être racontées tellement quellement; mais jamais discours humain ne fera connaître sa vie intérieure, sa contemplation assidue, sa persévérance dans la prière ⁵. Son esprit était toujours appliqué au ciel; il priait en parlant, il priait en lisant, il priait en mangeant, il priait toujours : *et inter legendum, aut si quid aliud agebat, numquam animum ab oratione relaxabat*. Ses nuits se passaient comme

¹ Sulp. Sev., Epist. III.—² De vita B. Mart., II.—³ Ibid., XXVI.—⁴ Epist. III.
⁵ Sulp. Sev., De vita B. Mart., XXVI.

ses jours. Il n'y avait jamais sur ses lèvres que Jésus-Christ : *nunquam in illius ore nisi Christus* ; jamais dans son cœur que la piété : *nunquam in illius corde nisi pietas* ¹. A l'exemple des anges qui vaquent aux ministères extérieurs que Dieu leur confie sans cesser pour cela de contempler le visage de Dieu, Martin bâtit sa cellule auprès de son église ; puis cette cellule étant trop envahie par la foule des visiteurs et par le bruit des affaires, comme il sait que le premier devoir d'un évêque, c'est la contemplation, c'est la prière , parce que sans elles il ne peut suffisamment vivifier son peuple, Martin sauve sa liberté et assure son oraison en allant demeurer à quelque distance de la ville , là où fut Marmoutiers ². Les jours où il revient à la ville , c'est pour y célébrer les saints mystères ; tant que l'heure de monter à l'autel n'a pas sonné, il persévère dans la prière, laissant à ses diacres et à ses prêtres le soin de recevoir les visiteurs, d'entendre les plaintes et de régler les affaires. Pour lui, sa façon d'administrer, de gouverner , c'est de prier ³. La fièvre dont il va mourir l'a déjà saisi ; son agonie commence : *non tamen ab opere Dei cessabat*, il ne cessait pas cependant de vaquer à Dieu, il contraignait ses membres défaillants d'obéir à l'esprit, il persistait dans la prière : *oculis ac membris in cœlum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat* ⁴. On le supplie de prendre au moins un léger soulagement, et de se laisser retourner dans un autre sens. Lui qui, pendant sa vie, avait trouvé tant de bonheur à regarder le ciel : « Laissez-moi, mes frères, laissez-moi, dit-il, regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme s'oriente déjà dans la direction qui va la conduire à Dieu ⁵ ». Voilà comme Martin observait le premier et le plus grand des commandements.

Mais le second qui est semblable au premier, il ne l'accom-

¹ Sulp. Sev., De vita B. Mart. — ² *Ibid.*, ix. — ³ Dialog. II, 1. — ⁴ Sulp. Sev., Epist. II. — ⁵ *Ibid.*

plissait pas avec moins de perfection. L'amour de ses parents : c'est pour céder à la volonté de son père qu'il se laisse enrôler dans la milice ¹, c'est pour s'efforcer de gagner son père et sa mère à Dieu qu'il se sépare d'Hilaire et qu'il entreprend un voyage dont il prévoit toutes les amertumes ². L'amour de ses semblables : c'est par les offices de sa charité industrielle qu'il s'était fait chérir si particulièrement de tous ses compagnons d'armes, c'est par un attachement surnaturel à son chef militaire qu'il diffère de quitter l'armée³; et si l'on peut apercevoir l'ombre d'une défaillance dans sa vie d'évêque, il eut la gloire de faillir par charité ⁴. L'amour des pauvres : c'est avec l'un d'eux qu'il partage son manteau ⁵, c'est avec chacun d'eux qu'il partage son modeste pécule, c'est pour l'un d'eux que plus tard il se dépouille de sa tunique ⁶. L'amour de ses ennemis : il n'a jamais rendu le mal pour le mal ; sa vengeance était de pleurer les péchés de ses détracteurs et d'implorer leur grâce : il ne condamnait personne ; on ne le vit jamais ému, jamais irrité ⁷. Mais enfin, mais surtout, l'amour des âmes, le désir du salut des âmes : c'est à ce besoin, c'est à cette passion qu'il employa toute sa vie. Voyages sans nombre et pleins de labeur ; entreprises qu'on eût dites insensées tant elles paraissaient téméraires : rien ne lui coûtait lorsque les intérêts sacrés des âmes étaient en jeu. Apprenez jusqu'où Martin a poussé sa charité pour les hommes. Ayant aimé les siens qui étaient en ce monde, on peut dire de lui, comme de Jésus, qu'il les aima jusqu'à la fin et surtout à la fin. Ses disciples fondaient en larmes autour de lui, et ils lui disaient : « Père, pourquoi nous abandonnez-vous et à quelles mains allez-vous nous laisser ? Les loups ravisseurs envahiront votre troupeau, et qui pourra le protéger ? — Seigneur, dit Martin, si je suis encore néces-

¹ De vita B. Mart., II. — ² Ibid., V. — ³ Ibid., I, III. — ⁴ Dialog., III, 13. — De vita B. Mart., IV. — ⁵ Dialog., II, 1. — ⁷ Sulp. Sev., De vita B. Mart., XXVII.

saire à votre peuple, je ne récusé point le travail: que votre volonté soit faite ! Ah ! mes Frères, c'est ici le comble de la charité envers les hommes. Sacrifier les richesses extérieures quand on possède en soi la richesse éternelle, mépriser et quitter les joies du monde quand on a en soi la substance de cette joie infinie qui est Dieu, cela est vraiment peu, encore que ce soit beaucoup pour notre faiblesse. Mais sacrifier Dieu lui-même, quand on l'a si longtemps attendu, si laborieusement mérité, quand le ciel est déjà ouvert et que les anges et les élus sont là pour vous y recevoir : c'est une vertu dont saint Bernard ose bien douter si les esprits célestes eux-mêmes sont capables¹.

Mes Frères, ce que j'ai avancé n'est-il donc pas surabondamment prouvé : Martin a été l'un des plus grands, l'un des plus vrais chrétiens qui se soient vus ici-bas ? Et mon texte n'est-il pas déjà suffisamment justifié : Martin n'a pas eu son semblable dans la glorieuse lignée des saints : *Non fuit illi similis in gloria sanctorum* ?

Mais, hélas ! M. T.-C. F., si nous venons à comparer notre christianisme, le christianisme de notre temps, avec celui de Martin, franchement, n'y a-t-il pas lieu de se demander si c'est le même évangile qui nous a été enseigné, si c'est le même baptême que nous avons reçu, si ce sont les mêmes engagements que nous avons pris ? Un christianisme qui capitule journellement avec Satan, qui pactise avec les pompes du monde, qui amalgame les ténèbres avec la lumière, Bélial avec Jésus-Christ ; un christianisme qui tourne à tout vent de doctrine, qui contrôle et qui redresse à tout instant les vérités de la foi, les enseignements de l'Église par les préjugés et les opinions mobiles du temps ; un christianisme qui doute de lui-même, et qui n'a ni le courage ni la dignité de ses convictions ; un christianisme,

¹ Epist. II. — ² Sermo in festo S. Martini.

hélas ! trop souvent sans esprit de pénitence, sans pratique de mortification, et qui s'imagine pouvoir subsister dans une vie commode et sensuelle ; un christianisme qui laisse au second ou plutôt au dernier rang dans nos affections le sentiment qui doit être le premier et le plus fort de tous : *maximum et primum* ¹ ; un christianisme sans recueillement intérieur, sans union à Dieu, sans contemplation, sans oraison, disons le mot, un christianisme sans amour, ou du moins sans cet amour dominant de Dieu que l'ancienne comme la nouvelle loi place en tête de tout le devoir religieux ; enfin un christianisme trop souvent personnel, égoïste, étranger à la noble passion du dévouement au bien spirituel et au salut éternel du prochain : mes Frères, suis-je dans l'exagération et dans le faux quand je fais cette peinture ? A Dieu ne plaise que je méconnaisse ce qui reste encore parmi nous de vrais disciples de Jésus-Christ, qui n'ont point courbé le genou devant les autels de Baal ! Ceux-là sont d'autant plus grands, d'autant plus admirables pour moi, qu'il leur faut la fermeté de l'airain, la dureté du diamant, pour ne pas se laisser entamer par l'esprit corrosif ni amollir par les tendances sensuelles de leur siècle. Mais, à part ces généreux enfants de l'Évangile, n'est-il pas vrai que partout l'esprit chrétien s'altère, que la mondanité triomphe, que les convictions chancellent, que la mortification volontaire n'existe plus, que le péché abonde, que la charité du grand nombre se refroidit, que l'amour de Dieu n'est plus le premier de nos amours, que le nom de Jésus n'est presque plus sur nos lèvres parce qu'il n'est plus guère dans nos cœurs, que l'individualisme glace et dessèche tout sentiment généreux ? Ah ! mes Frères, que dirait Martin s'il revenait parmi nous ? Que dirait-il s'il voyait cette société d'aujourd'hui, lui qui déjà se plaignait de la décadence des

¹ Matth., xxii, 38.

âmes; lui qui ne rendait qu'à un seul de ses contemporains, à Paulin de Bordeaux, le témoignage d'une vie vraiment et complètement modelée sur les préceptes de Jésus-Christ ? Mes Frères bien-aimés, étudions donc avec une ardeur nouvelle la grande vie de Martin, étudions ses actes, ses paroles, ses vertus; inspirons-nous de son esprit; et puisque nos âmes s'affaissent, puisque notre christianisme décline et s'affaiblit, ayons les yeux attachés sur ce parfait observateur de l'Évangile, sur cette image authentique du divin modèle. Il y a opportunité dans le culte de Martin pour notre régénération personnelle; il y a opportunité aussi, il y a opportunité surtout pour la régénération publique et sociale. J'ai abusé de votre attention par des longueurs que je ne prévoyais pas; je vais dire le reste de ma pensée en peu de mots.

SECONDE PARTIE.

Saint Martin, mes Frères, a été l'un des fondateurs et des pères de la France chrétienne; plus qu'aucun autre, il a fondé le christianisme dans cette nation par les effets de sa prédication et de ses miracles; plus qu'aucun autre, il est demeuré dans l'esprit des peuples le patron et le défenseur de notre patrie.

Un grand homme de ce siècle *, mettant en lumière une parole jusqu'ici peu remarquée †, et lui donnant un tour piquant qu'elle n'avait pas, a dit avec raison que ce sont les évêques qui ont fait le royaume de France comme les abeilles font une ruche. Les historiens de nos premiers pontifes avaient avancé la même assertion, il y a plus de douze

* Sulp. Sev., De vita B. Martin., xxv.

† J. De Maistre. Du Pape, discours prélimin. § II.—* Gibbon, Hist. de la décadence. T. VII, ch. 38. Paris, 1815.

cents ans ¹. Elle ne s'applique à personne avec plus de justesse qu'à saint Martin. La France, en effet, mes Frères, si l'on consulte sa constitution de quatorze siècles, c'est la nation chrétienne par excellence; c'est la nation qui, une fois imprégnée de l'Évangile, a fait de l'Évangile la base de son organisation. Jamais aucun peuple, depuis la promulgation de la loi de Jésus-Christ, n'avait réalisé une alliance plus intime entre la religion et la chose publique; jamais aucune royauté n'avait été plus franchement subordonnée à la royauté du Christ. On peut dire que Jésus-Christ fut longtemps le véritable roi de cette nation, qui ne commettait aucune usurpation en s'intitulant la nation très-chrétienne.

Or, mes Frères, le christianisme ne put présider ainsi à la formation, à l'éclosion des institutions françaises que parce qu'il préexistait à ces institutions dans les mœurs de la multitude. Et qui donc avait conquis la multitude à Jésus-Christ dans les Gaules? Quelle influence, quelle intervention décisive avait arraché les Gaulois aux vieilles superstitions de leur pays, combinées avec les superstitions de leurs conquérants? Loin de moi, mes Frères, que je méconnaisse tout ce que la religion de Jésus-Christ possédait déjà de vitalité et de puissance dans nos diverses provinces, grâce à la prédication des premiers apôtres, des premiers martyrs, des premiers évêques, dont la série remonte aux temps les plus rapprochés du Calvaire. Toutefois, je ne crains pas de le dire, l'apôtre populaire de la Gaule, le convertisseur des campagnes restées en grande partie païennes jusque-là, le fondateur du christianisme national, c'a été principalement saint Martin. Et d'où vint à Martin, sur tant d'autres grands évêques et serviteurs de Dieu, cette prééminence d'apostolat? Plaçons-nous Martin au-dessus de son

¹ *Vita S. Etton*. Bolland., x jul.; *Vita S. Audoen.*, posterior, n. 7, Bolland. cxiv Aug.

maître Hilaire? S'il s'agit de la doctrine, non pas assurément; s'il s'agit du zèle, du courage, de la sainteté, il ne m'appartient pas de dire qui fut plus grand du maître ou du disciple; mais ce que je puis dire, c'est qu'Hilaire fut surtout un docteur, et que Martin fut surtout un thaumaturge. Or, pour la conversion des peuples, le thaumaturge a plus de puissance que le docteur; et, par suite, dans le souvenir et dans le culte des peuples, le docteur est éclipsé, il est effacé par le thaumaturge.

On parle beaucoup aujourd'hui de raisonnement pour persuader les choses divines : c'est oublier l'Écriture et l'histoire; et, de plus, c'est déroger. Dieu n'a pas jugé qu'il lui convînt de raisonner avec nous. Il a affirmé, il a dit ce qui est et ce qui n'est pas; et, comme il exigeait la foi à sa parole, il a autorisé sa parole. Mais comment l'a-t-il autorisée? En Dieu, non point en homme; par des œuvres, non par des raisons : *non in sermone, sed in virtute*; non par les arguments d'une philosophie humainement persuasive : *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis*, mais par le déploiement d'une puissance toute divine : *sed in ostensione spiritus et virtutis*. Et pourquoi? En voici la raison profonde : *Ut fides non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei* : afin que la foi soit fondée non sur la sagesse de l'homme, mais sur la force de Dieu¹. On ne le veut plus ainsi aujourd'hui; on nous dit qu'en Jésus-Christ le théurge fait tort au moraliste, que le miracle est une tache dans ce sublime idéal. Mais on n'abolira point cet ordre, on n'abolira ni l'Évangile ni l'histoire. N'en déplaie aux lettrés de notre siècle, n'en déplaie aux pusillanimes qui se font leurs complaisants, non-seulement le Christ a fait des miracles, mais il a fondé la foi sur des miracles; et le même Christ, non pas pour confirmer ses propres miracles qui sont l'appui des autres,

¹ I Corinth., II, 4, 5.

mais par pitié pour nous qui sommes prompts à l'oubli, et qui sommes plus impressionnés de ce que nous voyons que de ce que nous entendons, le même Jésus-Christ a mis dans l'Église, et pour jusqu'à la fin, la vertu des miracles. Qu'il y en ait eu de faux, qu'il y en ait eu de contestables, ce n'est pas douteux : l'Église, qui est ennemie de l'imposture, a été la première à les démasquer. Notre thaumaturge excella lui-même à confondre les faux prophètes, les visionnaires menteurs¹; on sait comment il renversa l'autel érigé à ce voleur dont le sépulcre était fréquenté par une multitude ignorante². Mais enfin, la puissance des miracles n'en subsiste que plus certainement dans l'Église. Notre siècle en a vu, il en verra encore; le quatrième siècle eut principalement ceux de Martin.

Opérer des prodiges semblait un jeu pour lui; on eût dit Adam pleinement restitué dans sa royauté sur le monde. La nature entière pliait à son commandement et se rangeait à son service. Les animaux lui étaient soumis : « Hélas! s'écriait un jour le saint, les serpents m'écoutent, et les hommes refusent de m'entendre ». Cependant les hommes l'entendaient souvent. Pour sa part, la Gaule entière l'entendit; non-seulement l'Aquitaine, mais la Gaule Celtique, mais la Gaule Belgique. Comment résister à une parole autorisée par tant de prodiges? Dans toutes ces provinces, il renversa l'une après l'autre toutes les idoles, il réduisit les statues en poudre, brûla et démolit tous les temples, détruisit tous les bois sacrés, tous les repaires de l'idolâtrie³. Était-ce légal, me demandez-vous? Si j'étudie la législation de Constantin et de Constance, cela l'était peut-être. Mais ce que je puis dire, c'est que Martin, dévoré du zèle de la maison du Seigneur, n'obéissait en cela qu'à l'esprit de Dieu. Et ce que je dois dire, c'est que Martin, contre la fureur de la population

¹ *Su/p. Sev., De vita B. Martin., xxxiii, xxxiv.* — ² *Ibid., xi.* — ³ *Ibid., xiii.*

païenne, n'avait d'autres armes que les miracles qu'il opérât lui-même, le concours visible des anges qui lui était parfois accordé, et enfin, et surtout, les prières et les larmes qu'il répandait devant Dieu lorsque l'endurcissement de la multitude résistait à la puissance de sa parole et de ses prodiges¹. Mais, avec ces moyens, Martin changea la face de notre pays. Là où il y avait à peine un chrétien avant son passage, à peine restait-il un infidèle après son départ. Les temples du Dieu vivant succédaient aussitôt aux temples des idoles ; car, dit Sulpice Sévère, aussitôt qu'il avait renversé les asiles de la superstition, il construisait des églises et des monastères². C'est ainsi que l'Europe entière est couverte de temples qui ont pris le nom de Martin.

Vienne maintenant, vienne le premier roi chrétien de France, Clovis. Il ne tardera pas à comprendre ce que la royauté chrétienne doit de reconnaissance et d'amour au principal fondateur de la France chrétienne. Et il ne tardera pas non plus à expérimenter ce que la France chrétienne peut toujours attendre de la céleste protection de Martin. Vous savez, mes Frères, quelle fut l'intervention visible de nos deux incomparables évêques, saint Hilaire et saint Martin, dans cette grande et célèbre victoire qui assura l'orthodoxie de la nation française. Vous savez l'heureux présage que Clovis reçut dans l'église de Tours ; vous savez par quelle répression rigoureuse il châtia l'injure faite à saint Martin par un de ses soldats : *Et ubi spes victoriæ, si Martinus offenditur* : « Et quelle sera l'espérance de la victoire, si l'on offense Martin ? »³

Cette confiance de Clovis envers saint Martin, est un héritage que se sont légué l'une à l'autre chacune des dynasties appelées à régner sur la France. Toutes ont rivalisé de zèle

¹ Dialog. III, 8, 9. — ² De vita B. Mart., XIII, XIV.

³ Gregor. Turon., Hist. Franc., L. II, 37. Patrolog. Migne, T. LX I.

pour la gloire de ce grand protecteur de la patrie. La chape de saint Martin était conservée dans l'oratoire royal ; elle accompagnait les princes dans leurs expéditions militaires ; c'était le palladium de la nation. Martin était comme le patron domestique de la cour de France : toucher à son honneur, à ses privilèges, c'était toucher à la couronne elle-même. Il y parut bien dans une circonstance célèbre où il s'agissait, dit notre historien de l'Église gallicane, de « réprimer une de ces entreprises hardies qui sont quelquefois plus tôt exécutées qu'on n'a seulement pensé au droit qu'on en a... Bien des causes, mais toutes remuées par un concours de passions humaines sans presque point d'égard aux règles de la discipline, avaient amené l'érection d'une métropole dans la Bretagne armorique. L'érection une fois faite par l'autorité séculière, on avait travaillé à la justifier contre les plaintes de l'Église de Tours, unique métropole de toute la province ». Nul plus que le roi de France ne prit parti pour celle-ci. Comment laisser couper en deux, après sa mort, l'héritage de celui qui avait donné une moitié de son manteau durant sa vie ? « Qu'on le sache bien », écrivait à cette occasion Étienne, depuis évêque de Tournay, « le roi embrasse les intérêts de l'Église de Tours jusqu'à se croire blessé lui-même à la prunelle de l'œil pour peu qu'on y donne atteinte. La couronne qu'il porte ne lui est pas plus chère que la moindre des prérogatives de cette Église ». C'était la pensée, c'était la parole de Clovis toujours présente à l'esprit des monarques français . « Et quelle espérance de paix, de prospérité, de triomphe pour la nation, si l'on offense Martin » : *Et ubi spes victoriæ, si Martinus offenditur ?*

Aussi, tandis que le nom de Martin, selon la belle pensée de notre Fortunat, moissonnait de l'honneur partout où

* Hist. de l'Église gallic., L. XXIX, 1.—* Steph. Tornac., Epist. 39, 49.

pénétrait le nom du Christ : *et quo Christus habet nomen, Martinus honorem*¹, son sépulcre et sa basilique égalaient la renommée des pèlerinages de Jérusalem, de Rome et de Compostelle. Ce n'est point à moi, mes Frères, à vous raconter cette histoire que vous savez si bien ; ce n'est point à moi à vous dire que votre ville devint le rendez-vous de toute la chrétienté, que les présents et les faveurs des papes, des rois, des plus grands évêques, des princes du monde entier s'y accumulèrent durant douze siècles. Rien n'a été ni plus illustre ni plus saint, dans l'univers chrétien, que le sanctuaire de saint Martin de Tours.

Hélas ! M. T.-C. F., vous le savez aussi, des jours néfastes vinrent dans lesquels ce qui avait été l'objet de la vénération unanime des siècles fut livré aux profanations et aux outrages de l'impiété. « Il a été donné à la bête, est-il dit « dans l'Apocalypse, de faire la guerre contre les saints et « de les vaincre² ». La bête, c'est-à-dire le démon, à qui Martin avait infligé tant de défaites, sembla exercer contre lui de nouvelles représailles. Au milieu des ravages de nos révolutions, on dirait que le génie infernal s'est appliqué plus spécialement à détruire tout ce qui rappelait le culte de Martin : ses ossements brûlés, son trésor pillé, son église renversée, la plupart des temples qui rappelaient les principales circonstances de sa vie entièrement démolis et égalés au sol. Il n'y a pas eu jusqu'au nom de Martin, ce nom si longtemps entouré d'une auréole de gloire, qui n'ait été tristement profané, sacrilègement détourné en de vulgaires significations, et marqué d'une assez grande défaveur pour que notre délicatesse moderne ait rougi de le porter : comme si le démon dont les académies païennes avaient fait leur dieu, et contre lequel Martin avait eu des luttes plus vives à

¹ Fortunat., De vita S. Mart., L. IV, carm. 712. Patrolog. *Migne*, T. LXXXVIII.

² Apoc., XIII, 7.

soutenir de son vivant, avait voulu prendre encore sur lui une tardive et dernière revanche : *Mercurium maxime infestum patiebatur* !

Or, mes Frères, les ingrattitudes des nations ne sont jamais impunies. En tête de notre martyrologe de l'Église des Gaules, il est tout un magnifique chapitre où l'on prouve par une surabondance de témoignages et de faits que l'empire très-chrétien des Francs a toujours été florissant et glorieux quand le culte des saints y a été en honneur, et que la splendeur de cette nation a toujours été amoindrie quand ce culte s'est ralenti¹. Je ne veux pas étaler ici l'énumération de tous nos malheurs du passé ; je ne veux pas faire l'exposé de tous nos dangers, de toutes nos craintes pour l'avenir. Je me contente de dire que je recommencerais à espérer de meilleurs jours pour la France, quand la France aura commencé de rebâtir la basilique de Martin. Il a été le fondateur et le père de cette nation, il en est le patron et le protecteur : ce que la France ferait pour Martin, elle le ferait pour elle-même.

MONSEIGNEUR,

C'est à vous seul qu'il appartient de juger des temps et des moments que la providence a ordonnés pour cette œuvre de réparation, de régénération. Mais le jour où votre voix s'élèvera, la France, le monde entier, j'en ai la confiance, entendra votre voix. Les empereurs et les rois vous entendront : leurs hommages, durant quinze siècles, étaient venus se grouper autour du sépulcre de Martin, et les souverains français ne laissaient à aucun de leurs sujets l'honneur d'être les premiers dignitaires de l'église de Martin.

¹ *Apparatus ad Martyrol. gallican. And. du Saussay, T. I, c. XXI, p. LXX.*

comme de l'église d'Hilaire. Les papes vous entendront : ils ont comblé la basilique de Martin de mille faveurs, de mille privilèges durant le cours des siècles, et la basilique de Martin a donné en échange un pontife à l'Église de Rome. Les évêques vous entendront : Martin n'a-t-il pas été la gloire de leur ordre, et n'est-il pas inscrit le premier dans les dyptiques de l'Église, en tête des confesseurs pontifes ? Les prêtres vous entendront : qui a été plus saintement hardi que Martin pour relever auprès des grands de la terre la dignité alors si tristement abaissée du caractère sacerdotal ? Les vierges vous entendront jusque dans le fond de leur solitude : Martin, qui refusait tous les présents, ne faisait-il pas une exception pour les présents des vierges, dont il disait qu'ils portaient avec eux une bénédiction ? Tous les ordres de la société vous entendront. Les pauvres vous entendront : ils voudront donner au moins une obole à celui qui leur a donné un pan de son manteau. L'armée vous entendra : Martin n'a-t-il pas été, par son désintéressement et son esprit chevaleresque comme par sa foi, le type du soldat français avant de devenir le type du moine et de l'évêque, et n'offre-t-il pas dans sa personne la plus noble alliance du guerrier et du prêtre ? Il n'y aura pas une contrée qui n'offre son tribut à la cité de Tours pour la basilique de Martin, parce qu'il n'y a pas une contrée où il n'existe un grand nombre de paroisses érigées sous son vocable ; il n'y aura pas une chapelle qui ne fasse sa quête et qui n'envoie son offrande, ou bien il faudra que cette chapelle abdique son nom et renie son étymologie : tout le monde sait que la chape de saint Martin ayant donné son nom à l'oratoire de nos rois, le mot de *chapelle*, si usité dans la langue de l'Église, est venu de là. Encore une fois, Monseigneur, il n'appartient qu'à vous de déterminer le temps et

* Sulp. Sev., De vita B. Mart., xx. — ² Dialog. II, 12.

le mode de cet appel ; mais quand il sera fait, il sera entendu, parce que le nom de Martin réveille les deux sentiments qui dominent encore le monde, le sentiment chrétien et le sentiment français. Et comme il ne s'est trouvé personne semblable à Martin dans la glorieuse lignée des saints, personne ne refusera de travailler pour sa gloire.

Ainsi soit-il.

XIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA CHAPELLE DU GRAND-SÉMINAIRE
EN LA SOLENNITÉ DU NEUVIÈME ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

*Quod autem vobis dico, omnibus
dico : vigilate.*

Ce que je vous dis, je le dis à tous :
veillez.

(Marc., XIII, 37.)

I. Cette parole, qui est dite à tous, nous est pourtant d'te tout spécialement à nous, pasteurs des peuples, à nous, gardiens de la maison du Seigneur. C'est aux quatre principaux membres du collège apostolique, à Pierre, à Jacques, à Jean, et à André qui l'avaient interrogé en particulier, que le divin Maître adressa primitivement cette recommandation si pressante, où les mêmes termes plusieurs fois répétés marquent une insistance inaccoutumée : *Videte, vigilate et orate* : « Voyez, leur dit-il, veillez et priez, car vous ne savez pas quand viendra le temps » :

*nescitis enim quando tempus sit*¹. « Le Seigneur, après être remonté au ciel, en agira avec vous comme cet homme qui, partant pour un long voyage, a laissé sa maison à ses serviteurs, donnant à chacun l'autorité convenable pour l'accomplissement de sa tâche, et commandant au portier de veiller. Veillez donc, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison viendra, si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin. Veillez, de peur que, survenant tout d'un coup, il ne vous trouve endormis². Au reste, ce que je vous dis ici, je le dis à tous : Veillez ». *Quod autem vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

Oui, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils en J.-C., cette parole est dite à tous. Elle est dite aux simples fidèles, elle est dite aux lévites; il appartient à tous de veiller, parce que tous sont ici-bas serviteurs du maître, parce que tous ont une maison divine à garder, qui est leur âme; parce que tous ont une tâche à remplir dont ils devront rendre compte, et parce que personne ne sait le jour et l'heure où ce compte sera demandé. Mais, avant d'être dite à tous, cette parole est dite surtout à ceux qui sont les serviteurs attitrés et les gardiens d'office de la maison de J.-C. ici-bas. Si le contexte du récit évangélique nous laissait quelque doute à cet égard, la sainte Église, qui est assistée d'en haut dans l'application qu'elle fait des diverses parties du livre sacré aux diverses solennités, confirmerait suffisamment cette interprétation chaque année par le soin qu'elle prend de faire retentir cette leçon aux

¹ Marc., XIII, 33.

² Sicut homo, qui peregre profectus reliquit domum suam, et dedit servis suis potestatem cujusque operis, et janitori præcepit ut vigilet. Vigilate ergo, nescitis enim quando dominus domus veniat : sero, an media nocte, an galli cantu, an mane. Ne cum venerit repente, inveniat vos dormientes. *Ibid.*, 34-36.

oreilles des évêques au jour anniversaire de leur consécration. Enfin, si ce mode de commentaire ne nous semblait pas encore assez formel, la grande voix de notre saint Hilaire viendrait trancher la difficulté. « Quoique par ces paroles, dit-il, Jésus-Christ nous exhorte tous en commun à une vigilance infatigable : *Quaquam in commune nos ad indefessam vigilantiae curam adhortetur*, cependant c'est aux princes de son peuple, c'est-à-dire aux évêques, qu'il commande une sollicitude spéciale dans l'attente de son jugement : *specialem tamen populi principibus, id est episcopis, in expectatione adventuque suo sollicitudinem mandat*¹. C'est l'évêque qui est signifié ici par ce serviteur fidèle et prudent, préposé au gouvernement de la famille, et veillant aux avantages et aux intérêts de son peuple. S'il entend la parole du maître et s'il obéit à ses commandements, c'est-à-dire, si par l'opportunité et la pureté de son enseignement il fortifie ce qui est faible, s'il répare ce qui est brisé, s'il redresse ce qui est gauchi, si, en dispensant fidèlement la parole de vie, il nourrit sa famille de l'aliment de l'éternité, et qu'à l'apparition du maître, il soit trouvé appliqué à ces choses, le maître lui décernera l'éloge comme à un économe fidèle et à un administrateur utile, et il le constituera sur tous ses biens, c'est-à-dire, il le placera dans la gloire de Dieu, parce qu'au-dessus de cette gloire, il n'y a rien de meilleur² ».

« Mais, poursuit toujours notre docteur, si cet homme,

¹ Commentar. in Matth. c. xxvii.

² Qui si dicto audiens et præceptis obediens erit, id est, si doctrinæ opportunitate et veritate infirma confirmet, diruta consolidet, depravata convertat, et verbum vitæ in æternitatis cibum alendæ familiæ dispendat, atque hæc agens hisque immorans deprehendatur : gloriam a Domino tanquam dispensator fidelis et villicus utilis consequetur, et super omnia bona constituetur, id est, in Dei gloria collocabitur, quia nihil sit ultra quod melius sit. *Ibid.*

cet évêque, s'autorisant de la patience de Dieu qui prolonge et multiplie ses délais dans l'intérêt du progrès spirituel et du salut de ses créatures, si cet évêque devient dur envers ses frères, s'il s'abandonne aux mauvais entraînements de son siècle, aux vices de son temps, s'il ne s'exerce qu'au soin des choses d'ici-bas et à la poursuite des jouissances sensuelles ; au jour où il y pensera le moins, le maître arrivera, et il le séparera violemment de tous les biens qu'il lui avait promis, et il lui marquera sa part avec celle de l'hypocrite dans le lieu de l'éternelle géhenne¹ ; et cela, parce qu'il aura perdu de vue le compte à rendre : *quia adventum desperaverit* ; parce qu'il aura foulé aux pieds les ordres reçus : *quia mandatis non obtemperaverit* ; parce qu'il aura mis son ardeur dans la recherche des choses présentes : *quia præsentibus studuerit* ; parce qu'il aura vécu de la vie des profanes : *quia vita gentium vixerit* ; enfin, parce qu'oubliant le jugement qui lui était annoncé, il aura fait subir à la famille qui lui était confiée, le supplice de la faim, de la soif et de tous les mauvais traitements : *quia desperatione iudicii, commissam sibi familiam fame, siti, cæde vexaverit* ². » Voilà, M. F., l'application rigoureuse que l'immortel Hilaire a faite aux évêques, qu'il s'est faite avant tout à lui-même, de la parabole du divin Sauveur.

II. Cette application terrible, hélas ! ne dois-je pas me la faire à moi-même en ce neuvième anniversaire de mon élévation à la dignité épiscopale ? L'année qui vient de s'écouler, par la stérilité et l'indigence dont mes fautes l'ont frappée, n'a-t-elle pas mérité la note fâcheuse qui, dans la

¹ Quod si contuens longam Dei patientiam, quæ in profectum humanæ salutis extenditur, adversus conservas insolescet, et sæculi malis vitiisque se tradet, præsentium tantum curam in cultu ventris exercens : desperata die Dominus adveniet, eumque a bonis quæ sponderat dividet, portionemque ejus cum hypocritis in pœnæ æternitate constituet. *Ibid.* —
² *Ibid.*

façon de nombrer des anciens comme des modernes, semble s'attacher au nombre neuvième ? « Ce chiffre est malheureux », nous dit un illustre liturgiste, le cardinal Bona : *Numerus novenarius infaustus*, « et c'est à peine si, dans les saintes lettres, vous le trouverez allégué d'une façon favorable » : *vix in sacris litteris hunc numerum laudabiliter positum invenies*¹. Au ciel, il est vrai, c'est le nombre des chœurs angéliques, ce que nous savons par la tradition plus encore que par l'Écriture; mais, ici-bas, ce nombre exprime la détresse et le malheur. Et voici les raisons qu'en donnent le grand évêque de Milan, saint Ambroise, et le bienheureux archevêque de Mayence, Raban Maur².

Dans le saint Évangile, le denier, *denarius* (cette monnaie, comme l'indique son nom, contient et représente dix petites pièces inférieures), le denier est la monnaie de la grâce et de la gloire; il exprime la sainteté, la perfection, le repos, le bonheur. Le Père céleste ne paie ses ouvriers qu'avec cette monnaie : *conventionem factam ex denario*³ : tout ce qui ne mérite pas la récompense du denier pourra obtenir une rémunération telle quelle dans le commerce de la vie d'ici-bas, où le billon vulgaire d'une félicité et d'une prospérité naturelle est encore en circulation; mais cela restera sans récompense dans le royaume céleste, où les fractions monétaires inférieures au denier ne sont point admises, pareilles à ce métal grossier dont les mains délicates des princes ne supportent pas le contact. Le don de la grâce, le don de la gloire, est donc figuré par le denier, c'est-à-dire par le nombre dix. La grâce, c'est une valeur ou décuple, ou centuple, ou au delà, qui vient s'ajouter à la nature, précisément comme dans le nombre dix, un second signe

¹ De divina psalmodia, c. IX, § 2.

² S. Ambr., De XLII mansionibus filiorum Israel, Præfat. — B Raban. M., in Jerem., L. XVII, c. 52. — ³ Matth., XX, 2.

qui n'aurait pas de subsistance par lui-même, étant ajouté au premier, lui apporte un large surcroît. Dans cette table de la multiplication, la première colonne représente la nature; l'ordre de la grâce ne se produit qu'aux colonnes subséquentes, où toutes les valeurs de la première vont en se décuplant : *invenit in eis decuplum* ¹, ou même en se centuplant : *centuplum accipiet* ². Celui-là donc qui s'arrête, qui se fixe dans le nombre neuvième; celui-là qui, touchant pour ainsi dire du doigt l'ordre de la grâce, prélude de l'ordre de la gloire, ne sait pas faire un dernier effort pour l'atteindre. celui-là reste dans sa pauvreté, dans son indigence, il reste dans le trouble, dans l'obscurité, dans la vulgarité de cette vie basse et agitée. Il n'a point su arriver jusqu'au denier de la vie supérieure, de la vie céleste ³. Et comment obtiendrait-il cette récompense, lui qui n'a point consacré à Dieu la dime, c'est-à-dire la dixième part qui devait lui revenir : *Cunctorum quæ dederis mihi, Domine, decimam offeram tibi* ⁴ ? Étant demeuré en deçà de ce nombre dixième, et n'ayant point offert à Dieu la dime de lui-même, il n'en recevra point le denier de la perfection et de la béatitude.

III. Seigneur, mon Dieu, cette année neuvième n'a-t-elle pas été cela dans ma vie d'évêque ? Mes œuvres, inspirées par des vœux trop naturelles, ne sont-elles pas restées au-dessous du nombre de la grâce et de la perfection surnaturelle ? Ne se sont-elles pas misérablement encloses dans cette première ligne qui est celle de la nature, sans

¹ Dan., I, 20. — ² Matth., XIX, 29.

³ *Novenarius numerus, ad denarii perfectionem non accedens, sed unitate minor, et citra illum deficiens, rerum et operum imperfectionem ac diminutionem designat, mortalibus potius et rebus seculi competens quam divinis. Mystic. numer. signific., a P. Bongo, De numer. IX.* — En chiffres romains, le nombre neuf s'écrit : IX; il y a déficit; c'est dix moins un.

⁴ Gen., XXVIII, 22.

s'élever à cette seconde colonne où les valeurs se multiplient par l'addition de la grâce ? Et à cause de cela, ne m'est-il pas arrivé comme à Sédécias, que ma ville ayant été assiégée dans la neuvième année de mon règne, les murailles en ont été renversées, l'ennemi y est entré¹ ?

Ah ! Seigneur, vous savez ce qu'il en est ; mais, quoi qu'il en soit, si la neuvaine est la période de l'indigence et de la douleur, c'est à cause de cela qu'elle est la période de la prière, l'annonce prochaine de la fécondité. Dans l'ordre de la nature, la gestation de neuf mois précède l'enfantement, et le neuvième mois est particulièrement celui de l'angoisse. Corneille le centurion priait à l'heure neuvième, lorsqu'un ange du Seigneur lui apparut, et lui dit d'aller recevoir de Pierre les paroles de la vie². Le boiteux qui était à la porte du temple fut guéri par Pierre et par Jean, lorsqu'ils entraient pour prier à l'heure neuvième³.

Eh bien ! Seigneur, à cette neuvième heure, en ce neuvième anniversaire de ma vie d'évêque, humblement prosterné à la porte de votre miséricorde, qui est la porte précieuse par excellence : *ad portam templi quæ dicitur Speciosa*, je viens vous prier de me guérir de mes langueurs. Que l'ange du Seigneur m'aide de ses inspirations, et que je sois plus attentif, plus docile que jamais à recevoir de la bouche de Pierre les paroles de vie ! Ce qui a boité jusqu'ici dans ma vie et dans mes œuvres, redressez-le ; ce qui a été imparfait, perfectionnez-le. Les neuf premières parts, qui sont les mauvaises, laissez-m'en le fardeau ; mais la dixième, c'est-à-dire la dîme qui sera pour vous, ah ! qu'elle soit bonne, qu'elle soit grasse et féconde, qu'elle soit digne de vous appartenir ! Et si, au dernier jour, de toutes ces années qui devaient se présenter de concert pour vous rendre grâce de tant de bienfaits reçus, il en manque neuf

¹ IV Reg., xxv, 1, 2. — ² Act., x, 3, 30. — ³ *Ibid.*, iii, 1.

qui auront été marquées du sceau de l'ingratitude et de l'infidélité ; oui, si les neuf premiers ans de ma vie épiscopale ne répondent pas ou répondent mal à votre appel : *et novem ubi sunt ?*¹ du moins, que le dixième satisfasse pour tous les autres ; qu'il soit un hymne prolongé à votre gloire, un cantique nouveau chanté sur la lyre à dix cordes de votre sainte loi : *Deus, canticum novum cantabo tibi, in psalterio decachordo psallam tibi*² ; et puissé-je mériter ainsi le denier de la paix et de la béatitude sans fin ! Amen.

¹ Luc., XVIII, 17. — ² Ps. CXLIII, 9.

LETTRE PASTORALE

FAISANT APPEL A LA PIÉTÉ ET A LA CHARITÉ DES FIDÈLES POUR LA RESTAURATION
DE L'ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
A POITIERS.

(XIII JANVIER MDCCCLIX.)

I. Après bien des délais qui nous ont été imposés par le malheur des temps, nous venons enfin, N. T.-C. F., vous convier à l'accomplissement d'une œuvre pour laquelle nous sommes assuré d'avance de toutes vos sympathies et de votre concours le plus généreux. Il s'agit de la restauration ou plutôt de la reconstruction de la nef de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand.

L'érection d'un monument à la gloire d'un personnage illustre n'a rien qui répugne aux idées et aux usages de ce siècle. Quel grand homme n'a pas eu, dans ces derniers temps, sa statue de pierre ou de bronze inaugurée sur nos places publiques? Le voyageur rencontre jusque dans nos moindres cités quelqu'un de ces signes destinés à lui rappeler un nom plus ou moins connu, à sauver de l'oubli une mémoire plus ou moins faite pour être transmise aux généra-

tions à venir. Le grand Hilaire, l'évêque illustre des Gaules, le champion de la divinité du Christ dans l'orient et dans l'occident, n'a plus à redouter le contrôle de l'opinion et le jugement de la postérité. Ses preuves sont faites, sa renommée est hors d'atteinte. Pendant près de quinze siècles, l'Église, ce juge impartial de tout talent et de toute sainteté, ce gardien fidèle de toute gloire légitime, l'a maintenu au siège d'honneur où l'avaient placé ses contemporains; et quand le pontife suprême qui occupe aujourd'hui le siège apostolique lui a assigné naguère dans la liturgie universelle le rang dont il avait joui jusqu'ici dans quelques Églises particulières, il a trouvé le monde chrétien aussi édifié sur les vertus et sur la doctrine du saint et éloquent confesseur, que lorsque celui-ci, revenant des contrées lointaines où il avait été exilé pour la foi, traversait en vainqueur la Grèce, l'Italie et les Gaules, et rentrait en triomphe dans son Église de Poitiers. Est-il, je ne dis pas dans nos écoles catholiques, mais même dans les régions désolées encore par le schisme et l'hérésie, est-il un homme de science, un écrivain sérieux, un controversiste de quelque valeur, qui ne possède, qui ne consulte, qui n'admire ces pages, dont saint Jérôme, cet autre Père de l'Église, conseillait même à d'humbles femmes et à de jeunes vierges la lecture assidue, parce que, selon le jugement de cet appréciateur éclairé, dans les livres de notre Athanase de l'occident comme dans ceux de l'Athanase de l'orient, nul ne courait risque de heurter le pied contre l'erreur¹ ?

Mais, N. T.-C. F., telle est la célébrité des héros du christianisme, qu'au lieu de se défendre de l'oubli par les monuments dont nous cherchons à l'étayer, c'est elle qui imprime à ces monuments le cachet de la perpétuité. Les temples

¹ Athanasii epistolas et Hilarii libros, inoffenso decurras pede. Epist. ad Lætam.

destinés à glorifier leur nom sont moins durables que ce nom lui-même, dont le souvenir toujours nouveau les garantit contre les injures du temps ou les fait renaître de leurs cendres. C'est ainsi que notre grand évêque a couvert de sa protection l'édifice bâti en son honneur.

D'autres ont écrit déjà et pourront écrire encore l'histoire de cette église, si magnifique autrefois, si admirable jusque dans ses débris. Il n'entre donc pas dans notre dessein de vous redire ce que, dans cette ville justement renommée par son amour de l'art et de la science, dans ce diocèse si curieux de ses origines et de ses antiquités, chacun de vous sait comme nous. Mais au moment de faire un appel qui devra retentir sur toutes les parties de notre territoire, nous voulons effleurer du moins quelques traits principaux de nos riches annales, et leur donner la publicité que réclame notre entreprise.

Trois choses principales nous semblent surtout dignes de remarque : l'origine antique et sainte de l'église de Saint-Hilaire ; son intervention, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans un fait qui se rattache à la constitution même de la monarchie française ; enfin une espèce de communauté de grandeurs, et aussi d'humiliations et d'abaissements, qui la lie tellement à l'Église universelle, qu'à travers les siècles elle a semblé vivre de sa vie et souffrir de ses douleurs.

II. Commençons par son origine. Elle est sainte, car elle remonte à Hilaire lui-même. Creusez dans les fondements de ce temple ; fouillez le sol qui supporte ces colonnes élancées, ce transept, cette abside et cette coupole, derniers restes de son antique splendeur ; vous y trouverez une terre consacrée et bénite par le grand Hilaire. C'est là que, dans la seconde moitié du iv^e siècle, à son retour de Phrygie, il avait bâti lui-même l'oratoire qui devait recevoir sa dépouille mortelle. Il y ensevelit d'abord de ses mains le corps virginal de sa fille, de cette sainte Abre, qui, docile aux

pieuses exhortations de son père, avait préféré aux richesses et aux voluptés du siècle la noble alliance de Jésus-Christ. C'est encore dans ce sanctuaire qu'il déposa les restes de celle qui avait été son épouse avant qu'il se fût lui-même engagé dans la chaste milice de l'Église, et qu'il avait envoyée devant lui prendre possession du ciel.

Le nom que porta d'abord ce modeste oratoire ne nous est pas indifférent. Il avait été dédié par saint Hilaire à deux généreux athlètes de la foi, Jean et Paul, nobles jeunes hommes récemment martyrisés à Rome par Julien l'Apostat. Lorsque notre pontife visitait pour la seconde fois l'Italie, confirmant les peuples et les évêques dans la foi orthodoxe à la divinité de Jésus-Christ, il y avait trouvé les Églises encore émues des récents combats et de la mort glorieuse de ces saints martyrs, et dès lors il s'était promis de les donner pour patrons à son peuple et de placer son propre tombeau sous leur protection.

Que de souvenirs donc, N. T.-C. F., se rattachent à la seule origine de cet antique sanctuaire ! Ah ! si la foi était encore vivante au fond de nos cœurs, c'est là que la vierge pudique, foulant aux pieds les vanités du monde, irait jurer à Jésus-Christ de n'avoir jamais d'autre époux que lui. La femme, la mère chrétienne irait y puiser l'oubli des choses terrestres et l'amour des biens éternels. Le jeune homme, à l'exemple des martyrs Jean et Paul, y ferait le serment de défendre sa foi et de mourir, plutôt que d'obéir aux exigences tyranniques d'un siècle fécond en apostasies. Et nous, nous le moindre d'entre les évêques qui ont occupé le siège d'Hilaire, mais voué comme lui aux saints combats du Seigneur, n'est-ce pas sur la terre qui a possédé ses ossements que nous devons retremper nos forces pour la lutte et apprendre à n'espérer le repos qu'après avoir épuisé nos forces au service de Jésus-Christ ? Ah ! qu'à jamais ce sanctuaire soit vénéré entre tous ceux que la piété de nos pères a élevés dans cette

religieuse contrée ! Qu'une partie de son sol ne reste pas plus longtemps exposée aux outrages du temps et aux profanations des hommes ! Ces augustes débris, par tous les souvenirs qu'ils consacrent, sont encore le principal monument de notre gloire et le plus juste titre du renom qui s'attachera dans tous les siècles à la ville et au siège du grand docteur Hilaire.

III. Mais cette terre choisie par le pieux évêque et sanctifiée par ses ossements, a d'autres titres encore à notre vénération. J'ai dit que ce monument touchait à l'un des événements les plus importants de notre histoire nationale. C'est ce que va nous apprendre le premier des historiens de la France. Après la mort d'Hilaire, ses fidèles disciples se réunirent autour de son tombeau : pieuse famille monastique, qui, se transformant plus tard, devint le chapitre collégial si célèbre entre tous les établissements ecclésiastiques de la cité. Malgré les calamités des temps et les ravages des barbares, cent quarante ans après que l'âme du pontife se fut envolée au ciel, comme le dit le martyrologe romain, le modeste oratoire s'était changé en une église assez splendide pour élever dans les airs une tour puissante, dont nous avons peut-être encore la base dans les premières assises du clocher actuel, enveloppé lui-même dans des constructions postérieures. C'est alors qu'il plut à Dieu de glorifier son pontife par un de ces événements qui font époque non plus dans l'histoire d'une ville, mais dans les annales de toute une nation. Comme autrefois une croix lumineuse était apparue à Constantin, lorsque Dieu le fit triompher de Maxence et le rendit tout à la fois le maître de l'univers et le premier des empereurs chrétiens ; ainsi, la veille de cette bataille célèbre qui devait donner la victoire à l'armée catholique de Clovis sur les troupes ariennes d'Alaric et réunir sous le sceptre orthodoxe du fondateur de la monarchie française le midi et le nord du

royaume des Francs, un globe de feu, au rapport de saint Grégoire de Tours, sortit de la basilique de Saint-Hilaire et parut à Clovis se diriger vers lui : *Pharus ignea, de basilica sancti Hilarii egressa, visa est ei tanquam super se venire*¹. Que des historiens plus récents n'aient vu dans cette apparition lumineuse qu'un signal convenu, donné à Clovis d'un lieu élevé, cette hypothèse aura toujours l'inconvénient de ne reposer sur aucun témoignage positif. Pour nous, qui n'avons aucune raison d'accuser de crédulité irréfléchie un écrivain presque contemporain du fait qu'il raconte, ni de changer le sens et la valeur des mots dont il se sert, nous croyons que le météore qui apparut au roi franc était un avertissement divin, soit qu'il ait été accordé aux prières des habitants de notre religieuse cité qui gémissaient de voir presque toute l'Aquitaine sous le joug arien d'Alaric, soit que le ciel ait voulu favoriser par ce prodige un prince qui n'avait pris les armes que pour la cause du Dieu de Clotilde, devenu son Dieu et le Dieu de la France. Et si la basilique d'Hilaire a été choisie du Seigneur pour dépêcher à Clovis le signal du combat et le gage de la victoire, c'est sans doute parce qu'il convenait que le soldat de la foi, qui avait vaincu par le glaive de la parole l'impiété arienne, encourageât par un signe céleste le héros qui devait la vaincre par le fer². N'abdiquons pas notre gloire, N. T.-C. F. Le tombeau d'Hilaire touche au berceau de la monarchie catholique de notre chevaleresque nation. C'est au feu projeté par la basilique d'Hilaire que s'est allumée l'ardeur guerrière des Francs à combattre les combats de la foi : ardeur que le temps n'a jamais pu refroidir, puisque c'est sur la terre de saint Hilaire qu'ont été livrées, durant toute la suite des siècles, les batailles les plus décisives pour le sort de la France et de la chrétienté.

¹ Greg. Turon., *Hist. franc.* L. II, c. 37. — ² *Ibid.* — Fortunat., *Vit. S. Hilar.*, L. II.

IV. Enfin, N. T.-C. F., c'est un fait remarquable, que cette maison de pierre à laquelle nous voulons rendre ses anciennes proportions, ait en quelque sorte suivi toutes les phases de la religion elle-même. Quand les monuments écrits nous manqueraient, ces pierres parleraient pour nous raconter les gloires et les épreuves du christianisme dans les Gaules. Ce temple fut souvent détruit ou mutilé. Il n'en pouvait être autrement : les institutions divines, en tant qu'elles touchent aux choses d'ici-bas, ont leur côté vulnérable. Mais l'édifice s'est toujours relevé du sein de ses ruines et sur l'emplacement choisi par celui qui en avait posé les premiers fondements. Comme les os des saints qu'il recouvre, il n'a cessé de reflurir sur la terre où il avait été planté : *et ossa eorum pullulent de loco suo*¹. C'est l'histoire entière de cette basilique, rapprochée de l'histoire générale de l'Église, qu'il faudrait parcourir rapidement. Nous n'en toucherons que quelques points.

Du iv^e au v^e siècle, les Huns et les Vandales, ennemis de toute religion comme de toute civilisation, portent à travers le monde chrétien la désolation et la ruine. Le modeste oratoire bâti par Hilaire, agrandi par ses clercs groupés autour de son sépulcre, semble disparaître; la trace s'en perd quelque temps même dans les monuments écrits. Mais ne craignez point qu'il ait péri totalement durant cette période désastreuse. Quand l'armée de Clovis campa dans les plaines de Voclade, voici que nous retrouvons tout à coup, comme on vient de le voir, la basilique d'Hilaire debout; dominant par sa haute tour la ville et les plaines environnantes. Non-seulement elle existe, mais elle est en grand renom de sainteté, et Clovis a commandé à ses soldats à demi-barbares de respecter, en mémoire d'Hilaire, les terres qui dépendent de son église et de son monastère.

¹ Eccli., XLIX, 12.

Vainqueur, il va dans cette église rendre grâce au Dieu des armées; il la dote des domaines qui ont été le théâtre du combat et de la victoire, et il l'enrichit d'une partie des dépouilles trouvées dans le camp d'Alaric.

Enfin le ciel lui-même choisit cette grande occasion pour remettre en lumière le nom glorieux du sauveur de la foi et de la nationalité française. Une divine révélation indique au saint abbé Fridolin l'emplacement certain du tombeau, et des ossements du grand pontife. A cette nouvelle, le roi et l'évêque rivalisent de générosité tant pour l'agrandissement et la restauration de l'église, que pour la construction d'une grotte sépulcrale plus digne de renfermer un tel trésor. Puis, les premières vêpres de la fête des saints Jean et Paul, en laquelle le corps saint devait être soulevé de son humble caveau, ayant été célébrées, comme l'évêque et l'abbé passaient la nuit dans de saintes veilles et de ferventes prières, voici que sous leurs yeux les anges opérèrent de leurs propres mains la miraculeuse translation ¹.

Aucun doute, N. T.-C. F., que cette crypte nouvellement découverte et rétablie, dont la forme simple dénote l'antiquité, dont la position irrégulière par rapport à l'axe et au centre de l'église accuse l'intention formelle de respecter un monument antérieur qu'on n'aurait pu déplacer sans profanation, ne soit celle-là même que recommandent de si vénérables souvenirs. Nos traditions archéologiques nous apprennent que, dans les temps anciens, on évitait de déplacer les tombeaux des saints, mais que sur ces tombeaux mêmes s'élevaient les monuments splendides qui leur étaient consacrés par la piété des peuples. Il est donc permis de croire que, dans la suite des âges, les diverses églises qui se sont succédé sur cette terre sacrée, n'ont fait que recouvrir ces précieuses reliques, et que nous possédons encore, sinon

¹ S. Petr. Damian., Sermo in translatione S. Hilar.

les tombeaux vénérés d'Hilaire et de tant d'autres saints qui furent ensevelis auprès de lui, du moins la terre qui toucha leurs cercueils et les murs qui leur servirent d'abri.

Nous ne vous dirons pas, N. T.-C. F., les alternatives d'agitation et de paix qui, de l'invasion des Sarrasins à celle des Normands, atteignent à la fois les membres militants de l'Église d'ici-bas et les restes inanimés des membres de l'Église triomphante. La basilique d'Hilaire, après avoir ressenti les libéralités et partagé les splendeurs de la race carlovingienne, finit par subir le sort de cette grande dynastie. Les reliques du saint, confiées à des mains fidèles, sont transportées au loin et soustraites aux profanations des barbares. Mais tandis que tant d'autres églises célèbres ne se relèveront jamais de leurs ruines, la terre qui était imprégnée de la vertu des ossements d'Hilaire gardera sa fécondité. On verra renaître sur ce sol, par les soins successifs de deux princesses chrétiennes, Adèle d'Angleterre et Agnès de Bourgogne, et sur les plans de Walter Coorland, l'architecte Saxon, cette magnifique basilique dont les restes à peine reconnaissables excitent encore l'admiration et les regrets de la science et de la piété. Il semble que, dans une certaine mesure, Dieu ait dit à Hilaire comme le Christ à Pierre : « Parce que tu as élevé la voix et confessé ta foi à ma divinité, le temple que je te bâtirai, et qui portera ton nom, subsistera jusqu'à la fin des siècles, et les efforts de l'impiété ne prévaudront point contre lui. Il sera un symbole et comme une représentation de mon Église, humilié quelquefois comme elle, mais, comme elle, souvent glorieux, toujours subsistant. » C'est alors que se dressa cette forêt de colonnes dont les bases apparaissent encore çà et là sur le sol dévasté, comme pour nous rappeler avec quelle magnificence nos pères avaient su glorifier le pontife qui fut la gloire de leur cité. Alors s'arrondirent ces voûtes hardies, ces coupes nombreuses qui donnèrent à Saint-Hilaire un

caractère particulier qu'on ne retrouve plus dans les autres églises, d'ailleurs si remarquables, de ce diocèse. A l'extrémité de la nef principale, soutenue elle-même de chaque côté par trois nefs secondaires, on vit s'épanouir, avec ses chapelles élégantes, ce sanctuaire élancé et fleuri que nos manuscrits désignent du nom gracieux de *corolle*. Des baies nombreuses, ménagées avec art dans toutes les parties du vaste édifice, répandirent sous ces voûtes une clarté mystérieuse et versèrent avec une profusion discrète une lumière teinte des plus moelleuses couleurs. Aujourd'hui encore, l'homme de l'art qui reconstruit par la pensée le monument bâti sous l'inspiration de nos princes d'Aquitaine, admire avec quelle habileté l'architecte a enclavé dans les constructions nouvelles les restes précieux des temps antérieurs sans troubler l'harmonie de l'ensemble, et comment, par une disposition où se révèle la destination pieuse de ce monument, qui est à la fois une église et un tombeau, il en a fait converger tous les plans vers l'autel où s'offre la sainte victime, et vers la crypte qui renferma toujours quelque portion des restes du grand évêque. Enfin, la peinture vint encore relever et faire valoir les merveilles de cette architecture déjà si variée, soit en couvrant de jaspes aux nuances harmonieuses les surfaces des colonnes et des pilastres, soit en faisant courir sur les parties courbes de l'édifice des rinceaux pleins de légèreté et de grâce, soit en reproduisant avec leurs antiques et majestueux ornements les graves figures des évêques qui avaient gouverné les églises de France dans les premiers temps de la monarchie.

Les siècles qui suivirent cette reconstruction de Saint-Hilaire furent proprement ceux de sa gloire, comme ils ont été ceux de la puissance de l'Église. Les souverains pontifes, à leur tête saint Grégoire VII, placent sous leur protection et juridiction immédiate son illustre chapitre et l'enrichissent de leurs dons. De grands princes, d'augustes princesses, des

monarques français et étrangers viennent s'agenouiller sur les marches de son sanctuaire. Nos rois, après les comtes du Poitou et les ducs d'Aquitaine, tiennent à honneur d'en être regardés comme les premiers dignitaires; quelques-uns y viennent recevoir leurs insignes en qualité d'abbés de la célèbre collégiale, et l'on voit encore Henri IV et Louis XIV prendre place dans le chœur des chanoines de la royale abbaye, revêtus du surplis et de l'aumusse. La première dignité, après celle que se sont réservée les têtes couronnées, est toujours dévolue à des personnages considérables; elle est souvent occupée par des évêques, et l'un d'eux porte avec éclat l'auréole de la sainteté.

Mais hélas ! tant de splendeurs ne pouvaient échapper aux vicissitudes inévitables d'ici-bas. La prospérité est une épreuve souvent plus difficile à surmonter que la persécution. L'Église de Jésus-Christ a dit plus d'une fois dans le cours des siècles : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* : « Au sein de la paix est mon amertume la plus amère ».

La basilique du saint docteur fut une des premières à ressentir le contre-coup du schisme qui au xvi^e siècle ébranla l'Église et le monde entier. Ses annales nous racontent que, de 1560 à 1580, tous ses trésors devinrent la proie des sectateurs armés de Calvin; ses châsses, ses croix, ses tableaux couverts d'or et d'argent, sa *librairie* furent pillés par leurs mains sacrilèges; ses autels furent brisés. Les voûtes même du temple, disent les chroniques, *au moyen de l'estonnement fuict aux dictes voûtes par l'artillerie* placée sur les plateformes du cloître, menacèrent ruine et furent bientôt entraînées par l'éroulement de son superbe clocher. Image trop véritable de ce grand *estonnement* de l'Église, lorsque la défection de tant de princes et de peuples séduits par les

• Isa., XXXVIII, 17.

doctrines impies de Luther et de Calvin, laissa comme démantelé l'édifice séculaire bâti par Jésus-Christ sur le fondement de Pierre. Toutefois la fameuse *corolle* resta debout, comme pour diriger les travaux de restauration des âges futurs. Et quand la foi de la nation et de la monarchie, la foi de l'Europe et du monde eut affaibli le règne de l'hérésie, le sanctuaire d'Hilaire répara une partie de ses pertes et vit luire encore de grands jours.

Enfin, N. T.-C. F., un dernier et plus terrible assaut de l'impiété devait tellement détruire l'antique monument du docteur des Gaules, qu'il ne présentât plus aux regards attristés des fidèles que des ruines éparses, des pans de murailles renversées, des voûtes effondrées ou exposées sans défense aux injures de l'air ¹. C'est l'époque où, dans toute l'étendue du vieux monde chrétien, les pierres vivantes du sanctuaire furent dispersées, où le chef de l'Église fut dépouillé de sa couronne terrestre et violemment arraché de la ville sainte. On eût pu croire un instant que l'enfer avait prévalu contre l'Église de Jésus-Christ. Mais la parole du Christ demeure éternellement; d'autres destinées nous avaient été prédites et nos yeux en ont vu l'accomplissement. En même temps que l'édifice bâti par le Christ sur le fondement de Pierre se relevait miraculeusement, le monument construit à la gloire d'Hilaire, le défenseur de la divinité du Christ, est sorti de ses ruines. Les noms des habitants de la cité qui, au commencement de ce siècle, se sont généreusement employés à la restauration et à la réouverture de l'église de Saint-Hilaire resteront éternellement en honneur parmi nous.

V. Mais combien les dévastations ont laissé de traces ! Que de brèches encore béantes dans l'héritage du Seigneur ! Il ne faut pas nous le dissimuler, N. T.-C. F., la guerre n'est

¹ Voir la planche VI de l'*Essai historique*, de M. de Longuemar.

pas finie. La race du serpent ne cessera de s'attaquer à la race de la femme, c'est-à-dire à l'Église de Jésus-Christ, que quand celui-ci lui aura écrasé la tête; et cette victoire définitive, inaugurée sur le Calvaire, ne se complétera qu'à la fin des âges. Jusque-là, la lutte sera de tous les jours; comme les vaillants hommes de la tribu de Juda au retour de la captivité, nous aurons d'une main à repousser l'ennemi, de l'autre à relever les murailles du temple. Ainsi le grand Paul, qui combattait les bons combats, élevait aussi l'édifice de la foi. « Semblable, disait-il, à un « savant et habile architecte, j'ai posé le fondement; à « d'autres de bâtir dessus. » Il nous semble que c'est ainsi que s'exprimait Hilaire quand, après avoir combattu dans l'orient et dans l'occident, après avoir sauvé la foi, il vint se reposer tout couvert de gloire au sein de cette chrétienté dont il était le pasteur: J'ai combattu le bon combat, pouvait-il dire; j'ai conservé la foi: *Bonum certamen certavi, fidem servavi*¹. J'ai posé le fondement; à d'autres de bâtir dessus: *Fundamentum posui; alius autem superædificat*². Et en effet, sur ce fondement de la foi qu'il avait si solidement établi, nos pères bâtirent d'abord l'édifice spirituel de l'orthodoxie catholique que nous avons toujours su garder et défendre. Puis, voulant traduire leur foi elle-même d'une manière sensible, et en laisser un monument authentique aux générations à venir, ils élevèrent sur le lieu le plus apparent et à l'extrémité de leur cité un édifice de pierre, une forteresse propre pour l'attaque et pour la défense. Chaque fois qu'une guerre nouvelle venait en ébranler les murailles, les premiers jours de la paix étaient consacrés à les raffermir. Levons-nous, se disaient-ils, et rebâtissons nos murs: *surgamus et ædificemus*³. Ainsi, de siècle en siècle, l'œuvre de noi

¹ II Timoth., iv, 7.—² I Corinth., iii, 10.—³ II Esdr., ii, 20.

pères, souvent attaquée, quelquefois ruinée, toujours reprise, est venue jusqu'à nous. A nous maintenant, N. T.-C. F., de suivre l'exemple de nos pères et de perpétuer leur œuvre.

VI. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, ce n'est donc pas un temple quelconque, suffisant aux besoins du culte et aux exigences d'une population toujours croissante. Ce motif, qui ne laisse pas d'avoir sa valeur, surtout depuis qu'un commencement de restauration, en rendant à la basilique de Saint-Hilaire quelque chose de son aspect primitif, a mis aussi plus en évidence la difformité et les inconvénients d'une église inachevée, ne justifierait pas l'appel général que nous faisons pour en opérer la complète restauration. Ce que nous vous proposons, ce n'est pas non plus de refaire une œuvre d'art, de conserver un monument antique, de reproduire les formes de cette architecture religieuse dont nos pères avaient le secret, et que nous sommes heureux de copier sans espérer de les surpasser. Quelques savants pourraient nous comprendre et répondre à notre invitation; mais la science et la beauté des formes ne passionnent pas les multitudes. Quel intérêt d'ailleurs présenterait aux habitants des paroisses plus éloignées du centre, un édifice bâti loin d'eux dans la ville épiscopale? Mais ce que tous comprendront, ce qui trouvera de l'écho dans toute cette religieuse contrée, c'est la convenance, la nécessité d'avoir sur le sol même foulé par les pieds d'Hilaire un monument digne de sa gloire, qui soit un témoignage de notre vénération pour l'une des plus pures gloires de la religion et de la patrie, pour le plus ancien des docteurs reconnus de l'Église; enfin ce que les vrais chrétiens comprendront, c'est l'opportunité de protester contre les attaques de l'arianisme moderne, dans un langage qui se fasse entendre des ignorants comme des savants, de l'étranger comme du citoyen.

Nous comptons tellement sur la popularité du nom de

saint Hilaire dans notre diocèse, et sur l'empressement religieux de nos populations à concourir à cette œuvre de foi, que nous n'hésitons pas à la proposer à tous. Pour l'accomplir, nous n'aurons pas recours à des moyens trop longs et trop souvent employés peut-être pour donner aujourd'hui quelque garantie d'un succès réel. D'ailleurs, l'expérience nous a appris que nous pouvions tout attendre de votre foi, de votre piété, et nous avons la confiance d'arriver à notre but sans que votre générosité ait besoin d'être excitée par des chances d'intérêt. Nous nous bornerons donc au mode le plus simple et le plus naturel pour réunir la somme nécessaire à cette œuvre importante : une offrande ou souscription volontaire dont le chiffre est laissé à l'appréciation de chaque donateur. Cette aumône, nous la demandons générale, et elle peut l'être, parce que nous acceptons l'obole du pauvre et le denier de la veuve avec autant d'empressement et de gratitude que l'or du riche. Seulement, afin d'offrir plus de facilité aux donateurs, et aussi pour atteindre à un chiffre plus élevé, nous désirons que la souscription embrasse cinq années consécutives. Dans l'état actuel des fortunes, une somme de quelque importance, si elle affecte le revenu d'une seule année, ne peut être offerte que par un très-petit nombre de privilégiés. Il est peu de personnes, au contraire, qui ne puissent s'imposer un sacrifice réparti sur plusieurs années. Ces sommes réunies et additionnées formeront aisément le chiffre total qui nous est demandé, et auquel le Gouvernement, qui apprécie comme il le doit l'importance historique et archéologique de ce monument en faveur duquel il a déjà fait beaucoup, ne manquera pas d'ajouter son appoint considérable. Le succès est assuré si toutes les familles poitevines veulent bien considérer cette œuvre comme une de celles qui intéressent à un souverain degré le patriotisme poitevin. Nous espérons fermement que la liste imprimée des souscripteurs pour la

restauration de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand restera dans les archives de notre province et parviendra aux générations suivantes comme un dictionnaire complet des familles que leur naissance, leur séjour, leurs fonctions ou leurs propriétés rattachaient au Poitou en ce milieu du XIX^e siècle.

A ces causes, etc.

XVI

DISCOURS

EN FAVEUR DE L'ŒUVRE DES SOURDS-MUETS
PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PORCHAIRE,
LE XXIX JANVIER MDCCCLIX.

Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum? ... Nonne ego, ... dixit Dominus?

Qui a fait la bouche de l'homme? et qui a fait le sourd et muet? N'est-ce pas moi? a dit le Seigneur.

(Au L. de l'Exode, c. iv, 11.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Tout homme préoccupé des devoirs de son état, tout homme qui a une conscience et qui examine au moins de temps en temps cette conscience devant Dieu, est heureux et se sent délivré d'une anxiété qui le fatiguait le jour où il aperçoit enfin sous sa main le moyen de s'acquitter d'une dette et de se dégager d'une responsabilité. C'est ce que j'ai éprouvé pour ma part, Messieurs, le jour où vous avez constitué une association charitable en faveur des sourds-muets.

Lorsqu'un prêtre va être fait évêque, le consécrateur, avant de passer outre, lui adresse, entre autres questions, celle-ci qui s'est gravée profondément dans notre esprit et dans notre cœur : « Voulez-vous, en considération de Notre-Seigneur Jésus-Christ, être affable et miséricordieux envers les pauvres, les délaissés et tous les nécessiteux ? » Comme le divin Maître n'a conféré le suprême apostolat à Pierre qu'après s'être assuré de son amour, ainsi l'Église, avant de faire un évêque, exige un serment d'affabilité et de miséricorde : *Vis pauperibus, et peregrinis, omnibusque indigentibus esse, propter nomen Domini Jesu, affabilis et misericors?* Je le veux : *Volo*¹.

Or, mes Frères, il est toute une catégorie d'êtres, souvent pauvres et débiles, quelquefois orphelins et vagabonds, qui sont atteints de la plus désolante des maladies physiques, privés qu'ils sont des deux sens les plus nécessaires au commerce de la vie. Dieu a fait l'homme social; il n'a pas voulu qu'il fût abandonné à l'isolement : *Non est bonum esse hominem solum*²; et ceux-ci semblent irrévocablement condamnés à la solitude, puisque la sociabilité résulte principalement des rapports que l'échange du langage noue entre les hommes. Mais, en outre, ils sont frappés d'une cruelle infirmité morale; car, partageant avec les autres enfants d'Adam toutes les inclinations perverses d'une nature viciée, étant exposés par la pénétration de leurs regards et par la vivacité de leurs impressions à toutes les séductions qu'offrent les objets extérieurs, ils n'ont pas le remède de la doctrine céleste qui n'arrive à l'homme que par l'ouïe : *fides ex auditu*³, et ils manquent ainsi du secours le plus puissant, disons mieux, du seul préservatif efficace contre les pièges qui nous sont tendus par nos autres organes.

¹ Pontific. Roman., De consecrat electi in episcopum.

² Gen. II, 18. — ³ Rom., X, 17.

Ces pauvres disgraciés de la nature, on les compte par centaines, pour chaque sexe, dans le diocèse qui m'est confié¹. Or que de fois, en présence de ces infortunés qui ont un si grand besoin de l'une et de l'autre miséricorde : *utraque misericordia indigentibus*, de l'assistance corporelle et de l'assistance spirituelle, que de fois je me suis affligé de ne pouvoir leur faire d'autre aumône personnelle que celle d'un regard passager de compassion et d'intérêt, accompagné d'un secours non moins fugitif que ce regard !

Il est vrai, en ce qui est du sexe le plus délicat et le plus exposé, nos yeux et notre cœur se reposaient depuis longtemps avec une indicible complaisance sur le pieux asile qu'une charité digne des plus beaux jours a magnifiquement ouvert près des portes de notre cité. Le prêtre qui a comme identifié son nom avec celui de cette œuvre et qui s'y dépense tout entier², non plus que sa vénérable mère qui l'applaudit et l'encourage, ne me pardonneraient pas des paroles publiques de louange. Tout ce qu'ils me permettent, c'est de les imiter en les oubliant eux-mêmes pour ne remercier que la charité privée et les administrations locales du concours qu'elles apportent à cet établissement devenu l'un des plus beaux ornements de notre province.

Mais toute une autre moitié de ces créatures tronquées et incomplètes languissait jusqu'ici chez nous dans un triste délaissement. Moins favorisée que l'œuvre des sourdes-muettes, celle des sourds-muets attendait quelque intervention décisive qui la sortît de l'état de détresse et d'infériorité dans lequel elle s'est trop longtemps débattue. Sans doute, on ne saurait donner assez d'éloges ni au dévouement désintéressé des Frères de St-Gabriel qui n'ont pas reculé devant une entreprise qu'on pouvait appeler téméraire, ni aux sym-

¹ Nombre total, 802, savoir : Département de la Vienne, 232 ; des Deux-Sèvres, 570. (*Statistique de 1854*).

² M. l'abbé Ch. de Larnay, chanoine de la cathédrale.

pathies généreuses dont cette entreprise a été primitivement l'objet dans une des villes de ce diocèse, non plus qu'à celles dont elle reçoit désormais des marques annuelles de la part de l'édilité poitevine et du conseil départemental. Toutefois, j'ose le dire, Messieurs, l'avenir de cette œuvre, sa constitution définitive et son développement dépendent principalement de cette association que vous avez formée. La charité, comme l'Esprit divin dont elle procède, est multiple dans son action et diversifiée dans ses formes. A chacun son mode de bien faire : c'est de cette variété dans l'exercice de la bienfaisance que résulte le soulagement universel des misères humaines. C'est ainsi que vos fils, les jeunes chrétiens de la cité, se sont enrôlés dans un apostolat qui leur commande la visite des pauvres et des malades, le patronage des apprentis ; vos douces et charitables compagnes ont porté leur compassion sur d'autres besoins qu'il n'appartenait qu'à leur œil de connaître, qu'à leur main de soulager : elles se sont faites Dames de la Charité, Dames de la Maternité, Dames de la Préservation, Dames de la Providence du Bon-Pasteur ; vos filles, ces anges de pudeur et de grâce, ont revendiqué le nom d'enfants de Marie, et, comme la Vierge divine, leur patronne et leur modèle, elles ont consacré le travail de leurs doigts à vêtir Jésus-Christ, doublement nu ici-bas et sur les autels et dans la personne des pauvres ; enfin les existences même les plus modestes, les enfants et les servantes, en offrant leur sou de chaque semaine ou de chaque mois à l'œuvre de la Propagation de la Foi et à celle de la Sainte-Enfance, fournissent une partie notable des ressources au moyen desquelles nos intrépides missionnaires portent jusqu'aux extrémités du monde le nom de Jésus-Christ avec le nom de la France. Vous, Messieurs, qui la plupart êtes mêlés aux affaires, vous qui exercez les charges publiques, vous avez tourné de préférence votre aumône vers un genre spécial d'infortune qui n'avait point été suffisamment secouru parmi nous

jusqu'à ce jour. Soyez-en bénis, Messieurs. Et vous, M. le premier Président ¹, qui aviez déjà acquis à divers titres vos lettres de naturalisation parmi nous, particulièrement par le soin constant que vous avez pris d'y favoriser l'avancement des gens de bien, l'œuvre dont il s'agit en ce moment et que vous avez bien voulu couvrir de votre patronage vous donnera un nouveau droit à notre gratitude : il était digne de celui qui porte un des noms qu'a le plus illustrés sur la terre le saint emploi de la parole humaine, d'incliner sa bienfaisante protection vers les déshérités de la parole. Placée sous vos auspices, Messieurs, je ne dirai pas que cette œuvre soit déjà achevée, puisqu'elle n'a point encore son local acquis et assuré ; mais néanmoins ma sollicitude pastorale est en repos, depuis qu'elle se sent à couvert sous l'abri de votre initiative généreuse. Cette institution vous appartient désormais ; elle prospérera donc ; et, en apportant aujourd'hui une bénédiction à ses premiers débuts, je suis assuré d'en bénir quelque jour l'heureuse et complète consécration.

II. On a beaucoup écrit, beaucoup disserté, beaucoup parlé dans ces derniers temps sur la question des sourds-muets, et ce qui fut un problème à peine abordé durant plus de cinquante siècles est devenu désormais un thème rebattu et presque un lieu commun.

Ce sujet, en effet, intéresse grandement les études philosophiques, les études psychologiques surtout. Jusqu'à quel point les facultés intellectuelles de l'homme sont-elles stériles sans le concours qui leur vient du dehors ? Jusqu'à quel point la pensée demeurerait-elle à l'état de puissance sans jamais éclore en acte, si l'entremise de la parole ou de quelque autre signe extérieur ne venait, sinon déposer dans la matrice inerte de l'esprit humain, du moins y vivifier et y

¹ M. Casimir de Sèze, premier président de la cour impériale de Poitiers.

dégager le germe inné de la conception idéale ? En un mot, jusqu'où peut aller et où s'arrête l'activité soudaine et la production spontanée de l'âme raisonnable, indépendamment du branle que lui imprime et de la fécondité que lui communique l'élément social ? Graves questions qui ne seront jamais entièrement résolues et qui exerceront longtemps les controverses de la science, parce qu'elles sont du nombre de celles que Dieu a livrées aux disputes des hommes⁴. Ce n'en sont pas moins là des matières infiniment dignes des méditations et des observations de la science. Le chrétien, le théologien doivent d'autant moins les dédaigner que, par quelques-unes de leurs faces, elles sont connexes ou contiguës aux principes les plus fondamentaux de l'ordre révélé. Toutefois, mes Frères, il serait superflu de les aborder ici. Disons seulement qu'on ne peut tirer qu'une fort médiocre présomption de vérité en faveur d'une opinion, de ce qu'elle est mieux venue que sa rivale auprès de l'orgueil humain, et que cette faveur est trop suspecte pour lui conférer le droit de s'imposer comme un dogme et de commander le silence autour d'elle. Quant à nous, il suffit à l'intelligence de notre sujet que les partisans de tous les systèmes et de toutes les opinions soient d'accord à reconnaître que le sourd-muet ne trouve pas en lui-même une connaissance suffisamment claire et développée des premières vérités religieuses et morales, et que s'il a sur divers points, de son propre fonds ou par suite de la simple cohabitation avec des êtres civilisés, quelque degré de conscience du vrai et du faux, du bien et du mal, son sort n'en paraît que plus déplorable devant Dieu ; attendu qu'étant assez éclairé pour porter le poids d'une certaine responsabilité morale, il ne peut pas être entièrement excusé des fautes

⁴ *Mundum tradidit disputationi eorum, ut non inveniat homo opus quod operatus est Deus ab initio usque ad finem. Eccle., III, 11.*

nombreuses auxquelles il est d'expérience que la nature de son tempérament et l'empire de ses diverses passions l'entraînent presque toujours.

III. Cela étant, Messieurs, l'existence d'un être aussi mutilé, aussi imparfait, n'est-elle pas un mystère dont l'esprit humain peut demander compte à la théologie? D'où vient qu'il y a des sourds-muets, et à qui doit être rapportée la causalité prochaine et directe d'un tel effet? La sagesse de Dieu n'est-elle pas outragée si l'on ose faire remonter jusqu'à elle l'existence de ces hôtes informes de la création? Est-ce que tous les attributs de Dieu ne repoussent pas sa complicité, sa coopération à un tel résultat?

Mes Frères, entendons la réponse de Dieu lui-même; c'est aux premières pages du livre sacré que j'ai emprunté les étonnantes paroles qui servent de texte à ce discours: *Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum? Nonne ego, dixit Dominus?* « Qui a fait la bouche de l'homme? et néanmoins qui a fabriqué le sourd et muet? n'est-ce pas moi, dit le Seigneur? » N'allons donc point, dans notre courte sagesse, vouloir disculper Dieu là où Dieu lui-même s'accuse. N'allons point craindre pour ses attributs ce que ses attributs acceptent¹. Oh! sans nul doute, des causes secondes peuvent concourir et elles concourent ordinairement à la génération de ces demi-avortons de la nature. Il est juste, il est utile, il est nécessaire d'étudier, de signaler les circonstances matérielles et morales, les conditions d'insalubrité, le genre d'industries et de professions, le caractère des mariages et des rapprochements du sein desquels ont coutume de naître ces pauvres enfants. La science phy-

¹ Sunt qui Deo calumniantur, vel scripturæ potius Veteris Testamenti, quia dixerit Deus quod ipse fecerit cæcum et mutum. Quis autem, nisi insipiens, crediderit aliquid homini secundum vitia corporalia posse accidere, quod Deus nolit? Sed eum juste totum velle nemo ambigit. S. Auc., *Quæst. in Exod.*, viii.

siologique et médicale a ici son mot à dire, et la science sacrée peut et doit dire aussi le sien. L'infortuné qui nous occupe, l'expérience le démontre, est très-souvent le fruit, par exemple, d'une alliance contractée dans quel-qu'un des degrés de parenté défendus par la loi religieuse; loi qui comporte sans doute de la part de l'Église des dérogations légitimes, qu'on doit s'appliquer à faire ratifier de Dieu par de justes compensations; mais enfin, loi fondamentalement sage, puisqu'elle est dictée par la connaissance la plus haute des exigences de la nature comme de celles de la morale; loi qui pourvoit simultanément à la conservation et au renouvellement d'un sang riche et vigoureux dans les races, et au maintien d'un chaste respect et d'une commune sécurité dans la demeure patriarcale où plusieurs générations sont quelquefois appelées à cohabiter. Oui, les statistiques le disent avec une franchise brutale et en produisant des chiffres inexorables: ces naissances déplorées procèdent très-ordinairement d'une infraction des règles posées par la religion, d'une dispense témérement ou même frauduleusement demandée, d'une concession forcément ou même invalidement obtenue. Hélas! cet enfant condamné à n'entendre pas la parole de son père et de sa mère, il est né trop souvent d'une famille qui n'a pas voulu entendre la parole de l'Église¹. Mais il n'en reste pas moins vrai pourtant qu'à part toute imprudence et toute culpabilité de l'homme, le triste phénomène dont il s'agit ne disparaîtrait pas absolument de l'univers. « Qui est-ce qui a fait la bouche de l'homme? et, néanmoins, qui est-ce qui a fait le sourd et muet? N'est-ce pas moi, dit le Seigneur? » Comment expliquer ce fait mystérieux? Jésus-Christ lui-même, mes Frères, va nous exposer les se-

¹ L'excédant énorme du chiffre des sourds-muets dans les *Deux-Sèvres*, sur celui de la *Vienne*, est en rapport avec l'excédant des mariages contractés au degré défendu.

crètes raisons qui justifient la sagesse infinie du Créateur.

Un jour ce divin Sauveur rencontra sur sa route un aveugle-né, et ses disciples lui demandèrent : « Maître, qui donc a péché, cet homme ou ses parents, pour qu'il soit né dans cet état ? » Jésus leur répondit : « Ni cet homme n'a péché, ni ses parents ; mais il est né dans cet état afin que les œuvres de Dieu fussent manifestées en lui » : *Neque hic peccavit, neque parentes ejus, sed ut manifestentur opera Dei in illo*¹. Voilà un dialogue, mes Frères, voilà une interrogation et une réponse qui nous donnent la solution du problème posé. Les disciples demandent si c'est le péché personnel de ce disgracié de la nature, ou si ce sont les péchés de ses parents qui lui ont valu ce malheur. Jésus-Christ, comme l'observe saint Augustin, ne conteste point que cet homme soit né comme tous les autres dans le péché d'origine, ni qu'en principe les péchés des parents puissent influencer sur la conformation physique des enfants ; mais, pour le cas particulier qui est offert, il affirme qu'il ne faut le rapporter ni au péché de l'individu, ni aux péchés de sa famille, mais que la sagesse éternelle en a ainsi disposé afin de faire reluire en cet homme les œuvres de Dieu : *sed ut manifestentur opera Dei in illo*². Et cet homme, en effet, en devenant l'occasion d'un des plus éclatants miracles du Sauveur, devient l'une des démonstrations les plus irrécusables de sa divinité.

Or, mes Frères, tel est, dans le plan général de l'œuvre divine, le rôle assigné à ces êtres, qui n'auront pas été inutilement tirés du néant dans l'état où nous les voyons ; telle

¹ Joann., ix, 3. — ² *Nec arbitremini, fratres, parentes ejus nullum habuisse peccatum, aut ipsum non, quando natus est, contraxisse originale peccatum propter quod peccatum remittendum parvuli baptizantur in remissionem peccatorum. Sed cæcitas illa non fuit propter peccatum parentum, non fuit propter peccatum illius ; sed ut manifestentur opera Dei in ipso. Omnes enim, quando nati sumus, peccatum originale traximus ; et tamen non cæci nati sumus. Serm. cxxxvi, n. 1. Ed. Gaume, T. v, p. 952.*

est la raison profonde pour laquelle Dieu, qui a fait la bouche de l'homme, assume néanmoins solennellement sur lui la création, et, selon l'énergique langage de l'Écriture, la fabrication du sourd-muet : *Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum? Nonne ego, dixit Dominus?* D'un côté, par le spectacle de la condition exceptionnelle du sourd-muet, reluisent plus magnifiquement la sagesse et la bonté de Dieu envers nous tous dans l'ordre de la nature ; et, d'autre part, par les efforts tentés et les succès obtenus pour remédier au vice de la nature dans le sourd-muet, éclate un des plus beaux triomphes de la religion : *Ut manifestentur opera Dei in illo.*

IV. Accoutumés que nous sommes, mes Frères, au spectacle et à l'usage de cet harmonieux composé d'organes et de sensations qui résulte de la vue, de l'ouïe, de la parole, de l'odorat et du toucher, nous nous persuadons assez facilement que tout cela nous était dû ; et, lors même que nous pensons à remercier Dieu du don qu'il nous a fait de l'existence, l'idée ne nous vient guère de le remercier de nous avoir doués en particulier de tel ou tel sens, inséparable selon nous de notre existence même. Or, mes Frères, il y a là une erreur, et, par suite, une ingratitude. Parce qu'il a plu à Dieu de construire et d'équilibrer si magnifiquement le corps de l'homme qu'on ne conçoit plus aujourd'hui pour ce corps une autre configuration, il n'en faut pas conclure que l'homme ne pouvait exister sans aucune des facultés dont l'a pourvu la libéralité du Créateur. Car, comme les trésors infinis de la puissance divine renferment d'autres facultés naturelles qui auraient pu nous être ajoutées ; comme il existe même sans aucun doute dans la constitution des êtres créés des aptitudes positives, ou, du moins, des puissances latentes dont ces êtres n'ont pas le sentiment parce qu'il n'a pas plu au Créateur de les éveiller en eux ; ainsi le Dieu tout-puissant aurait pu sans injustice retran-

cher à l'homme ou le don ou l'usage de quelques-uns des organes dont il jouit. La preuve, redisons-le, c'est que Dieu, même après avoir créé la bouche de l'homme, ne renvoie à personne qu'à lui-même la responsabilité de l'existence du sourd-muet : *Aut quis fabricatus est mutum et surdum? nonne ego?* La preuve encore, c'est qu'il n'attribue ni à la faute individuelle de l'aveugle-né, ni à celle de ses parents, le vice de sa cécité, mais qu'il l'explique uniquement par une loi de sa providence : *Neque hic peccavit, neque parentes ejus, sed ut opera Dei manifestentur in illo.*

Ces principes étant admis, quelle gratitude ne doit pas exciter en nous, mes Frères, le contraste du sort de ces infortunés avec le nôtre ! Avoir une bouche et ne pas parler, des oreilles et ne pas entendre ; en vérité, est-ce appartenir encore à la race humaine ? Or, puisqu'il est certain par votre propre témoignage, ô mon Dieu, qu'en me donnant une bouche vous ne vous imposiez pas la nécessité absolue de me donner la parole, qu'en me donnant des oreilles vous ne vous traciez pas l'obligation rigoureuse de me donner l'ouïe, j'étudierai avec plus d'admiration ces dons merveilleux et jusqu'à un certain point gratuits dont vous avez enrichi ma nature ; et, par la comparaison des jouissances que vous m'avez prodiguées avec celles que vous avez refusées à quelques-uns de mes frères, je comprendrai mieux la merveille de vos œuvres, l'étendue de vos bienfaits et le devoir de ma reconnaissance. Ce que vous n'avez pas fait pour ceux-ci me révélera plus manifestement ce que vous avez fait pour moi : *Ut manifestentur opera Dei in illo.*

V. Mais surtout, mes Frères, le prodige divin se manifestera dans le sourd-muet par les victoires que la grâce divine remportera sur cette défectuosité lamentable de la nature. Il est vrai, ce triomphe s'est fait longtemps attendre. Comme toutes les autres misères physiques et morales, celle du sourd-muet n'obtient rien, absolument rien de la civilisation an-

tique. Vous compulserez vainement les annales des peuples, les écrits des philosophes, les œuvres même de ces illustres médecins dont l'antiquité avait fait ses dieux : pas une trace d'attention accordée à l'éducation du sourd-muet ; et ceux-là n'ont guère trop présumé, à qui ce silence de l'histoire a fait conjecturer que ces malheureux, comme les autres enfants nés difformes, étaient promptement retranchés de la vie ou de la société humaine. Plus compatissante que le paganisme, la loi mosaïque ne fut pas tout à fait insensible à cette grande infortune. Il est écrit au chapitre dix-neuvième du *Lévitique* : « Vous ne maudirez point le sourd, et vous ne mettez pas de pierre d'achoppement sur le chemin de l'aveugle¹ ». Mais ici nous pouvons bien dire avec un de nos éloquents pontifes : « Qu'on juge de la destinée de ces malheureux chez les Gentils par la recommandation jugée nécessaire chez le peuple de Dieu ! Quoi ! des préceptes purement négatifs lorsqu'il faudrait invoquer tous les sentiments de la religion et de la nature ! Une simple défense de maudire et de mal faire, lorsqu'il faudrait un appel à toutes les protections, à tous les dévouements, à tous les services² ! » Mais il était dans la destinée de la loi ancienne de « ne rien conduire à la perfection³ ». La prophétie néanmoins annonça dès lors des temps meilleurs. On aime à lire dans Isaïe ces oracles plusieurs fois répétés : « Dites aux affligés : prenez courage et ne craignez pas ; voici qu'un Dieu viendra et il vous sauvera. Alors les oreilles des sourds s'ouvriront, et la langue des muets se dégagera » : *Tunc aures surdorum patebunt, et aperta erit lingua mutorum*⁴. Et en effet, le premier miracle du Christ, encore enfermé au sein de sa mère, fut de rendre la parole à un muet⁵ ; et à peine ce divin Sau-

¹ Levit., xix, 14.

² Discours du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, en faveur des sourds-muets et des aveugles.

³ Hebr., vii, 19. — ⁴ Isaï, xxxv, 5. — ⁵ Luc., i, 64.

veur avait-il ouvert sa carrière évangélique, qu'aux envoyés qui lui demandaient qui il était, il put déjà répondre : « Allez et redites ce que vous avez vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent¹ ». Un jour qu'on lui avait amené un sourd-muet et qu'il lui avait rendu subitement l'ouïe et la parole, la rumeur s'en répandit dans tout Israël, et cette exclamation, que tous les siècles se sont plu à répéter, passa de bouche en bouche : « Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds et parler les muets » : *Bene omnia fecit, et surdos fecit audire et mutos loqui*². Le premier triomphe de la puissance divine était remporté, et le miracle du ciel avait éclaté dans la personne du sourd-muet : *Ut manifestentur opera Dei in illo*.

VI. Or, ce triomphe de Jésus-Christ sur l'infirmité de la nature, il s'agissait de le perpétuer sur la terre, non pas sans doute par un acte continu de la puissance miraculeuse, mais par un prodige continu de dévouement surnaturel. Ici, mes Frères, il faut bien que le naturalisme en prenne son parti et que la philanthropie fasse son aveu : l'humanité laissée aux inspirations de la bienfaisance purement naturelle n'a eu l'initiative de rien ; elle n'a rien obtenu, rien essayé pour l'affranchissement intellectuel et moral des sourds-muets ; elle a reculé devant les fatigues et les répugnances que cette œuvre suscitait, devant la vie d'abnégation, d'immolation qu'elle exigeait. Il a fallu la charité chrétienne, la charité animée par la foi, la charité excitée par la faim et par la soif du salut de ces pauvres âmes bien plus encore que par le noble désir de leur réhabilitation sociale ; il a fallu le zèle surnaturel du sacerdoce, l'ardeur et la patience combinées de l'apostolat. Apparaissent comme de premiers flambeaux sur la route obscure des siècles, bienheureux Jean de Bévèrley, archevêque d'York³, et vous encore, pieux disciple de

¹ Matth., xi, 5. — ² Marc., vii, 32-37. — ³ Bolland., *ad diem vii Maii*.

saint Benoît, Pierre de Pons. Venez aussi , et montrez à ces êtres dédaignés votre douce et riante figure, ô saint évêque de Genève, que ces chers enfants aiment à vénérer aujourd'hui comme leur patron , en souvenir de ce que vous avez fait avec tant de prédilection pour un des leurs. Qu'ils se présentent enfin, les deux plus illustres initiateurs de cette classe malheureuse, le généreux abbé de l'Épée et l'admirable abbé Sicard, véritables Orphées chrétiens dont la lyre a éveillé l'oreille des sourds et fait jaillir un hymne de la bouche des muets. Par ces deux gloires du sanctuaire, par ces deux prêtres de Jésus-Christ, l'œuvre de l'éducation des sourds-muets est enfin créée. Par d'autres membres de la tribu sacrée, l'exécution pratique de l'œuvre sera assurée pour jamais. Venez, pieuses Filles de la Sagesse ; venez, modestes Frères de Saint-Gabriel, disciples d'un des zélateurs les plus ardents de la cause des sourds-muets ¹. Ne l'oubliez jamais : c'est la connaissance et l'amour de Jésus-Christ qu'il faut allumer avant tout dans cet entendement et dans ce cœur qui leur sont fermés ; c'est la bonne nouvelle dont le saint archange fut le messenger , qu'il faut porter à ces créatures qui l'ignorent. Mais comment y parvenir ? Vous avez contre vous la doctrine de saint Paul : « La foi, a-t-il dit, vient de l'ouïe, et l'oreille n'entend que si la parole est annoncée ². Comment les hommes invoqueront-ils celui en qui ils n'auront pas cru ? Et comment croiront-ils, s'ils n'ont pas entendu » : *Quomodo credent ei quem non audierunt* ³ ? Le grand Augustin parut embarrassé de ce raisonnement dans son application aux sourds-muets. Vous, pieux apôtres de cette portion de l'humanité qui est privée de l'ouïe, répondez hardiment au grand docteur : Ils croiront parce qu'ils

¹ Le P. Deshayes, supérieur général des Filles de la Sagesse et fondateur des Frères de Saint-Gabriel.

² Rom., x, 17. — ³ *Ibid.*, 14.

entendront le langage des signes à défaut du langage des sons ; ils croiront parce que leur oreille passera dans leurs yeux , et que la parole du prédicateur passera dans ses doigts. La parole , ah ! sans doute elle a une grande prééminence dans la religion comme dans la nature ; mais est-ce que les signes , qui sont aussi une des grandes ressources de la nature, n'ont pas reçu en outre une singulière glorification dans l'ordre surnaturel ? Est-ce que le Verbe incarné , qui a attaché tant de vertu à la parole , n'a pas fait également dépendre de certains signes les plus étonnantes merveilles de la grâce ? La parole toute seule, formule impuissante, ne ferait jamais le sacrement ; le signe y doit intervenir. Eh bien ! le signe deviendra exceptionnellement pour quelques-uns l'organe de la prédication , comme il est déjà pour tous le moyen divinement établi de la sanctification.

Et ce mode d'évangélisation ne se prêtera pas seulement à l'enseignement de ces premiers éléments de la doctrine qu'on s'efforce d'inculquer d'ordinaire aux esprits grossiers. Mes Frères, tous les mystères les plus hauts et les plus profonds du christianisme, tous les points les plus précis de la morale, tous les détails de la sainte liturgie, traduits dans la langue des signes, passent si bien dans l'esprit , et de là, dans les doigts de ces enfants, qu'ils finissent par ne le céder à personne dans la connaissance de la religion et du devoir, dans la pratique de la vertu et de la perfection chrétienne.

VII. Mais au prix de combien d'efforts, de combien de labeurs et de sacrifices ces résultats sont obtenus ! Quand on suit avec un regard observateur toute la trame de l'éducation du sourd-muet, on ne sait qu'admirer davantage, ou des vertus qu'elle suppose dans les maîtres , ou de celles qu'elle développe dans les élèves. C'est l'héroïsme journalier de la foi, de l'abnégation , de la charité d'une part ; c'est, de l'autre, l'éclosion incessante de sentiments quel-

quefois si nobles, si purs, si saints, qu'on se demande si la grâce divine n'a pas changé l'obstacle en moyen et placé dans l'infirmité naturelle de ces êtres le principe d'une perfection plus délicate et plus relevée. Oui, il y a là toute une révélation, toute une manifestation de l'énergie d'intelligence et d'amour que Dieu a mise dans son Église pour la transformation, la transfiguration de l'humanité la plus appauvrie : *Ut manifestentur opera Dei in illo.*

Mes Frères, ah ! que l'Église soit maintenue dans la paisible possession de ce qu'elle seule a produit sous les inspirations de l'Esprit créateur qui l'anime ! Sans nul doute, elle s'est empressée de convier tous les dévouements à cette œuvre, qui est une œuvre d'humanité comme de religion. La science laïque, comme on dit aujourd'hui, l'observation, l'expérience peuvent et doivent indistinctement apporter leur tribut, poursuivre les essais, perfectionner et simplifier les méthodes. Mais, de grâce, qu'on ne commette jamais cette injustice et cette ingratitude de rabaisser aux seuls usages de la vie matérielle et aux simples proportions du commerce domestique et social une découverte que le sacerdoce a conquise pour des fins plus hautes. Qu'on ne matérialise pas ce que le spiritualisme a seul réussi à inventer ; que, dans le dessein d'ailleurs généreux d'étendre et de populariser davantage l'éducation des sourds-muets, on ne la réduise pas à un mesquin développement des instincts de l'utilité, ou aux premiers rudiments d'une moralité banale et vulgaire ; qu'on laisse toujours le premier rang à ces connaissances divines qui éclairent, qui purifient, qui sauvent les âmes. En un mot, que cette création de l'Église reste toujours au service de Jésus-Christ ; qu'elle fasse, avant tout, des chrétiens, c'est-à-dire, non-seulement des membres utiles de la famille d'ici-bas, des citoyens honnêtes de la patrie terrestre, mais des enfants de Dieu, des héritiers du royaume éternel, qui, ayant entendu et prononcé la parole de la foi dans le temps,

ce *Credo* qu'un de ces jeunes hommes, baptisé par nous ce matin, accentuait d'une façon si ferme et si touchante, entendront un jour les éternelles harmonies de la gloire et chanteront le cantique sans fin de la béatitude. Alors la parole du prophète aura tout son accomplissement ; « alors les oreilles des sourds seront ouvertes et la langue des muets sera déliée » : *Tunc aures surdorum patebunt, et aperit lingua mutorum*. Ainsi soit-il.

XVII

PREMIÈRE INSTRUCTION PASTORALE

SUR LA LOI DU DIMANCHE.

(CARÊME MDCCCLIX.)

I. Il existe, Nos Très-Chers Frères, un enchaînement si suivi et une si étroite connexion entre toutes les parties de la législation chrétienne, que par la violation d'un seul point de la loi, la loi tout entière est violée. Dieu qui est un dans sa nature, imprime le cachet de l'unité à toutes ses œuvres. Par conséquent, dès là que vous touchez par un côté à l'œuvre de Dieu, cette œuvre, qui ne subsiste que par l'unité, est altérée dans tout son ensemble. La religion de Jésus-Christ, comme le vêtement qu'il portait, est une tunique sans couture. Si vous brisez une seule de ses mailles, tout le réseau va céder bientôt. N'importe dans quelle partie du vêtement vous avez porté le couteau, vous êtes coupable d'avoir lacéré tout le tissu. C'est l'Esprit-Saint qui l'a dit : « Quiconque « ayant d'ailleurs observé le reste de la loi, l'enfreint en « un seul point, se trouve l'avoir enfreinte tout entière » : *Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus*¹.

¹ Jacob., II, 10.

Cependant, N. T.-C. F., il est un point de la législation chrétienne auquel cet oracle s'applique d'une façon toute particulière. Ce point, c'est celui que nous n'avons cessé de vous rappeler depuis bientôt dix ans dans tout le cours de nos visites diocésaines et de nos allocutions pastorales ; c'est celui que nous vous rappellerons encore en toute occasion jusqu'au dernier jour de notre vie, sans que vous ayez jamais le droit de nous reprocher notre insistance et nos redites, attendu que le premier mot du texte de cette loi divine est précisément un mot de rappel : « Souvenez-vous » : *Memento*¹.

Vous avez compris déjà, N. T.-C. F., qu'il s'agit de la loi du Dimanche. Cette loi, en effet, est à elle seule toute une législation. L'observation de cet unique précepte conduit directement et comme nécessairement à l'observation de tous les autres préceptes. Le Dimanche est la clef de voûte de tout l'édifice religieux et social. Pas une vérité dogmatique, pas une loi morale, pas une pratique utile qui ne soit liée à la sanctification du Dimanche : en sorte que la profanation du Dimanche est le renversement absolu de toute l'économie chrétienne. Déchirer ce troisième commandement, c'est déchirer la loi tout entière ; toutes les infractions se rencontrent dans cette seule infraction : *Quicumque... offendat in uno, factus est omnium reus*.

Ce thème accoutumé de nos instructions orales, nous voulons, N. T.-C. F., l'aborder aujourd'hui par écrit. Et quoique nous ne puissions avoir la pensée de traiter à fond une matière qui touche à toutes les questions du temps et de l'éternité, nous tâcherons néanmoins de l'envisager sous ses principaux aspects. Pour cela, nous considérerons cette loi au point de vue de l'autorité sur laquelle elle repose, et nous

¹ *Magnam vim habet illud præcepti verbum, Memento; nam quemadmodum fideles tale præceptum meminisse debent, sic pastoris est in eorum memoriam illud et monendo et docendo sæpe redigere. Catech. Concil. Trid., Pars III, cap. IV, n° 3.*

réserverons à une autre Instruction pastorale l'examen des avantages et l'énumération des devoirs qui en découlent. Cette façon de procéder est logique ; car avant de pénétrer tous les motifs et tous les sens d'une loi, avant d'en expliquer l'esprit, d'en développer les conséquences, le premier devoir du juriste est de démontrer l'existence de cette loi, de prouver qu'elle n'a été abrogée par aucun texte postérieur, abolie par aucune désuétude, par aucune prescription légale. Vérifions donc avec soin les titres authentiques sur lesquels cette loi se fonde.

II. Si nous voulons remonter à l'origine de la loi qui ordonne la sanctification du Dimanche, il nous faut recourir aux premiers chapitres de l'histoire humaine. On peut dire du Dimanche qu'il est écrit en tête du livre : *In capite libri scriptum est de me* ¹. Fondé sur l'essence même des choses, et découlant quant à sa substance de la loi naturelle elle-même ², le précepte de la sanctification du septième jour est contemporain de l'existence du monde. La terre et les cieux venaient à peine d'éclorre ; les créatures, à la voix de Dieu, jaillissaient encore du néant, et déjà la loi du Dimanche s'élaborait avec l'univers : c'est-à-dire, l'ordre même et la durée de l'action créatrice devenait le type originel de la division du temps en six jours de travail suivis d'un jour de repos. Entendez le récit authentique du commencement des choses : « En six jours, Dieu créa le ciel et la terre. Et il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait. Et il bénit ce jour, et il le sanctifia » : *Et requievit Deus die septimo ab omni opere quod patrarat. Et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum* ³.

Qu'est-ce à dire, N. T.-C. F. ? Dieu ne pouvait-il donc pas créer le monde en un clin d'œil ? Et pourquoi s'est-il astreint à travailler six jours ? Et pourquoi s'est-il reposé le septième ?

Heb., x, 7. — ¹ S. Thom., 2-2, Q. 122, a. 4. — ² Gen., II, 2, 3.

Assurément, ce n'était pas par impuissance que le Tout-Puissant prolongeait ainsi son œuvre, et ce n'était pas non plus par fatigue que l'Éternel se reposait. Pourquoi donc, encore une fois, ce travail de six jours et ce repos du septième, sinon afin que ce premier cachet de l'opération divine imprimât à toute la suite des siècles la forme invariable de la distribution des jours en six jours de travail terminés par un jour de repos ?

Qu'est-ce à dire encore, et pourquoi le Créateur a-t-il béni et sanctifié le septième jour ? Chacun des six premiers jours n'était-il pas saint et béni ; et, à mesure qu'ils s'achevaient, n'est-il pas dit que Dieu les trouva bons : *Et vidit Deus quod esset bonum* ¹ ? Pourquoi donc cette bénédiction et cette sanctification spéciales, exclusivement réservées au septième jour ? Pourquoi ? Ah ! c'est que Dieu qui est l'auteur de tous les jours, et qui aurait pu exiger qu'ils fussent tous consacrés à sa gloire, en consentant à nous en abandonner six pour nos besoins et nos travaux, a voulu se réserver le septième ; et ce jour-là, qui est son jour, il l'a fait *saint*, c'est-à-dire, selon le langage des divines Écritures, il l'a *séparé* ² de tout usage profane, il l'a distingué des autres jours vulgaires ; et il l'a *béni*, c'est-à-dire, il l'a affecté tout entier à son culte : *Et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum.*

Maintenant, N. T.-C. F., me demandez-vous de quand date la loi du Dimanche ? Je vous répondrai : elle date du jour où naquirent les jours ; elle fut enfantée dans l'enfantement même du monde. Le premier observateur de ce jour saint, ce fut Dieu lui-même qui le consacra par son exemple en même temps qu'il l'institua par son autorité. Les courts instants d'innocence que nos premiers parents coulèrent sur la terre, ce furent les heures fortunées de ce premier sabbat. Créés à la fin du sixième jour, ils s'éveillèrent en quelque

¹ Gen., I, 4 et seq. — ² Sanctus, *id est segregatus*. Heb., VII, 26.

sorte dans le jour du Seigneur. Et tout ce que leur cœur virginal laissa s'échapper d'accents d'amour et de reconnaissance, forma le prélude de ces hymnes et de ces chants pieux que leurs enfants pénitents devaient faire retentir dans ce même jour jusqu'à la fin des siècles. Oui, N. T.-C. F., Adam innocent avait appris de l'action et de la parole divine, le précepte de la sanctification du septième jour. Occupé, les autres jours, non pas à travailler (car le travail suppose la peine, le labeur), mais à agir, à opérer, à conserver : *ut operaretur et custodiret*, il devait cesser en ce jour-là toute action manuelle, et se livrer tout entier à la contemplation et au service de son divin auteur¹. Pour lui, le septième jour n'était point le délassement d'une fatigue ; c'était un doux repos en Dieu.

III. Mais cet heureux sabbat de l'innocence ne brilla qu'une fois pour l'homme. Adam devint prévaricateur, et bientôt il courba la tête sous cette sentence terrible qui le condamnait à des travaux forcés et perpétuels : « Parce que tu as désobéi à mon précepte, la terre est maudite dans ton œuvre ; tu n'obtiendras ses fruits qu'à force de travail et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front tous les jours de ta vie² ».

Après cet anathème, N. T.-C. F., il semble, comme dit Bossuet, qu'il ne devait plus y avoir de sabbat ni de jour de repos pour l'homme. « Nuit et jour, hiver et été, dans la semaille et dans la moisson, dans le chaud et dans le froid, l'homme devait être incessamment accablé de travail³ ». Les termes de la condamnation n'exceptaient

¹ Deus a mundi exordio, hoc primo sabbati die, illum sanctificavit, id est, actu festum instituit, colique voluit ab Adamo ejusque posteris sacro otio et cultu Dei... Unde patet sabbatum fuisse festum institutum et sanctum primitus, non a Mose, sed longe antea, puta ab origine mundi. hoc ipso primo mundi sabbato. Cornel. a Lapid. in Gen., c. II, v. 3.

² Gen., III, 17, 19. — ³ *Ibid.*, VIII, 22.

rien : *In laboribus comedes cunctis diebus vitæ tuæ*. Toutefois la miséricorde divine vint aussitôt tempérer la justice, et dans ce naufrage où périrent tant d'autres biens, le précepte du repos et de la sanctification du septième jour surnagea comme un adoucissement au décret du travail continu. Dieu, dont les dons sont sans repentance, daigna ne pas rétracter ce qu'il avait primitivement établi ; et il aima mieux restreindre sa seconde loi que de supprimer la première. Le sabbat fut donc laissé dès lors au genre humain comme un jour de relâche : *Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei*¹ ; jour de faveur temporelle dans lequel l'homme put reposer ses membres épuisés ; jour de faveur spirituelle, dans lequel il put relever son front vers les cieux et adresser encore la parole à son Dieu. Et le septième jour, célébré d'abord sous les berceaux de l'Éden, continua d'être pour Adam et pour ses descendants la consolation de leur exil. Et la preuve qu'il n'y eut jamais d'interruption sur la terre à cet égard, c'est que, peu de temps avant que la loi fût donnée sur le Sinaï, nous voyons encore, nous voyons déjà le peuple saint, à l'occasion de la manne, observer le sabbat² ; et cela, dit Bossuet, « comme une pratique connue et non pas nouvellement établie, ce qui montre qu'elle venait de plus haut et depuis l'origine du monde³ ». La loi du septième jour fut donc la loi d'Adam, la loi d'Abel, la loi de Noë, la loi d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; en un mot, elle fut la loi de tout le genre humain avant de devenir par la révélation mosaïque, la loi plus spéciale du peuple juif.

IV. Car vainement, pour contester l'origine antique et primitive de la loi du Dimanche, l'incrédule me dira-t-il qu'il ne croit pas à ces récits merveilleux venus de si loin,

¹ Hebr., iv, 9. — ² Exod., xvi, 22-30. — La trace du sabbat se retrouve, antérieurement à la sortie de l'Égypte dans l'institution des azymes. Exod., xii, 16. Vid. Cornel. a Lapid. in hunc locum.

³ *Élévation sur les Mystères*. VIII^e semaine, 12^e élév., Le sabbat.

et qu'il récuse l'autorité du code où est consignée cette loi. Je lui répondrai : Niez l'histoire du passé, je le veux bien ; mais les faits présents ne sauraient vous trouver incrédule. Or voici un fait positif. Transportez-vous dans quelque pays que ce soit, chez des peuples dont les usages sont différents en tout le reste ; partout vous trouverez ce même phénomène historique : la semaine de sept jours, et, sur ces sept jours, un jour consacré à la divinité. Or, sur tant de manières possibles de diviser le temps, sur tant de combinaisons également admissibles aux yeux de la raison, comment expliquer ce concert universel des nations les plus étrangères les unes aux autres, sinon en admettant sur ce point une révélation et une loi primitive, adressée à ces premières familles patriarcales desquelles tous les peuples descendent ? Oui, il est permis de l'affirmer, l'observation du septième jour est primordiale, puisqu'elle est universelle et invariable. C'est de la maison de Phaleg et de la terre de Sennaar que toutes les tribus humaines, au moment de leur dispersion¹, ont emporté cette tradition conservée avec tant d'unanimité et de persévérance. Tentez, si vous l'osez, d'abolir la semaine, ou période de sept jours. On l'a essayé à la fin du siècle dernier ; mais cette même révolution dont la main de fer a broyé tant d'institutions, de lois, d'usages, a échoué ici devant une force qui lui était supérieure. Ah ! c'est qu'on ne réforme pas de main d'homme ce que la main de Dieu a établi dès l'origine des choses ; on ne change pas le nombre divin. Pour tout le reste, les enfants de Dieu acceptent docilement des pouvoirs terrestres toute façon de compter et de mesurer qu'il leur plaira de prescrire : Dieu n'a rien commandé d'uniforme et de permanent à cet égard. Mais n'allez pas appliquer votre système à la division des jours. Nous recevons vos décimes, vos décimètres, vos décigram-

¹ Gen., xi, 8.

mes, vos décalitres; mais la décade jamais, parce qu'ici le septénaire est d'institution divine.

V. Poursuivons. La loi du Dimanche, contemporaine du monde et de l'homme, n'avait cessé d'être dans les traditions et jusqu'à un certain point dans les pratiques de ce qu'on est convenu d'appeler les temps de la loi de nature. Mais voici venir les jours de la loi écrite. Le Sinaï est sillonné d'éclairs, les tonnerres retentissent au front de la montagne, le Seigneur parle dans tout l'éclat de sa gloire et avec tout l'appareil de son autorité suprême, et Moïse écoute, et il écrit, ou plutôt, Dieu lui-même grave ses commandements sur la pierre. Lisons le texte qui nous concerne :

« Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. Six jours
« tu travailleras et feras tous tes ouvrages. Mais le septième
« jour est le repos du Seigneur ton Dieu; ce jour-là, tu ne
« feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton
« serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui
« habite entre tes portes.

« Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la
« mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le sep-
« tième jour : voilà pourquoi le Seigneur a béni le jour du
« sabbat et l'a sanctifié ¹. »

Quelle loi plus imposante que celle-là, N. T.-C. F. ?
Quelle précision, quelle majesté dans le commandement !
Quel point de départ donné au précepte ! Quel modèle, quel
encouragement pour son observation ! Ce que Dieu ordonne,
c'est ce qu'il a fait, et l'on peut dire déjà du Dieu Créateur
ce qui sera dit du Dieu Sauveur : *Cœpit facere et docere* ². En
agissant durant six jours, en se reposant le septième,
l'homme reproduira l'exemplaire divin. Quel mobile plus
élevé pouvait être offert à la créature !

¹ Exod., xx, 8-11. — ² Act., I, 1.

Cependant tout n'est pas fini, et Moïse, après que Dieu a promulgué le Décalogue, demeure encore un long temps sur la montagne à recevoir les instructions et les ordres du Seigneur pour tout ce qui concerne les institutions judiciaires et cérémonielles de son peuple ¹. Enfin, Dieu va lui permettre de descendre, mais auparavant il lui fait une dernière recommandation. Écoutons le texte sacré :

« Le Seigneur parla à Moïse, et il lui dit : Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Ayez bien soin de garder mon sabbat; car c'est le signe de l'alliance entre vous et moi pour toutes vos générations. Gardez mon sabbat, car il est saint pour vous; celui qui le profanera, mourra; celui qui travaillera en ce jour, sera exterminé du milieu de son peuple. Entre les fils d'Israël et moi, c'est un pacte sempiternel et un signe perpétuel ². » Et je ne dis ici que la moitié des choses, N. T.-C. F.; Dieu se répète, il insiste à plusieurs reprises; et c'est après avoir adressé à Moïse cette injonction finale, qu'il lui remet les deux tables écrites de sa main : comme si l'observation de tout le Décalogue dépendait uniquement de l'observation du sabbat. Le sabbat étant le signe visible et solennel de l'alliance, c'est le premier gage de fidélité que le Seigneur entend obtenir de son peuple. Voilà pourquoi cette sanction terrible : *Celui qui le profanera, mourra.*

Moïse observa pleinement les instructions du Seigneur. A peine redescendu de la montagne, où il avait dû remonter après avoir brisé les premières tables à cause de la défection idolâtrique de la multitude, le saint législateur assemble toute la foule des fils d'Israël. Il vient de converser quarante jours face à face avec le Seigneur, et ces mystérieuses communications ont laissé sur son front des marques de sa mission divine qui éclatent en jets de lumière ³. Tenant

¹ Exod., XXI-XXXI. — ² *Ibid.*, XXXI, 12-17. — ³ Exod., XXXII-XXXIV.

entre ses mains les deux nouvelles tables de pierre sur lesquelles Dieu lui-même a écrit sa loi, il les présente au peuple, et il dit :

« Voici ce qu'a ordonné le Seigneur : Six jours, vous ferez votre travail ; mais le septième jour sera pour vous un jour saint ; c'est le sabbat et le repos du Seigneur. Qui conque travaillera en ce jour, sera puni de mort ¹. »

Vous le voyez, N. T.-C. F., le précepte du sabbat est le sommaire de toute la loi, puisque ce précepte seul est annoncé au peuple au moment où les deux tables de la loi sont promulguées. Et c'est parce que la loi entière sera violée par le violateur de ce précepte, que la peine de mort est irrémissiblement portée contre lui : *Qui fecerit opus in eo, occidetur.*

En effet, Israël n'avait pas encore franchi la distance du Sinaï à la terre promise, quand un homme fut surpris ramassant du bois dans la campagne le jour du sabbat. La foule se saisit de lui et le conduisit devant Moïse et Aaron. Ceux-ci et l'assemblée des anciens le firent mettre en prison, ne sachant pas ce qu'ils devaient faire. Le cas particulier pouvait paraître gracieux ; la peine commandée par le Seigneur pouvait paraître sévère ; enfin, la loi se taisait sur le mode du supplice. Mais le Seigneur dit à Moïse : « Il faut que cet homme soit puni de mort ; qu'on le conduise hors du camp, et qu'il y soit lapidé par tout le peuple. » Et cet homme fut lapidé, et son corps fut enseveli sous un monceau de pierres ². Tant il entra dans la pensée du législateur éternel d'effrayer les générations à venir, en réprimant par un châtement exemplaire la première infraction connue de sa loi !

Cette horreur salutaire demeura jusqu'à la fin dans Israël ; car Dieu lui-même se chargea de l'y entretenir. Rien

¹ Exod., xxxv, 1, 2. — ² Numer., xv, 32-36.

de plus fréquemment renouvelé dans les saints livres que l'injonction d'observer le jour du Seigneur ou le reproche de l'avoir profané. Toutes les fois qu'un châtiment fond sur la nation, des voix autorisées lui répètent que c'est la juste peine de la violation du sabbat. Si la captivité de Babylone se prolonge sept fois dix ans, les historiens se joignent aux prophètes pour nous en dire la raison : c'est parce que le Seigneur a d'immenses reprises à exercer contre les usurpateurs obstinés de son septième jour ¹. Aussi, au retour de cette captivité, les premiers restaurateurs de la nation sont tellement épouvantés de voir reparaître la violation du sabbat, qu'ils mettent toute leur énergie à supprimer un crime d'où ne tarderaient pas à naître de nouvelles calamités ². Leur fermeté est couronnée de succès, et le désordre cesse si bien qu'au temps des généreux Machabées, il faut que le vénérable Mathathias intervienne de peur que le scrupule excessif de l'armée ne la livre sans défense aux lâches agressions que l'ennemi réserve systématiquement pour ce saint jour ³. Enfin, quand Jésus-Christ vint sur la terre, la loi de la sanctification du septième jour, loin d'être oubliée et tombée en désuétude, était plutôt trop sévèrement et trop littéralement observée; au point que la sainte liberté de Notre-Seigneur blessa la susceptibilité pharisaïque, qui eut besoin d'apprendre de cette bouche adorable que l'homme n'a pas été fait pour le sabbat, mais le sabbat pour l'homme ⁴.

VI. Et ici, N. T.-C. F., renouvelez votre attention et suivez l'histoire de la législation divine concernant le jour réservé au Seigneur. Certes, Jésus-Christ qui n'était pas venu détruire la loi, mais l'accomplir et la perfectionner ⁵, n'a pas osé abroger le troisième commandement que les autres com-

¹ II Paral., xxxvi, 21. — Jerem., xxv, 12. — ² Nehem., xiii, 14-21 —
³ I Mach., ii, 34-41. — ⁴ Marc., ii, 27. — ⁵ Matth., v, 17.

mandements du Décalogue. Seulement, comme ce commandement avait cela de particulier qu'étant fondé sur la nature quant à sa substance, il procédait sous d'autres rapports de la volonté positive du législateur, l'Église de Jésus-Christ a exercé sur le sabbat cette autorité suprême que son divin instituteur s'était solennellement attribuée lorsqu'il avait dit : « L'empire du Fils de l'homme s'étend jusque sur le sabbat. « lui-même » : *Dominus enim Filius hominis etiam sabbati*¹. La partie variable du précepte, c'est-à-dire la détermination du jour spécial, fut donc changée. La juridiction souveraine qui ordonna ce déplacement, ce fut celle de l'Église : *Placuit Ecclesie*, nous dit le catéchisme du concile de Trente². Toutefois, le témoignage des Écritures elles-mêmes, nous le verrons tout à l'heure, fait remonter si haut la substitution du Dimanche au samedi, qu'il faut entendre ici par l'autorité de l'Église celle du collège apostolique. Et quand on sait par les Actes des Apôtres que le Christ ressuscité s'est entretenu avec eux pendant quarante jours, leur parlant du royaume de Dieu³, c'est-à-dire de son Église, dont il leur enseignait toute l'organisation, ce n'est pas aller trop loin que de considérer comme un résultat direct des instructions divines la grande mesure législative de la transposition du sabbat.

Et le motif de cette transposition se laisse facilement comprendre. Le sabbat ou samedi était, depuis l'origine du monde, le jour consacré au Seigneur ; car c'était le jour où le Seigneur, après avoir créé le monde, s'était reposé : et, pour cela, Dieu avait béni ce jour et l'avait sanctifié. En outre, depuis la sortie de la terre de Pharaon, le sabbat était plus particulièrement le jour saint des juifs, parce que le Seigneur avait fait de ce jour commémoratif de leur délivrance, le signe visible de son alliance avec eux et le gage de leur entrée dans la terre promise. Mais voici qu'une nouvelle création,

¹ Math., XII, 8.—² Catech. Conc. Trid., P. III, c. IV, n. 25.—³ Act., I, 3.

qu'une nouvelle délivrance ont été opérées ; voici que Dieu entre, après un nouveau travail, dans une nouvelle phase de repos ; voici que son peuple est mis en possession d'une nouvelle terre promise. Vous connaissez, N. T.-C. F., tout l'enchaînement de ces mystères. L'homme ayant péché, et Dieu ayant résolu de le sauver, la seconde personne de l'auguste Trinité, arrachée en quelque sorte du centre de son repos et de sa gloire, descend sur la terre, où elle emploie, non pas six jours, mais trente-trois années dans les travaux les plus pénibles : *in laboribus a juventute mea* ¹ ; travail de la rédemption, nous disent les saints docteurs, nullement comparable à celui de la création, car alors Dieu commandait au néant, et le néant ne résiste pas, tandis qu'ici Dieu lutte avec le péché qui est son irréconciliable adversaire ; travail qui se termina par le plus dur des labeurs, par la flagellation, par la crucifixion, par la mort, par le sépulcre ; travail enfin qui ne cessa qu'au jour de la résurrection, alors que J.-C., triomphant de la mort, eut achevé l'œuvre de la délivrance et de la réconciliation des hommes, et que, rentrant en possession de son glorieux repos, il créa véritablement pour nous des cieux nouveaux et une terre nouvelle et nous introduisit dans la véritable terre de promesse. Or, ce jour de la résurrection était le lendemain du sabbat. Celui-ci s'éclipsait donc naturellement devant l'éclat de ce nouveau jour, qui sera désormais appelé le *Dimanche* ou jour du Seigneur : jour consacré par les plus grands mystères des divines opérations, dit le pape saint Léon ; jour où le Père avait commencé de manifester sa gloire par la création primordiale du monde ; jour où le Fils, par sa résurrection, a détruit la mort et rouvert les sources d'une vie meilleure ; jour où l'Esprit-Saint, en descendant sur les apôtres, a fondé définitivement le règne spirituel et éternel de l'Église ² ; jour sur-

¹ Ps. LXXXVII, 16. — ² Epist. II, alias 81, ad Dioscor., c. 1.

naturel, autant supérieur au sabbat primitif que la révélation chrétienne est supérieure à la révélation du premier jour, autant préférable au sabbat judaïque que la nouvelle alliance l'emporte sur l'ancienne; jour qui nous donne, dit saint Hilaire, toute la réalité et la plénitude de ce que l'ancien sabbat n'offrait qu'en figure et en espérance¹; jour qui est le commencement de la création nouvelle; dit saint Athanase, comme l'autre sabbat était la fin de la création première²; jour que le Seigneur Jésus a fait, et qui sera désormais celui que nous devons sanctifier par le repos et par de saintes réjouissances : *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea*³.

VII. Depuis ce temps, N. T.-C. F., c'est-à-dire, depuis l'origine même du christianisme; depuis que les disciples, au témoignage de saint Luc et de saint Paul, s'assemblaient pour la fraction du pain et pour les divines instructions le premier jour après le sabbat : *Una sabbati*⁴, *per unam sabbati*⁵; depuis que Jean, relégué dans l'île de Pathmos, à défaut de la réunion des fidèles dont il était séparé, fut transporté en esprit un jour de Dimanche dans la société des esprits bienheureux : *In dominica die*⁶; depuis lors, disons-nous, la loi du Dimanche est restée invariablement écrite dans le code du christianisme. Elle a traversé et elle traversera tous les âges sans aucune altération quelconque, occupant toujours le premier rang entre toutes les lois positives de la religion.

Rien n'est essentiel dans une institution comme ce qui sert à définir cette institution. Or, dans les premiers temps de l'ère chrétienne, tous s'accordaient, fidèles et infidèles, à indiquer les réunions et les pratiques du Dimanche comme

¹ Hilar., Prolog. in Libr. Psalm., n. 12. — ² Athan., de Sabbatis et Circumcisione, n. 1-4. — ³ Ps. cxviii. 24. — ⁴ Act., xx, 7. — ⁵ I Corinth., xvi, 2. — ⁶ Apocal., I, 10.

le signe distinctif de la nouvelle religion. Les païens, Pline par exemple, dans sa lettre à l'empereur Trajan, voulant définir les chrétiens, disaient d'eux : « Ce sont des hommes qui se réunissent tous ensemble au jour du Soleil¹ » ; or, l'on sait que ce jour chez les Romains était le premier jour de la semaine et correspondait à notre Dimanche. Dans l'instruction du procès de ceux qui étaient suspects de christianisme, l'interrogatoire portait principalement sur le grief d'avoir participé aux assemblées du premier jour de la semaine : l'on était convaincu d'être chrétien dès là que l'on avait observé le Dimanche. De leur côté, les premiers apologistes de la foi chrétienne, tels que saint Justin et plus tard Tertullien, voulant rendre compte de leur religion aux empereurs, la résumaient tout entière dans les pratiques du Dimanche. « A l'aube de ce jour, que vous appelez jour du Soleil, les chrétiens des villes et des campagnes quittent leurs travaux ordinaires et se réunissent dans un même lieu. Là nous lisons, selon que le temps le comporte, les commentaires des apôtres ou les écrits des prophètes. Quand le lecteur a fini, le prêtre qui préside, adressant à l'assemblée une pieuse instruction, exhorte tous les assistants à mettre en pratique les grandes et belles doctrines qu'ils viennent d'entendre. Puis, tous se lèvent, et, parmi de ferventes prières, le pain et le vin sont offerts à Dieu. Le président de l'assemblée poursuit dans un profond recueillement le cours des prières et des actions de grâces, auxquelles tout le peuple répond avec élan : Ainsi soit-il. Alors on fait à tous les assistants la distribution et le partage de ce qui a été consacré, et l'on en envoie par le diacre une part aux absents² ». C'est ainsi qu'au milieu du second siècle un philosophe chrétien, saint Justin, exposait la foi chrétienne à l'empereur Antonin-le-Débonnaire. D'où l'on peut conclure, d'une part, que la célébration du

¹ Plin., L. x, ep. 97. — ² S. Justin., Apolog., I, 66, 67; — II, 86.

Dimanche était déjà exactement et minutieusement pratiquée comme elle l'est aujourd'hui ; et, d'autre part, qu'aux yeux de ce saint docteur et de toute la primitive Église, l'observation fidèle de la loi du Dimanche impliquait la connaissance et la pratique de la loi chrétienne tout entière.

Aussi, N. T.-C. F., aucun précepte n'a été plus constamment intimé par les gardiens de la loi sainte. Aux iv^e et v^e siècles, quelques premiers exemples d'infraction viennent-ils à se produire, saint Jean Chrysostome foudroiera de ses reproches terribles, saint Léon-le-Grand écrasera sous le poids de ses anathèmes ces rares et audacieux prévaricateurs. Nous lisons dans les origines ecclésiastiques de notre France très-chrétienne que nos prédécesseurs, les évêques des premiers âges, en rappelant aux fidèles l'obligation de la loi du Dimanche, étaient obligés quelquefois de modérer le zèle des peuples et de les tenir en garde contre l'exagération d'une observance plus judaïque que chrétienne¹. Ah ! plutôt à Dieu que de telles précautions fussent demeurées longtemps nécessaires ! Mais si la coupable profanation du jour du Seigneur est devenue un crime trop ordinaire, du moins ce crime n'a jamais pu invoquer le prétexte de l'ignorance et de la bonne foi. Depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, on chercherait en vain un quart de siècle seulement durant lequel le silence de l'Église ait pu laisser prescrire contre la loi du Dimanche. Il faudrait des volumes pour rassembler toutes les définitions des conciles, toutes les protestations et tous les enseignements des pasteurs en cette matière. S'il arrive, dans le cours des âges, que Dieu

¹ Concil. Aureliam. III, can. 28. *Quia persuasum est populis dominico agi cum caballis aut bobus aut vehiculis itinera non debere, neque ullam rem ad victum præparare, vel ad nitorem domus vel hominis pertinentem ulla-tenus exercere (quæ ad judaicam magis quam ad christianam observantiam pertinere probatur); id statuimus, ut in die dominico, quod antea fieri soluit, liceat, etc.*

se révèle aux saints de la terre et qu'il parle à des âmes privilégiées, c'est le plus souvent pour manifester sa douleur ou sa colère à cause de la profanation du Dimanche. Enfin, aujourd'hui encore, la violation de ce saint jour est le thème le plus ordinaire des courageuses remontrances de l'évêque, lequel semble retrouver toute l'éloquence et l'autorité des prophètes pour venger ce point principal de la religion. Ici, N. T.-C. F., nous devons vous communiquer textuellement quelques-uns des plus récents décrets de la puissance ecclésiastique en cette matière : vous y trouverez comme les derniers accents de cette autorité législative qui, depuis six mille ans, ne cesse de renouveler en quelque sorte et de rajeunir le texte de cette loi fondamentale.

VIII. Les décrets des conciles, N. T.-C. F., sont les actes les plus solennels de la juridiction législative de vos premiers pasteurs. L'évêque diocésain, chargé par l'Esprit-Saint de paître le troupeau qui lui a été canoniquement confié¹, possède sans doute, en sa qualité de successeur des apôtres, toute l'autorité compétente pour tracer des règles à son clergé et à son peuple. Aussi, par la grâce de Dieu, tandis que mille causes diverses ont amené partout ailleurs le plus déplorable mépris de toute hiérarchie et de tout pouvoir, la charge épiscopale n'a pas encore perdu aux yeux des hommes la puissance qu'elle tient directement de Jésus-Christ. Mais cette autorité acquiert un nouveau poids quand elle s'exerce collectivement. Les avertissements, les conseils, les censures de l'épiscopat de toute une province, assemblé au nom de J.-C., et autorisé par l'assentiment de son vicaire en terre, ne sont jamais proférés en vain. Quand les peuples se montrent dociles, ils recueillent le fruit de leur obéissance ; quand ils sont rebelles, ils s'aperçoivent tôt ou tard qu'on ne méprise pas impunément l'autorité qui représente le plus immédiatement celle de Dieu ici-bas.

¹ Act., xx, 28. — I Pet., v, 2.

Or, trois fois déjà, dans ces dernières années, les évêques de la vaste circonscription métropolitaine dont nous faisons partie, ont tenu ces grandes assises synodales dans lesquelles il leur est commandé de s'occuper en commun des besoins les plus actuels et les plus pressants de leurs peuples ; et chaque fois, la violation flagrante et persistante de la sainte loi du Dimanche leur a imposé le devoir de revenir sur ce même sujet. Voici comment s'exprime le concile de Bordeaux, tenu en 1850 :

« L'abandon des divins offices aux jours de Dimanche et de fêtes, l'emploi de ces mêmes jours en travaux défendus ou en divertissements profanes et licencieux, est pour nous un sujet de douleur outre mesure. De là, en effet, il résulte que Dieu est frustré du culte qui lui appartient, et que la foi n'étant plus entretenue par la parole divine, périt de fond en comble. De là encore cette cupidité effrénée et cette corruption de mœurs dont les progrès journaliers sont le dissolvant le plus actif de la société religieuse, civile et domestique. Et tandis que les transgresseurs d'un si saint précepte refusent à Dieu leur hommage, à l'Église leur obéissance, à eux-mêmes le repos qu'exige la nature, ils accumulent toutes sortes de maux sur leurs têtes. » Le concile consacre ensuite tout le reste du chapitre à signaler aux pasteurs des âmes les moyens de faire aimer et pratiquer la sainte loi du Dimanche, et il encourage les pieuses associations qui tendent à ce précieux résultat¹.

Trois ans plus tard, les évêques des dix diocèses de la métropole étant réunis à La Rochelle, reviennent sur le même sujet dans des termes de plus en plus énergiques :

« Assemblés dans un second concile, disent-ils, nous déplorons de nouveau une prévarication qu'on ne saura jamais assez déplorer, nous voulons dire cette violation

¹ Concil. Burdig., 1850. Tit. II, c. II.

du saint Dimanche qui , sur presque tous les points de cette province , arrache un grand nombre d'hommes aux devoirs du culte divin et les en détourne soit par des travaux défendus , soit par la fréquentation des foires et des marchés. De là , chez beaucoup d'hommes d'ailleurs habiles dans les choses de ce monde , une ignorance des premiers éléments de la religion et une ignorance même de Dieu , qui était sans exemple dans les siècles passés , et d'où débordent sur les peuples des maux innombrables de tout genre.

« Nous avertissons donc les pasteurs des âmes de reprendre et de conjurer en toute occasion les brebis commises à leurs soins , afin qu'un si grand scandale disparaisse enfin du milieu du troupeau.

« Nous avertissons les pères de famille , les maîtres-ouvriers, les chefs et les propriétaires des usines, et nous les adjurons de ne plus provoquer la colère de Celui qui a porté une sentence de malédiction contre le travail sacrilège.

« Nous adressons aussi nos exhortations et nos avertissements aux magistrats; nous leur disons qu'ils doivent se fier à Celui qui bénit ceux qui ont confiance en lui , et que , sans se laisser intimider par les récriminations des impies , ils doivent pourvoir à l'observation de cette loi fondamentale et divine, afin d'obtenir plus sûrement et plus constamment l'observation des lois humaines.

« Nous conjurons enfin et nous avertissons les évêques de poursuivre sans relâche ce mépris de la loi divine, ou plutôt cette rupture avec Dieu , en inculquant sans cesse, soit dans leurs écrits, soit dans leur visites, ce commandement du Seigneur : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.*

« Déjà, par la miséricorde de Dieu, notre travail n'a pas été inutile et sans quelque espérance de résultat. Dans

plusieurs villes, même des plus importantes, de pieuses associations ont été établies, et des conventions sont intervenues entre les notaires, les marchands et diverses autres professions dans le but de s'interdire toute violation du Dimanche et toute connivence à ce désordre. Nous applaudissons à ces nobles efforts, et nous conjurons le Seigneur de multiplier le nombre de ces hommes par qui serait bientôt opéré le salut en Israël ¹.

Enfin, N. T.-C. F., témoins des calamités multipliées par lesquelles le Seigneur ne cessait de nous éprouver, vos évêques ont trouvé, dans leur dernière réunion, un langage plus vigoureux encore et plus concis. Puissent de telles paroles être enfin entendues ! Sinon, elles amasseraient des charbons ardents sur la tête des prévaricateurs.

« L'observation du Dimanche, qui est pour les peuples à peu près le seul moyen de connaître Dieu et de pratiquer toute la religion, dit le concile de Périgueux, est la première de toutes les lois à raison de son origine et de sa dignité. Cette loi, rappelée dans tous nos conciles, et néanmoins toujours violée, nous la recommandons de nouveau aujourd'hui à grands cris et les yeux baignés de larmes ; car nous tremblons qu'en présence de cette génération d'hommes sourds et endurcis, Dieu n'emploie plus désormais la voix de ses ministres, mais qu'il parle lui-même par le langage épouvantable de ses fléaux. Puntion trop méritée : car, de même qu'à ceux qui cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice, toutes les choses nécessaires à la vie sont ajoutées par surcroît ; de même il est juste que ceux qui abandonnent le royaume de Dieu pour ne chercher que les biens de la terre, soient privés même de ces biens terrestres.

« Cependant que les hommes de bien qui se sont associés

¹ Concil. Rupell., 1853, c. II, n. 3.

dans un pieux effort pour rétablir l'observation de cette loi divine, ne se laissent point aller à la défaillance, mais au contraire qu'ils continuent prudemment leur œuvre ¹. »

C'est ainsi, N. T.-C. F., que l'enseignement contemporain de l'Église continue l'enseignement de tous les siècles en ce qui est de la loi du Dimanche.

IX. A la voix de Dieu et de l'Église, les princes chrétiens se sont fait un devoir de joindre la leur. Le premier des Césars qui ait embrassé publiquement la foi de l'Évangile, Constantin, porta des édits sur la matière qui nous occupe; et ces édits maintenus, développés, amplifiés par ses successeurs, ont fait de la question du Dimanche chrétien un point important du droit romain. Mais surtout au sein des monarchies catholiques, et en particulier dans notre France très-chrétienne, rien ne fut omis de ce qui pouvait procurer le respect du jour consacré au Seigneur. Les lois de Gontran et de Childeberrt, si célèbres dans nos anciens codes, furent confirmées par celles de Charlemagne, de saint Louis et de Louis-le-Grand.

En cela, N. T.-C. F., l'autorité civile n'empiétait aucunement sur la compétence du pouvoir spirituel. « Le roi, dit saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien. Ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive; il doit être un vengeur sévère contre celui qui fait le mal ². » Appliquant cette règle à la question des solennités religieuses, Bossuet observe, dans sa *Politique tirée de l'Écriture*, « qu'il appartient aux princes de faire sanctifier les fêtes ». Dans l'ancienne loi, ajoute-t-il, « on punissait de mort celui qui avait violé le sabbat. La loi chrétienne est plus douce, et les chrétiens plus dociles n'ont pas besoin de telles rigueurs; mais encore faut-il se garder de l'impunité. Les ordonnances sont pleines de peines contre ceux qui violent les fêtes et surtout le

¹ Concil. Petrocor., 1856. Tit. II, c. 2. — ² Rom., XIII, 4.

saint Dimanche. Et les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois contre lesquelles on manque beaucoup sans qu'on y ait apporté tous les remèdes nécessaires ¹ ». Ces principes, N. T.-C. F., sont de tous les temps, et il n'y sera jamais dérogé par nos sophismes. Il est vrai, selon la remarque d'une plume éloquente, certains esprits qui se croient profonds parce qu'ils ont quelque étendue, semblent étonnés aujourd'hui du parfait accord qui régna si longtemps entre tous les pouvoirs pour maintenir sur la terre la stricte observation du Dimanche ; mais avec un peu plus de science et de réflexion, il leur serait facile de reconnaître que de la sévère observance de ce précepte dépendent à la fois et l'existence de la religion, et la règle des mœurs, et le maintien de tout ordre public parmi les nations chrétiennes. Les passions coupables qui troublent le monde, les erreurs qui le dépravent, n'ont jamais eu d'autre mot de ralliement et d'autre cri de guerre que cette menace sinistre : « Faisons taire la « louange de Dieu sur la terre et bannissons des calendriers « humains tous les jours de fêtes ² ». A ce désordre, social autant que religieux, les gouvernements humains ont justement opposé des lois humaines. Ces lois, renouvelées encore dans notre siècle, font toujours partie de la législation française ³, et l'autorité de la cour suprême de la nation a solennellement prononcé qu'elles n'étaient pas abrogées ⁴. La puissance publique demeure maîtresse de décider jusqu'à quel point

¹ *Polit. tirée de l'Écrit.*, L. VII, art. v, proposition 3^e. — ² Ps. LXXIII, 8.

³ Le 57^e des articles organiques fixe le repos obligatoire des fonctionnaires au Dimanche. L'article 25 du code civil interdit l'exécution de toute sentence pénale ce même jour. L'article 353 du code criminel ordonne la fermeture des tribunaux, et la cessation des poursuites judiciaires le Dimanche. Enfin la loi du 18 novembre 1818 contient des prescriptions détaillées sur l'observation des Dimanches et des fêtes de précepte.

⁴ Arrêt de la cour de cassation du 24 juin 1838.

elie peut et veut en presser l'exécution. Mais les évêques d'aujourd'hui, investis de la même autorité spirituelle que leurs devanciers, accomplissent comme eux un devoir rigoureux lorsqu'au nom de Dieu et sous la menace terrible du dernier jugement ¹, ils adjurent avec une liberté tout apostolique les pouvoirs terrestres de veiller à l'observation de la loi ². Si leur voix n'est pas entendue, du moins ils auront acquitté la dette de leur charge et « délivré leur âme ³ ».

X. Notre tâche est remplie pour cette fois, N. T.-C. F. ; nous vous avons démontré l'origine et la permanence de la loi du septième jour. Le travail que nous nous sommes imposé était aride et ingrat par sa nature ; la constatation, la vérification d'un texte de loi et de ses diverses évolutions, c'est une œuvre qui ne donne rien à l'éloquence, rien à l'imagination ; là tout est positif, prosaïque. Mais là pourtant est tout le nerf de la question ; là est toute la racine de l'obligation. C'est pourquoi nous nous sommes efforcé de parler constamment le langage le plus simple, le plus intel-

¹ Quoscumque magistratus, judices et dominos temporales, sub interminatione divini judicii monemus, ne hujusmodi nundinationes, fomitem complurium malorum, iisdem diebus agitari et haberi sinant. Sed et regem christianissimum rogamus et obsecramus ut quæ tum a pietate sua, tum ab antecessorum suorum circumspecta religione edicta in profanatores festorum emanarunt, ea tandem pro gloria Christi salutari executioni demandari curet et præcipiat. Concil. Burdig., anno 1624, c. IV, n. 1.— Neque certe ulla reipublicæ administrandæ ratio melior et laudabilior esse potest, quam quæ primas divino cultui et religioni tribuit. Concil. Burdig., anno 1582, Tit. VI, n. 6.

² Concil. Rupellen. anno 1853, *ut supra*. — Episcopi et parochi occasionem, si qua se dederit, feliciter arripient obtinendi a civili potestate ut in alteram diem transferantur istæ nundinæ, etc. Interea saltem suadeant magistratibus, ut juxta jus ipsis a lege civili collatum, prohibeant ne tempore officiorum popinæ omnibus pateant. Conc. Burdig., ann. 1850, Tit. II, c. II, n. 7.

³ Ezech., xxxiii, 9

ligible ; nous avons voulu être facilement compris de tous parce qu'il s'agit d'un devoir essentiel et commun à tous. Arrêtons-nous et concluons.

La loi du septième jour, disons-nous, est donc la plus sacrée, la plus ancienne, la plus universelle, la plus imprescriptible de toutes les lois divines et humaines. Fondée sur la nature et sur la raison, créée simultanément avec le monde, notifiée au premier homme dans le jardin de délices, pratiquée sous la tente des patriarches, renouvelée solennellement sur le Sinaï, observée par le Fils de Dieu lui-même, promulguée avec plus de force que jamais dans la nouvelle alliance, maintenue avec vigueur par tous les organes de la tradition, définie par tous les conciles, rappelée, vengée par tous les pontifes, écrite dans tous les codes des nations chrétiennes, la loi du Dimanche est la loi de Dieu, la loi de Jésus-Christ, la loi de l'Église, la loi de l'État. Donc, entre toutes les lois positives, cette loi est la loi par excellence, et, comme disent les Pères de Périgueux, elle est la première par sa date et son origine comme par sa dignité et son importance. Donc si cette loi n'oblige pas, il faut dire qu'aucune loi positive n'oblige ; si cette loi peut être méprisée, il faut dire qu'aucune puissance au ciel ni sur la terre n'a le droit de se faire obéir ; il faut dire, en un mot, que le principe d'autorité n'existe pas, il faut nier d'une façon absolue le droit du commandement et le devoir de l'obéissance.

Et n'allez point objecter, N. T.-C. F., que nous faisons ici de la logique à outrance ; c'est de la logique la plus élémentaire et la plus inflexible. Car enfin, sur quoi se base l'obligation d'une loi quelconque ? Sur l'autorité de celui qui commande, et sur la justice et l'utilité de la chose commandée, nous répondent tous les juristes ; et ils ajoutent que la présomption étant toujours en faveur du supérieur, la loi est obligatoire, dès là qu'elle est portée par la puissance

compétente et qu'elle n'a pas contre elle une sorte d'évidence. Fût-elle onéreuse, il lui faut obéir : *Dura lex, sed lex*, disent les axiomes. Or, cela étant, Dieu a-t-il ou n'a-t-il pas le pouvoir de faire des commandements positifs à sa créature ? Et, s'il a ce pouvoir, en a-t-il ou n'en a-t-il pas usé pour prescrire à l'homme le Dimanche ? Et, s'il a usé de son autorité pour prescrire le Dimanche, l'homme peut-il alléguer que cette prescription est injuste en soi et nuisible à l'humanité ? N'est-il pas évident, au contraire, que là où Dieu lui-même commande, le fait emporte le droit, et qu'antérieurement à tout examen, à toute discussion, le précepte est incontestablement juste et utile par cela seul qu'il est porté par un tel législateur ? Assurément il ne sera pas interdit au théologien, bien au contraire, d'étudier la sagesse et la fécondité du commandement divin, tout comme il lui est permis de rechercher les convenances du mystère révélé ; mais, d'avance, il est fixé sur la moralité de la loi, comme sur la vérité du dogme qu'il veut approfondir. Donc, s'il est irréfragablement démontré qu'en fait Dieu a porté et qu'il maintient la loi du Dimanche, il ne reste qu'à obéir à cette loi sous peine de rébellion. Et si cet acte de rébellion vient à se produire, comme le législateur divin ne peut se laisser outrager impunément, et qu'il a mis une sanction à sa loi, le transgresseur tombe personnellement sous le coup de cette sanction pénale, en même temps qu'il donne le signal d'une anarchie universelle.

XI. Aucun doute, N. T.-C. F., que la profanation formelle du Dimanche ne soit de sa nature un péché mortel. *Morte moriatur* : « Qu'il soit puni de mort », a dit le Seigneur. Or, évidemment, un crime qui, dans l'ancienne alliance, était châtié par le supplice capital, ne peut pas être considéré dans la loi nouvelle comme une faute légère et vénielle. La théologie chrétienne est unanime sur ce point. O homme infortuné, vous avez voulu travailler alors

que Dieu commandait le repos ; vous serez traité éternellement selon ce que vous avez voulu ; et au lieu du repos sans fin que la bonté divine vous destinait, vous hériterez de l'éternel travail, de l'éternel tourment. Que les chrétiens ne l'oublient donc jamais : par elle-même, et indépendamment des autres fautes qu'elle entraîne toujours à sa suite, l'infraction du troisième précepte du Décalogue cause la mort à l'âme et la rend digne de la mort éternelle ¹.

Mais cette prévarication, quand elle est tournée en habitude chez un peuple, quand surtout elle est devenue familière aux classes élevées, porte avec elle une autre sanction. C'est une juste disposition de la providence, observe saint Augustin, que toute rébellion est châtiée par une rébellion analogue. Le désobéissant ne tarde jamais à être payé de sa propre monnaie ; et ce dont il se plaint le plus amèrement de la part de ses inférieurs, n'est rien autre chose que sa propre désobéissance qui se dresse et se retourne contre lui : *Adversus eum ipsum, inobedientia ejus ipsius* ². Cela étant, que dire de ces hommes, pères de famille, propriétaires, chefs d'exploitation, dépositaires de l'autorité publique, lesquels tout en gémissant sans cesse des progrès de l'insubordination, de l'affaiblissement du pouvoir, de la disparition du respect, commandent néanmoins et font exécuter au jour du Dimanche des travaux défendus par la religion ? Ah ! leur dirai-je, trêve à ces longues récriminations contre vos enfants, vos serviteurs, vos ouvriers, vos administrés. Tout se tient et s'enchaîne dans l'ordre moral. Vous êtes obéis de vos inférieurs comme Dieu est obéi par vous. Non, non, ne parlez pas trop haut du discrédit dans lequel est tombée la loi humaine, l'autorité humaine, vous qui tenez l'étendard levé contre l'autorité divine, contre la loi divine. Vous êtes

¹ Billuart, *De Religione*, Dissert. vi, art. 1.— Prop. n. 52, ab Innoc. xi damnata. — ² Aug., *De civit. Dei*. L. XIX, c. xv, n. 2.

coupables, et ceux que vous accusez sont logiciens. En les faisant travailler aujourd'hui, vous leur enseignez ou qu'il n'y a pas d'autorité au ciel, ou qu'on peut se moquer impunément de cette autorité; ils seront conséquents demain, en vous prouvant qu'il n'y a pas d'autorité dont on ne puisse se jouer sur la terre ¹. Hélas! N. T.-C. F., nous avons vu quelquefois ce hideux et désolant spectacle d'une multitude d'hommes qui allaient à leur chantier, à leur atelier, au jour du Dimanche, armés de tous leurs instruments de travail comme d'autant de glaives dirigés contre le ciel; ou qui se rendaient à la foire, au marché, escortés de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs bestiaux, de leurs marchandises : cohue sacrilège qui, durant tout le jour, stationnait, vociférait, s'agitait jusque sur le seuil d'un temple quasi désert, dont on eût dit qu'elle prenait à tâche de troubler les solennités, de narguer le prêtre et de détrôner le Dieu. O Roi du ciel, nous ameutons les hommes contre vous, nous fomentons la révolte contre votre loi; puis nous nous plaignons des passions révolutionnaires, et nous nous étonnons de ne plus trouver ici-bas la stabilité des pouvoirs et le respect des institutions humaines!

Et qu'on n'allègue pas qu'au sein de nos sociétés modernes, le libre travail du Dimanche est une conséquence naturelle de la liberté des cultes. Le prétexte de la liberté des cultes est sans valeur dans presque tous les cas où on l'emploie; mais ici, outre qu'il donnerait tort à la loi civile demeurée en vigueur, il serait dénué de toute raison et de tout fondement. Il n'est pas, en effet, un seul des cultes existants qui ne consacre un jour chaque semaine à la divinité. Permis donc à vous, de par la loi, j'y consens, d'agir

¹ Qui sibi subjici vult quod est inferius se, subjiciatur superiori se. Qui non obtemperas Domino, torqueris a servo. August., *Enarr. in Ps. cxliiii*, n. 6.

en calviniste, en luthérien, en anglican; mais souvenez-vous que ni Calvin, ni Luther, ni Henri VIII n'ont jamais songé à abolir la loi du Dimanche, et qu'à Genève, à Berlin, à Londres, cette loi est rigoureusement, disons plutôt, pharisaïquement observée. Le juif même et le mahométan réclameront de vous un jour fixé par leur croyance. Ce n'est donc pas la liberté des cultes, ce n'est que l'absence de tout culte qui peut justifier le mépris public de la loi du Dimanche. Or, si le travail du Dimanche implique la négation de tout culte, de toute religion, par là même il implique la négation de toute autorité, de toute autorité divine et par conséquent de toute autorité humaine.

XII. C'est à dessein, N. T.-C. F., que nous nous sommes borné aujourd'hui à vous parler du Dimanche au seul point de vue de l'autorité. Trop souvent, dans notre siècle, on a dérogé à la dignité de la loi divine en ne l'envisageant que dans ses raisons intrinsèques ou extrinsèques, et dans les avantages divers qui en découlent. Ces considérations assurément peuvent être présentées avec fruit; mais elles sont secondaires, et elles ne doivent venir qu'au second rang. Dieu, qui est le maître souverain, a parlé, et c'est assez; il veut, il ordonne, et sa volonté, son commandement se justifient suffisamment par ces deux mots: « Moi, le Seigneur » : *Ego Dominus*. Prenez donc dès aujourd'hui, N. T.-C. F., qui que vous soyez, et à quelque condition que vous apparteniez, prenez la résolution inébranlable de respecter et de faire respecter, selon votre pouvoir, durant tout le reste de votre vie, ce premier de tous les préceptes positifs du Seigneur. En sanctifiant le Dimanche comme l'Église vous prescrit de le sanctifier, vous ferez un acte direct de soumission à la loi divine. Dans cette unique observance, vous acquitterez à la fois presque tous les devoirs de la religion, vous rendrez à

Dieu l'hommage souverain qu'il attend de vous, et vous avancerez puissamment l'affaire de votre salut. Enfin, sans que vous les ayez même recherchés, vous vous assurerez par là à vous-mêmes et vous préparerez à la société une multitude de biens de tout genre pour le temps et pour l'éternité.

A ces causes, etc.

XVIII

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE LA BÉNÉDICTION DU MARCHÉ SAINT-HILAIRE.

A POITIERS,

LE DIMANCHE XXVII MARS MDCCCLIX.

Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.

Soit que vous mangiez, ou que vous buviez, et quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

(1^e ÉPÎTRE DE S. PAUL AUX CORINTH., ch. x, v. 31.)

MESSIEURS ¹,

I. Les hommes n'étant pas de purs esprits, mais des âmes unies à des organes, les magistratures proposées aux intérêts terrestres des cités ne sauraient perdre de vue les exigences de la vie physique et matérielle. De là, pour les administra-

¹ A l'un des membres de l'administration du marché Saint-Hilaire qui lui avait adressé la parole, Monseigneur l'évêque a répondu en ces termes :

MONSIEUR,

Rien de ce qui contribue au bien-être des hommes n'est indifférent à l'Eglise leur mère. Nos devanciers, dans d'autres temps, surent se montrer les défenseurs des cités. Nous en sommes restés les pontifes et les pères; et, dans des jours qui ont aussi leurs difficultés, nous avons gardé la douce mission de porter partout et toujours, avec des paroles de paix et de charité,

tions civiles, non-seulement le droit, mais le devoir d'entreprendre, d'encourager, par une sage dispensation des deniers publics, toutes les améliorations sérieuses qui peuvent être apportées à la condition temporelle des citoyens. De son côté, le christianisme, qui a appris à l'école de Dieu lui-même à traiter les hommes avec des égards infinis¹, le christianisme, aux yeux duquel il n'existe plus de classes serviles, disons mieux, le christianisme qui se souvient que l'exemple de Jésus-Christ a placé ceux qui servent au-dessus de ceux qui sont servis², reconnaît et salue une pensée chrétienne dans toute œuvre qui a pour but d'alléger le sort des petits, des humbles, vers lesquels se porte sa prédilection. Les somptueuses satisfactions données par la chose publique aux divertissements des classes riches ou aisées, la religion désire n'avoir jamais à les blâmer ; mais toute entreprise vraiment populaire et qui tend à procurer le meilleur service de l'humanité envisagée dans ses membres les moins favorisés ici-bas, la religion la bénit avec effusion. Aujourd'hui donc que, par un dédoublement qui offrira deux facilités au lieu d'une, toutes les substances nécessaires à la vie vont devenir plus accessibles pour plusieurs quartiers de la ville ; aujourd'hui que, de divers points, les ménagères et les pourvoyeuses de nos maisons n'auront plus d'aussi longues distances à franchir pour aller chercher et pour apporter des fardeaux quelquefois bien lourds à leurs faibles bras, nous qui sommes le

les bénédictions dont nos mains et nos lèvres sont demeurées dépositaires.

C'est donc avec un véritable bonheur, Monsieur, qu'en présence du digne magistrat qui préside à ce département et de toutes les premières autorités du pays, répondant aux pieux désirs de l'honorable société qui vous a pris pour son organe et aux instances des administrateurs de la cité, je viens inaugurer par les prières de la religion ce nouveau marché, le marché Saint-Hilaire, qui s'est élevé comme par enchantement, grâce à l'heureux concert de l'industrie privée et de l'autorité publique.

¹ Cum magna reverentia disponis nos. Sap., XII, 18.— ² Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. Matth., XX, 28.

père de toute cette grande famille de la cité, nous nous réjouissons du temps et de la fatigue désormais épargnés à beaucoup de nos enfants. Et ce serait déjà pour nous un motif suffisant d'apporter ici un cantique d'action de grâces au Seigneur.

II. Mais avant d'entonner l'hymne de la gratitude, nous devons faire monter vers le ciel le cri de l'invocation. L'apôtre nous a dit : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. » Or, mes très-chers Frères, si toutes choses doivent être rapportées à la gloire de Dieu, si le sentiment religieux doit être mêlé à nos moindres œuvres, s'il doit assaisonner jusqu'à la nourriture que nous donnons à nos corps, ne s'ensuit-il pas qu'il peut et qu'il doit y avoir une bénédiction pour le lieu où cette nourriture sera tenue en réserve, et d'où le Seigneur, exauçant la prière quotidienne qu'il a mise lui-même sur nos lèvres¹, nous dispensera chaque matin notre approvisionnement de la journée ? La sainte liturgie a des formules de bénédiction pour les divers aliments de l'homme, pour les moissons et les vignes, pour les viandes, pour les œufs, pour le pain, pour les fruits nouveaux, pour toute espèce de comestibles² ; pourquoi n'en aurait-elle pas pour les édifices où ces aliments se vendent, pour ceux même où ils se confectionnent et se préparent³ ? Vous vous joindrez donc à nous tout à l'heure, mes Frères, et vous demanderez à Dieu de bénir cette enceinte, d'en éloigner tout souffle pestilentiel, toute fraude, toute rivalité, toute injustice ; d'y faire régner, avec la salubrité de l'air, la probité du négoce, l'équité des prix comme celle des poids et des mesures, la pureté et l'intégrité des sub-

¹ Luc., xi, 3.

² Ritual. Roman. *Benedictiones esulentorum*, etc. *Benedictio ad quodcumque comestibile*.

³ Catalan., *Commentar. in Ritual. Rom.*, Tit. VIII, cap. VI, n. 12.

stances, la plénitude de la loi, je veux dire, l'observation parfaite de la loi divine comme de la loi humaine, la bienveillance réciproque des citoyens, la politesse des relations et l'honnêteté des mœurs : de telle sorte que la protection céleste demeure toujours sur ce lieu et sur ceux qui l'habiteront et le fréquenteront désormais et dans toute la suite des âges ¹.

III. Du reste, Messieurs, notre ministère sacré se prête à cette solennité sans arrière-pensée et sans réserve ; car nous avons la joie de savoir et de pouvoir proclamer que notre ville n'est pas de celles où le progrès matériel efface et absorbe un progrès meilleur. L'un des hommes qui a le plus contribué à la renaissance des lettres dans notre patrie, Alcuin, s'exprimait ainsi dans une homélie prononcée il y a bientôt onze cents ans : « Poitiers, disait-il, ville noble et féconde, se glorifie bien plus heureusement de ses illustrations sacrées, et surtout de la mémoire de son grand pontife Hilaire, que du développement de son commerce et du mouvement de ses affaires, de ses ventes et de ses achats » : *Beatus fecunda Pictavia beati pontificis Hilarii reliquiis exultat, quam venditionum et emptionum altercatione* ². Messieurs, prenons-en notre parti : nonobstant les notables perfectionnements que votre édilité urbaine, aidée des entreprises particulières, a déjà opérés et qu'elle opérera encore, nous ne serons pas de longtemps cités au premier rang entre ces villes commerçantes, industrielles, luxueuses, qui se transforment à vue d'œil et qui changent de parure pour ainsi dire chaque matin. Notre renommée est fondée sur d'autres titres. Nos habitudes studieuses, l'enseignement du droit, des lettres et des sciences, notre respect et notre amour des

¹ Ritual. Romæ., Benedictio loci.

² Homilia de natali S. Willibrodi, n. 1, apud Migne, Patrolog. T. cxi, n. 711. — Opp. S. Hilar., T. 1, p. 137.

monuments et des arts, nos grands et imposants souvenirs historiques, nos mœurs toujours chrétiennes, nos traditions religieuses, la majestueuse beauté de nos temples, la fécondité du sépulcre de nos saints : voilà les vraies lettres de noblesse de notre vieille cité. La parole d'Alcuin que j'ai citée tout à l'heure garde donc toujours son à-propos, comme aussi cette autre parole d'un de nos écrivains du moyen-âge : *Pictavis, felix rerum opulentia freta civitas, sed longe felicior patrociniis sanctorum præmunita*¹.

Cette supériorité, mes Frères, aura toujours de quoi nous flatter. Saint Paul a dit : « Le royaume de Dieu n'est pas dans le boire et dans le manger » : *Non est regnum Dei esca et potus*². Et je dirai aussi : la suprématie d'une nation, d'une province, d'une cité, n'est pas dans le perfectionnement de la vie matérielle. Ce genre de prééminence s'achète trop cher quand c'est au prix de la déchéance du goût, de l'abandon des lettres et des arts, et surtout quand c'est par l'affaiblissement du sens moral et de l'esprit chrétien. Esau ne s'est point ennoblé le jour où il a vendu les privilèges de son aïnesse pour un plat de légumes, si délicats et si attrayants qu'ils fussent ; et le grand apôtre recommandait aux premiers chrétiens de ne pas imiter un pareil exemple : *Ne quis profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitiva sua*³. « L'âme, a dit Jésus-Christ, vaut plus que la nourriture » : *Anima plus est quam esca*⁴. Or, le commerce est désavantageux et mauvais toutes les fois que ce qui vaut plus est sacrifié à ce qui vaut moins. « La nourriture est pour le ventre, ajoute énergiquement saint Paul, et le ventre est pour la nourriture ; or Dieu détruira l'un et l'autre » : *Esca ventri et venter escis : Deus autem et hunc et has destruet*⁵ : c'est-à-dire que, dans la résurrection

¹ Fulbert., in vit. S. Achardi. — ² Rom., xiv, 17. — ³ Hebr., xii, 16. — ⁴ Matth., vi, 25. — ⁵ I Corinth., vi, 13.

dernière, le corps, en reprenant ses membres spiritualisés, ne sera plus assujéti à ces grossières nécessités de la vie animale, et que cette vulgaire satisfaction du boire et du manger ne revivra pas au delà de la tombe. Donc, Messieurs, tout en donnant à la civilisation matérielle ses justes développements, restons cependant ce que nous sommes, ce que les siècles nous ont faits ; et ne nous affligeons pas si, dans ce grand et universel effacement des cités provinciales sous le niveau moderne, la vieille cité de Poitiers a retenu jusqu'ici, dans l'aspect extérieur de ses murs comme dans le caractère moral de ses habitants, sa physionomie propre et son cachet à part.

M'objectera-t-on, Messieurs, que la circonstance est mal choisie pour faire entendre ce langage, puisque la solennité de ce jour consacre précisément une défaite de l'art, et qu'une voix accusatrice semble s'échapper en ce moment de ces vieilles arènes romaines, disparues sous le marteau démolisseur de ce tyran des temps modernes qu'on appelle l'utilité publique ?

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de me constituer juge d'un fait accompli. Mais, laissez-moi me souvenir qu'Hilaire s'éleva autrefois contre « ceux que captivait en ce lieu la passion des jeux de l'amphithéâtre et qu'une curiosité sans frein rendait esclaves de ces combats du cirque » : *eos scilicet qui theatralibus ludis captivi incubant, eos qui circensium certaminibus serviunt*. « Comme si, disait-il, le spectacle de la belle nature, par exemple, la contemplation du cours des astres, n'offrait pas plus de charmes que la vue des cochers du cirque et des évolutions de leurs chevaux ; comme si surtout la divine psalmodie de nos temples, la mélodie de ces saints cantiques qui expriment avec tant d'onction les espérances de la foi humaine, n'étaient pas mille fois préférables à ces représentations obscènes de spectacles honteux » : *Nisi forte non magis equorum cursu astrorum cursus est gratior ; et obscæ-*

*nis illis spectaculorum turpium fabulis, non amœnius divina illa humanæ spei eloquia cantantur*¹ ? Messieurs, qu'aurait pensé le grand Hilaire, et quel conseil eût-il donné à vos pères, si la civilisation romaine, complètement affaissée sur elle-même², n'avait légué à son temps, comme au nôtre, que des ruines informes, des débris épars, ignoble réceptacle de toutes les dégradations morales tristement cramponnées à des murs démantelés et ne cachant qu'à demi leur nudité honteuse sous les lambeaux de ce suaire païen ? Je n'ai garde de le présumer. Mais puisque le nom de ce même pontife doit planer désormais sur cette enceinte, je veux, avant de finir, alléguer une de ses paroles qui mérite d'être retenue.

IV. Le commerce poitevin s'est toujours fait respecter Messieurs, par ses habitudes de religion et de bienfaisance généreuse comme par ses principes de justice exacte et sévère. C'est un renom dont il doit se montrer jaloux. Gardez, vous dirai-je, mes Frères, gardez cette loyauté scrupuleuse dans les affaires, gardez cette modération dans vos désirs, cette patience et cette persistance dans vos labeurs. Vos pères bâtissaient leur fortune lentement, mais solidement, honorablement ; ils ne l'élevaient ni sur les ruines de leur probité, ni sur celles de leur religion et de la religion de leur descendance. L'entraînement des mœurs modernes n'a-t-il pas placé le commerce aujourd'hui sur une autre pente ? S'il en était ainsi, entendez ces graves enseignements de votre grand évêque : « Parmi les liens d'iniquité qui compriment et qui étouffent la foi dans une famille, dit saint Hilaire, il n'en est pas de plus fatal que l'ardeur excessive de grossir le gain et que le succès trop rapide d'un commerce déloyal » : *Cæterum sunt alia vincula quæ fidem nostram impediunt et obligant* :

¹ Tractat. in Ps. cxviii, Litt. v, n. 14.

² Voir la belle étude historique de M. de la Marsonnière, au T. xxiv des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1857. — Voir aussi le savant travail de M. Bourgnon de Layre, année 1843.

maxime augendæ pecuniæ labor et negotiandi insincerus profectus ¹. Cet argent injustement acquis dessèche dans une maison, jusque-là honnête et chrétienne, les sources de la foi comme celles de l'honneur ; et quand le jour vient de régler les comptes avec Dieu , les consciences n'ont pas de nœuds plus difficiles à rompre que ces liens compliqués et inextricables de l'injustice et de la mauvaise foi dans les affaires ². Il en faut donc soigneusement préserver sa pensée , sa volonté et toutes ses opérations , dit toujours votre saint évêque, parce que ceux qui se laissent aller aux transactions obliques et équivoques, touchent déjà de près à ceux qui commettent l'iniquité ³.

Ces vieux conseils d'Hilaire au commerce poitevin seront entendus, mes Frères ; et la bénédiction que nous allons répandre sur ce marché, sera véritablement efficace , parce que, tous tant que vous êtes, vous apprendrez à gérer si bien vos intérêts du temps, qu'ils ne vous fassent rien perdre des biens éternels : *Sic temporalia cuncta tractemus, ut non amittamus æterna*. Ainsi soit-il.

¹ Tract. in Ps. cxxiv, n. 10.

² Hæc enim ita obligant peccatis, sacramentis, commerciis, ut sibi nos captos possessosque detineat. *Ibid.*

³ Ab his ergo mens, voluntas, studium solvendum est : quia declinantes ad obligationes una adducentur cum operantibus iniquitatem. *Ibid.*

XIX

DISCOURS

PRONCÉ DANS LA CÉRÉMONIE DE LA RÉINTÉGRATION SOLENNELLE
DES SAINTES RELIQUES ET DES RELIQUAIRES
DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR, A CHARROUX.

(XXIII JUIN MDCCCLIX.)

Et retulit tibi vasa domus Domini.
Et j'ai rapporté en ce lieu les vases de
la maison du Seigneur.
(II ESDRAS, XIII, 9.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Ce fut un grand transport de joie en Israël lorsque le prêtre Néhémie, après les jours douloureux de l'émigration et de la profanation, réintégra solennellement dans le temple les vases du Seigneur qui avaient été ou emportés à titre de dépouilles opimes par les conquérants, ou cachés par de zélés israélites pour être dérobés à la fureur impie de l'ennemi. Et ce fut pour Néhémie lui-même, au sein de ce long travail de restauration qui occupa toute sa vie, ce fut un instant bien doux à la fois et bien solennel que celui où il put s'écrier sous les voûtes à demi-reconstruites du nouveau temple : « Enfin, j'ai rapporté en ce lieu et j'ai

« rétabli en leur place les vases de la maison du Seigneur » : *Et retuli ibi vasa domus Domini*. Sa consolation était d'autant plus grande qu'il avait été permis de craindre que le Seigneur ne restituât jamais à son peuple ces objets vénérables. Assurément, les oracles des prophètes ne laissaient pas lieu de douter que les fils de Juda dussent rentrer dans la ville sainte après soixante-dix ans, et que le temple du Seigneur lût se relever alors de ses ruines. Mais, tout ce mobilier religieux qui avait enrichi le premier temple, tous ces trésors consacrés par un si long culte et par de si glorieux souvenirs, devait-il en être recouvré quelque chose? Telle est la question que les tribus captives s'étaient adressée plus d'une fois à elles-mêmes avec anxiété. Il est vrai, un certain Hananias, prophète de Gabaon, avait dit un jour en présence de Jérémie : « Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Encore deux années de jours, et je ferai rapporter dans ce lieu tous les vases de la maison du Seigneur que Nabuchodonosor a enlevés et qu'il a emportés à Babylone ¹ ». Mais le fils d'Azur qui avait parlé de la sorte, n'était point un des prophètes autorisés en Israël. Jérémie avait accueilli son oracle avec défiance, et il s'était contenté d'y répondre par cette exclamation : « Ah ! puisse-t-il en être ainsi ! Daigne le Seigneur faire comme vous avez dit, et vérifier votre parole prophétique par la réintégration des anciens vases dans la maison du Seigneur ² ! » En réalité, la prédiction du gabaonite ne s'accomplit point ; car l'espace de deux ans s'écoula bien des fois sans que la restitution annoncée

¹ Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : adhuc duo anni dierum, et ego referri faciam ad locum istum omnia vasa domus Domini quæ tulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de loco isto, et transtulit ea in Babylonem. Jerem., xxviii, 1-3.

² Amen, sic faciat Dominus : suscitet Dominus verba tua quæ prophetasti, ut referantur vasa in domum Domini ! *Ibid.*, 6.

s'opérât. Mais un jour vint pourtant où le vœu du prophète Jérémie fut exaucé : par une suite d'événements providentiels et de découvertes inespérés, les plus vénérables et les plus authentiques monuments de l'ancienne piété du peuple furent rendus à la religion de ses descendants; et, malgré quelques pertes qui ne se réparèrent pas, le nombre et l'importance des trésors recouverts autorisèrent Néhémie à terminer le récit de toutes ses œuvres réparatrices par cette parole finale : *Et retuli ibi vasa domus Domini* : « Et j'ai rap-
« porté ici les vases de la maison du Seigneur ».

II. N'est-il pas vrai, N. T.-C. F., que les annales des temps antiques présentent des faits et des incidents qui sont comme le récit exact et anticipé des incidents et des faits que reproduit la succession des siècles? Et n'est-ce pas le cas de répéter ici avec l'Ecclésiaste : « Vraiment, il n'y a rien de
« nouveau sous le soleil : *nihil sub sole novum*, et personne
« ne peut dire : Ceci est récent ; car les siècles précédents
« ont vu des choses analogues à celles que nous voyons » : *nec valet quisquam dicere : Ecce hoc recens est, jam enim præcessit in sæculis quæ fuerunt ante nos* ?

Quel est, en effet, N. T.-C. F., l'objet de la cérémonie qui nous réunit ici en ce jour? Vous le savez d'avance, et je n'ai plus besoin de vous exposer la série des faits historiques qui expliquent cette solennité : la lecture de notre ordonnance épiscopale vous a ce matin suffisamment instruits à cet égard. Il me suffira d'en résumer la substance et d'ajouter quelques paroles pour éclairer et fortifier votre piété, qui, du reste, s'est déjà manifestée d'une façon si spontanée et si éclatante. Comment en eût-il été autrement? Votre sentiment patriotique se mêle ici à votre foi religieuse. Il s'agit de vos gloires, il s'agit des monuments sans lesquels, au dire de quelques-uns,

' Eccl., 1, 10.

le nom même de votre cité n'existerait peut-être pas.

Oui, N. T.-C. F., vos annales le démontrent irréfragablement, oui, ce sont des reliques qui ont fait surgir votre ville; là est son principe de vie, là sont les titres de sa gloire passée; et j'ajoute : là est encore le fondement de sa gloire présente et l'espoir de sa résurrection et de sa splendeur nouvelle.

III. Ce lieu, mes Frères, était inconnu jusqu'aux jours de Charlemagne. Ce monarque incomparable, ce capitaine invincible, ce fier conquérant, ce puissant organisateur, ce législateur admirable, enfin, disons-le, cet homme le plus grand que l'univers ait vu siéger sur un trône terrestre, Charlemagne était animé d'une sainte ardeur pour la recherche et la possession des saintes reliques. En particulier, toutes celles qui se rapportaient à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux mystères de sa naissance, de sa vie, de sa passion et de sa mort, excitaient les plus vifs transports de son âme. Une bataille gagnée, une province conquise étaient peu de chose à ses yeux en comparaison de l'acquisition d'un morceau de la croix adorable de Notre-Seigneur, d'une parcelle de ses vêtements ou des vêtements de sa sainte Mère. Le courrier qui lui annonçait la nouvelle de la soumission de Vitikin et de ses Saxons était accueilli avec moins d'enthousiasme que le messager du grand calife Aaroun lui apportant de Jérusalem quelques poussières de la crèche ou du sépulcre du divin Maître. Que les beaux esprits de nos temps modernes rient de cette faiblesse de Charles : leurs sourires de dédain ne les hausseront pas d'une ligne, et Charles n'en continuera pas moins d'être et de s'appeler Charles-le-Grand. Or, il arriva qu'un jour cet empereur chrétien jeta les yeux sur Charroux. Il prit en affection la sainte fondation qu'y avaient commencée le comte Roger et sa pieuse épouse Euphrasie, et il fit de ce lieu l'un des plus riches dépôts des reliques du Sauveur des

hommes. De là toute l'histoire, toute la renommée, en un mot, tout le passé de votre ville. De là ce monastère devenu chef d'ordre, et tenant sous son autorité non-seulement d'innombrables prieurés et bénéfices, de tout genre en France, en Angleterre et ailleurs, mais encore plusieurs autres abbayes célèbres qui se glorifiaient d'être ses filles. De là cette église, l'une des plus étonnantes du monde chrétien, cette église deux fois consacrée par les papes, quatre fois illustrée par la tenue des conciles, fréquemment visitée et dotée par les souverains, desservie nuit et jour par une colonie religieuse dont l'abbé, revêtu à la fois de la dignité des prélats et de celle des princes, n'avait rien à envier aux prérogatives des évêques lorsqu'il célébrait solennellement les saints mystères et qu'il présidait aux pompes du culte dans la royale basilique. De là, surtout, cet autel placé sous un dôme qui se perdait dans les cieux ; de là ces châsses beaucoup plus merveilleuses encore par l'art que par la matière ; de là ce sanctuaire étincelant d'or, de pierreries et de lumières ; de là ces fêtes annuelles et périodiques, ces processions, ces ostensions septennales, en un mot, ce mouvement incessant d'un peuple que la foi, la confiance aux saintes reliques du Sauveur, amenait continuellement dans vos murs. De là, enfin et par-dessus tout, cette richesse plus intime, cette splendeur plus illustre quoique plus voilée, je veux dire cette ardente piété qui a toujours régné ici envers le Verbe fait chair, et cette tendresse d'amour envers l'adorable Sauveur des hommes, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Psalmiste l'a dit : « Toute la gloire de la Fille du roi procède de l'intérieur¹ ». Et moi, je veux le dire pareillement : toute la gloire de Charroux procède de ces âmes cachées qui, saintement éprises des charmes du Seigneur Jésus, sont longtemps venues chercher, au contact de ces saintes reli-

¹ Ps. XLV. 14.

ques, un accroissement de charité et une surabondance de lumière et de grâce. Ah ! disait en elle-même l'hémoroïsse de l'Évangile, « si je parviens à toucher seulement la frange du « vêtement de Jésus, je serai guérie » : *Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero*¹. Combien de milliers de fois, M. T.-C. F., cette même parole a été entendue ici dans les anciens âges ! Ah, s'écriait-on, si je puis me transporter jusqu'à la basilique de Saint-Sauveur de Charroux, si je puis coller mon front à la poussière de ce sanctuaire révéral, si je puis appuyer mes membres malades aux colonnes qui entourent l'autel, enfin, si j'ai ce bonheur et cette rare fortune de pouvoir approcher mes lèvres de l'auguste reliquaire, de pouvoir y imprimer un pieux baiser, oh ! alors je serai guéri de mes infirmités morales et corporelles ; oh ! alors je serai écouté dans toutes mes demandes, exaucé dans tous mes vœux, satisfait dans tous mes désirs : *Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero*. Et en effet, il en était ainsi. Une vertu toute puissante s'échappait ici du Sauveur, et elle guérissait tous ceux qui visitaient ce saint lieu : *Virtus de illo exibat et sanabat omnes*².

IV. Mais hélas ! mes Frères, il n'y a rien de si sacré sur la terre qui ne soit exposé aux outrages de l'impiété, rien de si antique et de si vénérable qui ne soit enfin assailli par les efforts combinés de la perversité humaine et de la perversité diabolique. Des jours mauvais se levèrent pour la société et pour l'Église, jours de guerres civiles et religieuses, jours de blasphèmes et de profanations, jours de renversements et de démolitions, jours de déprédations et de violences. Sur tous les points du monde à la fois, l'Église parut ébranlée jusque dans ses fondements. Ce que la piété généreuse des pères avait magnifiquement construit, le marteau sacrilège des enfants le renversa. Charroux n'é

¹ Matth., ix, 21. — ² Luc., vi, 19.

chappa point à ce mouvement dévastateur. Les coups lui furent portés à diverses reprises; hélas! et à chaque fois, le dommage était plus irrémédiable, le désastre plus profond. Attaques armées de l'hérésie qui porte partout avec elle le fer et le feu; pillages exercés par la convoitise des princes, ou même, le dirai-je? par celle des ministres dépravés du sanctuaire; confiscations plus ou moins légales; union, extinction, suppression, fondées sur des motifs plus ou moins acceptables; et puis enfin affaissement total, disparition absolue sous le souffle de la tempête révolutionnaire: telles furent, ici comme ailleurs, les phases progressives qui aboutirent à une ruine radicale. Plus d'un vieillard se lamenta alors comme Mathathias, en disant: « Malheur à moi qui suis né en de si tristes temps et qui suis condamné à voir le désastre de mon peuple et l'humiliation de ma cité! *Væ mihi! Ut quid natus sum videre contritionem populi mei, contritionem civitatis meæ?* Les anciens du sanctuaire ont été massacrés sur les places, les jeunes hommes ont péri par le glaive: *Trucidati sunt senes ejus in plateis, juvenes ejus occisi sunt gladio*; les trésors sacrés de Jérusalem ont passé aux mains des étrangers; quelle contrée ne s'est pas enrichie à ses dépens et n'a pas hérité d'une part de ses dépouilles: *Quæ gens non hereditavit regnum ejus et non obtinuit spolia ejus?* Son temple est comme un homme hideux dont les habits pendent en lambeaux: *templum ejus, ut homo ignobilis*; et surtout les vases de sa gloire: *vasa decoris sui*, les vases qui faisaient tout son renom, toute sa célébrité, ont été emmenés captifs: *vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt*. Peut-être qu'échus aux mains d'un acquéreur profane, ils sont rangés dans quelque musée hérétique par-delà les mers: *Sancta in manibus extraneorum facta sunt*; peut-être, tombés au pouvoir d'une cupidité inintelligente, ont-ils été jetés dans la fournaise et le creuset. Mais quoi qu'il en soit, voici que tout ce que nous avons de saint, et de beau, et de

célèbre a été ravagé et souillé : *Et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra desolata est... et coinquaverunt ea gentes*. Après avoir vu l'ancienne cité, à quoi nous sert-il encore de vivre dans la nouvelle : *Quo ergo nobis adhuc vivere* ? »

A la vérité, N. T.-C. F., depuis soixante ans bientôt, les autels du Seigneur avaient été relevés parmi vous comme dans le reste de la France. L'Église de Jésus-Christ, à qui son divin Maître a fait des promesses d'immortalité, vous avait rouvert ses temples ; vous y retrouviez les mêmes enseignements de la foi, les mêmes commandements du Seigneur, les mêmes sacrements de la grâce divine, les mêmes prières et les mêmes offices qu'avaient connus vos pères. Mais de tous ces trésors qui avaient fait votre orgueil, de tous ces vases qui contenaient votre gloire : *ex omnibus vasis desiderabilibus*, il n'en reparaisait rien ; l'ennemi, qui avait mis la main dessus, semblait résolu à n'en jamais rien rendre : *manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus*. Le mal paraissait sans remède, la douleur sans consolation possible. Si quelque lueur d'espérance se présentait parfois, c'est à peine si l'on osait l'accueillir ; et je ne sais s'il se trouvait désormais parmi vous un seul demeurant des vieux âges qui, nourrissant un dernier reste d'espoir dans son âme, envoyât quelquefois encore vers les cieux ce vœu de Jérémie : *Amen, sic faciat Dominus... ut referantur vasa in aomum Domini* : « Ah ! qu'il en soit ainsi, et que le Seigneur fasse revenir un jour les anciens vases dans son temple ! »

V. Eh bien ! M. T.-C. F., ce que depuis longtemps personne de vous et de vos pères n'osait plus attendre, c'est ce que le Seigneur, se souvenant de ses premières miséricordes, a voulu accorder enfin à la génération présente. Ici encore,

1. Machab., II, 7-14.

laissez-moi raconter, avec l'aide du second livre des Machabées, le fait contemporain qui vous a tous réjouis et qui donne lieu à notre solennité d'aujourd'hui.

Au temps où les Israélites allaient être emmenés captifs dans la Perse, les prêtres qui étaient alors employés au service divin : *sacerdotes qui tunc cultores Dei erant*, prirent secrètement le feu sacré de l'autel ; ils le déposèrent dans un puits sec et profond, et ils l'y cachèrent si bien que le lieu fut ignoré de tout le monde : *et in eo contutati sunt, ita ut omnibus ignotus esset locus*. Or, après qu'il s'était écoulé bien des années : *cum autem præterissent anni multi*, voici que, par la permission de Dieu, les arrière-petits-neveux et descendants des prêtres qui avaient ainsi caché le feu sacré : *nepotes sacerdotum illorum qui absconderant*, eurent l'heureuse fortune de le retrouver. Il est vrai, au premier aspect, cela ne ressemblait plus à du feu, mais à une eau bourbeuse : *non invenerunt ignem, sed aquam crassam*. Néhémie ne se laissa point déconcerter par cette apparence ; il ordonna de déposer cette matière telle quelle sur l'autel du sacrifice ; il se mit et il mit les fervents Israélites en prière ; et, tout aussitôt, un rayon de soleil venant à fendre le nuage, ce qui semblait de la boue redevint du feu ; à la grande admiration de tous, la flamme sacrée reparut, et elle embrasa l'autel du sacrifice : *utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus ita ut omnes mirarentur*. Et Néhémie fit monter vers le ciel un cantique de supplication et d'action de grâces au Seigneur¹.

M. T.-C. F., il en a été ainsi littéralement chez vous. A l'approche de l'invasion hérétique, à la veille de l'émigration ou plutôt du massacre, les prêtres du Seigneur, les enfants de saint Benoît qui occupaient alors le monastère : *sacerdotes qui tunc cultores Dei erant*, dans leur sage pré-

¹ II Machab., I, 19-24.

voyance, se sont emparés des saints reliquaires qui formaient le plus riche trésor de ce sanctuaire, et ils les ont déposés dans un lieu si bien muré et si sûr que personne n'en garda la trace et que leur secret fut enseveli avec eux : *et in eo contutati sunt, ita ut omnibus ignotus esset locus*. Or, après qu'il se fut écoulé bien des années, plusieurs siècles : *cum autem præterissent anni multi*, voici que, non pas par l'intervention des neveux et des héritiers des anciens moines (les enfants de saint Benoît participent bien aujourd'hui à notre solennité, mais ce n'est pas Charroux, c'est Ligugé qui les a vus renaître), voici que sur l'ordre de pieuses vierges de Jésus-Christ que leurs engagements sacrés incorporent à la famille monastique, et qui ont été instituées par un vénérable confesseur de la foi : *nepotes sacerdotum illorum qui absconderant*, voici, dis-je, qu'une muraille étant abattue, le saint dépôt est merveilleusement retrouvé. Au premier coup d'œil, il est vrai, le voile d'un long oubli et la surface poudreuse qui recouvrent cet auguste trésor font redouter à quelques-uns que le caractère n'en soit devenu méconnaissable; on s'effraie du mystère impénétrable qui enveloppe le contenu de ces riches objets; on craint de n'en pouvoir jamais parfaitement déchiffrer l'énigme. Pour nous, N. T.-C. F., qui n'avons sans doute rien de commun avec Néhémie, à son exemple cependant nous prenons courage; nous ordonnons que le sceau de notre autorité soit préalablement apposé sur ces chasses antiques; nous demandons aux saintes âmes de s'unir à nos prières; nous instruisons le procès canonique, nous nous éclairons du flambeau de l'histoire et de la lumière des traditions; et bientôt, le nuage venant à se déchirer, l'éclat éblouissant de la certitude et de l'évidence se projette sur ce qui avait paru obscur; ces vases qui semblaient muets et inanimés, reprennent la vie et la parole; le feu sacré jaillit de leur sein. Enfin, à l'heure où nous célébrions ce matin les saints mystères, nous avons senti les

vénérables reliquaires de la chair et du sang du Christ mêler leurs tressaillements à ceux de la patène et du calice sur l'autel eucharistique. Et tandis que l'oblation sainte était ainsi renouvelée sous l'antique coupole qui eut longtemps la garde de ces saints trésors, notre émotion se confondait avec celle des vieillards de la contrée, agenouillés derrière les colonnes de la tour ouverte à tous les vents; nos yeux se mouillaient de larmes en voyant celles que la grandeur de ce spectacle et le souvenir des anciens temps faisaient couler de leurs yeux; et notre prière, sans s'être concertée avec la leur, faisait monter vers le ciel les mêmes élans, les mêmes soupirs et les mêmes vœux.

VI. Seigneur Dieu, créateur de tous, disions-nous avec Néhémie : *et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum* ¹, vous qui êtes terrible et fort, juste et miséricordieux; vous qui, entre les rois, êtes seul bon, seul grand, seul juste, et tout-puissant, et éternel; vous qui, au jour que vous avez marqué dans votre justice comme dans votre miséricorde, mettez un terme aux épreuves les plus prolongées et les plus douloureuses; vous qui aviez fait nos pères saints et privilégiés, et qui avez enfin délivré leurs descendants de tout mal, recevez ce sacrifice pour tout le peuple; pardonnez à ceux qui vous ont outragé; oubliez les crimes des profanateurs et des spoliateurs; et conservez désormais votre héritage, et préservez-le contre de semblables égarements, et purifiez-le, et sanctifiez-le. Nous ne vous demandons point, ô Seigneur, de rendre à ce lieu toute son antique célébrité; nous ne vous redemandons ni cette ancienne abbaye, ni cette ancienne basilique, ni toute cette ancienne prospérité temporelle : ces choses ne renaissent jamais guère une seconde fois dans leur même forme sur le sol qui les a une fois perdues. Mais, Seigneur, puisque vous nous avez rendu ce qui fut l'occasion

¹ Il Machab., I, 24 et seq.

et le principe de tous ces biens, cela nous suffit. Ah ! qu'après des reliques adorables de votre divin Fils, la même foi, la même confiance, la même piété revivent que par le passé ! Que le Sauveur soit ici connu, soit ici étudié, compris, qu'il soit ici adoré, aimé plus que dans d'autres contrées ; que les miracles de sa protection et de son amour y éclatent encore comme aux temps antiques ; que par la vertu puissante des saintes reliques du Verbe fait chair, les âmes y soient tout embrasées, toutes consumées du feu de la sainte dilection ! Et alors le passé ne nous laissera rien à regretter ; et ce jour sera véritablement pour Charroux le point de départ d'une gloire et d'une prospérité nouvelles. Et nous, qui reconnaissons de nouveau ne pouvoir être assimilé par aucun endroit à Néhémie, lorsque nous repasserons dans notre mémoire tant d'autres actes de réparation et de restauration dont les ravages révolutionnaires nous auront laissé le soin pieux et le très-humble mérite, notre pensée s'arrêtera avec une satisfaction particulière sur l'œuvre accomplie en ce jour. Plein de gratitude pour ceux qui nous auront aidé à l'opérer, en particulier pour le vénérable pontife qui a honoré cette solennité de sa présence ¹, reconnaissant surtout envers ceux qui contribueront à préparer à ce trésor reconquis un sanctuaire plus digne de lui, s'il nous est permis, après avoir fait la part de tous les autres, de nous replier sur nous-même un instant, ce sera pour dire avec un sentiment de douce complaisance et de sainte béatitude : Béni soit le ciel qui, dans sa bonté, nous avait réservé la noble mission de réintégrer à Charroux les vases de la maison du Seigneur : *Et retuli ibi vasa domus Domini !*

¹ Mgr l'évêque de Luçon.

XX

ENTRETIEN

AVEC LES ARCHIPRÊTRES ET LES DOYENS,
PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE ET DU VI^e SYNODE DIOCÉSAIN,
AU SUJET DE L'INDICTION DES PRIÈRES PUBLIQUES
POUR LA GUERRE D'ITALIE, ETC.

(VII JUILLET MDCCCLIX.)

I. Durant le cours de ces dernières années, Messieurs et chers Coopérateurs, vous vous êtes plus d'une fois demandé s. l'attitude de votre évêque vis-à-vis les pouvoirs publics, si ses restrictions de langage et de conduite, si ses craintes çà et là exprimées ne seraient pas l'effet d'une antipathie politique qui se porterait volontiers à la défiance, au risque de s'écarter de la vérité et de la justice. Vous vous êtes émus, en plus d'une rencontre, de la demi-défaveur dans laquelle il vous paraissait que le corps ecclésiastique de ce diocèse allait tomber, et des désavantages de toute sorte que votre ministère pouvait encourir par suite d'une réserve où l'on devait naturellement soupçonner la froideur et l'hostilité. Plusieurs de vous, placés en face de tel ou tel bien particulier qui faisait l'objet de leurs ardents désirs, ont exprimé assez haut, sinon leur désaveu, du moins leur regret de ce que le premier pasteur du diocèse, en se montrant trop avare de paroles de louange et de confiance qui lui coûte-

taient si peu et qui seraient si remarquées, faisait refluer vers d'autres rives plus heureuses les flots d'or qui ne demandaient qu'à s'épancher sur nos terres. Vos impressions en cela n'ont pu se dérober à mes regards, votre langage même n'a pas toujours échappé à mes oreilles. Or, comme il n'y a pas pour l'évêque de consolation plus appréciée que l'assentiment de sa famille ecclésiastique, et comme d'ailleurs il est personnellement plus sensible qu'aucun autre au détriment que peuvent subir les divers intérêts spirituels et matériels dont il est le premier représentant, vous concevez aisément, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'il ne saurait être mû à entrer et à persévérer dans une pareille ligne de conduite que par la perception nette du devoir et par la dictée impérieuse de la conscience. La vérité est qu'en considérant, comme l'apôtre, la façon dont j'ai constamment agi depuis le premier jour où je suis entré dans cette province ¹; en confrontant mes intentions, mes discours et mes actes avec les règles tracées dans le programme de ma carrière pastorale ²; enfin, en me reportant aux instructions que je vous ai données au début de l'ordre de choses actuel ³, je m'assure que personne ne pourra jamais avec ombre de fondement me ranger dans un autre parti que dans « le parti de Dieu ». Sans abdiquer mes convictions de citoyen et mes devoirs d'évêque quant à l'appréciation de certains principes de notre droit public, et tout en réservant religieusement ce que le respect du passé et les obscurités de l'avenir commandent de réserver, je n'ai omis, du moins sciemment, aucune occasion de prêter

¹ Vos scitis, a prima die qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim. Act., XX, 18.

² Voir Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Poitiers à l'occasion de son entrée dans son diocèse (25 novembre 1849). T. I, p. 96 et suiv.

³ Voir Entretien sur la conduite à tenir pendant la nouvelle phase politique qui va s'ouvrir (octobre 1852). T. I, p. 550 et suiv.

à la puissance publique le concours qu'elle était en droit d'attendre et de demander ; et si, en quelques cas, j'ai refusé mon adhésion à ses vues et ma participation à ses actes, j'ai travaillé par là, dans ma persuasion, à lui épargner à elle-même des fautes et des malheurs, en même temps qu'à prévenir les immenses calamités dont notre pays et le monde entier m'ont paru être menacés. L'équité m'oblige d'ajouter que, jusqu'à cette heure du moins, les affaires temporelles de ce diocèse n'ont point eu à en souffrir. A part la question de la façade occidentale de notre cathédrale, à part cette interruption de travaux d'autant plus inexplicable que le gouvernement seul en avait eu l'initiative, je constate que, grâce à l'entremise de diverses notabilités influentes de l'un et de l'autre département, il est peu de provinces qui aient obtenu et qui obtiennent chaque année, pour la construction et la réparation des églises, pour la création des vicariats et le rétablissement des titres paroissiaux, une plus large part des allocations du budget ecclésiastique. J'éviterai avec le plus de soin que je pourrai ce qui serait de nature à déterminer un résultat contraire. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'alternative venait à être posée entre l'intérêt matériel et le devoir, l'hésitation ne saurait exister un seul instant. La question des pierres et des murailles sera toujours très-secondaire relativement à la personne vivante de Pierre et à la maison spirituelle de l'Église.

II. Sans aller au-devant d'éventualités inconnues et jusqu'à un certain point incertaines, l'état présent des choses, Messieurs et chers Coopérateurs, donne lieu déjà à bien des angoisses de l'âme, à bien des perplexités de l'esprit. Nul de vous ne voudra disconvenir que la guerre dans laquelle nous sommes présentement engagés ne soit venue justifier des appréhensions que nous n'avons malheureusement pas été assez unanimes à exprimer alors qu'il eût encore été possible d'obvier au mal. Les événements de l'année mil huit

cent cinquante-neuf vous donnent la clef de nos discours de mil huit cent cinquante-quatre et des années suivantes , et spécialement de toute une moitié de notre Instruction synodale de mil huit cinquante-six « sur Rome envisagée comme « siège de la papauté¹ ». Je ne cède point ici à la triste satisfaction d'avoir été « prophète de malheur » ; je ne me donne pas le ridicule de revendiquer le mérite d'avoir prévu les orages et de les avoir annoncés « devant qu'ils fussent éclos » ; je n'entends pas non plus me plaindre des oisillons qui, n'écoutant que leurs instincts ou leurs désirs, et s'étourdissant eux-mêmes par leurs cris, « ne veulent croire au mal que quand il est venu² ». Toutefois, s'il est malséant de se glorifier d'avoir prévu , je ne sache pas que l'imprévoyance soit un titre légitime de gloire. Je me sens plutôt porté à admirer qu'à blâmer notre grand Hilaire quand je l'entends dire : *Ego, ut mihi omnes qui me audiunt vel familiaritate cognitum habent testes sunt, gravissimum fidei periculum longe antea prævidens³* ; et mon admiration est d'autant plus à l'aise qu'elle est plus désintéressée et que je ne me reconnais pas le droit de rien m'attribuer de semblable. Oublions donc tout ce qui est rétrospectif et n'envisageons que notre devoir actuel.

III. Vous avez lu, Messieurs et chers Coopérateurs, les diverses brochures dont la publication semi-officielle a donné le signal de la déclaration de guerre et fourni le commentaire de l'expédition qui se poursuit. A moins d'être possédé d'un rare désir de se tromper soi-même , à moins de ressembler à cet aspic naturellement sourd et qui a en outre la précaution de se boucher les oreilles : *Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas⁴* , il est manifeste que le pontife romain est attaqué à la fois dans sa royauté tempo-

¹ Voir T. II, p. 511 et suiv. — ² Fables de La Fontaine, L. I, F. VIII.

³ Contra Constant., 2. — ⁴ Ps LVII, 5.

relle et dans son indépendance spirituelle. Le Piémont est engagé dans la voie du schisme, et les excitations au schisme circulent dans plusieurs écrits répandus chez nous.

L'alliance politique qui s'est nouée récemment entre cette nation et la nôtre, le secours prépondérant et décisif que lui apporte notre intervention armée, imposent à notre patriotisme des égards et des devoirs dont nous saurons ne point nous écarter, sans nous laisser pour cela entraîner aux courants d'idées que certaines officines stipendiées ou disciplinées cherchent à établir.

Vous savez, Messieurs, quels sont les sentiments de l'Église concernant toute guerre entre princes catholiques. Les accents qu'a fait entendre naguère le chef de l'Église¹ sont les accents traditionnels de la papauté toutes les fois que le conflit a éclaté de peuple chrétien à peuple chrétien, et surtout quand la guerre a paru être d'une légitimité au moins douteuse. Dans le cas présent, plus d'un sujet d'anxiété vient s'offrir à nous, soit que nous considérions ou notre adversaire ou notre allié, soit que nous songions aux conséquences inévitables de nos actes.

Le monarque à qui nous déclarons la guerre, c'est le souverain de la seule nation catholique qui figure désormais avec la France au rang des grandes puissances européennes; c'est un prince inoffensif envers nous, et qui, jeune encore, a eu le mérite de s'élever au-dessus de beaucoup de mauvaises traditions et de mauvais instincts pour conclure avec le chef de l'Église un concordat dont la haute portée sera tôt ou tard reconnue. Notre allié, ou plutôt notre client, c'est un gouvernement sacrilègement ambitieux et révolutionnaire, qui a mis la main sur les propriétés et sur les libertés de l'Église, et qui ne cesse de calomnier et de menacer la papauté. Enfin,

¹ Encycl. Pii PP. IX, 27 avril. 1859, *Cum sancta mater*. — *Item Encyclie Ad gravissimum quo cum bonis omnibus*, etc., 20 jun. 1859.

la conséquence prochaine et fatale de cette collision, c'est le détronement déjà effectué de plusieurs princes italiens que l'Église compte parmi ses enfants les plus dévoués, et c'est l'invasion des États même de l'Église. Je sais que, sur ce dernier point, des promesses positives ont été données et qu'elles ont pu paraître satisfaisantes à de bons esprits. Mais qui ne voit que, la cause étant posée, les effets seront plus forts que toutes les promesses ? Je déclare que je n'entends point suspecter les intentions ; mais les intentions ne suffisent pas, tant que nous ne sommes pas rassurés sur les vues ; et j'ajoute que, devant aucun tribunal, l'absence d'intentions mauvaises ne justifie l'adulte jouissant de ses facultés quand il occasionne l'incendie d'une maison en mettant le feu aux matières inflammables qui l'avoisinent et qui l'entourent.

Pénétré de ces pensées et de ces convictions, je n'ai point hésité, Messieurs, à remplir loyalement auprès du chef de l'État mon devoir d'évêque et de citoyen. A diverses reprises, j'ai demandé ou accepté une audience, qui m'a été aussitôt octroyée. Notre apostolat nous commande de porter la vérité devant les rois, comme devant les individus : *Ut portet nomen meum coram regibus* ¹. Ni je n'ai l'honneur d'être saint Hilaire, ni le prince devant qui j'ai paru n'a le malheur d'être Constance ; j'ai parlé avec respect, mais avec autorité et avec indépendance ; et, par ce côté, j'ai « délivré mon âme » ². Du côté du peuple qui m'est confié, si la prudence me conseillait un silence encore prolongé, j'espère que ce silence serait compris. Dans tous les cas, j'ai pourvu, par une relation fidèle, à ce que ceux à qui il appartiendra de juger mes actes, puissent les juger avec connaissance de cause ³. On verra que, malgré notre infériorité manifeste à beaucoup

¹ Act., ix, 15. — ² Ezech., xxxiii, 9.

³ Trois Entretiens avec l'Empereur sur la question d'Italie, en décembre 1855, en avril 1856 et en mars 1859.

d'égards, notre conduite se règle pourtant sur celle de nos plus saints et de nos plus doctes devanciers, et que nous ne nous écartons pas des immuables principes de l'Église. Bossuet cite avec admiration, et nous aimons à rappeler après lui, les paroles que saint Fulgence, « l'honneur de l'Afrique comme de toute l'Église d'alors » , écrivait à un prince hérétique : « Quand nous vous parlons librement au nom de notre foi et de notre religion, nous ne devons pas pour cela vous être suspects ou de rébellion ou d'irrévérence; puisque nous nous souvenons toujours de la dignité royale et des préceptes des apôtres qui nous ordonnent d'obéir aux puissances établies » .

IV. Ceci nous conduit, Messieurs et chers Coopérateurs, à répondre à une objection qui nous a été faite, ou mieux, à résoudre un cas qui nous a été proposé. D'une part, notre charge de pasteurs et de docteurs des âmes nous interdit de traiter légèrement les scrupules légitimes ou respectables qui nous sont exprimés; de l'autre, notre qualité d'interprètes et de gardiens de la loi divine, soit naturelle, soit positive, nous défend de pousser aux partis extrêmes qui seraient en opposition avec cette loi. L'Église, qui sait prendre et qui sait inspirer à ses enfants les résolutions héroïques, est attentive à ne jamais outrer les choses, à distinguer les attributions et les responsabilités, à tenir compte des conjonctures particulières et des situations de chacun. Expliquons-nous donc; et, pour couper court aux susceptibilités, abordons la question dans sa généralité doctrinale, et indépendamment de toute application déterminée. Nous prendrons pour guides saint Augustin et Bossuet.

De deux choses l'une, nous dit-on : Ou une guerre est juste, et il faut l'approuver; ou une guerre est in-

¹ Bossuet, Ve Avertissement sur les lettres de M. Jurieu, Édit. Lebel T. XXI, p. 363. — ² Ad Trasim. L. 1, c. 2, édit. 1684, p. 70.

juste, et personne ne peut en conscience y participer. —

Ceux qui s'expriment si rondement ne semblent pas soupçonner de combien de nuances dépend la règle des mœurs, surtout dans la sphère de la vie publique et sociale. De telles matières ne comportent point un langage si tranché et si absolu. Loin que le dilemme posé en ces termes soit un dilemme rigoureux, les hypothèses intermédiaires abondent. Une guerre peut être, non-seulement juste, mais sainte; et alors, non-seulement il y a nécessité d'obéir au prince, mais il est glorieux de s'offrir à lui. Une guerre peut être formellement injuste et manifestement impie, et alors, pour toute conscience suffisamment éclairée et convaincue, l'exemple de la légion Thébaine fait loi. Mais, très-souvent, une guerre peut être d'une moralité incertaine, soit à cause des motifs mauvais qui la font entreprendre, soit à cause des suites mauvaises qu'on en peut prévoir; et, dans ce doute, s'il faut louer ceux qui ne s'engagent pas de leur propre chef dans ces expéditions équivoques, ou qui profitent de la liberté qu'ils ont de s'en retirer, le principe de l'obéissance militaire, essentiel au bien de la société, ne laisse pourtant pas de s'imposer aux armées. Entendons l'évêque d'Hippone, traduit et allégué par l'évêque de Meaux ¹ : « La raison divine et l'immuable volonté de Dieu ordonne de conserver l'ordre naturel, et défend de le troubler ². ... Or, l'ordre naturel sur lequel est établie la tranquillité publique, demande que l'autorité et le conseil d'entreprendre la guerre soit dans le prince, et en même temps que l'exécution des ordres de la guerre soit dans les soldats, qui doivent ce ministère au salut et à la paix commune ³ ». De ce premier principe,

¹ Déf. de l'hist. des variations, n. x. Édit. Lebel, T. XXI, p. 505 et suiv.

² Contr. Faustum, L. XXII, c. 27. Édit. Gaume, T. VIII, p. 588.

³ Ordo tamen ille naturalis mortalium paci accommodatus hoc poscit, et suscipiendi belli auctoritas atque consilium penes principem sit; exequendi autem jussa bellica ministerium milites debeant paci salutique communi. *Ibid.*, c. 75. Édit. Gaume, T. VIII, p. 626.

saint Augustin tire cette conséquence : « qu'un homme de bien qui suit les ordres d'un prince sacrilège, ne voyant pas manifestement l'injustice de ses desseins ni une expresse défense de Dieu dans ses entreprises, peut innocemment faire la guerre, dans l'intérêt de l'ordre public et par le principe de la subordination nécessaire au corps de l'État : en sorte que l'ordre de la sujétion rend le sujet innocent, même lorsque l'injustice de l'entreprise rend le prince coupable¹ ».

Car, dit encore le même Père, « cette loi suprême qui ordonne de conserver l'ordre naturel et défend de le troubler, laisse parfois les hommes par rapport à certains faits dans un terme moyen où l'obéissance qui exécute les ordres peut mériter l'éloge, tandis que l'iniquité qui les dicte mérite le blâme. Tant il importe à la détermination du caractère moral des actes humains de savoir dans quelle condition ou quelle subordination ces actes s'accomplissent² ! »

Ces principes, Messieurs et chers Coopérateurs, portent suffisamment avec eux leurs conclusions pratiques. Il appartient à chacun de les déduire conformément à la marche des événements et à la nature des faits qui peuvent se produire.

V. Il ne nous en a donc point coûté de donner satisfaction à notre esprit national en indiquant des prières à l'intention de notre brave armée. Tant d'intérêts sacrés sont en cause, tant de vies précieuses sont en péril, tant d'angoisses et tant de larmes obsèdent le cœur et les yeux des mères, que c'est

¹ Cum ergo vir justus, si forte sub rege homine etiam sacrilego militet, recte possit illo jubente bellare, civicæ pacis ordinem servans; cui quod jubetur, vel non esse contra Dei præceptum certum est, vel utrum sit certum non est: ita ut reum regem faciat iniquitas imperandi, innocentem autem militem ostendat ordo serviendi. *Ibid.*, 75.

² Quædam enim facta, lex illa quæ ordinem naturalem conservari jubet, perturbari vetat, ita medio quodam loco posuit hominibus, ut in eis usurpandis merito reprehendatur audacia, in exequendis autem obedientia jure laudetur. Tantum interest in ordine naturali quid a quo agatur, et sub quo. *Ibid.*, c. 73, p. 624.

le cas, ou jamais, d'implorer la pitié et la miséricorde divine. Il est vrai, nous n'avons pas dû prescrire les prières que l'Église emploie contre ses ennemis¹, et nous avons ordonné de préférence le chant des psaumes de pénitence, qui se rapportent à nos vrais besoins. Car, en considérant quels sont nos alliés et quels sont nos adversaires, ce n'est pas de ces derniers que nous aurions pu dire au Seigneur : « O Dieu, « les barbares sont venus dans votre héritage, ils ont « pollué votre saint temple,... ils ont répandu le sang « comme l'eau autour de Jérusalem ». C'est contre d'autres que contre nos ennemis d'un jour qu'eussent semblé portées ces malédictions : « Répandez, Seigneur, votre colère « sur les nations qui ne vous ont point connu, et sur les « royaumes qui n'ont pas invoqué votre nom ; car ils ont « dévoré Jacob et porté la désolation sur son territoire... « Rendez à nos voisins le septuple du mal qu'ils ont fait à « Israël ; versez sur leur tête et dans leur sein sept fois plus « de déshonneur qu'ils n'en ont jeté sur nous, ô Seigneur² ». Non, nous n'avons pas voulu proférer de tels accents.

Et maintenant que d'éclatantes victoires ont donné un nouvel éclat à la gloire de nos armes, maintenant que nos irrésistibles bataillons ont démontré une fois de plus à l'Europe la supériorité de la France militaire, quels vœux nous reste-t-il à former, sinon que la modération préside à nos triomphes ; que l'effusion du sang soit promptement arrêtée ; que l'appoint décisif apporté à l'expédition piémontaise ne nous fasse pas subir la responsabilité de quelque grande iniquité : enfin que l'esprit guerrier de notre nation, s'il doit la conduire à de nouvelles entreprises, s'exerce au profit des faibles et des opprimés ; que notre glaive ne soit plus tiré du fourreau, sinon peut-être pour la délivrance de nos frères de l'Irlande, de la Pologne, du Liban et de tout l'orient ; que la France,

¹ Ritual. Roman. Preces in Litaniis tempore belli.

² Ps. LXXVIII. 1, 3, 6, 7, 13.

moyennant l'union des races latines, procure à tant de questions toujours en suspens une solution honorable pour elle et favorable aux intérêts catholiques ? Exprimer de tels vœux, Messieurs, si ce n'est pas flatter les passions et encenser les utopies de l'heure présente, c'est parler un langage vraiment chrétien et vraiment français ; et si ce langage n'est pas compris de tous, qu'il nous soit permis de nous glorifier de notre civisme désintéressé comme d'autres font parade de leur servilisme rémunéré.

VI. Il me reste à vous remercier, Messieurs et chers Coopérateurs, du soin que vous avez pris de rassembler, soit pour le présent synode diocésain, soit pour le concile provincial d'Agen, les renseignements demandés par le programme ¹. De mon côté, après avoir recueilli vos avis, j'aurai à pourvoir, par une lettre circulaire, aux moyens pratiques d'assurer la fidèle exécution des instructions du saint-siège, soit par rapport au nombre exact des jours où les intentions des messes sont dues par les curés à leurs paroissiens, soit par

¹ Le programme de ce sixième synode diocésain était ainsi conçu :

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Etsi provincialem synodum mense proximo septembris in civitate Aginnensi celebrandam jam nobis indixerit Eminentissimus Cardinalis, Burdigalensis metropoleos archiepiscopus, plurimique idcirco nobis impendant labores, annuam tamen synodum nostram diocesanam nequaquam prætermittendam esse judicavimus, ne forte si in hac parte negligentis reperti fuerimus, pœnas sacris canonibus sancitas incurramus ¹.

Noverit itaque Fraternalitas vestra præsentis anni synodum, post assueta secessus ecclesiastici exercitia, in seminario nostro Pictaviensi die undecima mensis Julii, in festo SS. Savini et Cypriani, martyrum, celebrandam fore, hac ipsa eadem die terminandam.

Quanquam vero vix aliqui hucusque notentur qui, ad synodum vocati, præsto non fuerint, ea tamen quæ a Patribus nostris in concilio Burdigalensi olim decreta fuerunt non erit abs re nota fieri :

¹ Concil. Trid., Sess. xxiv, de Reformat., c. II.

rapport à la distribution, aussi prompte et aussi immédiate que possible, des saintes huiles après la consécration solennelle qui en est faite le jeudi saint. Tandis que la société temporelle se désorganise et se dissout, appliquons-nous à resserrer davantage les liens de la discipline sacrée qui fait la force et la cohésion de la société spirituelle dont nous avons l'honneur d'être les ministres et les chefs.

« Quicumque synodo interesse debent, si præsentes non comparuerint, vel legitimam impedimenti causam per nuntium aut epistolam episcopo non reddiderint, vel ab eo absentiae suæ facultatem non obtinuerint, contumaces et pœnis indictis obnoxii reputentur... Nullus pro alio sine mandato speciali, de quo fidem facere teneantur, comparere præsumat ».

In hac autem synodali actione, post aliquas quæstiones jam in præliminariis exercitiis a nobis elucidatas, formalem ac generalem regulam de intentionibus missarum populo debitam, item et de distributione sanctorum oleorum, juxta responsa sanctæ sedis, promulgabimus. Præterea cum in programme proximi nostri concilii articulus ille reperitur : *notentur variæ superstitiones in provincia nostra vigentes*, ex unoquoque districtu tradenda nobis erit schedula de abusibus istiusce generis inibi existentibus ; eo scilicet fine ut postea unusquisque episcopus « remediis opportunis provideat ne aliquod « præstigiæ, superstitionis, et diabolici figmentæ genus diocesim « suam inficiat » ».

Interea memores quia, ut ait sanctus Hilarius, « via nobis consequendæ veritatis aperitur, quam obtinere in sola precum mora est » », Spiritum sanctum assidua deprecatione adæmus necesse est, qui « imperitiam nostram arcano conscientiae affectu replet » ». Idcirco solitas fieri preces et orationes mandamus, etc.

Datum Pictavii, in ædibus Nostris episcopalibus, sub signo sigilloque Nostris, ac Secretarii Nostris subscriptione, die prima Junii, in festo sancti Jovini abbatis, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo nono.

Concil. Burdig. anno 1583, § xxxiii. Edit. Lucionen. 1850, p. 105, 106.—
Ibid., p. 104.—³ Comment. in Math., c. vi, 2.—⁴ Tract. in Psalm. cxlii, 12.

XXI

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE SOLENNELLE DE SAINT VINCENT DE PAUL

EN PRÉSENCE DES CONFÉRENCES RÉUNIES

DES QUATRE DÉPARTEMENTS DE LA CIRCONSCRIPTION CENTRALE

DE POITIERS.

(DIMANCHE XXIV JUILLET MDCCCLIX.)

Et circuitabat Jesus omnes civitates et castella, ... prædicans evangelium, et curans omnem languorem et omnem infirmitatem.

Et Jésus parcourait toutes les villes et les campagnes, prêchant l'Évangile, et guérissant toute langueur et toute infirmité.

(ÉVANG. DE LA MESSE DE CETTE FÊTE. MATTH., IX, 35.)

Voyez-vous, dit saint Jérôme commentant le texte de cet évangile même, voyez-vous comme le Christ a porté indistinctement sa doctrine et ses bienfaits aux villes et aux campagnes, c'est-à-dire aux grands et aux petits, afin qu'il fût manifeste qu'il n'était pas venu seulement pour les classes nobles et puissantes, mais pour opérer le salut de tous ceux qui croiraient en lui¹. Il parcourait les cités et les villages,

¹ Cernis quod æqualiter et villis, et urbibus, et castellis, id est et magnis et parvis evangelium prædicaverit; ut non consideraret nobilium potentiam, sed salutem credentium. In Matth., ix.

prêchant l'Évangile par ses discours, et confirmant ses discours par les guérisons miraculeuses qu'opérait l'imposition de ses mains. Et ce que ce divin Maître faisait, c'est ce qu'il prescrivit à ses douze apôtres de faire. Imitant l'ordre et le mode de la prédication du Sauveur, ils parcouraient les contrées entières, évangélisant et guérissant partout : *Egressi autem circuibant per castella, evangelizantes et curantes ubique*¹. Pareille mission fut ensuite donnée aux soixante-douze autres disciples : Jésus les envoya devant lui deux par deux dans toutes les villes et dans tous les lieux où il devait aller lui-même : *Post hæc designavit Dominus et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem et locum quo erat ipse venturus*². Il y eut pourtant une différence, c'est qu'au lieu que les apôtres commençaient par la doctrine, les premiers disciples paraissent avoir reçu l'ordre de s'occuper d'abord des infirmités corporelles, et d'annoncer ensuite le prochain avènement du royaume de Dieu : *In quamcumque civitatem intraveritis..., curate infirmos qui in illa sunt, et dicite illis : appropinquavit in vos regnum Dei*³.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ces divers textes de l'Évangile vous retracent à la fois et l'histoire de votre institution et le caractère de votre mission ? Pénétrés de l'esprit apostolique, les disciples laïques de saint Vincent de Paul ont compris que leur ministère ne pouvait pas se restreindre aux villes, mais qu'il devait s'étendre partout. Et, soit à la ville, soit à la campagne, ils se sont souvenus que la prédication de la foi et l'exercice de la charité sont les deux conditions essentielles de tout apostolat : *Prædicare regnum Dei et sanare infirmos*⁴. Seulement, tandis que l'apostolat divin du prêtre se porte principalement et tout d'abord à prêcher la foi. se réservant de justifier la vérité

¹ Luc., ix, 6. — ² *Ibid.*, x, 1. — ³ *Ibid.*, 8, 9. — ⁴ Luc., ix, 2.

de la doctrine par les prodiges de l'amour : *evangelizantes et curantes ubique*, l'apostolat auxiliaire du séculier intervertit volontiers l'ordre de ce programme. En pénétrant dans une maison, il y débute par l'acte de dévouement aux misères du corps, se faisant un titre de sa charité pour insinuer la vérité dans les âmes, et se cachant pour ainsi dire derrière ses bienfaits pour préparer et annoncer le royaume de Dieu : *Curate infirmos...*, et *dicite illis : appropinquavit in vos regnum Dei*.

Est-il besoin de vous dire, Messieurs, la joie profonde que nous ressentons aujourd'hui en vous voyant accourus ici des points les plus divers de notre province, des moindres hameaux comme des grandes cités? Depuis quelques années, les conférences rurales ont pris d'importantes proportions dans cette contrée et elles sont appelées à y rendre de grands services, sans que le rôle des conférences urbaines en soit aucunement diminué et amoindri. C'est des villes que l'élan se communiquera toujours aux campagnes; mais l'œuvre des campagnes apportera souvent à ceux qui s'y dévouent des résultats plus prompts et plus complets. En tout cas, Messieurs, nous vous devons à tous tant que vous êtes des encouragements et des conseils. Et comme les conditions diverses dans lesquelles s'exerce votre mission demandent une direction appropriée à la diversité des situations, j'adresserai d'abord aux membres des conférences des villes, puis à ceux des conférences rurales, quelques paroles en rapport avec les besoins des temps et des lieux. Pour les uns comme pour les autres, je m'inspirerai du texte de l'évangile de cette solennité, que je vous prie d'entendre tout entier :

« Et Jésus parcourait toutes les villes et les bourgades,
« prêchant l'Évangile du royaume de Dieu, et guérissant
« toutes sortes de maladies et d'infirmités. Or, voyant les
« peuples qui le suivaient en foule, il en eut compassion

« parce qu'ils étaient fatigués et couchés à terre comme des brebis qui n'ont pas de pasteur. Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître, afin qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson ¹. »

I. Et d'abord, Messieurs, où se rencontrent-elles autant que dans les principaux centres de population et dans les quartiers délaissés des grandes cités, ces foules véritablement dignes de pitié, qui sont en proie à des misères de tout genre, et qui gisent à terre comme des troupeaux dépourvus de pasteur? *Videns autem turbas misertus est eis* : ah ! Messieurs, combien de fois ce sentiment de profonde et douloureuse compassion n'a-t-il pas ému vos âmes, alors que vous parcouriez ces rues et que vous visitiez ces maisons qui sont comme le rendez-vous de toutes les souffrances physiques et morales ! Tant d'indigence spirituelle à côté de tant de détresse matérielle ! Tant d'ignorance, tant de préjugés, tant d'indifférence, quelquefois tant de colère et d'impiété, dans des âmes à qui les maux de la vie présente rendraient pourtant si nécessaire l'espérance et la recherche d'une vie meilleure ! Pauvres êtres, livrés à toutes les mauvaises inspirations de l'irrégion, alors que la religion pourrait seule adoucir leur sort ; dépourvus des biens de la grâce plus encore que de ceux de la nature ; malheureux esclaves du tyran infernal qui leur jette le doute et le blasphème, la corruption et le vice, pour toute pâture à leur faim, pour tout vêtement à leur nudité, pour tout soulagement à leur fatigue ! *Misertus est eis, quia erant vexati* : oui, toutes les vexations, toutes les avanies que l'implacable ennemi de la race humaine sait faire peser sur les enfants des hommes semblent s'être attachées à ces infortunées créatures, dont

¹ Matth., ix, 35 et seq.

L'âme comme le corps n'offre plus aucune partie saine. Encore si l'œil charitable du pasteur pouvait découvrir leurs plaies ! Si sa main bienfaisante pouvait y appliquer le remède ! Mais non ; le génie mauvais qui les tyrannise y a mis bon ordre. La passion la plus violente qu'il s'applique à nourrir en eux , c'est la défiance du prêtre , c'est la haine du sacerdoce. Une barrière infranchissable sépare de nous toute cette classe d'excommuniés volontaires. Pour eux, il n'y a pas de chaire, pas de confessionnal, pas de table sainte, pas d'église , pas de paroisse ; pour eux pas de prêtre , pas de pasteur , pas de curé ; toute rencontre est soigneusement évitée ; toute avenue est rigoureusement fermée. Ils gisent donc à terre , sur le fumier de toutes leurs misères, pareils à des brebis qui n'ont point de pasteur : *Quia erant vexati et jacentes sicut oves non habentes pastorem.*

Et pourtant, chez ces êtres , il y a des âmes rachetées par le sang de J.-C. et régénérées par le saint baptême, des âmes appelées à la gloire et à la béatitude de la vision éternelle de Dieu. En y regardant de près, on ne tarde pas à reconnaître qu'ils sont moins coupables que malheureux , moins dignes de blâme que de pitié. *Misertus est eis* : Jésus , notre maître et notre modèle, n'éprouve pour eux qu'un sentiment de compassion. Que dis-je ? Une étude plus approfondie révèle bientôt dans ces âmes de précieux restes de la bonne nature, d'heureuses dispositions à la vertu , l'empreinte toujours subsistante du sceau baptismal , des linéaments même de religion et de foi. Venez donc , venez , ô vous qui êtes animés de l'esprit des apôtres sans être revêtus de leur habit. Nous ne pouvons nous présenter qu'à votre suite ; soyez nos précurseurs, et pénétrez dans ces réduits afin que nous entrions après vous : *Misit illos ante faciem suam in omnem civitatem et locum quo erat ipse venturus.* Dès que vous aurez touché le seuil de la maison, volez au lit du malade , asseyez-vous à son chevet , déposez près de sa

couche les remèdes, les aliments, l'argent même dont il a besoin pour lui et pour sa famille : *In quamcumque civitatem intraveritis, curate infirmos qui in illa sunt.* Après cela, vous aurez conquis peut-être le droit de préparer, par un premier mot discret, le prochain avènement du royaume céleste dans cette maison : *Et dicite illis : appropinquavit in vos regnum Dei.*

Vous savez, Messieurs, si cet apostolat laïque de la charité, auquel vous vous êtes voués parmi les populations des villes, est un apostolat fécond en merveilles de conversion. Frappés des révélations inattendues, des découvertes incroyables qui s'offraient à vous, que de fois vous vous êtes écriés avec le divin Maître : La moisson est grande ; il n'y manque que les ouvriers : *Mensis quidem multa, operarii autem pauci.* Oui, Messieurs, cela est vrai ; nos conférences des villes ne sont pas assez nombreuses ; et lors même qu'elles ont un nombre suffisant de membres, elles n'ont pas un nombre suffisant d'ouvriers, c'est-à-dire de membres vraiment actifs et dévoués, remplis de l'ardeur et de la charité de N.-S. J.-C.

Eh quoi ! m'objectent ici intérieurement nos frères des conférences rurales, se pourrait-il que le nombre des ouvriers nécessaires à toutes sortes de bonnes œuvres fit défaut dans les villes, où se rencontrent tant d'existences privilégiées, tant de positions favorisées de loisirs et libres de tous les soins et de tous les travaux matériels ? Dans la ville épiscopale surtout, n'y a-t-il pas une jeunesse aussi nombreuse que brillante, élevée dans des traditions profondément chrétiennes, et pour qui l'exercice de la charité devient en même temps un heureux préservatif contre l'oisiveté et toutes ses séductions ? Est-ce que Poitiers ne justifie pas la haute renommée dont il jouit au loin, de posséder dans son sein toute une élite de jeunes hommes qui, en travaillant de concert au soulagement des pauvres, s'excitent et se soutien-

nent mutuellement dans la pratique des plus touchantes vertus, dans les habitudes de la piété la plus exemplaire? Oui, cela est vrai, et j'aime à le dire dans cette enceinte, dans cette église du *Jésus* où nous sommes assemblés. Depuis quelques années surtout, depuis qu'une jeunesse choisie se groupe ici autour de ses anciens maîtres, protégée par leurs conseils, soutenue par leurs encouragements, elle a donné à notre cœur pastoral de douces et profondes satisfactions. Toutefois, du haut de la chaire chrétienne, c'est moins l'éloge que la leçon qui doit se faire entendre; c'est pourquoi, avec le Seigneur, je m'écrie douloureusement : La moisson est grande, mais le nombre des ouvriers est petit : *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

Le nombre des ouvriers est petit. Ah ! c'est qu'il en est plusieurs qui, après avoir bien commencé, changent de route, et s'écartent dans des sentiers pleins de périls. Les œuvres de l'apostolat chrétien ne peuvent se soutenir que par l'esprit chrétien. Là où l'esprit du siècle commence à prévaloir, l'apostolat chrétien ne tarde pas à décliner. Croyez-moi, mon jeune ami, ni ces goûts frivoles et ces emportements mondains, ni ces lectures énervantes pour l'esprit et amollissantes pour le cœur, ni ces habitudes de jeu prolongé dans la nuit, ni cette fréquentation des spectacles profanes, ni cet abandon des saints offices et des solennités de l'Église, ni cette diminution et ce refroidissement de l'esprit de prière, ni cette négligence des études et des devoirs propres de votre état, rien de tout cela ne fait un chrétien ; par conséquent rien de tout cela ne peut faire un pâtre. La moisson est immense, mais je ne sais plus s'il m'est encore permis de vous compter parmi les ouvriers. Ou plutôt, oui, cela m'est permis encore, cela me sera permis toujours, parce qu'aujourd'hui, obéissant au précepte de notre évangile, tous tant que nous sommes, nous avons conjuré le maître de la moisson d'envoyer, de susciter, de créer

de dignes ouvriers pour la récolte, et cette prière a été exaucée : *Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam.*

Pour être d'utiles ouvriers dans le champ du père de famille, il faut, Messieurs, que le vrai et sincère christianisme triomphe non-seulement dans vos mœurs, mais encore dans vos esprits. Entendez bien ce que je vais dire. Nous ne pouvons rien sans la grâce ; or, la grâce a fait une alliance indissoluble avec la doctrine. L'apôtre doit donc veiller et se tenir en garde contre les entraînements de son siècle. Le prêtre incomparable sous la bannière duquel vous êtes enrôlés, saint Vincent de Paul, vous a donné à cet égard un exemple trop peu remarqué. Dès qu'il aperçut les erreurs qui commençaient à poindre et à s'insinuer, il les eut en horreur : *Serpentes errores, quos simul sensit et exhorruit* ¹. Il y a eu, Messieurs, et il y aura dans tous les siècles d'habiles tentatives de l'enfer pour introduire dans l'Église des courants d'idées que l'Église repousse. Plus les derniers temps approcheront, plus l'erreur sera délicate et sa trame difficile à démêler. Le divin Maître n'a pas négligé de nous en avertir : le mensonge deviendra si spécieux, que les élus eux-mêmes, s'il est possible, céderaient à la séduction : *Ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi* ². Des étoiles brillantes tomberont du ciel ; les vertus même des cieux seront ébranlées ; des colonnes puissantes de l'édifice chanceleront. En ces jours-là, dit le Seigneur, si certains prophètes, parlant en leur propre nom, viennent vous dire : le Christ est ici, ou, le Christ est là ; ne les croyez point : *Nolite credere* ³. Quand il s'agit de trouver le Christ, de reconnaître le Christ, de prononcer où il est et ce qu'il est, n'en croyez qu'à l'Église saint Paul n'a-t-il pas déclaré que quand même un ange du

¹ *Brev. Rom. Lect. 2 Noct. S. Vincentii a Paulo.*

² *Matth., xxiv, 24. —* ³ *Ibid., 23.*

ciel vous évangéliserait autre chose que ce qu'évangélise l'Église, vous ne devriez pas l'écouter¹. L'apôtre qui aurait conquis le plus d'âmes à J.-C. par la puissance de sa parole, s'il venait à enseigner une autre doctrine que celle de l'Église, ne laisserait plus à ses néophytes éplorés que le cruel devoir de se séparer de son enseignement. Oui, si le zèle inconsidéré des particuliers s'oubliait jusqu'à dire et jusqu'à écrire que l'Église hiérarchique ne s'entend qu'à procurer l'impopularité de la doctrine de J.-C.; si, par eux-mêmes ou par quelques panégyristes complaisants, ils s'érigeaient en oracles de l'enseignement et en redresseurs de l'Église; s'ils attribuaient au coup d'œil de leur génie le droit et la mission de décider de la mesure dans laquelle la religion est tenue de faire le sacrifice de ses principes et de ses traditions aux prétendus besoins des temps nouveaux; si, dans le dessein avoué de populariser davantage l'institution divine et de faire un christianisme plus moderne et plus libéral, tout un système d'assertions et de propositions réprouvées formellement par l'Église était incessamment prôné et obstinément implanté; oh! alors, Messieurs, reportez-vous à la vie de votre illustre patron saint Vincent de Paul. Entouré de novateurs pleins d'habileté, dont quelques-uns même avaient pu lui paraître sincères, dès qu'il aperçut leurs tendances, il les prit en horreur : *Serpentes errores, quos simul sensit et exhorruit*; et il n'eut plus qu'une pensée, qu'une ardeur, ce fut d'assurer partout l'obéissance due à l'autorité des jugements apostoliques : *debitaque judiciis apostolicis obedientia præstaretur ab omnibus*. Par la miséricorde de Dieu, Messieurs, les germes mauvais que je dénonce ici n'arriveront pas à tout le développement que des germes semblables ont atteint autrefois. Le mal d'ailleurs existe à peine dans cette contrée. Mais l'erreur est une plante qui doit être coupée dans sa ra-

¹ Évang., I, 8

cine. Et l'évêque, qui a reçu du ciel l'ordre de reprendre, de blâmer, parfois même de condamner, ne doit jamais oublier que son premier devoir est d'avertir à temps.

Croyez-le bien, Messieurs, l'intégrité de votre orthodoxie, la délicatesse et la virginité de votre foi, l'entière subordination de votre entendement et de votre volonté à l'autorité de notre mère la sainte Église, composent la plus belle parure de votre âme; et c'est là aussi le plus fort rempart de votre vertu. Quand l'idée chrétienne fléchit, quand elle gautchit, bientôt la conduite n'est plus ni si ferme, ni si droite. Je l'ai dit tout à l'heure : nous ne pouvons rien sans la grâce, et l'on n'amènera pas la grâce à divorcer avec la doctrine. Voilà pourquoi, si le sens chrétien était atténué en vous, votre apostolat en serait irrémédiablement atteint; et, je m'adresse ici à ceux d'entre vous qui sont les aînés des autres, la conduite pratique de vos frères plus jeunes échapperait à la salutaire autorité de votre influence et de vos exemples dans la proportion où vous disputeriez vous-mêmes votre intelligence à la direction doctrinale de l'Église. J'ai trop longtemps parlé aux conférences des villes; je veux ouvrir quelques instants mon âme à nos chers membres des conférences rurales.

II. Je l'avoue, les conditions dans lesquelles s'est produite la société de Saint-Vincent-de-Paul, le milieu dans lequel vivaient ses fondateurs et ses premiers membres, les besoins auxquels sa création correspondait, l'esprit, le caractère, le but de l'institution, tout cela en a fait d'abord et en devra toujours faire principalement l'œuvre des villes. Mais, par la permission de Dieu et sous l'inspiration de sa grâce, il est arrivé qu'elle est descendue jusqu'aux bourgades et jusqu'aux simples campagnes : *per civitates et castella... in omnem civitatem et locum*. En cela, cette œuvre s'est rapprochée davantage de l'esprit de son saint patron, qui avait choisi de préférence pour sa société de missionnaires l'évangélisation des

campagnes et des bourgades. Or, le principe des conférences rurales étant une fois admis, en quelle contrée la grâce divine et la bénédiction de saint Vincent de Paul devaient-elles se multiplier et les faire fructifier plus abondamment que dans cette portion du Bas-Poitou et de la Saintonge, qui fut, hélas ! le principal boulevard et le retranchement le plus obstiné du protestantisme, mais qui fut aussi le théâtre des travaux les plus apostoliques de toute cette pléiade de grands missionnaires qui se rangea autour de Monsieur Vincent ? Messieurs, je ne puis entrer ici dans des détails que j'aurai occasion de développer quelque autre jour. Mais laissez-moi vous dire que l'œuvre reprise en ces contrées par le zèle ardent d'un de vos frères, c'est l'œuvre traditionnelle de tous les plus illustres apôtres de la France dans ces derniers siècles. Et laissez-moi ajouter que cette œuvre est appelée à produire de grands fruits, parce que, évidemment, les régions y blanchissent pour la moisson.

Ah ! qui ne serait ému d'une profonde commisération pour ces peuples infortunés, qui fléchissent sous le poids des plus lamentables préjugés, et qui sont vraiment étendus à terre comme des brebis dépourvues de pasteur ? Populations qui ont retenu quelques derniers restes de leur ancien christianisme et de la primitive foi que leur avaient prêchée saint Hilaire, saint Martin et tant d'autres saints éminents durant le cours des siècles ; populations actives, laborieuses, fidèles à certaines traditions domestiques, modestes dans leurs goûts ; et pourtant, populations déplorablement esclaves de l'ignorance et de tous les vices qui l'accompagnent, populations privées du sens moral autant et plus encore peut-être que du sens religieux ; populations au sein desquelles toute espérance humaine de régénération semble perdue, puisque la femme y est trop souvent au-dessous de l'homme par une absence plus complète de religion comme d'instruction ; populations enfin où l'on a vu s'effacer presque entièrement

les derniers sentiments qui séparent l'homme de la brute, je veux dire, la reconnaissance envers les vieux parents et le respect pour les morts. C'est à peine si, en pays chrétien, la dégradation de notre race peut atteindre une limite plus extrême : *Misertus est eis quia erant vexati et jacentes sicut oves non habentes pastorem*. Ce n'est pas, hélas ! que le nom de *pasteur* soit inconnu dans ces contrées. Chaque village hérétique a bientôt le sien, et le nombre des ministres comme des temples s'est toujours accru à mesure que celui des ouailles décroissait. Il n'en est pas moins vrai que les pauvres ne sont pas évangélisés, que les enfants ne sont pas catéchisés, et que les âmes sont délaissées comme si elles n'avaient pas de *pasteur* : *sicut oves non habentes pastorem*. A la vérité, le clergé catholique, banni d'un grand nombre d'anciennes paroisses, réduit à des ressources très-inférieures à celles dont dispose l'hérésie, n'a cessé de travailler avec suite et persévérance dans tous les postes qu'il a gardés ; et l'on peut dire que ses efforts n'ont jamais été sans fruit dans le Seigneur. Depuis un certain temps surtout, des dispositions plus consolantes se produisaient chez ces peuples. Un souffle meilleur se répandait dans les âmes. Déjà, à plus d'une reprise, nous nous étions dit à nous-même : La moisson ~~est~~ grande, mais les ouvriers, où les trouver ?

Dieu nous les a envoyés, Messieurs. Vos conférences rurales nous ont donné d'incomparables auxiliaires, et elles ont centuplé le courage des ouvriers du sanctuaire. Les pasteurs des âmes se sont sentis plus forts, depuis que vous combattez à leurs côtés. Préparées par vos visites à domicile, nos missions ont produit plus de fruit en un mois qu'il ne s'en était produit en un demi-siècle. Baptêmes et confirmations d'adultes, réhabilitations de mariages, légitimations d'enfants, abjurations d'hérétiques, confessions et communions générales, plantations de croix, érections de nouvelles conférences, rétablissements d'anciennes paroisses, reconstructions d'é-

glises et de presbytères, fondations et dotations d'écoles religieuses : vous le savez, Messieurs, voilà les merveilles qui se multiplient de jour en jour. Plus d'une fois, à la suite de vos généreuses expéditions, vous êtes venus à nous, vous et nos zélés missionnaires, comme les disciples revenaient vers Jésus, étonnés, confondus, en même temps que transportés de joie, à la vue de vos propres succès ¹. En entendant vos récits, il nous semblait voir les âmes arrachées par milliers aux étreintes de Satan, comme, par une nuit d'orage, les éclairs tombent du sein déchiré de la nue : *Videbam Satanam sicut fulgur cadentem de cælo* ². Et, en remerciant Dieu de tant de bénédictions accordées à vos travaux, nous aimions surtout à le louer du bien qui en résultait pour vous-mêmes et du gage qui nous était donné de votre propre salut. Votre modestie, le sentiment de votre faiblesse, la fidélité avec laquelle vous reportiez à la grâce de Dieu et à l'intercession de sa sainte Mère le fruit de toutes vos peines, nous laissaient lire déjà, comme à travers un voile transparent, vos noms écrits sur le livre éternel : *Verumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur; gaudete autem quod nomina vestra scripta sunt in cælis* ³.

Que vous dirai-je donc, Messieurs, sinon d'avoir bon courage et de continuer votre entreprise avec ardeur ? Il y faudra du temps, de la persistance, de la prière, des sacrifices. Il s'agit de chasser le démon d'un de ses plus forts et de ses plus anciens retranchements. Vos efforts concertés remporteront cette victoire. Ah ! c'est surtout au sein de ces contrées livrées au plus grossier matérialisme, que le secours spirituel a besoin de se faire accepter derrière le secours matériel. En quelque maison que vous entriez, allez donc d'abord vers les malades, occupez-vous d'eux avec amour, avec tendresse : *In quamcumque domum intraveritis,*

¹ Luc., x, 17. — ² *Ibid.*, 18. — ³ *Ibid.*, 20.

curate infirmos qui in illa sunt. Peut-être qu'ensuite vous serez écoutés lorsque vous ferez une première insinuation sur les choses du royaume de Dieu : *et dicite illis : appropinquavit in vos regnum Dei.* Vous surtout, modestes cultivateurs, dont plusieurs sont revenus récemment à la vraie foi, humbles néophytes qui faites désormais votre joie de la fréquentation des sacrements et de l'exercice de la charité, vous aurez une puissance toute particulière sur le cœur de vos frères. Marchez sans crainte sur les traces du chrétien généreux qui vous a donné l'élan et qui a imprimé tout autour de vous ce mouvement auquel il vous est si doux d'avoir cédé. Ne vous laissez point, ne vous rebutez point : on ne saurait acheter les âmes trop cher. Quelle joie surtout de rapporter dans ses bras des gerbes d'âmes moissonnées sur les terres de l'hérésie, je dirais presque sur les terres de l'infidélité!

Aussi, Messieurs, et vous tous, M. T.-C. F., que vous demanderai-je en descendant de cette chaire, sinon que pendant le saint sacrifice et dans la fervente communion que vous allez faire, vous envoyiez vers le ciel une ardente prière, et que vous conjuriez le maître de la récolte de multiplier partout les ouvriers dans la proportion des besoins de la moisson? *Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.* Ainsi soit-il.

XXII

LETTRE

ADRESSÉE AU SOUVERAIN PONTIFE

À LA SUITE DE LA RETRAITE ET DU SYNODE *.

(JUILLET MDCCCLIX.)



TRÈS-SAINTE PÈRE,

Les exercices de la retraite ecclésiastique de mon diocèse venaient de commencer, lorsque, le cinq de ce mois, Votre Lettre Encyclique du dix-huit juin précédent m'est parvenue. Il me serait impossible d'exprimer à Votre Sainteté tous les sentiments que cette Lettre a fait naître dans nos âmes. Les quatre cents prêtres assemblés au séminaire, et le vénérable chapitre de ma cathédrale, m'ont prié d'être auprès de Votre auguste personne l'interprète de leur respectueuse et

* Cette lettre a été publiée dans l'ouvrage *La Sovranità temporale dei Romani Pontefici propugnata nella sua integrità dal suffragio dell'orbe cattolico*. Roma, 1860, Part. second. Vol. I, p. 389 et suiv.

profonde admiration pour Votre courage apostolique, ainsi que de leur filiale et sympathique condoléance aux amertumes et aux anxiétés qui pèsent sur Votre cœur. Chacun des jours de la retraite, d'ardentes prières ont été adressées à Dieu à l'intention de Votre Sainteté; et les psaumes indiqués à cet effet étaient chantés par ces quatre cents voix sacerdotales avec un accent de ferveur et d'amour qui me donna la hardiesse de dire publiquement, le dimanche dix juillet, qu'il était impossible que Dieu n'exaucât pas un tel concours de supplications. La dépêche télégraphique, annonçant la paix conclue le onze juillet entre les deux empereurs, a été un sujet de joie pour toute la réunion synodale au moment où elle se séparait.

Pour moi, Très-saint Père, je ne me lasse pas de bénir Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a inspiré à Votre Sainteté, soit dans son Encyclique et son Allocution du dix-huit et du vingt juin, soit dans sa Lettre autographe au cardinal-vicaire, les paroles les plus énergiques et en même temps les plus opportunes pour la direction et le soulagement des âmes chrétiennes.

Il faut l'avouer, une sorte d'épidémie d'admiration et d'enthousiasme s'était emparée d'une portion du clergé et de des fidèles, fâcheusement influencés par des publications peu justifiables. Votre Sainteté a tout ramené à des idées plus saines en parlant de la *profonde douleur* qu'Elle ressentait *de cette guerre entre princes catholiques*, douleur qu'Elle déclarait être *celle de tous les gens de bien*; en qualifiant de *sédition contre les princes légitimes* les actes commis dans les États voisins; enfin, en stigmatisant, comme il le mérite, le gouvernement excommunié au profit duquel se faisait toute cette révolution. Puisse cette leçon venue si à point profiter à ceux qui avaient poussé la complaisance et la servilité jusqu'à égarer l'opinion et tromper les consciences en proclamant cette cause *juste et légitime*, etc. !

Mais hélas ! Très-saint Père, si l'effusion du sang est arrêtée, peut-on bien dire que la paix soit faite ? *Dixerunt pax, pax, et non erat pax.* Nous sentons tous qu'il y a lieu de redoubler nos prières, parce que les jours les plus difficiles sont venus pour Votre Sainteté et pour le Saint-Siège.

En effet, le gouvernement temporel du Vicaire de Jésus-Christ est aujourd'hui l'asile à peu près unique de la politique orthodoxe. Quel triomphe pour l'enfer si cette dernière forteresse du droit public chrétien était forcée et renversée ! Votre Sainteté, du sommet où Elle réside, l'a discerné mieux que personne : la crise actuelle est moins politique et internationale que religieuse et ecclésiastique. C'est un effort suprême de la révolution et de l'enfer pour introduire les principes de 89 dans toute l'Italie et jusque dans les États de l'Église, afin que l'Église n'ait plus ni la pensée, ni la possibilité de rétablir les principes du droit chrétien dans les sociétés civiles, ainsi qu'elle venait de le faire si heureusement au sein d'une grande nation par le concordat autrichien. Ce traité régénérateur, dont l'application et l'extension seraient un coup de mort pour la révolution, est très-particulièrement l'objet des colères et le point de mire de la réaction satanique dont nous sommes témoins.

Il vous sera donné, Très-saint Père, de triompher de cette levée infernale de boucliers. Votre fermeté indomptable déconcertera et vaincra tous vos adversaires : je comprends sous ce nom ceux-là même qui se disent et qui ont la volonté sincère d'être les protecteurs du Saint-Siège, mais dont la dose de christianisme et la portée d'esprit ne vont pas jusqu'à discerner le vice fondamental des institutions issues du principe irrégulier de 89. Lorsque ces hommes, accoutumés à croire qu'aucun lien nécessaire n'enchaîne le pouvoir temporel à la religion révélée, constateront l'impossibilité absolue d'entraîner le Vicaire de Jésus-Christ avec eux

dans le camp de la politique indépendante, ils s'arrêteront tout court. L'Europe n'est pas en mesure de laisser crouler un trône de la conservation duquel dépend l'équilibre même matériel du monde. Et l'histoire dira plus tard que la salutaire résistance opposée par Votre Sainteté à la politique mal avisée des princes d'aujourd'hui, aura sauvé et tenu en réserve pour leurs héritiers le germe du salut et de la régénération des sociétés et des dynasties, incessamment agitées et renversées depuis qu'elles sont sous le régime d'une politique sans foi.

Pardonnez, Très-saint Père, ce long épanchement de l'âme d'un de vos fils les plus obscurs et les moins dignes de Votre attention, mais qui ne respire que pour les intérêts de la sainte Église de Dieu, et dont les pensées et les affections se portent nuit et jour vers Votre auguste personne et vers toutes les préoccupations dont il comprend que Votre âme est remplie.

Que le Seigneur, Très-saint Père, vous multiplie les consolations et les suavités intimes au milieu de tant de sujets de douleur ! Que ses desseins miséricordieux s'accomplissent à l'aide des entreprises humaines les moins raisonnables ! Qu'à la prière de Marie immaculée, dont vous avez eu la gloire d'être le héraut, Jésus-Christ vous emploie comme son instrument et son ministre pour l'accomplissement des grandes choses dont la proclamation dogmatique du privilège virginal doit être le signal tant en orient qu'en occident ! Que, la sagesse de Dieu prévalant sur les pensées des hommes, il nous soit donné de voir le Vicaire de Jésus-Christ, non pas seulement président honoraire d'une confédération italienne plus ou moins hybride, mais l'âme et l'oracle d'une alliance plus sainte et plus vaste, dont les nations dissidentes ont le bon sens et la franchise de reconnaître et de suggérer elles-mêmes la nécessité prochaine pour les peuples catholiques romains ! Que toutes les brebis se

rassemblent de jour en jour plus serrées sous la houlette d'un même Pasteur ! Et que les bénédictions les plus abondantes de ce Pasteur et de ce Père très-aimant s'épanchent en particulier sur celui qui se dira toujours,

de Votre Béatitude

Très-saint Père,

Mauroc, près Poitiers, 28 juillet 1850.

Le très-humble et très-obéissant et très-dévot
serviteur et fils

† LOUIS-ÉDOUARD, *évêque de Poitiers.*

XXIII

INSTRUCTION PASTORALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

AU SUJET DU QUATRIÈME CONCILE DE LA PROVINCE DE BORDEAUX.

(XXV AOUT MDCCCLIX.)

MESSIEURS ET BIEN-AIMÉS COOPÉRATEURS,

I. Ainsi que nous vous l'avons fait connaître dans notre récent synode, notre province ecclésiastique va célébrer prochainement son quatrième concile. Instruit par l'expérience de tout le bien que produit la tenue exacte de ces saintes assemblées, notre Éminentissime Métropolitain, conformément à la résolution prise à l'issue du concile de Périgueux, a indiqué la ville d'Agen pour le lieu de la réunion; et sa piété bien connue envers l'auguste Marie lui a inspiré de fixer la session solennelle d'ouverture au jour même de la Nativité de cette bienheureuse Vierge. Commencés sous de tels auspices, poursuivis durant une si sainte octave, et s'achevant dans une autre solennité consacrée par l'Église au culte des douleurs de la Mère de Dieu, nous avons la ferme confiance que nos travaux seront marqués au coin de cet incomparable patronage. Marie sera au milieu de nous,

comme elle était au sein du cénacule. Aucune de nos délibérations ne lui sera étrangère. La mère du Verbe pourrait-elle être indifférente au chaste maintien de la vérité révélée, qui est née de son sein ? La Vierge immaculée, type de toute vertu et de toute sainteté, pourrait-elle ne pas s'intéresser aux saintes règles destinées à préserver de toute altération la pureté des mœurs chrétiennes ? L'Épouse de l'Esprit-Saint, la mère de la grâce divine, comment ne veillerait-elle pas sur tout ce qui concerne la dispensation des dons divins ? La co-rédemptrice du Calvaire, associée au sacerdoce et au sacrifice de l'Agneau, comment ne bénirait-elle pas tous les efforts qui tendent à perfectionner la tribu sacerdotale, à rendre entre les mains des prêtres le sacrifice plus saint, l'hostie plus immaculée ? Enfin, celle à qui tous les hommes ont été donnés pour fils, comment pourrait-elle ne pas intervenir alors que nous travaillons à les enfanter à la vie divine et à former Jésus-Christ en eux¹ ? Ah ! si ce divin Sauveur a dit qu'il était venu apporter le feu sur la terre et qu'il n'avait d'autre volonté sinon que ce feu embrasât le monde entier², comment Marie ne nous encouragerait-elle pas du geste et du regard au moment où nous emplirons nos mains des charbons ardents qui sont sur l'autel entre les chérubins, pour les répandre sur toute la province³ ?

Mais peut-être l'annonce de cette quatrième assemblée provinciale fera-t-elle naître sur les lèvres de quelques-uns l'exclamation d'étonnement et la brusque interpellation que saint Charles Borromée s'objectait à lui-même en tête de son discours d'ouverture du quatrième concile de Milan ? A trois siècles environ de distance, les hommes sont si parfaitement demeurés les mêmes, et leurs idées se sont si peu modifiées, que le propre texte de cet exorde ne sera dépourvu ni d'intérêt ni d'à-propos.

¹ Galat., iv, 19. — ² Luc., xii, 49. — ³ Eséch., i, 2.

• Jusques à quand enfin ces conciles provinciaux tant de fois convoqués ? A quoi bon et tant de constitutions , et tant de décrets , ou plutôt d'entraves ? *Quousque tandem concilia provincialia toties convocata ? Quorsum et tot constitutiones, et tot decretorum vincula* ¹ ? Telle est, vénérables Pères, l'objection qui court les rues ; objection indigne de fixer un seul instant l'attention même intérieure d'un esprit religieux ; objection assurément bien éloignée des sentiments de vos âmes épiscopales ; mais objection familière à diverses classes de personnes, je veux dire, ou aux impies qui ne savent qu'attaquer l'Église de Dieu, ou aux chrétiens qui se font un monstre des règles de la discipline chrétienne , ou aux ignorants de toute condition qui n'ont pas conscience de la force multiple qu'apporte à l'Église la tenue suivie et périodique des conciles , ou enfin à ce grand nombre d'individus qui mesurent toutes choses au compas de leur esprit étroit et petit. Pour nous, mes Pères, c'est un fait certain et avéré que l'homme, dans son état actuel, tout environné qu'il est de la loi divine comme d'une haie épaisse, emporté cependant par la prodigieuse faiblesse de sa nature ou par la véhémence de sa passion, tombe souvent, et souvent aussi s'écarte du droit sentier ; qu'en conséquence, il est besoin de beaucoup de règles sagement concertées, de beaucoup d'institutions et de décrets, comme d'autant de saints remparts par lesquels l'homme est préservé de la chute, ou à l'aide desquels il rentre dans la voie du salut après s'en être quelque temps écarté. Mais, ce qui est plus capital, nous savons que l'auteur de cette institution salutaire des conciles, c'est notre divin maître le Seigneur Jésus ; que les apôtres l'ont très-souvent observée par eux-mêmes, et que la prescription des réunions épiscopales à des

¹ Act. Eccl. Mediol. T. 1, p. 164. Oratio Caroli Cardinalis et archiepiscopi, habita in provinciali concilio quarto.

époques marquées et très-rapprochées remonte jusqu'à eux ; prescription sanctionnée durant tout le cours des âges par d'innombrables monuments de l'autorité pontificale, par une série non interrompue des décrets des conciles généraux et particuliers ; prescription confirmée par une longue pratique et par un fréquent usage de l'Église, d'où découlait non-seulement l'établissement des plus sages règles de la discipline, mais surtout l'observation de plus en plus parfaite de ces règles ; prescription enfin qui n'a été temporairement négligée ou complètement omise que pour le plus grand malheur de la république chrétienne, envahie alors par des calamités indicibles ¹. » Nous pourrions, Messieurs et chers Coopérateurs, continuer longtemps ce beau discours de l'immortel archevêque de Milan ; mais il est entre

¹ *Vulgaris vox, Patres sanctissimi, ac sicut ne tacita quidem cogitatione eligione mentis digna, longeque a sensu episcopalis vestri animi aliena : ita hominum vel impiorum est, Ecclesiam Dei oppugnantium ; vel christianorum, christianam disciplinam abhorrentium ; vel imperitorum, planeque nescientium, quantas vires habeat frequens synodorum actio atque usus ; vel illorum sane, qui Augusto parvoque aumo omnia meliuntur. Porro nobis, Patres, est illico certum atque exploratum, hominem divina lege, quasi sepimento vallatum, ut est is, tum summa naturæ imbecillitate, tum immensa cupiditate, sæpe labi, sæpeque ab officii semita deflectere ; proinde plurimis et conciliis et institutis et decretis opus esse ; quibus quasi sanctissimis vinculis ille adstrictus, a recto cursu non declinet ; aut aliquando digressus, iisdem adjutus in viam salutis redeat. Et quod caput est, ut salutaris hujus conciliorum instituti auctor est cœlestis magister Christus Dominus ; sic apostoli eo sæpissime usi, lege etiam sanxerunt, ut bis in annos singulos concilia ab episcopis haberentur. Quod deinceps et innumerabilis summorum pontificum sanctionibus, et conciliorum tum œcumenicorum, tum provincialium decretis communitum, et frequenti Ecclesiæ usu consuetudineque diu retentum ejusmodi fuit ; quo aditus patefactus est, non modo ad tradendam, verum etiam ad perpetuo colendam, perpetuisque progressionibus augendam omnem ecclesiasticæ disciplinæ rationem. At vero ubi id aliquando intermissum, aut plane omissum est, vix dici potest quot quamque graves calamitates rei christianæ publicæ importatæ sint. *Loc. cit.**

vos mains, et nous préférons vous exhorter à le lire tout entier.

Expliquons cependant quelques points de la doctrine de ce zélé promoteur des assemblées épiscopales, afin de n'excéder en rien, et de déterminer avec précision le degré d'importance et de nécessité de ces augustes réunions.

II. Il n'est douteux pour personne que le pouvoir de tenir les conciles n'appartienne essentiellement à l'Église, et n'émane même directement de l'institution et des promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Église a été créée de condition libre et non servile; or le droit de réunion est l'appendice ordinaire de la liberté. Il y a plus : l'Église n'est pas seulement une puissance libre, elle est une puissance souveraine; or les attributs les plus élémentaires de la royauté manqueraient à l'Église si elle n'avait le plein droit d'assembler ses hauts dignitaires et ses premiers ministres. Enfin, Notre-Seigneur Jésus-Christ, en promettant son assistance à l'Église assemblée, a supposé et prévu le fait, sinon obligatoire, du moins libre et contingent, de ces réunions hiérarchiques. « Partout où deux ou trois seront assemblés en mon nom, a dit le divin instituteur de l'Église, je serai là au milieu d'eux ¹. » Et quoique ces paroles puissent être interprétées dans un sens plus étendu, la lecture attentive du chapitre de saint Mathieu qui renferme ce texte, et l'interprétation authentique de la tradition, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici de l'Église dirigeante, à laquelle sont faites des promesses d'assistance plus ou moins spéciale selon le caractère plus général ou plus restreint de la réunion ². C'est d'après cette promesse, recueillie plus d'une fois de la bouche de leur maître, que les apôtres assemblés en con-

¹ Matth., xviii, 20. — ² Tract. de Eccl. auct. Cl. Regnier, ap. Migne. Curs. Theol., T. iv, p. 552 et seq.

eile purent employer les premiers et léguer à leur postérité apostolique cette grande et solennelle formule : Il a paru au Saint-Esprit et à nous : *Visum est Spiritui sancto et nobis* ¹. Nous n'avons donc point de démenti à donner à l'illustre président et orateur des conciles de Milan, lorsque, dans chacun de ses discours synodaux, il fait remonter à Jésus-Christ l'institution des conciles ².

Mais si le droit d'assembler les conciles et la promesse d'assistance sur laquelle se fonde l'autorité de leurs actes, peuvent et doivent être rapportés à une source divine, faut-il se hâter d'en inférer que la tenue ordinaire ou extraordinaire de ces assemblées est de nécessité indispensable et de précepte divin? Ni l'Écriture, ni la plus saine tradition des écoles catholiques d'en deçà comme d'au delà des monts, ne nous obligent à le croire. La Sorbonne, par l'élite de ses docteurs, ne le croyait pas autrement. Aussi, dans son savant traité *du synode diocésain*, le pape Benoît XIV s'appuie-t-il de l'autorité de notre grand théologien André Duval ³, comme de celle du cardinal Bellarmin ⁴, pour établir que les conciles généraux eux-mêmes, quoique souverainement utiles et presque moralement indispensables en certains cas, ne sont pas cependant absolument et simplement nécessaires pour le gouvernement de l'Église universelle ⁵. Un savant canoniste du dernier siècle résume parfaitement cette doctrine en ces termes : « Dans les sociétés temporelles, selon les diverses formes qu'elles ont revêtues, il peut être nécessaire de recourir aux assemblées comme moyen indispensable de gouvernement. L'état démocratique suppose les comices populaires. Dans les états aristocratiques, il y a le concours en commun des grands.

¹ Act., xv, 28. — ² Acta Eccl. Mediol. T. I, p. 49, 164, 240, 261, etc.

³ De supr. Rom. Pontif. in Eccles. potest. Part. iv, q. 1.

⁴ Controv. T. II, L. I, de concil. c. 10 et 11.

⁵ De Synod. dioces. L. I c. II, n° 5.

La monarchie elle-même peut avoir des lois fondamentales exigeant la convocation des divers ordres du royaume. Mais on ne voit pas, par la forme que Dieu a donnée au pouvoir spirituel dans son Église, que les conciles y soient jamais d'une nécessité formelle. En effet, Jésus-Christ n'a mis la forme aristocratique ou démocratique ni dans l'Église universelle, ni dans les Églises particulières. A la première, préside avec un souverain pouvoir le successeur de Pierre; à la tête des autres, sont placés les évêques avec un pouvoir subordonné au seul successeur de Pierre. Les degrés intermédiaires de patriarches, de primats, d'archevêques ne sont pas de droit divin. Le seul tempérament mis à l'élément monarchique de l'Église, consiste en ce que les évêques sont, par l'institution divine, les vrais recteurs de leurs Églises, les législateurs, les juges des causes, mais tenus de garder étroitement l'unité avec le chef universel. Or, on tenterait vainement de faire sortir d'une pareille constitution une apparence de nécessité absolue des conciles. En effet, le consentement de l'Église dispersée, unie à son chef suprême, n'a pas moins d'autorité et de force que si le Pape et les évêques étaient rassemblés dans un même lieu¹. » Et si les conciles universels ne tombent pas rigoureusement sous le précepte divin, il est manifeste, ajoute Benoît XIV, que les synodes particuliers, provinciaux ou diocésains, sont dans le même cas. N'étant pas prescrits par la loi révélée, on ne pourrait les déclarer divinement obligatoires qu'autant qu'ils seraient de nécessité naturelle; mais cette stricte nécessité ne saurait être affirmée, attendu qu'il existe en dehors de ces réunions d'autres moyens d'obtenir la fin à laquelle elles tendent².

¹ Zallinger, *Instit. juris naturalis et ecclesiast.*; T. v, Lib. subsid., c. cx.
— Mgr de Tulle, Lettre pastorale au sujet du concile de Clermont, 1^{er} octobre 1850.

² *Ita synodi, etsi maxime fructuosæ. non tamen absolute necessariæ*

Les conciles, qui sont de droit divin, ne sont donc pas aussi certainement de commandement divin. En faut-il conclure, Messieurs, que la célébration des conciles est purement arbitraire et facultative? A Dieu ne plaise que nous le pensions et que nous le disions ainsi! Ne suffit-il pas qu'une loi soit portée d'autorité ecclésiastique pour devenir une loi rigoureuse et proprement dite? Les ordres de l'Église sont-ils moins dignes de respect que les ordres de Dieu lui-même? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses apôtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise ¹. Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain ² »? Toute la question se réduit donc à examiner s'il existe un précepte ecclésiastique qui commande la célébration des conciles, et jusqu'à quel point cette discipline est demeurée en vigueur.

III. Évidemment, il ne saurait s'agir ici des conciles généraux. Nulle loi positive ne peut décréter la tenue régulière de ces assemblées, qui sont des remèdes extraordinaires à des maux extraordinaires, et dont la convocation n'appartient qu'à l'autorité suprême qui régit l'Église dans ces circonstances. Le décret porté par l'assemblée de Constance ³, et le vœu exprimé au nom du roi de France devant le concile de Trente pour la convocation des conciles œcuméniques décennaux ⁴, n'ont jamais eu et ne pouvaient pas avoir d'autorité ⁵. Mais il en va tout autrement des conciles provinciaux.

La législation primitive et générale de l'Église, et spécialement la tradition constante de l'Église gallicane, indiquent

dicendæ sunt, cum alii suppetant modi assequendi eumdem fidem ad quem synodi tendunt. Loc. cit.

¹ Luc., x, 16. — ² Matth., xviii, 17. — ³ Sess. xxxix.

⁴ Articles de réformation demandés par les ambassadeurs de Charles IX art. 34, Mém. du clergé, T. I, p. 801.

⁵ Pallavicin., Hist. du Conc. de Trente. L. xvii, n° 30.

la tenue périodique de ces assemblées comme le remède ordinaire de la discipline et l'instrument le plus utile du bon gouvernement ecclésiastique. Saint Charles a raison de dire que la prescription de ces conciles dérive de l'autorité des apôtres eux-mêmes, c'est-à-dire de leur exemple et de leur commandement, et qu'on ne saurait trouver, sur toute la ligne de la tradition, un laps de temps tant soit peu considérable durant lequel cette loi n'a été confirmée et remise en honneur ¹. Des constitutions apostoliques ², elle a passé, diversement modifiée, dans les canons du premier concile de Nicée ³, puis dans ceux du premier concile de Constantinople ⁴, du concile de Chalcedoine ⁵, du second concile de Nicée ⁶, du quatrième ⁷ et du cinquième ⁸ conciles de Latran,

¹ Est hujus in Ecclesia instituti auctor Christus, magistrique apostoli, etc. Orat. habit. in I concil. Mediolanen. Act. Ecc. Med., T. I, p. 49.

² Bis in anno episcoporum concilia celebrentur, ut inter se invicem dogmata pietati explorent, et emergentes ecclesiasticas contentiones amoveant. Can. xxxviii. Labbe. Concil., T. I, p. 51.

³ Singulis annis in unaquaque provincia bis in anno synodi fiant, ut cum omnes provinciæ episcopi in eundem locum communiter conveniant, etc. *Ibid.*, T. II. Can. v, p. 31.

⁴ Seryato autem præscripto de diocesisibus canone, clarum est quod unamquamque provinciam provinciæ synodus administrabit, secundum ea quæ fuerunt Nicææ definita. *Ibid.* Can. II, p. 948.

⁵ Labbe, T. IV, Can., xix, p. 777, 784.

⁶ Quoniam canon est qui dicit bis in anno in unaquaque provincia per congregationes episcoporum fieri oportere quæstiones canonicas; propter vexationem, et quod itineri perficiendo minus sufficerent qui cogebantur, statuerunt sancti sextæ synodi patres ea omnino et quæcumque postposita causa semel in anno fieri. Si quis magistratus hoc prohibere inventus fuerit, segregetur. Si quis autem metropolitanus hoc fieri non curaverit, præterquam vi vel necessitate et justa aliqua de causa, canonicis pœnis subiciatur. *Ibid.*, T. VII. Can., vi, p. 907.

⁷ Metropolitanis singulis annis cum suis suffraganeis provincialia non omittant celebrare. *Ibid.*, T. XI, Can., vi, p. 153.

⁸ Concilium provinciale... de cætero singulis trienniis mandamus, etc. *Ibid.*, T. XIV, p. 255, 256.

etc. Les papes, dans leurs décrétales, ont renouvelé et sanctionné cette loi, ainsi que les peines très-graves portées contre ceux qui l'enfreindraient¹. Enfin, le très-saint concile de Trente, dernier organe solennel de l'Église assemblée, a fixé ce point de la discipline en ces termes : « Que les conciles provinciaux, là où ils ont été omis, soient promptement rétablis; et qu'à cet effet, le métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province, ne manque pas, au moins chaque troisième année, d'assembler le synode de la province auquel tous les évêques de la circonscription seront rigoureusement tenus d'assister². » Les Églises de France accueillirent ce décret avec d'autant plus d'empressement, qu'il se trouvait conforme à leurs plus chères traditions domestiques. Dès les premiers jours de la monarchie, dans les conciles d'Arles en 452, d'Agde en 506, de Clermont en 535, de Tours en 567, de Mâcon en 585, de Langres et de Toul en 959, mais surtout dans les conciles multipliés qui illustrèrent l'Église d'Orléans au vi^e siècle³, nos pères avaient insisté sur l'obligation et sur les graves motifs de tenir fidèlement, chaque année ou tous les deux ans, ces assemblées épiscopales; et leur zèle, se perpétuant de siècle en siècle, avait accumulé les censures contre ceux qui se déroberaient à l'accomplissement de ce devoir⁴. Aussi la France a-t-elle eu cette gloire que le premier acte d'obéissance à la loi du

¹ Statuimus ut singuli metropolitani qui hujusmodi statum negligentes, per triennium provinciale omiserunt celebrare, a pontificali officio, necnon omni exercitio jurisdictionis ecclesiasticæ per se vel per alium, sint ipso jure suspensi, eorumque jurisdictio ecclesiastica et illius liberum exercitium ad capitulum illius metropolitane ecclesiæ devolvatur, etc. Bull. Joann., XXIII, ap. *Mémoires du clergé*, T. I, p. 772.

² Sess. XXIV, de Reform., c. 2.

³ Voir les textes réunis dans les *Mémoires du clergé*, T. I, p. 774-778.

⁴ Quod si intra biennium, divinitus temporum tranquillitate concessa, admonitis comprovincialibus, synodus indicta non fuerit, metropolitani ipse pro evocationis tarditate anno integro missas facere non præsumat

concile de Trente, en ce point, est parti de chez elle. Ce concile œcuménique avait été clos l'an 1563, et dès l'année 1564 l'Église métropolitaine de Reims célébrait son concile provincial, qui précéda d'un an le premier des conciles de Milan. Les autres métropoles de France imitèrent cet exemple. Non-seulement les conciles se tinrent en fait, mais la périodicité triennale fut acceptée en droit. Chaque fois que les évêques s'assemblaient, ils trouvaient la pratique de ces réunions si douce à la fois et si utile, qu'ils ne se séparaient qu'à regret. Toujours ils s'étonnaient et se reprochaient à eux-mêmes de s'être abstenus si longtemps de l'exercice d'un droit et de l'accomplissement d'un devoir aussi consolant que profitable. Toujours ils se quittaient avec la résolution hautement annoncée de se retrouver à l'époque marquée; parfois même leur décret d'indiction du futur concile anticipait sur les trois ans. Rien de plus touchant et de plus admirable que le langage de nos pieux devanciers dans les conciles de Bordeaux de 1583 et de 1624¹.

Ici, Messieurs et chers Coopérateurs, une pensée se présente naturellement à l'esprit, et une question se pose pour ainsi dire d'elle-même. Cette discipline, qui remonte aux temps apostoliques, qui se fonde même sur une institution divine, et qui s'appuie sur une loi fondamentale de la nature et de la raison²; cette discipline, qui procure les plus grands biens et qui excite les plus vives sympathies dans l'Église toutes les fois qu'elle est observée; qui n'est jamais négligée

Quod si evocati, nulla corporali infirmitate detenti, adesse sua abusione despexerint, simili sententiæ subjacebunt, etc. Concil. Aurel. III, ann. 538, Can. 1. — ¹ Edit. Lucionen., p. 106, 254, etc.

² *Et quidem natura et ratione ipsa ducimur ut in gravioribus rebus deliberandis aliorum consilia exquiramus : vel quod cautior deliberatio est, si ad nostrum judicium multorum sententiæ accesserit ; vel quia apud illos quibus consulere maxime cupimus, majorem auctoritatem et pondus habet consultiatio in quam plures consenserint. Orat. S. Carol. in conc. Mediol. I.*

au contraire sans de notables dommages pour la religion, et sans de vifs regrets et d'amères doléances de la part de ses ministres ; cette discipline que tous les siècles sanctionnent et renouvellent , dont l'abrogation n'est jamais consentie , dont l'importance est toujours proclamée ; comment expliquer que , malgré les généreuses résolutions prises tant de fois par l'épiscopat , elle n'ait jamais pu passer entièrement dans la pratique : à ce point qu'une province tenant régulièrement ses conciles triennaux pendant la durée d'un demi-siècle, est un phénomène dont il se trouve à peine quelques exemples dans l'histoire ecclésiastique ? Faut-il donc faire le procès à tant de générations sacerdotales, suspecter leur zèle pour l'observance des saints canons, les accuser d'indifférence pour le bien de la religion et des âmes ? Ou bien , ne vaut-il pas mieux dire que la multiplicité et la variété des empêchements qui encombrant la vie humaine , ont toujours triomphé du texte de la loi ; que nos pères, sous l'impression des avantages et des douceurs de chacune des assemblées auxquelles ils assistaient, étaient portés à présumer trop favorablement des chances qu'offrirait l'avenir pour de semblables réunions ; enfin que le temps et l'expérience, la longue interruption et la désuétude ont fini , sinon par annuler la loi, du moins par donner un poids décisif aux raisons pratiques qui n'en permettent pas l'observation pleinement constante et régulière ?

Nous ne serons pas éloigné d'accepter en partie ces dernières conclusions, Messieurs et chers Coopérateurs, à la condition pourtant qu'elles n'affaibliront en rien dans vos esprits l'estime due à l'une des institutions les plus salutaires de

Act. Eccl. Med. T. 1, p. 49. *Plus vident oculi quam oculus; et, ut ait D. Bernardus, nihil absurdius est quam ut privatam sententiam Patrum judicio et universæ multitudini in Deo congregatæ quis anteponat: quod in rebus divinis præcipue locum habet, etc. Concil. Bituricen. 1584. Tit. 46.*

l'Église, et qu'elles rehausseront au contraire davantage à vos yeux le mérite de ces saintes assemblées, dont la tenue suppose toujours tant d'obstacles levés, tant de difficultés vaincues. Nos annales ecclésiastiques, étudiées avec attention, suggèrent plusieurs considérations à cet égard.

IV. Assurément, la lecture des tables chronologiques des conciles dénote d'immenses lacunes dans la tenue périodique des assemblées provinciales. Les auteurs qui ont le plus approfondi cette question observent, il est vrai, que ces tables sont nécessairement incomplètes; qu'un grand nombre de conciles particuliers n'ont laissé aucune trace durable dans l'histoire; que beaucoup de ces assemblées ne nous ont légué aucun monument écrit, et que les actes de beaucoup d'autres ont complètement disparu; qu'aux époques surtout où les évêques s'assemblaient chaque année, et même deux fois l'an, leurs délibérations les plus habituelles portaient sur des questions simplement administratives et sur des règlements de controverses qui n'avaient pas d'intérêt général et n'étaient pas de nature à occuper la postérité; enfin, que plusieurs indications positives justifient réellement l'assertion de saint Charles concernant l'observation exacte et persévérante des conciles durant d'assez longues périodes dans plusieurs parties de la chrétienté : *frequenti Ecclesie usu consuetudineque diu retentum*¹. Nous ne méconnaissons pas la justesse de ces réflexions; elles seront corroborées par les considérations qui nous restent à présenter.

Il faut bien, dirons-nous, que les conciles aient par eux-mêmes une grande importance, et qu'ils entrent réellement dans le plan de la divine administration de l'Église, puisque, malgré tant d'obstacles à leur célébration, malgré tant d'interruptions multipliées et prolongées, cette institution a

¹ Act. Eccl. Mediolanen., T. 1, p. 164.

toujours surnagé. Chaque fois que le zèle des pasteurs et l'impulsion de l'Esprit-Saint ont ramené au sein d'une nation l'observation de ce point de la discipline, une ère nouvelle de prospérité religieuse s'est ouverte pour ce pays. La reprise des conciles a toujours été pour l'Église comme une reprise d'haleine et de force. Dans notre histoire nationale, les phases les plus fécondes et les plus réparatrices de la période mérovingienne et carlovingienne, sont celles qui se signalent par la fréquence de ces assemblées. Si l'Église épiscopale de Paris, qui n'était placée hiérarchiquement qu'au second rang parmi les Églises suffragantes de Sens jusqu'à ces derniers siècles, occupe cependant, dès la première race de nos rois, une place distinguée dans l'opinion publique, c'est principalement à cause du privilège qu'elle a d'être souvent le rendez-vous de ces réunions. En même temps que l'organisation civile et politique du royaume s'élabore particulièrement dans cette cité, la métropole ecclésiastique dont elle relève donne le branle à l'organisation religieuse par ses conciles multipliés de Sens, d'Auxerre, mais surtout de Paris et d'Orléans. Plusieurs autres métropoles acceptent les actes qui émanent de celle-ci; et, pour le dire en passant, cette adoption mutuelle que beaucoup de nos provinces font des décrets portés par quelqu'une d'entr'elles, comme aussi le caractère presque national de plusieurs de ces réunions, ne contribuent pas peu à expliquer comment la tenue formelle des conciles ne se produit souvent que sur un ou deux points du royaume à la fois. Sous la seconde race, la vie et le mouvement religieux éclatent surtout vers les provinces rhénanes, où la nouvelle dynastie fait tenir de préférence ces grandes assises. Enfin, sous la race capétienne, du onzième au quatorzième siècle, l'œuvre des conciles se généralise dans toutes les Églises d'occident, et particulièrement dans les Églises de France. Nos pères ne connaissent pas de plus sûr moyen de subvenir

à tous les besoins, ni de trancher toutes les questions que le temps amène. Dans le préliminaire de la plupart des actes synodaux, on trouve presque toujours une humble confession, une sorte de coulpe que font les Pères à cause du retard apporté à l'accomplissement de cette observance. On en citerait vingt exemples dans les siècles qui ont précédé la réforme. C'est ainsi qu'en parcourant naguère les annales de notre ancienne abbaye de Charroux, nous lisions déjà ces mots en tête du premier concile tenu dans ce célèbre monastère : « Nous reconnaissons, disent les évêques de la province de Bordeaux assemblés dans cette petite ville du Poitou, que les mœurs se sont corrompues et que les mauvais germes ont pullulé dans nos contrées à la faveur du trop long retard de notre assemblée synodale; c'est pourquoi nous nous sommes réunis présentement, avec le secours de Dieu, afin de déraciner les abus nuisibles et de planter les réformes utiles » : *Ut quia quædam in nostris domiciliis moribus pestiferis PER LONGAM TARDITATEM CONCILII pullulare cognovimus, respectu cælestis gratiæ, et eradicentur noxia, et plantentur utilia* *. « Ah! plût à Dieu, s'écriait saint Charles, dans son premier concile, que cette institution si excellente des conciles provinciaux, qui avait été pratiquée par tant de saints personnages, et qu'ils avaient transmise à leur postérité sacerdotale comme une des grandes ressources de l'Église, plût à Dieu que nous eussions mis autant de piété et de vigilance à la conserver jusqu'à ce jour, qu'ils avaient mis de sagesse et d'énergie à nous la prescrire! Car on ne pourra jamais énumérer les dommages produits par l'interruption de cette discipline ». »

L'interruption cependant n'avait pas été générale. Pour ne parler que de la France, plus de quarante conciles avaient

* Concil. Carrofense 1. *Labbe.*, T. IX, p. 833.

* Atque utinam quæ a sanctissimis illis viris culta, et posteritati ad salutem Ecclesiæ tradita ratio est provincialium conciliorum, eam nos ad hanc

encore été tenus sur les diverses parties de son territoire durant le quinzième siècle. Entre la naissance du seizième et l'ouverture du concile de Trente, on avait vu les synodes provinciaux se célébrer à Avignon, à Tours, au Mans, à Meaux, à Bourges, à Sens ou Paris, et deux fois à Lyon et à Rouen; Boulogne, Narbonne et Vienne avaient donné ce même spectacle durant les sessions mêmes du concile de Trente. On s'explique donc que celui-ci, en insistant sur la convocation régulière des conciles triennaux dans l'avenir, n'emploie pas une formule positivement accusatrice quant au passé : *Provincialia concilia, SICUBI OMISSA SUNT, renoventur, etc.*

Par suite de ce décret rénovateur, un nouveau rayon de gloire vient encore illustrer l'institution des conciles provinciaux. La voix de l'Église assemblée à Trente est entendue. Malgré de nombreuses oppositions de la part des princes et de la part des événements, les métropoles ecclésiastiques tiennent leurs synodes sur toute la face de l'univers : en France, en Italie, en Espagne, dans les Flandres, et jusque dans l'Asie et l'Amérique du sud. Saint Charles Borromée, par l'ascendant de son exemple et de sa sainteté, imprime un mouvement presque général; ses six conciles consécutifs de Milan resteront comme un éternel monument de son zèle, et les harangues synodales qu'il prononça constituent pour toujours un plaidoyer irréfutable en faveur de ces assemblées. Les actes et décrets des conciles provinciaux célébrés à cette même époque dans nos Églises de France, ne méritent guère moins d'admiration. L'assemblée générale du clergé, tenue à Pontoise en 1670, acquittait une dette de justice envers l'œuvre de ses devanciers, lorsque, dans une longue et célèbre re-

diem pie constanterque retinuisse; et quantum illi consilii et voluntatis ad prodendum posteris, optimum institutum, tantum nos pietatis et diligentie ad tuendum adhibuissimus! Hujus enim consuetudinis intermissio difficile est dictu quantas calamitates in christianam rempublicam invexerit. Orat. in Conc. Med. 1, p. 49.

montrance au roi, elle s'exprimait ainsi par l'organe de Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims : « La mémoire des conciles que nos prédécesseurs ont tenus à Reims, à Sens, à Bordeaux et dans plusieurs autres provinces, même en ce siècle, pour obéir aux décrets de Trente et aux ordonnances, est toute récente : les règlements en vivent encore parmi nous, et ils sont les plus fermes appuis de notre discipline ¹ » Ce témoignage n'avait rien d'exagéré. Pour notre part, Messieurs et chers Coopérateurs, nous ne reconnaitrons jamais assez combien les deux conciles de Bordeaux de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle ont contribué puissamment, dans notre pays, à réparer les maux occasionnés par l'hérésie et les guerres civiles ; à créer et à organiser l'œuvre si essentielle des séminaires ; à ramener le zèle dans les pasteurs, la foi et la piété dans les fidèles ; enfin à rétablir la régularité et la pompe du service divin. Les décrets de ces deux assemblées mémorables, réimprimés en ces derniers temps par les soins de l'un de nos vénérables collègues ², ne peuvent être indifférents à aucun des prêtres qui ont à cœur de connaître les monuments de la tradition locale et de se pénétrer de l'esprit de la législation ecclésiastique de la province. Cette tradition, cet esprit n'y apparaissent entachés d'aucun préjugé d'école, d'aucun particularisme étroit et mesquin. Avec quelle filiale et respectueuse obéissance les évêques soumettent leur travail à l'autorité et au jugement de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, pour être par elle amendé et corrigé sans appel : *perpetuo emendanda et corrigenda* ³ ! C'est, disent-ils, à genoux, en signe de vraie obéissance, qu'ils présentent leurs actes, leurs décrets, comme toutes leurs œuvres en général.

¹ *Mémoires du clergé*, T. I, p. 798.

² *Concilia provincialia Burdigalæ celebrata annis 1583 et 1624, editio novissima*. Lucionen., 1850.

³ *Édit. Lucionen.*, p. 114.

à leur très-saint Seigneur, le Vicaire de Jésus-Christ en terre, le souverain guide et modérateur de l'Église universelle, le gardien perpétuel de la doctrine, afin qu'il daigne les examiner, les corriger, y retrancher, y ajouter : *Hæc autem omnia et singula concilii præsentis decreta, ut nostra omnia, sanctissimo Domino nostro, Christi in terris Vicario, universalis Ecclesiæ moderatori summo, æternum vigilantissimo, perlustranda, corrigenda, emendanda et amplianda, genibus in obedientiam flexis summittimus* ⁴. Voilà, Messieurs, les véritables sentiments de tout ce qu'il y eut de meilleur dans l'ancien clergé de France ; voilà nos vraies et nos plus chères traditions. C'est ainsi que ceux de nos pères dont les exemples font loi pour nous, comprenaient la dignité de l'épiscopat ; c'est ainsi qu'ils pratiquaient ce qu'il plaît à certains modernes d'appeler l'indépendance de l'ancienne Église gallicane.

V. Les conciles, célébrés dans cet esprit de subordination, devenaient un moyen puissant d'unité. Les ennemis de l'Église le sentirent ; et, à partir de ce moment, notre histoire nous montre un de ces revirements que Satan excelle à opérer. Des maximes que l'on était convenu d'appeler nationales, et qui avaient prévalu quelque temps dans nos écoles, avaient attribué aux conciles un rôle exagéré ; elles avaient fait de ces assemblées un des ressorts fondamentalement nécessaires du gouvernement de l'Église. Or voici que, par une de ces inconséquences dont l'erreur donne souvent le spectacle, le pouvoir temporel qui s'était montré le principal champion des conciles, en devient tout à coup l'adversaire. Les Procès-Verbaux, le Recueil des édits et règlements, ainsi que les Mémoires des assemblées du clergé de France, durant les cent soixante années qui précédèrent la révolution française, offrent à cet égard une série continue de pièces importantes à consulter. Toujours mêmes récla-

⁴ *Édit. Lucionen.*, p. 257.

mations de l'épiscopat en faveur de la tenue des synodes provinciaux ; toujours même fin de non-recevoir de la part du pouvoir royal. La tradition catholique ne contient peut-être, concernant l'utilité des conciles, aucun document aussi détaillé et aussi sagement motivé que la lettre de l'assemblée du clergé de 1650, adressée à tous les archevêques des Gaules, commençant par ces mots : *Interceptam a plerisque annis conciliorum provincialium consuetudinem ulterius Ecclesia ferre non potest* ¹. Le clergé comprend qu'un plus long délai équivaldrait à l'abrogation de la loi par le fait de la désuétude, et il ne veut pas laisser s'établir contre cette loi une prescription qui serait si funeste à l'Église : *Ne prorsus abrogatam exitio suo lugere quondam ei necesse sit* ². Cette pièce demande à être lue en entier. Vingt ans plus tard, l'épiscopat présente au roi la grave remontrance dont nous avons parlé plus haut ; on y fait valoir des arguments embarrassants pour le pouvoir royal, par exemple, celui-ci : « Le concile de Trente n'a rien ordonné si précisément et n'a rien recommandé avec tant de force que l'usage de ces saintes assemblées ; et, Sire, nous supplions Votre Majesté de remarquer que ce concile a principalement fait ses décrets sur les instances pressantes des rois vos prédécesseurs, qui avaient chargé leurs ambassadeurs de poursuivre cet article comme l'un des plus importants pour le rétablissement de la discipline. Serait-il digne de refuser à l'Église ce que les rois ont demandé pour elle avec tant d'ardeur ³ ? » Ces réclamations ne furent pas toutes sans résultat ; on put, à leur faveur, tenir quelques rares synodes provinciaux. Mais il faut reconnaître que la permission ou même l'ordre de célébrer ces saintes assemblées étaient donnés au clergé dans des termes blessants pour sa dignité et son indépendance. Le roi se réservait « d'examiner en son conseil les

¹ *Mémoires du clergé*, T. 1, p. 794.—² *Ibid.*, p. 794.—³ *Ibid.*, p. 798.

raisons de la convocation de chaque concile, et de faire connaître ensuite ses intentions ». C'est ainsi qu'il fut encore répondu par Sa Majesté à la suite de l'assemblée de 1770. Dans de telles conditions, l'abstention devenait un devoir.

Du reste, cette suspension plus que séculaire des conciles en France portait avec elle un cachet providentiel. Sous l'empire des idées qui s'étaient enracinées alors, au milieu des dissensions que les nouveautés doctrinales avaient fait naître, les conciles de plusieurs provinces auraient pu créer de sérieux embarras à l'Église Romaine. Il arriva au contraire que, pour la France comme pour le reste de la chrétienté, le saint-siège, par l'organe de ses congrégations cardinalices, et principalement par la congrégation chargée d'interpréter le concile de Trente, devint comme un concile permanent ¹, dont les décisions suppléaient avantageusement au défaut des conciles particuliers. Certes, si l'Église de Rome était possédée de cette soif de domination qu'on s'est plu souvent à lui reprocher, les éléments ne lui auraient pas manqué depuis un siècle pour établir que la pratique des conciles provinciaux était légitimement abrogée, et qu'en dehors comme au-dessus de l'action diocésaine de l'évêque, il ne subsistait désormais que le recours au siège apostolique. Or, loin de là, c'est l'Église romaine qui a continué d'encourager, de provoquer même la reprise des assemblées provinciales. Il est vrai, le saint-siège a tenu compte de tous les résultats obtenus par la mise en pratique des décrets de réformation du concile de Trente; il a tenu compte également de la facilité de plus en plus grande qu'ont les nations modernes de recourir directement à son

¹ Ab hoc conciliorum romanorum genere non differt amplissimum collegium S. R. E. cardinalium, perfectam exhibens hierarchiam episcoporum, presbyterorum ac diaconorum, quorum consiliis et suffragiis romani pontifices in expediendis negotiis Ecclesiæ utuntur. Zallinger, *loc. cit.*, p. 233.

tribunal; en conséquence, il n'est pas intervenu d'une façon absolue pour urger l'exécution d'un point de discipline devenu moins indispensable; il a supporté que, pour les provinces plus immédiatement placées sous sa main, l'action directe de ses congrégations tint lieu, dans une certaine mesure, des autres assemblées canoniques; dans quelques circonstances même, il a dû mettre obstacle à des réunions dont l'issue eût été mauvaise, et se réserver de connaître les dispositions des esprits avant qu'on passât outre ¹. Mais nonobstant cette réserve et ces précautions, le saint-siège n'a pas sanctionné la jurisprudence qui tendait à prononcer l'abrogation de ce point de la discipline, et il n'a jamais cessé de maintenir au décret du concile de Trente l'autorité souveraine qui s'attache à toutes les prescriptions de cette sainte assemblée. C'est pourquoi, lorsque le pape Benoît XIII, au siècle dernier, a tenu le concile particulier de l'Église de Rome et fait tenir celui d'Avignon, il a déclaré vouloir donner l'exemple de l'observation et du respect pour la législation de Trente ². Seize ans plus tard, le savant pape Benoît XIV, dont l'autorité est si grande pour tout ce qui concerne le droit ecclésiastique moderne, pressait et conjurait l'épiscopat de ne plus prolonger davantage l'abandon des conciles ³. Enfin, quoique les nouvelles Églises d'Amérique, régies jusqu'ici par la Propagande, ne fussent

¹ Annotat. pratic. ad S. Concil. Trid. J.-B. Card. de Luca. T. v., discursus xxx, 1 — 5, p. 62. — *Ibid.*, T. vi. Summar. Annot III, 39, p. 6.

² Litter. Indict. Concil. Roman. ann. 1725. — In illius quippe indictione Pontifex decretum commemorat concilii Tridentini de synodis provincialibus a singulis metropolitanis quolibet triennio cogendis; additque se huic decreto obtemperasse, pluresque synodos provinciales habuisse quamdiu in sua metropolitana ecclesia Beneventana resederat; et ad supremum pontificatum erectum, velle hanc episcopalis muneris partem obire, ut primæ sedis exemplo, cunctis ecclesiæ pastoribus, quid ab ipsis agendum foret, proponeret. Bened. xiv. De synod. dioces. L. II, c: 2, n° 6.

³ Ubi vero concilia provincialia et synodalia jamdiu coacta non sunt...

pas rigoureusement atteintes par la loi, cette portion de la chrétienté, libre des entraves qui liaient presque tous les pays catholiques, ayant donné à notre siècle le premier signal de la reprise des conciles provinciaux, Rome a constamment aidé et béni l'exécution de ce dessein salutaire.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure, Messieurs et chers Coopérateurs, que si le droit divin de tenir les conciles est inaliénable et imprescriptible dans l'Église de Jésus-Christ, le devoir de les tenir résulte à tout le moins d'un précepte ecclésiastique; précepte de l'accomplissement duquel les empêchements extérieurs peuvent plus ou moins légitimement excuser selon les circonstances des temps et des lieux. Et comme, dans le cours des choses humaines, ces empêchements peuvent provenir de causes très-multipliées et très-diverses, autant il y a lieu de se réjouir de la tenue des conciles, là où elle est jugée possible, autant il y aurait de témérité aux particuliers d'en blâmer le retardement lorsque le saint-siège le tolère.

Quant à ce qui nous concerne, Messieurs et chers Coopérateurs, vous savez dans quelles circonstances les Églises de France ont pu reprendre enfin possession d'un droit dont l'exercice avait été si longtemps suspendu. Pour arriver à ce résultat, il n'a fallu rien moins que le renversement de la monarchie. Pendant la courte durée de la dernière république, treize de nos provinces ecclésiastiques ont célébré leur concile provincial. Dans les lettres d'indiction adressées par les métropolitains, comme dans les lettres de révision émanées du saint-siège, la loi du concile de Trente a toujours été rappelée. En conformité avec cette loi, deux

pro conjuncta humilitati nostræ omnium ecclesiarum sollicitudine, archiepiscopus et episcopus in Domino jugiter hortamur et obtestamur ut, sublati quibusvis impedimentis, eadem concilia, sicubi omissa sunt, quamprimum haberi curent. *Bullar. Constit. xxix. Quamvis paternæ, § 5. — Idem, Constit. xxxi, Singularis Romanorum, § 1.*

d'entre ces provinces ont été assez heureuses pour pouvoir continuer sans interruption leurs assemblées triennales. Un des fruits de leur persévérance, ç'a été non pas seulement la tolérance du fait des conciles, mais la reconnaissance expresse du principe et du droit. Après que les premières réunions épiscopales avaient pu paraître célébrées à la faveur d'une autorisation spéciale et temporaire ¹, le pouvoir, sagement inspiré, s'est abstenu enfin de toute mesure restrictive de la liberté ecclésiastique. Et l'empereur, en présence des grands corps de l'État, le 18 janvier de l'année dernière, a prononcé cette parole solennelle : « Les conciles se tiennent librement et sans entraves ». L'histoire ecclésiastique enregistrera cette déclaration qui honore la bouche d'où elle est sortie, et qui met un terme à plus de deux siècles de réclamations et de remontrances épiscopales.

De son côté, l'épiscopat s'efforcera de profiter toujours de la liberté qui lui est rendue ; et, selon les commodités des temps et les convenances des lieux, il s'appliquera à ne priver ni l'Église ni la société des avantages de tout genre qu'elles ont toujours recueillis de ces réunions. Le programme qui nous a été adressé par notre Éminentissime métropolitain nous garantit d'avance que le quatrième concile de notre province ne sera pas moins utile et moins important que ceux qui l'ont précédé.

VI. Il est une question que nous nous sommes entendu adresser maintes fois ; c'est celle-ci : « N'est-il pas à craindre que la matière ne manque à ces assemblées épiscopales réitérées tous les trois ans ? Y aura-t-il donc toujours des erreurs à réfuter et à condamner, des statuts disciplinaires à porter, des œuvres nouvelles à créer ? La haute idée que les peuples se sont formée des conciles ne s'affaiblira-t-elle pas par la fréquence et le peu d'intérêt de ces sessions triennales ? Tant de déplacements, de fatigues, de frais qu'entraîne toute

¹ Concilium Parisiense, ann. 1849.—Préface des éditeurs, xvii-xxiii.

réunion conciliaire, ne sont-ils pas au-dessus de la proportion du bien qui peut en résulter ? » Ces objections, Messieurs, ne datent pas d'aujourd'hui. L'Église en a tenu compte d'abord lorsque la prescription primitive de deux synodes provinciaux par an, renouvelée par les premiers conciles de Nicée et de Constantinople et par celui de Chalcédoine, a été ramenée par les seconds conciles de Constantinople et de Nicée à la loi de la célébration annuelle seulement ; elle en a tenu compte de nouveau lorsque, dans le cinquième concile de Latran, cette obligation a été réduite à chaque troisième année. Mais ce dernier acte législatif, rajuni et confirmé par le concile de Trente, ayant été invariablement maintenu jusqu'à nos jours, et le pape qui gouverne aujourd'hui l'Église s'étant efforcé de le faire rentrer de plus en plus dans la pratique, toute discussion sur le principe même de l'utilité de ces réunions triennales serait déplacée. Quant à l'objet de nos délibérations et de nos travaux, ce qu'on peut dire, c'est que l'Église, qui en a tracé le cercle et déterminé la nature, n'attend pas de chacune de nos séances provinciales des résultats extraordinaires et retentissants. Dans le cinquième concile d'Orléans, célébré en 549, nos pères prescrivaient la tenue périodique des conciles provinciaux, « afin que si quelques abus s'étaient introduits, ils fussent réformés par un zèle charitable ; ou que si, avec l'aide de Dieu, la paix et l'observation des règles florissaient, les évêques s'en félicitassent de concert et en rendissent grâce à l'auteur de tous les biens ¹ ». En effet, dans la pensée de l'Église, ce n'est pas tant chaque concile provincial en particulier que la succession constante des conciles qui doit

¹ *Intra anni circulum, unusquisque metropolitanus, junctis in unum locum comprovincialibus suis, studeat habere concilium ; ut si qua accesserint, charitatis emendentur studio ; aut si pax regulis, vel disciplina in cunctis Deo adjuvante permanserit, auctori bonorum omnium Deo de charitate et præsentia gratulentur.* Labbe, T. v, p. 397.

apporter un bien notable à la religion. L'épiscopat français, dans la remontrance déjà plusieurs fois mentionnée, l'entendait de la sorte : « Les conciles universels et même les nationaux, disait-il au roi, ont été regardés comme des remèdes extraordinaires que l'Église a employés dans les maux extrêmes; mais l'usage des conciles provinciaux y a été commun jusqu'au xv^e siècle; et quoique, dans les derniers, la célébration en ait été moins fréquente, ils ont toutefois voulu qu'elle fût ordinaire dans l'Église et que les métropolitains les convoquassent du moins de trois en trois ans ¹. » Et ainsi l'ont compris nos vénérables frères les évêques d'Amérique, qui nous offrent depuis trente ans un si admirable exemple. Placés à des distances énormes les uns des autres, on les a vus, de 1829 à 1849, se réunir sept fois à Baltimore; et chaque fois, après un séjour de près de deux semaines, ils se sont quittés sans regretter leur peine, ayant produit un très-petit nombre de décrets, dont la rédaction concise et nullement ambitieuse occupe seulement quelques pages d'impression ². Cinq autres métropoles ayant été ajoutées à celle de Baltimore, un concile plénier fut célébré dans cette ville en l'année 1852 : on y fit seulement vingt-cinq décrets, dont on admire la simplicité et la brièveté ³. Chacune des nouvelles métropoles, ainsi que celle du Canada, poursuivent désormais cette œuvre avec le même zèle et la même modestie. Mais c'est comme l'alluvion lente et successive qui forme peu à peu d'immenses accroissements. Quand on considère aujourd'hui tout le terrain gagné, tout le travail d'organisation et d'extension opéré par l'action concertée et continue des pontifes du Nouveau Monde, on voit éclater la sagesse de la loi du concile triennal et la fécondité merveilleuse attachée à son accomplissement. De semblables résultats sont assurés

¹ *Mémoires du clergé*, T. 1. p. 797. — ² *Concilia provincialia Baltimori habita ab anno 1829 ad annum 1849. Editio altera, Baltimori, 1851.* — ³ *Concil. plenar. totius Americæ fœderatæ. Baltimori, 1853.*

à nos frères d'au delà de la Manche ; après trois siècles écoulés depuis le concile particulier de Westminster , tenu en 1555, et le concile national présidé l'année suivante par le cardinal Polus, la hiérarchie récemment rétablie en Angleterre célébrait, il y a peu d'années , par une assemblée conciliaire qu'on peut appeler nationale et provinciale à la fois, le troisième anniversaire centenaire de ces antiques et dernières réunions de l'orthodoxie britannique. Au moment où nous écrivons ces lignes, les échos nous rapportent les grandes et belles paroles tombées des lèvres du docteur Manning dans le troisième concile de Westminster, assemblé dans la gracieuse église de Sainte-Marie d'Oscott ¹. Au centre d'une autre grande nation, le concile de Vienne a commencé naguère l'œuvre régénératrice dont le concordat autrichien a posé le principe, mais dont les applications demandent cette lenteur patiente qui est une des forces invincibles de l'Église. Au sein même des mers, Port-d'Espagne s'est étonné d'assister au concile provincial des Antilles anglaises. D'autres assemblées synodales se sont accomplies ou se préparent sur divers points du monde. Toutes, sans viser à un grand éclat, feront en silence des choses utiles et dont la portée sera appréciée plus tard. C'est ainsi qu'il est donné à notre temps de voir revivre ce qui était devenu pour la génération précédente « une sorte d'antiquité historique dont il ne subsistait que le nom et le souvenir » . Ah ! c'est que l'Église est douée d'un principe immortel de vie, et que, sous le souffle de l'Esprit-Saint, au temps marqué dans les desseins célestes, elle renouvelle sa jeunesse comme celle de l'ai-

¹ Ouvert le 13 juillet 1859 et terminé le 24 juillet.—*Univers*, 14 août 1859.

² Verum hac tempestate, concilii provincialis omnes pene provincias invasit oblivio, atque inter antiquas res et obsoletas illius tantum longinquam famam nomenque celebramus. Epist. comitorum Eccl. Gallican. ad omnes archiepisc., 1650. *Mémoires du clergé*, T. 1, p. 794.

gle et retrouve toute la vigueur de ses premières années.

VII. Pour nous, Messieurs et chers Coopérateurs, il nous serait trop facile d'établir que, dans notre pays et dans notre temps, la matière des travaux conciliaires ne sera pas de sitôt épuisée. Toute cette agitation de la vie moderne, tout ce mouvement des idées, des mœurs, des intérêts, toutes ces conditions nouvelles de l'existence humaine, tout cela, mêlé de bien et de mal, réclame évidemment une surveillance plus active que jamais de la part des gardiens de la doctrine et de la morale. Que de déviations à rectifier, que de fausses vues à redresser, que d'erreurs à signaler et à combattre ! Non pas qu'en présence de ce déluge de publications hasardées, l'Église puisse entreprendre de répondre à tout. Mais n'est-il pas grandement utile du moins que les principales manœuvres de l'impiété soient démasquées, que les diverses phases et les évolutions successives de l'hérésie et de la fausse philosophie soient constatées, et qu'enfin la haute autorité des vengeurs de la foi, par des jugements sobres et ménagés, oppose l'affirmation de la vérité à la licence de tant de discours et d'écrits menteurs ? Ne faut-il pas surtout que l'Église ait souci des gens de bien, de ceux de la maison, comme parle saint Paul ¹ ? Or, n'est-il pas certain qu'en l'absence de toute réclamation authentique de la part de l'Église, les chrétiens du monde subissent avec une facilité déplorable le fatal ascendant de leur siècle, et qu'ils acceptent sans résistance toute doctrine qu'ils n'entendent pas contredire ? Enfin, l'Église elle-même, à une époque si confuse, tandis qu'autour d'elle il n'y a plus rien que de mobile et de caduc, n'a-t-elle pas à pourvoir à mille nécessités intérieures ? Ne doit-elle pas aviser de nouveaux remèdes, en présence de nouvelles maladies ? Si l'on a pu dire avec vérité que le grand moyen de la per-

¹ Ergo, dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. Galat., vi, 10.

fection, c'est la perfection du moyen lui-même, quel besoin pour le clergé de se perfectionner de plus en plus, afin d'agir plus efficacement sur tout ce qui attend son perfectionnement de lui ! A ces points de vue et à plusieurs autres encore, Messieurs et chers Coopérateurs, nous osons dire que les conciles provinciaux célébrés depuis dix ans auront eu sur l'esprit public une influence beaucoup plus considérable qu'on ne se le persuade communément ; et nous ne craignons pas d'assurer que la continuation de ces saintes assemblées, dans la mesure où l'expérience et le sens pratique de vos évêques la jugeront possible, sera un puissant remède aux maux des temps présents et une source de prospérité pour la religion.

Nos constitutions synodales, il est vrai, ont été accueillies avec peu de courtoisie par certains publicistes, qui vraisemblablement ne les avaient pas même lues, sinon dans quelques extraits. Une revue savante, dont la mission est de tenir ses lecteurs au courant du mouvement intellectuel qui s'opère dans les deux hémisphères, au lieu de féliciter notre vieux monde de la réapparition de ses anciennes assises catholiques, a qualifié un peu dédaigneusement *ces conciles assez obscurs de nos provinces des Gaules tenus en ces derniers temps*¹. Le droit de légitime défense nous permettrait assurément de discuter les titres dont peut s'autoriser notre aristarque. Si l'Église répugne toujours à prendre l'offensive, il ne lui est pas interdit de repousser les agressions gratuites. Dans le cas présent, les représailles seraient trop faciles, et elles ne seraient pas généreuses. Mais si nous avions affaire à un écrivain qui ne fût pas, dans ses lieux communs d'hétérodoxie comme dans sa couleur littéraire, un écho tardif et affaibli ; un simple et pâle reflet de contemporains plus célèbres, nous pourrions montrer que, sous des formules calmes et mesurées, pas une des *brillantes*

¹ *Revue des Deux-Mondes*, T. IX. Livraison du 15 juin 1857, p. 59.

erreurs du philosophisme le plus actuel n'a échappé à la censure victorieuse de ces *obscurs* conciles de nos provinces des Gaules. N'y a-t-il pas d'ailleurs injustice et ingratitude de la part de certains écrivains à reprocher à l'Église ses ménagements charitables ? Pour que les décrets de nos conciles devinssent plus retentissants, il nous eût suffi d'accoler aux doctrines condamnées le nom de leurs auteurs et le titre des livres. Le reproche d'obscurité se serait changé infailliblement alors en une accusation de bruit et de scandale. Mais on n'a point à craindre de voir l'épiscopat sortir des limites de la modération, telle du moins que ses traditions la lui enseignent. Ajoutons seulement que le savant chapitre du concile d'Amiens ¹, à propos duquel la phrase peu flatteuse de l'académicien a été dirigée contre les modernes réunions épiscopales de nos provinces des Gaules, n'a pas peu contribué, de l'aveu même de notre critique, à répandre la lumière sur une question dont les écoles contemporaines se sont émues ; et que ces pages, complétées depuis par des propositions envoyées de Rome ², et par un chapitre important du concile de Périgueux ³, resteront comme un des monuments qui font époque et qui font autorité dans cette matière.

VIII. Nous avons prolongé cet écrit pastoral, Messieurs et chers Coopérateurs, bien au delà de ce que nous nous étions proposé en le commençant. Le sujet s'allongeait sous notre plume, et il laisse encore dans notre esprit d'utiles considérations à vous présenter plus tard, s'il plaît à Dieu, que nous ayons à vous annoncer la célébration d'une autre assemblée provinciale. Il ne nous reste plus qu'à vous demander vos prières, et celles de toutes les âmes ferventes,

¹ Concil. Ambianense, ann. 1853. xvi, p. 55, 57, 65, 70.

² Decret. S. Congreg. Indicis, xi Junii 1855.

³ Concil. Petrocorense, ann. 1856. Tit. I. iv. *Quonam sensu intelligenda et propositio* : Usus rationis præcedit fidem ?

dans l'intérêt des travaux du concile qui va s'ouvrir. L'impression toute particulière que nous avons gardée des pieux exercices et du synode diocésain qui nous ont réunis naguère, durant toute une semaine, nous fait augurer mille bénédictions pour le synode provincial auquel nous allons participer. Nous nous souviendrons toute notre vie des circonstances dans lesquelles s'est accomplie cette mémorable retraite. La Lettre encyclique et l'Allocution pontificale du 18 et du 20 juin venaient de nous arriver. Chacune des paroles du grand et saint pontife qui régit l'Église au milieu de tant de tribulations et d'adversités, trouva un puissant écho dans nos âmes. En de telles conjonctures, nous comprîmes que notre réunion nous faisait un devoir d'élever vers le ciel un concert de supplications. Tous les soirs, en présence de l'adorable Sacrement exposé sur l'autel, d'ardentes prières furent adressées au Seigneur, afin qu'il daignât abaisser un regard de miséricorde sur son Église et sur son vicaire en terre. Les psaumes indiqués à cet effet étaient chantés par ces quatre cents voix sacerdotales avec un accent de ferveur et d'amour que rien ne peut rendre. Nous nous étions assemblés le 5 juillet. Pendant la durée de nos saints exercices, un premier message nous annonça bientôt la suspension d'armes; et la nouvelle de la paix conclue le 12 juillet entre les deux empereurs fut un sujet de consolation pour toute la réunion synodale au moment où elle se séparait.

Toutefois, Messieurs et chers Coopérateurs, que de vœux il nous reste à former encore! Que de motifs de crainte et d'anxiété se succèdent et se multiplient de jour en jour! Ah! les réunions des prêtres et des évêques n'eussent-elles d'autre objet que de les faire prier et chanter en commun, que de donner au ciel et à la terre le spectacle de ces processions religieuses, de ces supplications prolongées, de ces pompes solennelles du sacrifice, et de ce déploiement

majestueux de toute la sainte liturgie, elles seraient, à ce seul titre, une des forces les plus irrésistibles de la sainte Église. « A tous les autres biens qui dériveront de là sur nos provinces, disait l'assemblée générale du clergé de 1650, s'ajoutera une plus grande et plus religieuse vénération des peuples, alors qu'ils verront tant de pasteurs, pénétrés de l'esprit de leur état et respirant dans toute leur personne le parfum de la sainteté antique, former un cercle auguste autour des autels, vaquer ensemble à la célébration des divins mystères, et, au milieu des pompes les plus magnifiques, parmi les fumées de l'encens divin, répandre à la fois les rayons de la doctrine et les flammes de la piété ¹. » Oui, sans doute, la religion des peuples trouve là une excitation puissante. Mais ces grandes scènes n'ont pas seulement leurs spectateurs sur la terre; elles sont vues encore du côté du ciel, et elles y produisent des effets incomparables. Jésus-Christ a dit autrefois à ses disciples : « Si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père céleste ² ». Là où tant de pontifes, tant de prêtres, escortés des suffrages et des vœux de tant de milliers de fidèles, s'unissent pour demander au Seigneur la chose que le Seigneur lui-même a le plus à cœur, l'inviolabilité de la sainte Église et de l'autorité du pontife qui la gouverne, comment le Père qui est dans les cieux n'exaucerait-il pas une demande si digne de respect?

A ces causes, etc.

¹ His aliisque permultis ex synodorum celebratione in provinciis derivandis bonis, accedet populorum ingens ac studiosa veneratio, quando sui memores observantesque muneris tot pastores sanctitatem pristinam ore spirantes, in unam confluere societatem, simul aras lustrare, simul sacris operari, ... simul doctrinæ radios pietatisque flammam spargere conspicient atque mirabuntur. *Mémoires du clergé*, T. I, p. 796.

² Matth., XVIII, 19.

XXIV

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SOLENNITÉ DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE
DE NOTRE-DAME DE BON-ENCOTRE
PENDANT LA SESSION DU CONCILE D'AGEN ,
LE XI SEPTEMBRE MDCCCLIX.

*In viis ostendit se illis hilariter et in
omni providentia occurrit illis.*

Elle se montre agréablement à eux sur
leurs chemins, et elle s'offre à leur ren-
contre dans toutes les occasions les plus
providentielles.

(AU LIVRE DE LA SAGESSE , ch. VI,
v. 17.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. Quelle est aujourd'hui cette solennité dont la forme s'écarte des cérémonies que l'Église a marquées pour les sessions publiques de ses conciles ? N'y avait-il point de témérité à soustraire ainsi Votre Éminence et tout l'épiscopat de la province ² à leurs graves travaux , et ne faudra-t-il pas regretter une journée absorbée presque entièrement par les

¹ S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux , consécrateur.

² NN. SS. les évêques de Périgueux, d'Agen, de la Basse-Terre (La Guadeloupe), d'Angoulême, de Luçon, de La Rochelle. — Les délégués de NN. SS. de Saint-Denis (La Réunion) et de Saint-Pierre et Fort de France (La Martinique).

rites de cette consécration d'église ? Mais à quoi bon cette question ? La réponse est sur tous les visages. Considérez plutôt, M. T.-C. F., cette assemblée de pontifes et de prêtres, tout rayonnants de joie, qui se sont rendus de si grand cœur en ce lieu sur l'invitation de la bienheureuse Mère de Dieu et toujours Vierge Marie : *Sanctorum cœtum qui, a sancta et Deipara semperque Virgine Maria invitati, prompto animo huc confluerunt lætum erectumque conspicio* ¹. Ah ! c'est que loin d'être un hors-d'œuvre et une diversion dans l'économie de notre concile, cette solennité, au contraire, en est comme l'assaisonnement et le bouquet. J'en dirai tout à l'heure les raisons. Merci donc à vous, pieux pontife et pasteur de cette église, merci d'avoir préparé cette heureuse coïncidence. Pour nous tous, et pour les actes de notre concile d'Agen, celle dont nous venons de consacrer le sanctuaire sera véritablement *Notre-Dame de Bon-Encontre*. Si la voix du peuple, qui est aussi la voix de Dieu, ne nous avait devancés de plus de trois siècles, un de nos décrets décrèterait aujourd'hui ce titre à Marie. Car Marie ne pouvait se montrer plus agréablement sur notre chemin, ni venir plus providentiellement au-devant de nous : *In viis ostendit se illis hilariter, et in omni providentia occurrit illis*.

Mais nos actions de grâces doivent monter plus haut. Salut donc à vous, ô sainte et incompréhensible Trinité, qui nous avez convoqués tous dans cette église de la sainte Mère de Dieu : *Salve itaque a nobis, sancta mystica Trinitas, quæ nos omnes in hanc sanctæ Mariæ Deiparæ ecclesiam convocasti* ². Par cet aqueduc et ce canal, l'assistance divine nous sera départie plus sûrement et plus abondamment. Entendez d'abord cette doctrine, M. T.-C. F.

II. Sans nul doute, c'est en vertu d'une mission expresse de Dieu que les évêques ont autorité sur le troupeau qui leur

¹ S. Cyr. Alexandr., *Homilia Ephesi in Nestor. habita*, 1. — ² *Ibid*.

est commis, et c'est le Saint-Esprit lui-même qui les a posés et institués pour gouverner l'Église, selon la parole du grand apôtre : *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*¹. Mais pour remplir leur charge de gardiens de la vérité et de pasteurs des âmes, les évêques ont besoin de la lumière et du secours d'en haut. Or, comment leur vient cette assistance ? Et ne serait-ce pas faire injure à l'Esprit-Saint que de supposer une entremise quelconque entre lui et les docteurs de la foi ?

M. F., ne vous laissez pas aller à de vaines alarmes. Vos évêques ne sont pas d'une condition supérieure à celle des apôtres, puisqu'ils n'en sont que les humbles successeurs. Or, c'est une vérité fondée sur la sainte tradition que les apôtres et les évangélistes eux-mêmes ont eu Marie pour institutrice et pour conseillère. Parmi cent autres témoignages de l'antiquité, entendez celui du grand archevêque de Tolède, saint Ildephonse : « La Vierge Mère de Dieu était la noble contubernale des apôtres ; elle vivait dans leur société habituelle ; et parce qu'elle connaissait avec plus d'étendue et d'exactitude que personne les actes et les paroles du Verbe fait chair, elle en conférait sans cesse avec eux, pour les en instruire avec plus de vérité et dans un plus grand détail »². « En remontant vers son Père, dit à son tour saint Thomas de Villeneuve, le divin Maître a légué son école et sa chaire à Marie : *scholas et cathedram suam reliquit Mariæ* ; non pas afin que Marie gouvernât l'Église, ce qui appartenait à Pierre ; mais afin qu'elle enseignât aux disciples la céleste sagesse qu'elle avait apprise dès le commen-

¹ Act., xx, 28.

² *Apostolorum conventui nobili contubernio semper adhærebat Virgo, cum illis semper habitabat, cum illis de humanis Christi actibus, ut uberius ac specialius cognoscebat, ita verius ac specialius conferebat, ut ab eis discerent. S. Ildeph., Serm. v, de Assumpt.*

cement ¹. » Par suite de cela , « quoi d'étonnant , observe saint Ambroise, que saint Jean ait excellé sur tous les autres à énoncer les divins mystères, lui qui pouvait consulter à toute heure le dépôt vivant des secrets éternels ² ? » « C'est de la bouche de Marie, nous dit un autre saint personnage , que l'évangéliste saint Luc a recueilli tant de particularités que lui seul nous a transmises sur la naissance et sur toute l'enfance du Christ ³. » Assurément les apôtres et les écrivains sacrés étaient instruits par le Saint-Esprit. Mais, s'écrie le docte abbé Rupert, « parce que le Saint-Esprit les enseignait, n'avaient-ils donc aucun besoin de l'enseignement magistral de votre voix, ô Vierge Sainte? Ah ! bien plutôt , votre voix fut pour eux la voix de l'Esprit-Saint : *Imo, vox tua, vox illis fuit Spiritus sancti* ⁴.

Après cela, M. T.-C. F., ne vous étonnez pas si, nonobstant la promesse que Jésus-Christ leur a faite d'être au milieu d'eux lorsqu'ils sont assemblés en son nom, les évêques réunis en concile lèvent leurs yeux et leurs mains vers l'auguste Vierge, vers celle qui est appelée le siège de la sagesse et la mère de la grâce divine, dans l'espérance de recevoir par son entremise des lumières plus abondantes et des ins-

¹ Propter singularem et excellentem eruditionem, cœlestis Magister ad Patrem, unde venerat, rediturus, scholas et cathedram suam relinquit Mariæ, non quidem ut oves suas regeret, sicut Petrus, sed ut discipulos suos cœlesti sapientia, quam ab initio didicerat, erudiret... Apostolorum omnium, et discipulorum Christi, Ecclesiarumque magistra. S. Thom. de Vill. Nov., Sermo III, de Assumpt.

² Mirum non est præ cæteris Joannem locutum fuisse divina mysteria, cui præsto erat aula cœlestium sacramentorum. S. Ambros., de Instit. Virg., c. 7.

³ Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt et ministri fuerunt, sermonis (Luc., I, 2). — Singulariter autem creditur S. Lucas multa ab ea didicisse, ea videlicet quæ vel solus, vel plenius, de Christi annuntiatione, generatione circumcissione, purificatione atque infantia feliciter fideliterque conscripsit. Dionys. Carthusian., de Præcon. Mariæ, L. II, 24.

⁴ Rupert. in Cantic., c. I.

pirations plus sûres. Ne vous étonnez pas s'ils cèdent au transport qui animait saint Cyrille, au début du concile d'Éphèse, et s'ils redisent sa harangue, ou plutôt son hymne mélodieux à Marie : « Salut, ô Vierge Mère de Dieu, salut au nom de tout cet épiscopat ici assemblé » : *Salve a nobis, Deipara Maria!* L'œuvre d'un concile, c'est de répandre la lumière et l'amour, la vérité et la grâce. Salut donc à vous, ô lampe inextinguible, dont l'huile ne tarit pas, dont la flamme ne s'éteint point : *Salve Maria, lampas inextinguibilis*. Salut, ô Marie Mère de Dieu, ô vous qui avez donné à la terre la lumière véritable, Notre-Seigneur Jésus-Christ, celui qui dit dans les évangiles : « Je suis la lumière du monde ¹ » ! Salut, ô Marie Mère de Dieu, vous de qui est née cette grâce ineffable dont l'apôtre disait : « La grâce bienfaisante de Dieu est apparue à tous les hommes ² » ! L'œuvre d'un concile, c'est de pourvoir au bon gouvernement des Églises qui nous sont confiées. Salut donc à vous, ô Marie Mère de Dieu, par qui dans tout l'univers, dans les villes, dans les bourgs, dans les îles, ont été fondées toutes les Églises orthodoxes : *Salve Maria Deipara, per quam toto terrarum orbe..., in civitatibus, in pagis, in insulis, orthodoxorum fundatæ sunt Ecclesiæ* ³. Enfin, l'œuvre d'un concile, c'est de flétrir, c'est de condamner l'erreur. « Salut donc à vous, ô Marie qui êtes le sceptre de la droite doctrine; salut à vous qui avez écrasé la tête du serpent, et qui avez renversé du ciel le diable tentateur : *Salve, sceptrum rectæ doctrinæ..., per quam dæmones fugantur, per quam tentator diabolus de cælo decidit* ⁴. Croyez-le bien, pieux habitants de cette contrée, loin de nous plaindre du rapport qui unit à partir d'aujourd'hui notre concile à votre sanctuaire, nous considérons ce lien comme une faveur et

¹ Joann., VIII, 12. — ² Tit., II, 11.

³ S. Cyrill., Homil. I et II Ephesi habit. — ⁴ *Ibid.*

comme une grâce. Soyez mille fois bénie, ô Notre-Dame de Bon-Encontre, de vous être placée si à propos sur notre chemin et d'être venue si providentiellement au-devant de nous ! Nous voudrions poser ici notre tente, y fixer la salle de nos délibérations. Du moins, en retournant vers la cité, nous emporterons votre image dans notre cœur. Les théologiens sont partagés sur la question de savoir si la Vierge Marie assista aux conciles célébrés de son vivant par les apôtres ¹. Pour nous, ô sainte Mère de Dieu, nous vous demandons de daigner siéger au milieu de nous. Dans tous nos doutes, dans toutes nos hésitations, nous prendrons votre suffrage, nous réclamerons votre voix : *Sonet vox tua in auribus nostris* ². Et pour nous, comme pour les évangélistes et les apôtres, votre voix sera la voix de l'Esprit-Saint : *Vox tua, vox illis fuit Spiritus Sancti* ³.

Mais c'est trop parler de nous et de notre concile. Ce que vous attendez de moi, M. T.-C. F., c'est que je vous parle surtout de ce pieux pèlerinage, de ce sanctuaire de Bon-Encontre où nous sommes rassemblés. De grand cœur je le ferai, mes Frères ; car tout me plaît dans ce lieu de dévotion : son nom, qui exprime toute une vérité consolante de l'ordre surnaturel ; ses origines, qui offrent des analogies avec les faits les plus illustres de la religion ; son histoire qui est un tissu de merveilles, et qui se couronne par une page si glorieuse en ce jour.

III. Marie est appelée ici Notre-Dame de Bon-Encontre. Suivez, je vous prie, mes Frères, l'exposition théologique que ce nom m'amène à vous présenter rapidement. La matière réclame une attention sérieuse. Si je me contentais de toucher les côtés gracieux, d'effleurer les parties saillantes de mon sujet, je serais plus pathétique, plus attachant peut-être. Au risque de ne pas répondre à toute votre attente, je

¹ Theolog. Marian., *Utrum Beata Virgo interfuerit Conciliis Apostolicis* ? Pars III, art. 3, n. 1619-1628 — ² Cantic., II, 14. — ³ Rupert., *loc. cit.*

préfère descendre dans les fondements mêmes de la question.

Sans doute, mes Frères, l'œuvre du salut de chacun de nous n'est point l'œuvre d'un simple hasard, le résultat d'une rencontre fortuite. Notre salut procède de deux causes qui n'ont rien de fatal, à savoir, de la grâce que Dieu nous confère librement, et du concours que nous apportons librement à la grâce. En fait, Dieu qui veut le salut de tous les hommes, donne à tous les hommes des grâces suffisantes pour le salut. Mais, en fait aussi, un grand nombre d'hommes ne coopèrent pas à ces grâces, et manquent leur salut. Or, c'est ici que la difficulté semble plutôt reculée que résolue. Car, d'où vient que les mêmes grâces qui triomphent efficacement de la résistance des uns, n'exercent pas le même empire sur la volonté des autres? La grâce sans doute, la grâce la plus victorieuse, respecte toujours la liberté; mais son action est mêlée à la fois de tant de douceur et d'énergie, de tant de délicatesse et de vigueur, que si le franc arbitre n'est pas contraint, il est néanmoins conquis; et cette conquête est si réelle, que la coopération humaine est toujours elle-même un effet de la grâce. Or, encore une fois, d'où procède cette diversité dans la puissance et dans les effets de la grâce? Question pleine de mystère, et dont la solution parfaite n'est point à la portée de nos esprits bornés. Mais, ce qu'on peut dire avec les plus illustres docteurs, par exemple avec saint Augustin et avec Suarez, c'est qu'un des principaux ressorts du secours divin, un de ses traits les plus insinuants, consiste dans son opportunité ¹. Notre illustre prédicateur et profond théologien Bourdaloue a résumé solidement cette doctrine ²; il a montré que, dans

¹ Suarez. Opp., T. VIII, Tract. de gratia, P. II, L. V. De auxilio efficaci, c. XLVIII, n. 16 et 17.

² Sermon pour le vendredi de la 3^e semaine de Carême, sur la Grâce, 1^{re} partie.

le cours ordinaire des choses, la grâce qui triomphe de nous, c'est celle qui s'assujettit à nous, celle qui prend les temps favorables, qui ménage les occasions et les conjonctures, qui dresse de saintes embûches à la volonté, qui la saisit comme au vol et à l'improviste dans les heures les mieux choisies et les plus convenables à son dessein. L'Écriture est pleine de textes qui autorisent ce sentiment. « En toute affaire, dit l'Ecclésiaste, c'est le temps et l'opportunité qui décident » : *Omni negotio, tempus et opportunitas*¹. Ce n'est pas assez du champ, de la semence et de la pluie : il faut que l'assolement soit approprié à la semence, que celle-ci soit confiée aux sillons dans la saison, et que la pluie survienne en son temps². La moisson dépend de tout ce concours de circonstances, et tout ce concours de circonstances ne dépend que de la miséricorde transcendante de Dieu. En quelque jour et à quelque heure que Dieu ait ouvert sa main, il est quitte envers sa créature, parce que la créature intelligente est toujours tenue de profiter du don de Dieu. Mais, hélas ! comment la créature sera-t-elle toujours attentive et éveillée pour ne perdre aucune parcelle du don offert³ ? Et, d'autant qu'il n'est pas donné aux hommes de connaître les temps et les moments que le Père a réglés dans sa souveraine volonté⁴, quel danger n'y a-t-il pas que les hommes ne laissent passer inaperçu le jour dans lequel Dieu, par une grâce suprême et décisive, avait résolu de les aider et de les sauver⁵ ? Ah ! mes Frères bien-aimés, c'est ici que je vois intervenir fort à propos celle que vous avez si bien appelée Notre-Dame de Bon-Encontre. Venez, ô Marie ; voici que commence, à notre grand profit, votre rôle et votre ministère.

¹ Eccle., VIII, 6. — ² Jacob., v, 6. — Deut., XI, 14. — ³ Eccli., XIV, 14. —

⁴ Act., I, 7.

⁵ Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi : nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. Luc., XIX, 42.

En effet, mes Frères, c'est un principe certain que Marie est investie du soin de la dispensation des grâces. Bossuet a mis dans tout son jour cette vérité, qui est une conséquence de la maternité divine. « Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par Marie, c'est un ordre qui ne change plus, parce que les dons de Dieu sont sans repentance. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle le principe universel de la grâce, nous en recevons encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les opérations qui n'en sont que des dépendances ¹. » Ainsi, mes Frères, Dieu est le principe de toutes les grâces, Marie en est l'instrument et l'instrument volontaire ; Dieu en est la source, Marie en est le canal et le canal intelligent ; Dieu en est l'auteur, Marie en est la libre distributrice. Vous l'avez entendu tout à l'heure de cette bouche si grave : « Les diverses applications de la grâce aux différents états qui composent la vie chrétienne, sont du ressort de Marie ».

Cela étant, mes Frères, et l'opportunité de la grâce ayant une liaison si intime avec son efficacité, ne comprenez-vous pas toute la part qui est faite à Marie dans l'œuvre de notre salut ? De la jonction, de la rencontre qui s'opèrent entre la grâce et le libre arbitre, dépend le sort éternel de l'homme. Or, de chercher, d'attendre, d'aviser, de saisir le moment favorable pour cette jonction vitale et cette rencontre féconde, cela est au pouvoir ordinaire, cela est dans les attributions personnelles de Marie. La même grâce offerte à tel instant, serait une grâce commune, une grâce inutile, une

¹ Bossuet, troisième sermon pour la Conception, quatrième pour l'Annonciation, et premier pour la Nativité de la sainte Vierge.

grâce aggravante et accusatrice; offerte à tel autre instant, elle sera une grâce de choix, une grâce efficace et triomphante, une grâce de pardon et de salut. O Marie, ô souveraine trésorière et distributrice des dons célestes, qu'il fait donc bon de ne pas dédaigner votre intervention ! qu'il fait bon n'être du nombre de ceux qui vous aiment et qui vous invoquent, qui placent en vous leur espérance et qui remettent leurs intérêts entre vos mains ! qu'il fait bon de vous avoir pour entremetteuse et pour négociatrice auprès de Dieu ! Vous êtes mère, ô Marie, et vous avez cette dextérité, ce savoir-faire qu'ont les mères au maniement physique et moral de leurs enfants. La mère n'offre point son sein à l'enfant dans le moment où elle devine qu'il le repousserait par dégoût ou par caprice; elle s'applique à lui présenter toujours l'aliment approprié à ses dispositions et à ses goûts. La grâce, ô Vierge sainte, c'est le lait nourricier, c'est l'aliment nécessaire de nos âmes. Mais tenez compte de nos heures de répugnance et de déraison, et donnez-nous toujours la nourriture convenable dans le temps propice : *Et tu das escam illorum in tempore opportuno* ¹. Le secours divin nous venant par vos mains, outre son mérite propre, aura le mérite plus important encore de l'à-propos : *In auxilio opportuno* ², *adjutor in opportunitatibus* ³. Et de la sorte, ô notre mère, ô Vierge de Bon-Encontre, vous serez véritablement et en dernier ressort l'ouvrière de notre salut.

Mes Frères, j'ai expliqué, selon mes faibles lumières, le titre sous lequel Marie est ici invoquée. La vieille mère du petit berger n'avait pas songé, sans doute, à ces profondes significations. Mais puisque l'Écriture elle-même, au témoignage de saint Augustin, offre à ceux qui la scrutent des interprétations et des sens que l'Esprit de Dieu, qui sait tout et qui voit tout, a prévus et a voulus, encore bien que l'écri-

¹ Ps. CXLIV, 15. — ² Hebr., IV, 16. — ³ Ps. IX, 10.

vain inspiré n'en ait pas eu peut-être la conscience ¹, tenez pour certain, mes Frères, qu'il entrerait dans les desseins et dans les prévisions de Dieu que la parole proférée ici il y a trois siècles, et transmise depuis lors de bouche en bouche, recevrait aujourd'hui devant cette imposante assistance ce commentaire et ce développement. Notre-Dame de Bon-Encontre : oui, cette simple appellation populaire nous dit en substance tout ce qui est contenu dans le texte que j'ai choisi et que l'Église applique à Marie; elle nous dit que la divine Vierge, avec son front radieux et serein, se tient comme en embuscade le long de tous les sentiers de notre vie, épiant le moment de toucher nos cœurs, de les détacher du mal, de les conquérir à la vertu, et s'offrant à notre rencontre, les mains toutes pleines de grâces, dans les circonstances les mieux trouvées et les occasions les plus providentielles : *In viis ostendit se illis hilariter, et in omni providentia occurrit illis.*

En est-ce assez sur le nom de Notre-Dame de Bon-Encontre ? J'aurais encore beaucoup à dire. Mais je ne puis me taire sur ses origines et sur son histoire.

IV. Les origines de Notre-Dame de Bon-Encontre s'imposent à ma respectueuse croyance par l'analogie qu'elles ont avec celles de la plupart des pèlerinages les plus accrédités. J'y retrouve le mode accoutumé de ces manifestations extraordinaires; et d'ailleurs, les acteurs qui figurent dans ce récit sont de ceux qui ont déjà reçu leur consécration dans les saintes Écritures.

C'est d'abord un berger, le plus jeune enfant d'une nombreuse et sainte famille. Pourquoi cet enfant, me direz-vous, et comment Dieu n'a-t-il pas choisi l'un des aînés de la maison, d'autant qu'il y a six frères plus âgés, dont trois appartiennent à l'Église? — Ainsi le Bethléémite Isaï offrait-il successivement à Samuel tous ses fils, hormis un dernier

¹ S. August., De civit. Dei, L. XII, c. XXVI-XXXII.

dont il ne parlait pas même, pauvre pâtureau occupé à garder les brebis dans la plaine : *adhuc reliquus est unus parvulus, et pascit oves* ¹. Or, c'est à celui-ci qu'était destiné le diadème d'Israël, c'est sur son front qu'allait être brisée la fiole d'huile. M. F., Dieu aime l'enfance, il aime la vie pastorale, et, le dirai-je? il aime aussi et il honore volontiers de ses divines préférences ces derniers rejetons qu'enfante la courageuse et fidèle vertu d'un mariage toujours honnête et immaculé. Vierge très-pure, vous ne me défendez pas de toucher en passant ce point de morale, et de répéter ici la grande et nécessaire leçon de saint Paul aux époux : *honorabile concubium in omnibus et thorax immaculatus* ². Grand Dieu ! si les vices de notre temps avaient pénétré sous le toit de l'antique Jessé, ou sous celui du pauvre Jean Fraissinet, le premier ne figurerait pas parmi les ancêtres du Sauveur, et le second n'aurait pas vu son nom s'immortaliser à Bon-Encontre.

C'est donc un berger enfant qu'on voit intervenir à la naissance de ce pèlerinage, comme à celle du royaume d'Israël, et comme intervinrent aussi les bergers à la naissance du Christ. Mais c'est en outre un bœuf, dont la posture obstinément suppliante indique une sorte de vénération devant un objet mystérieux. Et ici encore, M. F., il n'y a rien de nouveau pour nous. Pourquoi le tranquille animal n'aurait-il pas discerné l'image de Jésus entre les bras de sa mère, lui qui a reconnu et vénéré son maître dans la crèche : *Agnovit bos... præsepe Domini sui* ³ ?

Enfin, c'est un buisson qui est le centre du prodige ; un buisson qui ne veut pas lâcher son trésor, qui le réclame et le reconquiert miraculeusement, qui ne s'en séparera point, sinon lorsqu'un sanctuaire s'élèvera sur son emplacement même. Les livres saints nous avaient préparés à cette mer-

¹ 1 Reg., xvi, 11. — ² Hebr., xiii, 4. — ³ Isa., 1, 3.

veille. N'est-ce pas dans un buisson qu'il fut donné à Moïse de voir le Seigneur, dans un buisson miraculeux qui brûlait et ne se consumait pas ⁴ ? Et Marie, au livre des Cantiques, n'est-elle pas appelée le lis entre les épines ⁵ ?

Je le dis sans hésitation, M. F. : après tant d'autres récits de l'Écriture et de la tradition, ma piété ne trouve ici rien de malaisé à croire. « La charité, dit saint Paul, croit très-volontiers toutes choses ⁶ » ; c'est-à-dire, comme l'explique saint François de Sales, les âmes aimantes et bien faites ont plus de disposition et trouvent plus de suavité à croire qu'à douter ; « elles ne pensent pas aisément qu'on mente, et s'il n'y a des marques apparentes de fausseté en ce qu'on leur représente, elles ne font pas difficulté de l'admettre, surtout quand il s'agit de choses qui exaltent et qui magnifient l'amour de Dieu envers les hommes ⁷ ».

Mais si la charité ne suppose pas aisément le mensonge sur les lèvres des hommes, comment le supposerait-elle sur les lèvres de Dieu ? Or, M. F., parcourez les annales de ce pèlerinage depuis trois siècles et au delà : c'est un témoignage divin qui se renouvelle et se perpétue d'année en année, le témoignage du miracle, le témoignage des guérisons corporelles et spirituelles, et par suite, le témoignage d'une affluence de visiteurs suppliants ou reconnaissants qui se grossit d'âge en âge. Or, c'est ici un signe décisif. En pareille matière, la critique n'a pas fait assez quand elle a jeté du doute sur la certitude du premier fait, sur la crédibilité des premiers témoins. Encore bien que, dans le cas présent, nous ayons pour nous la déposition de toute une famille, de toute une paroisse qui a vu de ses yeux la merveille, je dirais volontiers que notre unique garant et notre vrai témoin, c'est Dieu lui-même, Dieu qui n'est jamais

⁴ Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi ; et videbat quod rubus arderet et non combureretur. Exod., III. — ⁵ Cantic., II, 2. — ⁶ I Corinth., XIII, 7. — ⁷ *Traité de l'Amour de Dieu*, L. VII, c. 12.

complice de mensonge, et qui a authentiquement autorisé ce lieu de dévotion par une multitude de prodiges surnaturels que les tribunaux ecclésiastiques ont constatés.

C'est là, mes Frères, la plus belle, la plus riche histoire de ce pèlerinage. Eux seuls la connaissent à fond, ces pieux prêtres de la société de Marie qui ont succédé ici aux antiques religieux, et qui sont journellement témoins des conversions et des grâces opérées dans ce sanctuaire. Je n'ignore point que les grandeurs de la terre l'ont visité à certains jours. Notre-Dame de Bon-Encontre a vu à ses pieds une reine de France, elle y a vu le père du grand Condé; elle a reçu de loin les vœux du souverain qui a placé notre patrie sous le patronage de la Reine du ciel; d'illustres pontifes, accompagnés des personnages les plus marquants de l'État, sont venus déployer ici les pompes de la religion; enfin, la noblesse, la bourgeoisie et l'édilité agenaise se sont fait un titre d'honneur de protéger, de garder et d'orner ce saint lieu. Mais que furent ces lueurs passagères de gloire terrestre en comparaison du miracle permanent qui éclatait dans cette enceinte, qui attirait dans ses humbles murs des milliers de fidèles, et qui faisait comparer déjà, il y a deux siècles et demi, le pèlerinage de Bon-Encontre à ceux de Notre-Dame de Lorette et de Mont-Serrat?

Pieux habitants de la contrée, vous êtes demeurés dignes de posséder ce trésor, car dans les jours de l'impiété et de la terreur, vous avez su le défendre et le conserver. Aussi la Vierge Mère semble-t-elle vous aimer encore plus qu'elle n'aimait vos pères. J'en pourrais donner mille preuves; mais la plus convaincante, n'est-ce pas la faveur qui vous est faite en ce jour?

V. Voit-on dans les annales des plus augustes sanctuaires du monde chrétien rien de plus solennel que ce qui s'accomplit sous vos yeux à cette heure? Les âges les plus reculés rediront qu'à la suite de nos tempêtes religieuses, un second

temple infiniment plus ample, plus élégant, plus riche que le premier ayant été élevé ici par le concours généreux d'un noble prélat, de son pieux clergé et de tout son diocèse, ce fut un prince de l'Église Romaine, assisté de l'épiscopat de toute la province, ce furent les Pères du premier concile d'Agen, escortés de leurs théologiens et des députés de leurs Églises, qui vinrent célébrer sa dédicace solennelle. Illustre cité d'Agen, présente ici par l'élite de tes magistrats et de tes citoyens, il te sera permis d'être fière de ces grands souvenirs. Je te dirai donc, comme Cyrille disait à la ville d'Éphèse : Salut à toi, noble cité de la préfecture agenaise, qui nous donnes pour quelques jours ta bienveillante et gracieuse hospitalité : *Salve, Asianæ præfecturæ decus!* Salut à toi, qui es entourée des temples de tes saints comme d'autant de perles précieuses : *Undique sanctorum templis, ceu pretiosis margaritis ædificata* ¹ ! Salut à ton Phébade, cette pure gloire de l'Aquitaine, ce doux et courageux pontife, qui défendait si fièrement son indépendance, et qui, dans un siècle de défections, mérita d'être compté parmi les meilleurs gardiens de la foi; à ce Phébade qui disait avec tant de raison que les plus dangereux ennemis de la religion et des âmes, ce sont ceux qui ont plusieurs points communs avec nous, et qui masquent ce qu'ils ont de mauvais sous le couvert de ce que nous avons de bon : *Dum malorum suorum virus per bona nostra defendunt* ²; à ce Phébade enfin, que sa mansuétude et sa modestie auraient incliné à garder le silence, mais qui, en présence des manœuvres de l'impiété, proclamait énergiquement cette sentence :

¹ S. Cyrill. Alex., Hom. II Ephesi habita.

² Vinci illi vel facile possunt, vel facile vitari, quorum prima propositione omne consilium pectoris proditur. At vero ii quibus multa nobiscum paria sunt, facile possunt innocias mentes et soli Deo deditas fraudulenta societate percutere, dum, etc. S. Phæbad., L. II, De fide orthod., c. 1, ap Migne, Patrol., T. XX, p. 34.

Destruenda sunt aliena ut nostris credatur : il faut attaquer, il faut démolir les citadelles ennemies pour sauver nos propres forteresses ; il faut renverser les doctrines étrangères, pour maintenir la foi des peuples à nos doctrines : *Destruenda sunt aliena ut nostris credatur*¹. Salut aussi, salut à tes vaillants athlètes, Prime, Félicien, Vincent, Caprais ; salut surtout à ta jeune héroïne, à ta vierge martyre, à celle dont je voudrais apprendre ici à bien parler, mais dont je puis dire déjà qu'elle a justifié les deux interprétations de son nom, puisqu'elle a scellé de son sang sa croyance, et que, par son cantique ardent et inspiré, elle s'est montrée une corde harmonieuse de la lyre du Christ : *Fides*. Salut, ô Agen, salut à toutes tes gloires anciennes et modernes ! Mais aujourd'hui tu brilles d'un nouvel éclat, consacrée que tu es par les pas de tous ces prophètes du Dieu vivant : *Nunc quoque multorum sanctorum Patrum et Patriarcharum trita vestigiis consecraris*. Oui, tes portes, tes rues, tes voies de fer et de terre et d'eau, ont été véritablement bénies par l'arrivée de tous ces Pères de ton concile : *Ipsæ siquidem portæ, et vici et portus, revera Patrum adventu benedicuntur*. Tes citoyens ont bien raison de jeter les fleurs et les guirlandes sur leur passage, de s'incliner sous leurs mains bénissantes : car, là où beaucoup de pasteurs sont rassemblés, il se fait un grand amas et une grande diffusion de sainteté et de bénédiction : *Nam ubi multi Patres congregantur, multa per eos fit congregatio sanctitatis*. Surtout quand ce sont des pasteurs comme ceux qui siègent devant nous : *præcipue vero hi* ; des pontifes et des prêtres qui ne brillent pas seulement par les sentiments de leur religion privée et de leur vertu personnelle, mais qui sont les trompettes spirituelles de la vérité divine, et qui, dans plusieurs conciles déjà, ont confondu toutes les erreurs criminelles de

¹ *Ibid.*, L. 1 contra Arianos, c. 1, p. 19.

ce temps et relevé le glorieux drapeau de la foi orthodoxe : *et per eos omnis, ut verbo dicam, nefaria heresis confunditur, orthodoxæ vero fidei gloria celebratur*; des pontifes enfin et des prêtres, dont quelques-uns ont parcouru les quatre parties du monde avec une activité infatigable : *qui quadripartitum orbem indefessa peregrinatione peragrarunt*, et qu'on ni les distances énormes des lieux, ni les ardeurs brûlantes de l'été, ni la fureur indomptée des flots courroucés, ni les tempêtes orageuses des mers n'ont pu empêcher d'arriver fidèlement et joyeusement à ce solennel rendez-vous : *Quæ nec æstus, nec maris procellæ, nec insanientium fluctuum indomitus furor retardarunt, quominus fidelibus gressibus exultantes huc convenirent*⁴. Oui, noble cité d'Agen, c'est là pour tes annales une gloire qui égale, si elle ne dépasse pas toutes tes gloires. Tu ne seras donc point jalouse de cette journée passée tout entière hors de tes remparts : car ce sanctuaire est le tien ; c'est la plus riche perle de ta couronne ; c'est le palais de ta reine, de ta mère, de la gardienne de tes foyers ; tu le considères comme faisant partie intégrante de tes murs ; et aucun titre d'honneur, aucun sujet de joie ne te seraient suffisamment acquis, si tu ne les partageais avec lui. D'aujourd'hui, ce lieu sera plus saint et plus fécond encore que par le passé ; et après que ses portes, ses murs, ses autels, ont été oints et consacrés par tant de mains pontificales, il s'y amassera un plus riche trésor et il s'y fera une plus large effusion de bénédictions et de grâces : *Nam ubi multi Patres congregantur, multa per eos fit congregatio sanctitatis*.

VI. O admirable progrès ! merveilleux épanouissement des œuvres divines ! Qui l'eût dit, qui l'eût pensé, que la modeste statue trouvée dans ces broussailles par un pauvre berger serait un jour placée dans un temple si magnifique, avec un pareil concours et une pareille solennité ?

⁴ S. Cyrill., Homil., II.

Et, pourtant, ce sont là des merveilles ordinaires au sein de la société chrétienne. C'est le grain de sénévé qui, après avoir été la plus petite de toutes les semences, devient un grand arbre sous les rameaux duquel les oiseaux du ciel viennent s'abriter, ainsi que l'a dit N.-S. J.-C. ¹. Il est vrai, le même Sauveur a dit aussi cette autre parole : « On ne vendange pas des raisins sur des ronces » : *Neque de rubo vindemiant uvas* ²; et cette parole semble avoir reçu ici un démenti. Quelles grappes vermeilles, en effet, quelle magnifique vendange récoltées depuis trois siècles sur le buisson de Bon-Encontre ! Jamais plantation ne fut plus fertile et plus productrice. La céleste liqueur de la piété, de la dévotion, mais surtout le vin de la miséricorde divine n'a cessé d'en sortir, toujours plus abondant et plus exquis : *de rubo vindemiant uvas*.

Et maintenant, ô très-sainte Vierge Marie, justifiez à tout jamais ici le nom sous lequel vous y êtes honorée ! Bannissez loin d'ici Satan et toute mauvaise rencontre : *Neque Satan, neque occursus malus* ³. Du fond de ce sanctuaire, employez toujours votre industrie maternelle à ménager ces heureuses coïncidences, ces occurrences précieuses, d'où naît le triomphe de la grâce. Il est écrit que celui qui vous aura trouvée, trouvera la vie, et qu'il puisera le salut aux sources du Seigneur ⁴. Eh bien ! je vous en conjure, ô Marie, soyez pour moi, soyez pour chacun de nous aujourd'hui Notre-Dame de Bon-Encontre : *Occurre, obsecro, mihi hodie* ⁵. A moi seul, hélas ! je ne saurais pas trouver la fontaine de la grâce, je ne saurais pas aborder aux sources du Seigneur ; je ne saurais pas y puiser, je ne saurais pas y boire. O vous, gracieuse et charitable Rébecca, descendez vers la fontaine à point nommé, à l'heure marquée ; emplissez, emplissez votre urne ; puis, penchant le

¹ Matth., XIII, 31, 32. — ² Luc., VI, 44. — ³ III Reg., V, 4. — ⁴ Prov., VIII, 35. — ⁵ Gen., XXIV, 12.

vase sur votre bras , abaissez-le miséricordieusement à ma portée, inclinez-le jusqu'à mes lèvres , afin que je n'aie qu'à ouvrir la bouche , et que je boive ; et que je me désaltère pleinement ; moi et tout mon troupeau ¹ : *Occurre , obsecro , mihi hodie*. Et comme nous avons besoin de la grâce tous les jours , daignez , ô notre Rébecca , daignez nous réitérer tous les jours le bienfait de votre rencontre. Montrez-vous toujours avec la même bonne grâce et le même à-propos sur tous les chemins de notre vie mortelle ; venez toujours au-devant de nous avec la même prévoyance charitable ; jusqu'à ce que nous soyons conduits par vous à la rencontre de Jésus dans les airs ², et que nous soyons mis en possession avec vous de cette vision éternelle qui sera notre commune et éternelle joie : *Ut videntes Jesum , semper collætetur* ³. *Amen*.

¹ Gen., xxiv, 15-19. — ² I Thessal., iv, 16. — ³ Hymn. *Ave maris Stella*.

XXV

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE A L'OCCASION DE LA RÉVOLTE
DES ROMAGNES.

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCLXIX.)

MESSIEURS ET BIEN-AIMÉS COOPÉRATEURS,

I. Nous n'avons rien à vous apprendre sur la marche des événements en Italie. En présence de tout ce qui s'accomplit, mille pensées, mille réflexions s'offrent à tous les bons esprits. Pour notre part, nous ne nous départirons pas encore aujourd'hui de la réserve silencieuse dans laquelle nous nous sommes jusqu'ici renfermé, et dont nous vous avons expliqué le motif dans l'un des entretiens intimes de notre dernière réunion synodale. Fiers autant que qui que ce soit du courage guerrier et des gloires militaires de la France, nous nous contenterons de gémir et de prier à la vue des épreuves qui s'appesantissent sur la sainte Église romaine, notre mère, et des douleurs sans nom qui obsèdent le cœur du plus généreux des pontifes et du plus tendre des pères.

Oui, nous gémirons et nous prions. Nos pleurs ne sauraient devenir matière à accusation : nous sommes loin,

grâce à Dieu, de ces temps où les citoyens qu'on ne pouvait convaincre de complot contre la chose publique, étaient accusés pour leurs larmes et poursuivis pour crime de doubleur : *Qua occupandæ reipublicæ argui non poterant, ob lacrymas incusabantur*¹. Et quant à nos prières, elles intercéderont en faveur de ceux-là même qui abreuvent en ce moment l'Église d'amertume. Nous conjurerons le Seigneur d'ouvrir les yeux des sujets rebelles du meilleur des princes, et de toucher le cœur des usurpateurs sacrilèges du domaine apostolique.

Vous continuerez donc jusqu'à nouvel ordre, Messieurs, de réciter les oraisons que nous avons prescrites seulement jusqu'à la fin du mois qui s'achève. Quand Pierre est dans l'angoisse, la prière de l'Église doit se faire sans intermission : c'est la règle qui nous a été tracée dès les premiers jours du Christianisme : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo*². Vous ajouterez même aux oraisons jusqu'ici indiquées des supplications publiques.

II. Nous gémirons et nous prions... Mais, est-ce assez, Messieurs et chers Coopérateurs ? Nous surtout, votre évêque, qui dans la cérémonie de notre sacre avons prêté serment de fidélité à la sainte Église de Rome et au pontife romain, et qui avons juré non-seulement de ne jamais conniver aux machinations tendant à les déposséder de leurs droits, de leurs privilèges, de leurs possessions, de leur autorité, mais encore de nous opposer à toutes les manœuvres ennemies dans la mesure de notre pouvoir³, est-ce que nous serions quitte de notre engagement si nous laissions s'établir sans contradiction autour de nous des courants trompeurs d'opinion, si nous n'opposons aucune dénégation à tant d'attaques violentes, à tant d'allégations outrageantes, mensongères, calomnieuses, d'assertions erronées, schismatiques, hérétiques,

¹ Tacit. *Annal.*, Lib. vi, 10. — ² Act., XII, 5.

³ Pontific. Roman. de consecratione electi in *episcopum*. *Forma juramenti*.

de provocations aussi lâches qu'impies, fortifiées du lamentable appoint que leur apporte la félonie de quelques esprits aventureux et dévoyés? Non, Messieurs, il ne nous serait pas permis de nous taire devant ce débordement de sophismes et de blasphèmes, si déjà, dès les premiers jours où nous avons vu s'ourdir cette trame criminelle, nous n'avions rempli tout notre devoir, et si nous n'avions répondu d'avance à toutes les invectives dont le pouvoir temporel du saint-siège a été l'objet depuis trois ans¹. Nous avons eu la patience, et disons-le, le triste courage de lire à peu près tous les libelles, toutes les brochures, tous les réquisitoires lancés contre le gouvernement pontifical durant ces derniers mois. Malgré cette levée immense de boucliers et cette conspiration de clameurs bruyantes, les choses restent ce qu'elles étaient. Nous redisons avec la même assurance que, sans méconnaître les efforts faits depuis soixante ans par les autres pouvoirs pour dégager les sociétés et les lois de l'élément impie et révolutionnaire qu'y avait déposé le siècle précédent, c'est rendre un simple hommage à la vérité et faire un acte de pure justice que de proclamer, à divers égards du moins, la supériorité manifeste des institutions romaines sur les institutions toujours ébranlées et chancelantes de nos temps modernes. Nous ajoutons que, sans rien ôter aux qualités personnelles des princes qui tiennent entre leurs mains les rênes des autres États, ni aux grandes capacités des ministres, des conseillers et des fonctionnaires de tout ordre qu'ils ont appelés au timon des affaires, le gouvernement romain, dans son chef, dans ses hauts dignitaires et dans ses représentants actuels, n'est inférieur à aucun gouvernement contemporain, et qu'à tous les degrés de l'administration centrale, provinciale, municipale, il peut subir sans risque

¹ *Instruction synodale sur Rome considérée comme siège de la Papauté* (1856). Voir Tom. II, p. 466 et suiv.

la confrontation qui serait faite de mérite à mérite, de position à position, d'homme à homme. Nous affirmons enfin que le bien-être général des peuples placés sous le sceptre paternel du vicaire de Jésus-Christ dépasse de beaucoup celui de la plupart des pays hérétiques, et ne le cède en rien à aucun autre pays du monde.

A ce témoignage que nous avons rendu, et que nous rendons encore, en pleine connaissance de cause, la propagande révolutionnaire a opposé et elle pourra opposer de nouveau des montagnes d'injures et des amas d'accusations cent fois réfutées ; l'ignorance et la pusillanimité y ont ajouté et elles pourront y ajouter encore le poids de leur parti pris et l'autorité de leurs branlements de tête ; mais, à travers les flots d'encre et de paroles qui ont coulé, nous attendons toujours une raison, une preuve, et nous n'avons trouvé jusqu'à ce moment que préjugés vulgaires, déductions forcées, assertions gratuites, mais surtout opposition acharnée contre la religion catholique, et projets à peine dissimulés de renverser avec la souveraineté civile du saint-siège la principale garantie de l'indépendance et de l'autorité de l'Église.

III. Nous avons la confiance, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, que les prières et les larmes de tant de milliers d'âmes vraiment religieuses répandues sur toute la surface de la terre seront promptement exaucées, et que le monde chrétien ne sera pas en proie à des calamités aussi extrêmes ni aussi prolongées que celles qu'il a subies à d'autres époques. Nous espérons aussi que la droiture d'esprit et la rectitude de jugement d'un grand nombre de nos contemporains ne tarderont pas à faire justice de ces principes faux, de ces axiomes sans fondement, de ces déclamations injustes et forcenées dont quelques gens de bien ont pu se laisser impressionner. L'iniquité s'écoulera comme l'eau du torrent, mais la vérité du Seigneur restera éternellement. C'est le Tout-Puissant lui-même qui a pro-

léré cette parole : « Je te dis que tu es Pierre, et sur cette
« pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne
« prévaudront point contre elle ¹. » Appuyé sur cette parole,
ô Pierre, vous êtes inébranlable comme Dieu même. « Ils
« périront; mais vous, vous demeurerez. Tous, ils vieilliront
« comme un vêtement; vous les changerez comme on
« change un habit usé, et ils seront remplacés par d'autres
« habits de rechange. Mais vous, vous êtes toujours le
« même, et vos années ne passeront point. Les fils de vos
« serviteurs se succéderont sur cette terre, et leur postérité
« la plus reculée y sera régie encore par votre sceptre
« divin » : *Ipsi peribunt, tu autem permanes : et omnes sicut
vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos, et
mutabuntur. Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.
Filii servorum tuorum habitabunt : et semen eorum in seculum
dirigetur* ²...

A ces causes, etc.

¹ Matth., xvi, 18. — ² Ps. ci, 27-29.

XXVI

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA SOLENNITÉ

DE LA RÉCONCILIATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-FOY A CHARTRES,

LE VI OCTOBRE MDCCLXIX.

*Et audivi unum de sanctis loquentem.
Et dixit unus sanctus alteri nescio cui lo-
quenti : Usquequo... peccatum desolationis
quæ facta est, et sanctuarium conculcabi-
tur ? Et dixit ei : mundabitur sanctuarium.*

J'ai entendu une des voix célestes qui parlait. Et une âme sainte demanda à cette voix inconnue : Jusqu'à quand durera le crime de la profanation commise en ce lieu ? jusqu'à quand ce sanctuaire sera-t-il foulé par des pieds impurs ? Et la voix lui répondit : Encore un certain laps de temps, et ce sanctuaire sera purifié.

(DANIEL, ch. VIII, v. 13 et 14.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. Ce qui s'accomplit en ce moment, je ne sais si les âmes saintes qui sont en possession de la gloire l'avaient révélé d'avance aux saintes âmes qui se consomment ici-bas pour le service de Dieu ; mais ce que je puis dire, c'est que cet acte réparateur était depuis longtemps dans les désirs, dans les pressentiments, dans les espérances de tous les cœurs vraiment religieux, je dirai même, de tous les cœurs

¹ M^{gr} l'évêque de Chartres.

vraiment honnêtes. Non, pas un chrétien ayant encore le sentiment vivant de son baptême, pas un citoyen ayant à cœur l'honneur de sa cité natale, qui ne se soit demandé au moins quelquefois à lui-même en passant à côté de cet édifice : Jusqu'à quand durera le crime de la profanation commise en ce lieu ? jusqu'à quand ce sanctuaire sera-t-il foule par des pieds impurs ? *Usquequo peccatum desolationis quæ facta est, et sanctuarium conculcabitur ?* Et, comme il est toujours doux de croire et d'espérer ce qui est bien, l'on accueillait volontiers cette réponse intérieure : La profanation ne sera pas éternelle, et le jour de la réparation viendra : *Et dixit ei : ... mundabitur sanctuarium.*

Ce jour est venu, mes très-chers Frères. Vous savez tous qu'il n'est pas venu sans contradiction et sans épreuves. En peut-il être autrement lorsqu'il s'agit de ressaisir sur le démon les dépouilles opimes dont il s'est longtemps paré ?... Mais désormais tout ce qui est passé est vieux, et voici tout un ordre de choses nouveau : *Vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova* ¹. Le seul sentiment qui convienne aujourd'hui, c'est celui de la joie ; les seules paroles qui soient de mise, ce sont des cris de gratitude et des chants de victoire. Quand j'ouvre les annales des temps anciens, je n'y vois pas de solennités célébrées avec plus d'enthousiasme et de transport que celles de ces grandes restaurations du temple et de l'autel longtemps profanés. C'est ainsi qu'après les défections idolâtriques des mauvais rois de Juda et d'Israël, ou après la désolation des soixante-dix années de la captivité, ou après les forfaits sacrilèges d'Antiochus et des hommes de sa race, on vit d'abord les pieux rois, Josaphat et Josias, puis les infatigables restaurateurs de la cité et du temple, Esdras et Néhémie, enfin, les intrépides vengeurs du peuple de Dieu, Simon et Judas Machabée, purifier le

¹ II Corinth., v, 17.

lieu saint de toutes les abominations et les immondices des Gentils, et le rétablir dans toute la dignité et la sainteté de sa destination première. Or, chacune de ces cérémonies excitait le sentiment le plus universel et le plus populaire. Pour n'en citer qu'un exemple, les acclamations partaient de tous les rangs de la multitude, tandis que Josias purgeait Jérusalem des infamies de toute sorte qu'on y avait introduites ; renversant les autels de Baal qu'on avait substitués à l'autel du Dieu vivant et véritable ; brisant tout l'appareil et les vases et les ustensiles d'un culte voluptueux ; démolissant les loges des efféminés qu'on avait bâties dans l'étage supérieur de la maison du Seigneur, ainsi que les tentes de tapisseries tissées par les doigts des femmes : *Ædículas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas* ; chassant les pythons et les pythonnisses ; détruisant les idoles peintes, les statues et les images des divinités ; en un mot, abolissant toutes les ignominies et les impuretés qui avaient irrité le Seigneur. Et tout cela, ajoute l'historien, fut un si grand sujet de joie et une telle occasion de ferveur, que depuis tout le temps des juges qui jugèrent en Israël, et depuis tout le temps des rois d'Israël et des rois de Juda, il ne fut jamais célébré dans Jérusalem une pâque pareille en l'honneur du Seigneur : *Nec enim factum es phase tale a diebus Judicum..... sicut factum est phase istud Domino in Jerusalem*¹.

M. T.-C. F., je n'oserais assigner à la solennité actuelle une semblable prééminence entre tant d'autres solennités inscrites depuis longtemps déjà, ou qui viennent s'inscrire chaque jour dans les fastes de l'Église de Chartres. Toutefois, l'acte qui se consomme aujourd'hui est un si grand soulagement pour la conscience chrétienne, ou plutôt, je le répète, pour la conscience publique, qu'il restera profon-

¹ IV Reg., xxiii.

dément gravé dans notre mémoire. Ce temple, enfin réconcilié et purifié, était cher à bien des titres au patriotisme chartrain ; il intéressait particulièrement tous ceux qui ont quelque teinture des antiquités saintes de la France et des annales religieuses de la cité. Son vocable, sa fondation, son ancienne importance paroissiale ne permettaient à aucun de nous d'y être indifférent.

II. Le nom de sainte Foy, M. T.-C. F., nous reporte aux persécutions du christianisme dans les Gaules, et il place sous nos yeux une des scènes les plus émouvantes de ces âges primitifs. Pour ma part, il m'était doux naguère, durant les courts instants de liberté que nous laissaient nos travaux du concile d'Agen, d'aller visiter et vénérer les monuments qui consacrent ces mémorables triomphes de la religion. Je vois encore d'ici le lieu où la jeune patricienne, éblouissante de beauté comme de vertu, faisait pâlir Dacien sur son tribunal par son énergie à confesser le nom de Jésus-Christ, et à détester le culte des idoles. — Comment t'appelles-tu ? lui disait le préfet. — Mon nom, répondait-elle, est en rapport avec mes œuvres ; je me nomme Foy. — Et quel est donc le culte de ta religion et de ta foi ? — Depuis ma première jeunesse, je suis chrétienne, je sers J.-C. de toute la ferveur de mon âme, et je mets en lui toute ma confiance. — Enfant, reprend le préfet avec une modération feinte et une bienveillance perfide, reçois un conseil que je dois à ta jeunesse et à tes grâces ; quitte cette religion nouvelle, et sacrifie à notre sainte déesse Diane, dont le culte te siéra mieux par la similitude de son sexe avec le tien : *Et sanctissimæ Dianæ sacrificæ, quæ ipsa est sexui vestro consimilis*¹ ; l'encens que tu vas lui offrir sera le prélude de la gloire et des richesses que je te réserve. — J'ai appris de la tradition de mes pères, dit la jeune fille, que les dieux des

¹ Acta Bolland. Octobr., T. III, p. 288.

nations sont des démons; et toi, tu veux par tes flatteries me ranger sous leur empire! — Le ministre de Dioclétien ne pouvait dissimuler sa rage plus longtemps. On allume un brasier, on dresse un lit d'airain, on y lie avec des chaînes de fer le tendre corps de la victime. Mais voici qu'à la gloire de la virginité et du martyr, elle joint celle de l'apostolat. Les spectateurs de ce supplice sont émus d'horreur et de compassion: ils se déclarent chrétiens, et ils ne tardent pas à payer ce crime de leur tête. Cependant les cris, ou plutôt les cantiques de la martyre arrivent jusqu'aux oreilles de Caprais, réfugié sur la colline qui domine la ville. Il se demande à lui-même s'il convient à un ministre du Seigneur de se dérober plus longtemps à la persécution, tandis qu'une timide enfant se dévoue. Le Seigneur lui répond en faisant jaillir subitement une fontaine dans la grotte qui lui sert d'asile. Le vaillant athlète n'hésite plus; il descend de la montagne, il se jette au milieu des spectateurs et des bourreaux, il fortifie de sa parole la vierge expirante, et il est admis peu de temps après à cueillir comme elle la palme du martyr.

Voilà, M. T.-C. F., les grands et puissants souvenirs que retrace le nom de sainte Foy; voilà les exemples et les leçons qu'il nous offre. Mais comment et depuis quand le culte de cette sainte s'était-il propagé de l'Aquitaine dans notre cité? Un document aussi authentique qu'intéressant va nous renseigner à cet égard.

III. Le lieu où nous sommes assemblés n'avait pas encore été renfermé, comme il le fut plus tard par l'évêque Pierre de Celle, dans l'enceinte de la cité. C'était aux premiers jours du onzième siècle. Le grand docteur de l'Église de Chartres, saint Fulbert, occupait alors le siège épiscopal, et il présidait en outre à une école florissante que les contemporains ont qualifiée d'académie. Parmi beaucoup d'autres disciples distingués qui suivaient les leçons du Socrate chré-

tiens¹, et qui vivaient de cette vie mêlée d'obéissance et de liberté qui sied à des étudiants déjà hommes, se trouvait un certain Bernard, destiné à devenir écolâtre d'Angers. Or, lui-même nous apprend quelle était sa promenade et sa retraite favorite. « Il arrivait très-souvent, dit-il, que pour écrire ou pour prier, je me retirais dans la petite église de sainte Foy, martyre, qui est située hors des murs de la ville » : *Accidebat crebrius ut, vel scribendi causa vel orandi, sanctæ Fidis, martyris, quæ extra muros ejusdem urbis sita est, ecclesiolam adirem*². Voici donc, M. F., un témoignage certain qui assigne plus de huit siècles et demi à cet oratoire, sans que rien nous oblige de penser qu'à cette époque même il fût de fondation récente. Et quant à la transformation qui ne tarda pas à se faire de la modeste chapelle en une magnifique église, le récit du même Bernard en fournit l'explication. Le goût prononcé qu'il avait pour ce lieu de prière et d'étude amenait de temps en temps la conversation de ses condisciples sur les miracles multipliés qu'on racontait de la vierge d'Agen, dont le corps avait été transféré dans l'abbaye de Conques, au pays de Rouergue. Les intelligences d'alors n'étant pas plus crédules que celles d'aujourd'hui, il arrivait tout naturellement que les avis étaient partagés; tandis que quelques-uns ajoutaient foi à ces miracles, d'autres les qualifiaient de fables. Pour le pontife, j'imagine qu'à l'exemple du patriarche Jacob, il laissait parler ces jeunes gens dans des sens divers, et que, comme il convient aux hommes graves, et surtout aux hommes investis de l'autorité, il se contentait d'observer les choses en silence : *Pater vero rem tacitus considerabat*³. Ému de cette diversité de sentiments, le pieux client de la martyre conçut dès lors la résolution, ou plutôt il fit le vœu formel d'aller lui-

¹ Adelmani epistola ad Berengar., apud Migne, Patrolog., T. CXLIII, p. 1290.

² Patrol. Migne, T. CXXI, p. 129.— ³ Genes., XXXVII, 11.

même vérifier les prodiges sur place dès qu'il en aurait la facilité. Et le résultat de ce vœu, ce furent trois voyages de Bernard, qui aboutirent à un traité en trois livres sur les miracles authentiques dont il eut les preuves vivantes sous ses propres yeux¹. Or, cette relation pleine d'autorité, adressée par Bernard lui-même à son ancien maître, et transmise par celui-ci, selon son usage, à tous ses disciples devenus évêques ou écolâtres sur tous les points de la chrétienté, donna un nouvel essor au culte de la sainte Agenaise. En particulier, le petit édifice suburbain qui avait fixé les sympathies du futur biographe devint, dès le commencement du siècle suivant, une grande et belle basilique, qui reçut encore plus tard de nouveaux accroissements.

Les monuments écrits, en effet, ainsi que la tradition encore récente, nous apprennent que l'église de Sainte-Foy, érigée en prieuré par saint Ives, cette autre lumière de notre Église, qui l'unit à sa chère abbaye de Saint-Jean-en-Val, occupait un rang principal entre les églises paroissiales de la cité, soit par l'étendue et l'importance de son territoire, soit par le nombre de familles notables qui en relevaient et qui y avaient leur sépulture. De ses divers titres d'honneur, je n'en veux citer que deux. C'est ici qu'avait été inhumé, selon son pieux désir, le savant chanoine que nous pouvons appeler le père de notre histoire locale ; et nous ne songeons pas sans émotion que, parmi ces ossements placés sous nos yeux, auxquels une seconde et tardive sépulture va être rendue, se trouve la dépouille mortelle du célèbre Jean-Baptiste Souchet. Qui ne sait aussi que le pieux Olier avait choisi la paroisse de Sainte-Foy pour y fonder son premier séminaire ? Lui et les membres de sa société naissante y habitèrent près d'une année ; ils y prêchèrent une de leurs plus

¹ Bernardi, Andegavensis scholastici, De miraculis sanctæ Fidis, apud Migne, Patrolog., T. cxli, p. 129 et seq.

fructueuses missions ¹. Et s'il n'entra pas dans les desseins de Notre-Seigneur de fixer ici le berceau de cette savante et modeste compagnie; si la maison élevée à ses frais auprès de l'église de Sainte-Foy dut être bientôt abandonnée; du moins le souvenir de ce premier essai est demeuré vivant dans les âmes; et, dans toute occasion, la présence des fils d'Olier nous est un gage des liens sympathiques qui unissent pour toujours le séminaire et la société de Saint-Sulpice à l'Église et à la ville de Chartres.

IV. Mais comment pouvons-nous parler des anciens titres d'honneur de l'église de Sainte-Foy? Hélas! elle a douloureusement expié sa longue prééminence. C'est bien le cas de dire, comme l'historien d'Israël, que le comble de sa gloire a été égalé par celui de son ignominie, et que son élévation a donné la mesure de son abaissement: *Secundum gloriam ejus, multiplicata est ignominia ejus; et sublimitas ejus, conversa est in luctum* ². Sans doute les autres églises de la cité ne furent pas non plus épargnées; mais ni Saint-Hilaire, ni Saint-Michel, ni Saint-Martin-le-Viandier, ni Saint-Saturnin, en tombant sous le marteau démolisseur, n'eurent à subir un pareil degré de honte; comme aussi, nonobstant leur affectation passagère à des usages profanes, ni Saint-Aignan, qui a retrouvé ses autels, ni Saint-André, qui peut les reconquérir un jour ³, n'ont bu à un semblable calice d'amertume. Ah! la pudique vierge d'Agen avait versé son sang plutôt que de sacrifier sur les autels d'une divinité impure. Le démon a pris ici sur cette modestie virginale une longue et cruelle revanche. Percez, percez ces murs: *Fode parietem* ⁴; puis regardez, ou plutôt, cachez votre face dans

¹ Vie de M. Olier, par M. FAILLON, T. I, p. 295-98.

² I Machab., I, 42.

³ Depuis ce discours, l'église de Saint-André, qui servait de magasin de fourrage, a été détruite par le feu en 1861.

⁴ Ezech., VIII, 8.

vos mains pour ne pas voir ce qui se passe entre le vestibule et l'autel¹. Grand Dieu ! les anges de votre sanctuaire se sont enfuis, les yeux mouillés de larmes amères². Pendant soixante ans et plus, l'abomination de la désolation, prédite par le prophète, est en permanence dans le lieu saint³.

Mes Frères, jetons un voile sur ce qui n'est plus. Ces tristes choses ont été le malheur des temps plus encore que le crime des hommes. Reconnaissons même que, par un sentiment de pudeur qui les honore, la plupart de nos concitoyens se tenaient éloignés de ce lieu de plaisir, et que les plus mondains n'y venaient eux-mêmes qu'avec répugnance et remords. Que de fois, au milieu des joies bruyantes et des rires lascifs, tout à coup, les yeux se portant sur ces colonnes et ces arcades du temple, une pensée d'effroi vint assombrir les fronts et glacer les cœurs ! On entendait tout autour de soi comme le grondement de la colère divine prête à éclater. On regardait aux voûtes si, pareil à l'épée de Damoclès, un glaive n'y pendait pas au-dessus des têtes, retenu seulement par un fil. Sur ces murailles encore imprégnées des parfums de l'encens et marquées des signes de la consécration religieuse, on croyait, comme dans la salle du festin de Balthazar, voir glisser une main mystérieuse qui traçait des caractères menaçants. Enfin, on sentait sous ses pieds les dalles funéraires se soulever ; et l'on se demandait si, le rideau tombant, les spectres des ancêtres, à demi-enveloppés de leur linceul, n'allaient pas apparaître sur la scène et donner le spectacle de leurs danses lugubres. Ces visions sinistres étaient un trouble-fête dont le vice lui-même aspirait à être délivré ; et le sentiment des convenances, disons plus, l'intérêt même du plai-

¹ Les bâtiments de Sainte-Foy étaient convertis en un théâtre, une loge maçonnique, un café et une salle de bal, etc.

² Isai., xxxiii, 7. — ³ Matth., xxiv, 15.

si, s'accordait avec le sentiment religieux pour réclamer un terme à ce scandale. Hélas ! le plaisir, ici-bas, est toujours assez mêlé d'inquiétude, il est toujours assez voisin du désordre : c'est trop qu'il se complique d'irrégion et de sacrilège.

V. Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de raconter l'événement de ce jour à tout ce peuple qui vient d'en être le témoin oculaire. Mais si je devais m'en faire l'annaliste pour les générations à venir, je le crayonnerais ainsi à l'aide du texte sacré. « Le pieux Judas Machabée, profitant d'un court répit que lui laissait l'armée ennemie, monta avec tous les siens à la montagne de Sion. Ils virent l'enceinte sacrée toute déserte, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis obstrué. Ils firent un grand deuil, se prosternèrent le visage contre terre, et envoyèrent leur cri de douleur jusqu'au ciel. Puis le vénérable chef d'Israël choisit des prêtres sans tache, religieux observateurs de la loi de Dieu. Par son ordre, ils purifièrent les lieux saints et jetèrent dans un lieu écarté les pierres profanées. Et ils prirent de nouvelles pierres, et ils bâtirent un autel nouveau semblable au premier. Ils firent de nouveaux chandeliers, de nouveaux vases sacrés ; ils suspendirent des lampes devant l'autel. Enfin, ils posèrent les pains sur la table, et achevèrent ainsi l'œuvre qu'ils avaient commencée. Puis le sacrifice fut offert, selon la loi, sur le nouvel autel qu'ils avaient élevé ; et cette dédicace s'accomplit au bruit des cantiques, des harpes, des lyres, des timbales ; et tout le peuple fit monter un hymne d'adoration et de reconnaissance vers le Très-Haut, et ils bénissaient le Seigneur qui avait fait réussir leur entreprise¹. » N'est-il pas vrai, Monseigneur, que tout commentaire de ces paroles serait superflu ! C'est le récit littéral, c'est le compte-rendu minutieux

¹ Machab., iv

de la cérémonie d'aujourd'hui, écrit par l'Esprit-Saint au quatrième chapitre du premier livre des Machabées. Rien n'y manque, y compris la circonstance finale du pain eucharistique rapporté solennellement dans le tabernacle, et celle de l'oblation de l'adorable sacrifice célébré sur l'autel nouveau : *Et posuerunt super mensam panes, et consummaverunt omnia opera quæ fecerunt; et obtulerunt sacrificium super altare novum.*

Et maintenant, ô mon Dieu, vous dirai-je avec tout ce sacerdoce et ce peuple assemblés autour de moi, et maintenant, ô Saint des saints, ô Seigneur de toutes choses, vous qui êtes le maître de tous les événements, conservez toujours sans tache, exemptez pour jamais de toute profanation cette maison qui vient d'être purifiée : *Et nunc, Sancte sanctorum, omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam quæ nuper mundata est* ¹. De nouvelles épreuves peuvent être encore réservées à la terre; mais, Seigneur, si nos péchés appelaient sur nous de nouveaux châtimens, préservez-nous d'un tel excès de douleur. Frappez sur nous, Seigneur, mais ne vous livrez plus vous-même aux mains des hommes impies et sacrilèges.

VI. Ce n'est pas assez, ô mon Dieu, et puisque ce lieu était devenu un foyer de désordres, transformez-le désormais en une source de grâces qui se répandent et sur toute la ville et sur tout le diocèse. Oui, puisqu'il est parti d'ici beaucoup de mal, il faut qu'il en parte désormais encore plus de bien : ce sont là les nobles revanches de la religion : *Vince in bono malum* ². Je lis au second livre des Paralipomènes qu'après avoir détruit les hauts lieux et les bois consacrés aux idoles, le saint roi Josaphat détacha d'auprès de lui des lévites et des prêtres pour aller instruire les cités et

¹ Il Machab., xiv, 36. — ² Rom., xii, 21.

les bourgs de Juda. Ceux-ci, portant avec eux le livre de la loi du Seigneur, allaient dans tous les centres de population, et ils enseignaient le peuple. Et, de la sorte, la crainte salutaire du Seigneur renaissait partout, accompagnée des sentiments de confiance et d'amour qui convenaient aux véritables enfants de Dieu ¹. M. F., telle sera la fonction des prêtres attachés à ce sanctuaire, et vous savez déjà toutes les grâces de conversion et de salut dont leur ministère a été l'instrument. Pour nous, quand nous pensons aux excellentes qualités qui caractérisent cette province, aux mœurs douces et polies de ses habitants, aux vertus héréditaires de ses vieilles familles agricoles, à la probité exacte qui règle son commerce et ses transactions; quand nous re-voyons ces visages si ouverts, si francs, si sympathiques, nous nous demandons toujours à nous-même : Pourquoi ce peuple ne serait-il donc pas chrétien comme on l'est dans d'autres provinces ? chrétien, non-seulement de nom et de croyance, mais par la pratique et par les œuvres ? Est-ce que J.-C. aurait divorcé avec cette contrée plus définitivement qu'avec d'autres ? Non, non ; il y a, dans ces tranquilles populations de la Beauce et du Perche, dans ces natures honnêtes et droites, des éléments exqu coastés qui ne demandent qu'à se compléter par les vertus surnaturelles et par la pratique du christianisme. Allez, pieux et charitables missionnaires, portez à ces peuples le pain de la vérité et de la grâce. Ce pain ne sera pas repoussé ; les peuples s'en nourriront et ils vivront. Votre zèle sera béni ; vous êtes les prêtres de Marie, et ce nom seul ferait votre force. Puis, nous l'avons dit, la jeune vierge qui est honorée en ce lieu, fut apôtre dans son martyre. Son église, qui sort aujourd'hui de ses épreuves, sera donc désormais un centre et un foyer d'apostolat.

¹ II Paral., xvii, 6-10.

VII. O jeune et vaillante héroïne, je ne puis taire qu'une partie de ma joie en ce jour, c'est de vous voir retrouver enfin le culte dont vous avez été si longtemps l'objet dans cette ville. Nos pères vous regardaient comme l'une des protectrices et des patronnes de la cité. Aussi vous avaient-ils donné, dans l'harmonieuse distribution du temple cathédral, une place d'honneur que vous n'avez cessé d'y conserver. Parmi ces grandes figures des apôtres, des docteurs et des saints les plus renommés de l'antiquité chrétienne, qui remplissent les verrières de l'étage supérieur de la basilique, on aime à discerner toujours cette image étincelante de tous les feux du midi⁴. Elle est là, depuis plus de six siècles, dans l'attitude du triomphe, avec sa large robe violette aux bandes d'or et de pierreries, et son manteau rouge doublé de blanc, symbole de la virginité et du martyr. L'inscription ne laisse aucune place au doute : *Sancta Fides*. Puis, au-dessous de la grande figure, on voit tous les détails du martyr : Dacien préside fièrement au supplice de sa victime, excitant la rage des bourreaux ; et Caprais y assiste aussi, encourageant la pieuse enfant et lui montrant la couronne céleste qu'une blanche colombe lui apporte du ciel. S'il m'était permis, M. F., de vous parler de mes propres impressions, je vous dirais que j'ai souvent contemplé cette image avec un sentiment mêlé de tristesse. Je me demandais à moi-même : Est-ce que l'illustre vierge, qui garde ici une place si haute et si glorieuse, ne jettera pas enfin un regard de pitié et d'amour sur sa maison humiliée et profanée ? Est-ce qu'elle n'obtiendra jamais du céleste époux des vierges la faveur d'y rentrer ? Mes vœux sont exaucés. La vierge d'Agen n'a plus seulement son image, elle a enfin son temple parmi nous. Elle a bien droit à ce double honneur dans

⁴ Cette figure occupe la première des lancettes géminées de la troisième travée de l'étage supérieur, à droite, en entrant par la porte royale.

une cité qui est celle de la reine des vierges. Le psalmiste l'a dit : « A la suite de la Reine, d'autres vierges, ses imitatrices et ses rivales, seront amenées et présentées au Roi » : *Adducentur Regi virgines post eam, proximæ ejus afferentur tibi*¹ ; et je m'imagine que nos pères avaient ce texte présent à l'esprit lorsqu'en regard de la figure de sainte Foy, dans un même fenestrage, ils ont reproduit une image de la Vierge Mère, à laquelle cette place ne semblait pas appartenir dans la série hiérarchique des peintures. « Sacrifie, avait dit le séducteur, sacrifie à la très-sainte Diane ; ton Christ pourrait-il valoir à tes yeux cette divinité, que son sexe rapproche davantage de toi ? » *Sanctissimæ Dianæ sacrificia, quæ ipsa est sexui vestro consimilis*. Cette provocation était conçue dans des termes spécieux ; mais la vierge, aussi intègre dans sa foi que dans ses mœurs, repoussa avec horreur la tentation d'idolâtrie. Pour le chrétien, nul n'est adorable si ce n'est le Dieu qui est au ciel, et le Dieu incarné, Jésus-Christ, qui est à la fois le Fils de Dieu, consubstantiel à son Père, et le chef de toute la race humaine. Toutefois le sentiment de la nature auquel Dacien faisait si habilement appel dans le cœur de la jeune fille, n'est pas privé de toute satisfaction dans l'économie du culte chrétien. Car, le Dieu fait homme est né d'une femme ; et il suffit bien à la glorification de votre sexe, n'est-ce pas, vierges chrétiennes, qu'il soit placé sur nos autels en la personne de la Vierge Mère de Dieu : *quæ ipsa est sexui vestro consimilis* ? Vous aimerez donc désormais, M. F., à voir le sanctuaire de la jeune vierge et martyre reflourir à l'ombre des grandes tours qui surmontent le temple de la Vierge par excellence. Il ne tiendra qu'à vous de venir, comme l'ancien disciple de Fulbert, prier et méditer dans cet oratoire recueilli. Que Dieu, qui est admirable dans ses saints, et qui est saint dans toutes ses œuvres, en

¹ Ps. XLIV. 15.

soit mille fois béni ! Et que tous ceux-là soient loués et récompensés par le Seigneur, qui ont travaillé et contribué avec tant de générosité à cette œuvre réparatrice ! C'est ce que je vous souhaite à tous, mes bien chers Frères, avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Ainsi soit-il.



XXVII

DISCOURS

POUR LA SOLENNITÉ DE LA RÉCEPTION
DES RELIQUES DE SAINT ÉMILIEN, ÉVÊQUE DE NANTES .
PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE NANTES
LE VIII NOVEMBRE MDCCCLIX.

*Cum oratis, dicite : Pater, sanctif-
cetur nomen tuum ; adveniat regnum
tuum.*

Quand vous priez, dites : Père, que
votre nom soit sanctifié, que votre règne
arrive.

(Ce sont les paroles de N.-S. J.-C.
dans saint Luc, c. XI, v. 2.)

MONSIEUR ⁴,

Jamais le divin fondateur du christianisme n'a mieux ré-
vélé à la terre ce que doit être un chrétien, que quand il a
enseigné à ses disciples la façon dont ils devaient prier. En
effet, mes Frères, la prière étant comme la respiration reli-
gieuse de l'âme, c'est dans la formule élémentaire qu'en a
donnée J.-C. qu'il faut chercher tout le programme et tout
l'esprit du christianisme. Écoutons donc la leçon textuelle

⁴ S. G. Mgr l'évêque de Nantes. — Étaient présents NN. SS. les évêques
d'Angers, de Bruges, d'Angoulême, de Blois, de Luçon, d'Amiens.

du Maître. J'en ai récité le commencement tout à l'heure selon le texte plus concis de saint Luc. Je le dirai maintenant d'après saint Matthieu, tel que les enfants le balbutient et que tous les chrétiens le répètent depuis bientôt deux mille ans. Vous prierez donc ainsi, dit J.-C. : *Sic ergo vos orabit* : « Notre Père, qui êtes dans les cieux, que votre nom « soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté « soit faite sur la terre comme au ciel ¹ ». L'intelligence de mon sujet n'exige pas que j'ajoute le reste.

Vous comprenez déjà, M. T.-C. F., à quelle hauteur de pensées, de sentiments, de désirs, se trouve placé tout aussitôt le chrétien qui s'exprime ainsi. Qu'il soit grand ou petit, lettré ou ignorant, prêtre ou laïque, qu'il prie en public ou en particulier, cela n'importe pas ; l'Évangile suppose même qu'il est seul dans sa chambre, la porte fermée ². Or, à peine a-t-il ouvert la bouche, que, s'identifiant avec toute la grande famille humaine, et s'élançant vers le Père commun de tous qui est dans les cieux, ce faible mortel, dans le transport et presque le délire de son désintéressement, s'oublie d'abord et se néglige lui-même, qui a besoin de tout, pour ne songer qu'à celui qui est l'être nécessaire et qui n'a besoin de rien ni de personne. Avant toute autre chose, sa triple préoccupation, c'est la glorification du nom de Dieu sur la terre, c'est l'établissement du règne de Dieu sur la terre, c'est l'accomplissement de la volonté de Dieu sur la terre ³. Et ces

¹ Matth., vi, 9. — ² *Ibid.*, 6.

³ Le catéchisme du saint concile de Trente avertit les pasteurs de faire observer que ces derniers mots : *Sur la terre comme au ciel*, se rapportent à chacune des trois demandes précédentes : « Ut hæ petitiones, quam vim « habeant et quid valeant, plenius intelligantur, pastoris erunt partes « monere fidelem populum verba illa : *Sicut in cælo et in terra*, ad singulas « referri posse primarum trium postulationum : ut, sanctificetur nomen « tuum sicut in cælo et in terra ; item, adveniat regnum tuum sicut in cælo « et in terra ; similiter, fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra. » *Catech. concil. Trid.*, P. IV, c. X, n. 5.

trois aspirations, qui peuvent être ramenées à une seule, ne sont pas sans ordre et sans gradation. Il existe ici-bas des supériorités qui n'ont que l'excellence du nom et la préséance du rang. Il en est d'autres qui joignent à la dignité le pouvoir, mais qui n'en ont pas l'exercice, qui règnent et ne gouvernent pas. Enfin il en est qui trônent, qui règnent et qui gouvernent; et là seulement sont les véritables rois, les véritables monarques. Telle est éminemment la royauté suprême de notre Dieu dans les cieux. Là, son nom est honoré par tous; son pouvoir s'étend sur tous; sa volonté est obéie de tous. De ce côté, nous ne pouvons rien dire, sinon : *Amen*, « Cela est »; mais non pas : *Amen*, « Que cela soit »; car rien ne se peut ajouter, ô mon Dieu, à votre royauté essentielle de là-haut. Au contraire, si j'abaisse mes yeux sur la terre, et s'il s'agit de votre royauté dans les développements extérieurs que le temps lui apporte, vous me permettez alors, ô mon Dieu, vous me commandez même de faire des vœux pour votre gloire. Car ici-bas il y a des noms qui veulent prévaloir contre votre nom, des sceptres qui songent à s'élever au-dessus de votre sceptre, des volontés qui entreprennent de l'emporter sur votre volonté, et, pour tout dire, ici-bas votre règne est traversé, il est combattu, il est entravé. Vos disciples, ô Seigneur Jésus, ce sont ceux qui, parmi toutes les vicissitudes de ce monde, prennent invariablement parti pour la cause divine; que dis-je? ce sont ceux qui s'acharnent à vouloir une perfection qui ne sera jamais réalisée dans le temps, puisqu'ils n'aspirent à rien moins qu'à voir Dieu glorifié, servi, obéi sur la terre comme il l'est au ciel : idéal qu'il ne leur sera point donné d'atteindre entièrement, mais qu'il leur est ordonné de poursuivre, et que la consommation finale démontrera n'avoir pas été un vain rêve. *Sicut in cælo et in terra.*

Le chrétien, M. T.-C. F., ce n'est donc pas, comme semble le croire et comme l'affirme tous les jours et sur tous les tons

un certain monde contemporain, ce n'est donc pas un être qui s'isole en lui-même, qui se séquestre dans un oratoire indistinctement fermé à tous les bruits du siècle, et qui, satisfait pourvu qu'il sauve son âme, ne prend aucun souci du mouvement des affaires d'ici-bas. Le chrétien, c'est le contrepied de cela. Le chrétien, c'est un homme public et social par excellence; son surnom l'indique : il est catholique, ce qui signifie universel. Jésus-Christ, en traçant l'oraison dominicale, a mis ordre à ce qu'aucun des siens ne pût accomplir le premier acte de la religion, qui est la prière, sans se mettre en rapport, selon son degré d'intelligence et selon l'étendue de l'horizon ouvert devant lui, avec tout ce qui peut avancer ou retarder, favoriser ou empêcher le règne de Dieu sur la terre. Et comme assurément les œuvres de l'homme doivent être coordonnées avec sa prière, il n'est pas un chrétien digne de ce nom qui ne s'emploie activement, dans la mesure de ses forces, à procurer ce règne temporel de Dieu, et à renverser ce qui lui fait obstacle. Je pourrais parcourir toute la succession des siècles, et chacun d'eux m'offrirait quelque grand modèle à proposer à votre imitation. Mais mon sujet m'est tracé d'avance. Ces ossements sacrés qui viennent d'être triomphalement et providentiellement rapportés dans votre ville, M. T.-C. F., m'épargnent l'embarras du choix. Voyons donc comment, en l'an de grâce sept cent vingt-cinq, les braves Nantais, guidés par leur évêque, ont compris et pratiqué les premiers mots de leur *Pater*; et nous tâcherons d'en conclure ce que nous devons être, ce que nous devons faire nous-mêmes, je dis nous tous, fidèles, prêtres, évêques, sous peine de donner le démenti à notre oraison dominicale et aux exemples de nos pères.

Cet entretien sera simple et familial. La parole épiscopale ne comporte pas de mouvements apprêtés, ni d'ajustements oratoires. Néanmoins, j'éprouve un besoin tout particulier du secours de vos prières. Implorez donc avec moi

cette auguste Vierge, de qui les chastes flancs ont enfanté l'Emmanuel, le Dieu avec nous, dont la naissance temporelle a été le premier avènement du règne de Dieu sur la terre. *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Le règne visible de Dieu sur la terre, M. T.-C. F., c'est le règne de son Fils incarné, J.-C. ; et le règne visible du Dieu incarné, c'est le règne permanent de son Église. « Dieu est connu dans la Judée, disait le psalmiste, et son nom est grand dans Israël¹. » Cette proposition est bien plus vraie encore quand il s'agit de l'Église de la nouvelle loi. Là Dieu est connu ; là son nom est révérend et glorifié, là sa royauté est acclamée, là sa loi est observée ; en un mot, selon la belle définition du catéchisme de Trente, expliquant le début de l'oraison dominicale, « le règne de Dieu et du Christ, c'est l'Église » : *Regnum Christi quod est Ecclesia*².

Mais parce que l'Église de J.-C. réalise le règne de Dieu dans le temps avec une énergie immense et une efficacité unique, à cause de cela elle est destinée à rencontrer sur sa route des obstacles de tout genre et des résistances formidables. La raison en est que l'Église est ici-bas militante, et non pas triomphante ; elle est dans la voie, et non pas dans le terme. Il est vrai, il lui a été dit de régner déjà, mais de régner au milieu de ses ennemis : *Dominare in medio inimicorum tuorum*³. Et sa domination sera ainsi partagée, disputée, quelquefois balancée, jusqu'au jour où tous ses ennemis seront placés sous ses pieds : *Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos ejus sub pedibus ejus*⁴. C'est dans cette lutte que se manifesteront les secrets des cœurs, et que se fera dès ici-bas le discernement des bons et des mauvais, le partage des braves et des lâches, ce qui veut dire le partage

¹ Ps. LXXV, 1.—² *Catech. concil. Trid.*, P. IV, c. XI, n. 23.—³ Ps. CIX, 2.
— ⁴ I Corinth., XV, 25.

des élus et des réprouvés, puisque ni les méchants ni les lâches n'entreront dans le royaume des cieux. Heureux donc les hommes qui n'auront jamais hésité entre le camp de la vérité et celui de l'erreur ! Heureux ceux qui, dès le premier signal de la guerre, se seront incontinent rangés sous l'étendard de Jésus-Christ !

Or, à l'époque qui nous occupe, il avait paru sur la terre, depuis bientôt deux siècles, un fils de Bélial à qui il était réservé de tenir en haleine la chrétienté tout entière durant une période de plus de mille ans. L'islamisme, « religion monstrueuse », dit Bossuet dans son beau panégyrique de saint Pierre Nolasque, « religion qui se dément elle-même, qui a pour toute raison son ignorance, pour toute persuasion sa violence et sa tyrannie, pour tout miracle ses armes ¹ », et j'ajouterai, pour tout attrait ses excitations voluptueuses et ses promesses immorales, l'islamisme avait déjà envahi d'immenses contrées. Que le schisme, que l'hérésie tombassent sous ses coups, c'était un grand malheur sans doute : toutefois c'est la loi de l'histoire et c'est un ordre accoutumé de la providence que, pour punir les peuples pervers, Dieu se sert d'autres peuples plus pervers encore ; et cette mission, l'islamisme en était investi pour longtemps. Mais voici que la chrétienté n'est plus seulement atteinte dans ces races dégénérées qui ont décomposé en elles le principe de la vie par l'altération du principe de l'unité et de la vérité : c'est l'Europe dans ses parties les plus vitales, c'est le cœur même des races catholiques qui est menacé ; c'est le boulevard de l'orthodoxie, c'est le royaume très-chrétien, c'est la France, et, derrière le rempart de la France, c'est la métropole du christianisme, c'est le monde entier qui aura tout à redouter de ces nouveaux et implacables barbares. Ils ont franchi les Pyrénées, ils

¹ Edit. de Lebel, T. XVI, p. 62.

se sont rués sur nos belles provinces du midi', ils ont étanché la soif de leur glaive dans le sang de nos frères orthodoxes, ils s'avancent jusque dans la Bourgogne ; leurs traces sont marquées par le feu et le sang, mais surtout par la profanation et l'impiété. Tout cède, tout fléchit devant ces hordes féroces. Nul bras n'ose entreprendre de les arrêter. O Dieu, ô notre Père qui êtes dans les cieux, que vont devenir sur la terre votre nom, votre règne, votre loi ; en d'autres termes, que va devenir votre Église ?

Mes Frères, il y avait à Nantes, ce qui s'y est vu souvent, un évêque homme de foi et homme de courage : le saint chrême, en inondant sa tête et ses mains, n'avait point éteint dans ses veines l'ardeur naturelle du sang breton. Autour de cet évêque nantais, il y avait ce qu'on y trouverait encore, ce qu'on y trouvera toujours, toute une phalange chevaleresque de loyaux chrétiens et de valeureux guerriers. Émilien, c'est le nom de l'évêque, met d'abord son peuple en prière. Mais bientôt il se relève, car sa prière elle-même le pousse à l'action. Quand la patrie est en danger, tout citoyen est soldat. Or, à l'heure solennelle qui venait de sonner, ce qui était menacé, c'était la patrie des âmes en même temps que celle des corps, c'était le règne de Dieu en même temps que le royaume des Francs. Et, puisque la terreur ou l'impuissance sont partout, puisque personne ne se lève pour sauver l'Église et la France, Émilien se lèvera. Vous m'arrêtez peut-être, et vous me dites : Quoi ! c'est un évêque qui va prendre les armes ? Et que devient la discipline sacrée ? Mes Frères, ne confondons pas les époques, ne jugeons pas les besoins et les mœurs d'un autre âge d'après nos temps et nos mœurs. Les nécessités sociales d'alors ne comportaient pas sur ce point toute la sage précision de la discipline postérieure¹. Et d'ailleurs, il est des

¹ THOMASSIN, *Discipline ancienne et nouvelle*, T. III, p. 3, L. 1, c. 47. p. 495, L. III, c. 44, etc. Edit. in-fol. Paris, 1745.

cas extrêmes dans lesquels les règles disciplinaires s'évanouissent devant la loi divine ; que dis-je ? il est des cas, même vulgaires, Jésus-Christ m'en est garant, dans lesquels la loi divine s'efface devant le droit de nature. « Qui de vous, disait le divin Maître, si le bœuf ou l'âne de son prochain vient à tomber dans une fosse, ne l'en tirera pas sur-le-champ, même au jour du sabbat ? » Or, quand une loi fondamentale comme celle du sabbat cède pour une pareille cause, que dirons-nous lorsqu'il s'agit non pas même seulement de sauver la vie d'une fille d'Abraham, mais de porter secours, en un péril extrême, à la mère commune de tous les hommes, à l'épouse du Christ, à l'Église de Dieu : *Hanc autem filiam Abrahæ non oportuit solvi* ? Mais j'ai tort d'insister sur ces explications inutiles. Assurément le pontife Émilien ne songea pas à se justifier à lui-même son action au moyen de ces raisonnements. Prenant conseil de son bon sens, comme de sa foi et de son courage, et sachant à quel peuple il avait affaire, il harangue ainsi son troupeau : « O vous tous, hommes forts dans la guerre, plus forts encore dans la foi : *Homines fortes in bello, in fide autem fortiores*, armez vos mains du bouclier de la foi, vos fronts du signe de la croix, votre tête du casque du salut, et couvrez votre poitrine de la cuirasse du Seigneur. Puis, une fois revêtus de cette armure religieuse, ô soldats du Christ, prenez vos meilleures armes de guerre, vos armes de fer les mieux forgées, les mieux trempées, pour renverser et broyer ces chiens furieux. Nous pouvons succomber dans la lutte ; mais c'est le cas de dire, avec Judas Machabée : Mieux vaut mourir que voir le désastre de notre patrie, et de supporter la profanation des choses saintes et l'opprobre de la loi que nous a donnée la majesté divine¹. »

¹ Luc., XIV, 5. — ² Luc., XIII, 16.

² BOLLAND., T. v Junii, ad diem 25, p. 81, n. 2.

Au frémissement que ces paroles, froidement répétées, viennent de faire courir dans vos rangs, jugez, M. F., de l'effet qu'elles produisirent sur vos pères du huitième siècle. Émilien était leur compatriote par le sang, en même temps que leur père par la grâce ; il avait un port digne et majestueux, un visage à la fois austère et agréable, une parole ferme et pourtant sympathique, un cœur compatissant. Transportés hors d'eux-mêmes par ce discours laconique, véritable modèle de la harangue militaire et sacerdotale, ils répondent unanimement par ce cri, qui sera toujours instinctif dans le cœur et sur les lèvres des nantais quand ils entendront un appel de leur évêque : « Seigneur vénéré et bon pasteur, ordonnez, commandez, et, partout où vous irez, nous vous suivrons » : *Domine venerande et bone pastor, jube, impera, et quocumque ieris, te sequemur*¹. Émilien ne perd pas un instant ; il voit dans cet élan l'expression de la volonté divine, il fixe le jour du départ. Nul ne manque au mot d'ordre. Aux citoyens de la province se sont adjoints des étrangers venus de loin. Munis de leurs armes agressives et défensives, ils viennent pieusement s'agenouiller dans l'église de Nantes. Là, un admirable spectacle commence : c'est vraiment le prélude de nos plus saintes croisades, le début de nos plus magnifiques guerres chrétiennes. Émilien n'était pas de ces pontifes guerriers, comme on en vit alors quelques-uns, qui, sous le froc ecclésiastique, ne portaient qu'une âme laïque et séculière. Avant tout, Émilien est évêque ; il veut que l'expédition ait un caractère exclusivement religieux. Il se revêt donc des ornements sacrés, et il célèbre les saints mystères, durant lesquels il va bénir et ensuite communier tous ses compagnons d'armes. Rien ne manque à cette imposante solennité ; l'homélie même n'y est pas omise, et je crois entendre retentir à mes oreilles ces accents du sacrificateur : « Mes

¹ BOLLAND., T. v Junii, ad diem 25, p. 81, n. 2.

enfants, *Filioli*, instruits par les préceptes salutaires du Seigneur et formés à une école divine : *Præceptis salutaribus moniti et divina institutione formati*, vous et moi nous osons dire chaque jour : « Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». Enfants, ces grandes paroles que le Christ nous a apprises, l'occasion est venue de les traduire par nos actes. Remercions Dieu, notre créateur et bienfaiteur, qui, par sa bonté, nous a rassemblés en si grand nombre, et qui a visiblement fortifié nos cœurs par sa grâce. Prions-le dévotement, afin qu'il fasse véritablement de nous les soldats de son nom, les soldats de son règne, les soldats de sa loi et de sa cause : *Devote ipsum deprecemur, ut voluntatem suam adimplere valeamus in salutem* ¹. »

Après de telles paroles, il ne restait plus qu'à partir. La sainte phalange se met en marche. Ni les larmes des adieux, ni aucune des considérations et des affections terrestres ne les arrêtent. Ils ont, dit l'historien, l'espérance pour flambeau, les sacrements pour nourriture, et leur évêque pour chef. Ils marchent jour et nuit, jusqu'à ce qu'ils arrivent en Bourgogne et qu'ils se trouvent en face de l'ennemi. L'événement montra de quel prix était pour eux l'expérience militaire de leur chef. Trois premières batailles, engagées avec habileté et soutenues avec courage, sont couronnées par autant de brillantes victoires. Saint-Forgeot, Saint-Pierre-l'Étrier, Creuse-d'Auzy voient leurs champs abreuvés du sang des infidèles. La fortune semblait se fixer dans les rangs des chrétiens, quand bientôt, à la suite d'un quatrième fait d'armes, une nouvelle et plus formidable armée de Sarrasins vient les surprendre à l'improviste. Le pontife fait sonner de la trompette, rallie ses soldats, les anime une der-

¹ BOLLAND., T. v Junii, ad diem 25, p. 81, n. 3.

nière fois par sa parole inspirée. Mais, tandis qu'il parle, il est enveloppé lui-même par les bataillons infidèles ; il fait, jusqu'aux derniers moments, des prodiges de bravoure. Accablé par le nombre, criblé de cent coups d'épées et de lances, entouré de morts et de mourants, il exhortait encore les siens : « O généreux soldats, soyez constants dans votre foi et dans votre courage ; reprenez force et haleine contre ces cruels païens.... Enfants, vous êtes les soldats, non pas des hommes, mais de Dieu. Vous combattez pour votre véritable mère, la sainte Église, dont la voix crie vengeance vers Dieu pour le sang de ses saints. Là-haut, avec le Christ, un meilleur sort nous attend ; là est notre victoire, là est notre récompense¹ ». Ces derniers mots furent aussi le dernier soupir du guerrier ; son âme, reçue par les mains des anges, était introduite dans les joies éternelles.

Vous me demandez, mes Frères, si l'histoire de votre pontife se termine là, et si ce sera tout le résultat de son expédition. Non, ni l'histoire ni l'expédition de votre pontife ne se terminent avec sa défaite et sa mort. Son histoire, même ici-bas, se continue toujours depuis onze siècles. La main de Dieu, d'année en année, y ajoute quelque nouvelle page par quelque nouveau prodige opéré sur sa tombe. Son nom, ses exploits sont demeurés populaires sur le sol où il a succombé ; sa dépouille y est entourée d'amour et de vénération, et la Bourgogne reconnaissante n'a cessé de renouveler tous les ans sa fête et son panégyrique². Enfin, votre cité elle-même, après un de ces longs et mystérieux oublis que Dieu permet, disons mieux, dont il se sert pour ménager à ses saints un triomphe plus inattendu et comme une véritable résurrection terrestre, votre cité vient de fêter la rentrée

¹ BOLLAND., T. v Junii, ad diem 25, p. 82, n. 8.

² Voir l'intéressante *Notice historique et critique sur saint Émilien*, par M. l'abbé Cahours. Nantes, 1859.

solennelle d'Émilien dans ses murs, avec autant et plus de démonstrations qu'elle n'en pourrait déployer pour la réception d'aucune majesté de la terre. Illustres hagiographes, qui rassemblez avec une persévérance d'érudition déjà plus que deux fois séculaire, tous les monuments de la vie et de l'histoire des héros du christianisme, insérez dans vos savantes archives les merveilles dont nous venons d'être témoins. La ville de Nantes vous a préparé, durant ces trois jours, des récits dont l'intérêt ne le cédera à aucun de ceux que l'antiquité sainte vous a légués. Vous le voyez donc, mes Frères, l'histoire de votre évêque guerrier n'a pas fini avec sa vie.

Et quant à son expédition, loin qu'elle ait fini avec lui, il est beaucoup plus vrai de dire qu'il en a seulement donné le signal. Ce farouche ennemi de la chrétienté, auquel la Bretagne catholique a porté les premiers coups et sur lequel elle a remporté de premiers avantages, attendez seulement sept ans, et il sera tellement broyé dans les champs de Poitiers, qu'il ne reparaitra plus jamais sur le sol de la France. Et parce qu'il est écrit que ces deux généreuses provinces, la Bretagne et le Poitou, doivent toujours se donner la main dans les grands combats de la religion et du droit, un autre évêque de Nantes, successeur d'Émilien, figurera dans la bataille à côté de Charles-Martel. Un de vos devanciers, Monseigneur, *avait été à la peine* : il était juste qu'un autre *fût à l'honneur*. Mais ce n'est point assez. Le Sarrasin, chassé de nos rivages, exerce ailleurs ses cruautés et ses impiétés. Ce n'est plus seulement de notre sol qu'il faut l'éloigner, c'est chez lui, c'est dans son propre empire qu'il faut désormais le poursuivre. L'orient, Jérusalem, les lieux saints nous convient à leur défense. Un pape français, Sylvestre II, pousse, au nom de la cité sainte, le premier cri de détresse ; un autre pape, français encore, Urbain II, lance le premier cri de guerre. Les accents généreux de ces deux pontifes

émeuvent le monde, et leurs discours volent de bouche en bouche. Je dois le dire pourtant, mes Frères : quand je rapproche ces accents et ces discours de ceux qui sont tombés des lèvres de votre Émilien, je reconnais qu'ils n'en sont que l'écho répété de plus haut et propagé plus au loin. Oui, et si quelqu'un avait la pensée de s'étonner de tout ce que Nantes a fait depuis trois jours, je répondrais que Nantes n'en pouvait pas trop faire : car c'est une des plus belles, une des plus grandes pages de son histoire qui vient de lui être révélée et de lui être rendue. Les croisades, ces guerres chrétiennes qui seront l'éternel honneur de la France, ne sont qu'un plus large développement de l'expédition de vos pères. Et après que la noble ardeur des croisades s'est éteinte dans l'âme des princes et des rois, la flamme sacrée qui anime encore le zèle des papes, le zèle des chevaliers chrétiens et des moines-soldats, c'est cette noble passion que votre évêque-soldat a si bien nommée l'amour de la foi et de la sainte chrétienté : *Pro amore fidei et sanctæ christianitatis*¹.

Non, non, vaillant pontife, votre entreprise militaire n'a pas fini avec vous. L'œuvre dont vous avez été l'initiateur et le premier moteur, il fallait mille ans et plus de notre sang et de notre or, mille ans et plus de combats héroïques, pour la conduire à son terme définitif. Aussi je ne m'étonne pas que, sorti de Nantes au VIII^e siècle, vous n'y rentriez qu'en ce siècle XIX^e. Me serait-il permis de le dire ainsi, mes Frères? Même après son trépas, votre pontife avait gardé toute la fierté, ou, si vous le voulez même, toute la sainte obstination de la race bretonne, et il semble qu'il avait juré de ne regagner son domicile qu'après l'expédition conclue et la série des batailles terminée. Venez, noble pasteur, venez vous reposer enfin dans votre province bien-aimée, au milieu de votre ancien peuple. Désormais votre ennemi

¹ BOLLAND., T. v Junii, ad diem 25, p. 81, n. 2 et 6.

est vaincu sans retour. Vous vous battiez contre un colosse; il ne reste plus qu'un fantôme. Et si ce fantôme est encore debout, c'est que le déplorable état de l'Europe demande que sa chute ne soit pas précipitée, et qu'un reste de vie artificielle lui soit maintenu, de peur que sa succession ne passe à d'autres adversaires, aujourd'hui plus puissants et plus redoutables, de la sainte Église de Dieu. Ne vous scandalisez donc pas trop, ô Émilien, si vous apercevez dans cette assistance plusieurs descendants de vos anciens frères d'armes, naguère enrôlés pour la défense de ces mêmes infidèles que vous immoliez sans quartier. Sans doute, cette anomalie accuse au sein des nations modernes d'immenses sujets de tristesse. Je veux vous le dire pourtant : vos neveux ont pu encore se battre loyalement, chrétiennement; et le même sentiment de foi qui arma votre bras, animait aussi leur cœur. Les vicissitudes d'ici-bas amènent ces incidents étranges et ces retours singuliers des choses. Il serait par trop cruel, en effet, que l'héritage de Mahomet devint la proie de ces races perfides qui ont toujours abandonné nos braves à l'heure de l'action, et dont la trahison a tant de fois retardé nos succès. Laissons donc la providence employer ses mystérieux appareils à galvaniser quelque temps encore ce cadavre défailant, jusqu'au jour où notre occident chrétien, plus uni dans la véritable foi, pourra recueillir une dépouille si chèrement achetée, qui ne peut et ne doit revenir qu'à lui.

Mais je m'aperçois, mes Frères, que je touche aux questions brûlantes de notre temps. Évitions de marcher sur ces charbons ardents, et néanmoins tâchons de demeurer les fils de nos pères et de savoir combattre comme eux pour le nom, pour le règne et pour la loi de Dieu. Ce sera l'objet d'une seconde réflexion.

SECONDE PARTIE.

Jésus-Christ est roi, N. T.-C. F. ; il est roi non-seulement du ciel, mais encore de la terre, et il lui appartient d'exercer une véritable et suprême royauté sur les sociétés humaines : c'est un point incontestable de la doctrine chrétienne. Ce point, il est utile et nécessaire de le rappeler en ce siècle. On veut bien de Jésus-Christ rédempteur, de Jésus-Christ sauveur, de Jésus-Christ prêtre, c'est-à-dire sacrificateur et sanctificateur ; mais, de Jésus-Christ roi, on s'en épouvante ; on y soupçonne quelque empiétement, quelque usurpation de puissance, quelque confusion d'attributions et de compétence. Établissons donc rapidement cette doctrine, déterminons-en le sens et la portée, et comprenons quelques-uns des devoirs qu'elle nous impose dans le temps où nous vivons.

Jésus-Christ est roi ; il n'est pas un des prophètes, pas un des évangélistes et des apôtres qui ne lui assure sa qualité et ses attributions de roi. Jésus est encore au berceau, et déjà les Mages cherchent le roi des Juifs : *Ubi est qui natus est, rex Judæorum ?*¹ Jésus est à la veille de mourir : Pilate lui demande : Vous êtes donc roi : *Ergo rex es tu ?*² Vous l'avez dit, répond Jésus. Et cette réponse est faite avec un tel accent d'autorité, que Pilate, nonobstant toutes les représentations des Juifs, consacre la royauté de Jésus par une écriture publique et une affiche solennelle³. « Écrivez donc, s'écrie Bossuet, écrivez, ô Pilate, les paroles que Dieu vous dicte et dont vous n'entendez pas le mystère. Quoi que l'on puisse alléguer et représenter, gardez-vous de changer ce qui est déjà écrit dans le ciel. Que vos ordres soient irrévocables,

¹ Matth., II, 2.—² Joann., XVIII, 37. — ³ Joann., XIX, 19-22.

parce qu'ils sont en exécution d'un arrêt immuable du Tout-Puissant. Que la royauté de Jésus-Christ soit promulguée en la langue hébraïque, qui est la langue du peuple de Dieu, et en la langue grecque, qui est la langue des doctes et des philosophes, et en la langue romaine, qui est la langue de l'empire et du monde, la langue des conquérants et des politiques. Approchez maintenant, ô Juifs, héritiers des promesses; et vous, ô Grecs, inventeurs des arts; et vous, Romains, maîtres de la terre; venez lire cet admirable écrit : fléchissez le genou devant votre Roi ¹.

Elle date deloin, mes Frères, et elle remonte haut cette universelle royauté du Sauveur. En tant que Dieu, Jésus-Christ était roi de toute éternité; par conséquent, en entrant dans ce monde, il apportait avec lui déjà la royauté. Mais ce même Jésus-Christ, en tant qu'homme, a conquis sa royauté à la sueur de son front, au prix de tout son sang. « Le Christ, dit saint Paul, est mort et il est ressuscité à cette fin d'acquérir « l'empire sur les morts et sur les vivants » : *In hoc Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur* ². Aussi le grand apôtre fonde-t-il sur un même texte le mystère de la résurrection et le titre de l'investiture royale du Christ : « Le Seigneur a ressuscité Jésus, ainsi qu'il est écrit au psaume second : Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui ³ ». Ce qui veut dire : De toute éternité, je vous avais engendré de mon propre sein; dans la plénitude des temps, je vous ai engendré du sein de la Vierge votre mère; aujourd'hui je vous engendre en vous retirant du sépulcre, et c'est une nouvelle naissance que vous tenez encore de moi. Premier-né d'entre les vivants, j'ai voulu que vous fussiez aussi le premier-né d'entre les morts, afin que vous teniez partout la première place : Pri-

¹ Bossuet, 1^{er} discours pour la Circoncision. Édit. Lebel, T. XI, p. 467.

² Rom. XIV, 9. — ³ Act., XIII, 33.

mogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens ¹. Vous êtes donc mon Fils; vous l'êtes à tous les titres puisque je vous ai triplement enfanté, de mon sein, du sein de la Vierge, et du sein de la tombe. Or, à tous ces titres, je veux que vous partagiez ma souveraineté, je veux que vous y participiez désormais comme homme, de même que vous y avez éternellement participé comme Dieu. « Demandez donc, et je vous donnerai les nations pour héritage, et j'étendrai vos possessions jusqu'aux extrémités de la terre ². »

Et Jésus-Christ a demandé, et son Père lui a donné, et toutes choses lui ont été livrées ³. Dieu l'a fait tête et chef de toutes choses, dit saint Paul ⁴, et de toutes choses sans exception : *In eo enim quod omnia ei subiecit, nihil dimisit non subiectum* ⁵. Son royaume assurément n'est pas de ce monde, c'est-à-dire, ne provient pas de ce monde : *Regnum meum non est de hoc mundo ; non est ex hoc mundo* ⁶ ; et c'est parce qu'il vient d'en haut, et non d'en bas : *regnum meum non est hinc* ⁷, qu'aucune main terrestre ne pourra le lui arracher ⁸. Entendez les derniers mots qu'il adresse à ses apôtres avant de remonter au ciel : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, et enseignez toutes les nations ⁹. » Remarquez, mes Frères, Jésus-Christ ne dit pas tous les hommes, tous les individus, toutes les familles, mais *toutes les nations*. Il ne dit pas seulement : Baptisez les enfants, catéchisez les adultes, mariez les époux, administrez les mourants, donnez la sépulture religieuse aux morts. Sans doute,

¹ Coloss., I, 18. — ² Ps. II, 8. — ³ Luc., X, 22. — ⁴ Ephes., I, 22 ; — Coloss., II, 10. — ⁵ Hebr., II, 8. — ⁶ Joann., XVIII, 36. — ⁷ *Ibid.*

⁸ *Monuit Pilatum ipse Christus Dominus regnum suum non esse ex hoc mundo, hoc est, minime ex hoc mundo, qui et conditus est et interiturus, ortum habere ; nam eo modo dominantur imperatores, reges, reipublicæ duces, omnesque ii qui, vel expetiti ac delecti ab hominibus, præsentibus civitatibus atque provinciis, vel per vim et injuriam dominatum occupaverunt. Catech. Concil. Trid., P. IV, c. XI. n. 15.*

⁹ Matth., XXVIII, 18, 19.

la mission qu'il leur confère comprend tout cela , mais elle comprend plus que cela : elle a un caractère public, un caractère social. Et, comme Dieu envoyait les anciens prophètes vers les nations et vers leurs chefs pour leur reprocher leurs apostasies et leurs crimes, ainsi le Christ envoie ses apôtres et son sacerdoce vers les peuples, vers les empires, vers les souverains et les législateurs, pour enseigner à tous sa doctrine et sa loi. Leur devoir, comme celui de Paul, est de « porter le nom de Jésus-Christ devant les nations, et les rois, et les fils d'Israël » : *Ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israel* ¹.

Mais je vois venir l'objection triviale, et j'entends élever contre ma doctrine une accusation aujourd'hui à la mode. La thèse que vous développez, me crie-t-on, c'est celle de la théocratie toute pure. La réponse est facile, et je la formule ainsi : « Non, Jésus-Christ n'est pas venu fonder la théocratie sur la terre, puisqu'au contraire il est venu mettre fin au régime plus ou moins théocratique qui faisait toujours le fond du mosaïsme, encore que ce régime eût été notablement modifié par la substitution des rois aux anciens juges d'Israël ». Mais, pour que cette réponse soit comprise de nos contradicteurs, il faut, avant tout, que le mot même dont il s'agit soit défini : la polémique exploite trop souvent avec succès, auprès des hommes de notre temps, des locutions dont le sens est indéterminé. Qu'est-ce donc que la théocratie ? La théocratie, c'est le gouvernement temporel d'une société humaine par une loi politique divinement révélée et par une autorité politique surnaturellement constituée. Or, cela étant, comme Jésus-Christ n'a point imposé de code politique aux nations chrétiennes, et comme il ne s'est pas chargé de désigner lui-même les juges et les rois des peuples de la nouvelle alliance, il en résulte que le christianisme n'offre pas

¹ Act., ix, 15.

trace de théocratie. L'Église, il est vrai, a des bénédictions puissantes, des consécration solennelles pour les princes chrétiens, pour les dynasties chrétiennes qui veulent gouverner chrétiennement les peuples. Mais, nonobstant cette consécration des pouvoirs humains par l'Église, je le répète, il n'y a plus, depuis Jésus-Christ, de théocratie légitime sur la terre. Lors même que l'autorité temporelle est exercée par un ministre de la religion, cette autorité n'a rien de théocratique, puisqu'elle ne s'exerce pas en vertu du caractère sacré, ni conformément à un code inspiré. Trêve donc, par égard pour la langue française et pour les notions les plus élémentaires du droit, trêve à cette accusation de théocratie qui se retournerait en accusation d'ignorance contre ceux qui persisteraient à la répéter.

Le contradicteur insiste, et il me dit : Laissons la question de mots. Toujours est-il que, dans votre doctrine, l'autorité temporelle ne peut pas secouer le joug de l'orthodoxie ; elle reste forcément subordonnée aux principes de la religion révélée, ainsi qu'à l'autorité doctrinale et morale de l'Église ; or, c'est là ce que nous appelons le régime théocratique. Nous appelons, au contraire, régime laïque ou régime sécularisé, celui qui peut s'affranchir à son gré de ces entraves, et qui ne relève que de lui-même. — L'aveu est précieux, M. T.-C. F. C'est-à-dire que la société moderne n'entend plus reconnaître pour ses rois et pour ses princes que ceux « qui ont pris les armes et qui se sont ligués contre Dieu et contre son Christ », que ceux qui ont dit hautement : « Brisons leurs liens et jetons leur joug loin de nous¹ ». C'est-à-dire qu'il faut supprimer la notion séculaire de l'État chrétien, de la loi chrétienne, du prince chrétien, notion si magnifiquement posée dès les premiers âges du christianisme, et spécialement par saint Augustin². C'est-à-dire en-

¹ Ps. II, 2, 3. — ² Aug. *De civit. Dei*, L. V, c. 24. — Epist. 185 ad Bonif., c. V, n. 19. « Quod enim dicunt... non petiisse a regibus terræ

core que, sous prétexte d'échapper à la théocratie imaginaire de l'Église, il faut acclamer une autre théocratie aussi absolue qu'elle est illégitime, la théocratie de César chef et arbitre de la religion, oracle suprême de la doctrine et du droit : théocratie renouvelée des païens, et plus ou moins réalisée déjà dans le schisme et dans l'hérésie, en attendant qu'elle ait son plein avènement dans le règne du peuple grand-prêtre et de l'État-Dieu, que rêve la logique implacable du socialisme. C'est-à-dire, enfin, que la philosophie sans foi et sans loi a passé désormais des spéculations dans l'ordre pratique, qu'elle est constituée la reine du monde, et qu'elle a donné le jour à la politique sans Dieu. La politique ainsi *sécularisée*, elle a un nom dans l'Évangile : on l'y appelle « le prince de ce monde¹, le prince de ce siècle² », ou bien encore « la puissance du mal, la puissance de la Bête³ » ; et cette puissance a reçu un nom aussi dans les temps modernes, un nom formidable qui depuis soixante-dix ans a retenti d'un pôle à l'autre : elle s'appelle la Révolution. Avec une rapidité de conquête qui ne fut jamais donnée à l'islamisme, cette puissance émancipée de Dieu et de son Christ a subjugué presque tout à son empire, les hommes et les choses, les trônes et les lois, les princes et les peuples. Or, un dernier retranchement lui reste à forcer : c'est la conscience des chrétiens. Par les mille moyens dont elle dispose, elle a réussi à égarer l'opinion d'un grand nombre, à ébranler même les convictions des sages. Des auxiliaires inespérés lui sont venus, qui, non-seulement dans le domaine des faits, mais encore dans le domaine des principes,

apostolos talia, non considerant aliud fuisse tunc tempus, et omnia suis temporibus agi, etc... In hoc ergo serviunt Domino reges, in quantum sunt reges, cum ea faciunt ad serviendum illi, quæ non possunt facere nisi reges. »

¹ Joann., XII, 31; — XIV, 30. — ² I Corinth., II, 6, 8. — ³ Apoc., XI, 7; XIII, 4.

ont accepté et signé avec elle des alliances. Quelques autres, qui persistent à lui faire une mesquine opposition de personnes, se rangent assez clairement à son avis, quant au fond des choses. Le moment ne semble-t-il pas venu pour elle de livrer un assaut décisif? Vous savez, mes Frères, à quelle suprême tentation le Christ fut soumis. Satan le transporta sur une haute montagne, et lui dit : « Tu vois toutes ces choses? Eh bien ! je te donnerai tout cela si tu tombes à mes genoux et si tu m'adores » : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*¹. Grand Dieu, viendra-t-il un jour dans la série des siècles où la même épreuve sera infligée à votre Église par le prince de ce monde? La puissance du mal s'approchera-t-elle jamais pour lui dire : Toutes ces possessions terrestres, toute cette pompe et cette gloire extérieure, je te les donnerai, je te les maintiendrai, pourvu que tu t'inclines devant moi, que tu sanctionnes mes maximes en les adoptant, et que tu me payes ton hommage : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens* (quelle chute !) *si cadens adoraveris me* ? A la parole du séducteur le Christ avait répondu : Arrière, tentateur, car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur, et tu ne serviras que lui seul ». Et le tentateur s'était éloigné de Jésus, et les anges s'approchant étaient venus le servir². Mes Frères, l'Église, placée dans les mêmes conditions que son Maître, ne saurait pas trouver d'autre réponse. Nulle puissance assurément n'a mieux appris qu'elle à tenir compte des difficultés des temps et à se plier aux exigences des conjonctures. Les sacrifices, elle en a tant fait dans le long cours de son existence ! Ne sait-elle pas qu'à l'exemple du grand apôtre, elle est débitrice envers tous, envers les ignorants et les insensés comme envers les sages³? Mais il est une limite infranchissable pour l'Église : c'est celle où les choses humaines confinent aux titres inaliénables du

¹ Matth., IV, 9. — ² *Ibid.*, 10, 11. — ³ Rom., I, 14.

haut domaine de Dieu et de son Christ sur les sociétés terrestres. En face de certains principes fondamentaux du droit public chrétien, elle est et elle sera toujours inébranlable. Ce n'est pas elle qui substituera jamais, même dans ses institutions purement temporelles, les prétendus droits de l'homme aux droits imprescriptibles de Dieu. Et si la fermeté invincible de l'Église devait la priver désormais de tout appui terrestre, de toute assistance humaine, eh bien ! il y a encore des anges au ciel, ils s'approcheraient et ils la serviraient : *Et accesserunt angeli, et ministrabant ei.*

Je ne m'écarte point du plan de mon discours, M. T.-C. F. Au temps de votre évêque Émilien, le grand ennemi du nom, du règne et de la loi de Dieu, c'était l'islamisme. Cet ennemi terrible, Émilien et vos pères ont eu la gloire de s'enrôler contre lui, de lui résister, de le combattre, et ils y ont noblement sacrifié leur vie. Aujourd'hui l'ennemi capital du nom, du règne et de la loi de Dieu revêt une autre forme et s'appelle d'un autre nom. Sa tendance est la même, et sa devise est toujours celle de la populace déicide : *Nolumus hunc regnare super nos* : « Nous ne voulons pas que le Christ règne sur nous ¹ ». Notre devoir, à nous qui reconnaissons Jésus-Christ pour notre roi, à nous qui disons tous les jours à Dieu : « Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel », notre devoir est d'opposer toute notre énergie aux envahissements de cette puissance du mal. Il ne s'agit pas, du moins encore à cette heure, de prendre les armes. La lutte est principalement une lutte de doctrines. Votre résistance, M. F., consistera donc à maintenir votre intelligence ferme contre la séduction de tous les principes faux et menteurs ; et, pour cela, vous formerez toujours votre conscience à l'école de votre foi, à l'école de l'Église,

¹ Luc., xix, 14.

à l'école de vos pasteurs. J'arrive à des conseils pratiques ; continuez-moi encore un instant votre attention.

Quand je demande aux sages de ce temps quelle est la plus grande plaie de la société actuelle, j'entends répondre de toutes parts que c'est le dépérissement des caractères, l'amollissement des âmes. Il y a sur ce thème des phrases toutes faites, et qui sont à l'usage de tous. Mais cette réponse provoque elle-même une question ultérieure. Car enfin la race française est énergique de son propre fonds, elle est courageuse de sa nature, et elle n'a pas tellement perdu son tempérament natif qu'elle puisse être accusée trop légèrement de mollesse et de lâcheté. Pas plus aujourd'hui qu'autrefois, la bravoure ne lui fait défaut sur les champs de bataille. D'où vient donc ce symptôme si grave de l'affaiblissement des caractères ? Ah ! ne serait-il pas vrai qu'il est la conséquence naturelle et inévitable de l'affaiblissement des doctrines, de l'affaiblissement des croyances, et, pour dire le mot propre, de l'affaiblissement de la foi ? Le courage, après tout, n'a sa raison d'être qu'autant qu'il est au service d'une conviction. La volonté est une puissance aveugle lorsqu'elle n'est pas éclairée par l'intelligence. On ne marche pas d'un pied ferme quand on marche dans les ténèbres, ou seulement dans le demi-jour. Or, si la génération actuelle a toute l'incertitude et l'indécision de l'homme qui s'avance à tâtons, ne serait-ce pas, ô Seigneur, que votre parole n'est plus le flambeau qui guide nos pas, ni la lumière qui éclaire nos sentiers¹ ? Nos pères, en toute chose, cherchaient leur direction dans l'enseignement de l'Évangile et de l'Église : nos pères marchaient dans le plein jour. Ils savaient ce qu'ils voulaient, ce qu'ils repoussaient, ce qu'ils aimaient, ce qu'ils haïssaient, et, à cause

¹ *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis. Ps. cxviii, 05.*

de cela, ils étaient énergiques dans l'action. Nous, nous marchons dans la nuit; nous n'avons plus rien de défini, rien d'arrêté dans l'esprit, et nous ne nous rendons plus compte du but où nous tendons. Par suite, nous sommes faibles, hésitants. Comment se pourrait-il que la chaleur de la résolution fût dans la volonté, et la vigueur de l'exécution dans le bras, quand il n'y a dans l'entendement, au lieu de la claire lumière du *oui*, que le nuage ou le brouillard du *peut-être*? Croyez-moi, le sang français n'est pas glacé dans nos veines. Pour vouloir, il ne nous manque que de voir. Nous retrouverions tout le courage du cœur, le jour où notre intelligence ne serait plus atteinte d'une irrémédiable lâcheté.

Irrémédiable, non, je rétracte ce mot. Le remède, au contraire, est auprès de nous, il est en nous; il ne s'agit que de savoir l'employer. — Notre siècle est industriel en mille manières, il est fécond en inventions de tout genre. Il a découvert d'ingénieux procédés pour communiquer à un bois d'une essence tendre et pénétrable les propriétés des essences les plus dures et les plus compactes, et il est parvenu à donner à une pierre friable et poreuse la fermeté du silex. Ah! que ne peut-il nous fournir le secret d'injecter l'énergie morale dans les âmes, et de *silicatiser*, comme il dit, ces caractères qui se pulvérisent au premier souffle du vent et au premier contact de l'air! Mais ce qu'on demanderait vainement aux procédés humains, la religion nous le procure. Dans notre esprit faible et inconsistant, elle fait descendre l'Esprit même de Dieu ¹. Cette compénétration de l'âme humaine par la vertu d'en haut lui donne comme une autre nature et une essence nouvelle. Pour conférer et maintenir aux chrétiens la dureté du chêne ou celle du granit, il ne faut dans leur être moral que l'infiltration

¹ Act., I, 8.

complète et permanente de l'eau baptismale dans laquelle ils ont été régénérés. Oui, l'âme qui se complait et se délecte dans cet élément surnaturel ; l'âme qui se baigne et se replonge, pour ainsi dire, à tout instant dans la fontaine de son baptême ; l'âme qui tient tous ses conduits ouverts à l'irrigation de cette onde imprégnée de sels divins, cette âme est d'acier, et elle est douée d'une trempe à toute épreuve.

Aussi, M. F., que d'autres se répandent en vaines doléances et en lamentations stériles ; moi je prendrai les accents du prophète pour dire : La terre est désolée d'une grande désolation parce qu'il n'y a bientôt plus de baptisé qui se souvienne, comme il le doit, de son baptême, qui ait la conscience des grandeurs et des énergies de son baptême. « Je n'avais jamais rencontré un si fier chrétien », s'écriait le soudan après avoir entendu saint Louis. Grand Dieu ! cette race des fiers chrétiens, ne sommes-nous pas à la veille de ne plus la rencontrer nulle part sur la terre ? Or, M. F., il ne faut à aucun prix que cette race s'éteigne parmi nous : l'humanité aurait trop à y perdre. Si elle disparaissait partout ailleurs, c'est la France, et je dirai, ce sont nos religieuses provinces de l'ouest qui devraient être son dernier asile. Rendez donc, M. F., rendez à votre âme toute la vie, toute l'expansion, tout l'épanouissement de son baptême ; redevenez ce que furent vos pères, de vrais chrétiens, de fiers chrétiens ; et alors, avec les ressources inépuisables de votre tempérament national, vous n'aurez pas même un effort à faire pour être, comme eux, des héros et au besoin des martyrs. Mais, pour cela, puisez aux sources pures, aux sources jaillissantes de la foi chrétienne. Ne vous arrêtez pas à ces doctrines de milieu que je ne sais quel tiers parti, né d'un caprice d'hier, invente chaque jour en matière religieuse. Est-ce que ce christianisme appauvri, débilité, le seul qui trouve grâce devant certains sages du Portique mo-

derne, refera jamais les caractères vigoureux, les tempéraments fortement organisés des anciens âges ? Non, avec les doctrines amoindries, avec les vérités diminuées, on n'obtiendra que des demi-chrétiens ; et, avec les demi-chrétiens, ni la société religieuse, ni la société civile n'auront jamais raison de l'ennemi redoutable que je vous ai signalé.

J'entends encore quelques objections qui me sont faites : *Il faut être de son pays et de son temps. Il ne faut pas se heurter à des impossibilités.*

Il faut être de son pays : Oui, et mille fois oui surtout quand ce pays c'est la France. Or, vous serez davantage de votre pays, M. F., à mesure que vous serez plus chrétiens. Est-ce que la France n'est pas liée au christianisme par toutes ses fibres ? N'avez-vous pas lu, en tête de la première charte française, ces mots tant de fois répétés par l'héroïne d'Orléans : « Vive le Christ qui est roi des Francs » ? N'avez-vous pas lu le testament de saint Remi, le père de notre monarchie et de toutes ses races régnautes ? N'avez-vous pas lu les testaments de Charlemagne et de saint Louis, et ne vous souvenez-vous pas comment ils s'expriment concernant la sainte Église romaine et le vicair de Jésus-Christ ? Le programme national de la France est là ; on est Français quand, à travers les vicissitudes des âges, on demeure fidèle à cet esprit. Les pharisiens, tristes citoyens, n'osèrent-ils pas un jour dénier à Jésus-Christ le sentiment patriotique ? « Mais c'étaient eux, reprend saint Ambroise, qui abdiquaient l'amour de la patrie, en se faisant les envieux de Jésus » : *Sed et ipsi se caritate patriæ, qui Christo invident, abdicarunt*¹. Je renvoie hardiment cette même réplique à tous les détracteurs de notre civisme. Les apostats de la France, ce sont les ennemis de Jésus-Christ. Quoi qu'on fasse, il n'y aura jamais de national en France que ce qui est chrétien.

¹ Exposit. in Luc., L. IV, n. 47.

Il faut être de son pays : Oui, encore une fois ; mais le pays de France est le pays de la vérité, le pays de la sincérité. Or, si l'Église, qui est profondément libérale, pose des réserves à certains principes modernes, c'est que ces principes, qui ne sont pas conformes à l'ordre divin, sont en même temps des leurres jetés aux multitudes, des mots sonores dont on est condamné à supprimer la réalité par des expédients de toute sorte, par mille mesures de compression et de répression. Mais, en définitive, la feinte qui ne sied ni à la majesté de l'Église, ni à sa conscience, ni au respect qu'elle professe pour les hommes et pour les peuples, ne sied pas non plus au caractère français. Ce n'est pas la Bretagne qui me donnera le démenti si j'affirme que rien ne sera jamais décidément national en France que ce qui est franc.

Il faut être de son pays et de son temps : et qu'ai-je dit autre chose depuis le commencement de ce discours ? Et ne sont-ce pas nos contradicteurs qui nous contestent à tout instant le droit de cité, qui nous interdisent le feu et l'eau, et veulent nous frapper d'ostracisme ? A les entendre, le ciel est à nous, et la terre est à eux ; le temps leur appartient, et nous ne devons songer qu'à l'éternité. Le chrétien, le prêtre, l'évêque qui sortent du temple, qui posent le pied dans les affaires de leur pays et de leur époque, violent l'entrée d'un terrain interdit. Voilà ce qu'on nous répète à satiété. Et nous, nous répondons que, l'Église ayant été placée par Dieu sur la terre, et non dans une autre planète, nous ne saurions donner notre entière démission des choses de la terre ; nous répondons que, les destinées temporelles de la religion étant liées à celles de ce monde, rien ne nous fera jamais accepter l'arrêt de bannissement et la sentence d'émigration qu'on nous notifie ; nous répondons enfin que, tant qu'on ne nous aura pas évincés de notre *Pater*, nous garderons le droit et le devoir d'apprécier les choses de notre pays et de

notre temps dans leurs rapports de convenance ou d'opposition avec la glorification du nom de Dieu sur la terre, avec l'avancement de son règne, avec le triomphe de sa loi. Et nous ajoutons qu'en se plaçant à ce point de vue, le chrétien portera toujours un jugement plus ferme et plus assuré que l'homme du siècle. Car, enfin, Dieu rapporte tout à son Église, et il dirige tous les événements en vue de ses élus¹. Loin donc d'être atteint d'incapacité, l'homme perfectionné par la grâce et instruit par la longue expérience de l'Église, possède un tact plus exercé; un sens plus sûr pour le discernement du bien et du mal². Nul ne juge mieux les choses selon leur vraie valeur que celui qui les pèse dans la balance de la foi et au poids du sanctuaire. Faute de ce régulateur, nous voyons tous les jours que les hommes les plus habiles et les plus renommés ne sont, hélas! ni à la hauteur des destinées de leur pays, ni au niveau des besoins et des difficultés de leur temps.

Enfin, ajoute-t-on, il est des faits accomplis dont il faut savoir prendre son parti; l'esprit moderne ne permet plus d'espérer jamais le triomphe social des principes chrétiens: *Il ne faut pas se heurter à des impossibilités*. — Des impossibilités? Mais c'est dit bien vite. L'Église, qui a pour elle cette grande ressource qui se nomme le temps, n'accepte pas ce mot tout d'un coup. Le divin Sauveur, J.-C., a prononcé cet oracle: « Ce qui est impossible auprès des hommes n'est pas impossible auprès de Dieu³ »; et l'épouse de J.-C., durant sa carrière de dix-huit siècles, a expérimenté souvent l'accomplissement de cette parole. L'énumération serait longue de ces revirements subits de l'opinion, de ces retours inattendus des choses, de ces interventions manifestes de la providence, qui ont fait revivre tout à coup, au sein de la société chrétienne, les institutions et les principes dont le

¹ Rom., VIII, 28.— II Timoth., II, 10.—² Hebr., V, 14.—³ Matth., XIX, 26.

rétablissement avait été déclaré impossible. En particulier, quand l'Église s'interroge elle-même aujourd'hui et qu'elle se compare avec les choses de ce temps, elle croit sentir en elle-même une vitalité, une fécondité, une force d'expansion et une richesse d'avenir qu'elle n'aperçoit nulle part ailleurs.

Des impossibilités ? Ah ! ce qui pourrait les créer ici-bas au profit du mal, c'est cette facilité des bons à y croire et à se les exagérer, c'est cette disposition à douter d'eux-mêmes et de la valeur de leurs principes, c'est cette promptitude à rendre les armes à l'ennemi de Dieu et de l'Église ; que dis-je ? c'est cet empressement à proclamer son triomphe lorsqu'il est loin encore d'être définitif. Je veux le dire bien haut, M. F. : aujourd'hui plus que jamais, la principale force des méchants, c'est la faiblesse des bons, et le nerf du règne de Satan parmi nous, c'est l'énervation du christianisme dans les chrétiens. Que ne m'est-il donné d'introduire au milieu de cette assistance la personne adorable du Sauveur Jésus, et de lui demander comme au prophète : Quelles sont ces blessures dont vous êtes couvert, ces coups dont vous êtes meurtri : *Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum ?* Sa réponse ne serait pas douteuse. Ah ! dirait-il, ce n'est pas précisément par la main de mes ennemis, c'est dans la maison de mes amis que j'ai été ainsi maltraité : *His plagatus sum in domo eorum qui me diligebant*¹ ; de mes amis qui n'ont rien su oser pour ma défense, et qui se sont faits à tout propos les complices de mes adversaires.

Il ne faut pas se heurter à des impossibilités, dites-vous ? Et moi je vous réponds que la lutte du chrétien avec l'impossible est une lutte commandée, une lutte nécessaire. Car que dites-vous donc chaque jour : « Notre Père qui êtes dans

¹ Zach., xiii, 6.

« les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne
« arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au
« ciel » : *Sicut in cælo et in terra* ? Sur la terre comme au
ciel, mais c'est l'impossible ! Oui, c'est l'impossible ; et cet
impossible, il faut travailler ici-bas, chacun selon nos forces,
à en obtenir toute la réalisation qui est en notre pouvoir.
Une seule génération ne fait pas tout, et l'éternité sera le
complément du temps. Nos pères, les anciens Gaulois,
avaient une telle foi dans la vie à venir, qu'il leur arrivait de
renvoyer la conclusion de leurs affaires à l'autre monde, et
de prêter de l'argent recouvrable après la mort ¹. Ce qu'ils
faisaient en païens, sachons le faire en chrétiens. Encore un
coup, ce que nous commencerons, d'autres le continueront,
et le dénouement final l'achèvera. C'est ainsi qu'Émilien et
ses nantais se sont heurtés à l'impossible, qu'ils ont péri
dans une lutte avec l'impossible ; mais, après eux, d'autres
champions ont pris la même cause en main ; et voici que
l'ennemi toujours renaissant, contre lequel la chrétienté a
bataillé durant près de douze siècles, touche enfin à son
agonie. Le mal s'est produit depuis lors, il se produira jus-
qu'à la fin sous mille formes diverses. Le vaincre entièrement
ici-bas, le détruire de fond en comble, et planter sur ses
ruines l'étendard désormais inviolable du nom, du règne et
de la loi de Dieu, c'est un triomphe définitif qui ne sera donné
à aucun de nous, mais que chacun de nous n'en doit pas
moins ambitionner avec espérance contre l'espérance même :
Contra spem in spem ².

Oui, avec espérance contre l'espérance même. Car je veux
le dire à ces chrétiens pusillanimes, à ces chrétiens qui se
font esclaves de la popularité, adoreurs du succès, et que
les moindres progrès du mal déconcertent : Ah ! affectés

¹ Pompon. Mela, *De situ orbis*, L. III, n. 2.

² Rom., IV, 18.

comme ils sont, plaise à Dieu que les angoisses de l'épreuve dernière leur soient épargnées ! Cette épreuve est-elle prochaine, est-elle éloignée : nul ne le sait, et je n'ose rien augurer à cet égard ; car je partage l'impression de Bossuet, qui disait : « Je tremble en mettant les mains sur l'avenir ¹ ». Mais ce qui est certain, c'est qu'à mesure que le monde approchera de son terme, les méchants et les séducteurs auront de plus en plus l'avantage : *Mali autem et seductores proficient in pejus* ². On ne trouvera quasi plus la foi sur la terre ³, c'est-à-dire, elle aura presque complètement disparu de toutes les institutions terrestres. Les croyants eux-mêmes oseront à peine faire une profession publique et sociale de leurs croyances. La scission, la séparation, le divorce des sociétés avec Dieu, qui est donné par saint Paul comme un aïgne précurseur de la fin : *nisi venerit discessio primum* ⁴, ira se consommant de jour en jour. L'Église, société sans doute toujours visible, sera de plus en plus ramenée à des proportions simplement individuelles et domestiques. Elle qui disait à ses débuts : « Le lieu m'est étroit, faites-moi de l'espace où je puisse habiter » : *Angustus est mihi locus, fac spatium mihi ut habitem* ⁵, elle se verra disputer le terrain pied à pied ; elle sera cernée, resserrée de toutes parts ; autant les siècles l'ont faite grande, autant on s'appliquera à la restreindre. Enfin il y aura pour l'Église de la terre comme une véritable défaite : « il sera donné à la bête de faire la guerre avec les saints et de les vaincre ⁶ ». L'insolence du mal sera à son comble.

Or, dans cette extrémité des choses, dans cet état désespéré, sur ce globe livré au triomphe du mal et qui sera bientôt envahi par la flamme ⁷, que devront faire encore tous les

¹ Explication de l'Apocalypse, ch. 20. Edit. Lebel, T. III, p. 478.

² II Timoth., III, 13. — ³ Luc., XVIII, 8. — ⁴ II Thessal., I, 3.

⁵ Is., XLIX, 20. — ⁶ Apoc., XIII, 7. — ⁷ II Petr., III, 10, 11.

vrais chrétiens, tous les bons, tous les saints, tous les hommes de foi et de courage ? S'acharnant à une impossibilité plus palpable que jamais, ils diront avec un redoublement d'énergie, et par l'ardeur de leurs prières, et par l'activité de leurs œuvres, et par l'intrépidité de leurs luttes : *O Dieu, ô notre Père, qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié sur la terre comme au ciel, que votre règne arrive sur la terre comme au ciel, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel : Sicut in cœlo et in terra!* Sur la terre comme au ciel... ! Ils murmureront encore ces mots, et la terre se dérobera sous leurs pieds. Et comme autrefois, à la suite d'un épouvantable désastre, on vit le sénat de Rome et tous les ordres de l'État s'avancer à la rencontre du consul vaincu, et le féliciter de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république¹ ; ainsi le sénat des cieux, tous les chœurs des anges, tous les ordres des bienheureux viendront au-devant des généreux athlètes qui auront soutenu le combat jusqu'au bout, espérant contre l'espérance même : *Contra spem in spem*. Et alors, cet idéal impossible, que tous les élus de tous les siècles avaient obstinément poursuivi, deviendra enfin une réalité. Dans ce second et dernier avènement, le Fils remettra le royaume de ce monde à Dieu son Père ; la puissance du mal aura été évacuée à jamais au fond des abîmes² ; tout ce qui n'aura pas voulu s'assimiler, s'incorporer à Dieu par J.-C., par la foi, par l'amour, par l'observation de la loi, sera relégué dans le cloaque des immondices éternelles. Et Dieu vivra, et il régnera pleinement et éternellement, non-seulement dans l'unité de sa nature et la société des trois personnes divines, mais dans la plénitude du corps mystique de son Fils incarné, et dans la consommation de ses saints³.

Alors, ô Émilien, nous vous reverrons, vous et votre ma-

¹ Tit. Liv., L. XXII, n. 61. — ² I Corinth., xv, 24. — ³ Ephes., iv, 12.

gnanime phalange ; et , après avoir travaillé comme vous ici-bas , dans la mesure de nos forces , à la glorification du nom de Dieu sur la terre , à l'avènement du règne de Dieu sur la terre , à l'accomplissement de la volonté de Dieu sur la terre , éternellement délivrés du mal , nous dirons avec vous l'éternel *Amen* : « Cela est , cela est » . Telle est la grâce que je vous souhaite à tous , M. T.-C. F. , au nom du Père , du Fils et du Saint-Esprit .

XXVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DU X^e ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLIX.)

*Ostendite mihi denarium : cujus habet
imaginem et inscriptionem ?*

Montrez-moi ce denier : de qui porte-t-il
l'image et l'inscription ?

(Luc., xx, 24.)

I. En ce dixième anniversaire de notre consécration épiscopale, nous voudrions, nos vénérables Frères et nos chers Fils en Jésus-Christ, vous parler à tous dans la joie et dans le transport de notre âme. A vous, qui êtes plus anciens et dont un grand nombre sont nos aînés dans le sacerdoce, nous voudrions dire tout ce que nous apportent d'appui, de force et de consolation votre solide vertu, votre sainte activité, votre zèle dans l'accomplissement de votre ministère, votre amour de l'Église, votre docile obéissance à notre autorité pastorale. Chaque année qui s'écoule ajoute un anneau de plus à la chaîne qui nous unit à vous; chaîne forgée d'estime comme d'affection; chaîne qui, loin de s'affaiblir et

de s'user avec le temps, devient si ferme et si solide qu'elle croit pouvoir défier toute rupture. Et vous, nos très-chers Fils, jeunes lévites qui formez autour de nous une plantation si riche et si abondante, nous voudrions vous dire toute l'espérance que nous fondons sur votre piété forte et éciairée, sur votre ardeur pour les saintes études, sur votre esprit profondément ecclésiastique, enfin sur toutes les généreuses dispositions dont nous vous voyons animés. Plus nous considérons l'héritage que Dieu nous a confié, plus nous nous sentons porté à nous réjouir de la part qui nous a été faite dans le champ du père de famille. Sans doute, il reste de grandes imperfections dans ce peuple, et les misères naturelles des fils d'Adam y subsistent largement; sans doute, il est des portions de ce vaste territoire qui réclameront longtemps encore d'héroïques efforts. Toutefois, il nous est donné de constater que le sentiment religieux s'est ravivé, s'est épuré, s'est fortifié dans les vrais fidèles; que l'estime de la chose chrétienne a grandi dans l'appréciation publique; enfin qu'il s'est opéré dans les âmes un travail lent et tranquille, mais soutenu et progressif, et, à cause de cela, plus fructueux et plus durable. C'est à vous assurément, Frères bien-aimés, que ces résultats doivent être rapportés. Cependant, puisque le commandant en chef d'une expédition, tout inhabile qu'il soit, a coutume de revendiquer la gloire des succès obtenus par la valeur de ses soldats, il nous serait permis et il nous serait doux de jeter avec vous un regard sur ces dix années écoulées, et de bénir le Seigneur des quelques avantages qu'il lui a plu d'accorder à nos efforts concertés.

II. Mais hélas! comment nous arrêter aux impressions heureuses que nous pouvons ressentir dans notre cœur de père, lorsque tant de douleur et d'amertume déborde de notre cœur de fils? L'année qui s'écoule a été pour notre mère, la sainte Église, une année d'incomparables an-

goisses, d'inexprimables appréhensions. Jamais, depuis que nos yeux se sont ouverts à la lumière, nous n'avions vu le vaisseau de la religion assailli par une tempête aussi sinistre. Jamais, depuis qu'elle nous a mis au monde par le saint baptême, nous n'avions vu le cœur de notre mère en proie à tant d'alarmes. Depuis la naissance de ce siècle, bien des afflictions avaient été semées sur sa route : aucune n'avait égalé l'affliction présente. Il y a plus : quand nous interrogeons les siècles anciens et les siècles nouveaux, si féconds qu'ils aient été en tribulations pour l'épouse de Jésus-Christ, nous n'y apercevons peut-être aucune épreuve aussi délicate, aucune persécution aussi raffinée, aucun péril aussi extrême. Ne nous y méprenons pas : nous sommes parvenus aux dernières limites des choses. Ce sont les intérêts les plus intimes, ce sont les questions les plus vitales qui sont en jeu. Quelle sera l'issue de cette crise ? La lutte acharnée de la révolution contre l'Église, lutte qui renait sans cesse et qui se prolonge depuis soixante-dix ans, en arrivant désormais à son plus haut période, touche-t-elle à son dénouement ? Ce duel solennel où la papauté est saisie corps à corps par son adversaire, marque-t-il la dernière phase du combat ? Derrière ces assauts si graves, y a-t-il une ère prochaine de triomphe et de paix pour la sainte Église ? Ou bien, les événements dont nous sommes témoins se lient-ils, par un enchaînement continu, au tissu de ceux qui doivent préparer la victoire du mal ici-bas ? Je ne suis point entré dans les conseils secrets de Dieu. Toutefois, plus d'un symptôme significatif me fait augurer pour la religion de Jésus-Christ une ère de splendeur et de prospérité avant la solution finale ; et, si je tremble, j'espère encore davantage. Mais, quels que soient les desseins de Dieu pour l'avenir, l'Église notre mère est aux prises aujourd'hui avec la puissance que l'Écriture nomme « le prince de ce siècle » ; puissance mille fois plus redoutable dans les ruses et les in-

trigues de sa fausse modération, que dans ses emportements de rage et de cruauté. Et cette pensée, et ce sentiment des dangers et des souffrances de l'Église ne laissent chez moi aucune place à d'autres pensées, à d'autres sentiments. Pour des fils qui ont le cœur bien placé, il n'y a point de joie, il n'y a point de fête, tandis que leur mère est en péril ou qu'elle est en pleurs.

III. Parler du péril et des pleurs de l'Église notre mère, c'est parler des angoisses de celui qui est ici-bas l'époux de l'Église universelle, de celui que tous les chrétiens, grands ou petits, rois ou sujets, nomment leur père. Hélas ! c'est en quelque sorte dans sa personne, c'est dans ses droits et dans sa conscience de chef temporel de l'Église romaine, mais aussi de suprême docteur de la vérité et de guide des âmes, que le christianisme est en ce moment attaqué. Le souverain pontificat est devenu le point de mire de toutes les passions coalisées. Parce que c'est là qu'est le boulevard de la religion, c'est là aussi que Satan porte ses coups acharnés. Oh ! pieux pasteur, un pressentiment nous avait dit que vous étiez destiné à de grandes souffrances, et que votre pontificat justifierait la devise qui lui est attribuée : *Cruz de cruce*. Une première fois déjà, vous aviez été placé sur la croix. Le crucifiement alors était plus acceptable, parce que les bourreaux marchaient plus à découvert. Vous aviez pu et vous aviez dû assurer votre indépendance en vous éloignant de votre cité envahie par des assassins. Ce fut du fond de cet exil que vous daignâtes, il y a dix ans, nous tirer de notre poussière pour nous placer sur ce siège de Poitiers. Or, voici qu'aujourd'hui, tandis que nous célébrons cet anniversaire de notre ordination épiscopale, nous avons la douleur de savoir qu'une seconde croix, plus douloureuse à divers titres que la première, est venue vous atteindre. De nouveau, la couronne d'épines a été posée sur votre tête, et, cette fois, ses pointes, devenues plus acérées, s'enfoncent plus avant

dans votre front. Les oppresseurs de l'heure présente sont ceux qui connaissent les programmes d'oppression savante, ce sont les politiques qui se concertent en disant : *Venite, sapienter opprimamus eum* ¹.

Voilà, mes vénérables Frères, ce qui ne permet aucune joie à notre cœur; voilà ce qui fait planer le deuil sur nos plus douces fêtes. Celle-ci devait particulièrement nous réjouir, rehaussée qu'elle est par la présence d'un de nos vénérables Frères, d'un pontife selon le cœur de Dieu ², qui s'achemine vers l'une des plus illustres Églises des Gaules, dont l'évêque recevait autrefois du siège de Poitiers des inspirations de force et de constance ³, que Toulouse ne manquera pas de nous rendre à son tour. Mais, nonobstant cette circonstance bénie, une image pénible est toujours présente à nos yeux, et nous fait dire avec Tobie : Je sais que mon père, le pontife suprême, et que ma mère, la sainte Église romaine, trouvent les jours longs et pesants, et que leur âme est en quelque sorte crucifiée par l'anxiété : *Ego novi quia pater meus et mater mea dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis* ⁴.

Pardonnez-nous donc, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, si nos paroles sont empreintes d'une invincible tristesse. Nous n'en recueillerons pas moins les fruits de cette solennité. Les sentiments que nous éprouvons pour notre père, le prince des évêques, nous sont un gage de ceux que vous aurez toujours pour nous, puisqu'il est écrit que celui qui honore son père sera réjoui dans ses fils : *Qui honorat patrem suum, jucundabitur in filiis* ⁵; et l'Esprit-Saint pro-

¹ Exod., I, 10.

² Mgr Florian Desprez, archevêque élu de Toulouse.

³ Rhodanium quoque, Tolosanum antistitem, qui, natura lenior, non tam suis viribus quam Hilarii societate, non cesserat arianis. Sulpit. Sever., Histor. sacr., L. II, XLV, apud Migne, Patrolog. T. XX, p. 155.

⁴ Tob., X, 9. — ⁵ Eccl., III, 6.

clame que c'est thésauriser que d'honorer sa mère : *Et sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam* ¹.

IV. O Seigneur Jésus, pontife des biens futurs et prince des pasteurs, venez en aide à votre vicaire en terre ; donnez-lui la force et la sagesse, et faites tourner, même ici-bas, au bien de votre Église et à l'avantage du siège apostolique, les épreuves du temps présent. La génération actuelle ne fera-t-elle pas l'expérience de ce que nos pères ont plus d'une fois proclamé, à savoir, que vos rigueurs ont un terme, tandis que vos bontés n'ont point de mesure ? Que de fois « j'ai « médité la nuit dans mon cœur, et, ruminant en moi-même, « j'agitais ces questions dans mon esprit² : Est-ce que Dieu « nous rejettera pour toujours ? et ne se résoudra-t-il plus « à nous devenir favorable ? Privera-t-il de sa protection « toute la suite des races jusqu'à la fin ? Oubliera-t-il désor- « mais de compatir, et sa colère opposera-t-elle une digue « insurmontable au cours de ses miséricordes ? » Les plus longues calamités que le courroux du Seigneur ait infligées à son peuple sous la loi ancienne, n'ont jamais dépassé soixante-dix ans³. Or, ce laps de temps est accompli depuis que l'ère de l'impiété a été ouverte par la substitution des droits de l'homme aux droits de Dieu. C'est pourquoi, ô mon Dieu, ma prière de tous les matins et de tous les soirs est celle que vous adressait votre ange aux jours du prophète Zacharie : « Seigneur des armées, jusqu'à quand

¹ Eccli., III, 5.

² Et meditatus sum nocte cum corde meo, et exercitabar, et scopebam spiritum meum. Ps. LXXVI, 7.

³ Numquid in æternum projiciet Deus ? aut non apponet ut complacitior sit adhuc ? aut in finem misericordiam suam abscindet, a generatione in generationem ? Aut obliviscetur misereri Deus ? aut continebit in ira suas misericordias suas ? *Ibid.*, 8, 9, 10.

⁴ Nam sæpe alias cum propter peccata captivitatibus traderentur, nunquam tamen ultra septuaginta annos servitutis pœnam pependerunt. Sulp. Sever., *Histor. sacr. L. II, xxx. apud Migne, Patrolog. T. XX, p. 146.*

« différerez-vous d'avoir pitié de Jérusalem et des villes
« de Juda, contre lesquelles votre colère s'est émue ? Car
« voici que cette année est l'année soixante-dixième » :
*Domine exercituum, usquequo tu non misereberis Jerusalem
et urbium Juda, quibus iratus es? Iste jam septuagesimus
annus est*¹. Le prophète ajoute que le Seigneur répondit
à l'ange qui parlait en lui, et qu'il lui fit entendre de
bonnes paroles, des paroles de consolation : *Et respondit
Dominus angelo qui loquebatur in me verba bona, verba conso-
latoria*². Oserai-je vous dire, mes vénérables Frères, qu'en-
core bien que toutes les apparences nous soient contraires,
j'ai cru pourtant entendre au fond de mon âme de bonnes
paroles, des paroles consolatrices : *verba bona, verba consola-
toria*; et que si les épreuves, au lieu de finir, paraissent
plutôt commencer, cette recrudescence doit être accueillie
comme le commencement de la fin ?

Quoi qu'il en soit, Seigneur, daignez bénir et protéger
cette onzième année de mon épiscopat qui va commen-
cer. Celle qui s'achève aujourd'hui devait vous être con-
sacrée à un titre particulier. Vous vous êtes réservé, dans
l'ancienne loi, les prémices et la dîme. Hélas ! les débuts
d'un ministère si épineux sont sujets à tant de fautes, à tant
d'ignorances, que les prémices vous avaient été bien mal
payées. Au moins, devais-je vous offrir une réparation du
passé et une généreuse compensation dans la dîme, dans la
dixième part. Et voici que cette part elle-même, je le sens, a
été faible et insuffisante. Le nombre dixième, c'est le nom-
bre de la loi ou du décalogue, c'est le nombre de la sainteté
et de la grâce, et c'est ce nombre qui, en se multipliant au
centuple et par delà, est le nombre de la gloire. Seigneur,
ni je n'ai assez observé et fait observer votre loi, ni je n'ai
assez profité de votre grâce pour l'œuvre de ma sanctification,

¹ Zachar., I, 12. — ² *Ibid.*, 13.

ni je n'ai mérité les récompenses de votre gloire. Le nombre dixième s'appelle le denier. Ah ! si vous m'adressiez la parole que j'ai prise pour texte de cette homélie, et si vous m'ordonniez de placer ce denier sous vos yeux pour en vérifier l'empreinte et l'inscription : *Ostendite mihi denarium : cujus habet imaginem et inscriptionem ?*¹ mon anxiété serait grande. Vos anges, il est vrai, Seigneur, ne feraient pas la réponse qui est écrite dans l'Évangile : *Respondentes dixerunt ei : Cæsaris*². Non, je n'ai pas porté de ce côté des hommages complaisants, des assentiments pusillanimes ou intéressés. Cependant, trouveriez-vous partout où elle doit être gravée, et dans la mesure où elle doit l'être, la marque surnaturelle sans laquelle la monnaie n'a point cours dans votre royaume ? Mon Dieu, purifiez tous les jours davantage notre esprit, notre cœur, nos vues, nos intentions, nos œuvres, afin que le denier de notre vie ne porte point d'autre image que la vôtre, point d'autre inscription que l'inscription du nom sacré de Jésus, votre Fils, notre docteur et notre modèle, notre sauveur et notre roi, à qui soit amour, honneur et gloire dans les siècles des siècles

¹ Luc, xx, 24. — ² *Ibid.*

XXIX

MANDEMENT

PORTANT CONDAMNATION D'ERREURS CONTENUES DANS DIVERS ÉCRITS RÉCENTS ,
NOTAMMENT DANS LA BROCHURE INTITULÉE :

LE PAPE ET LE CONGRÈS.

(XIII JANVIER MDCCCLX.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Notre divin Sauveur, Jésus-Christ, a annoncé durant les jours de sa vie mortelle qu'il doit surgir avant la fin des temps toute une légion de faux prophètes, qui exerceront une puissante séduction sur les foules : séduction qui amènera un immense débordement d'iniquités sur la terre, et qui, par suite de la contagion qui se communique trop souvent des méchants aux bons, produira un refroidissement notable de la charité divine dans bien des cœurs¹. Appuyés sur la parole de leur Maître et sur la révélation de l'Esprit-Saint, les deux principaux oracles du collège apostolique, saint Pierre et saint Paul, s'appliquent souvent dans leurs épîtres à prémunir les fidèles contre les périls

¹ Matth., xxiv, 12.

dont seront semés les derniers âges, principalement contre l'astuce qui en sera le caractère dominant¹. Et Bossuet, expliquant la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres sur ce point, s'exprime en ces termes : « Ce que je crois pouvoir dire avec certitude, c'est que la persécution des derniers siècles, quelle qu'en soit la violence, aura encore plus de séduction ; car c'est ce que saint Paul y remarque : *des prodiges, des signes trompeurs, des illusions*², sans y parler d'autre chose ; saint Jean y remarque aussi la séduction comme devant prévaloir, sans parler de sang répandu³ ; et Jésus-Christ même : *Il y aura de grands prodiges et des miracles trompeurs, en sorte, s'il est possible, que les élus mêmes soient trompés*⁴. Je regarde donc dans l'Église deux sortes de persécutions : la première, en son commencement et sous l'empire romain, où la violence devait prévaloir ; la seconde, à la fin des siècles, où sera le règne de la séduction⁵ ; non pas que je veuille dire qu'elle soit sans violence, non plus que celle de Rome païenne, où la violence dominait, n'a pas été sans séduction : mais l'une et l'autre doit être définie par ce qui doit prédominer ; et on doit attendre dans la dernière phase les signes les plus trompeurs qu'on ait jamais vus, avec la malice la plus cachée, l'hypocrisie la plus fine et la peau de loup la mieux couverte de celle des brebis⁶. »

Ce déclin des siècles, tant de fois annoncé, est-il prochain ou éloigné, N. T.-C. F. ? Nul de nous ne le sait. Autant qu'il nous est possible de discerner les signes des temps, nous croyons que l'heure de la fin n'est pas venue, et que des jours de triomphe sont encore réservés à l'épouse de Jésus-Christ ici-bas. Mais ce qui est incontestable, c'est

¹ I Timoth., iv, 1 et seq. — II Timoth., iii, 1 et seq. — II Petr., iii, 1 et seq. — ² II Thess., ii, 9, 10. — ³ Apoc., xx, 3, 7, 9. — ⁴ Matth., xxiv 24. — ⁵ Apoc., xiii. — ⁶ Bossuet, Edit. Lebel, T. III, p. 478.

que les avertissements du divin Sauveur ne nous ont pas été donnés en vain, et que, s'ils avaient déjà leur utilité pour les chrétiens des premiers temps, ils doivent être médités avec une attention de plus en plus sérieuse, à mesure que la série des âges se déroule, et que l'Église, en s'éloignant davantage de ses commencements, s'avance vers le terme de sa durée.

Or, ne nous suffit-il pas d'ouvrir les yeux, N. T.-C. F., pour apercevoir autour de nous une vaste conjuration de fausseté et de tromperie ? Des milliers de séducteurs ont fait invasion dans le monde. Ces hommes de mal, ces artisans de mensonge obtiennent chaque jour de nouveaux succès ; livrés à toutes les erreurs les plus grossières, ils réussissent à les faire partager à un trop grand nombre d'esprits : *Errantes et in errorem mittentes*¹. Dans le but de renverser plus sûrement la religion et de tromper les simples, il ne leur en coûte point de prendre le masque de la piété² ; et ils sont habiles à revêtir leurs paroles menteuses d'une enveloppe hypocrite : *In hypocrisi loquentium mendacium*³. A les entendre, ils sont les vrais bienfaiteurs de la religion ; que dis-je ? ce sont eux qui défendent le christianisme contre l'enseignement antichrétien de l'Église elle-même et contre le zèle intempérant et maladroit de ses ministres ; eux qui soutiennent, contre le pape et contre l'auguste conseil du chef de la chrétienté, les vrais intérêts de la papauté et du siège romain.

Le grand apôtre a marqué la conduite à tenir envers cette sorte d'hommes : c'est de les fuir, de les éviter : *Et hos evita*⁴. Cette règle suffit pour les chrétiens. Mais quant aux évêques, le même apôtre leur a imposé une autre obligation, c'est de veiller, de travailler sans relâche, c'est de faire leur œuvre d'évangélistes, c'est de remplir leur minis-

¹ II Timoth., III, 13. — ² *Ibid.*, 5. — ³ I Timoth., IV, 2. — ⁴ II Tim., III, 5

tère : *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple*¹. Nous nous efforcerons de ne pas faillir à cette mission ; et, si délicates que soient les circonstances, nous n'éluderons pas l'accomplissement d'un devoir que notre conscience nous impose. Pour être calme et modérée, notre parole n'en aura que plus d'autorité sur tous les cœurs droits. C'est aux vrais chrétiens que nous nous adressons principalement aujourd'hui, à ceux qui nous demandent ce qu'ils doivent penser, ce qu'ils doivent croire au milieu des conflits d'opinions qui agitent présentement le monde. Notre réponse sera courte et précise ; c'est pourquoi nous entrons aussitôt dans le cœur même de la question.

II. L'argument principal de la faction impie à cette heure, c'est que l'autorité temporelle du saint-siège est une matière complètement étrangère à la religion et à la doctrine chrétienne ; c'est que la papauté, soit par la volonté de ses sujets, soit par le concours des princes terrestres, peut légitimement être dépossédée, en tout ou en partie, de son gouvernement civil.

Et Nous, N. T.-C. F., en vertu de la mission que nous avons reçue de vous instruire, et avec toute l'autorité que nous tenons du Saint-Esprit, nous vous disons et affirmons que la violation des droits temporels du saint-siège est formellement réprouvée par l'enseignement chrétien, attendu qu'elle blesse non-seulement toutes les lois de la justice, de l'ordre, de la propriété et de la souveraineté, mais qu'elle offense en outre la vertu même de religion, et qu'elle constitue cet outrage à la divinité qui est connu sous le nom de *sacrilège*. Nous déclarons que la question n'est pas libre pour vos consciences, et que, sous peine de sortir des limites de l'orthodoxie, vous devez refuser tout assentiment aux asser-

¹ II Timoth., iv, 5.

tions exprimées dans les livres et dans les feuilles périodiques qui ont cours en ce moment parmi vous.

Et pour appuyer notre décision doctrinale sur une autorité qui ne puisse pas être récusée par nos perfides adversaires, nous nous contenterons d'alléguer encore ici le grand nom de Bossuet. « Nous savons certainement, dit-il dans sa *Defensio declarationis cleri gallicani*, et nous enseignons hautement que les propriétés, les droits et les gouvernements acquis aux pontifes romains et à l'ordre ecclésiastique, en vertu de la concession des rois et d'une légitime possession, sont en leur domaine et autorité au même titre que les possessions et les droits les mieux établis parmi les hommes. En outre, nous proclamons que tous ces biens et ces droits, en tant qu'affectés à Dieu et à son Église, doivent être considérés comme saints et sacrés, et qu'ils ne peuvent SANS SACRILÈGE être envahis, enlevés, ni rappelés sous la domination séculière » : *Nos enim satis scimus romanis pontificibus et sacerdotali ordini, regum concessione, ac legitima possessione, bona quaesita, jura, imperia ita haberi ac possideri, uti quæ inter homines optimo jure habentur ac possidentur. Imo ea omnia, ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi, et ad sæcularia revocari posse* ¹.

Bossuet n'est ici que l'écho de toute la tradition chrétienne, et il ne fait qu'appliquer les principes des conciles œcuméniques et des constitutions apostoliques qui ont porté l'anathème contre tous les envahisseurs des possessions et des droits temporels de l'Église. Il ne s'agit donc aucunement ici de questions plus ou moins librement controversées dans l'école; il ne s'agit ni d'opinions dites *gallicanes*, ni d'opinions dites *ultramontaines* : c'est l'enseignement suprême de l'Église universelle.

III. Nous n'en voulons pas dire davantage aujourd'hui,

¹ Edit. Lebel, T. xxxi, p. 273.

N. T.-C. F. ; il nous suffit pour le moment d'avoir éclairé , sur le point fondamental de la question, les consciences qui reconnaissent la direction et l'autorité de l'Église. Nous ne renonçons pas à considérer le sujet sous d'autres aspects particuliers, et nous saurons compléter les explications qui seraient nécessaires. Nous comprenons d'ailleurs que de plus amples devoirs nous resteront à remplir. La presse impie et révolutionnaire attaque journellement tous les principes les plus sacrés de la religion, elle outrage tous les plus chers sentiments de la foi chrétienne, avec une audace et une licence qui nous reportent à nos plus tristes souvenirs des temps passés. Par des mesures, que nos habitudes de respect nous interdisent de discuter ici, la parole épiscopale n'a plus le pouvoir de se faire entendre que dans le temple. Eh bien ! tout en réservant, à l'exemple du grand apôtre, la plénitude de nos droits de citoyens ¹, nous parlerons dans le temple, et nous y frapperons de censures et d'anathèmes les erreurs qu'on interdit à notre juridiction pastorale de poursuivre par l'enseignement et la controverse sur le terrain de la publicité. Nul n'a imaginé, assurément, que les sentinelles de la foi pourraient se résigner à assister, l'arme au bras, passives et immobiles, au saccagement de la cité sainte et au renversement de tous les principes religieux et sociaux dont la garde spirituelle leur est confiée. A ceux qui leur défendaient absolument de parler au nom de Jésus-Christ ², les apôtres répondaient : « Nous ne pouvons pas ne pas parler » : *Non possumus... non loqui* ³. Nous en disons autant. Notre parole excitera, sans nul doute, des récriminations. Peu satisfaits des avantages dont ils jouissent, les organes de la révolution, au moment même où ils font appel

¹ Act., xxii, 25-29. — ² Sed ne amplius divulgetur in populum, commitemur illis ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum. Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu. Act., iv, 17, 18. — ³ *Ibid.*, 20.

aux plus mauvaises passions, ne nous en accusent pas moins de fomenter ces troubles et des excitations politiques. On ne le croira pas. Ce serait la première fois, dans le cours de dix-huit siècles, qu'on nous trouverait parmi les factieux. En particulier, au milieu des difficultés créées depuis soixante-dix ans par la condition mobile des institutions et l'instabilité des pouvoirs, l'Église de France a fait ses preuves d'esprit de conciliation et de sagesse pratique. Elle s'est entendu reprocher quelquefois, de diverses parts, son excès de confiance et de dévouement aux régimes établis ; on ne l'avait jamais accusée de révolte ni d'opposition. Qu'on nous nomme le gouvernement qu'elle a renversé, ou seulement celui auquel elle a refusé son loyal concours dans les limites que les circonstances lui traçaient ? Cette attitude, elle saura la garder toujours. Il est vrai, ses traditions lui apprennent le courage comme la prudence : le grand évêque dont nous célébrons aujourd'hui la fête, nous enseignerait au besoin le langage que les évêques peuvent et doivent parler dans les conjonctures extrêmes. Dieu, qui veille sur la France, et qui entend nos prières, nous épargnera la honte, le crime et le malheur de concourir en quoi que ce soit à la consommation sacrilège du plus funeste attentat qui puisse être accompli au sein de la chrétienté. Non, nous ne tremperons nos mains dans aucune iniquité contre notre mère la sainte Église, ni contre notre père le pasteur universel des âmes. Car nous savons qu'il est écrit : « Celui qui soustrait quelque chose à son père et à sa mère, et qui dit que cela n'est pas un péché, celui-là connive au crime de l'assassin et du parricide » : *Qui subtrahit aliquid a patre suo et matre sua, et dicit hoc non esse peccatum, particeps homicidæ est*¹.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons mandé et décrété, mandons et décrétons ce qui suit :

¹ Prov., xxviii, 24.

Art. 1^{er}. Nous rejetons, condamnons et réprouvons les doctrines émises dans plusieurs publications récentes, et notamment dans la brochure intitulée: *Le Pape et le Congrès*. Nous déclarons qu'aux yeux des fidèles enfants de l'Église, nulle puissance terrestre n'a autorité pour opérer ou sanctionner, en tout ou en partie, la sécularisation du patrimoine apostolique et la déchéance temporelle du pontife romain...

Et sera notre présente Lettre pastorale, etc.

OBSERVATION. — Cette Lettre pastorale, adressée à tous les prêtres du diocèse, n'est pas destinée à être lue publiquement en dehors de notre cathédrale et des églises paroissiales de la ville épiscopale. Cette réserve est un gage du sincère désir que nous avons d'éviter, dans la limite du possible, tout ce qui causerait une émotion trop vive au sein des populations. Notre conscience n'en sera pas moins déchargée, et notre but atteint, puisque, par l'intermédiaire de MM. les curés, notre enseignement prémunira suffisamment contre l'erreur tous les chrétiens dociles à la voix de leurs pasteurs. C'est tout le résultat que nous nous proposons.

XXX

MANDEMENT

PORTANT PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE DE N. S. PÈRE LE PAPE
A L'OCCASION
DE LA LETTRE DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

(XXVI JANVIER MDCCCLX.)

I. L'approche de la sainte Quarantaine, N. T.-C. F., allait ramener pour nous la douce obligation de vous exposer quelque une des grandes vérités de la religion, et nous avons entrepris déjà l'achèvement de notre Instruction pastorale de l'an dernier sur la sanctification du Dimanche. Mais voici qu'une voix plus haute que la nôtre vient de se faire entendre : c'est celle du vicaire de Jésus-Christ, du chef universel de l'Église, du père et du pasteur de toute la terre. C'est notre devoir de publier, sans aucun retard, la Lettre Encyclique par laquelle le successeur de Pierre a voulu se mettre en rapport, non-seulement avec ses frères dans l'épiscopat, mais encore avec les catholiques du monde entier ¹. Déjà les

¹.... Ut vos in primis, et universus catholicus orbis magis magisque agnoscat, etc. *Paroles de l'Encyclique.*

fidèles chrétiens de notre ville épiscopale ont entendu, avec autant d'amour que de respect filial, ce langage apostolique, qui leur a paru comme un écho des plus grands siècles de l'Église. Sachant combien le christianisme est encore vivace et vigoureux sur presque tous les points de ce vaste diocèse, nous bénissons d'avance le Seigneur des nobles sentiments qu'éveillera parmi vous la parole si imposante du pontife romain. Chez tous ceux en qui la vie animale n'a pas étouffé le sens chrétien, et qui savent encore comprendre les choses de l'ordre spirituel¹, de tels accents remuent l'âme jusque dans les dernières profondeurs de son baptême. Toutes les facultés, toutes les énergies de notre nature régénérée par le sang de Jésus-Christ éprouvent un frémissement religieux, un tressaillement sympathique, que le souffle du représentant de Dieu sur la terre a seul la vertu de produire à ce haut degré de puissance.

Mais afin que rien ne vous échappe dans ces enseignements du docteur suprême de l'Église, nous essaierons, N. T.-C. F., d'en résumer et d'en faire ressortir les points principaux.

La Lettre Encyclique que nous vous communiquons est un remerciement adressé à l'épiscopat, à tout le clergé et aux fidèles ; elle est une déclaration faite au monde entier ; elle est enfin un appel au concours religieux et à la prière de la chrétienté.

II. C'est d'abord une félicitation et un remerciement. En effet, N. T.-C. F., si profondes que soient les afflictions du vicaire de Jésus-Christ, le divin Maître lui a épargné la lie la plus amère de son calice. Pie IX n'a point vu la trahison surgir du sein même du collège apostolique. Moins éprouvé que l'adorable victime du Calvaire, il demeure entouré de tous ses frères, dont aucun n'a lâchement abandonné sa

¹ I Corinth., II, 14, 15.

personne, ni déserté sa cause. Il est vrai, des cris sacrilèges, des vociférations impies s'élèvent du milieu d'une foule égarée et pervertie par les menées du pharisaïsme le plus ignoble comme le plus pervers ; hélas ! et il serait facile de discerner, dans ce sanhédrin, dans ce prétoire et sur ce Golgotha nouveau, tous les plus tristes acteurs de la scène de la Passion du Sauveur, d'y démêler toutes les plus mauvaises paroles de la multitude déicide. Mais, du moins, les amis ne manquent pas à l'auguste patient. Il n'est point réduit à s'écrier, comme ce roi psalmiste qui fut la figure des douleurs du Christ : « J'ai cherché des cœurs qui s'associaient à ma tristesse, et je n'en ai pas trouvé ; j'ai attendu des consolateurs, et il ne s'en est pas rencontré¹ ». De toutes parts, au contraire, éclatent les preuves de la fidélité la plus empressée, du dévouement le plus entier, du désintéressement le plus généreux, de la constance la plus intrépide.

Sans avoir pu se concerter entr'eux, les évêques de toutes les parties de la chrétienté ont parlé le même langage, professé les mêmes principes, envisagé la question au même point de vue. Tous ils ont proclamé que la puissance temporelle du saint-siège doit son origine à un conseil singulier d'en haut, à un dessein marqué de cette divine providence qui dirige et modère toutes choses, et qui a voulu garantir ainsi la pleine indépendance du suprême ministère apostolique, et sauvegarder le libre exercice de la puissance pontificale sur le monde entier. Tous ils ont déclaré l'inviolabilité de ce patrimoine apostolique qui tient une double consécration de sa destination sainte et de son existence séculaire, inviolabilité fondée à la fois sur la religion et sur la justice, protégée par les décrets et les anathèmes des saints canons en même temps que par les règles les plus fondamentales

Ps. LXXVIII, 21.

du droit public. Ainsi se sont exprimés les successeurs des apôtres, les guides spirituels des peuples, dans une foule de documents qu'enregistrera la tradition ecclésiastique et qui rempliront une grande page dans les annales du genre humain. Non contents d'offrir au pontife romain, dans leurs lettres privées, l'hommage de leur obéissance et de leur amour, ainsi que la solennelle reconnaissance de ses droits temporels ; non contents d'appeler au pied des autels tous les fidèles confiés à leur garde ; ils n'ont point hésité à élever la voix en faveur de la vérité méconnue et de la justice outragée. Et comme les écrits spécialement revêtus du caractère pastoral avaient vu tout à coup se fermer devant eux toutes les avenues de la publicité, alors qu'elles étaient librement ouvertes aux débordements les plus scandaleux du mensonge et de l'insulte, d'intrépides pontifes n'ont pas craint de se jeter, comme écrivains particuliers, au milieu de cette mêlée dans laquelle il importait d'intervenir à armes égales et de faire entendre à tout prix le langage du bon sens, de la justice, de l'ordre et du véritable patriotisme chrétien et français. On les a vus, soit par des réfutations et des répliques hardies, soudaines, incisives, soit par des argumentations logiques, nerveuses, serrées, tenir tête à l'orage, et tout couverts d'une poussière qui n'est pas sans gloire, ramener enfin sous leurs étendards des milliers d'esprits qu'avaient d'abord ébranlés l'assurance audacieuse et la feinte modération de la coalition ennemie. Ces lutteurs courageux, qui ont combattu aux premiers rangs de l'armée et qui ont essuyé le premier feu de l'action, l'Église et la société se plairont à leur décerner autant et plus de félicitations et de louanges que le parti du mal n'a pu leur infliger d'injures et d'outrages. Le suffrage du prince des évêques sera leur plus douce récompense sur la terre, comme il fait la joie de tous ceux de leurs frères qui, sans sortir du sanctuaire, ont défendu la même cause avec les armes de la doc-

trine et de l'autorité, et lancé l'anathème à l'erreur du haut de leurs chaires épiscopales.

Vous aviez bien droit aussi aux éloges du chef de tout l'ordre ecclésiastique, vous, nos bien-aimés Coopérateurs, qui avez embrassé avec tant d'ardeur les intérêts de l'Église si perfidement attaquée en ce moment. Les sentiments que vous nous avez manifestés à diverses reprises, et que nous avons exprimés en votre nom au saint-père, les adhésions respectueuses et empressées que vous avez données, avec un élan tout spontané, à chacun de nos actes récents, vous assurent une large place dans le cœur du pontife, qui se montre si touché des généreuses assurances de toute la tribu sacerdotale. Vainement de perfides insinuations ont tenté de faire croire à un dissentiment entre le clergé du second ordre et la hiérarchie supérieure. Partout le sacerdoce a donné le démenti le plus solennel à cette calomnie.

Enfin, les séculiers eux-mêmes, de toute dignité, de tout ordre et de tout rang, ont rivalisé avec le corps ecclésiastique, et le père commun de tous les fidèles n'a garde de les oublier. Des lettres, dont quelques-unes portent des centaines de milliers de signatures, parviennent journellement de toutes les contrées du monde au pied du trône apostolique. De toutes parts, ce sont les mêmes expressions de dévouement et d'amour, les mêmes protestations en faveur des droits inaliénables et imprescriptibles de la souveraineté pontificale. Il y a plus, un bon nombre de laïques éminents, de publicistes distingués, ont voulu consacrer, eux aussi, leurs talents et l'autorité de leur nom à la défense de cette grande cause, et ils l'ont fait avec un à-propos et un succès remarquables. Qu'il soit permis à l'épiscopat catholique de se joindre au pasteur suprême, pour exprimer à ces défenseurs de la religion et du droit, des sentiments de gratitude d'autant plus appréciables, que notre cœur pastoral les puise dans le cœur même du céleste Époux de l'Église.

De tels services honorent et protègent à la fois ceux qui les rendent. Les promesses divines s'accompliront pour eux. Puisqu'ils ont prêté secours, dans un moment difficile, au suprême hiérarque de l'Église, que ne peuvent-ils pas espérer de Celui qui s'est engagé à ne pas laisser sans récompense un verre d'eau froide offert à sa personne dans celle du moindre de ses disciples ?

Nous aimons à le proclamer avec vous, illustre pontife : oui, cette grande manifestation de tous les ordres de la chrétienté restera l'événement de notre époque ; elle sera écrite en caractères d'or dans les fastes de l'Église catholique. Et, si saint Jérôme, en parlant d'une des phases du iv^e siècle, a pu écrire qu'un jour « l'univers s'étonna d'être arien », on pourra dire, par un témoignage meilleur et plus heureux, qu'au jour des tribulations de la papauté, notre dix-neuvième siècle, surpris de trouver en lui-même une abondance de vie religieuse et une vivacité de sentiment catholique qu'il n'y soupçonnait pas, s'étonna d'être si franchement et si hautement chrétien : *Cunctus orbis catholicum se miratus est.*

Or, N. T.-C. F., si grands que soient encore les dangers présents de l'Église, il y a dans ce symptôme déjà un commencement de délivrance. Nous ignorons, ô mon Dieu, ce que les impénétrables desseins de votre providence réservent à notre temps ; nous savons que vous donnez parfois la mort pour rendre la vie, et que vous conduisez jusqu'aux portes de l'abîme ceux que vous vous réservez d'en retirer². Mais, à quelque extrémité que dussent être portées les épreuves présentes du siège apostolique et de sa principauté temporelle, nous pouvons dire dès à présent que, dans le naufrage universel, l'honneur resterait sauf. Non, la dynastie des pontifes-rois ne sera point de celles qui tombent

· Matth., x, 42. —² II Reg., II, 6.

sans honneur : *Et erunt decidentes sine honore*¹. Que les passions aveugles machinent son renversement et proclament sa déchéance, je n'en suis pas ému. Car je vois tous les vrais chrétiens, tous les grands cœurs, en un mot, l'élite du genre humain lui faire cortège dans son infortune. Le royautes qui tombent ainsi, ne meurent pas : le jour de leur résurrection finit par arriver. Il est des funérailles qui exhalent une odeur de vie ; il est des départs qui laissent sur la rive un gage de retour. O royal pontife, non, je ne sais si la brutalité et la perfidie qui vous assiègent ne parviendront pas à ébranler votre trône ; mais je vous vois en descendre les marches avec une grandeur et une dignité qui sont encore d'un roi, et je prédis avec assurance que vous les remonterez. On ne changera pas ce que la force des choses, l'intervention divine et la sanction des siècles ont établi. Rome est le siège de la papauté, et, là où siège la papauté, elle y porte une attitude de reine. C'est d'elle surtout qu'il faut dire que *toute autre place qu'un trône serait indigne d'elle*². O vous donc, le Christ visible, « daignez entendre
« la bonne parole qui s'élançe de mon cœur ; ma langue
« est une plume emportée par une vitesse qui l'entraîne ;
« c'est au roi que s'adresse mon hymne. O roi, vous
« êtes doué d'une beauté, d'une grâce, d'une bénédiction
« d'une force qui placent votre diadème au-dessus de
« celui de tous les autres enfants des hommes. Quoi qu'il
« arrive donc, demeurez ceint de votre armure royale et
« de tous les insignes de votre puissance souveraine. Foi
« de votre droit et riche de tous vos avantages, reprenez
« votre marche sur la route des siècles, où vous attendent
« encore des jours prospères, avancez et régnez » : *Intende, prospere procede, et regna*. Régnez pour le bien spirituel du monde entier, mais aussi pour le bien temporel de vos peu-

¹ Sap., iv, 19. — ² Bossuet, Oraison funèbre de Henriette de France.

ples, dont la portion la plus nombreuse et la plus sensée aimera toujours à reposer sous votre sceptre, régnerez enfin pour le plus grand avantage et le plus grand honneur des autres rois, vos fils en même temps que vos frères, dont les droits trouvent leur plus haute consécration dans vos droits, et à qui vos exemples enseigneront toujours « le règne de la vérité, de la mansuétude et de la justice »¹.

Au reste, N. T.-C. F., la vitalité de la puissance temporelle du pontife romain nous est suffisamment démontrée par l'autorité calme et solennelle avec laquelle la papauté énonce et déclare cette puissance, au moment même où elle est le plus violemment attaquée et niée. Le Christ, avant de rendre l'âme, fit entendre une voix si forte, que le centurier qui se tenait en face de la croix, reconnut dans ce cri du divin moribond un principe supérieur de vie et d'immortalité².

III. Ici, N. T.-C. F., tout commentaire de la parole du vicaire de Jésus-Christ serait inopportun et superflu. Le pontife suprême affirme et proclame sa volonté et son droit de conserver l'intégrité des États temporels de l'Église. Cette résolution lui est commandée par son devoir, par son caractère sacré, par la nature des possessions et des droits du saint-siège, qui ne forment pas le royaume héréditaire de quelque famille princière, mais l'apanage de la grande famille catholique. Le pontife-roi se déclare lié par ses serments, qu'il ne saurait enfreindre; lié par l'intérêt spirituel de tous les catholiques de la terre, auquel il est d'autant moins autorisé à porter atteinte que la voix unanime de l'épiscopat, du sacerdoce et du peuple fidèle proteste et résiste conjointement avec lui; lié par l'intérêt de ses autres

¹ Ps. XLIV, 1-5. — ² Videns autem centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans exhorasset, ait: Vere hic homo filius Dei erat. Marc., xv, 39.

provinces temporelles qu'il ne peut pas soumettre à cette épreuve et à ce sacrifice ; lié envers les princes légitimes de l'Italie, ses voisins, et envers tous les princes du monde chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence le triomphe des principes subversifs de toute souveraineté. Enfin, après avoir formellement réclaté contre la doctrine qui érigerait en droit le fait accompli, il en appelle solennellement au tribunal divin et au jugement de Jésus-Christ.

Que les hommes les plus prévenus et les plus emportés veuillent se recueillir un instant, qu'ils rentrent dans le sanctuaire intime de leur raison et de leur cœur, et qu'ils disent si ce n'est pas la glorieuse prééminence des temps chrétiens sur les temps antiques qu'il existe ainsi sur la terre, au-dessus des rois et des peuples, une voix qui proclame les vrais principes, qui venge tous les intérêts sacrés et légitimes, qui prend en main la cause du droit moral contre la sédition ou l'oppression violente, et qui parle aux consciences avec l'autorité de Dieu ; une voix que les plus fiers mortels peuvent entendre sans humiliation, parce qu'elle n'est point la voix d'un de leurs rivaux, mais la voix du chef suprême de la religion et du représentant de la divine vérité sur la terre ; une voix enfin qui mêle toujours la douceur à la force, l'amour à l'autorité, et qui sait tempérer encore par des ménagements délicats l'accomplissement des plus rigoureux devoirs. Aux yeux de la postérité et devant le tribunal de l'histoire, les puissances du siècle ont un seul moyen de s'élever à la hauteur de celui qui parle un si noble langage : c'est de l'écouter avec docilité. Et c'est ici le cas de rappeler ces grandes paroles de saint Ambroise à Théodosé, qu'évoquait naguère avec tant d'à-propos l'érudition d'un de nos plus doctes frères : « Ni il n'est digne de la majesté impériale de refuser la liberté de parler, ni il n'est sacerdotal de taire ce que l'on pense. Rien ne concilie plus aux empereurs la confiance et l'affection des peuples,

que d'aimer l'indépendance du langage chez ceux qui leur sont respectueusement soumis : car ce qui fait la différence entre les bons et les mauvais princes , c'est que les bons aiment la liberté , les mauvais la servitude. Rien aussi n'est pour le pontife plus périlleux auprès de Dieu , et plus honteux aux yeux des hommes , que de ne pas énoncer librement ce qu'il juge vrai et utile... J'aime donc mieux, ô Empereur, me tenir avec vous du côté des hommes de bien, que du côté des méchants. Et c'est pour cela que le silence du prêtre devrait déplaire à Votre Clémence, et qu'elle doit lui savoir gré de sa liberté¹. » Ambroise n'était qu'évêque, et il était sujet de Théodose. Le pontife dont vous allez entendre la parole, N. T.-C. F., est pape de l'Église universelle, et il n'est le sujet de personne. Qui donc, après dix-huit siècles de civilisation chrétienne, pourra s'étonner et se scandaliser de sa liberté apostolique ?

IV. Aussi, N. T.-C. F., la doctrine énoncée dans la Lettre pontificale fera-t-elle désormais loi pour votre intelligence et pour votre conduite. Assurément ce n'est pas aux adversaires déclarés du christianisme ni à ses défenseurs suspects, mais c'est à l'Église elle-même, à son chef suprême, à tout l'épiscopat si fortement rangé auprès de lui, à la société de tous les pieux chrétiens du monde entier, que vous vous en rapporterez concernant les conditions de vie extérieure dans

¹ *Sed neque imperiale est libertatem dicendi denegare, neque sacerdotale quod sentias non dicere. Nihil enim in vobis imperatoribus tam populare et amabile est, quam libertatem etiam in iis diligere, qui obsequio vobis subditi sunt. Siquidem hoc interest inter bonos et malos principes, quod boni libertatem amant, servitatem improbi. Nihil etiam in sacerdotibus tam periculosum apud Deum, tam turpe apud homines, quam quod sentiat non libere enuntiare... Malo igitur, Imperator, bonorum mihi esse tecum, quam malorum consortium; et ideo clementiæ tuæ displicere debet sacerdotis silentium, libertas placere. Opp. Ambros. T. II, Epist. Class. I, XL, 2, 3, p. 946, 947.*

lesquelles l'Église elle-même juge l'exercice de ses droits spirituels plus assuré et plus profitable. Il ne s'agit pas de savoir si la papauté aurait pu ne posséder jamais aucune souveraineté temporelle. Il s'agit de savoir si celle qu'elle exerce légitimement et par un droit acquis depuis les âges les plus reculés, peut lui être arrachée sans sacrilège et sans injustice. Et qu'on ne s'étonne pas si nous parlons de sacrilège à propos de la spoliation du *temporel* de l'Église. Le Fils de Dieu fait homme n'a pu être atteint par ses bourreaux que dans sa nature humaine, dans son corps matériel ; et les bourreaux, en déchirant sa chair mortelle, n'en ont pas moins commis le suprême sacrilège qui se nomme *décide*. L'Église est ici-bas la personne continuée de Jésus-Christ. Invulnérable dans son essence purement spirituelle, c'est par son côté humain et temporel qu'elle peut surtout être atteinte ; et ceux qui l'attaquent par ce côté, n'en sont pas moins coupables de lèse-religion divine. L'épouse du Verbe fait chair a droit à occuper et à retenir, sur ce globe terrestre, la place matérielle qui est nécessaire et favorable à son action divine sur les hommes, c'est-à-dire sur des âmes unies à des corps, sur des individus vivant en société et en corps de nation. S'il est vrai que Dieu, en s'attribuant à lui-même le ciel, a donné la terre aux enfants des hommes¹, il ne s'est point dessaisi pourtant du droit d'y posséder ce sans quoi sa religion et son culte ou bien n'existeraient pas, ou n'existeraient pas avec tous les développements désirables. Dans la religion que Jésus-Christ a fondée, l'eau, le froment, le vin, l'huile, toutes choses terrestres, sont divinement indispensables pour l'existence des phénomènes les plus nécessaires de la vie spirituelle. Sacrifice, sacrements, prière publique, catéchisation, prédication, rien n'est possible ou n'est régulière-

¹ Ps. cxiii, 16.

ment praticable qu'à l'aide d'un concours matériel. L'Église est apte, par sa nature, à acquérir et à s'assurer ces éléments extérieurs dont sa mission lui crée le besoin. Par exemple, au milieu de ces habitations et de ces possessions dont l'aggrégation et le territoire forment une paroisse, il est une maison bâtie par des mains chrétiennes, qui s'appelle la maison de Dieu, une modeste demeure qui est celle de son ministre, quelques parcelles de terre légitimement acquises qui sont affectées au service du temple et à l'entretien du prêtre. Tout cela est *temporel*, matériel. Néanmoins, dans le vocabulaire et d'après les lois de tous les peuples, soit païens, soit chrétiens, usurper ce temporel, le détourner de sa fin sacrée, et, sans l'assentiment de la religion, le rendre à des usages séculiers, c'est une profanation et un sacrilège en même temps qu'un larcin. Pareillement, la sainte hiérarchie instituée par Jésus-Christ demandant la présence d'un évêque au sein de chaque grande association de chrétiens, la *chaire* épiscopale est établie dans la cité, sous les voûtes d'un édifice religieux plus considérable que celui de la simple paroisse; la maison du pontife chargé de régir, avec l'aide de ses prêtres, toute une grande circonscription provinciale, prend des proportions plus étendues, comme aussi les ressources destinées à pourvoir aux nécessités d'une vaste administration. Tout cela est terrestre, est temporel : mais, encore une fois, l'Église exerce son action sur la terre et dans des conditions inséparables des choses terrestres. Par conséquent, tout cela, une fois acquis à l'Église, est saint et sacré; c'est à la fois la propriété de Dieu, et, dans un certain sens, celle du peuple chrétien : l'autorité religieuse en a seule la dispensation. Enfin, le divin Sauveur a fondé son Église sur l'unité, il lui a donné une constitution monarchique. Au-dessus de tous les prêtres et de tous les évêques, au-dessus des successeurs des disciples et des apôtres, il existe de droit divin un successeur de Pierre, pontife et pas-

teur de l'Église tout entière. A cette puissance spirituelle qui s'exerce sur tous les hommes et sur tous les empires, il faut une situation à part. L'honneur, l'impartialité, l'indépendance de cette autorité suprême et universelle demandent qu'elle soit à l'abri de toute pression possible, de toute domination étrangère. Or, ce que mille considérations rendent infiniment désirable pour le chef de toute la chrétienté, il se trouve que la providence, par une action lente et continue, par un concours et un enchaînement de causes merveilleuses, enfin par l'intervention des plus grands monarques du monde, l'a opéré au sein de l'Europe. *Ce sont les siècles qui ont fait cela*, a dit l'empereur Napoléon I^{er}, *et ils l'ont bien fait*. Et ce que les siècles ont ainsi fait et bien fait, les saints canons l'ont consacré et sanctionné. Cela étant, N. T.-C. F., cette souveraineté civile, ces États temporels appartiennent au successeur de Pierre, au siège apostolique, à l'Église romaine, au même titre d'abord que la souveraineté appartient aux races régnantes les plus antiques ; car jamais on ne démontrera que le caractère sacerdotal soit incompatible avec l'exercice d'une royauté humaine légitimement acquise : on a mille fois prouvé, au contraire, que les textes allégués par les contradicteurs de la souveraineté temporelle ne prouvaient rien de semblable. Mais, en outre, le souverain pontificat trouvant dans cette royauté indépendante, depuis plus de mille ans, le gage de sa liberté et de sa dignité pour le bon gouvernement de l'Église universelle, pour la représentation convenable de tous les intérêts sacrés dont il a la garde, nous vous l'avons dit avec Bossuet, et nous vous le répétons aujourd'hui en union avec l'Encyclique de Pie IX, et avec la doctrine de tout l'épiscopat catholique : Toute main profane qui s'ingère de toucher à cela, de ravir cela, de séculariser cela, se rend coupable de sacrilège : *Ea omnia, ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi et ad sæcularia revocari posse.*

V. C'est assez vous dire, N. T.-C. F., que la tactique de l'enfer est en défaut lorsque, dans le but de nous mettre en dissentiment avec l'Encyclique du pontife romain, elle nous rappelle à nos traditions nationales. Accentuons-le bien haut, puisqu'on veut chercher là une pomme de discorde à cette heure : nos traditions nationales en ce point sont conformes aux traditions du reste de la chrétienté; et, si elles ont quelque chose de particulier, c'est l'extrême énergie avec laquelle elles ont toujours tendu à maintenir pleine et entière l'œuvre si utilement consommée par l'épée et par Charlemagne. Nos traditions nationales, dites-vous? Ah! dût-on m'accuser d'évoquer à tout propos l'ombre de cet illustre évêque, je ne puis ne pas me figurer, en ce moment, Bossuet se relevant avec indignation de sa couche funèbre, et laissant tomber avec un majestueux dédain sur les ignorants qui lui font l'outrage de le ranger parmi les adversaires de l'autorité temporelle des pontifes romains, ces belles paroles qui font suite à celles que nous avons précédemment rapportées : « Et quant au gouvernement de la ville de Rome et des autres terres attribuées au siège apostolique afin qu'il exerce plus librement et plus sûrement la puissance apostolique dans tout l'univers, nous en félicitons, non pas seulement le siège apostolique lui-même, mais encore toute l'Église; et, de tous nos vœux, nous demandons que ce principat sacré soit maintenu à jamais et en toutes façons sauf et intact » : *Sedi vero apostolicæ, romanæ urbis aliarumque terrarum concessam ditionem, quo liberior ac tutior potestatem apostolicam toto orbe exercent, non tantum sedi apostolicæ, sed etiam toti Ecclesiæ gratulamur, votisque omnibus precamur sacrum principatum omnibus modis salvum et incolumem esse* ¹.

¹ Defensio declarationis cleri gallicani, L. 1, sect. 1, c. 16. Edit. Lebel T. XXXI, p. 273.

Mais au moment où je trace ces mots, ne viens-je pas de lire que Pie IX, *en sortant du domaine spirituel qui est exclusivement le sien*, commet dans son Encyclique un *abus de juridiction*, un excès *qui ne saurait être accepté sans méconnaître toutes les traditions de l'Église de France, auxquelles le nom de Bossuet est si glorieusement rattaché*¹. Celui qui parle ainsi n'est point un des adversaires reconnus de la religion et du pouvoir, c'est un publiciste qui se pique de modération et de sentiments chrétiens. Eh bien ! puisqu'on allègue Bossuet, que l'on entende Bossuet. N'est-ce pas cette voix éloquente qui a prononcé, dans le plus beau langage que bouche française ait jamais parlé, le panégyrique à la fois si oratoire et si théologique de saint Thomas de Cantorbéry, c'est-à-dire l'un de ces chefs-d'œuvre nombreux auxquels nous aimons à voir son nom rattaché par un titre plus glorieux et plus incontesté qu'aucun autre ? « Écoutons un peu la voix de ce sang, nous dit-il ; considérons pour quelle cause il est répandu, et d'où vient que toute l'Église célèbre avec tant de dévotion le martyr de saint Thomas : c'est qu'on voulait lui ravir ses privilèges, usurper sa puissance, envahir ses biens ; et ce grand archevêque y a résisté... Et ainsi la discipline a eu ses martyrs comme la foi, et la mort du saint archevêque a opéré les mêmes merveilles dans la cause de la discipline, que celle des autres martyrs avait autrefois opérées lorsqu'il s'agissait de la croyance. » Remarquez, N. T.-C. F., que saint Thomas de Cantorbéry n'a combattu et n'est mort que pour défendre les droits, les fiefs, les immunités et les propriétés temporelles d'une Église particulière, et comprenez avec combien plus de force les principes posés par Bossuet s'appliquent à la conservation des droits de l'Église romaine et du siège apostolique. Mais écoutez le reste. L'accusation de sacrifier la religion et les

¹ Article du *Constitutionnel*, signé GRANGUILLOT, mardi 31 janvier.

âmes pour *une motte de terre*, ne date pas d'aujourd'hui. « Est-ce là, nous dira-t-on, un digne sujet pour donner du sang et pour troubler tout un royaume ? N'est-ce pas de quoi faire dire que saint Thomas a été le martyr de l'avarice ou de l'ambition du clergé, et que les prêtres consacrent sa mémoire parce qu'il les a soutenus dans des intérêts temporels ? » Pardonnez-nous, N. T.-C. F., la vivacité de notre réplique ; ce n'est pas nous, c'est le grand homme qu'on a voulu se donner pour complice, qui va imprimer cette flétrissure aux fronts qui l'ont provoquée. *Je confesse*, dit-il, *que voilà un discours d'impie, un raisonnement digne d'un hérétique ou d'un libertin,...* des propos familiers aux *politiques impies*¹.

VI. Pour nous, N. T.-C. F., nous nous montrerons à la fois catholiques et Français, en donnant notre pleine et filiale adhésion à l'enseignement du pontife chargé d'éclairer nos consciences et de nous montrer la voie à suivre, parmi les obscurités des temps présents. Nous serons saintement fiers de l'intrépidité sacerdotale et de la générosité apostolique par lesquelles il se place à la hauteur de ses plus illustres devanciers. « N'est-ce pas dans de pareilles rencontres que la justice a besoin d'être soutenue avec toute la vigueur ecclésiastique ?... Au reste, notre pontife n'abuse pas de ces maximes vigoureuses. Il ne prend pas par fierté ces armes apostoliques, pour se faire valoir du monde : il s'en sert comme d'un bouclier nécessaire à l'extrême besoin de l'Église... Il n'étale pas sa patience avec une contenance fière, pour rendre ses persécuteurs odieux ; au contraire, sa modestie, selon le précepte de l'apôtre², est connue de tous³. » Enfin, émus des tristesses que l'âme de Pie IX éprouve, à la vue des malheurs qu'une faction violente fait peser sur son

¹ Edit. de Lebel, T. xvi, p. 580 et suiv., p. 603.

² Philipp., iv, 5. — ³ Bossuet, *loc. cit.*

peuple, nous répondrons avec empressement, chacun pour notre part, aux invitations paternelles qu'il nous adresse. N'osent-ils pas dire déjà, les hommes de haine et de mensonge, que notre père nous excite à la guerre, qu'il nous pousse à la rébellion et à la violence ? Exhorter les évêques à maintenir parmi les peuples la doctrine du respect des souverainetés, est-ce donc élever une chaire de révolte ? Entretenir dans les cœurs le feu sacré du dévouement aux intérêts les plus réels, aux droits les plus incontestables de la sainte Église romaine, notre mère, est-ce donc allumer le brandon de la discorde ? Rappeler à tous les enfants de la grande famille que, le patrimoine de saint Pierre étant établi pour l'avantage spirituel du monde entier, la tutelle et la défense en appartiennent à tous les catholiques répandus sur le globe, est-ce faire un appel à des démonstrations séditieuses ? Ceux qui profèrent ces accusations n'y croient pas eux-mêmes, et ils se rient des dupes que fera leur parole, jetée par cent mille feuilles à toutes les passions les plus inflammables. Pour vous, N. T.-C. F., vous désiriez une règle certaine de vos pensées et de vos sentiments : vous l'avez reçue respectueusement de nos lèvres d'abord, et aujourd'hui de celles du vicaire de Jésus-Christ. Votre principal devoir désormais sera la prière : voilà surtout ce que réclame de nous le pontife suprême. Oui, particulièrement durant ce saint temps de carême qui va bientôt s'ouvrir, faisons monter fréquemment le cri de notre cœur vers le Dieu très-bon et très-grand. Tous ensemble, obtenons de lui qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il assiste de son secours le plus efficace et son Église et le doux et courageux pontife qui la préside. Excitons le divin Jésus par nos supplications ferventes, afin qu'il éclaire les esprits et qu'il touche les cœurs de tous les hommes égarés. Enfin, demandons-lui qu'il se lève et qu'il juge sa cause. Intéressons au triomphe de cette cause sacrée l'incomparable intercession de la Vierge

immaculée, cette puissante protectrice du siège apostolique ;
recourons aux suffrages des glorieux apôtres Pierre et Paul
ces colonnes de l'Église , et à ceux de tous les saints. Puis-
sions-nous, après ces semaines de deuil et de pénitence
écoulées dans la crainte et le tremblement, chanter joyeuse-
ment l'*alleluia* de la délivrance ! Et comme Jésus ressuscité
apparut à Simon-Pierre¹, puisse ce divin triomphateur de
l'enfer et de la mort étendre ses mains libératrices vers celui
qui tient aujourd'hui si glorieusement et si douloureusement
la place de Pierre !

A ces causes, etc.

¹ Luc., xxiv, 34.

XXXI

SECONDE INSTRUCTION PASTORALE

SUR LA LOI DU DIMANCHE.

(CARÈME MDCCCLX.)

I. La loi du Dimanche, N. T.-C. F., est la loi la plus primitive, la plus fondamentale, la plus imprescriptible du code religieux décrété par le Seigneur dès l'origine des temps ; c'est le premier, le plus important et le plus invariable de tous les préceptes positifs. Envisagée au point de vue de l'autorité qui nous l'impose, jamais aucune prescription n'a pu invoquer en sa faveur des sources aussi hautes, des titres aussi authentiques, une promulgation aussi solennelle, une sanction aussi rigide, une jurisprudence aussi constante, une intimation aussi continue. Ou il faut rejeter jusqu'à la notion même du commandement positif, ou il faut reconnaître l'existence et accepter l'obligation de ce commandement divin, posé à la base de la législation écrite et traditionnelle, religieuse et sociale du monde entier. La violation calculée et systématique du Dimanche est donc un acte formel de rébellion comme d'impiété, un outrage à la loi et à l'autorité dans leur plus haute expression, une consécration de toutes les désobéissances, une excitation au renversement de tous

les droits, au mépris de tous les pouvoirs, un signal public d'anarchie. Telle est, N. T.-C. F., la conclusion logique et rigoureuse que nous avons pu déduire de notre précédente instruction pastorale sur cette matière.

Assurément, nous pourrions nous abstenir de toute étude ultérieure concernant cette grave question. Là où le commandement de Dieu est certain, notre devoir d'obéir est suffisamment établi. Toutefois le divin législateur ne nous interdit pas de sonder avec un humble respect la profondeur de ses desseins et le mystère de sa sagesse. Essayons donc aujourd'hui de pénétrer les motifs de cette loi, d'en comprendre le but et l'utilité, d'en faire ressortir la haute portée et l'admirable fécondité.

II. Mais pour commencer par une idée fondamentale et qui dominera tout notre sujet, répétons encore, N. T.-C. F., que ce serait une grande témérité à l'homme de mettre sérieusement en question la sagesse et l'utilité de la loi du Dimanche. Car, après tout, nul ne connaît mieux que l'ouvrier ce qui se rapporte à son ouvrage. Le mécanicien qui a calculé la dimension et la force de tous les ressorts employés dans la confection de la machine, est seul compétent pour fixer la mesure d'action au delà de laquelle le mécanisme se briserait; l'horloger sait mieux que personne après combien de jours il est nécessaire de remonter l'instrument sorti de ses mains. Or, le créateur du monde, celui qui seul connaît ce qu'il a donné de force et de ressort à nos muscles, celui qui seul a calculé les secrets besoins et les exigences intimes de notre âme, celui qui a fait l'homme, la famille, la société, celui qui est l'auteur de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, celui qui a réglé les harmonies et les rapports du ciel et de la terre, le grand et souverain ouvrier, le pondérateur de toutes choses, en même temps qu'il produisait son œuvre, a produit simultanément la loi du travail de six jours terminée par le repos du septième, loi contemporaine du monde,

écrite par le doigt de son auteur dans les entrailles mêmes de la création. Donc, conclurai-je aussitôt, le repos du septième jour est en harmonie avec la constitution même du monde, et c'est un impérieux besoin de l'homme, de l'homme physique et de l'homme moral, de l'homme individuel et de l'homme social, de l'homme naturel et de l'homme surnaturel, de cesser l'action matérielle au bout de six jours, et de sanctifier le septième par le repos du corps et par les œuvres de l'esprit. Prétendre juger de cette loi, ce serait mettre en doute la science de l'ouvrier qui consiste à proportionner la fonction d'un agent quelconque à sa capacité et à sa puissance d'action. Il n'y a pas de sagesse contre Dieu. Vous me demandez la raison philosophique de la loi du Dimanche, et moi je vous réponds : Dieu qui a fait le monde a fait aussi la loi du Dimanche, donc elle est philosophique. Et qui suis-je, moi, pour apprécier les énergies latentes de la nature, pour balancer les forces morales et physiques de l'homme ? Qui me dira combien de temps le corps peut arroser la matière de ses sueurs sans engourdir et paralyser l'esprit ? D'après quelle mystérieuse statistique établirai-je le terme exact au delà duquel l'homme oubliera bientôt le ciel, s'il ne fait une trêve momentanée aux pensées de la terre ? D'après quelles données de l'expérience fixerai-je ce que la période de l'action doit être à celle du repos ? Pourquoi six jours de travail plutôt que cinq ou sept ? Pourquoi la semaine plutôt que la décade ? Encore un coup, ni moi, ni aucun être créé n'avons en main les éléments de ce calcul. Cette dynamique transcendante, où les forces de l'âme doivent être pesées comme celles du corps, n'appartient qu'au créateur. Or, le créateur a résolu le problème ; il a statué dès le principe, par sa parole et par le type même de son action créatrice, que l'homme doit travailler six jours et se reposer le septième. Je m'en tiens à l'institution divine, et je lui trouve en elle-même une garantie plus philosophique et plus expérimentale

que ne pourraient me la donner toutes les études des économistes et les observations des physiologues.

Nous devons dire cela d'abord, N. T.-C. F., pour écarter je ne sais quelle théologie séculière et rationaliste qui, envisageant toujours les choses sous un rapport purement humain, a paru quelquefois, dans ces derniers temps, ne pas soupçonner l'origine divine du Dimanche. Reconnaissons-le donc : sous plusieurs de ses aspects, la loi du Dimanche n'est pas, *à priori*, une question de raisonnement ni de science humaine ; elle relève du domaine de la foi. Tout ce que la raison peut faire, c'est, après coup, de constater par les résultats la sagesse et l'utilité de cette loi, son harmonie avec nos forces et nos besoins, son influence religieuse et sociale, naturelle et surnaturelle. Tenons donc en main le double flambeau de la révélation et de la raison ; et, abordant le fond de notre sujet, montrons qu'il n'y a pas de loi plus féconde que la loi du Dimanche, et qu'elle est le pivot sur lequel roule toute l'économie du monde créé.

III. Par le côté religieux et surnaturel, la loi du Dimanche a une portée immense ; disons mieux, l'observation du Dimanche renferme une application de la loi chrétienne tout entière : admirable simplicité, qui résume, dans une seule loi douce et facile, la pratique de tous les devoirs de la vie chrétienne. En effet toute la religion a pour but de procurer l'honneur de Dieu et le salut des hommes. Or le Dimanche, quand il est bien observé, obtient ce double résultat d'une façon assurée.

Dieu, qui est l'auteur du temps et de la vie, ne pouvait pas ne s'en pas adjuger au moins une portion. « Le jour et la nuit vous appartiennent, s'écrie le prophète ; c'est vous qui avez fait l'aurore et le soleil » qui mesure les jours : *Tuus est dies, et tua est nox ; tu fabricatus es auroram et solem*⁴.

⁴ Ps. LXXIII, 16.

Dans son infinie condescendance, Dieu a bien pu se départir du droit rigoureux qu'il aurait eu sur chacun de ces jours ; sa providence miséricordieuse a pu en abandonner une large et très-large part aux soins nécessaires de notre vie matérielle ; mais il aurait été contre nature qu'un ouvrier infiniment sage, et qui doit nécessairement tout rapporter à lui-même, ne se fût pas réservé sur son ouvrage une certaine redevance, qui fût de notre part comme une reconnaissance authentique de son domaine sur le temps. C'est ce que le Seigneur a fait par la loi du Dimanche.

Pendant six jours consécutifs, l'homme a pu et il a dû vaquer aux choses de la terre, aux préoccupations inséparables de sa condition ici-bas. Mais voici que la septième aurore ramène le jour consacré au Seigneur. Ce jour-là, le Seigneur attend de sa créature favorite un tribut d'hommage qu'elle doit lui payer publiquement en son nom et au nom de toute la nature. Pendant six jours, l'homme a exercé son empire sur les êtres de l'ordre inférieur. Par cet empire sur la création, l'homme doit, non pas s'assimiler à elle, descendre à son niveau, ce qui serait se dégrader, mais l'ennoblir elle-même en la faisant monter jusqu'à lui. De même qu'un souverain confère en quelque sorte des titres de noblesse à celui de ses sujets qu'il appelle à remplir un emploi auprès de sa personne, de même l'homme, en prenant parmi les créatures celles qu'il destine à son service, les retire de l'état de bassesse ou au moins d'indifférence où elles étaient, pour leur donner une dignité qui leur était étrangère, et les faire participer à sa propre vie ; elles reçoivent de l'empreinte de ses mains, du sceau de son génie, enfin de l'usage légitime qu'il en fait, une grandeur qu'elles ne possédaient pas par elles-mêmes. Mais là ne doit pas se borner l'action de l'homme. Lui aussi, il doit grandir, il doit aspirer à une dignité plus haute que sa nature. Par son corps, il est en rapport avec la matière, et c'est la cause de son travail :

mais par son âme, il doit monter jusqu'à Dieu, et c'est la raison de son repos religieux. Sans le travail des six jours, le maître du monde laisserait son domaine en friche et son royaume à l'aventure ; sans le repos sacré, il ne serait lui-même que le premier entre les êtres terrestres qu'il gouverne : or, sa destinée le porte plus haut que cela. Après s'être approprié par son travail tous les êtres placés au-dessous de lui, il doit, par le saint usage de son repos, s'assimiler lui-même tout entier à Dieu. C'est ce à quoi Dieu le convie dans ce jour sacré où, s'étant lui-même séparé du monde qu'il venait de créer, il est rentré dans le mystère de sa vie intime, dans la contemplation de lui-même et de ses éternels attributs. En ce jour-là, tout homme est prêtre et sacrificeur. Venez, ô vous, le député et l'interprète de la création, venez courber devant Dieu cette tête qui pendant six jours a présidé aux choses d'ici-bas ; ces mains, qui se sont chargées des produits de la terre, venez les lever vers le ciel. Aussi longtemps que vous la tenez captive en vous, et que vous refusez de l'élever jusqu'à Dieu, la créature inférieure gémit de son esclavage, elle souffre, elle se plaint¹. En passant par votre esprit et par votre cœur, tous les êtres veulent monter avec vous jusqu'à leur auteur qui est aussi le vôtre. Venez ; le temple est ouvert, l'autel est dressé, le sang de Jésus-Christ coule de nouveau, et il crie plus haut que ne faisaient les anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux » : *Gloria in altissimis Deo*². Venez vous associer à la prière et à l'immolation du divin rédempteur, venez répandre devant le tabernacle du Dieu vivant vos adorations, vos actions de grâces, vos larmes d'expiation, vos invocations suppliantes ; venez faire acte de vasselage aux pieds de la souveraineté divine pour vous et pour tout ce qui relève de vous. Venez entendre la parole sainte qui entretiendra, qui ravivera la lumière de

1. Rom., VIII, 22. — ² Luc., II, 14.

la foi dans vos cœurs, qui fera éclore et fleurir les vertus dans vos âmes. Venez apprendre à aimer et à servir Dieu, à aimer et à servir vos frères, à faire un noble emploi de toutes les choses créées, à dompter vos passions, à vaincre vos faiblesses. Venez guérir vos plaies, cicatriser vos blessures; venez accroître et réparer vos forces; venez profiter des remèdes, venez prendre les aliments que l'Église votre mère tient entre ses mains.

Ah! N. T.-C. F., le chrétien qui obéit à cet appel périodique de la religion, n'est-il pas vrai qu'il saura toujours répondre à la noblesse de sa mission et de sa destinée? N'est-il pas vrai qu'il ne s'écartera jamais beaucoup de la ligne marquée par le devoir? L'observation du Dimanche, en l'arrachant chaque semaine aux préoccupations de la vie sensuelle et animale, le rendra aux pensées sérieuses de la foi et de la piété; l'ivraie n'étouffera jamais le bon grain dans cette âme. Le mystérieux levain que le saint Dimanche déposera dans sa vie, en fécondera toute la masse; le flambeau allumé ce jour-là au feu de l'autel illuminera toutes ses pensées et toutes ses actions. Peut-être le travail pénible auquel il est assujetti, les soins, les tourments de la vie lui avaient-ils fait négliger plusieurs de ses devoirs envers Dieu durant les six autres jours; peut-être son âme allait en quelque sorte se laisser opprimer par le corps, dépraver par les sens. Mais voici que le Dimanche a corrigé, réparé en lui les oublis, les infractions de la semaine; tout ce qui dormait dans son âme s'est réveillé; sa foi, son espérance, son amour se raniment; il prend de généreuses résolutions. Un jour il lui sera dit d'entrer dans le repos éternel des cieux, et cela, parce qu'il aura sur la terre observé et sanctifié le repos du Seigneur.

Au contraire, supposez un homme pour qui le Dimanche n'est qu'un jour ordinaire, un homme qui ne distingue pas le jour du Seigneur des autres jours. Regardez-y de près,

N. T.-C. F., et voyez si la vie entière de ce violateur obstiné du saint Dimanche ne porte pas le sceau de l'athéisme pratique. Croit-il à Dieu dans le secret de son cœur ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, ce que je vois, c'est qu'il agit, s'est qu'il parle, c'est qu'il vit comme s'il n'y croyait pas. Les sacrements qui donnent, qui rendent, qui entretiennent, qui augmentent la vie, la santé, la force de l'âme, il n'en est plus question pour lui : le tribunal sacré, la table eucharistique sont depuis longtemps désertés de celui qui méconnaît la loi du Dimanche. La prière privée et domestique, il n'en reste plus de vestiges : il est d'expérience que celui qui ne fréquente plus le temple a désappris de s'agenouiller le matin et le soir sous le toit domestique. La chaire sacrée ne fait arriver à lui aucun de ses enseignements, aucune de ses leçons. Les jours, les semaines, les mois, les années s'écoulent sans que cet infortuné entende parler de Dieu, de Jésus-Christ, de la vie à venir, de son âme, de la grâce, de la gloire. Que fait-il sur la terre ? Il s'agite au gré de ses passions plus ou moins tyranniques, ou se plonge dans une oisiveté plus ou moins exempte de vices. Il se concentre en lui-même, tourmenté par ses rêves ambitieux, ou tranquille dans ses jouissances égoïstes. Il boit, il mange, il dort ; il rit quand il est heureux ; il se lamente et quelquefois il blasphème quand il souffre. Quelle vie, grand Dieu ! quelle inutilité, quelle stérilité ! On est si inutile sur la terre, quand on n'y fait rien pour Dieu ! Et quelle éternité attend, au sortir de ce monde, cette pauvre âme qui n'a pas songé une minute chaque semaine à Dieu et à son salut ? Ce n'était pas un être pervers, me dites-vous ; ce n'était pas un méchant homme : je le crois avec vous. Mais, le malheureux, qu'a-t-il fait pour honorer Dieu et pour obtenir le ciel ? Rien. Que lui a-t-il manqué pour se sauver ? Une seule chose : l'observation du Dimanche, qui lui aurait appris à se souvenir de son baptême, et à remplir des obligations que la grâce d'en haut lui aurait ren-

dues douces et faciles. Faute de cela, le voici fatalement compris parmi ceux dont le Seigneur nous dit « qu'il a juré « dans sa colère qu'ils n'entreraient pas dans son repos » : *Quibus juravi in ira mea, si introibunt in requiem meam* ¹. Ces paroles, appliquées par le grand apôtre à la question qui nous occupe, nous donnent ouverture à des considérations qu'il importe de ne pas négliger, et qui achèveront de vous démontrer la grandeur mystique et le caractère surnaturel de l'institution du Dimanche.

IV. Les chapitres troisième et quatrième de l'épître de saint Paul aux Hébreux renferment tout un enchaînement de textes et de raisonnements qu'on ne saurait trop approfondir. Le résumé de cette doctrine consiste à dire que le sabbat, soit judaïque, soit chrétien, n'est pas seulement commémoratif des faits dominants de l'histoire religieuse, qu'il n'est pas seulement préceptif d'un repos légal vivifié par les œuvres spirituelles, mais qu'outre son caractère dogmatique et moral, il a encore un autre caractère, et qu'il est principalement figuratif d'un dernier sabbat, d'un Dimanche final, qui est la béatitude éternelle. Oui, dans les desseins de Dieu, il y a une étroite corrélation entre l'observation périodique du repos septénaire ici-bas et la possession d'un autre repos meilleur dans la gloire. Il ne s'agit plus ici, dit l'apôtre à ses néophytes, du repos hebdomadaire qui est en vigueur depuis l'origine de la création; il ne s'agit plus du repos des Israélites dans la terre promise, puisque l'entrée dans cette terre s'est accomplie au temps de Josué, et que David, dont nous invoquons le psaume, a écrit dans un temps très-postérieur. Lors donc que le Saint-Esprit détermine encore un jour particulier, qu'il nomme *Aujourd'hui*, en disant par la bouche du psalmiste après un si grand intervalle: « Aujourd'hui, « si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, de

¹ Ps. xciv, 11

« peur que vous ne soyez de ceux dont j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreraient pas dans mon repos ¹ », il est manifeste que Dieu nous appelle de la fidèle observation de son jour présent à la possession de son repos éternel. C'est pourquoi, conclut victorieusement l'écrivain sacré, il reste encore au peuple de Dieu un autre sabbat, un autre Dimanche, dont celui d'ici-bas n'est que la figure : *Itaque relinquatur sabbatismus populo Dei* ². Ce sabbat de l'éternité, c'est le repos même de Dieu ; et quiconque entrera dans le repos de Dieu s'y reposera lui-même de tout le travail de sa vie , comme Dieu s'est reposé de l'œuvre de la création ³. Enfin , pour terminer cette magnifique exposition doctrinale par une exhortation pratique, l'apôtre s'écrie : Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem* ⁴.

C'est aussi, N. T.-C. F., l'exhortation que nous vous adressons avec toute l'ardeur de notre charité et de notre zèle pastoral. Oui, tendez, tendez de toutes vos forces à ce bienheureux et éternel repos de Dieu : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem*. Et comme le Dimanche d'ici-bas n'en est pas seulement la figure, mais encore l'acheminement, le moyen, le gage, n'allez pas, comme les Juifs , endurcir vos cœurs et résister au commandement divin ; mais exhortez-vous les uns les autres à saintement employer chacun de ces jours , pendant que dure encore cet *Aujourd'hui* qui est le temps de la vie présente : *Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur* ⁵. Car , nous osons vous le dire, ceux que Jésus-Christ s'est engagé par serment à ne pas laisser entrer dans son repos immortel, ce sont ceux-là surtout qui auront refusé obstinément de sanctifier le jour dans lequel il s'est reposé après l'œuvre de notre rédemption.

¹ Hebr., III, 7-13.— IV, 4-8.— ² *Ibid.*, IV, 9.— ³ *Ibid.*, IV, 10.— ⁴ *Ibid.*, 11.
— ⁵ *Ibid.*, III, 13.

tion ; n'ayant pas voulu célébrer le jour du Seigneur ici-bas, ils ne le verront point luire sur leurs têtes par delà le sépulcre. Craignez donc, ô N. T.-C. F., craignez qu'en négligeant la promesse d'entrer dans le repos de Dieu, qui est le prix et la récompense de celui de la terre, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui s'expose à en être exclus : *Timeamus ergo ne forte relictâ promissione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse* ¹. Comme les avertissements de Moïse et des autres guides spirituels n'avaient point manqué aux Juifs, dont l'indocilité n'en tint aucun compte, ainsi nous pouvons dire qu'ils ne vous sont pas non plus épargnés à vous-mêmes, qu'au contraire ils vous sont prodigués avec autant d'insistance que de dévouement : puissiez-vous n'y pas opposer la même indiscipline ² !

Pour vous, N. T.-C. F., qui croyez sincèrement et qui obéissez fidèlement à la loi du Seigneur et de son Église ; pour vous, qui faites de chaque sabbat de cette vie mobile, un apprentissage et un noviciat de l'immuable sabbat de l'éternité, et qui savourez déjà dans le repos sanctifié du septième jour un avant-goût et un prélude du repos glorieux et béatifique du jour sans déclin, vous ne serez point trompés dans votre confiance. Car, dit saint Paul, « nous « entrerons dans le repos du Seigneur, nous qui avons « cru » et qui avons obéi : *Ingridiemur enim in requiem, qui credidimus* ³. Courage donc ; utilisons ce temps que l'Esprit-Saint appelle *Aujourd'hui*, et ne perdons pas un seul de ces Dimanches transitoires, dont chacun est un pas de plus vers le Dimanche permanent : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem*.

Le jour du Dimanche, N. T.-C. F., est donc bien véritablement le jour du Seigneur, puisque le Verbe de Dieu n'est venu en terre que pour rendre gloire à son Père et assurer

¹ Hebr. IV. 1. — ² *Ibid.*, IV, 2. — ³ *Ibid.*, 3.

le bonheur éternel des hommes ; et nous venons de voir avec quelle efficacité l'observation religieuse de ce saint jour conduit à cette double fin. Si nous nous plaçons maintenant à un point de vue moins élevé, nous pouvons ajouter encore qu'il n'existe pas d'institution plus précieuse et plus féconde que la loi du Dimanche.

V. En effet, N. T.-C. F., loin qu'il y ait antagonisme entre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, entre les préceptes positifs et le monde créé, nous savons au contraire que le Dieu créateur et régénérateur a conçu et exécuté toutes choses dans une parfaite unité de plan et avec des proportions d'ensemble admirablement combinées ; de telle sorte que tout ce qui est vrai, utile, commandé dans l'ordre de la religion et de la grâce, est toujours bon, salutaire, désirable, quelquefois même nécessaire dans l'ordre de la nature. Dieu, ouvrier suprême et législateur unique, ne peut jamais se contredire lui-même. Comme il embrasse d'un seul coup d'œil tous les détails multiples de son œuvre, il n'est point à craindre qu'il fasse entrer, dans la composition du tout, des parties qui se repoussent et s'excluent entre elles. Ce serait un blasphème de l'assimiler à l'architecte imprévoyant qui surmonte son édifice d'un couronnement sous lequel la base s'affaisse, ou bien au législateur oublieux qui ajoute à son code des textes successifs qu'on ne saurait concilier avec les précédentes dispositions de la loi. Non, notre Dieu a tout disposé avec poids, nombre et mesure¹ ; unis par un lien étroit, les divers règnes de la nature et de la grâce se prêtent un mutuel secours et conspirent harmonieusement à leur fin commune. Le royaume de Dieu contient en lui-même et donne par surcroît tous les autres biens² ; et, parce qu'il a les promesses de la vie future, il n'est pas pour cela dépourvu de celles de la vie présente³.

¹ Sap., xi, 21. — ² Luc., xii, 31. — ³ I Timoth., iv, 8.

Ces observations s'appliquent tout particulièrement à l'institution du repos du septième jour ; institution dont aucun principe nécessaire n'a fait la loi du monde créé ; par conséquent, institution que Dieu a librement décrétée dans sa sagesse ; mais institution à laquelle la sagesse et la volonté divines, mues par des causes très-élevées et très-profondes, ont tellement assorti et approprié l'univers, qu'on peut dire qu'il a été jeté dans le moule et frappé à l'effigie de ce sacré septénaire.

Voyez, en effet, si toutes les choses les plus disparates de ce monde ne sont pas marquées à ce chiffre sacramental ; voyez si la main du Dieu créateur et sauveur n'a pas laissé cette forme empreinte sur toutes les parties de son œuvre. La *semaine*, c'est-à-dire la division du temps par le nombre sept, nous avons vu que c'est un fait universel. Or, ce n'est pas seulement le temps qui se divise ainsi. La lumière aussi se fractionne en sept, et toute couleur se rapporte à l'une des sept modifications du spectre solaire. Le son aussi se partage en sept, et toute mélodie sort des sept notes de la gamme. La vie humaine aussi se diversifie par ce même nombre ; chaque septième année ouvre une nouvelle phase ; après sept ans, l'âge de raison ; après la même période, l'âge de puberté, puis encore l'âge de la majorité ; la physiologie enseigne même que, durant toute la vie, il se fait de sept en sept ans un renouvellement total du corps humain, et qu'à cette septennalité climatérique correspond un travail analogue dans le développement intellectuel et moral ; enfin, le terme commun assigné par l'Écriture à la vie de l'homme, c'est ce même nombre décuplé : *dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni*¹. L'ordre naturel n'est pas seul régi par cette loi. Le chiffre septième flotte en quelque sorte avec l'arche sur l'abîme² ; il préside à toute

¹ Ps. LXXXIX, 10. — ² Gen., VII, 2, 4, 10. — VIII, 10, 12.

la législation mosaïque¹ ; enfin il reçoit une consécration plus haute dans la nouvelle alliance. La grâce, qui est la lumière et la vie de l'âme, se communique à elle par sept signes sensibles, qui sont les sept sacrements institués par Jésus-Christ ; elle se fait solliciter d'elle en sept manières, par les sept demandes de l'oraison dominicale ; elle descend en elle sous sept formes invisibles, qui sont les sept dons de l'Esprit-Saint ; elle s'épanouit en elle par sept principaux phénomènes surnaturels qui sont les sept vertus théologiques et cardinales ; elle éveille en elle la louange de Dieu sept fois le jour, par la prière publique des sept heures canonicales ; enfin ce chiffre privilégié, après avoir été celui de la nature et de la grâce, sera encore celui du paradis, où nous le verrons resplendir autour du trône de Dieu et de l'Agneau². Ce nombre mystérieux, que la théologie mystique des Pères a considéré comme le nombre propre de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble³, a donc été posé partout. Aussi l'antique philosophie l'a-t-elle glorifié. Pythagore le nommait le chiffre vierge ; Cicéron l'appelait le nœud des choses. Et, de fait, comme il est des arcanes fermés de mains d'homme qu'aucun instrument ne peut ouvrir si la lettre ou le chiffre qui en révèle le secret n'est connu, ainsi le chiffre septième paraît-il donner la clef de tout l'arcane créé. Dire qu'il est la base et qu'il soutient l'équilibre de tout l'univers, ce n'est pas avancer une simple conjecture ; l'Esprit-Saint est garant de cette vérité : « La sagesse divine s'est bâti une maison, elle a taillé sept colonnes pour la soutenir⁴. » Or, cela étant, N. T.-C. F., il devient comme manifeste que le précepte du repos heb-

¹ Levitic., Exod., Numer., Deut., passim. — ² Apoc. passim.

³ Ternarius numerus Deum, ob Trinitatem, enunciat; et quaternarius creaturam propter quatuor elementa quæ rerum omnium causa sunt et semina. — Vid. *Mysticæ numerum significationes à P. Bongo* (Bergomi, 1685), in *Num.* vii, p. 212. — ⁴ Prov., ix, 1.

domadaire fait partie d'une loi générale ; le Dimanche s'encadre, se coordonne dans un vaste système ; et l'homme, en se reposant le septième jour, non-seulement imite l'exemple donné par le créateur et obéit à son commandement formel, mais encore il établit sa vie en harmonie avec toutes choses, avec la nature, avec la grâce, avec l'Écriture, avec la théologie, avec l'histoire, avec l'expérience, et même, en un sens très-vrai, avec la raison. Au contraire, celui qui nie le septième jour, se sépare de toute l'économie du monde, il se met en désaccord, en dissonance avec le concert universel, il lutte contre la loi de sa constitution intime et contre la loi générale des êtres : la force des choses le condamne à porter tôt ou tard la peine de ce désordre, à périr victime de sa résistance à une loi qui le maîtrise et le domine malgré lui.

Il n'est donc pas étonnant que la science, l'observation, la statistique, l'hygiène, le calcul, en partant des données de la révélation, soient arrivés à constater un ensemble de phénomènes qui confirme le précepte religieux. L'antiquité ecclésiastique s'est peu attachée à ce genre de démonstrations, et nous pensons qu'une théologie grave et réservée n'y puisera jamais que des arguments subsidiaires. Aussi, tout en reconnaissant qu'il est permis de ne pas les négliger entièrement, nous en userons sobrement, et nous rentrerons de préférence dans un ordre de considérations traditionnelles et mieux autorisées.

VI. Disons donc d'abord que le jour du Dimanche, qui est le jour de Dieu, est aussi le jour de l'homme ; qu'il est surtout le jour du pauvre, de l'ouvrier. Car enfin, l'homme ne peut pas travailler toujours ; ses forces n'y suffiraient pas, il a besoin de relâche. La divine bonté y a pourvu. Le septième jour donc, la religion nous convie, de la part du Créateur, à prendre un repos qui n'est pas moins nécessaire à nos membres fatigués qu'utile au ra-

fraichissement de notre âme. « Venez à moi, nous dit-elle, vous qui souffrez et qui êtes épuisés par le travail, et je vais réparer vos forces abattues ¹ ». Et cette tendre mère prend ses enfants entre ses bras ; et, pendant tout un jour, tantôt elle les berce affectueusement à l'ombre de ses autels et au chant de ses cantiques, tantôt elle les récrée par de douces et innocentes réjouissances ; et le lendemain, elle les rend à leur travail accoutumé, plus actifs et plus laborieux après un saint repos. Mais, au contraire, entendez-vous cette marâtre cruelle qu'on nomme la cupidité, l'avarice, l'entendez-vous trier sans cesse de travailler, de travailler encore, de travailler toujours ? Tandis que le précepte divin procure à ses observateurs une trêve bienfaisante, l'amour barbare du gain, cette passion horrible, fille de celui qui a été homicide dès le commencement ², immole cruellement ses victimes sous le faix d'un travail forcé. Nous ne voulons pas dire assurément, qu'une seule infraction passagère de la loi du Dimanche porte nécessairement avec elle sa sanction pénale dans l'ordre physique. Nous ne nions pas que certaines natures robustes puissent soutenir quelque temps une fatigue prolongée au delà du terme marqué par la religion. Mais nous affirmons, sans crainte de démenti, que l'habitude de la violation du Dimanche est ruineuse même pour la santé du corps. Dieu, qui a fait la loi du Dimanche, est le même qui nous a donné nos membres ; il a établi une proportion entre notre organisme physique et son précepte ; quiconque va contre cette loi force sa nature, et le travail prohibé du dimanche entraîne au moins graduellement un épuisement auquel les plus fortes constitutions ne tardent pas à succomber. Les animaux domestiques eux-mêmes, ceux qui sont destinés à accompagner et à soulager l'homme dans son labeur, ne sont pas exempts de cette nécessité ³. L'expérience

¹ Math., XI, 28. — ² Joann., VIII, 44. — ³ Exod., XX, 10.

en a été faite à la fin du siècle dernier. Nous appellerons volontiers en témoignage un livre qui a incontestablement contribué beaucoup au réveil religieux de la France, et qu'il est devenu trop à la mode de dénigrer aujourd'hui : comme si le génie, qui ne saurait jamais couvrir les fautes et les erreurs, n'avait pas droit néanmoins à l'indulgence pour ses faiblesses, et à la reconnaissance pour les services rendus à la vérité. « On sait maintenant par expérience, a dit l'auteur du *Génie du Christianisme*, que le cinquième jour est trop près et le dixième jour trop loin pour le repos. La Terreur, qui pouvait tout en France, n'a jamais pu forcer le paysan à remplir la décade, parce qu'il y a impuissance dans les forces humaines, et même, comme on l'a remarqué, dans les forces des animaux. Le bœuf ne peut labourer neuf jours de suite ; au bout du sixième, ses mugissements semblent demander les heures marquées par le Créateur pour le repos général de la nature¹. » Dans un remarquable rapport fait au parlement anglais, un docteur justement estimé dans le monde de la science s'exprime ainsi : « L'homme, étant doué d'une nature supérieure, oppose à l'excès de la fatigue l'énergie de son âme, et le dommage que produit une surexcitation continue sur son système animal ne se manifeste pas aussi vite que chez la brute ; mais il succombe enfin d'une manière plus soudaine, il diminue la longueur de sa vie, et prive sa vieillesse de cette vigueur qu'il devait conserver avec le plus grand soin. L'observation du Dimanche doit donc être acceptée, non-seulement parmi les devoirs religieux, mais parmi les devoirs naturels, si la conservation de la vie est un devoir, si l'on est coupable de suicide en la détruisant prématurément. Je ne parle ici que comme médecin, et sans m'occuper d'aucune manière de la question théologique. Mais si l'on envisage de plus l'effet

¹ Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, IV^e partie, L. 1, c. IV.

du véritable christianisme, on ne tardera pas à se convaincre qu'il y a là une source nouvelle de vigueur pour l'esprit, et, par l'intermédiaire de l'esprit, un moyen d'augmentation de forces pour le corps. Le saint repos du Dimanche met dans l'homme un nouveau principe de vie. Il est nécessaire à tous... Il est vrai que l'ecclésiastique et le médecin doivent travailler le Dimanche pour le bien de la communauté; mais j'ai regardé comme essentiel à mon bien-être de restreindre mon travail du Dimanche au plus strict possible. Quant aux ecclésiastiques, je leur ai conseillé de se reposer un autre jour de la semaine. J'en ai connu plusieurs qui sont morts à cause de leurs travaux pendant ce jour, parce qu'ils n'avaient pas pris ensuite un repos équivalent... J'ai connu des écrivains, des publicistes, des hommes parlementaires qui se sont détruits pour avoir négligé cette économie de la vie. En résumé, l'homme a besoin que son corps ait du repos un jour sur sept, et que son esprit se livre au changement d'idées qu'amène le jour institué par une ineffable sagesse¹. » C'est ainsi, N. T.-C. F., que la science humaine, l'observation médicale, l'expérience pratique ont souvent rendu hommage à la loi du Dimanche, envisagée dans ses rapports avec la vie physique et le bien-être corporel de l'homme.

VII. Mais l'homme, et ici encore il s'agit principalement de l'homme de travail et de peine, n'a pas besoin de repos seulement pour son corps; il faut surtout que son âme respire; je ne dis plus quant à la vie religieuse, mais simplement quant à la vie intellectuelle et raisonnable. Cet infortuné, que son travail asservit en quelque sorte à la matière, il faut pour lui des jours où il retrouve ses facultés de l'esprit. Or, si vous le tenez sans cesse courbé vers les sillons, ou enfermé dans un atelier, dans une fabrique, bientôt il ne différera plus guère de l'instrument inerte qui est entre ses

¹ Rapport du docteur Farre, *Archives du Christianisme*, 1833, p. 108

mains ; ce sera une autre machine fonctionnant à peu près de la même façon que celle à laquelle il est enchaîné. Voyez ces pauvres petits enfants, jetés dans nos usines dès l'âge le plus tendre, jeunes plantes à qui l'avarice des parents et la brutalité des maîtres a demandé des fruits dans la saison des fleurs, et dont la sève naissante est déjà épuisée ; êtres étiolés, chez qui l'âme ne compte plus, et dont le corps est engagé dans une condition de sujétion qui en fait une mécanique dont on a calculé les produits. Pauvres petites créatures ! Ah ! que du moins la loi du Dimanche, si sagement remise en vigueur à leur intention par le législateur civil, vienne une fois chaque semaine rafraîchir leur corps débile et ranimer leur intelligence éteinte !

Notre siècle parle beaucoup de liberté. Si ce langage était sincère, ne verrions-nous pas plus de reconnaissance et de docilité envers la loi divine qui soustrait le travailleur périodiquement, un jour sur sept, aux exigences de sa condition pénible, et qui lui apporte au moins momentanément le bienfait de l'affranchissement ? Les autres jours, il est condamné à ces œuvres que le langage de tous les peuples a appelées les *œuvres serviles*, c'est-à-dire, les œuvres de dépendance et presque d'esclavage, les œuvres que récusent les hommes de condition libérale. Mais le Dimanche est un jour d'émancipation et de délivrance. Ce jour-là, le mercenaire, l'homme de service retrouve toute la dignité de sa nature, toute la noblesse de son baptême ; et le moindre souvenir des doctrines de son catéchisme lui fait comprendre qu'il est de trop grande race pour que les inégalités sociales d'ici-bas puissent jamais le dégrader et l'avilir. Oui, cette liberté moderne dont nous sommes si fiers, s'est longuement façonnée et préparée au pied des autels. Quand, au même jour, le maître et le serviteur venaient régulièrement dans le même temple, se prosternaient devant le même Dieu, entendaient la même prédication, étaient cités au même tribunal,

s'asseyaient à la même table, le maître sortait moins despote, et le serviteur moins esclave. Il est vrai, le christianisme n'a point détruit brusquement l'esclavage sur la terre ; il a même commandé à l'esclave de ne pas se faire de sa religion un prétexte d'insubordination et de révolte¹. Mais les maximes qu'il enseignait, l'esprit qu'il popularisait tendaient manifestement à cette grande émancipation². Elle s'est opérée d'une façon définitive, en son temps, à son heure, par la seule force des principes. Cette chaîne du servage, dont chaque Dimanche avait affaibli et brisé quelque anneau, le jour vint où elle se trouva enfin dissoute par l'Évangile, où elle s'évanouit totalement sous le souffle de l'Église. Mais qu'on y prenne garde, a dit avec raison un publiciste chrétien de notre temps. Si les fêtes religieuses ont fait la liberté du peuple, la profanation de ces fêtes et du Dimanche principalement, amènera une servitude nouvelle. La vieille glèbe est vaincue, mais il est une glèbe qui peut revenir, qui est revenue déjà ; ce n'est plus par la conquête de l'épée ou par la possession du fief : c'est par la domination de l'argent. Dans les siècles de matérialisme, c'est la cupidité qui fait l'esclavage du peuple. Point de repos sous cette féodalité barbare. Si le peuple se repose un jour, on ne lui donnera pas de pain pour les jours suivants. Les ouvriers alors ne sont plus des hommes : la loi les proclame des citoyens libres ; la tyrannie impie et matérialiste en fait des ilotes. « Or, voyez comme toutes les lois morales se tiennent sous la main de Dieu. On a fait croire au peuple qu'il serait plus libre en s'affranchissant des lois religieuses ; et, à mesure qu'il s'en affranchit, il redevient esclave ; je ne dis pas seulement esclave de lui-même et de ses passions, mais esclave d'autrui, esclave des volontés d'un maître, qui lui verse sur

¹ Ephes., vi, 5. — Coloss., iii, 22. — Tit. ii, 2. — ² Ephes., vi, 6. — Philem., 16-20, etc.

la tête l'infamie et la misère pour toute liberté¹. » Ah ! quiconque attende sans nécessité à la sainteté du Dimanche, quiconque impose à son semblable la violation forcée de ce repos nécessaire, que celui-là soit rangé, non point parmi les amis de la liberté, mais parmi les plus cruels ennemis du peuple, quand même celui-ci aurait la faiblesse de lui applaudir ! Non, ne l'appellez pas libéral celui qui arrache à ses frères moins favorisés que lui dans l'ordre temporel leur seul jour de liberté.

On a dit souvent : il faut au peuple des spectacles. Je le crois ; cela est dans la nature de l'homme, surtout de celui qui souffre ; il a besoin de scènes qui le reposent, qui le récréent. Mais quels spectacles, ô amis du peuple, pouvez-vous lui procurer ? Les vôtres, on vous l'a répondu avant moi, ils éveilleraient en lui des passions, des convoitises, qui feraient son supplice, et qui le rendraient plus malheureux le reste de la semaine. Et d'ailleurs, cet infortuné n'a pas de pain, et vos spectacles se vendent. Tandis que la loi chrétienne du Dimanche procure à tous indistinctement les plus beaux, les plus délicieux spectacles. Ce jour-là, le mendiant entre dans le plus magnifique édifice de la contrée, et il n'y est pas déplacé ; que dis-je ? le pauvre se sent chez lui, dans sa maison : elle a été bâtie pour lui, et souvent par lui. Il entend les plus doux accords, les chants les plus solennels, et lui qui possède à peine une obole, il peut se donner les plus vives jouissances.

Il faut au peuple des spectacles ; je l'avoue ; mais entendez vous par là celui de la nature ? Eh bien ! sans le Dimanche, on l'a encore observé avec justesse, la nature n'est pas un spectacle pour le peuple. Durant les longues heures de la semaine, il lutte péniblement contre cette terre ingrate, dont il n'arrache rien qu'à la sueur de son front ; il la regarde

¹ Laurentie, *Lettres sur l'éducation du peuple*, 2^e édit., L. xiv.

comme une ennemie, et il a raison : *maledicta erit terra in opere tuo* ¹. Mais il est un jour où cette malédiction tombe ; il est un jour où ce pauvre travailleur revoit la lumière du soleil, un jour où il osera lever les yeux, et se permettre la tranquille contemplation du firmament, de la verdure, des plantes, enfin de toutes les beautés de l'univers : c'est le Dimanche. Otez le Dimanche, et la nature ne sera pour lui qu'un livre fermé, qu'un organe sans voix, et trop souvent qu'un sujet de plainte et de blasphème. Mais c'en est assez sur ce point.

VIII. Ajouterons-nous que, sans le Dimanche, ni la vie de famille, ni la vie de cité n'existeraient pour le plus grand nombre des hommes ? Voyez ce père de famille. A peine a-t-il quitté sa couche et secoué un sommeil qui n'a réparé qu'une partie de ses fatigues de la veille, qu'il est rappelé déjà vers le chantier : *Exibit homo ad opus suum* ². Il n'a pu embrasser ses enfants, encore endormis ; les repas, qui sont pour d'autres l'heure de la réunion domestique, il est condamné à les prendre loin de sa maison, à côté d'étrangers ; enfin, le soir, il retourne péniblement vers sa demeure, et la lassitude dont il est harassé lui fait regagner sa couche au plus vite. Ni il ne jouit de la douce société des siens, ni les siens ne goûtent la joie de sa présence. Et ce n'est pas là seulement le sort du travailleur de la campagne ; c'est celui de l'ouvrier des villes, du commis de magasin, de l'employé des divers services publics. Ainsi s'écoulent, avec une désolante uniformité, les six jours de la semaine. Heureusement, le Dimanche revient, et il rend l'époux à l'épouse, le père aux enfants. Ce jour-là, on le voit, on l'entretient, on l'apprécie, on l'honore, on l'aime. Après le tribut d'amour payé à Dieu dans son saint temple, tous les membres de la famille se trouvent enfin réunis auprès du foyer paternel. Le repas, pris en commun,

¹ Gen., III, 17. — ² Ps. CIII, 26

peut s'appeler vraiment un *festin*, c'est-à-dire un repas de fête. La confiance, l'intimité, la gaieté, le bonheur reparais-
sent dans la maison. Ce jour-là, l'artisan redevient l'égal
des rois, non point par la possession d'une félicité factice,
mais par le sentiment des joies les plus vraies et les plus
douces qu'on puisse goûter ici-bas.

Ce n'est pas tout. La paroisse entière, en ce même jour,
semble ne faire qu'une famille. Durant la semaine, chacun
était absorbé par son intérêt personnel, chacun avait assez
de songer à soi et aux siens. Aujourd'hui, tous se rencon-
trent dans la maison du père commun, tous se sentent frères.
La doctrine chrétienne leur rappelle que, devant Dieu,
grands et petits, riches et pauvres, sont unis par le lien
d'une même religion comme d'une même nature; que,
comme tous respirent le même air, mangent le même pain
prennent un même sommeil, iront dormir dans le même
champ du repos, tous aussi sont chrétiens par le même bap-
tême, fortifiés par la même grâce, nourris par les mêmes sa-
crements, exposés aux mêmes fautes, pardonnés par la
même miséricorde, appelés au même ciel. Ce sentiment de
la véritable égalité efface toutes les distinctions secondaires,
rapproche toutes les conditions. Connaissez-vous rien de beau,
rien de touchant, N. T.-C. F., comme la vue d'une popula-
tion chrétienne au sortir de l'église le Dimanche? Une por-
tion notable de notre diocèse offre encore chaque semaine ce
spectacle, inconnu hélas! dans trop d'autres contrées. La
foule s'écoule lentement du temple, recueillie, satisfaite,
épanouie. On se cherche, on s'accueille avec le sourire sur
les lèvres, avec des paroles d'intérêt réciproque, avec un air
de bienveillance générale. L'acte religieux qu'on vient d'ac-
complir a donné à tous ces visages je ne sais quoi de plus
poli, de plus délicat qu'à l'ordinaire; on n'est pas loin des
formes de la bonne éducation, quand on a le fond. Le
pauvre côtoie le riche, les petits s'approchent des grands;

les ouvriers, les serviteurs adressent la parole aux maîtres : une exquise convenance tempère la familiarité, et bannit la crainte sans préjudicier au respect. Aucun ne s'isole dans sa préoccupation égoïste ; on se fait part de ses joies et de ses tristesses mutuelles ; la villageoise aborde la châtelaine, et ces deux mères se parlent de leurs enfants comme si elles étaient sœurs ; les vieillards interrompent leurs graves causeries pour applaudir aux jeux de la jeunesse qui bondit sous les yeux des parents ; les cœurs sont exempts d'envie, de rivalité ; le sentiment dominant qui résulte des exercices religieux auxquels on vient de participer, c'est l'aspiration vers des biens qui sont à tous, c'est l'attente d'un bonheur dont la possession n'est ni bornée, ni exclusive.

Ah ! que les trente mille municipales de France ressemblent à ces paroisses bienheureuses, chez lesquelles le Dimanche chrétien a gardé son caractère antique, et nous pourrions dire bientôt que la société n'a plus de dangers à redouter, que le pouvoir n'a plus de révolutions à craindre, que la patrie n'a plus aucun élément de prospérité à regretter. Et c'est bien ici le lieu d'appliquer le mot célèbre d'un moderne, et de s'écrier : « Chose admirable ! la religion qui ne semble destinée qu'à procurer le bonheur de l'autre vie, contribue encore puissamment au bonheur de celle-ci ».

IX. Toutefois, il est une objection si souvent répétée que nous ne devons pas la passer sous silence. L'intérêt du pauvre, le notable dommage que lui cause chaque semaine un jour improductif, voilà le motif par lequel on combat d'ordinaire la loi du Dimanche, quand il s'agit de la classe laborieuse, de la population ouvrière.

Or, nous répondons, N. T.-C. F., que pas plus pour le pauvre que pour le riche, il n'y a d'intérêt solide et réel contrairement à la loi de Dieu. Car, ne l'oublions jamais, le Dieu qui a porté la loi du repos hebdomadaire, c'est le Dieu immortel, à qui toute la nature obéit. Ce fut la belle

parole des Juifs à l'impie Nicanor. Ce malheureux leur demanda s'il avait encore quelque puissance dans le ciel, celui qui avait commandé de célébrer le jour du sabbat : *Ille infelix interrogavit, si est potens in cælo, qui imperavit diem agi sabbatorum*. Et tous de concert lui répondirent : « Il est le Dieu vivant, et il a la toute-puissance dans le ciel, celui qui a ordonné d'observer le septième jour » : *Est Dominus vivus ipse in cælo potens, qui jussit agi septimam diem*¹. Cette réponse est digne d'être méditée. Oui, le Dieu qui a fait le précepte est toujours vivant, et il possède toute la puissance nécessaire pour en procurer, de gré ou de force, l'exécution rigoureuse. Écoutons ce qui est écrit au second livre des Paralipomènes.

Israël, devenu prévaricateur, avait négligé durant plusieurs règnes l'observation du sabbat. Or, voici qu'Israël fut emmené captif, et qu'il demeura dans l'exil pendant soixante-dix ans. Pourquoi ce châtement sévère et prolongé? L'Écriture va nous l'apprendre : « Afin, dit l'historien sacré, que la loi du Seigneur eût son accomplissement, et que la terre célébrât ses sabbats ; car elle fut dans un sabbat continuél pendant toute la durée de la désolation » : *Donec completeretur sermo Domini, et celebraret terra sabbata sua; cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum*². Voilà, N. T.-C. F., comment le suprême législateur s'y prend pour faire exécuter forcément la loi du sabbat. A la vérité, nous ne sommes plus sous le régime de l'ancienne alliance, et le châtement temporel ne suit pas aussi rigoureusement qu'alors l'infraction du commandement. Toutefois, et particulièrement en ce qui est du respect du saint jour, il est d'expérience que, sous la loi évangélique elle-même, Dieu exerce encore souvent son jugement d'une façon sensible dès ici-bas.

¹ II Machab., xv, 3, 4. — ² II Paralip., xxxvi, 21.

Par exemple, cet homme de travail avait pendant plusieurs années méconnu le Dimanche ; il s'applaudissait d'avoir devant lui quelques avances. Mais voici que ses forces sont usées par la fatigue ; il est cloué par la maladie sur un lit de douleur ; il sera plusieurs mois sans pouvoir reprendre le cours de ses occupations ; toutes ses épargnes ont disparu, toutes ses ressources sont épuisées. Tous les Dimanches qu'il a profanés, les voilà bout à bout dans ce repos forcé : *Donec completeretur sermo Domini, et celebraretur terra sabbata sua ; cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum*. Cet autre avait déposé entre des mains qu'il croyait sûres le fruit de ses longues économies, prélevées péniblement sur le travail du Dimanche. Le dépositaire de ses fonds a fait banqueroute. Tout le fruit de ses sueurs sacrilèges est perdu ; il a toute sa vie méprisé le Dimanche, et le Dimanche ne lui a rien rapporté. Dieu a repris en un seul jour tout ce qui lui avait été dérobé, et peut-être au delà : *Donec completeretur sermo Domini, et celebraretur terra sabbata sua*. Les infortunés, ils ne savaient donc pas que moi, le Seigneur, qui ai fait la loi du Dimanche, je suis le même qui tiens en mes mains la santé et la vie, les événements et le succès des affaires : *Est Dominus vivus in cælo potens, qui jussit agi septimam diem !*

Et vous, hommes de négoce et de commerce, pourriez-vous nous dire pourquoi votre industrie subit, à des époques presque périodiques, des crises qu'aucune prudence humaine ne peut ni prévenir ni expliquer, et qui font planer sur vos établissements les plus graves embarras quand elles n'en précipitent pas la ruine ; agriculteurs et vignerons, pourriez-vous nous apprendre pourquoi la terre semble parfois lassée de produire, pourquoi les substances s'altèrent, pourquoi des maladies jusqu'ici inconnues s'abattent sur les végétaux, pourquoi les contre-temps et les révers paraissent conspirer successivement, et quelquefois

simultanément, contre vos produits ? « Le Dieu du Dimanche serait-il toujours le Dieu de la nature ? Et, maître souverain des choses, vous refuserait-il le bienfait de la septième année, parce que vous lui refusez publiquement le repos du septième jour ¹ » : *Donec completeretur sermo Domini, et celebraret terra sabbata sua* ? — Il y a quelques années, un de nos plus illustres pontifes ², témoin des calamités multipliées autour de lui par les inondations, s'exprimait ainsi : « Mes Frères, en voyant les eaux débordées fermer violemment et les lieux de travail et les lieux de plaisir, condamner à l'inaction le négociant et l'ouvrier, non pas un jour de la semaine, mais des semaines entières, nous nous demandions si ce n'était pas la justice de Dieu qui passait dans nos rues et sur nos places publiques, pour venger la violation du jour que le Seigneur s'est consacré, en forçant à un long repos des contrées industrielles, parce que l'ouvrier qui travaille et le maître qui l'emploie ne veulent pas un moment quitter l'atelier et le comptoir pour s'occuper de l'affaire seule importante et seule négligée ». Ces réflexions si vraies, et par cela même si effrayantes, ne sont-elles pas, N. T.-C. F., la traduction presque littérale de cette parole que nous avons déjà plusieurs fois répétée : *Donec completeretur sermo Domini, et celebraret terra sabbata sua : cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum* ? Vous ne voulez pas fermer vos chantiers et vos magasins dans le jour qui appartient au Seigneur. Eh bien ! moi, le Seigneur, qui ai fait la loi du Dimanche, je suis le même qui tiens en mes mains les pluies, les inondations, les foudres, les incendies, les désastres de tout genre, et j'en userai pour reprendre sur vous les jours qui m'appartiennent. Et puisque vous avez l'audace de demander ironiquement, comme l'impie Nicanor, si celui qui a commandé d'honorer le jour

¹ Œuvres de Mgr J.-J. Fayet, év. d'Orléans, T. II, p. 155.

² Mgr le cardinal-archevêque de Lyon.

du sabbat a encore quelque puissance dans le ciel, tous les éléments conjurés à la fois pour votre ruine vous répondront de concert que la loi du Dimanche n'est pas une loi morte, que son auteur n'est pas désarmé et détroné, mais qu'il est toujours le maître vivant et puissant du ciel, celui qui a ordonné d'observer le septième jour : *Respondentibus illis : Est Dominus vivus in caelo potens, qui jussit agi septimam diem.*

Non, N. T.-C. F., le travail du Dimanche n'est dans l'intérêt de personne. Il n'est pas dans l'intérêt de l'ouvrier ; car il tue son corps, il matérialise son âme, et, tout bien considéré, il ne l'enrichit pas d'une obole. Il n'est pas dans l'intérêt du maître ; car, s'il l'enrichit un instant, tôt ou tard la justice de Dieu passera sur cette fortune acquise par la violation de ses lois. Il n'est pas dans l'intérêt de la famille, dont il dissout au contraire tous les liens, et qu'il prive de tout vrai bonheur. Enfin, il n'est pas dans l'intérêt de la chose publique ; car, en démoralisant l'ouvrier, en surexcitant les passions et les convoitises, il prépare à la société ces convulsions violentes, ces émeutes et ces révolutions qui sont les plus acharnées ennemies de la propriété, de la justice, de l'ordre, du pouvoir.

X. Il est une autre objection à laquelle nous devons aussi répondre quelques mots. « Oubliez-vous, nous disent certains moralistes, que si le repos a ses avantages, l'oisiveté a ses dangers, et qu'un jour entier de chômage est un écueil terrible pour la tempérance, pour la sobriété, pour l'économie, pour la moralité d'un grand nombre ? »

Cette objection, N. T.-C. F., n'aboutit qu'à faire ressortir la sagesse admirable de l'institution du Dimanche. Il est très-vrai que l'homme a absolument besoin de repos, et que néanmoins il est porté à abuser du repos. Il lui fallait donc un repos qui ne fût pas l'oisiveté, car l'oisiveté est la mère de tous les vices. Or, le divin législateur y a merveilleuse-

ment pourvu. Le même jour où il a prescrit à l'homme de se reposer des œuvres qui fatiguent le corps, il lui a commandé de vaquer aux œuvres spirituelles qui sanctifient l'âme. Certes, quand une partie notable du Dimanche a été employée aux services religieux qui doivent le vivifier, ainsi que Dieu et son Église l'ordonnent, il devient assez facile d'éviter les excès auxquels il peut donner lieu. Nous ne parlerons point aujourd'hui de ces devoirs positifs. Nous espérons, avec la grâce de Dieu, pouvoir vous exposer, dans d'autres Instructions pastorales, la doctrine profonde du sacrifice des autels, qui est le centre de toute la religion, et vous initier aux grandeurs de cette prière publique et perpétuelle de l'Église à laquelle il est si désirable que vous vous associiez toujours, à tout le moins par l'assistance aux vêpres du Dimanche. Mais, dès à présent, il nous est facile d'affirmer qu'elle n'est pas oiseuse, la journée dans laquelle il vous est commandé de prendre part à ce que le langage liturgique appelle l'*Action* par excellence, et dans laquelle il vous est fortement conseillé de vaquer encore à une portion de l'*Office* ou du *Service* divin, c'est-à-dire d'accomplir le plus noble devoir, la plus auguste fonction qui soit dar le rôle de la créature intelligente.

Disons, en outre, que les œuvres spirituelles ne sont pas seules à remplir cette journée de repos. Il n'y a d'interdit que les œuvres serviles; mais il est d'autres œuvres que le langage de l'école nomme œuvres *libérales* ou œuvres *communes*. L'instruction chrétienne que vous avez tous reçue, N. T.-C. F., et les explications souvent données par vos pasteurs, nous épargnent tout soin de définir ces termes consacrés. Or, vous savez que les œuvres libérales et les œuvres communes, en elles-mêmes et à part leur trop longue durée ou le danger de scandale, ne sont pas défendues le Dimanche. Certes, la religion ne prétend pas nous empêcher le Dimanche de penser et de vivre. Or, les œuvres libérales ne

sont guère qu'un acte de la pensée, une occupation de l'intelligence ; et les œuvres communes sont une condition nécessaire de notre existence quotidienne. Dieu se reposa le septième jour, c'est-à-dire, il cessa de créer la matière et de produire les êtres. Mais cessa-t-il de penser et d'être ? cessa-t-il d'engendrer son Verbe et de produire son Esprit ? cessa-t-il de diriger et de gouverner le monde ? les astres sont-ils arrêtés dans leur cours au septième jour, et la terre interrompt-elle son mouvement diurne ? Non. Or, le repos de Dieu est le modèle du nôtre. Nous pouvons donc, dans le jour de notre sabbat, vaquer aux soins familiers de la vie, nous pouvons nous occuper des œuvres de l'esprit. Dites-nous, N. T.-C. F., vous qui appartenez aux classes ouvrières et industrielles, de quelle utilité serait à vos enfants l'instruction plus développée que vous leur procurez ; à quoi leur servirait d'avoir fréquenté l'école beaucoup plus longtemps et plus dispendieusement que ne l'avait fait la génération précédente, si, du moins au jour du Dimanche, ils ne se réservent quelques instants pour entretenir les connaissances qu'ils ont acquises, et s'ils ne font, à leur profit et au profit de toute la famille, une lecture utile et intéressante ? Otez le Dimanche, et, pour vos fils et vos filles, tous les fruits de l'instruction primaire ou même secondaire s'évanouissent bientôt. Le Dimanche, en suspendant le travail manuel et grossier, laisse donc place à des travaux plus relevés, à des occupations intellectuelles et libérales, qui sans cela feraient totalement défaut dans un très-grand nombre d'existences.

Enfin, disons-le encore, le repos hebdomadaire est si indispensable à l'homme, qu'entreprendre de supprimer le Dimanche, c'est lui substituer à peu près infailliblement les désordres et les orgies du lundi. Et alors, au lieu du repos chrétien, du repos ennobli et sanctifié, vous avez un chômage grossier et ignoble, et vous précipitez l'ouvrier dans ces brutales jouissances, dans ces excès dégradants dont ne

saura jamais se préserver un être qui, en abandonnant ses habitudes religieuses, ne tarde pas à perdre tout sentiment de sa dignité morale et de ses devoirs domestiques.

XI. Concluons donc en disant, N. T.-C. F., que si le Dimanche n'existait pas comme loi divine, il faudrait l'admirer comme le chef-d'œuvre de la législation sociale. Cela est si vrai que, chez les nations hérétiques, là où il n'éveille pas au même degré les ombrages de l'ennemi de nos âmes, là où il est moins efficace pour la sanctification des hommes, là où l'enfer n'a pas le même intérêt à jeter la défaveur sur cette institution parce qu'elle n'y porte pas des fruits de vie aussi réels, la loi du Dimanche est réputée l'une des plus graves et des plus inviolables de la société. Est-ce donc parce que notre Dimanche catholique est plus saint, plus fécond, plus civilisateur, que nous devons nous résigner à le voir négligé, violé, profané avec une audace et dans des proportions inconnues des pays hétérodoxes ? Ah ! N. T.-C. F., vous tous qui avez entendu notre voix pastorale, prenez aujourd'hui la résolution d'observer personnellement, et d'employer tous vos efforts à faire observer autour de vous le très-saint jour du Dimanche. Nous ne demandons aux pouvoirs publics aucune des mesures sévères, aucune des peines répressives, aucune des applications rigides de la loi qu'ils croiront n'être pas compatibles avec l'état des esprits et le caractère des temps et des lieux. Nous aimons mieux croire à leur prudence qu'accuser leur inaction. Mais nous vous demandons à tous, N. T.-C. F., et nous demandons très-spécialement à ceux dont l'exemple fait loi, qu'ils veuillent enfin comprendre que le plus efficace moyen de concourir à la régénération religieuse et sociale du pays, c'est de ramener partout l'observation du Dimanche. Qui-conque sera pénétré de cette conviction et emploiera tous ses efforts au rétablissement parfait de l'institution du Dimanche, fera à la fois acte de bon chrétien et de bon citoyen.

Il contribuera puissamment au salut temporel de son pays; mais, par-dessus tout, il fera un acte décisif pour son propre salut et pour le salut éternel de ses frères. Déjà, nous le savons, un bon nombre de nos concitoyens ont compris cette vérité; et nous ne saurions assez les louer, les féliciter, les remercier de la puissante influence qu'ils exercent pour le bien. Nous adressons les mêmes éloges, les mêmes actions de grâces à tous ceux des hommes publics qui se montrent animés de la même sollicitude.

XII. Pour nous, N. T.-C. F., nous éprouvons un véritable soulagement de notre conscience en achevant cette longue Instruction pastorale. Chaque fois que nous avons visité les diverses paroisses de ce grand diocèse, nous n'avons jamais omis, en tête de toutes nos autres recommandations, d'insister sur la fidèle observance du Dimanche; nous ne pensons pas y avoir manqué une seule fois. Nonobstant cette exhortation écrite, nous ne nous croirons pas quitte désormais de ce même devoir; aussi longtemps que nous serons votre pasteur, et aussi souvent que nous irons vers vous, nous vous redirons toujours ce point important du décalogue: « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat »: *Memento ut diem sabbati sanctifices*. Dans tous les siècles, ç'a été le devoir des évêques de s'appesantir sur ce commandement; ce devoir est plus impérieux à mesure que le commandement est plus oublié. Ah! qu'il est beau, qu'il est touchant, l'exemple de ce saint évêque qui s'est endormi naguère dans le Seigneur, et qui, après avoir exhorté toute sa vie ses diocésains à la sanctification du Dimanche, a voulu leur prêcher encore cette vérité du fond de sa tombe¹! Ce vénérable vieillard, ainsi qu'il l'avait annoncé à ses diocésains longtemps avant sa mort, dans une lettre pastorale marquée au coin de l'éloquence la plus émouvante et de la

¹ Mgr de Prilly, évêque de Châlons; Lettre pastorale du 18 octobre 1843.

plus touchante simplicité. a été enseveli sous une pierre sépulcrale qui porte pour inscription ces mots : « SOUVENEZ-VOUS DE SANCTIFIER LE DIMANCHE. » C'est bien le cas de dire *Defunctus adhuc loquitur* : Défunt, il parle encore ; il continue l'exhortation qu'il a répétée toute sa vie. Y aurait-il des cœurs assez durs pour résister à une prédication si pathétique, à une invitation si attendrissante ?

A notre tour, N. T.-C. F., nous voudrions qu'on pût écrire un jour sur la tombe de chacun de nos diocésains ces autres paroles : *Et requievit die septimo, et sanctificavit eum* : « Cet homme s'est toujours reposé le septième jour, et il l'a toujours sanctifié ». Cette épitaphe nous serait une garantie, tandis que son corps se repose pour un temps de ses travaux dans la poussière du tombeau, son âme célèbre déjà le bienheureux sabbat et jouit de l'éternel D'manche de la gloire.

A ces causes, etc.

XXXII

HOMÉLIE

SUR LA SECONDE TENTATION DU CHRIST DANS LE DÉSERT ,

APPLIQUÉE A LA SITUATION FAITE PRÉSENTEMENT AU VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST.

(XXII FÉVRIER MDCCCLX.)

Si Filius Dei es, mitte te deorsum.
Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous
en bas.

(MATTH., IV, 6.)

I. Vous et moi, mes très-chers Frères, nous venons de recevoir les cendres sur notre tête, en signe de la vie de pénitence, de mortification, de retraite, dans laquelle nous allons entrer. L'Église, par cette cérémonie, met un terme aux fêtes mondaines qui se sont succédé depuis quelque temps. Je veux croire que, pour aucun de vous, ces jours n'ont été des jours de péché ; je veux croire que ni la piété, ni la vertu n'y ont souffert aucun dommage ; je veux croire, enfin, qu'en payant au monde un tribut passé en coutume, en vous accordant à vous-mêmes des divertissements qui ne sont jamais exempts de dissipation et de frivolité, vous n'avez offensé aucune des règles de la décence et de la modestie, excédé aucune des limites tracées par l'autorité de vos pasteurs. Nous n'avons donc pas voulu blâmer, et nous nous gardons

encore de blâmer aujourd'hui les amusements honnêtes auxquels vous avez pu prendre part. Toutefois, M. T.-C. F., n'est-il pas vrai que votre propre conscience ne vous laissait pas sans trouble et sans reproche intérieur? N'est-il pas vrai surtout qu'en songeant à tous les malheurs et à toutes les appréhensions de l'Église, plus d'une fois vous vous êtes demandé si le plaisir n'était pas hors de saison, et si les jours que nous traversons n'étaient pas de ceux dans lesquels le rire est une erreur, et la joie un contresens : *Risum reputavi errorem, et gaudio dixi : quid frustra deciperis* ¹ ?

Quoi qu'il en soit, voici que des pensées plus graves vont désormais occuper vos esprits; voici que des assemblées, des réunions d'une tout autre nature vont réclamer votre assiduité. Vous observerez tous, selon l'étendue de vos forces, les saintes lois de l'Église sur l'abstinence et le jeûne, et vous ne vous en écarterez que selon votre rigoureux besoin, avec la permission demandée et obtenue de vos pasteurs, et moyennant une aumône commutatoire. Les offices solennels de l'Église, trop souvent délaissés dans certaines autres parties de l'année, vont être fréquentés par vous avec plus de soin : vous ne craignez point de prolonger votre séjour dans le temple. La parole de Dieu sera annoncée plusieurs fois la semaine par un saint et éloquent religieux : aucun de vous n'omettra de venir l'entendre. Enfin vous ne manquerez pas de prendre part à ces prières publiques, que nous avons indiquées chaque dimanche pour les besoins actuels de la religion et de la société; et nous ferons tous ensemble, chacun des vendredis de carême, le saint exercice du chemin de la croix, afin d'obtenir du divin Crucifié qu'il adoucisse à son vicaire en terre la voie douloureuse dans laquelle il est engagé en ce moment. Ah! que de traits frappants de ressemblance entre la Passion du Christ et

¹ Eccle., II, 2.

celle de son représentant terrestre ! Quand on étudie les détails de la scène qui se déroule devant nos yeux, chaque matin fait ressortir un nouveau rapprochement entre ce qui fut alors et ce qui est aujourd'hui. Vous l'aviez bien dit, ô Seigneur Jésus : Le disciple n'est pas au-dessus de son maître. Comme ils ont traité le maître, ils traiteront son ministre.

II. Mais abordons un autre ordre d'idées. La sainte Quarantaine est pour nous la reproduction des quarante jours que Jésus a passés dans le désert. Et pourquoi fut-il conduit dans le désert par l'Esprit-Saint ? La réponse est étrange : *ut tentaretur a diabolo* : pour être éprouvé, pour être tenté par le démon.

Or, ici encore, le disciple n'est pas d'une autre condition que son maître. Et il me serait facile de vous montrer, dans les choses qui se poursuivent en ce moment, ou qui sont en voie de s'accomplir, le démon reprenant auprès du vicaire de Jésus-Christ le rôle de tentateur qu'il a rempli auprès du Sauveur lui-même. Pour ne m'attacher qu'à la seconde de ces tentations (j'ai parlé ailleurs de la troisième¹), écoutez, M. F., ce qui se dit à cette heure, ce que je lisais hier dans l'une de ces feuilles qui sont jetées par centaines de milliers sur toute la surface du pays. Ou plutôt, écoutons d'abord notre évangile : l'application sera plus facile ensuite.

Le diable transporta Jésus-Christ sur la plus haute plateforme du temple, et il lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas : car il est écrit que Dieu a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et ils vous soutiendront de leurs mains de peur que vous ne vous heurtiez contre la pierre ». Et Jésus lui répondit : « Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu »².

¹ Voir plus haut, p. 517, 518. — ² Matth., iv, 6, 7.

Maintenant, M. F., voici ce que disait hier dans ses colonnes un des organes les plus accrédités de l'enfer ; il s'adresse au savant évêque de Perpignan, qui a établi, dans un écrit des plus remarquables, que la souveraineté du pape ne peut lui être enlevée sans un grave danger pour l'Église. *Eh ! quoi, s'écrie le suppôt de Satan, sans se douter qu'il reproduit à peu près mot à mot les paroles de celui qui l'inspire, l'Église n'est-elle pas perpétuelle ? Homme de peu de foi, comment pouvez-vous vous effrayer ? Est-ce que vous n'enseignez pas tous les jours ce point de doctrine ?... Ah ! vraiment, cela n'est ni sérieux, ni chrétien. De deux choses l'une : ou Dieu est avec son Église ou il n'est pas avec son Église. Vous croyez qu'il y est ; c'est votre dogme, c'est votre foi, c'est votre enseignement. Alors qu'importe que le pape ait ou n'ait pas la Romagne, qu'il ait ou qu'il n'ait pas un pouvoir temporel. La perte de la Romagne ne pourra pas faire que Dieu s'éloigne ; il restera avec vous. Penser que la présence de Jésus-Christ dans son Église tient à la possession des Romagnes, serait simplement un affreux sacrilège. Puisque la papauté, dans votre propre dogme, est impérissable, il n'y a jamais de périls sérieux pour elle. Ceux qui parlent des dangers de la papauté, nous les appellerions volontiers hérétiques. Leurs alarmes sont fausses et anticatholiques¹. Mes Frères, tout cela est-il autre chose que la parole du démon : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ? » Si vous êtes l'Église du vrai Dieu, ne vous souciez pas des conditions normales de votre existence terrestre ; détruisez de vos propres mains tous vos moyens de subsistance humaine. Dieu est là-haut, qui fera pour vous des miracles. Ce que les siècles, ce que les générations chrétiennes, ce que les princes et les peuples, ce que les grands pontifes des siècles passés vous ont assuré, faites-en bon marché ; abandonnez tout cela. Posez-vous en l'air et dans le vide ; jetez-vous du haut du temple ; les*

anges vous recevront et vous porteront dans leurs bras.
Que répond le vicaire de Jésus au lieutenant de Satan ?
Ce que le Christ répondit à Satan lui-même : « Il est écrit :
« Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu », c'est-à-dire, tu ne t'exposeras pas au danger témérement, volontairement, de gaieté de cœur, pour éprouver la puissance et la bonté de Dieu : enseignant ainsi, nous dit saint Hilaire, que la confiance ne doit pas devenir une sorte de bravade et comme un acte de jactance religieuse : *Docens a fidelibus abesse oportere jactantiam* ; parce que, si toutes choses sont possibles à Dieu, il ne faut pourtant pas mettre audacieusement en demeure et comme au défi cette puissance souveraine : *quia cum omnia possibilis sint Deo, nihil tamen in tentationem ejus audendum sit* ¹.

Ah ! si une puissance extérieure, si une force étrangère avait réellement précipité le Christ de la hauteur qu'il occupait, le divin Sauveur, par sa puissance infinie ou par le secours de ses anges, aurait pu et aurait su, tant que son heure n'était pas encore venue, échapper à la mort. Mais le Christ ne pouvait faire un acte insensé, et il ne devait pas donner ce dangereux exemple de présomption aux hommes.

III. Il est intéressant d'entendre saint Bernard expliquant ce psaume, auquel Satan dans le texte évangélique, et la révolution dans les feuilles contemporaines, font pareillement appel. « Les voies dans lesquelles les anges ont reçu l'ordre de nous protéger, dit le saint docteur, ce sont nos voies, les voies qui nous sont marquées par la providence, par le devoir, par notre condition, par le commandement divin ; ce ne sont pas les voies de nos caprices, de notre présomption, de nos témérités, de nos faiblesses, de nos lâches condescendances » : *Nam neque angelis mandavit ut in omnibus viis custodiant nos, sed in omnibus viis nostris*. « Il y a des voies

¹ Comment. in Matth., c. III, 4.

contre lesquelles, et non pas dans lesquelles les anges doivent nous garder » : *Sunt autem a quibus, non in quibus oporteat custodiri*¹. Saint Paul l'a dit : *Tentatio vos non apprehendat, nisi humana*² : « Qu'aucune tentation, qu'aucune épreuve « ne vous advienne, si ce n'est celle que vous ne pouvez « humainement éviter ». N'allez pas au-devant de votre perdition sous prétexte que la providence divine veille sur vous. « Les anges ont pour mission de vous garder dans vos voies, dans vos chemins, mais non pas dans les précipices où il vous plairait de vous engager » : *ut custodiant te in viis tuis; numquid in præcipitiis ?* « Or, est-ce un chemin que de se jeter du haut du temple sur le pavé de la rue » : *Qualis via hæc, de pinnaculo templi mittere se deorsum ?* Tu appliques mal les Écritures, ô esprit pervers : ce que tu proposes n'est pas une route, c'est un abîme ; ce n'est pas un chemin, c'est un précipice : *Non est via hæc, sed ruina*. Ou bien, si c'est une route, c'est la tienne, ce n'est pas celle de Jésus-Christ : *Et si via, tua est, non illius*³. Oui, Lucifer, un jour que dans ton orgueil tu voulus t'élever au-dessus de la place qui t'était marquée, il s'est trouvé que tu as été jeté du sommet de la gloire céleste dans le fond de l'abîme infernal. Se lancer de la cime du temple et tomber en bas, si bas qu'il n'y a rien au-dessous, c'est toi, ô ange rebelle, qui as fait cela ; c'est toi qui as pris ce chemin et qui l'as enseigné aux autres. *Vos de deorsum estis*⁴ : toi et les tiens, vous êtes d'en-bas. Encore une fois, le Christ ne connaît pas cette route. Il n'est point en quête d'un royaume à travers de folles entreprises ; son Église n'est pas la société des aventuriers ; elle ne se risque point à ces tentatives périlleuses : *et si via, tua est, non illius*.

¹ S. Bernardi in Psalm. *Qui habitat*, serm. XI, 2. Edit. Gaume, T. III, p. 1889.

² I Corinth, x, 13. — ³ S. Bernard., *loc. cit.*, serm. XIV, 8, p. 1910. — ⁴ Joann., VIII, 23.

IV. Le vicaire de Jésus-Christ, M. T.-C. F., parle donc le langage de son Maître dans la réponse qu'il fait aujourd'hui à la révolution qui lui demande de se jeter du haut du temple en bas, sous prétexte que la papauté étant immortelle, elle ne sera victime d'aucun de ses actes. Entends, lui dit-il, ce qui est écrit. *Scriptum est : non tentabis Dominum Deum tuum* : Il est écrit : « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu » : c'est-à-dire, l'ordre miraculeux étant un ordre exceptionnel, tu n'y feras pas appel témérairement. L'Église, mes Frères, est le type le plus élevé de l'esprit de conservation ; elle en offre l'enseignement et le modèle. Elle n'obéit jamais aux conseils insensés, aux propositions folles. Autant elle exalte le martyr, autant elle réprouve le suicide. La papauté n'aurait pas à compter sur la protection surnaturelle de son divin fondateur, le jour où, cherchant sa propre ruine, elle s'écarterait de la voie que cette protection céleste lui a ménagée, le jour où elle répudierait de son propre chef les secours réguliers que le bras de Dieu lui a procurés ¹.

O sainte Église romaine, vous resterez fidèle à vos principes et à vos traditions. Parce que vous avez dit au Seigneur : Vous êtes mon espérance, et que vous avez choisi le Très-Haut pour votre refuge, à cause de cela, le mal n'aura pas de prise sur vous, et le fléau s'arrêtera devant votre tente. Il a été commandé aux anges de vous garder dans toutes vos voies ; et, parce que vous ne quitterez point vos voies pour vous engager dans celles que les officieux vous suggèrent, les anges rempliront fidèlement leur ministère, et ils vous porteront dans leurs mains afin que votre pied ne heurte pas contre la pierre. Vous marcherez sur l'aspic et

¹ Alioquin facile est tibi incurrere vias mortis, ut videlicet aut de necessitate in obstinationem, aut in presumptionem de cupiditate prorumpas : quæ quidem jam non hominum, sed dæmonum viæ sunt. S. Bern., *loc. cit.*, serm. XI, 10, p. 1894.

le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon¹. Il est remarquable, dit saint Hilaire, que le démon, en alléguant au Christ le psaume quatre-vingt-dixième, ne poursuit pas la citation jusqu'à ce verset treizième; son érudition biblique s'arrête tout court devant ces paroles qui tombent trop directement sur lui : *De his enim quæ in se dicta sunt, tacuit*² : réticence digne de cet esprit malin et frauduleux, qui sentait, comme l'observe saint Bernard, que la suite du texte allait nuire à son argument perfide : *Ani-madvertite et videte quoniam subticuit malignus et fraudulentus quod malignitatis suæ commenta dissolveret*³. Nous l'acheverons, nous, ce psaume, et nous dirons :

Oui, ô pieux pontife qui êtes le vicaire du Christ, vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon, c'est-à-dire, vous triompherez de la ruse et de la force, des perfidies qui rampent, qui se glissent, qui s'insinuent, et des violences brutales qui se montrent au grand jour; vous triompherez du démon nocturne et du démon de midi. Votre espoir en Dieu, et en Dieu seul, vous vaudra la délivrance; parce que vous n'avez eu foi qu'à son nom, il vous sauvera : *Quoniam in me speravit, liberabo eum; protegam eum, quoniam cognovit nomen meum*. Les combinaisons des prudents, les expédients des pusillanimes, les habiletés des politiques : non; la promesse subordonnée, la garantie conditionnelle des puissances : non. L'espérance du pontife-roi est en Dieu; voilà de quel côté il fait monter ses vœux, de quel côté il négocie et parlemente : là, il ne sera pas abandonné, il ne sera pas trahi : *Clamabit ad me, et ego exaudiam eum*. Il est isolé, il n'a pas d'alliés, il ne voit pas d'où lui viendra le secours; sa cause est perdue; c'est un fait accompli, une séparation consommée : tout ce que

¹ Ps. xc, 9-13. — ² Comment. in Math., c. III, 4.

³ S. Bernard., in Ps. *Qui habitat*, serm. xiv, 8. Edit. Gaume, p. 1910.

vous voudrez ; mais , dans sa tribulation, il a Dieu avec lui, Dieu, dis-je, et c'est assez : *Cum ipso sum in tribulatione*. Non-seulement la délivrance lui viendra , mais le triomphe, le triomphe éclatant ; ce qui devait l'abaisser le grandira, le glorifiera : *eripiam eum, et glorificabo eum*. Loin de mourir, la papauté temporelle, la monarchie pontificale recommencera une nouvelle phase de longévité. Ses ennemis finiront ; les races régnautes qui la délaissent, qui la trahissent, qui la combattent, disparaîtront de la scène du monde ; elles replieront leur tente et s'enseveliront dans l'oubli. Mais la dynastie des rois-pontifes reflourira, et Dieu prouvera une fois de plus que c'est de lui et de son Christ que vient le salut : *Longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum* ¹. Et les chrétiens chanteront à la fin de cette grande bataille, comme l'Église à la fin du psaume : Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, comme elle était au commencement et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

¹ Ps. xc, 14, 15, 16.

XXXIII

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS
A L'OCCASION D'UN ARTICLE DU *Constitutionnel* ¹.

(XIII MARS MDCCCLX.)

MONSIEUR,

I. Permettez que je cède à l'émotion qui s'empare de moi à la lecture de l'article du *Constitutionnel* de ce matin.

Le même écrivain qui s'était armé contre l'Église, contre le pape et contre vous, de l'autorité du nom d'un de vos

¹ Cette lettre a été communiquée au clergé diocésain par la circulaire suivante, datée du 15 du même mois :

Messieurs et chers Coopérateurs,

J'ai adressé à Monseigneur l'évêque d'Orléans, à la date du 8 de ce mois, une lettre dictée par des sentiments et des motifs qu'il vous sera aisé de comprendre.

Jusqu'à ce jour, je n'ai point omis, soit par écrit, soit de vive voix, de tenir le clergé de mon diocèse au courant de mes pensées et de mes actes dans les circonstances délicates et difficiles que nous traversons. Les questions abordées dans cette lettre touchent à plusieurs graves intérêts de l'Église, et nous avons jugé, après mûre réflexion, qu'elle devait prendre place parmi nos actes épiscopaux. C'est à ce titre que nous vous la communiquons. Ce document ne s'adresse qu'au clergé, et il n'en doit pas être donné lecture en chaire.

Recevez, etc.

prédécesseurs; le même écrivain qui, en exhumant un acte déplorable jusqu'ici protégé par le silence et dénué de toute publicité, a occasionné tout le bruit, ou, si l'on veut même, tout le scandale dont nous sommes témoins; c'est celui-là même qui ose aujourd'hui vous faire un crime de ce qui ne peut et ne doit être imputé qu'à lui; c'est lui qui outrage actuellement en vous le défenseur vivant du saint-siège, après avoir outragé votre prédécesseur défunt en demandant un complice à sa tombe fermée depuis cinquante ans!

Et, ce qui dépasse toute mesure, au moment où vous êtes traduit devant les tribunaux pour un écrit dont la responsabilité remonte à son initiative; au moment où le respect dont les évêques savent donner l'exemple envers les autorités constituées, la déférence dont ils veulent user envers les magistratures séculières, nous font une loi de renfermer nos sentiments dans notre cœur; c'est alors que ce même publiciste a le triste courage d'écrire ces mots :
« Pas un évêque, que nous sachions, n'a adhéré au pamphlet de Monseigneur Dupanloup contre ses prédécesseurs sur le siège d'Orléans ».

Eh quoi! dans cet article-là même, on épuise tous les termes du vocabulaire pour nous déclarer coupables d'attaques passionnées, d'ingratitude, d'injustice, de calomnie, d'oubli des leçons du passé, d'excitations criminelles contre la loi et le gouvernement, etc.; on nous appelle, nous ou les nôtres, des propagateurs d'agitation publique, des conspirateurs politiques, des prédicateurs de discorde et de désobéissance, etc.; et l'on s'étonne ensuite que nous ne prenions pas les devants sur la décision de l'autorité judiciaire pour déclarer qu'à nos yeux notre collègue incriminé a simplement usé du droit de légitime défense, et que le seul coupable, le vrai coupable, s'il en est un, celui dont toute une

* Article du *Constitutionnel*, signé GRANGUILLOT.

famille justement froissée et affligée a le droit de se plaindre, c'est l'écrivain qui a pris l'offensive contre la mémoire d'un prélat oublié, et qui a remis en lumière des torts et des faiblesses dont le temps avait affaibli et presque détruit le souvenir parmi les hommes !

A coup sûr, Monseigneur, si nous nous étions permis de vous donner des marques éclatantes de notre sympathie depuis que cette cause est pendante devant les tribunaux, le même journal et toute la coalition irrégulière qui marche en cela avec lui, auraient déjà ajouté aux autres griefs qu'ils nous reprochent, celui d'avoir méconnu la justice du pays par une protestation anticipée contre la sentence qu'ils en attendent.

Il y a plus, le rôle de dénonciation que s'arrogent chaque matin certains publicistes, nous autorise à dire qu'ils auraient déjà provoqué l'intervention du ministère public contre ceux de vos frères dans l'épiscopat qui se seraient donné la mission d'absoudre et d'approuver, par leur adhésion intempestive, un acte déferé à la juridiction des juges civils.

Assurément, Monseigneur, après la grande et noble part que vous avez prise depuis plusieurs mois à la défense des intérêts les plus vrais de l'Église, il nous serait doux de ne pas vous laisser seul sur le banc des accusés ; mais c'est là un sentiment encore que nous devons taire, car l'auteur de l'article de ce matin n'y verrait qu'un besoin intempérant de persécution et de martyre, auquel il assure qu'il ne sera pas accordé satisfaction. Et encore bien que plusieurs faits semblent donner présentement le démenti à cette assurance, nous voulons cependant la tenir pour vraie

Rien n'est donc moins fondé, moins légitime, que le parti qu'on voudrait tirer contre vous de notre réserve.

II. Une autre tactique de nos adversaires, Monseigneur, consiste à nous diviser. Il y a deux ou trois agitateurs. dit-on,

deux ou trois évêques qu'on ne nomme pas, par égard pour leur caractère sacré¹; mais ces évêques sont désavoués par les autres, et ils s'agitent dans le vide.

Ici encore quelle absence, je ne veux pas dire de probité, mais d'exactitude ! Huit ou dix évêques ont parlé dès le commencement, et leur parole, reproduite par tous les échos de la publicité, a eu un retentissement immense, parce qu'elle répondait à un besoin et à un désir contenus dans un nombre innombrable d'âmes. Tout aussitôt, par une mesure sans précédent dans notre législation comme dans notre histoire, les publications pastorales des évêques français et même étrangers ont été mises administrativement à l'*index* et frappées d'une sorte d'excommunication civile; et, depuis ce temps, les colonnes des journaux, ouvertes d'ailleurs à toutes les autres productions quelconques, ont été rigoureusement fermées pour les actes épiscopaux.

Or, voici que l'on ose déclarer non avenu tout ce que l'on a enseveli dans le silence, et qu'on se donne pour adhérents et presque pour approbateurs tous les évêques dont on a étouffé la voix : *Ubi silentium fecere, pacem appellant.*

La vérité est que, non pas seulement l'épiscopat français, mais l'épiscopat du monde entier a fait entendre les réclamations les plus énergiques comme les plus unanimes. L'histoire enregistrera parmi ses documents les plus glorieux la *Déclaration des évêques de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Écosse, de la Hollande, de l'Irlande et de la Suisse, relative à la domination temporelle du souverain-pontife*, signée de cent quarante-deux cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques de ces nations. De leur côté, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, l'Orient chrétien, les deux Amériques ont parlé de la même façon. On a beau faire la nuit autour de monuments

¹ Article du *Constitutionnel*, signé GRANGUILLOT.

comme ceux-là, ils subsistent et ils établissent irréfragablement le sentiment, je pourrais et je devrais dire, le jugement de l'Église sur la question actuelle.

Que l'on s'appelle *gallican* tant qu'on voudra, et qu'on nous jette à la face comme une injure la qualification d'*ultramontains*; il sera éternellement impossible à des chrétiens instruits des éléments de leur religion, de ranger parmi *les excès d'un ultramontanisme désordonné*¹ une pareille déclaration de l'épiscopat catholique. Car l'épiscopat catholique du monde entier, ayant à sa tête le vicaire de Jésus-Christ, c'est, ni plus ni moins, l'Église de Dieu sur la terre, c'est toute l'Église catholique enseignante. Or, quand l'Église catholique tout entière professe une doctrine, consacre et définit un droit moral, tranche et résout un cas pratique de conscience posé par les individus ou par les peuples, il n'y a pas un baptisé, prince ou particulier, qui puisse décliner l'autorité de ce tribunal.

Donc, ici encore, l'écrivain du *Constitutionnel*, à son insu, je le veux croire, manque à la vérité; il fait l'isolement là où il y a l'unanimité : unanimité telle qu'on la retrouverait difficilement aussi complète dans l'histoire, depuis les temps apostoliques; unanimité telle que, s'il existe une exception, nous ne la connaissons pas. Si l'auteur de l'article est mieux renseigné que nous, qu'il veuille s'exprimer autrement qu'à mots couverts. S'il a parmi les contemporains un nom à ajouter à celui qu'il a si fâcheusement évoqué du caveau de votre cathédrale, qu'il le prononce hautement : cet accusé vivant aura du moins la parole, lui, pour s'expliquer, pour se défendre et pour apprécier l'acte de son dénonciateur.

III. *Ce qui se passe à Rome, nous dit-on, est triste; mais ce qui se passe à Paris n'est que ridicule.* Hélas ! Monseigneur,

¹ Même article du *Constitutionnel*.

n'aurions-nous pas le droit de retourner ces mots contre ceux qui les écrivent ? Nous n'entendons pas les appliquer au pouvoir, mais à ses maladroits défenseurs. Eh bien ! oui, ce qui se passe à cette heure à Paris est tout à la fois triste et ridicule. On veut masquer le plus triste attentat sous les plus ridicules semblants de déférence et de respect. On n'y parviendra pas. Il est une limite d'in vraisemblance et de léraison qu'on ne franchit pas impunément en France.

On a cité dans ces derniers temps, en le tournant contre le gouvernement pontifical, ce mot attribué à un de nos hommes d'État¹ : « Il y a un degré de mauvais gouvernement qui ne se fait plus accepter aujourd'hui ». Je doute de la justesse de cette remarque. Il m'a paru au contraire, depuis que j'ai âge de raison, que les peuples se montraient faciles, sous plus d'un rapport, à accepter aujourd'hui de leurs gouvernements un degré de mal auquel l'histoire me prouve clairement que les anciennes nations et républiques chrétiennes ne se seraient pas résignées. Si je ne craignais d'être offensant, je prendrais le contre-pied de la maxime alléguée, et je dirais qu'*il est un degré de bon gouvernement qui ne se fait pas accepter aujourd'hui*. Les institutions détruites en 1830 et en 1848 péchaient incontestablement par bien des côtés ; toutefois, les passions qui les ont renversées ne s'attaquaient pas à ce qu'elles contenaient de mal, mais à ce qui leur restait de bien. Qu'on y veuille réfléchir, et peut-être y trouvera-t-on le vrai mot de la situation actuelle de plusieurs États de l'Europe. Oui, il est un degré de bon gouvernement qui ne se fait pas accepter à cette heure. Les saines idées ont été tellement altérées, les vraies notions tellement obscurcies, qu'on est parvenu, en mille choses, à faire des ténèbres la lumière, et de la lumière les ténèbres.

On peut donc aujourd'hui oser beaucoup contre le vrai et

¹ M. Guizot.

contre le bien. Toutefois, je le répète, il est une limite qu'on ne franchira pas impunément. Il est une dose de contradiction, d'incohérence, d'impossibilité, de non-sens, de raisonnement illogique qui sort des bornes et qui dépasse toute permission. Si l'on n'y met ordre, les écrivains auxquels nous avons à faire finiront par rendre le gouvernement dupe de leur illusion et victime de leur erreur. Qu'on le sache donc bien : ces écrivains fondent un vain espoir de succès sur un abaissement et sur une dépravation de l'esprit public qu'ils n'ont pas encore réussi et qu'ils ne réussiront pas à opérer aussi profondément qu'ils le croient.

Il est deux choses qui n'en font qu'une en France, et dont on ne triomphera pas : c'est le bon sens et le sens chrétien. Que parlent-ils de *susceptibilité gallicane*¹ ? Il y a une susceptibilité française avec laquelle il importe beaucoup plus de compter. Or, jamais la France ne pardonnera à quiconque lui aura fait l'injure de se rire de son bon sens et de douter de sa raison. Et puisqu'on a parlé aussi de *ce qui fait le fond de l'opinion publique du pays*², je dirai qu'il ne réside pas précisément dans *l'esprit d'indépendance civile et politique*, dont j'aperçois très-peu de traces autour de nous, mais bien dans l'esprit chrétien et catholique que je rencontre encore partout.

Assurément la France a eu et elle peut encore avoir ses jours d'égarements passagers ; mais ces égarements n'atteignent qu'à la surface ; le sous-sol n'est pas entamé, et il reste foncièrement chrétien. Notre nation est née dans le baptistère de Reims : les racines du pays baignent toujours dans les eaux de ce baptême.

IV. Disons-le donc à nos censeurs, quels qu'ils soient : Vous ferez des phrases, des circulaires, des discours, des articles de journaux tant que vous voudrez ; vous formulerez ,

¹ Voir le discours de M. de Morny, président du Corps législatif, *Moniteur* du 3 et 4 mars. — ² *Ibid.*

vous multipliez , à l'adresse de l'épiscopat et de tout le clergé, des accusations publiques, des leçons et des blâmes, dont notre conscience et celle de tous les gens de bien se réserve d'être juge; mais aussi longtemps que vous serez, vous, les adversaires du saint-siège et de son gouvernement, les adversaires de cette souveraine indépendance du pape qui constitue l'indépendance même de l'Église, adversaires tant dissimulés et emmiellés qu'il vous plaira, vous froisserez le *fond de l'opinion publique du pays*.

L'Empereur l'a dit de la Bretagne, et cela est vrai de toute la France : elle est foncièrement catholique et monarchique. Et c'est pour ces deux causes qu'elle donne doublement raison à ses évêques quand ceux-ci protestent à la fois contre le détronement du pape, qui est le chef nécessaire du catholicisme, et contre le principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple au nom duquel la démagogie veut renverser le trône du pape, et, avec ce trône, le principe même de toute souveraineté monarchique.

Qu'on répète à satiété que nous mêlons la politique à la religion; nous répondons qu'ici la question politique est avant tout religieuse; et d'ailleurs, en nous souvenant que nous sommes évêques, nous ne nous défendons pas d'être français. Nos devanciers ont quelque peu contribué à la gloire et au bien de la France; il ne nous est pas commandé d'être insensibles à ses actes et à ses destinées.

Agréez l'assurance du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† L.-E., év. de Poitiers.

Poitiers, le 8 mars 1860:

XXXIV

LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION DE QUELQUES APPRÉCIATIONS TOUCHANT LE BREVÉ
D'EXCOMMUNICATION LANCÉ CONTRE LES USURPATEURS
DES ÉTATS TEMPORELS DE L'ÉGLISE.

(VII AVRIL MDCCCLX.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Les prières publiques, prescrites en dernier lieu par notre Mandement du trente et un janvier, ont atteint le terme que nous avons marqué. Vous comprendrez aisément que l'heure n'est pas venue de les interrompre, et qu'il y a lieu pour nous d'indiquer de nouvelles supplications.

Je n'ai pas à vous apprendre qu'une pièce importante, émanée du souverain-pontife dans ces derniers jours, est parvenue jusque chez nous : les organes de la publicité les mieux notés auprès du pouvoir n'ont pas fait difficulté de vous en instruire¹. Sans entrer ici dans l'appréciation des motifs qui nous dissuadent de vous donner communication

¹ Article du *Constitutionnel* du 5 avril, commençant par ces mots :

« Le texte de l'excommunication nous est enfin connu », etc.

de ce Bref pour le moment, il suffira de vous dire qu'aucune prescription ecclésiastique ne nous enjoint de le publier, et que les termes formels dans lesquels il est conçu, non plus que les dispositions générales du droit, n'en font point dépendre la valeur de sa promulgation par les Ordinaires.

Toutefois, la liberté avec laquelle certaines feuilles quotidiennes, qui pénètrent chaque matin sur le territoire confié à notre sollicitude et à notre juridiction spirituelle, se permettent d'apprécier, de discuter, de commenter, de dénaturer cet acte pontifical¹, nous confère le droit et nous impose le devoir de ne pas garder un silence absolu. S'il arrive que nous devions différer de placer sous vos yeux certains monuments de la juridiction apostolique et de l'histoire ecclésiastique contemporaine, personne ne voudra admettre, comme un corollaire obligé de cette mesure, la nécessité de les laisser librement calomnier, outrager et travestir.

II. Vous saurez donc d'abord, nos très-chers Frères, que la formule d'excommunication, empruntée par plusieurs journaux² à un romancier qui l'a tirée lui-même d'un recueil d'antiquités où elle n'est nullement présentée comme ayant servi à l'usage de l'Église romaine ni d'aucune Église particulière et déterminée, n'a pas l'ombre de ressemblance avec une seule des sentences d'excommunication prononcées par les pontifes romains durant tout le cours des siècles. Vous saurez en particulier que les Lettres apostoliques par lesquelles N. T.-S. P. le pape Pie IX, actuellement régnant, a fulminé une excommunication majeure, à la date du vingt-six mars dernier, contre les usurpateurs et contre les complices, auteurs et solidaires quelconques de l'usurpation des États temporels du saint-siège, ne contiennent pas une syllabe qui ait le moindre rapport de fond ni de forme avec

¹ Le *Constitutionnel*, le *Pays*, la *Patrie*. — ² Le journal le *Siècle* reproduit par l'*Opinion nationale*, le *Courrier de Paris*, le *Messenger de Paris*, etc.

cette pièce dénuée d'autorité dans l'histoire comme dans l'Église, encore bien qu'une main audacieuse n'ait pas craint de la donner comme formant le propre texte de l'excommunication récente¹. Vous apprécierez, comme elle doit l'être, la manière d'agir des hommes qui ne reculent pas devant ces indécences de conduite et ces expédients de polémique, et qui, en présence de prohibitions qu'ils provoquent et auxquelles ils applaudissent, usent si à leur aise de la facilité qu'ils ont de s'accorder impunément à eux-mêmes de pareilles licences contre tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre.

III. Mais s'il a été criminel d'insulter l'acte pontifical par des travestissements anticipés et par une rédaction supposée, il ne l'est pas moins de le dénaturer après qu'il est connu, et d'en prévenir la publication officielle par des considérations et des commentaires qui en falsifient l'essence et la lettre. Les théories les plus magistrales sur les rapports du droit ecclésiastique et du droit national n'infirmont jamais certains devoirs de probité naturelle et d'honnêteté publique. Or, qui ne comprend que les lois les plus vulgaires de la justice, de l'honneur, de la religion, et le respect même du droit des gens doivent interdire toute appréciation arbitraire et retentissante d'un document apostolique, d'un acte solennel du chef de l'Église, aussi longtemps que ce document ne peut s'expliquer et se défendre en s'exhibant lui-même dans sa teneur authentique et complète ? Concevrait-on que, tandis qu'on a la prétention d'empêcher les évêques eux-mêmes de notifier à leurs peuples un écrit du vicaire de J.-C., des écrivains particuliers et des journalistes accoutumés à usurper

¹ Article de l'*Opinion nationale* du 1^{er} avril, commençant par ces mots : « L'excommunication dont nous avons donné hier la curieuse formule, sans atteindre personnellement et nominativement Victor-Emmanuel, s'étend d'une manière générale à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à faire perdre au pape la souveraineté des Romagnes », etc.

une allure semi-officielle, fussent mis en possession du monopole d'examiner, de discuter publiquement, de juger à leur guise et d'interpréter d'un ton dogmatique un texte auquel est refusée, sous peine des condamnations les plus sévères, la faculté légale de se produire ?

Nous vous dirons donc, N. T.-C. F., que le publiciste auquel nous faisons principalement allusion, commet à nos yeux une mauvaise action qui ne peut être comparée qu'à celle que le droit canonique qualifie du nom de *falsification des Lettres apostoliques*, lorsqu'il a la hardiesse d'affirmer à ses lecteurs que la pièce dont *le texte lui est connu, n'est pas à proprement parler une excommunication religieuse, lancée par le père commun des fidèles, mais plutôt une protestation politique émanant du souverain temporel des États romains*¹. Nous ajouterons que, sans contester quelques-uns des points de vue présentés par cet écrivain et par ses consorts, leurs écrits renferment, sous d'autres rapports, plusieurs assertions et imputations fausses, erronées, injurieuses au saint-siège, opposées à la vérité de l'histoire ecclésiastique, contraires aux principes de l'Église sur la nature de l'excommunication, et tendant à égayer l'opinion et à fausser la conscience publique sur la signification, l'extension et les conséquences de l'acte pontifical dont la publication est aujourd'hui interdite par le pouvoir civil.

IV. Il nous eût été beaucoup plus doux, N. T.-C. F., en cette grande solennité pascale, de ne monter dans la chaire de notre église cathédrale que pour vous adresser une de ces homélies pastorales qui ont coutume de jaillir de notre cœur chaque fois que nous célébrons avec vous l'anniversaire des principaux mystères de notre foi. Il nous eût été plus doux de nous féliciter avec vous, dans la plénitude de notre âme, des bénédictions extraordinaires, des grâces de choix et des

¹ Le *Constitutionnel*, article cité plus haut, signé GRANGUILLOT.

faveurs sans nombre que le Seigneur a daigné verser pendant cette sainte quarantaine sur notre ville épiscopale et sur presque tous les points de notre immense diocèse. Mais il est des obligations dont l'accomplissement immédiat importe essentiellement à l'honneur et aux intérêts de l'Église ; il est des occasions de réclamer contre le mensonge , de protester contre l'iniquité, qui ne peuvent être différées d'un seul jour. Nous ne nous dissimulons point que notre démarche d'aujourd'hui est de celles dont il n'est pas donné à tous les fidèles de comprendre la nécessité et de mesurer la portée. Dans toutes les grandes conjonctures , les pasteurs se gouvernent par des lumières supérieures à celles de la foule. Tandis qu'ils affrontent l'impopularité, et , s'il le fallait même, le péril pour défendre la cause de Dieu, ils doivent se résigner à voir leur conduite diversement appréciée par les esprits faibles. Il leur suffit , pour l'heure présente, de s'appuyer sur le sentiment intime de leur droit et de leur devoir, sur le jugement de leur propre conscience et de la conscience de toutes les âmes éclairées ; ils ont derrière eux les exemples de leurs devanciers, et devant eux cet assentiment des siècles qui n'a jamais fait défaut aux actes de fermeté , de foi et de justice.

Soyez donc en défiance , N. T.-C. F., contre ces docteurs sans mission qui s'arrogent le droit, mieux encore, le privilège de parler lorsque la voix de l'Église est couverte , qui substituent leurs interprétations à celles des pasteurs, et qui veulent vous faire accepter leur doctrine et leur sagesse à la place de la sagesse et de la doctrine dont le Saint-Esprit nous a faits les oracles auprès de vous. Ayez en horreur ces écrivains éhontés qui jettent l'ordure à la face du vicaire de Jésus-Christ, qui souillent ses lèvres de paroles qui ne les ont jamais effleurées, et qui prennent pour sujet journalier de leurs dérisions et de leurs blasphèmes cet exercice terrible de la puissance religieuse dont l'épouse immaculée et in-

faillible de Jésus-Christ a toujours fait usage dans les cas extrêmes, et dont l'apôtre saint Paul a donné un des premiers exemples, lorsqu'il a prononcé lui-même, dans les termes les plus forts, avec l'autorité de l'Église consultée et l'autorité personnelle dont il était revêtu en Jésus-Christ, la sentence d'excommunication contre un chrétien pervers, contre un homme qu'il ne craignit point de livrer à Satan dans sa chair, afin que cette humiliation pût le ramener à des sentiments meilleurs et sauver son âme au jour du jugement de Notre-Seigneur ¹.

Enfin, redoublez tous de ferveur dans vos prières, N. T.-C. F., pour obtenir du Seigneur qu'il touche les cœurs endurcis et rebelles. Offrez à Dieu vos oraisons, vos bonnes œuvres, vos sacrifices, vos communions, vos pénitences, vos aumônes à l'intention du souverain-pontife et à l'intention de l'Église tout entière, qui souffre de plus en plus des tribulations prolongées de son auguste chef. Des hommes qui ont le malheur de ne rien respecter, et qui ne résistent pas à une occasion d'exercer leur verve triviale et leur entrain burlesque contre les choses les plus saintes, pourront lancer le sarcasme jusque sur vos prières ². Un de nos vénérables Frères a noblement fait justice de ces brutales invectives, où la saine érudition et l'argumentation logique ne se laissent pas moins désirer que la dignité et le respect. Nous le dirons avec lui ³ : Oui, en quelque lieu qu'elles s'étaient, les moqueries débitées sur les prières comme sur les doctrines de l'Église sont de pauvres arguments. Qu'on se souvienne qu'il n'y a nulle part de sagesse supérieure à celle de la grande Église

¹ *Judicavi eum qui sic operatus est, in nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu Christi, tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi. I Corinth., v, 3, 4.*

² Voir le discours de M. Dupin aîné au Sénat, *Moniteur* du 5 avril.

³ Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Tulle, sur le pouvoir temporel du pape, 1860.

de Jésus-Christ Notre Seigneur : le sans-*façon* jovial vis-à-vis d'elle est le signe des esprits vulgaires, si ce n'est pas autre chose. Et qu'on prenne garde aussi aux terribles représailles dont parle l'Écriture. Il y a dans la justice de Dieu de cruelles moqueries destinées à la prétendue sagesse des hommes : *Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum irruerit repentina calamitas, et interitus quasi tempestas ingruerit* ¹.

Persistez donc dans vos supplications, N. T.-C. F.; et comme il est écrit que « Jésus-Christ ressuscité ne meurt « plus » et que « la mort n'aura plus d'empire sur lui » ², vous demanderez aujourd'hui au divin triomphateur de la tombe d'étendre à son représentant sur terre une participation du bienfait de sa glorieuse résurrection : de telle sorte que l'Église poursuive en paix le cours de ses destinées ici-bas, jusqu'au jour où, le nombre des élus étant complet, et son œuvre terrestre étant achevée, elle se relèvera des humiliations passagères, des défaites momentanées de sa carrière militante, et chantera l'immortel *alleluia* de la victoire finale et du triomphe éternel.

A ces causes, etc.

¹ Prov., I, 26, 27. ... ² Rom., VI, 9.

XXXV

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA SOLENNITÉ

DE LA BÉNÉDICTION DU PREMIER ABBÉ DE LA TRAPPE DE FONTGOMBAUD

(III MAI MDCCLX.)

*Et multiplicabo in vobis homines,
omnemque domum Israel... et ruinas
instaurabuntur.*

Je ferai refleurir en vous la race des
hommes et celle des fils d'Israël, et les
lieux ruinés seront rétablis.

(EZÉCHIEL, ch. XXXVI, v. 10.)

MONSIEUR¹,

Tout ce qui est écrit a été écrit pour notre enseignement, afin que par la patience et la consolation que distillent les Écritures, nous ayons une espérance ferme et inébranlable². Les livres saints, voilà, au milieu des agitations de ce monde, le secret de notre invincible confiance, le principe de notre inaltérable sécurité. De quelques épreuves que nous soyons assaillis, nous pouvons toujours dire, comme les anciens

¹ Mgr l'archevêque de Bourges. — Était présent Mgr l'évêque d'Angoulême, avec les abbés de Bellefontaine et d'Aiguebelle, assistants de l'abbé élu de Fontgombaud.

² Rom., xv 4.

Machabées, que nous n'avons besoin d'aucune consolation extérieure, d'aucun appui étranger, attendu que nous possédons une surabondance de soulagement, de lumière et de force dans les saints livres qui sont entre nos mains ¹.

Mais si toute l'Écriture, divinement inspirée d'en haut, est utile pour notre instruction et notre conduite ², n'avez-vous pas éprouvé comme moi, Messeigneurs et mes Pères, qu'il est certains livres de l'ancien Testament et certaines périodes de l'histoire sacrée dont la méditation s'adapte davantage aux besoins de notre âme, parce qu'elle y trouve plus de conformité avec les temps dans lesquels il a plu à la divine providence de nous appeler à la vie? Occupés que nous sommes, nous et toute la génération sacerdotale de notre âge, à ramasser les épaves du grand cataclysme qui a inondé notre sol à la fin du dernier siècle; appliqués sans relâche à reconstruire depuis soixante ans le nouvel édifice de l'Église de France, ce second temple qui n'aura jamais la richesse et les proportions de l'ancien, et qui cependant, à quelques égards, peut revendiquer sur lui la prééminence; est-ce que, vous et moi, nous ne nous sommes pas arrêtés souvent de préférence sur ces dernières pages des annales d'Israël, où nous voyons les chefs du peuple saint réparer les désastres de la captivité, et défendre la cité rebâtie et le temple nouveau contre de nouveaux ennemis? Et notre cœur n'a-t-il pas senti des battements plus vifs quand, après l'énumération de toutes les autres gloires de la lignée patriarcale et prophétique, nous avons entendu le chantre inspiré des derniers âges s'écrier: Comment glorifierons-nous assez Zorobabel: *Quomodo amplifcemus Zorobabel?* Zorobabel à qui le Seigneur a réservé la place d'honneur qu'occupe l'anneau sur la main droite: *nam et ipse signum in dextera manu*; Zorobabel qui,

¹ Cum nullo indigeamus solatio, habentes libros sanctos qui sunt in manibus nostris. I Machab., XII, 9. — ² II Timoth., III, 16.

ainsi que Jésus, fils de Josédec, en leur temps, *in diebus suis*, et, comme dit le texte syriaque, *in paupertate sua*, au milieu de leur dénûment et de leur pauvreté, ont rebâti la maison du Seigneur et relevé son saint temple, ce temple dont on peut apprécier diversement le mérite absolu, mais qui n'en est pas moins celui que le Christ doit trouver debout lorsque viendra le jour de la gloire éternelle : *paratum in gloriam sempiternam* ? Et comment assez recommander aussi à la mémoire des temps à venir le nom de Néhémie : *et Nehemias in memoriam multi temporis* ? Néhémie qui nous a reconstruit nos murs abattus : *qui erexit nobis muros eversos*, qui a fait tenir nos portes et nos serrures : *qui stare fecit portas et seras*, et qui a relevé nos maisons : *qui erexit domos nostras* ?

N'est-il pas vrai, mes vénérables Frères dans le sacerdoce, que toutes les œuvres réparatrices auxquelles nous consacrons les soins, les veilles et les labeurs de notre vie, sont calquées pour ainsi dire sur celles de ces glorieux restaurateurs de la cité sainte ? A l'heure où je parle, toutes les murailles, les voûtes, les portes et les serrures du temple où nous sommes réunis, toutes les pierres du monastère qui s'est relevé à côté du temple, n'adressent-elles pas un concert de louanges aux imitateurs de Zorobabel et d'Esdras, qui ont tenté et qui ont poursuivi cette entreprise ? Et comme ces efforts et ces sacrifices, dans lesquels le concours généreux et sympathique des pieux laïques s'est ajouté au zèle ardent des lévites et des prêtres, demandaient à être consacrés enfin par la présence et par l'autorité du premier pontife, ne faut-il pas aujourd'hui achever le cantique du fils de Sirach, et glorifier le grand-prêtre qui sera désormais le soutien de cette maison et la principale colonne de ce temple ? Qu'il soit donc béni de vous comme de nous, mes révérends Pères, le pasteur bienveillant qui, malgré

• Eccli., XLIX, 13, 14. — • *Ibid.*, 15. — • Eccli., I, 1.

les fatigues de sa première course pastorale, est venu vous prendre solennellement aujourd'hui sous sa protection, et qui, par la main d'un de nos vénérables frères dont il connaît le dévouement à votre œuvre, vient de consacrer le premier titulaire de cette abbaye ressuscitée, le nouveau prélat régulier de cette basilique rendue à son ancien éclat ! Seigneur mon Dieu, c'est ainsi que vous tenez entre vos mains les clefs de la vie et de la mort ; c'est ainsi que vous tuez et que vous vivifiez, que vous conduisez aux portes de l'abîme et que vous en ramenez¹ ! Multipliez parmi nous ces sortes de merveilles et réalisez ainsi les oracles de vos prophètes.

J'aurais à célébrer aujourd'hui, M. T.-C. F., trois sortes de restaurations qui semblent prophétisées dans le texte d'Ezéchiel que j'ai cité : une restauration matérielle et historique, une restauration chrétienne et religieuse, une restauration morale et sociale. Je vois renaître ici, en effet, un monument antique qui sort enfin de ses ruines : *et ruinosam instaurabuntur*. Mais à quoi servirait un monument rétabli par le simple amour de l'art et de la tradition, stérile redressement d'un cadavre qui n'aurait recouvré ni la chaleur du sang ni le mouvement de la vie ? Or, il se trouve qu'ici la restauration matérielle a pour principe et pour résultat une résurrection religieuse et morale. Il se trouve que ce sont non pas seulement des murailles qui se relèvent ; mais, avec les murailles, de vrais fils d'Israël, des chrétiens dignes de leur nom ; et que ce sont en même temps des hommes, oui, des hommes dans toute l'acception de ce mot qui demande à n'être pas prodigué : *et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel, et ruinosam instaurabuntur*.

Il me faudrait tout un long discours pour développer ces

¹ I Reg., II, 6.

pensées ; or, mille raisons me commandent de m'en tenir à un simple et court entretien. N'attendez donc pas de moi que je remplisse le cadre qui vient de vous être montré, et contentez-vous de quelques traits que je vais esquisser.

I. Les lieux ruinés seront rétablis, a dit le prophète : *et ruinosa instaurabuntur*. Hélas ! M. T.-C. F., les ruines se sont tellement multipliées sur le sol de notre patrie, qu'il serait chimérique d'y rêver une restauration universelle. Ruines faites par la main du temps ou par la main des hommes, ruines amenées progressivement par la décadence de la sainteté et l'abaissement des mœurs, ou subitement opérées par les coups sacrilèges du marteau démolisseur, nous les rencontrons partout sur notre chemin : on ne peut désormais faire un pas sur ce globe sans heurter le pied contre quelque débris d'un sanctuaire renversé. Ce n'est donc pas indistinctement à toutes les ruines sacrées, c'est à quelques-unes seulement que s'applique la prédiction. Or nulle part, M. T.-C. F., elle ne pouvait se réaliser d'une façon plus consolante qu'en ce lieu. Ce lieu, en effet, est un lieu béni et sanctifié, dès les temps antiques, par la pratique éminente des vertus et par l'éclat des miracles. Ici se sont donné rendez-vous de grands serviteurs de Dieu, qui ont ensuite couvert le monde entier des prodiges de leur sainteté. Dans ces grottes déjà vénérables, auxquelles un pieux ermite avait donné son nom, on vit se grouper autour du bienheureux Pierre de l'Estoile, fondateur de cette abbaye, des personnages tels que saint Bernard de Tiron, les bienheureux Robert d'Arbrisselles, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaie¹. Hommes éternellement mémorables, dit un de leurs contemporains², ils rivalisaient de zèle comme de doctrine. Poussés par l'esprit de Dieu, ils parcouraient les bourgs et

¹ Vita B. Bernardi Tironen. *apud* Bolland. ad diem XIV april. Cap. II. p. 227, 228. — ² Guillelm. Neubric.

les campagnes, semant la parole sur toutes les eaux, comme parle Isaïe ¹, et recueillant des fruits abondants de conversion. Ils s'étaient partagé les âmes. Tandis que Robert, imité en cela par Raoul, travaillait surtout au salut des femmes ramenées à Dieu, Bernard et Vital se dévouaient au salut des hommes ; tandis que Robert bâtissait le célèbre monastère de Fontevrault, Vital instituait la congrégation de Savigny, et Bernard procurait la propagation de la nouvelle règle en l'adaptant à sa fondation de Tiron. Quant à Pierre de l'Estoile, il créait à Fontgombaud l'un des membres les plus importants de la grande famille de saint Benoît : travail de rénovation religieuse que nos saints devanciers de Bourges et de Poitiers encouragèrent à l'envi par leurs bénédictions et leurs conseils, et qui contribua puissamment à préparer les merveilles qui immortalisèrent le XII^e et le XIII^e siècle.

Or, M. T.-C. F., cette riche et sainte abbaye de Fontgombaud, dont je n'ai point entrepris de vous raconter l'histoire, mais dont les derniers restes vous rappellent encore l'antique magnificence, vous vous souvenez tous à quel état de dégradation et de mort elle était descendue : son église presque totalement renversée, ses voûtes effondrées, son autel brisé, ses cloîtres détruits, ses religieux chassés, toute son enceinte et ses propriétés sécularisées. Encore quelque temps, et la mémoire allait en être effacée dans la contrée elle-même, si ce n'est que d'imposantes ruines, des colonnes perdues en l'air, des arcades majestueuses, dont le granit jetait un défi à la cupidité, maintenaient encore un souvenir tel quel du passé, pareilles à ces fragments de pierres tumulaires qui retiennent quelques dernières lettres à demi effacées d'un nom prêt à tomber dans l'oubli.

Les choses en étaient venues à cette extrémité, quand tout à coup, au bruit du craquement des trônes et de l'ébran-

¹ Is., XXXII, 20.

lement des nations , l'heure de la résurrection sonna. Puisamment préparée par le zèle actif et généreux de deux prêtres qui n'ont pas discontinué de se dévouer au succès d'une entreprise qu'on put taxer d'abord de témérité , cette résurrection s'opéra avec une promptitude magique. Accourez , austères enfants de Cîteaux ; soyez les bienvenus dans cette demeure. Tout n'est-il pas commun entre les diverses branches de la famille de saint Benoît ? Et d'ailleurs, Pierre de l'Estoile n'avait-il pas donné ici le baiser fraternel au fondateur de Savigny ? Or, la Trappe est fille de Savigny. Venez donc , après sept siècles et demi , venez reconnaître la trace de votre ancêtre ; venez baiser la poussière de ses pas. Non , vous n'êtes pas ici des usurpateurs et des intrus. Quand Pierre et Vital se disaient adieu sur les bords de ce fleuve , les anges gardiens de la contrée , plongeant leurs regards dans un lointain avenir , murmuraient tout bas : Au revoir. Le jour du revoir est venu.

Vous le savez, mes Frères : dix ans seulement se sont écoulés depuis que les hôtes religieux de cette demeure y sont entrés. Des obstacles de tout genre ont traversé leur œuvre et entravé son développement. Malgré cela , considérez et voyez. La meilleure portion de l'église a recouvré sa majesté première ; la splendeur de l'autel , l'ameublement du sanctuaire , la richesse des saintes images peintes sur le verre , l'éclat des ornements sacrés égalent et dépassent peut-être la beauté de ses anciens jours. Le saint sacrifice y est offert , l'office de nuit et de jour y est célébré parmi toutes les pompes de la liturgie. Ce que la main des hommes de l'art , aidée des libéralités du pouvoir public , n'aurait achevé qu'en un demi-siècle , les hommes de Dieu l'ont accompli en quelques mois. Le monastère a reconquis ses lieux réguliers. La parole du prophète se justifie de jour en jour : « Je vous ferai habiter comme auparavant , dit le Seigneur ; je vous donnerai de plus grands

« biens que vous n'en avez eu dans le principe. J'appellerai
 « le froment et je le ferai abonder dans votre terre ; je mul-
 « tiplierai chez vous le fruit des arbres et les semences des
 « champs ; et quand cette terre, qui se montrait naguère
 « encore stérile et désolée aux yeux des passants, sera cul-
 « tivée de nouveau, ils diront : Comment ce lieu inculte
 « est-il devenu semblable à un jardin de délices ? Comment
 « ces habitations désertes, abandonnées et ruinées, sont-
 « elles maintenant rebâties et fortifiées ? Et tout le peuple
 « des environs reconnaîtra que c'est moi, le Seigneur, qui
 « ai rétabli ce qui était ravagé ; moi qui ai planté de nou-
 « veau ce qui était sans culture ; moi, le Seigneur, qui ai
 « engagé ma parole envers mes serviteurs et qui tiens mon
 « engagement : » *Et scient gentes quæcumque in circuitu ves-
 tro quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavi que inculta,
 ego Dominus locutus sim et fecerim* ¹.

II. Mais je l'ai dit, M. T.-C. F., et je le répète : nous au-
 tres, enfants de Dieu, nous ne pourrions pas nous passion-
 ner pour ce qui ne serait qu'une simple question d'art et
 d'histoire. L'art n'est qu'une forme, et l'histoire n'est qu'un
 souvenir. Or, ni la forme ni le souvenir ne constituent la
 vie. Nous le chantons tous les dimanches à Vêpres : « Les
 « morts ne vous loueront point, ô Seigneur » : *Non mortui
 laudabunt te, Domine* ² ; et ce verset des saints canti-
 ques est le seul qui vienne se placer sur nos lèvres chaque
 fois que nous visitons ces édifices savamment restaurés et
 dispendieusement entretenus par la puissance publique,
 mais qui n'en restent pas moins des édifices déserts et aban-
 donnés. « Ce qui est mort ne vous louera point, ô Seigneur. »
 En entrant ici, au contraire, M. T.-C. F., nous trouvons
 partout autour de nous l'âme et la vie ; les pierres y ont
 une voix, le passé y renaît dans le présent, et nous nous

¹ Ezech., xxxvi, 11, 30, 34, 35, 36. — ² Ps. cxiii, 17.

écrierions avec le chantre royal : *Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, ex hoc nunc et usque in seculum* : « Or, nous « qui vivons, nous bénissons le Seigneur, dès maintenant et « jusque dans les siècles des siècles ¹ ».

Si vous nous demandez donc ce qui nous plaît avant tout dans le rétablissement de cet antique monastère, ce que nous y trouvons de plus curieux et de plus intéressant, nous vous le dirons sans détour, mes Frères : Ce qui nous charme dans cet asile, ce qui nous y retiendrait et nous y fixerait pour tout le reste de notre vie si nous pouvions croire que Dieu nous le permet, c'est que cette grande et incomparable chose qu'un Dieu a apportée du ciel en terre et qui s'appelle le christianisme, subsiste ici dans toute la plénitude de sa réalité, c'est qu'elle y est conservée vivante et agissante. Oui, mes Frères, ce monastère, c'est encore le christianisme de la vieille marque, le christianisme des âges primitifs et des plus beaux siècles de la foi. Or cette merveille vaut la peine d'être admirée, car elle menace de disparaître de la terre, et, à cause de cela, les destinées de la terre semblent s'acheminer par une marche de plus en plus accélérée vers la catastrophe finale.

Vous ne le savez pas, vous, mes révérends Pères et mes Frères qui vivez dans votre bienheureuse retraite, vous ne savez pas à quel point le monde s'est éloigné des principes comme des pratiques de la véritable vie chrétienne. Il y eut longtemps, au sein de la société humaine et en dehors du cloître, un monde qui demeurerait sincèrement chrétien. Il y eut longtemps, dans toutes les conditions et dans tous les états de la vie, des familles entières, des époux et des épouses, des pères et des mères, des vieillards et des jeunes hommes, des maîtres et des serviteurs, des souverains et des sujets, qui professaient toute la foi et qui accomplissaient

¹ Ps. cxiii, 18.

toute la loi. Il n'était pas rare que, dans une même maison, toutes les intelligences et toutes les volontés fussent d'accord pour se soumettre à l'Évangile et à l'Église. On voyait même des peuples entiers, dans la guerre comme dans la paix, dans leurs expéditions comme dans leurs lois, s'inspirer des pensées de la foi. Hélas ! ces temps sont passés. Un peuple obéissant au mobile religieux, un peuple chrétien dans ses institutions, dans ses maximes, dans ses actes, dans ses habitudes, c'est un prodige que peut-être on ne reverra plus. Là où il en demeurerait encore quelques faibles restes, les précurseurs plus ou moins immédiats de l'antechrist, mais, dans tous les cas, ses affidés et ses suppôts les plus actifs, ont conçu le projet hautement avoué d'en effacer jusqu'aux derniers vestiges. Nous les voyons à l'œuvre, et Dieu seul peut nous dire où s'arrêtera leur puissance dévastatrice. La société domestique a suivi la fortune et cédé aux entraînements de la société publique. Une famille dont tous les membres soient chrétiens, une maison où la foi et la loi de Jésus-Christ soient la foi et la loi de tous, c'est désormais une exception. Le plus grand nombre des baptisés de tout âge, de toute condition, de tout sexe, ont secoué le joug du Seigneur ; et ce qui reste de chrétiens fidèles, contristés, embarrassés, déconcertés dans la pratique de leur croyance par tous les obstacles qu'ils trouvent dans les idées dominantes, dans les volontés et dans les institutions qui les entourent, ne sachant plus comment s'orienter au sein d'une société qui a fait des ténèbres la lumière, et de la lumière les ténèbres, finissent par nous donner le triste spectacle d'une foi qui doute d'elle-même et qui n'a plus la conscience de sa force et de sa vie. Pour comble de malheur, parmi tant de langueur et de mollesse, quand l'atonie des âmes demanderait des remèdes énergiques et vigoureux, la discipline est condamnée par les déplorables exigences du malade à retrancher chaque année quelque chose de sa primi-

tive austérité. La sainte théologie elle-même est mise en demeure d'adoucir, de modifier des principes autrefois invariables ; elle s'épuise à étudier jusqu'à quel point elle pourra faire fléchir ce qui fut longtemps réputé inflexible. La loi a été tellement tendue jusqu'à ses extrêmes limites, qu'il est impossible de ne pas redouter qu'une trame si solide, mais si fatiguée, ne vienne enfin à rompre. Déjà même, plus d'une fois, les gardiens de la saine doctrine, effrayés de certaines interprétations scandaleuses, ont dû jeter ce cri d'alarme : *La cerata est lex* : La loi est lacérée. Je n'exagère rien, M. T.-C. F., et je reste au contraire en deçà de la vérité. Assurément, je ne nie point qu'il ne subsiste encore quelques vrais chrétiens au milieu d'un monde qui ne l'est plus. Par la miséricorde de Dieu, il se rencontre çà et là quelques familles saintes, quelques âmes fidèles, quelques intelligences d'élite dont la cime reste illuminée des plus purs rayons de la vérité éternelle, nonobstant les épais nuages du mensonge qui s'étendent tout autour d'elles. Ce phénomène durera jusqu'à la fin, et il constituera un des plus beaux triomphes de la grâce divine, en même temps qu'un des plus hauts mérites de la volonté humaine. Mais à part ces exceptions trop peu nombreuses, nous ne rencontrons plus autour de nous qu'un christianisme superficiel et sans profondeur, un christianisme grêle et rachitique ; la prostration, la décadence est partout. Toutes les vérités sont diminuées, toutes les vertus sont affaiblies. Et si les chrétiens des vieux siècles revenaient sur la terre, ils ne reconnaîtraient que des fantômes de christianisme, ce que Tertullien appellerait des chrétiens à peu près, et si l'on veut, des chrétiens en l'air : *Et, si placuerit, in ventum christianos.*

Or, M. T.-C. F., ce que le monde ne possède plus, c'est précisément ce qui survit ici. C'est pourquoi, je le répète, ce qui doit vous intéresser et vous frapper dans ce lieu, ce n'est pas cet édifice monumental si heureusement restauré :

c'est là une affaire d'art et d'argent à la hauteur de laquelle peuvent s'élever, avec plus ou moins d'avantage, toutes nos sociétés savantes. Mais ce que ne sauront jamais restaurer les comités historiques ni les ministères d'État ou des travaux publics, c'est la réalité et la perfection de la vie chrétienne, c'est une association de véritables disciples de Jésus-Christ, d'observateurs rigides des préceptes et des conseils contenus dans le saint Évangile. Voilà une rareté près de laquelle tout autre chef-d'œuvre mérite à peine d'occuper votre attention. Et c'est ce qui s'offre ici à vos regards.

Car voulez-vous savoir, M. T.-C. F., ce que c'est, en dernière analyse, qu'un monastère de trappistes. Eh bien ! c'est tout simplement un assemblage de chrétiens qui ont pris l'Évangile au sérieux ; qui ont installé Dieu dans leur âme et dans leur vie à la place qui lui appartient ; qui ont fait de la religion ce qu'elle est réellement, la plus grande et la première de toutes les choses : *Maximum et primum*¹ ; qui ont considéré le salut de leur âme comme l'affaire unique, comme le seul nécessaire : *Porro unum est necessarium*² ; qui ont abandonné les accessoires de l'existence humaine pour s'attacher au principal, qui ont dit adieu aux biens caducs pour ne soupirer qu'après les biens éternels, qui ont détaché leur cœur de la créature pour le donner tout entier au créateur ; et, pour dire le dernier mot, des hommes qui s'appliquent à ne plus vivre de leur vie propre et personnelle, mais de la vie du Christ Jésus³.

C'est là, mes Frères, ce que vous devez savoir si vous voulez entrer dans le vrai et intime sanctuaire de cette clôture monastique qu'une permission pontificale ouvre aujourd'hui devant vous pour la dernière fois. L'évangile chanté dans cette solennité vient de vous le dire : « Quiconque ne naît pas de l'eau et de l'esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu⁴ ».

¹ Matth., xxii, 38. — ² Luc., x, 42. — ³ Galat., ii, 20. — ⁴ Joann., iii, 3

N'allez pas me faire la question de Nicodème, et me demander comment s'y sont pris ces religieux, et s'ils sont rentrés dans le sein de leurs mères pour naître de nouveau ¹. Leur seconde naissance, ils l'ont reçue, comme vous et comme moi, de notre mère la sainte Église dans les eaux du baptême. Mais, ayant été ensevelis avec Jésus-Christ dans le baptême ², ces hommes ne songent qu'à vivre avec lui de sa vie surnaturelle et ressuscitée. Et parce que Jésus-Christ a été l'exemplaire parfait de toute vertu, ils s'attachent à reproduire en eux-mêmes toutes ses perfections. Avant tout, ils imitent sa pénitence, mourant au monde pour ne vivre qu'à Dieu, réduisant leur propre jugement et leur propre volonté sous le joug de la foi et de l'obéissance, châtiant leur chair pour la soumettre à l'esprit, s'imposant des abstinences, des jeûnes, des veilles, des macérations pour expier leurs péchés et les péchés du monde, et accomplissant ainsi en eux-mêmes ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, dont ils portent à toute heure la mortification dans leur propre corps ³.

Mais la pénitence n'est que le commencement de l'édifice de l'homme intérieur. Au-dessus de la vie purgative, planent la vie illuminative et la vie unitive. Ces hommes, si mortifiés dans leurs sens, tiennent leur esprit incessamment appliqué à Dieu par la contemplation, leur cœur toujours conjoint à lui par la prière et par l'amour. Disons mieux. Comme Jésus-Christ ne fait qu'un avec son Père par l'unité de nature, ils ne font qu'un avec Jésus-Christ par l'unité d'un même esprit. Chacun d'eux peut dire avec saint Paul : *Mihi vivere Christus est*, parce que Jésus-Christ est vraiment la respiration de leur bouche, le battement de leur cœur, le grand ressort de leur âme, le moteur de tout leur être. Aussi la vie présente n'est-elle pour eux qu'un noviciat et un

¹ Joann., III, 4. — ² Coloss., II, 12. — ³ II Corinth., IV, 10.

apprentissage d'une vie meilleure, attendu que celle-ci leur réserve la possession absolue de ce qu'ils ne saisissent ici-bas que par l'espérance et le désir. Ils considèrent donc que la mort leur sera un gain, parce qu'elle consommera leur union avec celui qui fait leur vie : *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum* ¹.

Voilà, M. T.-C. F., ce que renferment les murs de cette clôture dans laquelle vous avez pénétré aujourd'hui avec curiosité. Non, non, n'arrêtez pas vos yeux aux détails extérieurs : plongez au fond des choses. Puis, quand vous rentrerez chez vous, si l'on vous demande, comme autrefois aux visiteurs de Jean-Baptiste, ce que vous avez été voir dans le désert : *Quid existis in desertum videre?* ² répondez que vous avez vu la plus grande des merveilles que puisse offrir encore notre siècle, parce que vous avez vu le christianisme dans toute sa vie, dans toute sa force, dans toute sa pureté primitive.

Ainsi donc, il est bien vrai, ô Seigneur, vous n'avez pas seulement restauré ici un édifice de pierre qui tombait en ruines : *et ruinosa instaurabuntur* ; mais, selon la parole de votre prophète, vous avez refait toute une maison de vrais enfants d'Israël : *omnemque domum Israel*. Un mot encore et j'aurai fini.

III. J'avais promis de vous parler d'une troisième restauration qui se rencontre ici, restauration de la dignité humaine et de la noblesse morale. Je vous étonne peut-être en prononçant ces mots. Que notre siècle soit très-dégénéré des siècles anciens quant à l'abondance de la vie chrétienne et religieuse, vous me l'accordez. Mais que la dignité humaine et morale soit également en baisse, c'est une assertion si contraire aux prétentions orgueilleuses de notre temps, qu'assurément elle me serait contestée. Et comme il ne va

¹ Philipp. 1, 21. — ² Matth., xi, 7.

pas à mon humeur et à mon caractère d'instruire le procès de notre société contemporaine en la présence de ceux qui ont secoué sur elle la poussière de leurs pieds, je garderai là-dessus le silence, et je m'en rapporterai au témoignage impartial du petit nombre de mes auditeurs qui vivent dans les rangs du monde. Je n'affirmerai donc rien, et je me contenterai d'interroger. Est-il vrai, dites-moi, qu'à mesure et à proportion que le christianisme a baissé dans le monde, l'humanité y ait grandi ? Est-il vrai qu'aujourd'hui les âmes soient plus fortes, les caractères mieux trempés, les cœurs plus hauts, l'obéissance plus digne, le pouvoir plus tempéré, le commandement plus modeste, la justice plus indépendante, le patriotisme plus désintéressé, la liberté civile plus large, en un mot, est-il vrai que les hommes se respectent plus eux-mêmes et se rendent plus respectables aux yeux des autres, depuis que l'Évangile n'est plus la règle des individus ni la charte des peuples ? S'il en est ainsi, si notre siècle est content de lui-même, s'il se trouve assez grand, assez généreux, assez pur, assez juste, assez chevaleresque, assez libre, s'il juge que la dignité de la race humaine ne comporte pas mieux, j'accepte de lui-même le certificat favorable qu'il lui plaira de se délivrer. Mais s'il allait reconnaître qu'en effet, à mesure que l'homme surnaturel a descendu l'échelle de la vie chrétienne, la noblesse des caractères a fléchi, la grandeur morale a diminué, le cercle de la liberté et de la dignité sociale s'est rétréci, je lui répondrais qu'il n'en pouvait être autrement. Quand le Christ, qui, en habitant en nous par la foi, nous élevait à une hauteur divine, est abaissé et déprimé dans nos âmes, avec lui s'abaisse nécessairement le rayon de lumière éternelle qui forme le principe de notre nature intelligente et morale ; de telle sorte que, par une correspondance aussi rigoureuse qu'est réelle en Jésus-Christ l'union hypostatique de l'homme avec le Verbe, là où le chrétien monte,

l'homme monte avec le chrétien, et là où le chrétien descend, l'homme descend avec le chrétien. Si donc une société cessait d'être chrétienne, on y verrait l'humanité décliner, s'affaïsser, s'atrophier tous les jours davantage. Les puissants auraient la lâcheté de tout oser contre les faibles, et les faibles s'accoutumeraient à tout endurer des forts. Le despotisme des uns aurait son excuse comme son encouragement dans le servilisme des autres. La force aveugle et brutale dominerait partout. Les oracles de la justice, les interprètes des lois, deviendraient les dociles instruments des suprêmes volontés du pouvoir, les exécuteurs mercenaires des hautes œuvres de la politique. En un mot, l'autorité excéderait tous ses droits, parce que les citoyens auraient abdiqué tous les leurs. L'histoire rapporte qu'un romain disait : « Si Tibère Gracchus m'ordonnait de brûler le Capitole, je le brûlerais ». Plaise au ciel que nul Tibère Gracchus n'ait jamais la fantaisie de donner des ordres pareils au sein d'une nation sans principes et sans foi ! Je tremblerais pour l'honneur de l'humanité qu'il n'y fût obéi, et obéi par un sentiment moins avouable encore que celui qui animait ce romain.

Or, M. T.-C. F., voulez-vous savoir, en matière d'obéissance, par exemple, comment la dignité humaine est comprise, comment elle est sauvegardée dans la profession monastique ? Entendez cette parole de saint Bernard aux novices de son ordre : « Quand votre abbé, quand même un ange, vous ordonnerait une chose contraire à votre règle, vous devez lui refuser une obéissance qui vous rendrait transgresseur de votre vœu ». Oui, mes Frères, un religieux, un trappiste n'obéit qu'à Dieu et n'obéit qu'à lui-même. Il n'obéit qu'à Dieu, car il ne voit dans la volonté de son abbé que la volonté de Dieu ; et il n'obéit qu'à lui-même, car en obéissant à sa

† Tractatus de statu virtutum, P. II, 27.

règle et à son abbé, il n'obéit qu'à une loi qu'il a librement choisie, et qu'à un homme qu'il a librement élu. Et si l'homme vient à mettre sa volonté en opposition avec celle de Dieu ou avec celle de la règle, le religieux est tenu de résister au lieu d'obéir. Au temps marqué pour la visite ou pour le chapitre général, il aura contre l'abbé un recours au-dessus de lui; en tout temps, il en trouve même un au-dessous. Car les ministres de l'abbé savent devenir ses moniteurs; et, dans la portion d'autorité qu'ils exercent sous ses ordres, s'ils sont ses délégués et ses mandataires, ils ne sont jamais ses esclaves ni ses séides. J'aime à le dire avec un écrivain qui s'est honoré par la publication d'un beau livre sur la Trappe : « Il n'y a pas de citoyen plus libre que le trappiste, ni de gouvernement plus franchement libéral et constitutionnel que celui de Cîteaux¹ ».

Et ce que je viens de dire de la dignité et de la liberté dans l'obéissance, je pourrais le dire de toutes les autres qualités qui font la noblesse naturelle de l'homme. Je ne sache pas que l'humanité soit nulle part plus dignement personnifiée que dans ces habitants du cloître, qui exercent l'empire sur toutes leurs passions, et pour qui l'accomplissement des actes les plus héroïques auxquels puisse se prêter l'homme du siècle est une habitude de tous les instants. Donc, mes Frères, cette œuvre de Fontgombaud qui est une œuvre de restauration matérielle et historique, une œuvre de restauration chrétienne et religieuse, est encore une œuvre de restauration morale et sociale. Vous trouvez ici un monument de l'art, vous y trouvez des chrétiens, et vous y trouvez en outre des hommes. Assurément je n'entends rien exagérer; je ne veux pas dire, ce que d'autres n'hésitent point à proclamer, que notre société se meurt par la rareté et la pénurie d'hommes; je n'ai nulle envie d'aller deman-

¹ M. Gaillardin, *Hist. de la Trappe*, T. I, p. xxxii.

der au cynique sa lanterne pour chercher un homme dans ce grand pays de France. Toutefois, lorsque vous voudrez trouver toute une famille, toute une collection d'hommes vraiment dignes de ce nom, et dont aucun ne soit un outrage et une ironie pour la noblesse royale de sa race, c'est dans cette clôture que je vous conseille de pénétrer ; c'est là que le Seigneur a promis de maintenir la race humaine à toute la hauteur de sa dignité morale et sociale, c'est là qu'il a promis de multiplier les hommes : *Et multiplicabo in vobis homines.*

Et maintenant, mon très-révérend Père, vous qui venez d'être honoré de la prélature abbatiale, ai-je besoin de vous interpréter les grandes et admirables leçons que l'Église vous a données dans cette cérémonie de votre investiture ? Ceux que vous régiez sont des hommes et ils sont des chrétiens : vous aurez à les conduire dans les voies de la plus haute perfection humaine et religieuse ; vous les gouvernerez avec un sentiment d'amour et de respect. Loin de moi que je veuille éveiller en vous le sentiment auquel vous devez être le plus étranger, celui de la vanité ! Mais je puis et je dois néanmoins vous le dire : Le sceptre qui vient d'être mis dans votre main est le plus noble qui puisse être porté par une main humaine. Ce sceptre, en effet, n'est destiné à s'étendre que sur l'élite de l'humanité. Car, sachez-le bien, mes Frères : les chrétiens sont la fleur de la race humaine, et les religieux sont l'élite des chrétiens.

Et vous tous, mes révérends Pères et mes Frères, appliquez-vous, dans cette bienheureuse solitude, à louer et à glorifier Dieu selon toute la mesure des outrages et des délaissements dont il est l'objet en ce siècle. Veillez pour le servir, tandis que tant d'autres veillent pour le trahir. Priez pour ceux qui vous aiment, qui vous protègent : vous le leur devez à toutes sortes de titres. Mais c'est là une vertu dont les païens eux-mêmes sont capables. Priez donc, priez

plus encore pour ceux qui vous haïssent, qui vous calomnient et vous persécutent¹. Enfin demandez à Dieu qu'il se montre généreux et libéral envers ceux qui croient avoir fait assez pour vous quand ils daignent vous tolérer. Appelez la miséricorde sur la tête de ceux qui tiennent le glaive de la loi suspendu sur vos têtes. Brisez entre les mains du Seigneur les armes de sa colère, et faites descendre sur nous l'abondance de ses bénédictions pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il.

¹ Math., v, 44-47.

XXXVI

LETTRE CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE, RELATIVE AUX DONS, A L'ENROLEMENT
ET A L'EMPRUNT AYANT POUR OBJET DE VENIR EN AIDE
AU GOUVERNEMENT PONTIFICAL.

(XXVI JUIN MDCCCLX.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Depuis que la révolution a étendu sa main sacrilège sur une partie notable des domaines du saint-siège, et qu'elle menace à chaque instant d'arracher à l'Église ce qui lui reste de ses États temporels, il est trop facile de concevoir que cette diminution de territoire, ainsi que la nécessité d'une force armée plus considérable, ont dû apporter une grande perturbation dans les finances du pouvoir ecclésiastique.

C'est ce qu'ont pressenti un certain nombre de catholiques qui n'ont point attendu le cri de détresse de la sainte Église leur mère pour accourir à son aide. Il nous est parvenu, des rangs les plus divers de la société, des dons plus ou moins importants, selon les facultés de ceux qui les offraient. Le clergé, malgré son extrême détresse, a donné,

comme toujours, l'exemple et le signal de la générosité. Ce tribut volontaire a été reçu avec reconnaissance par le père de la grande famille chrétienne; et l'obole des pauvres n'a pas été moins bénie que l'or des riches.

Nous ne saurions assez louer ni assez remercier les prêtres et les laïques de notre diocèse qui ont compris et qui accomplissent si noblement, en cette circonstance, le devoir dont parlait saint Paul aux premiers chrétiens. En effet, puisque le vicaire de Jésus-Christ a été divinement établi pour nous dispenser toutes les richesses spirituelles, n'est-ce pas justice et raison que nous lui prêtions secours dans sa détresse temporelle¹, et que nous contribuions de nos propres ressources à sauver les garanties matérielles par lesquelles la providence lui a assuré le libre et plein exercice de son suprême ministère dans l'ordre religieux ?

Certainement, Messieurs, la prudence et la charité nous feront toujours une loi de tenir compte des susceptibilités que nous verrons se produire autour de nous : l'Église ne se complait pas dans l'esprit d'opposition et de résistance, et le rôle frondeur n'est point dans ses goûts ni dans ses habitudes. Nul ne connaît et ne pratique comme elle la science des ménagements. Mais il est de fausses données qu'une saine orthodoxie ne pourra jamais accepter, des principes vrais qu'elle ne devra jamais laisser dénaturer. Par exemple, la doctrine que nous professons concernant la nature, la fin et la raison d'être du gouvernement temporel de Rome, ne nous permet point de passer condamnation sur certaines assertions², et de méconnaître que les offrandes qui sont faites en ce moment aient un caractère et possèdent un mérite essentiellement religieux. Non, il n'y a pas là seulement une manifestation réflé-

¹ Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus ? I Corinth., IX, 11.

² Circulaire du ministre des cultes aux évêques, 5 mai 1860.

chie du sentiment conservateur en faveur d'un souverain étranger dont le trône forme le principal mur de soutien de tous les autres trônes, et de la déchéance duquel toutes les souverainetés et tous les droits quelconques ressentiraient un contre-coup effroyable. Ce n'est pas une simple souscription dans l'intérêt d'une cause politiquement liée au maintien de l'ordre européen et de l'équilibre social du monde entier. C'est tout cela, sans doute, mais c'est plus encore que tout cela. Par leur destination présente et dans l'intention de ceux qui les font, les libéralités dont il s'agit ressortent de la vertu de *religion*, parce qu'elles se rapportent directement à la cause du Fils de Dieu fait homme, à la libre expansion de sa vérité et de sa grâce, à l'indépendance et à la dignité de la société qu'il a fondée et de l'autorité qu'il y a préposée, enfin au maintien d'une institution née des besoins du christianisme, et consacrée par tous les droits humains et divins. Notre mission d'enseignement nous forcera donc de protester, chaque fois qu'on s'obstinera à rabaisser au niveau d'une question toute profane, d'une question purement *laïque*, selon le jargon de ce temps, ce qui revêt à nos yeux un caractère plus haut et plus sacré.

Cela étant, Messieurs et chers Coopérateurs, nous avons l'assurance de ne pas sortir de nos strictes attributions, en louant, en approuvant le sentiment qui porte en ce moment les vrais fidèles à subvenir aux nécessités pressantes du siège apostolique. Qui donc, dans ces conjonctures extrêmes, apportera secours au père de famille, sinon ses enfants? Et serait-ce à nous, auxiliaires et ministres du père de famille, qu'il conviendrait de refroidir une ardeur si louable par l'indifférence que nous lui opposerions? Il n'entrera dans l'esprit de personne que nous devons nous condamner à ces excès de réserve. Il est une limite au-delà de laquelle la retenue devient pusillanimité. Vous continuerez

donc, Messieurs, en observant toutes les lois de la prudence, de recevoir les offrandes qui seront librement déposées entre vos mains, et vous nous les transmettez ensuite pour que nous les fassions parvenir au plus tôt à leur religieuse destination. Vous imitez en cela ce qui se pratique dans la plupart des autres diocèses, de même que je reproduis moi-même en ce moment les instructions déjà données au clergé par plusieurs de mes vénérables frères dans l'épiscopat.

II. Comme eux aussi, je veux adresser une parole d'encouragement à ces jeunes chrétiens qui, ne prenant conseil que de leur foi, et se souvenant des exemples de leurs ancêtres, n'hésitent point à profiter des facilités qui leur sont données par les gouvernements de leurs pays respectifs, et courent spontanément à la défense des frontières de l'État ecclésiastique. Plus leur noble détermination trouve de contradicteurs, plus la religion leur doit d'éloges et d'applaudissements. Hélas ! la flamme sacrée est éteinte ou affaiblie dans trop de cœurs pour que l'élan qui les entraîne soit compris et partagé comme il l'eût été dans d'autres temps. Mais les saintes Écritures nous apprennent que les grandes causes ne triomphent pas toujours par le grand nombre ; et d'ailleurs, quelle que soit l'issue de l'entreprise, le mérite de s'y être dévoué subsistera tout entier devant Dieu et devant les hommes. Il serait ambitieux et prématuré peut-être de prononcer le mot de *croisade*. Disons pourtant que ce grand mot, si souvent détourné de son sens par de criminelles ou de téméraires acceptions, n'aura jamais eu dans les temps modernes une application plus exacte. Est-ce que les anciennes expéditions de la chrétienté se proposèrent un but plus directement religieux que celle-ci ? N'est-il pas vrai que la suprématie spirituelle et l'indépendance du pontife romain appartiennent à l'essence même du christianisme ? Certes, Jérusalem est et sera toujours pour les chrétiens un grand et incomparable souvenir ; mais Rome seule est pour

les chrétiens une nécessité. C'est là que le Christ accomplit sa promesse d'être avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. C'est de là que sa croix toujours vivante rayonne sur l'occident, patrie de la civilisation, et sur le reste de l'univers pour l'illuminer et le vivifier. L'antique Sion conserve les monuments et les traces de la douloureuse passion du Christ; mais c'est Rome, la Jérusalem nouvelle, qui est devenue le réservoir et le vase du sang rédempteur, c'est elle qui le verse et qui le sert au monde entier par tous les canaux de la juridiction, par tous les conduits du sacerdoce. Jérusalem, c'est notre histoire; Rome, c'est notre vie. L'islamisme, en faisant peser l'oppression sur Jérusalem, insultait à nos lieux d'origine, et nous blessait dans ces affections délicates qui attachent tous les cœurs généreux à la terre natale; la révolution, en se ruant sur Rome, vise à la tête et au cœur de la chrétienté, elle l'attaque dans les parties nobles et dans les organes mêmes de la respiration et de la vie. *Frappez au visage : Vultum feri*, tel est en ce moment le cri de guerre des fils de Bélial. Ils savent que l'antechrist, dont ils sont les éclaireurs et les pionniers, aurait gain de cause le jour où Rome deviendrait le siège définitif de leur empire; aussi, pour acheter cet avantage, indiquent-ils parfois à demi-voix, par la bouche des méchants et par celle des utopistes ou des dupes, la perspective de refaire un trône au vicair de Jésus-Christ sur le sépulcre de Jérusalem : comme si la pierre fondamentale de l'Église pouvait être remuée arbitrairement par la main des hommes! comme si elle pouvait légitimement être retirée de l'emplacement déterminé par la volonté divine! On peut donc le dire avec assurance : dans la question actuelle, dans *la question romaine*, comme on est convenu de parler, ce sont les intérêts les plus graves, les plus considérables du christianisme qui sont en jeu. Si la résistance à l'ennemi n'est pas cette fois une lutte religieuse, n'est pas

une croisade, aucune lutte n'aura jamais mérité ce nom.

Confiance donc et courage, dirons-nous à ceux qui se sont enrôlés dans cette phalange chrétienne ! Qu'ils aient le sentiment de la grandeur et de la sainteté de la cause à laquelle ils ont fait le sacrifice de leur jeunesse et de leur avenir. Que l'amour de la religion et de l'Église les soutienne au milieu des difficultés et des épreuves qui les attendent. Conduits par des vues supérieures et surnaturelles, qu'ils ne le cèdent à aucune autre milice dans la pratique de l'immolation et dans la fidélité à la discipline ; qu'ils ne déclinent aucun des devoirs, aucun des labeurs qui font du soldat français le premier soldat du monde. La valeur et l'habileté éprouvées du chef qui les commande permettent d'augurer d'heureux résultats : il est rassurant d'avoir à sa tête un illustre général, enfant de la France, un capitaine tant de fois déjà victorieux sur tous nos champs de bataille. Mais, quoi qu'il adienne à cette généreuse milice, elle aura marché dans le sentier de la foi et de l'honneur. Le ciel l'en récompensera. Qui sait si le rétablissement des anciens ordres militaires, qu'ont rêvé quelques penseurs généreux, n'a pas trouvé ici son commencement d'exécution ? Quant à nous, fidèles aux traditions de nos devanciers, nous appelons chaque matin sur cette jeune armée toutes les bénédictions que l'Église implore par ses pontifes lorsqu'ils donnent la croix à ceux qui partent pour le secours et la défense de la foi chrétienne ¹.

III. Mais plusieurs de nos vénérables frères l'ont déjà fait observer avec raison : ces soldats fidèles et dévoués, il faut les nourrir, les vêtir, les armer et multiplier leur nombre. Il faut fournir à ces admirables volontaires, qui arrivent de tous côtés, un équipement et tous les moyens de déployer

¹ De benedictione et impositione Crucis proficiscentibus in subsidium et defensionem fidei christianæ. Pontif. roman. Pars II, sub *finem*.

au service du saint-siège leur courage et leurs talents. Or, nous l'avons dit, la pénurie du trésor pontifical ne lui permet pas de suffire à toutes ces charges. Quelle que soit l'importance des dons déjà faits et qui pourront être faits encore par les fidèles des diverses contrées du monde, il devenait prudent et nécessaire de s'assurer immédiatement une autre ressource.

Les feuilles publiques viennent d'être autorisées à annoncer qu'un emprunt était ouvert en France, avec l'assentiment du gouvernement impérial, au nom du gouvernement romain. Toutes les mesures sont prises pour faciliter le mode de cet emprunt au chef-lieu de chaque département. Les sentiments qui animent les fidèles de cette contrée nous sont trop connus pour que nous ayons à exciter leur zèle en faveur d'une cause qui est la leur, puisqu'elle est celle du père commun de tous les chrétiens. Qu'on ne s'y méprenne pas : Rome ne peut être sauvée à cette heure qu'avec le concours du monde catholique tout entier. Si donc, dans l'opération proposée, bien que tous les intérêts puissent trouver leur garantie aussi assurée qu'ailleurs, il reste cependant une part au dévouement et au sacrifice, qu'on veuille se souvenir que c'est le sceau auquel doivent être marqués tous les actes dirigés par le mobile religieux.

Vous voudrez bien, Messieurs, lire cette lettre en chaire, dimanche prochain, jour de la solennité des saints apôtres Pierre et Paul. Vous n'y ajouterez pas de commentaire. Toutefois, sans vous établir les agents et les intermédiaires attirés de l'emprunt romain dans vos paroisses, il ne vous est pas défendu de procurer aux personnes qui vous interrogeraient les renseignements et les explications dont elles pourraient avoir besoin.

Recevez, etc.

XXXVII

PANÉGYRIQUE

DU B. BENOIT-JOSEPH LABRE,

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE D'ARRAS, POUR LA CLOTURE DES FÊTES

DE LA BÉATIFICATION

LE XVIII JUILLET MDCCCLX.

Pater noster qui es in caelis... Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

Notre père qui êtes aux cieux, donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

(C'est la quatrième demande du *Pater*.
MATTH., VI, 11 ; LUC., XI, 3.)

MONSEIGNEUR ¹,

Un écrivain des anciens âges chrétiens a fait observer que tous les hommes indistinctement, même les riches, même les princes, même les rois, sont les mendiants de Dieu, qui tendent chaque jour la main pour recevoir de lui le pain de la journée ². Car, de même que le Seigneur, durant quarante

¹ Ont assisté aux fêtes d'Arras : S. Em. le cardinal-archevêque de Besarçon ; NN. SS. les archevêques de Cambrai, de Sens de Tyr (*in partibus*), de Santiago, de Rouen ; les évêques d'Arras, de Gand, de Beauvais, de Metz, de Laval, de Bruges, de Saint-Dié, de Poitiers, d'Angoulême, de Langres, de Chartres, de Liège, de Quimper, du Mans, de Nîmes, d'Amiens, de Saint-Claude, de Clifton (Angleterre), de Brisbane (Australie).

² Rupert. comment. in Gen. T. VII, c. XXV.

ans, a fait pleuvoir tous les matins la manne dans le désert pour les fils d'Israël, et a fourni de la sorte l'alimentation régulière de six cent mille hommes ⁴; de même, pour tous les hommes quels qu'ils soient, durant tout le cours des siècles, la providence de Dieu fait, pour ainsi dire, tomber du ciel à toute heure les aliments servis sur leurs tables. C'est ainsi que David, assis sur un trône, n'hésitait point à dire qu'il était un pauvre et un mendiant dont le Seigneur avait soin ⁵. C'est ainsi que, tous tant que nous sommes, notre condition est de stationner chaque jour humblement devant les portes de la majesté divine, et d'y demander la charité en disant : « Père, donnez-nous aujourd'hui le pain de la journée » : *Pater, ... panem nostrum quotidianum da nobis hodie* ⁶. Et si l'on m'objecte que la terre porte des hommes trop puissants, trop opulents, dont la subsistance est trop largement et trop solidement assurée pour que le personnage de mendiants puisse leur convenir, je réponds que ce personnage leur convient comme aux autres : sans entrer ici dans des considérations qu'amènera peut-être la suite de ce discours, je m'en rapporte à saint Augustin ⁴ et au catéchisme du saint concile de Trente ⁵ qui appuient cette doctrine sur de belles et grandes raisons.

⁴ Exod., xvi, 35. — ⁵ Ps. xxxix, 18.

⁶ Bonum ergo ex patribus exemplum filiis provisum est, ut quantumcumque divites sumus, dicamus mendici omnes ante fores supernæ gratiæ : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*. Rupert., loc. cit.

⁴ Quando dicis : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, profiteris te mendicum Dei. Sed noli erubescere : quantumlibet quis sit dives in terra, mendicus est Dei. Et quid eget dives ? Audeo dicere : ipso pane quotidiano eget dives. Quare enim illi abundant omnia ? unde, nisi quia Deus dedit ? Quid habebit, si Deus subtrahat manum suam ? Nonne multi dormierunt divites, et surrexerunt pauperes ? Et quod illi non deest, misericordiæ Dei est, non potentis ipsius. S. Augustin. Serm. lvi, 9.

⁵ Divites panem quotidianum quomodo petunt. Catech. Trid. Pars iv, c. xiii, n. 29.

Mais je tire de plus haut encore mon argument, puisque le Verbe de Dieu lui-même, qui était riche par nature, n'est apparu dans l'humanité que sous la livrée de l'indigence¹, et qu'il a voulu recevoir de son Père, jour par jour, la subsistance de sa vie humaine. Considérez-le, ce divin prototype de la pauvreté, de la pauvreté errante et sans asile. Depuis sa crèche jusqu'à son sépulcre, il n'a ici-bas que des demeures d'emprunt et d'occasion. Lui-même nous le dira : « Les oiseaux du ciel ont leur nid et les renards leur tanière, « mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête² ». Et la formule de prière qu'il lègue à ses disciples, ne contient à cet égard que la requête qui est à son usage personnel et journalier : « Père, donnez-nous aujourd'hui notre pain de la « journée » : notre pain, c'est-à-dire, notre nourriture, notre vêtement, notre abri, en un mot, tout ce dont l'existence humaine a rigoureusement besoin : *Panem nostrum quotidianum aa nobis hodie*.

Or, mes Frères, cette indigence volontaire du Fils de Dieu fait homme, cette condition d'abandon absolu et de dépendance de tous les moments entre les mains du Père céleste, c'est une réalité qui doit toujours subsister sur la terre. La raison en est que Jésus-Christ doit toujours vivre dans son Église, que ses traits doivent toujours y être reproduits au naturel. D'ailleurs, la pénitence n'est-elle pas la base de toute la morale évangélique ? Le sacrifice n'est-il pas la condition du mérite et de la gloire ? Or, sans la pauvreté, c'est à peine s'il existe un commencement de vie pénitente et mortifiée : tant les richesses savent attirer à elles tous les biens, toutes les jouissances, tant elles savent écarter ou adoucir tous les maux ! Il s'agit donc ici des éléments mêmes du christianisme. La pauvreté acceptée, voulue, cherchée, c'est le premier pas vers la royale béatitude des cieux³.

¹ II Corinth., VIII, 9. — ² Matth., VIII, 20. — ³ *Ibid.*, V, 3.

Sans doute, cette vertu a ses degrés. Au-dessus du précepte, il y a le conseil⁴. Au-dessus du suffisant et du nécessaire, il y a le suréminent et l'héroïque. Mais l'héroïque lui-même, s'il n'est nécessaire dans aucun individu, est nécessaire dans l'Église; nécessaire, je l'ai dit, parce que Jésus-Christ doit être représenté au vif et comme tout entier dans quelques-uns de ses membres; nécessaire, en outre, parce que si certains types extraordinaires de la pénitence n'étaient montrés de temps en temps au monde, le monde finirait bientôt par oublier et par méconnaître les saintes rigueurs de la vie chrétienne, et la langueur du siècle prévaudrait contre l'austérité de l'Évangile.

Or, mes Frères, c'est l'un de ces types parfaits de la vie pénitente qui a été donné au monde dans la personne du bienheureux Benoît-Joseph : je n'aurai pas de peine à vous en convaincre dans la première partie de mon discours; et il ne me sera pas moins facile ensuite de vous démontrer l'à-propos de cette grande leçon. N'attendez point de moi en ce moment les mouvements de l'art oratoire; j'ai accepté le rôle de narrateur et de panégyriste, c'est le seul que je dois remplir.

Seigneur, mon Dieu, le pain de chaque jour que nous vous demandons dans l'oraison dominicale, ce n'est pas seulement le pain de nos corps; votre Évangile l'appelle aussi le pain *supersubstantiel* : *panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie*. Or, le grave ministère que j'ai à remplir ici en prononçant l'éloge du bienheureux Benoît-Joseph, c'est précisément de servir à mes contemporains un pain d'une substance si relevée et si supérieure qu'ils le ne connaissent quasi plus, un pain qui est vraiment pour eux le pain nécessaire d'aujourd'hui. Puissé-je n'être pas trop au-dessous de cette mission ! Mais parce que, dans l'usage chrétien,

⁴ Matth., xix, 21.

Il est une seconde prière qui est comme inséparable de l'oraison dominicale, et qui lui assure son efficacité, invoquons d'abord Marie en lui disant la salutation angélique : *Ave Maria*.

PREMIÈRE PARTIE.

La pénitence chrétienne, M. F., peut se produire sous des aspects très-multipliés et très-divers. Le bienheureux Benoît-Joseph l'a embrassée, je l'avoue, dans une de ses formes les plus insolites et les plus extrêmes : ce pauvre de Jésus-Christ s'est voué à la profession de pèlerin. Qu'est-ce donc que le pèlerin chrétien ? Il importe de le bien savoir, sinon ce que nous vous proposons comme un sujet d'édification deviendrait pour plusieurs une pierre d'achoppement et de scandale.

Et d'abord les saints livres nous répètent souvent que l'homme est en ce monde comme en un lieu de passage. Avec quelle simplicité pleine de mélancolie et de grandeur les vieux patriarches nous parlent de la terre de leur pèlerinage¹, des jours de leur pèlerinage² ! Et saint Paul, dans cet admirable chapitre onzième de l'épître aux Hébreux où il célèbre si magnifiquement nos ancêtres dans la foi, nous les montre vivant sous des tentes mobiles, traversant ce monde sans y prendre racine nulle part, et confessant qu'ils ne sont que des pèlerins et des passagers sur cette terre³. Il est vrai, quand les fils d'Israël furent parvenus dans la terre promise, ils y possédèrent un établissement fixe ; mais la Pâque annuelle venait leur remettre en mémoire les habitudes nomades de leurs pères ; il était commandé aux Juifs de manger l'agneau pascal debout, à la hâte, ayant les reins ceints, la chaussure aux pieds et le bâton à la main⁴.

¹ Gen., xxxvi, 7. — ² *Ibid.*, xlvii, 9. — ³ Hebr., xi, 9-16, 37-40. — ⁴ Exod., xii, 11.

Grande leçon qui a passé tout entière dans l'esprit de la loi nouvelle. Il faut lire sur ce point la belle épître de saint Paul que je viens de citer. Oui, dirons-nous avec Bossuet, la parole du Seigneur au père de tous les croyants subsiste comme le sommaire de toute la doctrine évangélique : *Egredere : Sors...*¹ « La vie du chrétien est un long et infini voyage durant le cours duquel, quelque plaisir qui nous flatte, quelque compagnie qui nous amuse, quelque ennui qui nous prenne, quelque fatigue qui nous accable, aussitôt que nous commençons de nous reposer, une voix divine s'élève d'en haut qui nous dit sans cesse et sans relâche : *Egredere : Sors*, et nous ordonne de marcher plus outre². » Assurément, pour le commun des hommes, le devoir dont il s'agit est tout spirituel : cette vie errante et voyageuse, c'est la continuelle sortie de nous-mêmes par l'esprit de détachement de toutes choses ; c'est la disposition et la promptitude à rompre tous les liens, toutes les attaches d'ici-bas pour s'avancer chaque jour davantage vers la cime des vertus. Toutefois, la religion fondée par le Verbe de Dieu incarné est si bien appropriée à la double substance de notre être, qu'elle traduit et incarne pour ainsi dire toute sa doctrine morale dans des observances extérieures, quelques-unes de précepte, d'autres de simple conseil. Voilà pourquoi l'Église range le pèlerinage au nombre des pratiques qu'elle autorise et qu'elle recommande ; que dis-je ? parfois elle impose le pèlerinage au pécheur comme un exercice satisfaisant et médicinal ; dans tous les cas, elle le venge contre ses détracteurs en établissant qu'il est conforme à la tradition religieuse de tous les siècles et de tous les pays, qu'il implique par sa nature un ensemble d'actes très-parfaits de mortification et de renoncement³, enfin qu'il

¹ Gen., XII, 1. — ² Bossuet, Panégyr. de saint Benoît.

³ Concil. Aginonen. 1859. Tit. II, c. II

trouve sa consécration et son encouragement dans les faveurs de tout genre que la grâce divine se plaît à attacher aux sanctuaires qui sont le but ordinaire de ces voyages pieux ¹. Elle va plus loin, elle a une bénédiction spéciale et solennelle pour le chrétien qui entreprend cet exercice, et elle traite avec honneur le pèlerin de profession qui y consacre sa vie ². Il est vrai, l'Église reconnaît que cette vocation n'est point la vocation commune, qu'elle appartient même à l'ordre des singularités et des exceptions, qu'elle ne se justifie que par une indication supérieure de la volonté divine, enfin qu'elle ne produit ses fruits de sainteté qu'en ceux qui l'accomplissent avec des vertus très-éminentes et très-soutenues; et c'est parce que l'Église a constaté tous ces caractères dans le vénérable Benoit-Joseph, qu'elle le place aujourd'hui sur les autels. Veuillez étudier quelques instants avec moi la conduite de la providence sur cette existence vraiment prodigieuse.

De bonne heure on put soupçonner que cette vie serait marquée de quelque signe extraordinaire. Sans doute il n'est pas rare que l'enfance manifeste certaines inclinations pieuses, qui procèdent des restes de la bonne nature et qui naissent surtout de la grâce baptismale. Mais il est des vertus qui ne sont point dans les allures de l'enfance, par exemple, l'amour de la pauvreté, de la mortification. Or, ces vertus semblent être nées et avoir grandi avec notre Bienheureux; elles furent en lui comme une seconde nature. Bientôt un phénomène particulier se produit. Les carrières qui s'ouvraient naturellement devant ce jeune homme se ferment tout à coup. Son intelligence, d'ailleurs pénétrante, s'obstrue dès qu'on tente d'y ingérer des connaissances qui ne se rapportent pas aux desseins de Dieu sur lui. L'ensem-

¹ Bulla *Auctorem fidei*, propos. LXX. — S. Aug. Epist. LXXVIII, n. 3.—

² Ritual. Romæ. *Benedictio peregrinorum ad loca sancta prodeuntium*, et c.

ble de ses dispositions et la nature des choses paraissent le prédestiner au sacerdoce. L'obstacle vient on ne sait d'où. Doué d'un esprit net et judicieux, il semble qu'arrivé à un certain point de développement intellectuel, toutes ses facultés l'abandonnent : malgré une application consciencieuse, on n'en peut faire qu'un médiocre humaniste. Les livres de religion, de piété, d'instruction chrétienne, les dix volumes de sermons du célèbre oratorien connu sous le nom du *Père aveugle*, il les savoure, il les dévore, il s'en pénètre ; au contraire, tout son esprit s'émousse, s'hébète dès qu'il tient en main un livre de philosophie ou seulement de logique. La question est jugée ; il ne sera pas prêtre. Vers quel parti se rejeter ? Il est l'aîné d'une nombreuse famille ; il sera donc l'auxiliaire naturel de ses parents, le guide et l'initiateur de ses frères ; il fera valoir le domaine patrimonial, dont sa primogéniture lui assure l'héritage ? Les travaux rudes et solitaires des champs doivent correspondre à son attrait ? Nullement. Les choses de la vie positive le trouvent sans aptitude ; il est d'une distraction, d'une maladresse que rien ne peut réformer. Que sera-t-il donc ? Décidément il est fait pour la vie du cloître ; sa nature méditative, ses tendances ascétiques, ses habitudes de mortification, la teinte un peu austère de son esprit indiquent clairement une vocation monastique ? Il est bien naturel que vous le pensiez ainsi, mes Frères, car il le crut lui-même de la sorte ; et combien de persévérance et d'obstination il mit à obtenir le consentement de ses parents ! Or, ce consentement est à peine obtenu, que les difficultés se multiplient et se hérissent devant lui. Ce fervent jeune homme, cet ange terrestre, que tous les monastères auraient dû se disputer comme un vrai trésor, il arrive que, pour un prétexte ou pour un autre, la porte des monastères se ferme à diverses reprises devant lui. Puis, au moment où ses désirs les plus ardents sont à la veille d'être exaucés,

quand il a obtenu le saint habit de la religion, quand il semble que cette âme va s'épanouir dans le bien-être spirituel, se délecter dans le milieu le plus conforme à ses goûts, tout d'un coup cette conscience s'embarrasse, se trouble, se resserre. Un inexplicable et invincible malaise le force à s'éloigner du but vers lequel il avait toujours tendu. Le voilà rejeté dans le vague, replongé dans l'incertitude, débouté de toutes ses pensées, de tous ses projets. Situation affreuse, épreuve écrasante ! Évidemment, la clef de ce mystère, le mot de cette énigme, c'est une vocation spéciale, exceptionnelle. Dieu ne peut laisser plus longtemps son serviteur dans cette nuit désespérante. *Fiat lux* : il faut et il est temps que la lumière se fasse.

Et la lumière se fait. Une voix lui parle ; sa ligne est tracée, le sillon de sa vie est marqué ; plus d'hésitation, plus de doute : rien ne pourra l'étonner, l'ébranler, le déconcerter ; son existence est fixée ; toutes les objections, toutes les représentations ne pourront rien à l'encontre. Il se trouve d'ailleurs que ce qu'il est destiné à faire tout le reste de sa vie, c'est ce qu'il fait depuis plusieurs années, et que, sans s'en douter, il est déjà dans le plein exercice de sa vocation.

En effet, tandis que Benoît-Joseph, poursuivant son projet d'entrer en religion, errait sur les grands chemins, d'Amettes à la Chartreuse, de la Chartreuse à la Trappe, puis de la Trappe à la Chartreuse, et encore de la Trappe à Sept-Fonts, durant toutes ces allées et ces venues, ces marches et ces contre-marches, il avait accompli à son insu l'apprentissage et le noviciat de sa profession définitive. Il se croyait sur la voie, et il était dans le terme. Car le vouloir divin, c'est que, comme un autre Alexis, il abandonne tout ici-bas, parents, fortune, patrie, aises et commodités, pour mener au milieu du monde une vie pauvre, errante, misérable, dans la profession d'humble pèlerin et de visiteur des sanctuaires les plus renommés de la chrétienté.

Que de choses, mes Frères, ont disparu de notre société, et sont devenues complètement étrangères à nos mœurs, qui n'avaient rien d'insolite encore dans le premier tiers de ce siècle ! Est-il un seul de nous, hommes de l'âge mûr, qui n'ait été témoin du spectacle que je vais dire ? Sur le déclin de la journée, aux derniers rayons du crépuscule, un étranger traversait la place publique de la bourgade. C'était un voyageur visiblement fatigué par la longueur de la marche ; son costume n'était pas sans singularité ; sa tunique était parsemée de coquilles marines ; il tenait en main un bourdon surmonté de l'image d'un saint. Cet homme allait tout d'abord s'agenouiller devant la porte déjà fermée de l'église. Sa contenance modeste, sa prière, quelquefois son chant religieux attirait l'attention de tous. Il ne demandait rien, et pourtant l'aumône venait comme d'elle-même tomber dans son chapeau. L'hospitalité s'était offerte à lui avant qu'il l'eût implorée. Un signe, un geste qu'il avait compris, lui avait montré son refuge nocturne. Après qu'il y était enfermé, on l'entendait murmurer de longues prières. Le lendemain, dès la première aube du jour, il avait repris son chemin. Après qu'il était parti, des versions opposées circulaient sur ce passant inconnu. Était-il bon, était-il mauvais ? Les jugements se contredisaient. Là où les esprits d'une certaine trempe avaient soupçonné des habitudes de vice, de cupidité, de paresse, d'autres avaient trouvé un sujet d'édification. Dans tous les cas, c'était un pèlerin, et, quoi qu'il en pût être de l'homme, sa profession en elle-même n'avait droit qu'au respect.

Tel apparut, pendant près de quinze ans, le vénérable Benoit Labre, faisant route à travers l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Espagne, et revenant toujours de préférence vers sa chère Italie. Lorette et Rome furent ses rendez-vous favoris. Rome finit par le posséder à peu près entièrement. A quel degré de sainteté il s'éleva dans ce genre

de vie, c'est ce que je voudrais vous retracer en peu de mots. Entendons une grande et forte parole de saint Paul.

« Nous savons, dit l'apôtre, que tant que nous sommes dans ce corps mortel, nous cheminons hors du Seigneur » : *Scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino*¹. Ce que saint Bernard explique ainsi : « Les occupations qui détiennent l'homme à l'entour de son corps, qu'est-ce sinon autant d'absences par rapport au Seigneur ? Ce manger, ce boire, ce vêtir, ce loger, et tout ce qui s'y rapporte, tout cela n'est-il pas une diversion fâcheuse à notre conversation et à notre cohabitation avec Dieu » ? « Or, poursuit le grand Paul, nous avons cette audace et cette ambition de déloger volontiers de notre corps pour être mieux présents au Seigneur » : *Audemus autem et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et presentes esse ad Dominum*². L'âme n'est que locataire dans cette maison de chair, et elle n'y est pas locataire à long terme. Au lieu donc de s'arrêter, de se complaire dans ce logis temporaire, au lieu de s'y installer, de s'y entourer de toutes ses aises, de toutes ses commodités, l'âme a quelque chose de mieux à entreprendre. Être absent de son propre corps pour être présent à Dieu : voilà toute l'histoire de Benoît Labre. Qui dit pèlerinage, dit sortie de chez soi pour aller visiter un sanctuaire. Le chez-soi d'où cet autre Benoît est sorti, irrévocablement sorti : *Egredere, sors*, c'est lui-même, c'est sa propre chair, c'est son propre jugement, sa propre volonté; et le sanctuaire vers lequel il tend et soupire sans cesse, c'est le Seigneur en la présence duquel il veut toujours être : *Peregrinari a corpore, et præsentes esse ad Dominum*.

¹ II Corinth., v, 6.

² Illa circa corpus occupatio, quid est nisi a Deo quædam absentatio, et absentatio quid nisi peregrinatio? etc. Lib. de Præcepto et Dispensat., c. xx, n. 60.

³ II Corinth., v, 8.

Qui dira, M. F., les effroyables privations auxquelles notre Bienheureux a soumis son corps ? Ce qui est le strict nécessaire pour les autres, est un luxe et une superfluité pour lui. « Les premiers éléments de la vie de l'homme, a dit le Sage, c'est l'eau, et le pain, et le vêtement, et la maison qui abrite le corps et ses nécessités » : *Initium vite hominis aqua, et panis, et vestimentum, et domus protegens turpitudinem* ¹. Or, ces conditions élémentaires de l'existence humaine, Labre n'en a aucun souci. Il n'a d'eau que celle des fossés et des mares ; de pain que les miettes noires et durcies qui sont au fond de son havresac, et quand il ne s'y en trouve plus, il lui reste les racines des herbes dans la campagne, et je ne sais quoi dans les rues des villes ; quant au vêtement, il sait que la commisération chrétienne jettera toujours quelques haillons à sa nudité ; enfin, sa maison, c'est le lambris du ciel ou quelque coin retiré que personne ne songe à lui disputer. Étranger et pèlerin sur la terre, il s'interdit absolument cette douceur qui est le dédommagement de tant d'autres maux, cette douceur dont l'Écriture elle-même a vanté les charmes, la douceur du chez-soi. Le pauvre qui a travaillé, qui a souffert toute la journée, quand il rentre le soir dans sa chaumière, quand il retrouve son foyer, sa couche, sa solitude, oublie un moment toutes les amertumes de sa vie. Là, du moins, personne que lui n'est témoin de sa détresse ; sa misère est à l'abri de tout regard curieux et scrutateur : *et domus protegens turpitudinem* ; c'est un rempart derrière lequel, chaque soir, chaque nuit, il retrouve un peu d'indépendance et de liberté. Benoît-Joseph s'est imposé l'asservissement de n'être jamais chez lui, mais toujours chez les autres, sous les yeux et dans la dépendance des autres. Il n'a pas reculé devant cette condition que l'écrivain sacré juge si intolérable qu'il l'appelle mauvaise

¹ Eccli., xxix, 28.

attendu que celui qui la subit ne s'appartient pas à lui-même, qu'il n'a la liberté de rien, qu'il n'ose parler et agir avec confiance : *Vita nequam hospitandi de domo in domum; et ubi hospitabitur, non fiducialiter aget nec aperiet os suum* ¹.

Et dans toute cette vie de dénûment, dans cette fuite absolue du plaisir sensible, dans ce refus constant de toute satisfaction du corps, Benoît-Joseph ne cherche pas seulement la pénitence, la mortification, il veut davantage. Ce qui l'a le plus profondément impressionné dans l'histoire du Sauveur Jésus, c'est la dernière période de ses anéantissements, de ses humiliations, c'est le degré d'abjection auquel il est descendu dans les dernières heures de sa vie mortelle. Plein de cette pensée, Benoît-Joseph a faim et soif des avanies, des dérisions, des outrages; il les cherche, il les appelle par un extérieur qu'il s'efforce de rendre repoussant. Ce moi humain, cette maison de la chair et de la volonté propre d'où il est déménagé, son bonheur est que le monde y fasse pleuvoir dessus et la honte et l'ignominie et toutes sortes de mépris. Oui, il a conçu cet audacieux dessein, et il a eu l'énergie de volonté suffisante pour l'accomplir : *audemus autem et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore*; tout vivant, il est sorti de son corps, il s'est délivré de tout ce qui constitue l'attirail de la vie terrestre; et il n'a qu'une pensée, qu'un soin, qu'une occupation de toute sa vie, c'est d'être présent au Seigneur : *et præsentes esse ad Dominum*.

¹ Eccli., xxix, 31.— Les commentateurs font observer que cette parole de l'Ecclésiastique ne saurait être invoquée contre la pratique du pèlerinage : « Intellige hæc de iis qui, ob paupertatem aliamve miseriam vel necessitatem, coguntur mutare hospitia et hospitari de domo in domum. Nam qui id faciunt voluntarie ex electione paupertatis, vel apostolatus et prædicationis evangelicæ, ac studio perfectionis, ut mentem avellant a terra eamque defigant in cælo, non sunt miseri, sed sancti, excelsi et felices, etc. » Vide Cornel. a Lapid. in hunc locum.

Car, M. F., cet homme qui a brisé toute relation avec la terre, avec le monde, avec ses parents, avec ses amis, cet homme qui a divorcé avec lui-même, avec la nature, avec les sens, avec l'esprit et la volonté propre, il cherche, il cherche sans cesse la face du Seigneur. Il la cherche dans ces lieux bénis où il plaît au Seigneur de se révéler par des lumières plus sensibles, par des grâces plus abondantes. Il la cherche dans ces sanctuaires fécondés par le séjour et par les miracles des saints. Ne le plaignez pas dans sa solitude, dans son isolement humain, cet heureux mortel qui vit continuellement en la société de Dieu, et des anges, et des bienheureux habitants de la gloire. « Vous n'êtes plus des « hôtes et des étrangers sur la terre, dit saint Paul, mais « vous êtes les concitoyens des saints, vous êtes de la maison « de Dieu ¹. » La compagnie favorite de notre Bienheureux, c'est l'apôtre saint Jacques, le grand protecteur des pèlerins; c'est le patriarche saint Benoît, le patron qu'il a reçu au baptistère d'Amettes; c'est saint François d'Assise, cet incomparable amant de la pauvreté; c'est saint Romuald, c'est saint Antoine de Padoue, que sais-je? c'est ce saint Alexis, dont nous célébrons providentiellement aujourd'hui la fête, saint Alexis vers lequel un attrait particulier appelait notre Bienheureux, et dont il cessa cependant de visiter le sanctuaire, parce que son humilité s'était effarouchée du rapprochement trop naturel qu'on pouvait faire entre lui et cet illustre déserteur de la maison paternelle. Mais la plus douce société de Benoît Labre, c'est Jésus et sa Mère. Le sanctuaire où s'est accompli le mystère de l'incarnation, le sanctuaire témoin de toutes les vertus intimes de la sainte famille, Benoît, qui porte aussi le nom de Joseph, et qui honore grandement le chaste époux de la divine Vierge, voudrait ne s'en détacher jamais; et, en réalité, il ne s'en

¹ Ephes., II, 19.

détacherait pas, si le sens chrétien dont il est pénétré ne lui avait fait découvrir dans Rome une source encore plus féconde de vie chrétienne que partout ailleurs. Là il passe ses jours, et quand il le peut, ses nuits dans les églises ; il va vénérer toutes les mémoires des saints apôtres et des martyrs ; il est si assidu devant l'adorable Sacrement, qu'on l'a baptisé *le pauvre des quarante heures*. Voyez-le, tantôt immobile comme une statue, tantôt emporté vers Dieu par un mouvement de tout son être qui se traduit dans sa posture extérieure. Qui dira ses méditations profondes sur le mystère de la croix, ses illustrations intérieures, le rayonnement même physique qui s'échappe de tout son corps ? A travers toutes les déchirures de ses vêtements, la lumière de la grâce, je dirais presque de la gloire, ruisselle de toutes parts. « Voyez donc ce pauvre, s'écriait un jour une femme : comme il est bon ! comme il est beau ! » Beau, me dites-vous ? Oui, mes Frères. Les mêmes Écritures qui nous dépeignent Jésus-Christ comme l'homme abject et le dernier des êtres : *Despectum et novissimum virorum*¹, nous le représentent ailleurs comme le plus beau des enfants des hommes : *Speciosus forma præ filiis hominum*². C'est ce qu'on vous a développé hier dans un magnifique langage que je ne puis songer à reproduire. Or, Benoît Labre a concilié en lui ce double signalement que les prophètes avaient donné du Christ. C'est le rebut du monde, et c'en est l'élite. Un type supérieur se révèle à travers cette écorce grossière. Cette physionomie offre un mélange si rare, un assemblage de traits si disparates, qu'il est comme impossible d'en détacher son regard. Écoutez. Un jour, un artiste français cheminait dans les rues de Rome, l'esprit tout plein du sujet qu'il voulait rendre. Il avait entrepris d'exprimer sur la toile la figure du Christ humilié. Tandis qu'il errait, absorbé par

¹ Is., LIII, 3. — ² Ps. XLIV, 3.

sa préoccupation, tout à coup il est comme tiré d'un rêve; il vient de discerner un visage qui répond, du moins en partie, à son idéal. A force d'instances, il parvient à faire poser cet inconnu dont l'accent lui a révélé l'origine française. Plus il étudie ce mystérieux compatriote, plus il lui paraît que les traits de l'exemplaire divin se sont imprimés dans les traits de cet homme; après les avoir fidèlement calqués, il s'applaudit de posséder un modèle précieux de la tête du Sauveur. Quelques années s'écoulent; le peintre apprend, comme le monde entier, les prodiges de sainteté qui éclatent sur le tombeau de Labre. Ce qui devait servir à la représentation du Maître, restera l'image originale du disciple. C'est ainsi que nous avons le bonheur de posséder un portrait authentique de notre Bienheureux.

Que vous dirai-je encore, mes Frères? Le moment arrive où la séparation définitive se fait entre Benoît et son corps. Des signes précurseurs de sa mort ont éclaté, des avertissements mystérieux ont été donnés. L'abbesse d'un monastère lointain a entendu le Sauveur déclarer qu'il est temps de cueillir cette fleur cachée; à Lorette, une voix d'enfant a crié que Benoît se meurt, que Benoît est mort et qu'il est allé au Paradis. Oui, ce pénitent illustre, ce pauvre qui a reçu son pain chaque jour des mains de la providence, qui a reçu surtout le pain qui est au-dessus de toute substance, voici que le faible lien qui l'attachait encore à la terre s'est enfin brisé. A l'heure où la dernière rupture se fait, à l'heure où la prison mortelle s'écroule de fond en comble comme un vile masure, à l'heure où l'esprit s'en va pour être toujours présent devant le Seigneur, c'est une nouvelle vie qui commence ici-bas pour Labre. Rome entière est émue; c'est une acclamation qui retentit jusqu'au bout de l'univers; c'est un triomphe qui commence, pour se continuer et ne plus finir jusqu'à la fin des temps. Arras, Arras, quel grand spectacle tu nous donnes à cette heure! Qu'ils prophétisent donc, nos

lettrés sentencieux et nos beaux diseurs; qu'ils proclament avec aplomb que *la sainteté est un genre de poésie fini comme tant d'autres*; qu'il y aura encore des saints canonisés à Rome, mais qu'il n'y en aura plus de canonisés par le peuple¹ ! Nous sommes là, vous et moi, et quelques cent mille hommes avec nous, pour attester la canonisation populaire de Benoit-Joseph. Messeigneurs et mes Frères, toute éloquence doit se taire devant les démonstrations d'honneur, devant les manifestations sans pareilles dont nous sommes témoins depuis trois jours. Je ne puis bégayer le récit de ce que vous avez vu. A d'autres le soin d'en transmettre le souvenir aux âges futurs. Pour nous, il est temps de nous recueillir et de chercher la raison providentielle de cette incomparable apothéose.

SECONDE PARTIE.

Ce que je voudrais bien établir dans cette seconde partie de mon discours, mes Frères, c'est à quel point l'enseignement offert par le ciel et par l'Église dans l'exaltation du bienheureux Benoit-Joseph est opportun pour tous; c'est combien cette leçon survient à propos, et pour un monde qui a le malheur de n'être plus chrétien, et pour un monde qui se persuade trop facilement l'être toujours. Redoublez, s'il vous plaît, d'attention.

A ne considérer que toute une grande portion de l'humanité contemporaine, on pourrait dire, mes Frères, que le détronement de la chose chrétienne est un fait accompli; que la face du monde est changée, renouvelée; que le christianisme a disparu sans retour, qu'il est vaincu, enterré, remplacé. Le christianisme, c'est l'édifice de la grâce s'éle-

¹ *Études d'histoire religieuse*, par Ernest Renan, membre de l'Institut, 1857, p. 313.

vant sur les ruines de la nature. Or, le monde moderne, c'est la nature reprenant fastueusement ce qu'elle appelle ses droits, étalant hautement ses titres, dilatant sans réserve ses moyens d'action et de jouissance. Concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie : voilà la triple puissance que le christianisme entend briser. Or, le monde moderne a cassé ce triple anathème ; et, des trois choses renversées par le Christ, il a fait la triple colonne du temple de l'humanité émancipée, le trépied de la chaire où elle trône et d'où elle rend ses oracles. Prêtez l'oreille à ses enseignements, et vous reconnaîtrez qu'elle a ses dogmes, sa morale, son culte, ses sacrements, ses béatitudes, son ciel, son enfer, qui forment l'exacte contre-partie de tout le système chrétien. Il est vrai, dans ce temple nouveau, tout n'est pas encore harmonie. Au sein de ce vaste naturalisme, il reste des dissensions, des guerres intestines. En face du sensualisme repu qui jouit et qui veut conserver, se dresse le sensualisme affamé qui conspire et qui veut partager. Au-dessus du sensualisme abaissé qui s'arrête et se complait dans la jouissance animale, s'élève le sensualisme raisonné qui veut devenir une doctrine et prétend à la dignité de l'idée. Conservatorisme donc et communisme ou socialisme ; spiritualisme et matérialisme ; libéralisme et despotisme ; déisme même et athéisme : tout cela, comme on le voit, forme un concert assez discordant, et présente la religion moderne sous des noms et des aspects assez divers. Mais enfin toutes ces nuances savent se rapprocher et se fondre ; toutes ces lignes aboutissent dans un cadre commun, toutes ces diversités se relient dans un même symbole, se rencontrent dans un même programme, à savoir, la supplantation de l'élément révélé par l'élément humain, la substitution des droits de l'homme aux droits du Christ et de son Église, le triomphe du naturalisme sur le christianisme. Aussi trouve-t-on de toutes parts le même

patois sur toutes les lèvres, la même fièvre dans toutes les âmes. Civilisation, progrès, conquêtes de l'humanité; industrie, spéculation, agiotage; émancipation de l'esprit et de la chair, sécularisation de la loi et du pouvoir : que sais-je ? complétez un peu cette énumération, et vous aurez tout le bagage de mots, d'idées et d'aspirations qui font un homme de ce temps, véritable antipode de tout ce qui constitue la doctrine, la morale et la discipline chrétienne.

Or, mes Frères, à cette génération qui ne connaît, ne sert et n'adore que la nature, voici que la providence vient opposer un phénomène inattendu. C'est un homme qui foule aux pieds tous les dons, tous les droits, tous les avantages même les plus légitimes de la nature, et qui embrasse volontairement et par vertu le genre de vie le plus opposé à la nature; c'est un homme qui, prenant les préceptes et les conseils de l'Évangile pour la règle unique de son esprit et de ses actions, abandonne sa famille, son patrimoine, traite son corps en ennemi, épouse la pauvreté, l'abjection, le mépris, et ne vit ici-bas que pour Dieu; c'est un homme qui immole complètement le sens humain et la prudence de la chair pour n'obéir qu'à la sagesse surnaturelle; un homme qui prise si haut la virginale intégrité de la foi, la pureté de l'orthodoxie, qu'il ne peut supporter la rencontre d'un hérétique, et qu'il n'hésite point à tripler la fatigue d'un voyage pour éviter de mettre le pied sur une terre protestante. Et cet homme, que notre siècle serait si enclin à ne pas regarder, à dédaigner, à insulter, voici que, bon gré mal gré, notre siècle est obligé de lui prêter son attention. Car enfin, Dieu s'est encore réservé des moyens de se faire entendre; sa voix a des accents qui dominent toujours tous les bruits de la terre. Cet homme, méprisé du monde, le ciel lui donne pour auréole, les miracles; l'Église lui donne pour piédestal, les autels : deux marques de distinction qui réveilleront toujours les esprits même les plus dis-

traits. Cet homme donc est un signe levé contre le siècle qui l'a vu naître et mourir, et contre le siècle qui le voit renaître et resplendir d'une gloire posthume. Il est un étendard déployé contre les doctrines et les tendances de l'une et l'autre époque. C'est un principe de la science que les contraires sont guéris par les contraires. Tout était contesté dans le code moral de Jésus-Christ : voici ce code observé dans sa dernière rigueur. L'Évangile était déclaré absurde, impossible : le voici pratiqué au pied de la lettre. Le remède est proportionné au mal, la résistance à l'attaque. Seigneur tout-puissant, cette fois encore vous aurez choisi ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort¹. Le naturalisme, comme un fleuve qui a brisé toutes ses digues, allait engloutir la terre. Un humble serviteur de Dieu s'est levé pour repousser le torrent dévastateur. Benoit Labre a planté sur le sol son bâton de pèlerin ; et le flot s'est arrêté, et le naturalisme a fait un pas en arrière.

Vous branlez la tête, mon cher auditeur, et vous souriez de ce que vous appelez mon illusion. Vous me dites intérieurement que la béatification du pauvre pèlerin demeurera sans portée ; que toute la personne, toute la vie, toute l'histoire de Benoit-Joseph sont trop antipathiques à notre siècle pour que notre siècle puisse et veuille en profiter ; que c'est un défi ridicule et impuissant que de placer ainsi nos contemporains en face d'un homme de la dernière condition, d'un homme sans éducation et sans culture d'esprit, d'un misérable mendiant, d'un vagabond, que sais-je ? d'un homme qui est un saint, mais qui n'est que cela, qui n'a aucun rapport, aucune affinité avec notre temps, dont l'exemple par conséquent ne peut avoir aucune prise sur personne.

C'est bien là, si je ne me trompe, M. F., une partie des

¹ I Corinth., 1, 27.

choses qui se disent. Or, c'est ici que j'éprouve le besoin de reprendre le pinceau pour compléter le portrait et dessiner dans toute sa vérité la physionomie de notre Bienheureux. Vous en conclurez, je l'espère, que le rapprochement entre lui et l'esprit dominant de notre âge ne manque pas autant qu'il peut paraître au premier coup d'œil.

Et d'abord, vous le savez, vous qui habitez cette contrée, devoit Labre n'appartenait point à la condition infime. Sa naissance, quoique modeste, lui eût permis de se passionner pour les idées qui fermentaient alors dans tant d'autres têtes. Si, dès la première enfance, au lieu de réprimer les penchants de la nature, il les avait caressés, nourris, surexcités; s'il avait obéi aux suggestions de l'esprit mauvais comme il a obéi aux mouvements de l'Esprit-Saint; s'il avait ouvert l'oreille de son cœur à tout ce qui bourdonnait, conspirait, s'agitait alors dans la société; en un mot, s'il se fût laissé aller à la fièvre de son temps, il avait les mêmes chances que d'autres d'acquérir la célébrité, l'importance. Qu'il eût dépensé au service d'une idée humaine quelconque, au triomphe d'une passion humaine quelconque, la millième partie de l'énergie et de la persévérance qu'il a mises à l'œuvre de sa sanctification, et nul ne peut dire où l'auraient conduit les circonstances qui allaient éclater à la fin du siècle. Parmi ceux qui ont fait grande figure dans le tiers-état, beaucoup étaient partis de moins haut que lui. Permettez-moi donc de vous le dire, M. T.-C. F., vous qui composez cette grande et honorable classe qui est placée aujourd'hui partout au timon des affaires : Benoît-Joseph vous appartient par son origine; il a été tiré de la même masse que vous. Je le sais, vous êtes riches en toutes sortes d'illustrations; mais celle-ci, qui est d'un genre nouveau et qui vous est moins familière, n'est pas à dédaigner. De grâce, ce thaumaturge de votre temps et de votre pays, ce compatriote placé sur les autels, ne vous en dessaisissez

pas trop aisément en faveur du petit peuple. Sans doute celui-ci a droit de le revendiquer, parce que Labre s'est volontairement assimilé et donné à lui. Mais enfin Labre est originairement un des vôtres ; il est sorti, comme la plupart de vous, du labour et du commerce. Il est votre frère et votre prochain, l'os de vos os et la chair de votre chair.

Seigneur mon Dieu, votre providence l'aura voulu ainsi : le Saint français de la seconde moitié du XVIII^e siècle, sera issu des rangs de cette petite bourgeoisie, de cette condition moyenne, qui allait opérer la plus grande révolution qu'ait jamais vue le monde. Mais sa carrière aura été à l'inverse de toutes les idées, de toutes les aspirations, de tous les entraînements de sa caste. Laissez-moi le dire ainsi : Benoît Labre, c'est le révolutionnaire retourné, c'est la contre-révolution en personne, c'est l'homme du XVIII^e et du XIX^e siècle au rebours. Aussi, ne le cherchez point parmi les philosophes ou les encyclopédistes, point parmi les constituants ou les conventionnels, point parmi les présidents de district ni parmi les patriotes renommés. Non, à l'heure où s'ouvriront les États généraux qui préluderont au renversement de la monarchie, à l'heure où la plus ancienne dynastie du monde descendra les marches du trône et gravira celles de l'échafaud, Benoît-Joseph, par une mort prématurée et par les prodiges accomplis autour de sa tombe ou dus à son invocation, aura déjà commencé à monter les degrés de l'autel sur lequel il doit être publiquement honoré au siècle suivant. Et les siens, durant les jours de la tempête, protégés par son souvenir et par leurs traditions héréditaires, figureront au dehors parmi les émigrés et les confesseurs de la foi, au dedans parmi les suspects et les recéleurs de prêtres. Quand je dis cela, mes Frères, je ne veux offenser personne ; je sais faire la part des circonstances ; je sais surtout reconnaître que, presque partout, les fils ont expié et réparé les fautes des pères. Mais enfin, un acte aussi

considérable que celui d'une béatification contemporaine, doit jeter sa lumière sur les choses contemporaines ; je constate donc ce qui doit être constaté, ce qui porte avec soi son enseignement et sa leçon.

Mais cet homme, me dites-vous, quel qu'ait pu être son point de départ, a été un homme vulgaire, un homme sans éducation ; « il n'avait point en lui l'étoffe d'un grand homme ». Je réponds d'abord, mes Frères, que les grands hommes ont été rares en tout temps, et qu'ils le sont spécialement dans le nôtre. La médiocrité vaniteuse, qui se dresse sur la pointe des pieds pour se hausser, on la trouve partout. La vraie et naturelle grandeur, la grandeur du génie, la grandeur du courage, la grandeur du caractère, notre temps nous a peu accoutumés à la rencontrer. J'ajoute ensuite que, pour être un grand chrétien et un grand saint, il n'est pas nécessaire d'avoir en soi « l'étoffe d'un grand homme », d'un homme distingué selon le monde. Il est vrai, partout où l'Église proclame la sainteté, c'est qu'elle y a constaté l'héroïsme. Nul chrétien n'est admis aux honneurs de la béatification, s'il n'est juridiquement établi qu'il a pratiqué, dans un degré héroïque, non-seulement les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, mais encore les vertus cardinales de justice, de prudence, de force et de tempérance, ainsi que les vertus morales qui en sont les annexes. On sait avec quelle rigueur l'Église instruit ces sortes de procès. S'il fallait passer à ce crible les noms qui encombrant le dictionnaire des grands hommes, combien resteraient dans le déchet ! Benoît-Joseph a donc été un héros dans le sens le plus élevé de ce mot, puisqu'il est un saint. Toutefois, M. F., je veux abandonner le langage qui se parle entre les parfaits⁴, et je consens à prendre les mots dans leur acception mondaine. Eh bien ! j'ai scruté sa vie,

⁴ *Sapientiam autem loquimur inter perfectos.* I Corinth., II, 6.

et je vous jure que Benoît Labre avait reçu d'en haut une nature assez riche pour être dans le monde, quelque position qu'il y eût occupée, un personnage au-dessus du commun. La vérité est que, nonobstant le genre d'existence auquel il s'était voué par vertu, jamais il n'a pu réussir à se rendre abject et méprisable comme il l'aurait voulu. Sa physionomie démentait son costume ; à travers cet accoutrement, il perceait quelque chose, non-seulement de poli, mais de noble. J'ai honte de descendre à ce détail, et je ne sais si le Bienheureux me pardonnera d'oublier à ce point l'austérité de mon ministère ; mais la futilité publique sera mon excuse. Je le dirai donc : notre pèlerin, tout affublé qu'il était de son enveloppe sordide, exhalait malgré lui un parfum de distinction. Sa voix était douce et sympathique ; sa parole, quoique brève et sobre jusqu'à la rudesse, avait du trait et donnait à penser. La blancheur de la carnation, la finesse de la peau, la délicatesse des mains, accusaient ce qu'on est convenu d'appeler un homme comme il faut. Derrière cet extérior négligé et rebutant, on sentait une âme forte et une nature choisie. Sa vue produisait une impression profonde sur tous les cœurs nobles et chrétiens. « A sa tournure, disait un prêtre de Rome, je parierais que c'est un cavalier qui s'est voué à la pénitence et qui a quitté tout pour servir Dieu. » Il y avait là une erreur : Benoît n'était point un cavalier ; c'était un homme d'origine et d'éducation bourgeoise, et rien ne put jamais lui en faire perdre entièrement le cachet.

Vous vous récriez encore, mon cher auditeur ; vous vous demandez si je n'abuse pas du prestige de la parole pour donner à mon personnage une sorte de transfiguration qui ne serait qu'un brillant travestissement. Car enfin, dites-vous, il s'agit d'un malheureux, d'un vagabond, d'un mendiant. Laissez-moi reprendre chacune de ces qualifications.

« Un malheureux » : c'est la seule insulte qu'il n'ait ja-

mais voulu accepter. Lui qui courait au-devant des outrages, il ne put jamais supporter celui-ci, parce qu'il y voyait une injustice contre Dieu dont la grâce inondait son âme d'une béatitude permanente. Un jour que des passants lui avaient jeté un regard de pitié en murmurant ce mot, Benoît se redressa fièrement et leur renvoya ces paroles, que je ne veux adresser ici à personne : « Qu'appelez-vous malheureux ? *Malheureux* ceux qui vont en enfer et qui ne verront point la face du Seigneur ! »

C'était « un vagabond », ajoutez-vous ? Mais qu'êtes-vous vous-même, mon cher Frère ? Je vois que la génération présente est dans un mouvement incessant. Votre vie vous semble fade et monotone, si elle est sédentaire. C'est une locomotion perpétuelle, une transmigration continue. Vous êtes campé plutôt qu'établi. Je vous aperçois partout, excepté chez vous : c'est au cercle, c'est au théâtre, c'est sur les voies publiques, c'est sur toutes les lignes de fer. Seulement, ce qui vous met sur pied, c'est la curiosité, c'est l'intrigue, c'est l'intérêt, c'est le plaisir, c'est l'ennui. Pèlerin de la fortune, de l'ambition, de la volupté, de la fantaisie, soyez plus indulgent au pèlerin de Jésus-Christ, au *touriste* de la pénitence, de la pauvreté, de la prière, de la contemplation, du sacrifice. Souffrez que votre cosmopolisme moderne, qui n'est point agréable à Dieu ¹, reçoive son correctif et son expiation dans la vie errante de notre voyageur évangélique. Et trouvez bon aussi qu'en un temps où l'esprit vivificateur vient de ranimer dans l'Église de France le zèle trop longtemps affaibli des pèlerinages sacrés, je proclame opportune et providentielle, à ce point de vue encore, la béatification de notre pèlerin français.

Enfin, on s'obstine à le qualifier de mendiant. Certes,

¹ *Hæc dicit Dominus populo huic qui dilexit movere pedes suos, et non quievit, et Domino non placuit : Quare, etc. ?... Jerem., XIV, 8, 10.*

nous ne travestirons jamais en vice et en déshonneur la mendicité chrétienne, la mendicité évangélique. Malheur aux lois humaines qui voudraient être plus sages que l'Église, et qui eussent atteint de leurs rigueurs plusieurs des plus illustres héros de la religion ! Mais, cela dit, j'ai hâte de répéter que Benoît-Joseph ne mendiait pas. Tous ses biographes s'inscrivent en faux contre l'opinion contraire, et ils ont raison. Conformément à la demande de l'oraison dominicale, il attendait et il recevait tout des mains de la providence. La providence, il est vrai, se servait ordinairement de la charité chrétienne ; mais cette charité était spontanée, et Benoît-Joseph ne la sollicitait pas. Que dis-je ? ce pauvre avait gardé l'âme fière, autant qu'il l'avait humble. « Qu'en ferai-je ? » répondait-il un jour à un homme qui lui offrait de l'argent. Les secours dont il n'avait pas besoin, il les refusait ; ou, s'il les acceptait, c'était pour les distribuer aussitôt à d'autres. Ne savez-vous pas qu'on l'a quelquefois taxé d'orgueil, tant il se discernait des autres pauvres par tout son maintien et par sa générosité envers eux ? Dans cet humble bagage qu'il portait avec lui, il y avait plus que son propre nécessaire ; il en tirait des médailles, des livres, qu'il donnait avec bonne grâce. Dans ces occasions, on lui trouvait presque les airs et les façons d'un grand seigneur. Ce mendiant, puisque vous l'appellez ainsi, on le vit, un jour de Jeudi saint, présider la cène et traiter douze pauvres. Sous ses haillons, il se sentait le cœur si haut qu'il ne croyait pas déroger à la dignité des pontifes et des princes en s'attribuant un ministère qui a coutume de n'être dévolu qu'à eux. Et la providence, attentive à ce spectacle nouveau, daigna s'en exprimer à sa manière en multipliant dans les mains de Benoît-Joseph le pain et les légumes qu'il servait à ses frères.

« Mendiant », dites-vous ? et moi je vous demande lequel est plus acceptable d'être mendiant de Dieu ou mendiant des

hommes ? Or, quoi qu'en dise notre orgueil, et nonobstant les deux cent mille écriteaux qui interdisent la mendicité dans notre pays, n'est-il pas vrai qu'aucune société n'a jamais été plus encombrée de solliciteurs, de quémandeurs, qui s'adressent, non point à Dieu, mais aux hommes, et qui demandent trop souvent, non pas pour les autres, mais pour eux-mêmes ? « Mendiant », vous lui donnez cette qualification avec mépris. Et moi j'ose vous dire que, s'il revenait en ce monde, c'est lui qui rougirait pour nous, et qui trouverait que nous ne sommes pas fiers.

Il est vrai, si Benoît Labre ne demandait rien pour lui-même, il en résultait pour lui un dénûment poussé à l'excès. Ce pauvre, nourri des balayures des rues et couvert de guenilles ; ce pauvre qui a livré son corps tout vivant en pâture aux insectes..., vous éprouvez un frisson rien qu'à y penser. Mais enfin, hommes de ce temps, devez-vous faire à ce point les dédaigneux et les dégoûtés ? Ne vous fâchez pas contre la parole que je vais dire : Bossuet l'a portée avant moi dans la chaire sacrée, le jour où il prononçait l'éloge du martyr des libertés de l'Église, de l'illustre chancelier d'Angleterre, saint Thomas de Cantorbéry¹. Donc, vermine pour vermine, celle du corps est-elle plus honteuse que celle de l'esprit ? Le vôtre est assiégé de mille préjugés qui le rongent. Pour le désinfecter de ces hôtes hideux, pour détruire un à un tous les faux jugements qui se sont insinués dans les plis de votre raison, laissez-moi le dire tout bas, ... ou plutôt, je ne le dirai point, et je brise avec cette figure de langage qui offense décidément votre délicatesse. De grâce, néanmoins, pas tant d'attention à ce qui est du dehors, et un peu plus d'attention à ce qui est du dedans. Ne connaissez-vous pas la belle parole de Notre-Seigneur Jésus Christ : « L'âme est plus que la nourriture, et le corps plus

Édit. Lebel, T. xvii, p. 592.

« que le vêtement¹ » ? J'en conviens, Benoît se nourrit de vils rebuts et il se couvre d'habits en lambeaux. Mais son intelligence vit des grandes révélations divines ; son âme est vêtue de la robe nuptiale de la grâce, du manteau de la charité sacrée. Et vous, tandis que vous vous asseyez aux tables les plus exquises, tandis que vous posez fièrement sous votre habit de fin drap, peut-être sous votre manteau de sénateur ou sous votre pourpre royale, quel aliment donnez-vous à votre intelligence, quel vêtement à votre âme ? Eh ! quoi, ce sont de viles feuilles, maculées d'encre, de mensonge et d'ordure, qui vous dispensent votre pâture journalière ; pâture cent fois au-dessous de ces mets grossiers qui, après tout, contenaient encore quelque suc nutritif ! L'habillement de votre esprit, c'est un rapiècement de tous les sophismes, de tous les paradoxes, de tous les mensonges qui traînent la rue depuis bientôt un siècle ! « Idées modernes », comme vous les appelez, qui sont depuis longtemps usées et surannées : de votre aveu, elles ont au moins soixante-dix ans de date, trop pour être des nouveautés, trop peu pour être des vérités. « Principes immortels », ajoutez-vous : à coup sûr, s'ils ont en eux l'immortalité, ils n'ont pas la vertu de la communiquer, puisqu'aucun des régimes qui les a professés, même avec restriction, n'a pu vivre encore vingt ans. Mon Frère, c'est sous ces vieilleries et ces pauvretés que vous vous drapez, comme si elles n'étaient pas arrivées à vous à travers la boue, le sang et les ruines ! Ah ! dans quel piteux équipage d'idées et de sentiments je vous vois ! Venez, ô mon Benoît-Joseph, laissez-moi reposer mes yeux sur vous. Votre vêtement même extérieur me paraît être de lin et de pourpre, vos aliments même corporels me semblent de la manne et de l'ambroisie, en comparaison de l'ignoble défroque et des vils rebuts

¹ Matth., vi, 25.

dont vos contempteurs affublent et nourrissent leur esprit.

Mais c'en est assez, et il faut conclure sur ce point. Benoit Labre, ai-je dit, est une grande leçon donnée à un monde qui n'est plus chrétien. Oui, car la nature, aux yeux du monde actuel, est quelque chose de saint et de sacré. Notre siècle s'indigne à l'idée que nous soyons dans un état de dégradation et de péché où la vie de la nature doit être réfrénée, doit être circonscrite, doit être immolée, pour faire place à la vie de la grâce ; il va jusqu'à considérer comme un outrage au créateur, comme un attentat et une insulte à sa sagesse, la répression des sens, la mortification de la chair, la circoncision de l'esprit et du cœur, le retranchement du bien-être et des douceurs de la vie ; la première condition qu'il entend faire à la religion, c'est qu'elle restera compatible avec le plein usage de ce qu'il nomme les droits de la nature. Or, notre siècle aura beau faire et beau dire, la parole de Jésus-Christ restera dans toute sa force : « Si votre main ou votre pied vous est un sujet de scandale et une occasion de péché, coupez-les et jetez-les loin de vous ; car il vaut mieux pour vous d'entrer dans la vie manchot ou boiteux, que d'avoir deux mains ou deux pieds et d'être précipité dans le feu éternel. Et si votre œil droit vous tend des pièges, arrachez-le et jetez-le loin de vous : car il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse, que si tout votre corps était jeté dans l'enfer ¹. » Ainsi a fait notre Bienheureux. Il ne s'est pas littéralement mutilé : il savait que telle n'est pas la signification de la sentence évangélique. Mais tout ce qui, dans la vie naturelle, aurait pu le souiller, le pervertir, l'énerver, l'amoindrir, il l'a résolument abandonné et sacrifié. Il a su acheter la vie future aux dépens de la vie présente. C'est ainsi, par exemple, qu'aux dangers de la séduction que ses charmes naturels pouvaient

¹ Matth., v, 29-30. — XVIII, 8, 9.

faire naître, il n'hésita point à opposer ces dehors qui vous, révoltent : notre chaste Joseph ne voulait pas que la volupté pût être tentée de s'approcher de lui et de le saisir même par son manteau. Et, en pourvoyant ainsi à son propre salut, il a sciemment réagi contre une société sybarite, il a expié et réparé le sensualisme qui débordait dès lors dans le monde et jusque dans l'Église. Car, malgré son humilité, Benoît Labre a eu la conscience de son rôle; il a compris qu'il était une victime, un contrepoids, et qu'il serait une leçon. C'est ce sentiment qui faisait sa force, comme il constitue sa vraie grandeur. A ce point de vue, cet habitant de Rome avait raison, qui disait, le jour du trépas de notre Bienheureux : « Un grand homme est mort ».

Donc, mon très-cher Frère, ne repoussez pas si absolument les exemples de notre Saint. Il ne s'agit point pour vous d'embrasser cette vie exceptionnelle. Le salut vous est possible sans cela : à la condition cependant de mettre dans votre existence la dose nécessaire et indispensable de ce dont Benoît-Joseph a possédé la mesure pleine et débordante; à la condition de faire trêve avec les plaisirs, la bonne chère, les jouissances sensuelles, les spéculations, la recherche de la fortune et des honneurs qui absorbent jusqu'à ce moment toute votre vie, pour y introduire dans une certaine proportion la pénitence, la mortification, le sacrifice, la prière, enfin toutes les vertus et les pratiques commandées du christianisme. De la sorte, malgré un certain engorgement de votre être spirituel, opprimé par les sens et par la matière, j'ai confiance pourtant qu'une goutte du sang de Jésus-Christ, par quelques vaisseaux capillaires de votre âme, pourra monter jusqu'à elle et la sauver. Vous n'atteindrez point aux vertus héroïques et aux mérites transcendants de notre Bienheureux. Lui, dans son corps amaigri, exténué, il avait une âme dégagée, vigoureuse, dont toutes les facultés fonctionnaient avec une liberté et une

puissance merveilleuses. Aussi est-il sur les autels, et vous n'y serez point. Mais il n'y aura pas été placé inutilement pour vous, si sa vie vous donne à réfléchir et si elle fait enfin revirer la vôtre de bord. L'exemple de Benoit-Joseph est donc grandement opportun pour un monde qui avait cessé d'être chrétien. J'ai dit aussi, et je finis par là, qu'il vient à propos pour un monde qui ne l'est plus assez.

Beaucoup d'hommes de ce temps, mes Frères, non-seulement ne connaissent et ne pratiquent plus qu'un christianisme très-imparfait, mais s'érigent en oracles et en docteurs pour canoniser ce christianisme appauvri.

A les en croire, l'Église chrétienne n'est plus et ne peut plus être qu'un grand institut mitigé, où la première intégrité de la règle ne saurait jamais renaître; où les esprits les plus sages et les plus pratiques seront désormais les plus condescendants, ceux qui sauront faire la part du temps, et sacrifier quelque chose de l'antique dépôt dans le but de sauver le reste. Dans ce christianisme attempéré, les anciennes et larges thèses de la foi se laissent modestement mesurer les ailes au compas de la philosophie; l'antique folie de la croix se dissout, s'évapore, et, pour ainsi parler, se volatilise dans je ne sais quel creuset. Le droit public des âges chrétiens s'efface avec respect devant les grands principes, les principes réputés immortels de l'ère moderne; et, quand il ne désavoue pas son origine et son passé, il confesse du moins la légitimité de sa défaite et proclame la supériorité de son vainqueur. La morale évangélique elle-même se prête à des complaisances, à des accommodements; elle se laisse tirer, allonger en divers sens, à la façon de ces trames élastiques si usitées dans l'industrie actuelle. Enfin la discipline est sommée de retirer peu à peu toutes ses prescriptions gênantes pour la nature; et volontiers on laisse entrevoir un progrès de la loi d'amour et de liberté dans l'abaissement de la loi d'expiation et de

pénitence. Que sais-je, mes Frères ? il y a ainsi toute une synthèse de théologie rajeunie, tout un évangile de nouvelle fabrique. Jugez si ces théories sont accueillies, si l'amollissement intellectuel et moral des âmes s'accommode de cette atténuation des doctrines et des pratiques, si la tendance naturaliste et semi-pélagienne de notre temps déguste et savoure avec plaisir ce christianisme édulcoré.

Ah ! s'écrie Bossuet, il faut une autorité qui arrête nos éternelles contradictions, qui termine nos incertitudes, condamne nos erreurs et nos ignorances : autrement, la présomption, l'ignorance, l'esprit de contradiction *ne laissera rien d'entier parmi les hommes*. Jésus-Christ s'est mis au-dessus des pensées de la foule plus que jamais homme vivant n'avait fait, non-seulement par sa doctrine, mais encore par sa vie. Ceux qui se font esclaves des opinions humaines, n'en peuvent pas être les juges. A vous donc, ô divin Jésus, qui vous êtes élevé si haut par-dessus les jugements humains, à vous il appartient de les réformer avec une autorité suprême ; à vous de confirmer ce qu'il y reste de droit, de fixer ce qu'il y a de douteux, et de rejeter pour jamais ce qu'ils ont de corrompu et de déréglé¹.

Mes Frères, ce que Jésus-Christ a fait par lui-même, ce qu'il a fait par sa doctrine et par sa vie, il continue de le faire dans son Église par la doctrine et par la vie de ses saints. Un saint, à lui tout seul, fait reculer toute la génération contemporaine, il a raison contre tous, et il reste maître du terrain. Le psalmiste a dit : *Quoniam defecit sanctus, ... diminutæ sunt veritates a filiis hominum* : « Parce qu'un saint a manqué, les vérités ont été amoindries, diminuées parmi les enfants des hommes² ». Et je dirai volontiers : *Quoniam adfuit sanctus, refluoruerunt veritates* : Parce qu'un saint a paru, a surgi, les vérités ont fleuri, elles ont

¹ Édit. Lebel, T. xv, p. 594. — ² Ps. xi, 2.

repris leur force et leur vigueur. Oui, un saint replace une vérité dans tout son jour, il la remet en crédit, il la venge, il la ressuscite, il la popularise. Théophantes de je ne sais quelle nouvelle ère chrétienne, faites de la théologie de transaction et d'accommodement; montrez-nous votre Église réformée ou transformée; tracez-nous le programme d'un nouveau régime religieux; acclamez comme une forme perfectionnée du progrès chrétien les axiomes et les principes que Rome repousse; donnez des armes à ses adversaires et aux vôtres en caressant des utopies tout à fait analogues à celles dont ils poursuivent l'application; mettez-vous en quête d'un second Charlemagne dont la gloire sera d'avoir assujéti l'Église aux exigences de l'idée moderne, comme ce fut la gloire du premier d'avoir organisé la société laïque en conformité avec l'idée chrétienne, alors toute puissante; jetez vos sarcasmes ingénieux aux défenseurs d'une orthodoxie arriérée; enfin, lancez-vous dans mille témérités de mots, d'idées et de systèmes. La providence, qui vous voit faire et qui vous entend dire, nous envoie au même instant un chrétien de la plus dure trempe et du plus rude calibre; un chrétien de la vieille espèce, qui immole toute la sagesse humaine devant la folie de la croix, qui bâtit le règne de la grâce sur les débris de la nature, qui soumet son intelligence sans réserve à l'autorité de la foi et de l'Église, qui dit solennellement anathème à l'esprit du monde, à ses pompes et à ses œuvres. Et tandis que cet homme fait ainsi revivre dans sa personne toute la première austérité de la croyance, toute la première vigueur de la pratique chrétienne, le ciel vient mettre sur sa tête la sanction du miracle, l'Église vient y mettre la sanction de son culte. Tous vos raisonnements, toutes vos susceptibilités, tous vos ménagements et vos compromis viendront échouer là. Quand l'Église, d'accord avec Dieu, nous donne une telle leçon, il faut savoir en profiter. N'allons pas nous

plaindre que le procédé céleste ne soit pas assez insinuant. Il ne nous appartient pas de juger le mode divin. Tant pis pour les programmes de conciliation, pour les théories d'économie religieuse et sociale dont le cadre ne comporterait pas une existence comme celle de notre Bienheureux. C'est par des coups de cette portée que Dieu sauve intégralement dans le monde son esprit, sa vérité, sa loi ; c'est ainsi qu'il fait acte conservatoire, qu'il empêche et arrête la prescription. Force reste à l'Évangile et à la Croix de Jésus-Christ.

Pontife de cette cité, Dieu vous a donné une juste récompense de vos longs travaux, de vos longs combats pour la vérité. Ce naturalisme dont vous avez été si souvent l'éloquent adversaire, il trouve ici aujourd'hui sa condamnation solennelle. Les fêtes que nous achevons resteront comme un grand souvenir, elles resteront encore plus comme un grand enseignement. Benoît Labre est un saint, il a été un héros, il a été presque un martyr, il est un thaumaturge. Mais, dans le plan d'en-haut, il est en outre un docteur. Il l'est à notre profit à tous. Est-ce que, même chez les âmes chrétiennes, même dans les ministres du sanctuaire, l'estime de la pénitence, la pratique de la pénitence, l'esprit de la pénitence n'aurait pas faibli dans ces derniers temps ? Est-ce que les privations, les veilles, les jeûnes volontaires ne seraient pas sortis des habitudes de ceux-là même qui veulent servir Dieu et sauver leur âme ? Est-ce que l'efficacité même des sacrements ne serait pas souvent compromise par l'absence de la vertu de pénitence ? Est-ce que l'enfer ne se peuplerait pas de nos immortifications ? Notre Bienheureux n'a-t-il pas dit que le manque de contrition et de satisfaction y fait descendre à toute heure les âmes par milliers, comme tombent les flocons de neige dans un jour d'hiver ? Merci, ô bienheureux Benoît, merci de vos instructions, merci de vos exemples qui resteront pour nous des leçons. Évêques, prêtres et fidèles, nous remporterons d'ici une plus haute

idée de la pénitence, nous la prêcherons plus souvent, et, pour notre part, nous en embrasserons les pratiques avec plus d'ardeur.

Merci pour nous donc. Merci aussi pour l'Église. O sainte Église de Dieu, on avait dit que vous étiez trop affaiblie pour produire des chrétiens comme ceux d'autrefois, pour refaire des ascètes comme ceux du désert ; on vous croyait réduite à ne plus donner que des avortons. Vous voici revenue à votre première puissance, vous n'avez rien perdu de votre énergique fécondité, vous savez encore enfanter des pénitents dignes de vos plus belles années. O Seigneur Jésus, dans ce visage maigri de notre Benoît-Joseph, dans ces joues hâves et creuses, sur ce front couvert de rides prématurées, ce que j'aime et ce que je vénère avec transport, c'est le visage de votre Église, qui ne vieillit point, elle, qui n'a ni taches ni rides, et qui sait retrouver jusqu'à la fin d'admirables retours de jeunesse et de virilité.

Je finis, mes Frères. J'ai lu dans l'histoire de notre Bienheureux qu'il eut, sur les derniers jours de sa vie, la prescience et comme la vision prophétique des honneurs qui lui seraient rendus après sa mort. Il plut à Dieu d'infliger cette épreuve, ou plutôt, d'accorder cette récompense dès ici-bas à son humilité. Je me suis attendri en le voyant adresser des sourires et des inclinations de tête au prêtre qui allait devenir le postulateur de sa cause, comme s'il avait voulu lui en témoigner sa reconnaissance anticipée.

O bienheureux Benoît, quel sourire n'enverrez-vous pas du haut du ciel à ce vicaire de Jésus-Christ, à ce pontife béni qui a clos enfin le long procès de votre cause, qui vous a placé sur les autels avec tant d'amour et de confiance, qui vous a glorifié dans des termes si magnifiques, et qui a présenté votre personne et votre vie au monde comme une sorte de définition vivante concernant les besoins actuels du monde. Ah ! du sein de la gloire, montrez-lui vos bienveil-

lantes significations de gratitude. Puisque les rois, puisque les puissants l'abandonnent et le trahissent, ô pauvre de Jésus-Christ, sauvez-le, et, avec lui, sauvez le monde. Sauvez-le, et dans la personne de ce pontife-roi, sauvez toutes les autres royautés qui périssent, sauvez le principe même de la souveraineté qui croulerait avec lui pour nous laisser en proie à une anarchie universelle.

Quelle gratitude ne montrerez-vous pas aussi à cette Rome, à cette Italie qui vous a compris, qui vous a honoré, qui vous a fêté? à cette Rome de qui vous disiez souvent, dans votre langage concis et substantiel : *Belle Rome, ville sainte!* à ce pays d'Italie qui, dans ses enfants d'élite, a conservé le sens de la sainteté, et qui vous a donné une hospitalité que vous n'eussiez pas obtenue de votre propre patrie, incapable alors de comprendre votre vocation, d'apprécier votre don, votre attrait, votre grâce? Ah! ces sanctuaires que vous avez tant aimés, tant fréquentés, ces lieux bénis, Lorette, Assise, et tant d'autres, protégez-les de là-haut, et ne les laissez pas tomber aux mains des fils de Bélial. — Mes Frères, je ne puis pas ne pas m'interrompre pour exprimer cette pensée qui me touche, et que je crois vraie. Oui, j'admire cette étonnante coïncidence : l'Église plaçant sur les autels un français qui a compris Rome, qui a goûté Rome, qui a cherché et qui a trouvé à Rome et dans l'Italie ce que la France, sa patrie, était impropre à lui donner; et l'Église faisant cela, à l'heure où le monde moderne, dont la France a trop souvent été l'initiatrice, insulte Rome et l'Italie chrétienne, fait fi de sa vie à part, de son atmosphère surnaturelle, et ne songe qu'à substituer notre matérialisme sensuel à son spiritualisme divin, notre naturalisme dégradant et stérile à son christianisme fécond et anoblissant. Ah! vénérable Benoit, comme vous venez à propos pour faire la leçon à vos compatriotes prévenus ou ignorants! O vous, le plus humble des pauvres, préservez nos contemporains du

caractère que Dieu déteste par-dessus tous les autres, et ne permettez pas qu'ils offrent en eux la plus déplorable personification du pauvre orgueilleux¹. Venez leur apprendre à être moins sûrs d'eux-mêmes, à se défier de leurs engouements et de leurs répulsions, venez les désabuser de l'odieuse préférence qu'ils accordent aux biens d'un ordre inférieur, venez leur enseigner à discerner l'or pur du vil plomb, les richesses de la grâce de celles de la nature.

Mais laissez tomber les marques spéciales de votre protection sur cette province; sur votre famille selon la chair, qui a respecté en vous le travail de Dieu, la touche de la grâce, et qui s'est résignée à vos oublis apparents; sur cette famille qui est demeurée digne de vous, qui a traversé les crises révolutionnaires sans tremper dans l'iniquité, qui a eu ses martyrs, qui continue de produire des prêtres et des vierges consacrées. N'oubliez point cette Église, ce diocèse, qui a tant fait pour vous, — aux jours de votre vie et de votre mort, par l'illustre évêque de Boulogne, l'infatigable apologiste de nos dogmes, François-Joseph de Pressy, — et aujourd'hui par son savant successeur, par ce pontife qui, à tant d'autres titres de gloire, ajoutera celui d'avoir été votre plus éloquent panégyriste: tout ce que je viens de balbutier, c'est une pâle redite, c'est un commentaire fade et délayé des belles pages par lesquelles il vous a fait connaître à son peuple et au monde entier toujours attentif à sa voix.

Enfin, ô heureux habitant de la patrie céleste, me souvenant de cette circonstance des sourires que vous adressiez la surveillance de votre mort au pieux abbé Palma, je n'ai pu depuis trois jours écarter cette image de mon esprit; et, durant les incomparables manifestations qui se produisaient sous nos yeux, je ne cessais de vous voir planant au-dessus

¹ Tres species odivit anima mea Pauperem superbum. *Eccli.*, xxv, 4.

de ce cortège, au-dessus de ces foules, et multipliant vos signes de bienveillance et de gratitude à cette cité d'Arras, à ce clergé, à ces pontifes venus de tous les points de la France et du monde, à toutes ces classes de la société qui se sont unies et qui se confondent devant votre image, devant votre relique, dans un même sentiment de foi, de piété, d'amour. Pussions-nous tous, à l'aide de votre intercession, marcher au moins de loin sur vos traces, et après avoir demandé avec vous ici-bas chaque jour à Dieu le pain qui est au-dessus de toute substance, vivre éternellement avec vous du pain de la gloire! Ainsi soit-il.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

	PAGES.
I. — Discours prononcé à l'inauguration des nouvelles machines hydrauliques pour la distribution des eaux de la fontaine du Vivier dans la ville de Niort, le dimanche 8 mars 1857.	4
II. — Exhortation adressée aux Enfants de Marie, dans l'église des Filles-de-Notre-Dame à Poitiers, sur l'œuvre des églises pauvres. Avril 1857.	8
III. — Allocution prononcée durant les exercices de la retraite ecclésiastique et du quatrième synode diocésain : sur les habitudes de régularité et de respect dans le corps ecclésiastique, 8 juillet 1857.	12
IV. — Discours prononcé à la fête du rétablissement de la statue de la sainte Vierge dans la crypte de la cathédrale de Chartres, le 15 septembre 1857.	24
V. — Homélie prononcée à la messe pontificale du VIII ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1857.	32
VI. — Lettre synodale au clergé diocésain portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique, décembre 1857.	37
VII. — Instruction pastorale sur les indulgences, à l'occasion des prières publiques indiquées par N. S. P. le Pape, avec indulgence en forme de jubilé, à la suite de son voyage dans ses États (carême 1858).	69

- VIII. — Lettre circulaire aux curés de la ville, au sujet d'un nouvel attentat contre la personne de l'empereur, 16 janvier 1858. 105
- IX. — Allocution prononcée à la cérémonie de la bénédiction et de la pose de la première pierre du nouveau collège des Pères Jésuites à Poitiers, le 15 juin 1858. 107
- X. — Discours prononcé à la cérémonie de la translation des reliques de saint Latuin, à Sées, le mardi 22 juin 1858. 112
- XI. — Seconde instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent, adressée au clergé diocésain assemblé pour la retraite et le synode, juillet 1857 et juillet 1858. 127
- XII. — Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite et du v^e synode diocésain, sur plusieurs décrets du concile de Périgueux, et sur l'encyclique concernant le saint sacrifice de la messe, etc., 7-10 juillet 1858. 263
- XIII. — Sermon prêché dans la cathédrale de Tours, le dimanche de la solennité patronale de saint Martin, 14 novembre 1858. 279
- XIV. — Homélie prononcée en la solennité du ix^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1858. 306
- XV. — Lettre pastorale faisant appel à la piété et à la charité des fidèles pour la restauration de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers, 13 janvier 1859. 311
- XVI. — Discours en faveur de l'œuvre des sourds-muets, prononcé dans l'église de Saint-Porchaire, le 29 janvier 1859. 336
- XVII. — Première instruction pastorale sur la loi du Dimanche, carême 1859. 347

- XVIII.** — Discours prononcé à la cérémonie de la bénédiction du marché Saint-Hilaire à Poitiers, le dimanche 27 mars 1859. . . . 376
- XIX.** — Discours prononcé dans la cérémonie de la réintégration solennelle des saintes reliques et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur à Charroux, 23 juin 1859. . 384
- XX.** — Entretien avec les archiprêtres et les doyens, pendant les exercices de la retraite et du vi^e synode diocésain, au sujet de l'indiction des prières publiques pour la guerre d'Italie, etc., 7 juillet 1859. 396
- XXI.** — Homélie prononcée à la messe solennelle de saint Vincent de Paul, en présence des conférences réunies des quatre départements de la circonscription centrale de Poitiers, dimanche 25 juillet 1859. . . 408
- XXII.** — Lettre adressée au souverain pontife à la suite de la retraite et du synode, juillet 1859. 422
- XXIII.** — Instruction pastorale adressée au clergé du diocèse, au sujet du quatrième concile de la province de Bordeaux, 24 août 1859. . 427
- XXIV.** — Discours prononcé à la solennité de la consécration de l'église de Notre-Dame de Bon-Encontre, pendant la session du concile d'Agon, le 11 septembre 1859. . . . 458
- XXV.** — Lettre pastorale adressée au clergé du diocèse à l'occasion de la révolte des Romagnes, 28 septembre 1859. 477
- XXVI.** — Discours prononcé dans la solennité de la réconciliation de l'église de Sainte-Foy à Chartres, le 6 octobre 1859. 482
- XXVII.** — Discours pour la solennité de la réception des reliques de saint Émilien, évêque de Nantes, prononcé dans l'église cathédrale de Nantes, le 8 novembre 1859. . . . 497

- XXVIII. — Homélie prononcée dans la solennité du
x^e anniversaire de notre consécration épis-
copale, 25 novembre 1839. 530
- XXIX. — Mandement portant condamnation d'erreurs
contenues dans divers écrits récents, no-
tamment dans la brochure intitulée : *Le*
Pape et le Congrès, 13 janvier 1860. 538
- XXX. — Mandement portant publication de l'ency-
clicque de N. S. Père le Pape, à l'occasion
de la lettre de l'Empereur des Français,
31 janvier 1860. 546
- XXXI. — Seconde Instruction pastorale sur la loi du
Dimanche, carême 1860. 564
- XXXII. — Homélie sur la seconde tentation du Christ
dans le désert, appliquée à la situation
faite présentement au Vicaire de Jésus-
Christ, 22 février 1860. 597
- XXXIII. — Lettre à Mgr l'évêque d'Orléans, à l'occasion
d'un article du *Constitutionnel*, mars 1860. 606
- XXXIV. — Lettre pastorale à l'occasion de quelques
appréciations touchant le Bref d'excommu-
nication lancé contre les usurpateurs des
États temporels de l'Église, 7 avril 1860. 644
- XXXV. — Discours prononcé dans la solennité de la
bénédition du premier Abbé de Fontgom-
baud, 3 mai 1860. 624
- XXXVI. — Lettre circulaire au clergé du diocèse, rela-
tive aux dons, à l'enrôlement et à l'em-
prunt ayant pour objet de venir en aide au
gouvernement pontifical. 647
- XXXVII. — Panégyrique du B. Benoît-Joseph Labre,
prononcé dans la cathédrale d'Arras, pour
la clôture des fêtes de la Béatification, le
18 juillet 1860. 647

